Mason
N. 76.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE CELTIQUE.

PRÉSIDENCE DE M. LANJUINAIS.

Digitized by Google

EXTRAIT

Du Réglement de l'Académie celtique.

« L'Académie celtique s'occupe de recherches sur les langues et les antiquités celtiques, gauloises et françaises. »

» Elle interdit à tous ses Membres, dans les Mémoires qu'elle publie, ainsi que dans ses séances, toute discussion qui pourrait blesser la religion ou le gouvernement; ces deux points exceptés, chaque Membre peut émettre et soutenir ses opinions personnelles; l'Académie, en les publiant, ne doit pas être censée les approuver, puisque, persuadée que c'est du choc des opinions et de la liberté de la discussion que peut résulter la vérité, elle se fait une loi de laisser le champ libre aux opinions contraires, et de ne se lier par l'adoption d'aucun système. »

Digitized by Google

MEMOIRES

DE L'ACADÉMIE CELTIQUE;

OU

MÉMOIRES D'ANTIQUITÉS CELTIQUES,

GAULOISES ET FRANÇAISES,

PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE CELTIQUE,

ET DÉDIÉS A SA MAJESTÉ L'IMPERATRICE ET REINE.

Sermonem patrium moresque requirit.

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE L.-P. DUBRAY, IMPRIMEUR DE L'ACADEMIE CELTIQUE.

M. D. CCC. X.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE CELTIQUE.

RECHERCHES

Sur l'Origine, les Mœurs et les Usages de quelques communes du département de l'Ain, voisines de la Saône;

PAR M. THOMAS RIBOUD,

Correspondant de l'Institut national, secrétaire de la Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, et membre de l'Académie celtique, etc.

LE département de l'Ain forme une péninsule baignée à l'est et au sud par le Rhône, à l'ouest par la Saône, et en partie au nord par la Seille; les montagnes du Jura le ferment au nord-est. Cette position topographique dut toujours en faire une province particulière, quels qu'aient été les peuples ou les puissances dont son territoire ait dépendu; et elle devait naturellement aussi en former un des départemens de la France, lors de sa nouvelle division territoriale. Il en est peu dont les limites soient plus invariables; et

Digitized by Google

d'après les principes généraux des démarcations, le point milieu du cours des rivières, fut désigné comme la ligne séparative. Un monument placé sur le pont de Mâcon, la fixa matériellement pour la Saône. Cette presqu'île successivement envahie, ravagée, soumise ou occupée par différentes nations étrangères ou environnantes, et toujours *frontière* de quelque côté, a plus ou moins conservé, dans ses diverses parties, l'empreinte des mœurs, du caractère et des usages des peuples qui les occupaient ou les avoisinaient. Delà provient, autant que du climat et de la température, les différences qui se trouvent entre le langage, le costume, la manière de vivre, dans les quatre sections de ce département. L'observation en est très-curieuse; elle conduit à des découvertes sur l'origine de leurs habitans, et sur les faits dont elles ont pu être le théâtre.

Tradition.

Parmi les recherches que cette étude peut entraîner, il en est peu de plus dignes d'intérêt que celles qui ont pour objet les habitans de quelques villages voisins de la Saône. Une tradition immémoriale et constante, les fait descendre des Sarrasins qui inondèrent la France au 8.me siècle, et furent chassés par Charles Martel. Ils sortirent en 676, pour la première fois, de l'Egypte qu'ils avaient envahie; ils ravagèrent la Grèce et la Sicile avant d'entrer dans les Gaules, et passèrent en Espagne en 714. Leur première irruption en

Digitized by Google

France, fut en 719 ou 721. La multitude était immense; et ils avaient avec eux leurs femmes et leurs enfans, parce qu'ils avaient le projet de s'établir dans leur future conquête. On n'ignore pas qu'ils pénétrèrent dans nos contrées, saccagèrent et brûlèrent les rives de la Saône, et notamment Tournus, qui se trouve à une très-petite distance des lieux dont il est question dans ce Mémoire. Charles Martel s'étant rendu maître de Lyon, en 733, expulsa les Sarrasins des provinces environnantes et du midi.

On ne peut douter que leurs troupes n'aient été dans le cas d'occuper et parcourir notre pays, pendant la durée de leur invasion. Il reste encore des traces de leur séjour dans la plaine dite du *bas Bugey*, sur les bords de l'Ain. On reconnaît entre Ambronay et Varambon, des lignes aboutissant à un reste de fort, avec ses fossés et travaux extérieurs. Cet ouvrage a conservé le nom de *Motte Sarrasin*, *fort sarrasin rasé*. Il paraît qu'il a été brûlé; car en creusant à l'intérieur, on trouve une grande quantité de tuiles brisées et calcinées, etc.

Il ne faut pas confondre ces lignes et ce fort avec les vestiges d'une castramétation romaine, qui subsistent un peu plus loin, entre Saint-Maurice de Rémens et Château-Gaillard; ils attestent un camp romain que les historiens rapportent à Sergius Galba, lieutenant de César. A *Château-Gaillard* il se trouve une grosse tour carrée, qui n'a qu'une porte et une fenêtre, quoique

Digitized by Google

sa hauteur soit encore de 30 pieds (ou 10 mètres), et ses murs de 7 pieds d'épaisseur. Elle est entourée de fossés et contre-murs, et n'offre ni meurtrières ni embrasures, ce qui prouve qu'elle est plus ancienne que l'invention de la poudre. On la regarde dans le pays, comme un ouvrage des Sarrasins. On trouve dans l'intérieur beaucoup de bled brûlé réduit en charbon, et l'on y reconnaît toutes sortes de grains, ce qui semble indiquer que cet édifice fut un magasin de bled, et qu'il fut la proie des flammes.

Suivant l'opinion générale, quelques débris de Sarrasins se réfugièrent, après leurs défaites, sur la rive orientale de la Saône, où le pays rempli de bois et coupé de rivières, pouvait offrir un asile à leurs hordes fugitives. Après y avoir erré quelque tems, il leur fut permis de s'y fixer; elles y trouvèrent un sol fécond et facile à cultiver; mais elles ne l'obtinrent qu'à des conditions dures, au prix de leur liberté, et devinrent main-mortables ou serfs.

Ces nouveaux colons étaient principalement répandus sur les territoires de *Sermoyer*, *Arbigny*, *Boz* et *Ozan*. Le point le plus considérable de leur établissement fut à *Boz*, que l'on prononce *Boï* dans le pays. Comme les Sarrasins de ce lieu s'adonnèrent au commerce des bœufs, qui est encore le trafic des habitans actuels, il est probable que le nom de *Boz*, latin ou oriental, peut en dériver.

Une autre horde qui ne traversa pas la Saône,

Digitized by Google

forma aussi une colonie au lieu d'*Huchisy*, sur la rive occidentale.

Ces peuplades vécurent dans une espèce d'isolement, au milieu d'un pays dont les mœurs, les principes, la croyance, n'étaient pas conformes aux leurs. Elles conservèrent quelque chose d'âpre et de sombre dans l'extérieur et le caractère; les traces de leurs usages primitifs et de leur religion qu'elles avaient été forcées d'abandonner, la rivalité, le souvenir des invasions faites par leur nation, le contraste de leur activité avec l'indolence des indigènes, le dédain et l'abjection auxquels on vouait alors l'exercice du commerce, en firent une sorte de caste à part, contre laquelle il s'éleva une antipathie à peu près aussi forte que contre les Juifs; et malgré le laps de tems, l'impression n'en est pas entièrement effacée.

MM. de Sequeville et de Montrevel avaient observé ces villages et recueilli des notes que le dernier m'avait communiquées avant la révolution, pour les comparer à celles que j'avais rassemblées moi-même. Je me fais un devoir de déclarer qu'elles ont été généralement concordantes, et que les détails que je vais donner, méritent d'autant plus de confiance qu'ils sont le résultat des recherches de trois personnes qui s'y sont livrées séparément.

Cette confiance doit s'accroître, lorsque je suis assez heureux pour offrir cette esquisse sous le règne du héros qui parcourut avec tant de gloire l'ancienne patrie des Sarrasins, qui voulut rendre aux lumières et aux arts une terre célèbre qu'ils

Digitized by Google

occupèrent. Ses connaissances personnelles des mœurs, des usages et de la langue des Arabes, le mettent, plus que tout autre observateur, dans le cas d'apprécier si la tradition et mes conjectures sont véritablement fondées. J'ose donc espérer qu'il sera peut-être de quelqu'intérêt pour l'Académie celtique, de retrouver dans ce département des vestiges des peuples orientaux chez lesquels le nom de notre Empereur est immortel comme en Europe, et dont il a obtenu par ses victoires et ses grandes actions, l'admiration et le respect!

Quoique je m'occupe principalement des habitans de Boz, qu'onnomme *Burhins*, ce que j'en dis peut s'appliquer en grande partie à ceux d'*Ozan*, d'*Arbigny*, de *Sermoyer*, etc; mais ces derniers villages s'étant plus mélangés, il y a moins d'intégrité dans l'ensemble des usages anciens, et l'altération en est plus sensible. Ceux d'Huchizy sont conservés d'une manière non moins marquée que ceux de *Boz;* mais il y a des nuances assez différentes dans le caractère et les mœurs des *Chizerots*, parce qu'il paraît que cette colonie Sarrasine a été formée par une autre nation ou tribu. Les armées sarrasines étaient composées d'un grand nombre de peuples ou hordes diverses, quoique réunies sous la même loi et les mêmes chefs; et l'on conçoit qu'il devait se trouver dans ces nombreux rassemblemens, une grande variété de caractères, de formes et d'habitudes.

Digitized by Google

CONSTITUTION PHYSIQUE. — *Physionomie.*

Les *Burhins* sont en général bruns, de taille moyenne; ils ont les traits réguliers, la physionomie spirituelle, l'œil vif et petit, la bouche bien faite, le nez mince, les sourcils bien fournis, les cheveux épais. Leur démarche est assurée; ils sont nerveux, sanguins; ils ont de la vivacité et de l'intelligence. La taille des autres bressans est plus haute, plus abandonnée; leur figure annonce la douceur, la bonhomie, leur constitution est moins sanguine, et l'on ne remarque pas en eux le caractère de fierté et même de rudesse qu'on observe dans les *Burhins* et sur-tout dans les *Chizerots*.

Vêtemens.

Les *Burhins* portent de longues vestes qui descendent jusque sur le genou : les uns les garnissent jusqu'au bas de petits boutons d'étain ou de cuivre; les autres les ont croisées et fermées sur la poitrine avec deux rangs de gros boutons de cuivre. Ces vestes sont ordinairement de couleur verte avec un bordé lilas ou d'un vert plus foncé.

La coupe, la longueur et les plis de leurs habits semblent rappeler le costume long des orientaux, tronqué depuis le changement de patrie de ceux qui le portent. Ils sont, en général, de couleur gris de fer, garnis de haut en bas de boutons de cuivre; ils mettent assez communément des surtouts très-plissés en toile noire. Les Chizerots fer-

Digitized by Google

ment leurs vestes et leurs habits avec des agraffes et ne mettent point de boutons.

Du tems où M. de Sequeville les observa, leurs culottes étaient encore grandes et amples, à la suisse ou à la turque. Ils portent de grands collets à leurs chemises, et elles sont fendues par devant.

Les *Burhines* sont très-blanches, d'une figure intéressante, les yeux noirs, vifs, mais un peu ronds; les *Chizerotes* ont l'air plus austère, plus décrépit, ce qui provient vraisemblablement du travail habituel et forcé qui les courbe vers la terre.

Les filles portent de petits bonnets nommés *coëffettas*, à un rang de dentelle autour; et par-dessous, un chapeau noir, rond, à bords relevés, attaché sous le menton avec un ruban noir. Le bonnet ne vient qu'à l'oreille, où il se noue avec un petit cordon de soie ou petit ruban qui forme de chaque côté un fleuron de couleur rouge et se prolonge sous le menton où il est attaché. Cette coiffure et ce ruban les font paraître plus fraîches et plus grasses.

Les femmes mariées portent deux de ces bonnets l'un sur l'autre.

On voyait encore, il n'y a pas long-tems, aux *Chizerotes*, un bonnet ou turban de laine frisée, de couleur noire ou brune, qu'elles nommaient *toque*: l'usage s'en perd presqu'entièrement, soit par l'inoculation des goûts de leurs voisins, soit par le défaut de fabricans. Ces toques, tissues

Digitized by Google

d'une seule pièce comme nos feutres, et très-épaisses, ne sont pas indignes de l'attention des amis des arts. Les cheveux, quoiqu'enveloppés sous cette énorme coiffure, doivent être tortillés ou tressés autour d'un cercle ou bourrelet qui s'attache sur le derrière de la tête, mais est caché sous la toque.

Les filles du village de *Reyssouze*, voisin de *Boz* et qui paraît de même origine, remarquables par leur teint et la douceur de leur langage, n'avaient autrefois pour toute coiffure, que différentes tresses attachées avec des cordons de soie; elles les recouvraient d'un mouchoir léger, lorsqu'elles allaient aux champs.

La chemise des femmes de Boz est fendue sur le devant, ornée de broderie et d'une pointe en dentelle. Cette broderie en fil blanc, est dans le genre arabesque; elle fait très-bien sur la toile rousse, à laquelle les femmes et filles ajoutent souvent une légère teinture de safran. Ce genre de luxe leur plaît beaucoup, par la couleur et le parfum. La chemise est toute plissée et fermée sur la gorge par une longue épingle d'argent, à tête ronde ou en cœur.

Les Burhines sont chaussées avec des garodes ou guêtres fort larges, mi-partie de vert et de rouge. Ces guêtres sont les mêmes que celles des femmes du levant, sauf les modifications dérivées du climat, des localités et du genre de travail.

La couleur de leurs robes est verte, noire, bleue

Digitized by Google

ou rouge ; souvent elles en ont de blanches. Ces robes sont très-plissées et assez semblables à des aubes : au milieu du corps, elles sont nouées légérement d'un ruban rose ou rouge ; elles préfèrent cette dernière couleur, comme les femmes maures ou arabes ; les fleurs rouges, notamment les pavots, leur plaisent beaucoup ; elles en forment quelquefois des guirlandes, bouquets, etc. Des tavelles ou galons jaunes, blancs, lilas, couvrent les coutures du corsage, les manches, le tour, etc.

Chez les Chizerots, la chemise, pour les deux sexes, est également fendue sur le devant ; celle des femmes est percée de grands œillets artistement brodés. Leur corset est ordinairement d'une grosse étoffe verte coupée carrément sur la gorge ; il est brodé en rouge ou vert clair. Elles mettent par-dessus une espèce de surtout de toile blanche, encore en usage dans l'Archipel ; on peut le regarder comme un doliman dont les busques s'attachent par derrière.

Caractère, Mœurs.

Les Burhins, comme je l'ai dit, sont laborieux, actifs, ils trafiquent beaucoup sur les bestiaux, ils sont presque tous marchands de bœufs ou bouchers de tems immémorial. Il est probable que les bandes réfugiées en ce lieu et dans les environs, eurent pour première ressource l'éducation et le commerce des bestiaux ; que les habitans de ce

Digitized by Google

lieu ne se contentèrent pas de cette spéculation, mais qu'ils en tuaient et vendaient aux villages du pays. Les Burhins sont réputés pour être d'un caractère difficile, impatient, subtil et dur, mais moins sauvage que celui des *Chizerots :* ils passent, les uns et les autres, pour avares et défians ; mais ils ont de l'énergie, de l'intelligence, de la prévoyance et d'autres bonnes qualités.

Les Chizerots sont livrés presqu'exclusivement à la culture de la terre. Ils négligent toute aisance dans leur manière de vivre, et ne veulent rien tenter pour prolonger leurs jours : cette insouciance paraît une suite des idées de fatalisme, peut-être aussi de l'avarice, ou de l'un et de l'autre ; ces deux motifs leur seraient communs avec les arabes. « Ils aiment mieux, disent-ils, donner leur corps à la terre que leurs sueurs aux médecins... » S'ils ont recours à l'art, c'est parmi eux qu'ils trouvent des individus, hommes ou femmes, qui connaissent, selon eux, toutes les maladies et les guérissent avec deux ou trois sortes de plantes. Ils font quelquefois usage du fer et du feu, mais souvent du *frottement* et du *broyement.* Celui-ci est toujours usité pour les coliques : un *broyeur* enfonce et foule avec ses poings le ventre du malade, jusqu'à ce qu'il le fasse tomber en sueur ou en pamoison ; ils ont des *broyeurs* et des *broyeuses :* les premiers pour les femmes, et les broyeuses pour les hommes.....; et il se trouve parmi eux des individus qui exercent spécialement cette profession. Cet usage n'est évidemment autre que celui que

Digitized by Google

l'on appelle *masser* dans le levant, opération que l'art sait rendre voluptueuse en Asie, mais que la rudesse de nos colons convertit en une espèce de supplice.

Les habitans de *Boz* et d'*Huchisy* ont long-tems existé comme des tribus séparées de leurs voisins, et ne s'alliaient qu'entr'eux; ils étaient presque tous parens. Ceux de Boz vivaient dans leurs familles en communion pour éviter les effets de la main-morte, c'est-à-dire les *échutes* de biens aux seigneurs.

Ils craignaient tellement l'introduction d'autres propriétaires dans leur commune, qu'il leur est arrivé quelquefois de se cotiser pour acheter le bien de l'un d'entr'eux que les circonstances forçaient à vendre. En 1719, ceux de Boz refusèrent formellement, par une délibération solennelle du 22 Octobre, laquelle est entre mes mains, de s'affranchir de la servitude et taillabilité; attendu, y est-il dit, « que cette proposition est contraire aux intérêts généraux et particuliers de la communauté, qui ne doit jamais songer à s'affranchir de la main-morte dont l'effet arrive rarement, parce que les riches habitans des lieux voisins auraient depuis long-tems leurs biens, s'ils n'étaient retenus d'y faire des acquisitions ou de s'y établir, par la crainte de ladite main-morte. »

Ils traitent communément les affaires de famille le soir et à la lueur des lampes. Ils se tiennent, le moins qu'ils peuvent, dans l'intérieur de leurs maisons pendant le jour; le trafic des *Burhins* les

Digitized by Google

met souvent en course, et les Chizerois valides sont presque toujours au-dehors occupés de leur travail ou des soins ruraux. Les jours de fêtes, dès que le soleil paraît, ils vont s'habiller et se reposer en dehors : les vieillards ont une place choisie sous le toit avancé de la maison; ils aiment à s'y chauffer aux rayons de cet astre bienfaisant dans nos climats, mais brûlant dans leur ancienne patrie. La jeunesse n'a pas toujours pour eux les égards respectueux que méritent des cheveux blancs; elle est peu touchée des maux de la décrépitude.

Dans toutes les circonstances intéressantes de la vie, telles que les mariages, les maladies, la mort, les funérailles, ils développent de l'imagination. Certains discours, certaines formules, sont prononcés avec énergie, d'un ton solennel et poétique : ils employent avec facilité les figures et les tournures orientales. Ils expriment, ils peignent avec force, dans leur langage, les sentimens que la circonstance inspire; ils les font passer dans l'ame des assistans, qui écoutent avec un religieux silence. On pourra en juger par quelques exemples.

Mariages.

Autrefois, comme je l'ai dit, les époux ne se choisissaient jamais hors de leur village; le contraire arrivait même rarement dans des tems peu éloignés. Une fille d'Huchisy fut mariée, contre la coutume, à un riche habitant d'un village

voisin ; il l'engagea à quitter son costume *chizerot*, et à prendre l'habillement *máconnais* en étoffes choisies, et à paremens glacés ou brodés en or. La mère, instruite de ce changement, en est indignée ; elle accable sa fille de reproches, dont il est difficile de bien rendre la force en les traduisant du patois en français. En voici la substance : « Fille dénaturée, vois ces champs où nous avons » été brûlés pendant les moissons !... Nous n'a- » vons été accablés de maux que pour te nourrir, » te donner l'exemple et l'amour du travail !... » Tu abandonnes nos coutumes, tu perdras bien- » tôt ta vertu !... Tu devais laisser mourir ton » père en paix !... Que dira-t-il ? Que diront nos » *ancêtres*? Puissent-t-ils sortir de la tombe, te voir » et te punir !... Tu nous méprise, ingrate ; je ne » te connais plus pour ma fille !... » La jeune femme, les yeux baissés, gardait le silence ; bientôt ses larmes coulent, elle se dépouille précipitamment de ses habits nouveaux, reprend ceux de chizerote, jette les autres au feu, et embrasse sa mère. M. de Sequeville a été témoin de cette scène intéressante. Il le fut aussi d'un mariage dans l'une ces communes.

La jeune fille vêtue de noir, avec une ceinture de même couleur, et plusieurs chaînes d'or au cou, sortit de la maison de son père en triomphe, avec les musettes, que les Chizerots nomment *chéones*. Elle était suivie d'une foule de parens ou amis, parmi lesquels les jeunes garçons faisaient entendre fréquemment les cris de joie pro-

Digitized by Google

longés, connus en Bresse sous le nom de *huchemens*, d'où est venu le mot *hucher*, et probablement celui d'*Huchisy*.

Les fiancés se disputèrent à la porte de l'église, à qui entrerait le premier. Les filles tenaient la fiancée, et les garçons le fiancé ; ils faisaient chacun un pas et en reculaient deux, jusqu'à ce que le tems fixé pour cette formalité fût écoulé....

Après la bénédiction nuptiale, et en sortant du temple, la mariée adressa la parole à l'époux : « Pourquoi êtes-vous venu me chercher, lui dit-elle à haute voix? j'étais heureuse; que ne me laissiez-vous à ma mère?... » Et autres propos de cette nature.

A la porte de l'église, les mariés commencèrent à danser ; toute la suite de la noce les imita, et ils se rendirent en deux bandes, l'une des femmes et l'autre des hommes, aux festins qui étaient préparés pour les femmes et filles et la mariée, chez sa mère ; pour le marié et les hommes, chez son père. Ce double festin et cette séparation des mariés et des sexes est remarquable.

Les festins finis, vint la *départie;* c'est-à-dire, l'abandon de la maison paternelle par la mariée. L'époux, accompagné de tous les parens et garçons de la noce, se présente à l'habitation de sa moitié, pour l'emmener dans la sienne. A l'approche de la troupe elle fond en larmes, jette des cris et adresse des adieux touchans à sa famille, aux amis, aux valets, aux troupeaux, à la volaille, particulièrement aux bœufs de labourage, qu'elle

Digitized by Google

nomme chacun par son nom..., aux choses inanimées, à la maison enfin....

Elle s'arrache de ces lieux, et l'on arrive chez le père du marié.... Là, il y a des danses, un souper en cérémonie; et lorsque le terme de la journée approche.... les pleurs recommencent....; plus la mariée paraît timide et déconcertée, plus le combat de la pudeur et de l'hymen se prolonge, plus aussi elle paraît vertueuse.

Dans les autres parties de la Bresse, les mariages sont également accompagnés d'usages très-singuliers; ils diffèrent plus ou moins de ceux-ci, et semblent plutôt tenir des anciennes cérémonies pratiquées chez les Romains et les Celtes, que de celles des Orientaux. Je m'en occuperai ailleurs.

Funérailles.

A la mort d'un *Burhin* ou d'un *Chizerot*, les parens s'assemblent; de grandes lamentations se font entendre, principalement de la part des femmes qui expriment leur douleur en rappelant les actions et la vie du défunt. « Il n'est plus, disait l'une » d'elles avec énergie dans son langage; il n'est » plus.... *Il a tant remué la terre, qu'il a creusé* » *son tombeau*..... O laboureur infatigable! qui » cultivera ton champ comme toi? Tes bœufs qui » s'engraissaient dans les pâturages vont maigrir... » Pouvons-nous rester dans cette maison et pré- » parer cette table où tu ne seras plus assis? Le » soir viendra.... La nuit se passera, et nous ne

Digitized by Google

» te verrons plus revenir. *Alla!* La lumière du » jour n'est plus rien pour nous, etc. »

Les panégyriques ne cessent que lorsque quatre parens se chargent du cercueil; tous le suivent en silence.... A la fin des prières, des femmes vêtues de blanc, les yeux égarés, font éclater leur désespoir...., veulent se précipiter dans la même tombe.... Cette cérémonie funèbre pénètre toujours d'attendrissement. Elle fut particulièrement bien touchante aux funérailles d'une mère, que sa fille, âgée de 17 ans, accompagnait à sa dernière demeure.... Nous voudrions pouvoir rendre les expressions de sa douleur dans toute leur force... On ne peut qu'en donner une faible idée, en ne les rapportant qu'après se les être fait expliquer : « Oh! ma mère, où allez-vous? je ne vous verrai » plus. La terre va vous couvrir..., mes cris ne » vous rappelleront pas au jour....; je reste ici, » sur cette fosse. L'ombre qui vous couvre va me » saisir....; mes larmes se feront un chemin.... » Ma mère..., ma mère, répondez-moi! » La voix lui manqua, et les assistans étaient pénétrés de sa douleur.

Il n'y a pas long-tems que l'on mettait encore dans la bière et en terre, quelques meubles du défunt; mais les ministres du culte ont fait tomber peu à peu cet usage.

Les funérailles sont toujours terminées par un festin pour les hommes. La coutume de ces festins, en pareil cas, est commune dans un grand nombre de points de ce département. Elle existe

Digitized by Google

chez beaucoup de nations de l'ancien continent, et elle avait lieu dans l'antiquité. Il est inutile d'en discuter ici les motifs ; ils tiennent certainement à l'idée d'une autre vie, et à celle du bonheur qui va commencer pour celui qui vient de terminer sa carrière sur la terre.

Chants et Danses.

Les cris de joie nommés *ululemens* ou *huchemens*, qui proviennent des mots *ululare* en latin, et *hucher* en français, dont l'usage a passé dans toute la Bresse, étaient originairement des cris d'alarme et d'avertissement des bergers entre eux, pour écarter les loups à la chute du jour et dans les grandes nuits d'été. Dans un pays couvert les troupeaux étaient très-exposés à leur dent meurtrière, au milieu des pâturages solitaires; les bœufs y passaient la nuit en été; et, pour effrayer des ennemis féroces, les gardiens poussaient des cris aigus et cadencés, ils *ululaient* ou *houloulaient*, criaient *au loup*, donnaient l'alerte par ce cri imitatif. Ils se répondaient les uns aux autres, et les forêts retentissaient de ces *huchemens* (1). Les jeunes gens allant aux veillées,

(1) On n'a pas oublié qu'à Bourg, dans des blanchisseries de toile, on tenait toujours des veilleurs au milieu des prés, et qu'ils poussaient les mêmes cris, d'intervalle à autre, et se répondaient, non pour écarter les loups, mais les voleurs, et faire connaître qu'ils étaient éveillés et sur leur garde.

Digitized by Google

les amans, les hommes se retirant après le travail ou une réunion, les voyageurs timides pendant la nuit, répétaient en échos les mêmes cris; ils étaient dans les uns des élans de gaieté, dans les autres des signes de terreur ou de précaution. Depuis que la culture s'est étendue avec la population, le danger des troupeaux a diminué, les huchemens ont été moins conservés pour les défendre, et ils sont restés pour exprimer la joie à la suite des festins ou des fêtes.

Les chants des *Burhins* et de leurs voisins sont lents et monotones; ils semblent tenir du ton de la romance, très-usitée chez les Maures. Les jeux et les danses des jeunes gens et même des enfans, laissent démêler quelques traces orientales. Ils dansent la *férandole,* fort ancienne en Orient, et que les bergers turcs dansent encore. Pour l'exécuter, les jeunes gens mettent de gros bouquets ou des banderoles à leur chapeaux; le conducteur tient un bouquet de la main droite, dont il fait divers gestes. Il a au poignet gauche un cordon qu'il passe autour du poignet droit de celui qui le suit, lequel tient de même le troisième, et ainsi de suite. Ils forment une chaîne qui passe et repasse entre les saules ou autres arbres, se replie en contour sans se rompre. A défaut de cordons, ils se tiennent simplement par la main.

Quelquefois leurs jeux ressemblent à des combats : on les a vus couverts de bonnets ou casques, de cuirasses, brassards et chaussures, le tout fait avec des joncs verts; s'armer de piques ou sabres

Digitized by Google

en branches de chêne ; marcher précédés de trompes d'écorces d'arbres. Les formes, quoique bizarres, ne seraient pas toujours indifférentes à l'artiste observateur ; et ces simulacres guerriers et burlesques en apparence, sont des souvenirs lointains de l'ancien métier de leurs aïeux.

On voit aussi dans ces cantons les jeunes filles aller sarcler les bleds au printems, en troupes, chantant en chœur, portant sur leurs têtes des gâteaux rustiques pour leurs repas champêtres, des gauffres faites avec le bled sarrasin, des cruches d'eau ou du lait. On se rappelle également les processions du mois de Mai, où marchaient sur deux lignes des filles vêtues de blanc, dont les cantiques invoquaient la bénédiction céleste sur les récoltes. Ces cérémonies simples et intéressantes existaient aussi en Bresse, avec diverses modifications ; elles offraient des vestiges des cultes antiques, et il est fâcheux de les voir insensiblement abandonnées ou changer de formes.

Culture et grains.

Ce qui dépose spécialement de l'origine mauresque en ces lieux, c'est le genre de culture qui y domine. On y recueille abondamment le *bled sarrasin* ou noir, dont on fait des gaufres qui sont devenues une des ressources alimentaires d'une partie de la Bresse ; le maïs, le seigle et le millet, dont l'espèce y est belle et beaucoup plus cultivée qu'ailleurs. On sait qu'il fait une portion ha-

Digitized by Google

bituelle des alimens des Africains et des Arabes : ils font avec ce grain qu'ils appellent le *pilau* et que l'on nomme ici *pigeat*, ce qui n'en diffère guères.

Troupeaux.

Il paraît que les Burhins ont toujours eu un attachement particulier pour les troupeaux et particulièrement pour les bœufs, et cette circonstance offre un rapport de plus entr'eux et les Maures. On voit, par les adieux de la mariée, par les expressions de la douleur aux funérailles et dans toutes les circonstances importantes, qu'ils adressent la parole à leurs bœufs, qu'ils en parlent souvent, qu'ils les rendent, en quelque sorte, participans de tout ce qui les intéresse. Cette espèce de vénération peut aussi avoir sa cause dans l'utilité de ces animaux pour leur labourage et pour le commerce qu'ils en font. Les bœufs sont doublement la source de leur richesse, et ils doivent, en conséquence, les chérir comme leurs bienfaiteurs.

Maisons.

La construction de leurs bâtimens présente aussi des vestiges mauresques. Les cheminées de Boz et des environs sont presque toutes en forme de clochers pointus ou *minarets*, percées à jour. Elles forment à l'intérieur un grand cône dont la base est terminée par un carré. Le foyer se trouve au milieu de la maison ; des bancs placés autour,

Digitized by Google

permettent à toute la famille de s'y chauffer en même tems. Ces cheminées sont agréables pour les veillées ; on y travaille le soir, en parlant du tems passé ; les jeunes gens écoutent, et l'assemblée a quelque chose de patriarchal et de solennel. Il existe encore beaucoup de ces cheminées en Espagne; elles étaient très-communes en Bresse, mais elles devenaient moins nombreuses à mesure que l'on s'éloignait des bords de la Saône et de la partie nord-ouest qui en était garnie. On est porté à croire, d'après cela, qu'elles avaient été introduites par nos Sarrasins, puis adoptées par les habitans de la Bresse qui, auparavant, n'avaient probablement que de mauvais tuyaux ou leurs portes pour laisser échapper la fumée de leurs habitations. La rareté et la cherté progressive du bois diminuent chaque jour le nombre de ces cheminées : celles que l'on est forcé de leur substituer sont moitié plus petites, plus économiques pour le bois mais moins commodes, chauffent *un mur* et peu d'individus. Elles sont encore bien loin de remplir le but auquel elles pourraient atteindre ; car la consommation du bois dans nos domaines, est excessive par la cuisson journalière des pommes de terre, des raves, etc., pour la nourriture des bestiaux, cochons, etc. Le perfectionnement des cheminées n'est pas moins désirable et urgent dans les campagnes que dans les villes.

Religion.

En observant de près les *Burhins* et les *Chi-*

Digitized by Google

zerots, on aperçoit dans l'exercice de la religion, le mélange de certaines pratiques et cérémonies superstitieuses, où l'on entrevoit des traces de musulmanisme qui s'effacent néanmoins de plus en plus.

Les hommes et les femmes étaient autrefois entièrement séparés dans leurs églises, et ces édifices avaient deux portes, dont chacune était destinée exclusivement à chaque sexe.

Langage.

Quant à leur langage, il est impossible de ne pas y reconnaître une construction et des figures orientales. Leur manière de prononcer, et certaines tournures et terminaisons étrangères qu'on ne remarque point dans les autres cantons, se réunissent pour déceler l'arabisme au milieu d'une multitude de mots demi-latins, goths, italiens, allemands et français, qui constituent le patois dans le nord et l'ouest de la Bresse. On y trouve souvent l'*iza* particulier de l'alphabet arabe, que nous rendons par le *z*, et qui donne beaucoup de douceur au langage.

Motteta ou *meutata* veut dire, chez eux, une fille de 8 à 9 ans. Or, si l'on fait attention, d'une part, que ce mot de *motteta* a la forme d'un diminutif de *motta;* de l'autre, que le *t* dans plusieurs langues, et notamment le *th* ou θ des Grecs, se prononce comme l'*s grasseyée* (ce qui est positivement le *z* espagnol ou ث *the arabe*), on ne sera

pas éloigné de penser que *motteta* puisse avoir quelque rapport avec *moza*, terme espagnol dérivé de l'arabe, et qui veut dire *jeune fille*.

Pour une fille de 15 à 16 ans, les Barbins emploient le mot de *gazetta*. *Defatime*, chez eux, signifie *une laide*.

Quelquefois ils appellent, par mignardise, un enfant *mamolin* ou *miamolin*; ce qui dérive de *mamma*, *mamelle*, et veut dire *enfant qui tette*. Cependant, on peut remarquer que la terminaison est arabe, *miramolin*, etc.

Ils désignent un enfant mince et faible, par le mot *masquet* pour *maschket*, qui a cette signification en arabe et en hébreu.

Les *maisons*, par *zamerauz*; un fils, par *aheu*; un seigneur, par celui de *malais*, ressemblant au mot *mulei*, qui, chez les Maures, signifie *prince*.

Le mot espagnol *bozal*, dérivé de l'arabe, signifie un *paysan nouvellement arrivé*, un paysan maure. Il est très-possible que de cet adjectif *bozal*, ou de sa racine, soit dérivé le mot *boz*, dont nous avons parlé plus haut.

Le cri *huchoho*, usité en Espagne dans la fauconnerie, a beaucoup de ressemblance non seulement avec le mot *hucher*, mais avec le *huchement* lui-même, c'est-à-dire le cri des Bressans. Cette ressemblance paraît s'étendre jusqu'à l'accent prosodique, qui, dans les deux cris, porte sur l'antépénultième. Ce petit nombre d'exemples que je cite avec circonspection, suffit pour prouver que

Digitized by Google

si l'on approfondissait les recherches de cette espèce, on obtiendrait des résultats très-curieux.

Au surplus, ces premières notes sur le caractère, les mœurs, les usages des habitans de cette partie du département de l'Ain et de ceux d'Uchisy, ne permettent pas de douter qu'ils ne soient réellement descendus des Sarrasins et des débris d'une portion de leurs armées, dans le 8.e siècle. Bientôt il ne sera plus possible de saisir les nuances, de suivre les traces qui se perdent rapidement par l'augmentation des rapports. Les changemens dans les habitudes, le mélange avec les communes environnantes, les progrès des arts, le rapprochement de tous les hommes vers un centre commun, les font disparaître comme les restes d'édifices ou de villages que les vagues de la mer encombrent journellement de sable, et qu'elles ne tardent pas à effacer entièrement de la surface de la terre.

Dépourvu de toute connaissance de l'arabe, et même d'un Dictionnaire ou Vocabulaire de cette langue, lorsque j'ai visité ces villages, il ne m'a pas été possible de faire les vérifications les plus intéressantes. Il serait bien à souhaiter que quelque personne versée dans la langue arabe, et instruite des usages orientaux, pût aller étudier ces communes et en examiner le langage. Il ne paraît pas douteux qu'on ne recueillit bientôt une multitude de mots dérivés des langues africaines et orientales. Ces recherches seraient non seulement satisfaisantes pour la curiosité, mais encore très-utiles pour l'éclaircissement de l'histoire générale

Digitized by Google

et de l'histoire locale. La mémorable expédition d'Egypte a mis un grand nombre de Français dans le cas de communiquer avec les Arabes, de connaître leurs usages et leur langue, et conséquemment de faire à Boz et à Huchisy des rapprochemens très-heureux. Si le héros éclairé qui les commanda, si l'auguste chef de l'Empire français, auquel rien de ce qui peut être avantageux aux lettres, à l'histoire et aux mœurs des peuples, n'est indifférent, jugeait, d'après les détails que je viens de donner, que cet examen fût digne de son attention; s'il pensait que la mission, dont nous émettons le vœu, pût être de quelque utilité, et s'il daignait la favoriser, son passage dans le département de l'Ain, serait marqué par un nouveau bienfait.

Digitized by Google

REMARQUES

Sur l'Accent breton-armoricain;

PAR M. DE BLOIS, membre du conseil de préfecture du département du Finistère, et de l'Académie celtique.

CE qu'on appelle vulgairement *accent* dans une langue, se compose de deux parties très-distinctes, et qu'on ne doit jamais confondre.

La première est la *quantité* ou le tems plus long ou plus court que l'on met à prononcer telle ou telle syllabe d'un mot, suivant des règles de convention. Elle est aux paroles ce que les notes sont à la musique sous le rapport de la mesure.

La seconde, qui est proprement l'*accent*, est l'inflexion de la voix qui s'élève ou s'abaisse plus ou moins sur chaque syllabe, de manière à former une espèce de modulation : c'est le chant du discours. Ainsi, moins une langue a d'*accent*, et plus elle est monotone.

Si l'on examine avec attention la langue bretonne parlée, on observera qu'elle a une *quantité* très-marquée et beaucoup d'*accent;* qu'ainsi, en la parlant, on chante beaucoup. Les deux dialectes de Léon et de Cornouailles, sont plus particulièrement dans ce cas ; leur quantité est

Digitized by Google

placée de la même manière, et leur accent est à peu près le même, autant qu'il m'a paru.

Dans ces deux dialectes, l'avant-dernière syllabe de chaque mot est constamment longue; ainsi, dans le mot *bára*, *pain*, la première syllabe est longue, et la seconde brève; mais dans son composé *Barazer*, la longue se porte sur la seconde syllabe qui était brève dans la racine.

Il s'ensuit delà, que c'est la place de la syllabe dans le mot qui détermine sa quantité; et qu'ainsi cette dernière n'est pas fixe sur chaque syllabe, comme dans le grec et le latin.

Il en résulte encore que la longue placée sur la pénultième, rend traînant et lourd le langage de ces deux dialectes.

Le dialecte de Treguier et de quelques communes de Cornouailles qui l'avoisinent, est contracté sur les deux précédens; il est plus bref, et la disposition de sa quantité lui donne une marche plus légère. Dans un mot de trois syllabes, la première est toujours longue, et les deux dernières brèves, ce qui forme un dactyle : ainsi *kemener* se prononce *ke-mener*. J'avoue que je n'ai pas suffisamment observé la place de la longue, lorsqu'il se trouve une suite de mots d'une ou deux syllabes. Ce dialecte ne se parle pas dans le canton que j'habite, quoique situé en Tréguier; il suit l'accent du dialecte de Léon, pays dont il a dépendu longtems autrefois, et auquel il est contigu; mais le dactyle du mot de trois syllabes m'a frappé,

Digitized by Google

ainsi que la marche du discours qui est sautillante.

Quant au dialecte de Vannes, son système de quantité ainsi que son accent, suffiraient seuls, indépendamment des différences qu'il présente d'ailleurs, pour le rendre presqu'inintelligible à ceux qui parlent les trois autres.

La longue y est placée sur la dernière syllabe du mot, tandis que les deux premières sont brèves; c'est un anapeste. On ouvre moins la bouche pour prononcer les voyelles, ce qui les rend moins sonores, et rapproche de la prononciation anglaise; les monosyllabes m'ont paru brefs pour la plupart, et enfin la pause sur la longue est sensiblement moindre que dans les autres dialectes. Ces circonstances réunies, donnent au discours une très-grande rapidité. Aussi, les Bretons qui ne sont pas familiarisés avec ce langage, se plaignent-ils que les Vannetais parlent trop vîte pour qu'on puisse les comprendre.

Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de langues où l'*accent* soit marqué aussi fortement que dans le breton, sur-tout dans les deux dialectes de Cornouailles et de Léon; c'est-à-dire, qu'il y a sûrement peu de langues qui, dans le ton habituel de la conversation, présentent un aussi grand intervalle entre le son plus grave et le son plus aigu du discours. Chez tous les peuples, dans tous les idiomes, cet intervalle augmente ou diminue d'autant plus que la personne qui parle, est plus ou moins vivement affectée. On sent naturelle-

Digitized by Google

ment que la chose doit être de même, quoiqu'on ne se soit pas donné la peine de remonter à la cause; aussi arrive-t il souvent aux étrangers qui viennent en Basse-Bretagne, et qui se trouvent à portée d'entendre une conversation de paysans, sans voir les interlocuteurs, de croire qu'ils se disputent, qu'ils vont même en venir aux mains, tandis qu'ils ne font que causer ensemble tranquillement.

L'intervalle du grave à l'aigu, dans une phrase bretonne d'une certaine étendue, varie d'une manière singulière suivant les circonstances, et sûrement suivant des règles que je n'ai pas encore pu saisir, que des observations suivies pourraient donner peut-être, mais qu'il sera toujours difficile de bien déterminer.

Le passage d'un ton grave à un ton aigu s'y fait, en général, au moyen d'une série continue de sons, qui serait mal rendue par un clavier dont on ferait résonner successivement et rapidement toutes les touches, parce qu'elles ne donnent que les demi-tons; mais on en aurait une idée plus exacte, en faisant promener le doigt en montant et en descendant, plus ou moins, sur la corde d'un violon qu'on ferait résonner sous l'archet. C'est une véritable échelle enharmonique, dont la succession uniforme est rompue de tems à autre par les longues qui se rencontrent dans le discours, et qui forment des sautillemens ou des espèces de cascades dans la suite des sons. Mais dans le dépit, l'impatience ou toute autre affection vive, les

Digitized by Google

Bretons passent quelquefois brusquement et presque sans transition, d'un ton grave à un ton très-aigu, sur-tout au commencement d'une phrase.

Dans les mots de deux ou trois syllabes, où l'avant dernière est essentiellement longue, la voix s'élève d'ordinaire sur la syllabe longue, pour s'abaisser sur la dernière qui est brève : cela doit avoir lieu sur-tout à la fin d'une phrase, mais ne m'a pas paru sans exception.

Si la phrase est interrogative, la voix s'abaisse, au contraire, sur la pénultième syllabe, pour s'élever sur la dernière qui m'a paru devenir longue dans ce cas. L'interrogation étant moins marquée par les règles grammaticales dans le breton que dans le français, la variation dans l'accent devient plus nécessaire pour la faire distinguer.

La différence du système de quantité dans les dialectes de Treguier et de Vannes, en apporte aussi nécessairement beaucoup dans leur accent. Dans l'un et l'autre, la voix m'a paru s'élever toujours sur la longue et s'abaisser sur les brèves. Ainsi les Trecorois, pour prononcer suivant leur accent le mot *kemener*, disent *ke-mener*. L'intervalle ordinaire du son le plus grave au plus aigu, est chez eux presqu'aussi grand que dans les dialectes de Cornouailles et de Léon, autant que j'ai pu en juger, et la marche de leur discours se rapproche un peu de l'accent gascon, quoiqu'il en diffère à quelques égards.

Le vannetais, au contraire, qui a sa pause et son élévation de voix sur la dernière syllabe, et

Digitized by Google

qui met beaucoup moins d'intervalle que ses voisins entre le son grave et le son aigu, se rapproche beaucoup plus de l'accent français ; aussi le peuple de Vannes et les paysans de ce canton parlent le français presque sans accent.

Je dois faire remarquer qu'en parlant de l'accent breton, je suppose toujours cette langue dans la bouche des cultivateurs, des artisans et des gens du peuple, à qui elle est naturelle, qui n'en connaissent point d'autres, et qui, moins accoutumés que les personnes des classes supérieures à s'observer et à se retenir vis-à-vis les uns des autres, laissent exhaler plus librement dans leur langage les divers sentimens qui les affectent ou qui les agitent. Lorsqu'ils parlent le français, ils y apportent toujours les règles, la construction, la quantité et l'accent de la langue bretonne, ce qui paraît désagréable aux étrangers.

Quant aux personnes qui parlent habituellement le français, elles employent d'ordinaire la quantité et l'accent de cette langue lorsqu'elles veulent parler breton, circonstance qui leur fait perdre beaucoup de son originalité.

Telles sont les remarques générales que j'ai faites sur les deux dialectes que j'ai été plus à portée d'observer, et par comparaison sur les deux qui me sont moins connus. Je me garderais bien d'affirmer que les règles que j'ai cru découvrir et que j'ai indiquées, fussent parfaitement exactes : j'ai même remarqué quelquefois dans le parler des Léonnais et des Cornouaillais, que leur voix s'a-

Digitized by Google

baissait sur la longue de la pénultième, pour s'élever sur la dernière syllabe dans le cours et même à la fin d'une phrase, sans qu'il y eut interrogation. Je n'ai pas pu encore en deviner la raison. Il y a sûrement et il doit y avoir à cet égard beaucoup d'exceptions qui tiennent peut-être au son de voix, aux habitudes ou même au goût de l'individu qui parle ; elles demanderaient une étude plus suivie et des observations délicates, générales et bien constatées, si toutefois on peut y parvenir. Mon but a été d'appeler l'attention des gens instruits sur cet objet, et d'indiquer une méthode d'observer, afin qu'ils puissent vérifier mes remarques et redresser les erreurs ou les méprises qui ont pu m'échapper. La chose peut même être exécutée par une personne qui ne saurait pas le breton, si elle veut faire une grande attention à l'accent breton porté sur le français. Il n'est même pas douteux qu'un étranger à la langue d'un pays, ne soit plus propre à ce genre d'observations que celui qui l'habite et qui a l'oreille accoutumée à son accent ; celui-ci est nécessairement beaucoup moins frappé de ses diverses variations.

Le moyen de la corde de violon, que j'ai indiqué, pourrait n'être pas inutile et s'appliquerait également à la connaissance de l'accent des autres idiomes. Il faut pour cela une oreille bien exercée, connaître l'instrument et en savoir faire l'usage convenable : il donnerait l'intervalle entre le son grave et le son aigu, et exprimerait la modulation de la voix et ses modifications dans le discours

Digitized by Google

ordinaire. Mais ce qui serait difficile, ce serait d'apprécier cet intervalle d'une manière juste, et surtout d'écrire la modulation presque dans l'usage habituel de la musique. Je ne crois pas qu'il existe de caractères pour exprimer un intervalle plus petit qu'un demi ton ; mais ce serait un moyen qu'on pourrait essayer, si l'on croyait y trouver quelqu'avantage, soit pour fixer l'expression des sons, la rendre à volonté ou la retenir plus facilement dans la mémoire.

A. De Blois.

Digitized by Google

RECHERCHES

Sur l'étymologie et l'emploi des locutions et des mots qui se sont introduits ou conservés dans le département de l'Orne, et qui n'appartiennent pas à la langue française de nos jours ;

Par M. Louis DUBOIS, membre de l'Académie celtique, et de plusieurs autres Sociétés littéraires.

Abibotter. Faire *boire* du lait à un enfant.

Accourser, achalander. Etre accoursé, c'est-à dire en *cours* de gagner.

Achée. Ver de terre. Ce mot n'est plus d'usage dans la langue française. A Blois, au lieu d'achée, on dit *ache.*

Acondire. Ce mot qui, suivant Oberlin, veut dire dans le patois messin, mettre obstacle aux publications, signifie ici *éconduire ;* et c'est tout simplement un mot défiguré.

Affurer : voler; du mot latin *fur*, *voleur.*

Ahanner : se fatiguer, souffrir, avoir de la peine physique. Ce vieux verbe vient du substantif *ahan* qui signifiait peine, fatigue, et qui dérive probablement de l'exclamation : *ah ! ah !*

Aimer (*s'*) dans un lieu : mauvaise locution employée pour dire : se plaire dans un lieu.

Airette, airette de jardin, petite *aire.* Ce mot

Digitized by Google

qui n'est pas français, est le diminutif d'*aire*, qui signifie une surface unie.

Amèches. On appelle ainsi les cerises proprement dites, et on confond sous le nom de cerises, les cerises, les guignes, les griottes et les bigarreaux.

Amont, en amont : en haut. On dit le vent est d'amont, c'est à-dire le vent est de haut. Amont vient du mot *mont*, primitif et source de tout ce qui signifie haut, élevé.

Ancines, guignes d'Ancines : merises. Ce nom vient probablement d'Ancines, commune voisine d'Alençon, et de laquelle ont apportait beaucoup de merises.

Anerter : essarter, défricher ; du mot latin *iners*, oisif; anerter est en effet rendre à la culture les terres oisives.

Arruné. Suivant Nicot, arruner signifie arranger. Dans le département de l'Orne, on l'emploie pour dire : mis en train. Je crois que ce mot vient du primitif celtique *ru*, ruisseau ; alors cette expression présenterait à peu près dans les mêmes termes, le même sens que se mettre au courant ; et c'est en effet là l'idée qu'elle offre à nos paysans.

Argancier, églantier. C'est la corruption du français églantier, qui s'écrivait autrefois aiglantier, et que Perion et Menage font venir du latin *acanthus*, ce qui n'est pas très vraisemblable.

Argélâtre, argile. Mot corrompu.

Arquélier ou *harquelier*, homme qui tour-

Digitized by Google

mente, qui suscite des tracasseries. Espèce d'onomatopée.

Arrias, s. f. Obstacle, embarras; arrayé, dans l'ancien français signifiait, occupé. Il est présumable que ce terme vient du mot *arrie*, ci-après employé pour dire au propre un fossé, et figurément un obstacle qui s'oppose au passage. En effet, par *arrias*, on entend un obstacle ou une difficulté quelconque.

Arrie, crête de fossé. Je crois que ce mot est la corruption du vieux mot *orée*, bord, rebord. Cette assertion me paraît d'autant plus probable, que l'arrie est le rebord que forment les terres tirées d'un fossé et sur lesquelles on plante ordinairement les haies.

Art ou *hart*. Ce qualificatif se joint ordinairement aux noms des bêtes de somme. Un cheval *art*, est un cheval nu, un cheval sans harnais. Hart vient peut-être du même mot celtique qui sert de racine à haras, haridelle, etc.

Assire, s'assire, assisez-vous. Mauvaise conjugaison du verbe asseoir.

Asticoter, atticocher. Ce verbe vient de l'*astic*, qui est un os creux, rempli de suif, dans lequel les cordonniers enfoncent souvent leurs alènes. Il signifie tracasser, piquer sans relâche.

Atelle. s. f. Bûche. Ce terme a la même origine que le mot *ais*.

Aval. Ce mot s'emploie par opposition au mot *amont*. Aval signifie en bas, et vient de *Val*, vallée, vallon.

Digitized by Google

Badé, mouillé, crotté ; du celtique *bad*, eau, d'où viennent les mots *balneum* en latin; bain, *baigner*, baptiser, etc., en français.

Badochet. Voyez *Dioleverd*.

Baratté. s. m. Lait de beurre. Ce substantif n'est, à proprement parler, que la contraction de *lait baratté;* il vient de *baratte*, ustensile dont on se sert pour faire le beurre. Ce mot est bon; il serait à désirer qu'il reçût de nos grandes corporations savantes, des lettres de légitimation.

Bassicoter. Ce verbe vient du nom d'une cage en charpente, dans laquelle on élève les ardoises du fond des carrières. Il signifie : tirailler, agiter, et par extension de sens, marchander d'une manière mesquine. Ce qui confirme cette opinion, c'est que le mot français *tribulation*, a une origine analogue. Bassicoter, c'est donc attirer à soi un objet en l'agittant, en le tiraillant d'un fond quelconque.

Baube, bègue. *Bauber*, bégayer. Depuis longtems ces vieux mots ne sont plus d'usage.

Becco. Un bas de *becco*, un gant de *becco;* c'est-à-dire un bas de trop, un gant dépareillé.

Bedée, de *bedée*, tout à coup.

Bégaut, chandelier de bois avec une bobèche de fer à ressort. *Bégaud* ou *bégaut* signifiait autrefois un ignorant, sans doute parce que les bègues ont ordinairement l'air d'être ignorans, à cause de la difficulté qu'ils ont à parler. On ne voit pas trop quel rapport il peut y avoir entre ce meuble et un sot; mais la plupart de ces déno-

Digitized by Google

minations ont été imposées sans raison, par des ouvriers qui n'en avaient guères.

Ben, bien. C'est la simple défiguration de *bien*, comme *ren* est celle de rien.

Berdanser, bredancer: balancer, se berdanser, se balancer.

Bernousé, embernousé ; sali par des excrémens. Du vieux mot français bren, bran, breneux.

Bibreteux, rouge.

Bie, cruche, pour buie et buire. Espèce de broc pour les liqueurs de table; et par extension, toute sorte de vase. Ces mots, ainsi que burette, contraction de buverette, busse, botte, que Ducange dérive du grec βύττις, viennent tous du primitif celtique *baue*, qui signifie antre, et généralement tout ce qui est creux. Bocal et boucaut et (suivant Bullet) bouteille ont la même origine, de même que bouche et poche, le dernier ayant changé le *p* en *b*, ce qui est très-fréquent dans ces sortes de dérivés et de composés.

Bieu d'un moulin, canal. Ce mot vient de la même source que le précédent.

Bieu, fieur, il pieut, etc. Espèce de prononciation italienne, pour bleu, fleur, il pleut. J'ignore d'où peut venir cette manière de prononcer l'*l* qui suit les consonnes, manière qui pourrait fort bien être originaire de cette partie de l'ancienne Gaule, avoir été portée en Italie lors des immigrations des Gaulois, et depuis introduite

Digitized by Google

dans la langue qui s'éleva sur les débris du latin et des idiomes barbares.

Biland, qu'il faudrait peut être écrire *bilent*, lent, très-lent. Ce qualificatif vient évidemment du latin *lentus*, bis *lentus*. C'est comme si on disait deux fois lent.

Bilander, être lent.

Biseuil ou *Biseul*, bloc de silex qui n'a pas été taillé On dit ailleurs biset ou cailloux biseté. Suivant Bochart, biset est là pour bisec; il vient du grec βιξαχιον, qui signifie une petite pierre. Meursiens le prouve au mot βιξαχιον. Les Chaldéens disaient aussi bizeca.

Blosse, prune sauvage.

Bogues. s. f. Les yeux. On peut trouver l'origine de ce mot dans plusieurs langues anciennes; en recourant au celtique, on trouve *bot*, contrefait, et *guell*, vue. Le grec nous fournit βωωπις, qui a de grands yeux. Le poisson que l'on nomme Bogue, ne porte ce nom, suivant l'ichtyologue Rondelet, qu'à cause de la grandeur de ses yeux, du mot grec βοὶς. On appelle aussi bogues les zestes de la châtaigne, parce qu'en s'ent'rouvrant, elles forment comme des paupières sur un œil.

Boguye, chassie.

Boguyeux, chassieux, du mot bogues.

Boille, gros ventre. Du vieux mot français boël, boyau.

Bóner, masquer le visage. A proprement parler, c'est couvrir les yeux.

Digitized by Google

Bonnedà. Exclamation, comme *bon!*

Bordage et *Bordager.* Ces deux mots sont dérivés du mot celtique-saxon *bord,* dont on fit une borde, une habitation de campagne. Le dictionnaire de Trévoux dit que bordage, en terme de coutume, était un « droit seigneurial dû sur une *borde,* loge ou maison baillée pour faire les vils services du seigneur. » Le bordager est le propriétaire du bordage.

Bosser, paraître volumineux, paraître grand, s'étendre ; on dit ailleurs *avanger.* Du mot *bosse,* c'est-à-dire faire bosse, faire monceau. Cette expression vient du grec.

Bouligot, petite pelotte de fil mal faite; du mot *boule* et sans doute du qualificatif *gaté,* petite boule gâtée.

Bourrier, mauvaises herbes, plantes parasites que l'on sarcle. Bourrier vient du latin *burra* employé par le poëte Ausone, pour signifier des *riens;* d'où est venu *bourre,* mauvais poil, bourrée, fagot fait de mauvaises branches.

Bout, être *sur bout,* être debout.

Brague, culottes. Ancien mot français venant du celtique. La Gaule narbonnaise s'appelait en latin *Gallia braccata,* c'est-à-dire Gaule culottée, à cause de cette sorte de vêtement dont se servaient les habitans de cette ancienne province. On disait aussi brages, braies.

Braie, instrument pour *broyer* le lin.

Brassière, corset qui a des *bras.*

Digitized by Google

Brénèche, petite ordure. Du vieux mot *bren*, excrément.

Briffonnier, marchand de volailles. Ce substantif vient du celtique *Dibriff*, manger ; ou bien de *brifa* ou *brifal*, manger avec avidité, d'où l'on a tiré les mots français *briffer, briffant.* Briffonnier signifie donc : marchand de vivres, de tout ce qui se mange ; et depuis, dans un sens plus restreint, il a été pris pour marchand de volailles.

Broder, tricoter.

Buée, lessive. Vieux mot. Ménage déraisonne beaucoup sur l'origine de ce mot, que Huet fait venir du grec βυω, d'où le mot latin *imbuo*, et le français *imbu*. En effet, le linge est imbu par la lessive.

Cabaret, avant-toit. De *caban* (celtique), habitation. C'est la partie prise pour le tout. *Cab* signifie la même chose, et *are* est une particule itérative.

Caignot, Cainjon, Quéniot, petit enfant, par mignardise ; peut-être du mot celtique *can*, chien, petit chien ; comme on dit : mon petit chat, mon minet.

Cambotte. Espèce de paniers qu'on met sur le cheval, l'âne ou le mulet, pour porter le fumier, etc.

Carabin, sarrasin, bled sarrasin. Mot corrompu.

Carreau, planche. Sans doute à cause de la forme à peu près carrée des planches.

Digitized by Google

Casse, léchefrite. Ménage fait venir ce mot du latin *capsa*, boîte, petite caisse. En effet, cassette vient évidemment du diminutif *capsetta*.

Castille, castillier, petite groseille, petit groseiller. Dans quelques autres parties du département, on dit gade, gadelier; grade, gradillier.

Caterre ou *Mal de l'an*. Convulsions et coliques des enfans. Caterre est peut-être la corruption du mot catarrhe, qui est pourtant le nom d'une autre maladie.

Cavereau, soupirail de cave. Ce mot vient du celtique *cau*, *cav*, creux, ou du *cava* des anciens monumens celtiques, qui signifie une cave; et de *ar*, élevé. Le cavereau est une trappe élevée au-dessus de l'ouverture d'une cave pour la fermer.

Cenas ou *Senas*, grange, grenier. Corruption de *cellarium*, d'où est venu cellier.

Châtelet, dévidoir. Ce mot *châtelet*, vient probablement de la forme de ce petit instrument qui est fait en forme de tour, de *château;* du celtique-breton *castell*, d'où les Latins ont emprunté *castellum*, et nous *castel* château, et châtelet son diminutif.

Chaubert, rhume. *Enchauberté*, enrhumé. *Déchauberté*, désenrhumé. Vieux mots.

Chaudin, entrailles de porc. Ménage et Nicot font venir le chaudeau de *calidus*, parce que c'est un breuvage qu'on prend chaud. Je crois qu'on en peut dire autant de chaudin, qui est un aliment que l'on mange chaud et cuit dans la *chaudière*,

Digitized by Google

tandis qu'on mange rôties ou grillées les autres parties du porc.

Chiau, petit chien. C'est peut-être la corruption de *cheau*, petit loup. Les rapports de ressemblance qui existent entre le chien et le loup, semblent accréditer cette opinion. Au reste, chiau paraît le diminutif de chien.

Cicot pour Chicot.

Cochonnée, malpropreté, ordures. Du mot français cochon, qui dérive de l'augmentatif italien *ciaccone*.

Coconnier, marchand d'œufs. Des mots français coq, coque d'œufs, coquetier.

Coffir, *Cottir*, meurtrir, écraser. Ces verbes viennent du grec κόπτω, frapper, ou du latin *contundere*, écraser.

Coger, forcer. Du latin *cogere*, qui a la même signification.

Compère, gilet. L'origine de cette dénomination n'est pas plus connue que celle de nos autres vêtemens.

Conroi, glaise.

Conséquent, pour *considérable*, *de conséquence*. Cette faute de français n'est point particulière au département de l'Orne, pas plus que cent autres mots barbares, contre l'admission desquels les journaux s'élèvent depuis long-tems.

Coq. Renoncule pivoine, à cause de sa couleur aussi vive que la crête du coq.

Corsir, racornir. Corruption de racornir, rendre dur comme la corne.

Digitized by Google

Couas. s. f. Corneille. C'est un mimologisme. Ce nom vient de l'imitation du cri de l'oiseau, comme ceux de *upupa*, hupe, de *cuculus* coucou, et le mot français *coucou*.

Coueé. Expression de mépris, en parlant, par exemple, d'une *queue* de jupon ou de robe, crottée ou salie. Du vieux mot français *coue*, queue.

Couéme, fiente de cheval. Peut-être disait-on *equouéme* ou *écouéme*, du celtique *eq*, cheval, d'où le latin fit *equus*, et le français écurie, écuyer. Ce mot *couéme* ne serait pas le premier auquel on eut enlevé la tête, comme on a fait dans tant de mots. En celtique *couchin*, cheval, et *coucy*, salir, pourraient aussi servir à expliquer le mot *couéme*.

Corraie. On appelle ainsi cette partie des entrailles qui est composée des poumons et du cœur, et quelquefois du foie. On connaît les mêmes pièces dans d'autres cantons, sous le nom de *hatille*.

Courtil, jardin. Du mot court, cour, *curia*.

Crédence, petite armoire dont les tiroirs sont au-dessus des portes. Vieux mot. La crédence est un meuble auquel on confie (*credere* en latin) ses effets les plus précieux. On trouve crédenciers pour buffetiers, dans Rabelais. Liv. IV, chap. 64.

Cressir, *Kersir*, presser violemment; et par extension, mourir.

Croche, pour crochu, crochue.

Croillet, verrou. *Crouiller*, fermer la porte

Digitized by Google

avec le *croillet*. Ces deux mots ont la même origine que le mot *écrou*.

Cu-fourché, perce-oreille. Ce nom de *cu-fourché* vient de la pince en forme de *fourche*, dont est armé le *cul* de cet insecte.

Cuisse, *pain de cuisse*. Cuisson, pain de cuisson. Mots corrompus.

Cusser, gémir, se plaindre. Ce verbe vient du celtique *ki*, chien, d'où les Grecs ont fait Κυων, et les Latins *canis;* parce que les chiens, lorsqu'ils se plaignent, ont un gémissement perçant, qu'exprime très-bien le celtique *ki*.

Nota. Je dois déclarer ici, que la plupart des mots cités comme celtiques, dans ce Vocabulaire, à l'exception de quatre ou cinq, tels que *guell*, *dibriff*, *oau* et *ki*, ne sont pas celtiques. — E. J.

Digitized by Google

LETTRE

De M. JOUYNEAU DESLOGES, *membre de l'Académie celtique, à* M. ELOI JOHANNEAU, *secrétaire perpétuel de la même Académie, sur le dragon de Poitiers, appelé la* Grand-gueule, *et sur celui de Niort.*

Poitiers, 26 Novembre 1809.

MONSIEUR, les villes de Metz, de Rouen, de Paris, l'abbaye de Fleury dans l'Orléannais, le village de Torcy, près Lunéville, etc., ne sont pas, en France, les seuls lieux où l'on ait conservé le culte d'un *dragon* ou *serpent ailé* auquel on attribuait des faits extraordinaires. Nous fêtions aussi, à Poitiers, l'image d'un dragon célèbre, appelé la *Grand'gueule.* Sa forme, son histoire ou plutôt sa fable, les cérémonies de son culte et sans doute son origine, sont les mêmes que celles des autres dragons de tous les pays, et que celles, en particulier, du *Graouilly* de Metz, et de la *Gargouille* de Rouen; au point qu'en lisant cette Notice, vous croirez relire une partie de ce que MM. *Lenoir* et *Dupin* ont écrit sur ce même sujet, l'un dans le N.° 4, l'autre dans le N.° 9 des *Mémoires de l'Académie celtique.*

Digitized by Google

La *Grand'gueule* de Poitiers, était également un monstre ailé, terrible, horrible, effrayant, à écailles vertes, à longue queue, à griffes sanglantes, et sur-tout à large gueule, ne vivant que de chair humaine. Elle sortait fréquemment, soit pendant le jour, soit pendant la nuit, d'une caverne qui lui servait de retraite à quelques cent pas de la ville; traversant au vol la rivière qui baigne ses murs, elle venait enlever dans les rues, sur les places, dans les jardins, les habitans les plus notables qu'elle dévorait, et même de préférence, jusque dans leurs cellules, des religieuses de l'abbaye de Sainte-Croix, fondée par Sainte Radégonde, vers le milieu du 6.e siècle. Heureusement pour la contrée, un prisonnier coupable d'un crime qui lui méritait la mort, armé, cuirassé comme l'archange *Saint Michel* ou le chevalier *Saint Georges* aurait eu lui-même besoin de l'être en pareil cas, osa combattre et eut la vigoureuse adresse de détruire le monstre; ce qui lui valut sa grâce proposée et promise à cette condition. Telle est la tradition constante à Poitiers et dans toute la contrée.

Il manque à cette tradition deux points essentiels, la date de l'événement et le nom du brave qui délivra la contrée du monstre dépopulateur et cruel qui la ravageait. Mais comme on voulait absolument persuader les générations suivantes qu'il avait réellement existé, on dut bientôt avoir et exécuter l'idée si simple, de le représenter tel qu'on avait cru le voir ou d'après

Digitized by Google

le rapport de ceux qui prétendaient l'avoir vu. Alors, la tradition eut un titre qui parut irrécusable.

La représentation de la *Grand'gueule* était en bois, et assez artistement faite. Comme sa légende traditionnelle, dont on voulait prévenir l'oubli, rappelait un événement en quelque sorte miraculeux, dont l'humanité et la religion, long-tems affligées, avaient dû se consoler et se réjouir, on portait chaque année, processionnellement (usage qui n'a cessé qu'à la révolution), ce simulacre, le troisième jour des Rogations, en même-tems et presqu'avec autant de respect que l'on montrait au peuple un brillant reliquaire de la *vraie Croix*, et une statue en pierre de la *Sainte Vierge*, qu'escortaient, devant et derrière, le nombreux clergé soit séculier, soit régulier, ainsi que les croix et les bannières des vingt-quatre paroisses de la ville, de cinq chapitres, de deux séminaires toujours très-peuplés, de trois hôpitaux, et d'une vingtaine de couvens, tant en religieux qu'en aumôniers (tout cela existait alors à Poitiers), précédés, entourés ou suivis de milliers de fidelles, sans compter ceux que la piété ou la curiosité plaçait à toutes les fenêtres sur le passage. On voit combien cette procession était pompeuse, et sur-tout que la *Grand'gueule* était en bonne compagnie.

Les habitans des campagnes accouraient en foule, de douze à quinze lieues à la ronde, à cette procession des Rogations, pour y voir la *Grand-gueule*. Il fallait l'avoir vue au moins une fois

Digitized by Google

en sa vie; et chacun s'en vantait dans sa contrée. Dès que les enfans avaient à peuprès atteint l'âge de huit à dix ans, les parens ne manquaient pas de leur promettre de les mener à cette procession, à condition qu'ils seraient sages, et avec la menace, en leur montrant la *Grand-gueule*, qu'elle saurait bien les reconnaître et les retrouver, en quelque lieu qu'ils fussent; qu'elle viendrait les dévorer, jusque dans leurs bras, dès qu'elle apprendrait qu'ils seraient devenus indociles ou méchans.

Ce n'est pas tout; par suite de l'opinion que j'ai déjà exposée, les vieilles femmes du peuple, celles dont la piété avait plus de confiance et de crédulité, voyant cette figure, toute hideuse et effrayante qu'elle fût, d'ailleurs décorée de fruits, de guirlandes de fleurs, de petits gâteaux et de rubans de toutes couleurs, portée, ainsi qu'on l'a dit, dans une procession, avec tous les accompagnemens que l'on a mentionnés, parmi lesquels étaient les enseignes des saints patrons et des saintes patronnes de toutes les églises de la cité; les vieilles femmes, dis-je, la prenaient aussi pour celle d'une sainte, et lui donnaient le nom de *bonne Sainte Vermine* (1). Ces vieilles

(1) C'est ainsi qu'on trouve dans Muratori, des inscriptions aux saints dracons, SANCTIS DRACONIBUS.

Eloi Johanneau.

Digitized by Google

femmes croyaient qu'on la montrait, pour qu'on la priât de préserver tous ceux qui la suivaient, de l'atteinte de tous les animaux nuisibles avec lesquels elle pouvait avoir quelque ressemblance : et elles la priaient avec beaucoup de ferveur. Elles cherchaient même, autant que la foule pouvait le permettre, et que le porteur fatigué voulait s'y prêter, à y faire toucher leur chapelet ; à quoi elles mettaient le même empressement, qu'à s'approcher du reliquaire pour en faire de même.

Quoi qu'il en soit, aussitôt la procession finie, la *Grand'gueule* de Poitiers rentrait en dépôt à l'abbaye de Ste-Croix, d'où elle ne sortait avec le reliquaire, que l'année suivante, à pareil jour. Cela s'est pratiqué ainsi jusqu'à la révolution. J'ignore ce qu'elle est devenue depuis.

La caverne dans laquelle on suppose que résidait la *Grand'gueule*, et que toutefois la tradition ne désigne pas, est apparemment une caverne ouverte horizontalement et assez vaste pour que 15 ou 20 personnes au moins puissent s'y mettre à l'abri, laquelle existe encore dans un rocher sur le bord d'une prairie traversée par le *Clain*, au S. S. E. de la ville. On l'appelle maintenant la *Grotte à Calvin*, du nom de ce fameux hérésiarque qui, effectivement, a fait quelque séjour dans cette contrée, et de qui il est écrit qu'il allait souvent se promener de ce côté-là, et qu'il y réunissait de tems en tems, en secret, quelques-uns des habitans les plus notables de Poitiers ou des

Digitized by Google

environs, que l'histoire nomme, et dont il cherchait à faire des prosélytes. Au reste, vous savez qu'il n'est ni caverne ni grotte sur l'existence et l'emploi de laquelle il ne se soit fait et ne se fasse encore des contes plus ou moins extraordinaires. Celle-ci se trouve vis-à-vis la maison dite l'*Hermitage*, autrefois maison de délassement ou de solitude pour les religieux capucins qui en ont joui jusqu'à la révolution, élevée sur le côteau opposé, d'où la vue se plonge, à droite et à gauche, sur une vallée peu étendue, mais agréable et pittoresque. L'on voit encore, près de cette maison, les restes d'un aqueduc construit par les Romains, et qui servait à conduire dans la ville de Poitiers les eaux d'une fontaine voisine. Ces restes, qui annoncent d'antiques arcades, sont appelés *les arcs de Parigni*, peut-être du nom d'un ancien propriétaire du terrain où ils sont situés, et qui aura voulu les conserver (plutôt du latin *paries*. — E. J.).

M. Thibaudeau, auteur d'une Histoire du Poitou, en 6 volumes *in*-12, sachant tout ce qu'on débitait et croyait de la *Grand'gueule* de Poitiers, dans tout le pays, et témoin des honneurs que l'on rendait annuellement à son simulacre, ne pouvait guère se dispenser d'en faire quelque mention. Il ne la nomme que le *Dragon volant*. Je vais extraire ce qu'il en dit, pages 140 et 141 du 2.e volume. En convenant que l'on ignore à quelle époque a commencé à Poitiers l'usage d'y porter à une des processions des Rogations la figure de ce

Digitized by Google

dragon, il ne croit pas que ce soit la commémoraison mystérieuse, comme quelques-uns le pensent, d'un triomphe de J.-C. sur le dragon infernal, parce qu'on aurait porté cette figure renversée, au lieu de la porter élevée : ce qui lui fait rappeler que l'Empereur Sigismond, vers l'an 1418, avait institué un ordre de chevalerie appelé *du Dragon renversé*, dont les chevaliers portaient, entr'autres décorations dans les jours solennels, une chaîne d'or au bout de laquelle pendait *un Dragon renversé*, *aux ailes abattues ;* voulant signifier par là l'anathême prononcé au concile de *Constance*, contre la doctrine et la personne de *Jean Hus* et de *Jérôme de Prague*. Il rappelle aussi que les Luthériens, dans les guerres de religion du 16.e siècle, avaient affecté de prendre pour devise dans leurs enseignes un *Dragon relevé* contre l'Eglise. M. Thibaudeau, tout en présentant ces rapprochemens, et sans chercher, ajoute-t-il, l'origine mystérieuse ou fabuleuse de la figure du *Dragon volant* de Poitiers, finit par adopter l'opinion populaire, et paraît croire que cette figure représente un animal de même genre, qui aura paru autrefois en Poitou, *comme il y en a eu en d'autres endroits*, et dont on aura attribué la destruction à l'intercession de Sainte Radégonde, et que c'est pour cela que l'on a conservé la représentation de cet animal dans l'abbaye de Sainte-Croix, fondée par cette sainte religieuse. M. Thibaudeau conseille, en même tems, de faire cesser l'usage de porter cette figure en

Digitized by Google

procession, à cause des idées fausses ou ridicules que l'ignorance et la superstition qui l'honoraient en quelque sorte comme une relique, y attachaient.

Après l'exposé fidelle qu'on vient de lire, je n'ai pas besoin de faire remarquer que tout ce que M. *Lenoir* écrit du *Graouilli* de Metz, de la *Gargouille* de Rouen, etc., s'applique parfaitement à la *Grand'gueule* de Poitiers et à tous les *Dragons* ou *Serpens volans* passés, présens et futurs, qui se multiplient chaque jour, puisque le Numéro XI des *Mémoires de l'Académie celtique*, vient d'en annoncer encore trois, à Vendôme, à Comminges, à Bordeaux, et qu'il me reste à en faire connaître un autre, dont le monument a été récemment découvert dans l'ancien Poitou, et qui a eu aussi son historien. Leur multiplicité, la ressemblance de leurs formes, l'identité des traditions sur leur existence, ainsi que des faits qu'on leur attribue, suffiront pour prouver que ce n'est pour tous qu'une fable, une allégorie, un emblême né de la même source, et dont le type inventé ou imité convenait apparemment aux vues mystiques de tous ceux qui ont cherché à en accréditer la croyance.

On découvrit en 1788, ou plutôt l'auteur de la Notice sur ce dragon ne remarqua que dans ce tems là, dans le cimetière de l'hôpital général de la ville de Niort, une pierre faisant partie d'un mausolée que la tradition, qui en était déjà connue, prétend avoir été élevé à la mémoire d'un militaire déserteur, auquel sa grâce fut promise

Digitized by Google

s'il osait combattre et parvenait à détruire un énorme dragon ou serpent ailé qui désolait le pays. C'est la même fable que celle du dragon de Poitiers; mais l'issue du combat n'est pas la même. Couvert d'un masque de verre et armé de toutes pièces, le militaire vint bien à bout de blesser et d'abattre le monstre; mais le croyant mort, il ôta son masque et eut l'imprudente curiosité de vouloir considérer de près son ennemi terrassé, lequel, tout mortellement blessé qu'il était, s'élança subitement sur son vainqueur et lui ayant communiqué le poison le plus subtil, le militaire périt en même-tems que le monstre dont il venait de délivrer sa patrie. La tradition varie sur la date de l'événement; les uns prétendent qu'il est de 1589, et que le militaire s'appelait Guillaume de Beauchamp, *Guilelmus de Bello campo;* les autres, de 1692, et nomment le soldat Jacques Alloneau, *Jacobus Alloneau* (1). Ces deux dates sont bien modernespour un fait de cette sorte. Aucune d'elles ne peut être vraie, en supposant que le fait le fût. Cependant il existe encore une partie du monument qui semble l'attester. Tout ce récit

(1) Ce qui prouve que cette histoire n'est qu'une fable religieuse et une fable bien ancienne, c'est que le nom d'*Alloneau* est en relation avec elle, puisque *Al lon* en celtique, signifie *la bête* ou plutôt de *la bête*, en sous-entendant le prénom. Ce personnage fabuleux en aura donc tiré son surnom, comme Apollon a tiré celui de *Pythius*, du serpent Python. — *Eloi Johanneau.*

Digitized by Google

est tiré d'une brochure très-nouvelle, puisqu'elle n'est que de l'an 7, dont je joins ici un exemplaire; elle est intitulée : *Dissertation sur l'existence des dragons*, par M. d'*Orfeuille*, membre de l'Athénée de Niort. L'auteur a fait les frais d'une gravure qu'on y trouve, représentant un soldat sous un ancien costume, et auprès de lui un *dragon* ailé. Ces deux figures, lui a-t-on assuré, se voyaient encore, il n'y avait pas dix ans, sur une des parties du mausolée, dont il paraît ne s'être conservé qu'une pierre, avec cette inscription en trois lignes : *Siste viator, rem habes paucis : hi periere simul.* On y voyait aussi le nom du soldat, l'époque et les circonstances du combat et de sa mort, et enfin ces autres mots latins qui en expliquent la cause : *Homo occubuit serpentis veneno.*

M. d'*Orfeuille* ne paraît pas avoir le moindre doute sur la vérité de l'événement dont on vient de lire le récit. Ne pourrait-on pas dire qu'il y en a trop de semblables, et dont les traditions sans doute contemporaines ou calquées les unes sur les autres, doivent venir de la même source, pour qu'aucun soit vrai ? M. d'*Orfeuille*, pour en venir là, et dans l'espoir d'y faire ajouter foi, a ajouté beaucoup de témoignages à ceux que Don *Calmet*, dans sa lettre insérée au Journal de Verdun, du mois de Juin 1751, rapporte, pour prouver l'existence de tous les *dragons* ou *serpens volans* que tant d'écrivains sacrés ou profanes, anciens ou modernes, ont cru pouvoir

Digitized by Google

et devoir attester. Son érudition sur ce point est infinie, et la matière paraît épuisée. Cependant *Ducange*, dont les connaissances et le jugement méritent quelque confiance, et qui parle du dragon de l'abbaye de Fleury, pensait, comme tous les archœologes de notre tems, les plus instruits, que ce n'était qu'une allégorie ou un emblême.

JOUYNEAU DESLOGES.

P. S. Je possède depuis 30 ans, un manuscrit assez curieux, qui m'a été donné par les héritiers d'un ancien échevin, ayant pour titre : *Noms des maires de la ville de Poitiers, depuis* 1213 *jusqu'en* 1770, *avec des remarques* (qui remontent jusqu'à 1200) *de ce qui s'est passé de plus considérable et intéressant pendant tout ce tems, tant en France qu'ès royaumes voisins et éloignés.* C'est une sorte de mémorial historique et chronologique fait, année par année, dans l'ordre successif et sans art. Le faux ou le fabuleux y est souvent mêlé avec le vrai ; mais le vrai y est dit quelquefois avec courage. Tout ce qui conduit jusqu'au tems où Bouchet a cessé d'écrire, paraît extrait de ses Annales; et tout le manuscrit n'est que une compilation copiée par plusieurs mains, avec des additions; mais la chronique poitevine y est assez étendue. J'y vois sous l'an 1280, année de prodiges apparemment, comme les vieilles histoires nous en donnent par fois, qu'il apparut à Poitiers *un dragon volant par l'air*, en même-

Digitized by Google

tems *que les eaux furent grandes; qu'il y eut un tremblement de terre furieux; que le soleil fut obscurci depuis midi jusqu'à deux heures, et que peu après la lune parut toute noire. Cela voulait présager, ajoute-t-on, la mort de l'incomparable jacobin Albert le Grand, et quantité d'autres malheurs qui arrivèrent dans la suite....*

J'ai lu aussi dans les *Annales d'Aquitaine*, 4.e partie, fol. 76, *verso*, édit. ital. de 1545, à Poitiers, chez les frères Marnef que : « Lorsque la » procession passait dans un lieu que l'on dé» signe, le huche ou crieur de la ville, devait » jeter contre la maîtresse châsse de l'église ca» thédrale, où sont les barbes de Saint-Pierre, » ung vaisseau de verre rond, plain de vin; et » s'il y touchait, auroyt la valeur de tout ce qu'il » mouillerait de ladite châsse, mais seroyt ex» communié. »

La procession de la grand'gueule me rappelle qu'il a été proposé depuis peu, par des ames pieuses, de rétablir une cérémonie votive, suspendue par la révolution, et qui avait été fondée dès l'an 1202, à l'occasion d'un événement (*le miracle des clés*). La voici : tous les ans, puis ensuite tous les deux ans, apparemment par économie, le lundi de Pâques, l'épouse du maire, accompagnée de toutes les femmes des membres du corps municipal (long-tems composé de cent individus,

Digitized by Google

savoir : un maire, 24 pairs ou échevins, et 75 bourgeois), venait, au nom de ce même corps, après vêpres, offrir, avec des fleurs, un riche manteau neuf à la statue de la Vierge qu'elle en revêtait elle-même, en présence du curé de Notre-Dame et de tout son clergé qui recevait le cortége à la porte de l'église. Dans la marche de ce cortége, on remarquait cette singularité qui était d'étiquette : les femmes donnaient la droite aux hommes. Le soir il y avait, à l'hôtel du maire, un grand soupé suivi d'un bal.

JOUYNEAU DESLOGES.

Digitized by Google

MÉMOIRE

Sur quelques Monumens antiques que renferme la forêt de Fougères, département d'Ille-et-Vilaine;

PAR M. RALLIER, membre du Corps législatif, et de l'Académie celtique.

LES forêts sont peut-être les premiers livres que devraient consulter les amateurs de l'antiquité, et ceux-là sur-tout qui désirent enrichir l'histoire des Celtes de quelques observations nouvelles.

Je me reprochais depuis long-tems de n'avoir étudié, sous ce rapport, la forêt de Fougères que d'une manière trop superficielle, et j'ai senti enfin, qu'une semblable négligence deviendrait tout à fait inexcusable, après l'honneur que m'a fait l'Académie celtique, de m'admettre dans son sein.

Si je ne puis prendre exemple sur tant de membres distingués de cette Académie, qui vont chercher dans toute l'Europe les vestiges précieux des antiquités celtiques, je dois au moins, faire connaître ce que les lieux que j'habite peuvent offrir d'intéressant en ce genre.

La forêt de Fougères conserve encore quelques anciens monumens. S'ils n'ont point l'aspect imposant de ceux de Carnac ni de plusieurs autres

Digitized by Google

blent défier la faulx du tems et même la main destructive des hommes; ils rappellent d'une manière aussi fidelle encore, quoique moins énergique, de grands et d'antiques souvenirs.

Je décrirai trois objets dans ce Mémoire :

Les deux premiers, connus à Fougères sous les noms du *Monument* et de la *Pierre du Trésor*, paraissent être des monumens celtiques de la nature de ceux que l'on désigne par le nom de *Dolmen*.

Le troisième, sans remonter à une aussi haute antiquité, puisqu'il est du 12.e siècle de notre ère, peut sembler, sous d'autres rapports, digne de quelqu'attention. Ce sont les *Celliers de Landéan*, monument dont bien des personnes connaissent le nom, mais dont aucune, que je sache, n'avait pu jusqu'ici se former une idée bien exacte.

Le Monument.

Ce qu'on appelle encore dans le pays *le Monument*, est situé dans la partie occidentale de la forêt de Fougères, à 12 mètres seulement de distance à l'est de l'allée de Clairdouet, qui communique des Celliers de Landéan au carrefour de la Croix du Poulailler, et à environ 300 mètres au nord de ce carrefour.

Il consistait principalement en une pierre qui avait au moins 4 mètres 87 millimètres (15 pieds) de longueur, sur 2 mètres 60 millimètres (8 pieds) dans sa plus grande largeur, et environ 1 mètre 13 centimètres (3 pieds 6 pouces) d'épaisseur.

Digitized by Google

Elle était soutenue à environ 7,31 décimètres (2 pieds 3 pouces) au-dessus du sol actuel qui paraît s'être exhaussé, par dix autres pierres de moindres dimensions, qui, posées sur deux rangs, formaient une sorte de rue dont l'intérieur est aujourd'hui plus bas d'environ 6 décimètres (1 pied 10 pouces) que le terrain environnant. Cette rue avait un mètre de largeur, et sa direction était à peu près du nord-est au sud-ouest. Plusieurs pierres que l'on remarque au sud-ouest de cette rue, et qui conservent encore à peu près sa direction, semblent annoncer qu'elle se prolongeait autrefois un peu davantage de ce côté.

Quelques-unes des pierres du support ayant été dérangées ou par le tems ou par les efforts des hommes, et la pierre de recouvrement ayant par suite porté à faux d'un côté, elle s'est séparée en deux parties qui se sont un peu écartées l'une de l'autre, mais de manière cependant à ce qu'on ne puisse douter qu'elles ne fissent originairement une seule et même pierre. Le fragment le plus considérable est au nord-est. Il paraît qu'en s'inclinant, il s'est aussi un peu détourné de sa première direction.

Le plus petit a deux mètres de longueur, et ne s'est pas sensiblement dérangé. Toutes ces pierres sont de l'espèce de granit qui se rencontre communément, et quelquefois en grandes masses, dans cette partie de la forêt de Fougères et dans les communes voisines.

Digitized by Google

La Pierre du Trésor.

La *Pierre du Trésor* est située dans la partie orientale de la forêt de Fougères, entre la grande route de Caen et l'allée dite des *Hauts-Vents*, à environ 120 mètres de l'une et de l'autre, et à un kilomètre et demi au sud des Celliers de Landéan.

Cette pierre a 3 mètres 79 millimètres (11 pieds 8 pouces) de longueur, 2 mètres 27 centimètres (7 pieds) de largeur, et environ 8 décimètres (2 pieds 6 pouces) d'épaisseur. Elle était, comme la précédente, supportée par plusieurs autres pierres moins grosses; mais quelques-unes de celles-ci ayant été déchaussées et renversées, la pierre supérieure a glissé d'un côté jusqu'à terre, de sorte qu'elle ne porte plus que par son extrémité sud sur ses supports. Mais on ne saurait douter qu'elle ne formât jadis avec eux, quoiqu'un peu plus en petit, un monument semblable à celui de l'article précédent. Les supports rangés sur deux lignes, paraissaient former une rue de 1 mètre 62 centimètres (5 pieds) de largeur, dont la direction était à peu près nord et sud. Cette rue était plus basse que le terrain environnant, au-dessus duquel la pierre supérieure, quand elle était en place, s'élevait d'environ 6 décimètres (1 pied 10 pouces).

La Pierre du Trésor est, ainsi que ses supports, d'une pierre siliceuse commune dans la partie nord-est de la forêt de Fougères. Son nom lui a été funeste. On a cru qu'un trésor était enfoui

au-dessous d'elle, et, dans l'espoir de le découvrir, on a fait des fouilles qui ont dégradé le monument, sans avoir, je pense, enrichi personne.

Les Celliers de Landéan.

Henri II, roi d'Angleterre, profita de la faiblesse de Conan IV, duc de Bretagne, pour se rendre tout puissant dans cette province ; et à la mort de Conan, qui arriva en 1170, il parvint à faire reconnaître duc de Bretagne, son propre fils Geoffroi, qui était alors fort jeune, et sous le nom duquel il régna assez long-tems lui-même.

Parmi plusieurs seigneurs bretons qui opposèrent cependant quelque résistance aux vues ambitieuses de ce monarque, on distingua sur-tout Raoul de Fougères (1) qui prenait, ainsi que ses prédécesseurs, le titre de premier baron de Bretagne.

Dès l'année 1166, Henri II mécontent de Raoul, l'avait assiégé dans Fougères, et avait pris cette

(1) Il a existé plusieurs seigneurs de Fougères, du nom de Raoul. Celui dont il est question ici est Raoul II, qui fut l'ennemi irréconciliable des Anglais. Il était petit-fils de Raoul I.er, qui accompagna Guillaume le Conquérant en Angleterre, et qui fut le fondateur de la célèbre abbaye de Savigny. Raoul II est bisaïeul de Raoul III, qui, en 1230, rendit hommage à Saint Louis, et qui, le 29 Janvier 1253, maria Jeanne de Fougères et de Porrhoet, sa fille unique, à Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême.

Digitized by Google

ville d'assaut, ainsi que son château dont il avait fait raser entièrement les fortifications.

Cependant Raoul entreprit, peu de tems après, de rebâtir le château de Fougères, et refusa de prêter le serment de fidélité que Henri exigeait de tous les seigneurs bretons. La guerre recommença aussitôt entr'eux, et Raoul la fit d'abord avec quelque succès; mais Henri rassemblant à son tour, contre lui, des forces considérables, y mit tant de promptitude et de secret, qu'il parut devant Fougères, avant que son ennemi eût eu le tems de s'y mettre en défense.

Cependant Raoul qui perdait dans le château de Fougères sa meilleure place de sûreté, avait pris à l'avance des précautions contre une attaque imprévue. Il avait fait creuser dans un canton alors peu fréquenté de la forêt de Fougères, des souterrains capables de contenir une grande quantité d'effets. Il est probable qu'il avait fait préparer aussi dans cette forêt, des parcs assez vastes pour qu'on y pût rassembler de nombreux troupeaux.

Surpris par l'approche inopinée des ennemis, il crut avoir du moins le tems d'enfouir ses trésors, et il ordonna à ses vassaux de faire conduire aussi vers la forêt, leurs troupeaux et leurs effets les plus précieux; mais cet ordre fut donné ou exécuté trop tard. Le convoi fut surpris en route et attaqué par l'armée de Henri, qui s'en empara et y fit un très-riche butin. Cela se passa

Digitized by Google

en l'année 1173, et voici comme Bertrand d'Argentré le raconte dans son Histoire de Bretagne.

« Le roi averti de ceci (des succès de Raoul), » marcha soudainement et à l'impourvu, avec » toutes ses forces devant Fougères, et à peu » qu'il ne surprit Raoul de Fougères, lequel » l'ayant découvert, se sauva à la fuite, et y fit, » le roi Henri, un grand butin; car ayant déli- » béré ledit Fougères de soutenir, avait com- » mandé à tous ses sujets d'apporter tous les » meubles en la forêt de la ville, en laquelle il » avait exprès fait faire de grandes voies sous » terre pour retirer lesdits biens, lesquelles en- » core aujourd'hui se voient en la forêt, et les » appelle-t-on *les Celliers de Landéan*, les- » quels traversent sous terre depuis la fin de la » forêt jusqu'aux étangs de Fougères; mais avant » qu'ils pussent entrer dans les bois, ils furent » surpris, meubles, munitions et bétail, et tout » ravagé et pillé par le roi Henri, et perdirent » tout les habitans. »

Dom Lobineau rapporte les mêmes faits, mais ne fait point communiquer par sous terre les Celliers de Landéan avec la ville de Fougères, dont ils sont distans de plus de sept kilomètres.

Les Celliers de Landéan subsistent encore, et n'ont point changé de nom. Ils se trouvent dans la forêt de Fougères, à environ 850 mètres en deçà de l'église de Landéan, et à environ 45 mètres à l'ouest de la grande route de Fougères à

Digitized by Google

Caen. Ils s'annonçaient à l'extérieur, par les vestiges de deux rampes à moitié comblées, qui formaient entr'elles un angle droit, et se réunissaient à un palier commun qui était voûté comme elles, et d'où l'on descendait autrefois dans un souterrain. Mais la porte d'entrée étant elle-même comblée en très-grande partie, et de plus habituellement noyée presque jusqu'à la clef de son cintre, par les eaux dont le souterrain s'était rempli, il était devenu fort difficile de pénétrer dans celui-ci par cette voie.

On pouvait, au moyen d'une échelle, y descendre par un soupirail pratiqué verticalement dans la partie supérieure de la voûte, et les pieds trouvaient même où se poser à sec, parce qu'une prodigieuse quantité de pierres et d'autres matières, ou entraînées par les eaux pluviales, ou jetées par des curieux, avaient, par succession de tems, formé un petit îlot immédiatement au-dessous du soupirail; mais, débarqué sur cet îlot, on ne voyait autour de soi, qu'une voûte noyée jusque bien au dessus de sa naissance, et l'on ignorait par conséquent si au-dessous de l'eau très-profonde, et des remblais dont on était environné, il n'existait pas quelque communication de ce lieu avec d'autres souterrains.

De vieilles traditions se perpétuaient cependant, sans qu'il fût possible ni de les vérifier ni de les démentir. On débitait toujours que des communications souterraines s'étendaient depuis là jus-

Digitized by Google

qu'à Fougères, ou même jusqu'à d'autres lieux encore plus éloignés.

Quelques personnes moins crédules affirmaient du moins, qu'au de-là du premier souterrain il en existait d'autres qui communiquaient avec lui par des portes de fer.

Désirant enfin savoir positivement à quoi m'en tenir là-dessus, j'ai entrepris d'épuiser l'eau contenue dans le souterrain. MM. de Parsy, conservateur, et Desalleux, inspecteur des forêts impériales, se sont prêtés, d'une manière obligeante, à me donner pour cela les autorisations nécessaires.

Pour faciliter mon opération, j'ai commencé par chercher dans la forêt, au plus près possible, un point qui fût un peu inférieur, non pas au fond du souterrain, ce qui eut été trop difficile, mais du moins au niveau ordinaire des eaux dont il était rempli; et j'ai atteint ce point par une tranchée de plus de 100 mètres de longueur, dont la profondeur s'y réduisant à rien, était, près de la porte d'entrée du souterrain, de 4 mètres 40 centimètres (environ 13 pieds 6 pouces). J'ai fait déblayer ensuite une partie des terres qui encombraient la principale rampe; après quoi j'ai commencé à faire épuiser les eaux, en faisant usage pour cela de simples pelles de bois.

Entré dans le souterrain, j'en ai fait chercher le fond sous la masse épaisse de remblais dont il était par-tout recouvert, et je me suis sur-tout ap-

Digitized by Google

pliqué à reconnaître s'il n'existait pas quelqu'ouverture, si petite qu'elle fût, qui communiquât au dehors; car j'étais moi-même prévenu de l'idée que quelque conduit au moins avait été pratiqué, dans le principe, pour l'évacuation des eaux provenant des filtrations ou des pluies, et que le souterrain ne s'était enfin noyé, que parce que ce conduit s'était trouvé obstrué.

Après avoir fait les recherches les plus exactes, je puis maintenant donner pour certain, que le souterrain ne communiquait à aucun autre, et qu'aucun conduit n'avait même été pratiqué pour l'écoulement des eaux.

Les seules précautions prises par les constructeurs, pour garantir le souterrain de l'humidité, consistaient :

1.° Dans un puisard pratiqué à l'angle sud-ouest du souterrain, et creusé dans le roc sur lequel toutes les fondations se trouvent établies. Ce puisard étant de 1 mètre 30 centimètres (environ 4 pieds) plus bas que le fond du souterrain, à l'endroit où il est le plus bas lui-même, les eaux y affluaient de toutes parts; mais il fallait les en extraire à bras d'hommes, soit au moyen d'une pompe, soit par quelqu'autre procédé (1).

2.° Dans un plancher de 5,41 centimètres

(1) A l'instant où l'on imprime ce Mémoire, le souterrain s'est déjà rempli d'eau à la même hauteur où il l'était autrefois.

Digitized by Google

(ou environ 2 pouces) d'épaisseur, qui régnait de niveau au dessus du fond un peu en pente du souterrain. Il était porté par des poutres qui l'étaient elles-mêmes par des sommiers d'inégale épaisseur, posés transversalement, de distance en distance, sur le fond du souterrain.

Les madriers qui formaient ce plancher, étaient de bois de chêne ou de châtaigner; mais on n'en a retrouvé que des lambeaux, le reste ayant probablement été enlevé à une époque déjà fort ancienne. Plusieurs poutres subsistent encore: elles sont de bois de hêtre. Quelques sommiers seulement sont de bois de chêne. J'ai recueilli plusieurs morceaux de chêne, de châtaignier et de hêtre. Ceux de chêne et de châtaignier se sont trouvés parfaitement sains, et imprégnés dans toute leur masse d'une forte teinte de noir.

Les pièces de hêtre étaient pourries jusqu'à quelques centimètres de profondeur; mais le cœur en était encore sain. Peut-être se fussent-elles mieux conservées, si elles avaient été constamment sous l'eau; mais il est probable qu'il s'est écoulé plusieurs années avant qu'elles fussent entièrement et pour toujours submergées. Tous ces bois doivent avoir au moins 640 ans.

Le souterrain est un berceau en plein cintre, qui a 15 mètres 8 centimètres (46 pieds 5 pouces) de longueur, sur 6 mètres 31 centimètres (19 p. 5 pouces) de largeur, et 4 mètres 22 centimètres (13 pieds) de hauteur, mesurés de la voûte au-dessous du plancher.

Digitized by Google

Je ne détaillerai point ici les autres dimensions de ce souterrain ni des escaliers qui y communiquent, etc., parce que les dessins que je joins à ce Mémoire, parleront aux yeux, sur cela, d'une manière plus intelligible.

Ce que l'intérieur de ce souterrain présente de plus extraordinaire, ce sont les contre-forts dont il est fortifié de chaque côté, et qui, se continuant en saillie tout autour de la voûte, y forment autant d'arcades qui lui semblent adhérentes, et ne sont point cependant liées avec elle. Ces arcades ou contre-forts sont en pierre de taille, tandis que le reste de la voûte paraît avoir été construit en moellons et en briques. Ces contre-forts sont certainement aussi anciens, pour le moins, que la voûte, et n'ont pu y être appliqués après coup. On a quelque peine à deviner le motif qui a pu faire adopter un mode de construction dont il y a peu d'exemples. Je croirais volontiers que ces arcades en pierre de taille, ayant été établies d'abord, ont servi ensuite comme de cintre pour construire la voûte. Tout cet ouvrage ayant probablement été fait avec précipitation, on aura cru peut-être trouver dans un semblable procédé, quelqu'économie de tems.

La voûte, dans les intervalles que ces contre-forts laissent entr'eux, a été revêtue d'un enduit qui s'est parfaitement conservé. J'ai sur-tout remarqué avec quelque surprise, que les racines des arbres, si puissamment attirées par l'eau, ne se sont fait jour nulle part au travers de la maçonne-

Digitized by Google

rie. De vieilles souches que l'on voit encore immédiatement au-dessus de la voûte, et qui s'y sont peut-être déjà plusieurs fois renouvelées, attestent que des arbres n'ont point cessé de croître dans cette partie.

Les maçonneries de l'intérieur du souterrain n'ont éprouvé ni altération ni dégradation. Il n'en est pas de même de celles qui, se montrant davantage à l'extérieur, ont été plus en prise aux attaques des hommes; je veux parler sur-tout des voûtes qui couvraient les escaliers, le palier, etc., ainsi que de leurs pied-droits. Ces maçonneries ont été démolies en partie, et l'on a sur-tout fait peu de grâce à celles qui pouvaient recéler quelques ferrures.

J'ai sauvé quelques briques entières dans les parties que l'on avait commencé à démolir. Ces briques très-bien cuites et bien conservées, ont 3 décimètres (environ 11 pouces) de longueur, 2,17 décimètres (8 pouces) de largeur, et 3,38 centimètres (15 lignes) d'épaisseur.

Après avoir exposé en quoi consistent les ouvrages que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de Celliers de Landéan, il ne sera peut-être pas hors de propos, de soumettre à une courte discussion les trois questions suivantes:

1.° Ces ouvrages sont-ils bien ceux que l'Histoire a cités sous la même dénomination?

2.° Quelle était leur véritable destination?

3.° En quel tems ont-ils été construits?

Digitized by Google

1.° *Les établissemens que nous venons de décrire, sont-ils bien ceux que l'Histoire a désignés par le nom de Celliers de Landéan?*

Il y a plus de deux cents ans que d'Argentré écrivait son Histoire de Bretagne; et c'était de son tems une opinion bien accréditée, que les Celliers de Landéan, tels que nous les connaissons encore aujourd'hui, avaient servi de cache pendant les guerres que Raoul II, seigneur de Fougères, avait eues à soutenir contre Henri II, roi d'Angleterre. Le trait d'histoire auquel cette tradition se rapporte, est certain. La tradition elle-même n'est contredite par aucune autre. Elle a pour elle toutes les vraisemblances; et si elle était rejetée, on se perdrait en vaines conjectures pour trouver une autre origine aux Celliers de Landéan. Tout annonce en eux une durée de plusieurs siècles, et il n'y a rien qui n'autorise à les reconnaître comme faisant tout au moins partie des caches dont parle l'Histoire. Un simple coup-d'œil jeté sur notre souterrain, sur les terres qui le surmontent, et principalement sur les escaliers qui servaient à y descendre, réfute complétement l'opinion de ceux qui voudraient regarder ce souterrain comme ayant servi de cave à quelqu'ancien édifice.

Mais, pourra-t-on dire, on ne retrouve dans la forêt de Fougères qu'un seul souterrain, et le nom de Celliers de Landéan en suppose plusieurs. Cette objection est faible par elle-même. La tradition populaire qui a consacré la dénomination de Celliers de Landéan, était fondée sur une con-

Digitized by Google

naissance trop imparfaite des lieux, pour qu'on en puisse rien conclure de certain sur le nombre des souterrains, d'ailleurs, les voûtes des escaliers et de leur palier présentaient bien, à des regards peu attentifs, l'apparence de plusieurs souterrains.

Il ne serait pas impossible, après tout, que plusieurs souterrains eussent été creusés, et peut-être même en différens endroits de la forêt de Fougères: et si l'on admet cette supposition, tout ce qu'on en peut conclure, c'est que de ces souterrains on n'en connaît aujourd'hui qu'un seul, les autres ayant probablement été détruits ou demeurant inconnus encore.

Au surplus, la dénomination de Celliers de Landéan convient parfaitement, sous le rapport de la situation, aux établissemens que nous connaissons, puisqu'ils se trouvent dans la commune de Landéan, et même à peu de distance de son chef-lieu actuel.

Je ne crois donc pas que l'on puisse élever aucun doute raisonnable sur l'identité des Celliers de Landéan, avec le tout ou au moins avec partie des souterrains qui existaient en 1173. Passons à la seconde question.

2.° *Quelle était la véritable destination des Celliers de Landéan?*

Quelques personnes se fondant sur ce que Raoul II avait ordonné à ses vassaux de conduire leurs troupeaux dans la forêt de Fougères, pensent

Digitized by Google

que ces troupeaux eux-mêmes devaient être renfermés dans les souterrains; mais celui que nous connaissons n'était nullement approprié à cet usage, et n'avait pas non plus, à beaucoup près, la capacité nécessaire. Il est donc bien probable que des parcs avaient été préparés dans les parties les plus fourrées de la forêt de Fougères pour y cacher les troupeaux, et que les souterrains étaient uniquement destinés à renfermer des meubles, des matières ou marchandises précieuses, des armes ou munitions, des vases ou ornemens d'église, etc. Les deux escaliers qui communiquaient au souterrain, ayant leurs pied-droits garnis, de distance en distance, de saillies formant barrages, et leurs premières entrées étant, selon toute apparence, fermées avec des portes ou avec des grilles de fer, il était facile de les barricader par dedans, de manière à les rendre très-difficiles à forcer. Le plus large et le plus direct de ces deux escaliers, servait à introduire dans le souterrain les objets qui avaient une certaine longueur ou un certain volume, et il est probable qu'on en masquait ensuite soigneusement l'entrée. L'autre escalier, plus étroit et plus sûr, ne devait être entièrement fermé et masqué qu'aux approches plus instantes du danger. Il était d'ailleurs tellement disposé, que son entrée, dans le cas où elle eut été aperçue, n'aurait donné qu'une connaissance fort imparfaite de la vraie position du souterrain.

Le soupirail de la voûte procurait un moyen de sortie à ceux qui avaient barricadé par dedans

Digitized by Google

les autres ouvertures. Il se fermait lui-même au moyen d'une trappe en pierre dont il était facile de masquer la position, en la recouvrant de terre et de gazon. Il eut été, dans tous les cas, très-difficile à ceux qui n'auraient pas connu cette trappe, de s'introduire dans le souterrain.

Mais, dira-t-on encore, un ouvrage aussi considérable n'avait pu s'exécuter sans que beaucoup de personnes en eussent connaissance. Ce ne pouvait donc être un secret. On peut répondre à cela, que si ce n'était point un secret pour les habitans du pays, c'en pouvait être un pour les ennemis du dehors, et ce secret était bien gardé, parce que tous ceux qui le savaient, avaient intérêt à ce qu'il ne fût pas divulgué. La cache était sûre contre l'étranger, parce qu'il l'ignorait; elle était sûre aussi contre les entreprises clandestines de l'intérieur, parce que, comme il aurait fallu beaucoup de tems et de travail pour la forcer, la plus légère surveillance suffisait pour prévenir ce danger.

3.° *En quel tems les Celliers de Landéan ont-ils été construits?*

Ils existaient certainement en 1173; mais leur premier établissement ne remonte t-il pas à une date plus ancienne encore? Avant de répondre à cette question, je crois devoir rappeler que l'ancien château de Fougères, pris et démoli en 1166, avait été jusque-là, pour les seigneurs de Fougères, une place de sûreté. Il n'y a donc pas d'ap-

Digitized by Google

parence qu'avant cette époque, ils eussent songé à pratiquer des caches dans la forêt de Fougères. On n'a dû recourir à un pareil moyen, qu'à l'instant où d'autres moyens plus sûrs sont venus accidentellement à manquer. Les Celliers de Landéan n'existaient donc pas encore en 1166; et puisqu'ils existaient en 1173, ils doivent avoir été construits dans l'intervalle de sept ans, qui s'est écoulé entre ces deux époques. C'est par conséquent Raoul II lui même qui avait créé cet établissement, et l'Histoire est fidelle à ce sujet. Raoul ayant en ce même tems commencé à rebâtir le château de Fougères, devait avoir un grand nombre d'ouvriers, de maçons sur-tout, à sa disposition.

La partie de la forêt où il fit construire son souterrain, était alors sans doute moins fréquentée et moins connue qu'elle ne l'est aujourd'hui. Une grande route ne la traversait pas, et il y avait même alors, peut-être, peu de moyens habituels de communication entre les provinces de Bretagne et de Normandie.

La forêt de Fougères s'étendait vers le nord, au-delà des Celliers, plus qu'elle ne fait aujourd'hui. Les dénominations de la Barouge *du Désert*, de Louvigné *du Désert*, etc., que portent encore de ce côté là plusieurs communes, annoncent que, dans ces anciens tems, leur territoire était peu habité. L'église de Landéan, elle-même, n'était pas encore bâtie, ou l'avait été dans un autre emplacement. Quelques villages assez voisins des Celliers, n'ont probablement été établis non plus que long-tems après eux.

On sait cependant que dans le lieu qui conserve

Digitized by Google

encore le nom *du Châtel*, et qui n'est distant des Celliers que d'environ 600 mètres, il a existé un ancien château dont les seigneurs de Fougères se faisaient une maison de campagne ou un rendez-vous de chasse. Mais quoiqu'il ne fût pas contre toute vraisemblance que Raoul eût fait construire sa cache à peu de distance de ce château, je suis encore bien plus porté à croire qu'il ne fut bâti lui-même que quelque tems après les Celliers.

Concluons au moins de tout ceci, que les Celliers de Landéan ont été construits vers l'an 1170, par les ordres de Raoul, second du nom, seigneur de Fougères, qui n'ayant pas encore eu le tems de rebâtir entièrement son château de Fougères, désirait, en attendant, et dans le cas de quelqu'invasion subite, se procurer les moyens de cacher dans la forêt ses effets les plus précieux et ceux de ses vassaux. Il paraît que le premier essai qu'il fit de ce moyen ne fut pas heureux, et l'Histoire nous laisse ignorer si l'on y a eu recours depuis, en des circonstances semblables.

RALLIER.

Nota. Sans vouloir infirmer l'époque fixée par mon confrère, aux *Celliers de Landéan*, voici deux passages qui font connaître l'usage de ces souterrains et la haute antiquité de cet usage chez les Celtes :

« Les Bretons, dit Diodore de Sicile, liv. V, après avoir fait la récolte de leurs grains, séparent les épis d'avec la paille et les enferment, pour les conserver, dans des caves ou greniers souterrains. C'est-là, dit-on, que dans les tems les plus reculés, ils tiraient chaque jour une certaine quantité de ces épis, et qu'après en avoir fait sécher et broyé les grains, ils en formaient une espèce de nourriture qu'ils consommaient sur le champ. »

« Les Germains, dit Tacite, *de Mor. Germ.*, c. 16, sont dans l'usage de creuser des caves profondes qu'ils recouvrent de terre, où ils renferment des provisions et où ils demeurent dans l'hiver, pour se garantir du froid. » J'ajouterai qu'on voit encore dans les Iles occidentales de l'Ecosse et dans la Cornouaille d'Angleterre, quelques-uns de ces greniers souterrains; que les *Mores* en font encore usage, et les appellent *matamores*; que les Thraces et les Cappadociens renfermaient aussi leurs bleds dans des fosses profondes; que Pline et Varron en font mention, et les nomment *sirı*, du grec *siros*, fosse profonde destinée à mettre du bled et à l'y enfermer sous terre. — *Eloi Johanneau.*

Digitized by Google

SECONDE NOTICE

SUR LES VASES LACRYMATOIRES,

PAR M. ALEXANDRE LENOIR, administrateur du Musée des Monumens français.

SI, chez les différens peuples, on remarque de la variété dans la manière de rendre les derniers devoirs aux morts, soit en les brûlant, soit en les inhumant, presque par-tout il leur a été accordé un tribut inspiré par le sentiment, celui des larmes. Les larmes, qu'on répand quelquefois avec une sorte de volupté, qui sont à la fois le signe et le soulagement de la douleur, qui paraissent n'être que le produit spontané d'une tendre ou douloureuse affection ; les larmes ont pourtant été commandées dans les funérailles ; elles sont même devenues *étiquette* chez plusieurs peuples (1).

(1) Cet usage a non seulement existé chez les peuples anciens, mais existe encore chez des peuples sauvages de l'Afrique.

« Lorsqu'un homme ou une femme meurt, dit l'auteur de la *Description de la Nigritie*, on cherche d'abord les femmes destinées à faire les *pleurs*. Ce sont des femmes louées, qui, le plus souvent, ne connaissent pas le défunt. Celles qui, dans cet emploi, marquent par leurs cris et leurs

Digitized by Google

On ne conçoit pas aisément comment des femmes étrangères à une famille, et qui n'ont eu aucune relation avec un mort auquel ses parens décernent des honneurs funèbres, sont appelées pour exécuter une larmoyante pantomime, et comment, en effet, elles répandent des larmes. Cependant, personne ne peut révoquer en doute dans les funérailles des Romains, ni les cris, ni les larmes, ni toutes les marques de la douleur des femmes désignées chez eux sous le nom de *Prœficœ*. Que ces femmes aient réellement participé à la douleur communiquée par l'appareil lugubre de la cérémonie; qu'en em-

---

lamentations le plus de douleur, sont les plus recherchées; elles sont à la tête du convoi et de la famille, lorsque le défunt est conduit pour être mis en terre. La cérémonie lachevée, ces femmes reviennent en faisant des hurlemens à la porte de la case ou de la maison, et en présence de a femme qui vient de perdre son mari. Elles n'interrompent leurs pleurs et leurs cris que pour faire l'éloge du défunt et celui de la veuve; après quoi elles entrent dans la case pour recevoir les complimens de la famille et des assistans, de ce qu'elles ont bien joué leur rôle; et elles boivent autant d'eau de vie qu'on veut bien leur en donner. Ces pleurs durent au moins huit jours, pendant lesquels elles se rendent chaque jour, au soleil levant et au soleil couchant, autour du tombeau du défunt, où elles recommencent leurs lamentations, disant au défunt: Pourquoi es-tu mort? n'avais-tu pas des femmes, un cheval, ces pipes et du tabac? Et cela finit toujours par un payement quelconque. »

Eloi Johanneau.

Digitized by Google

ployant certains stimulans, elles aient excité et fait épancher la liqueur lacrymale; enfin, que elles aient eu recours à d'autres moyens : on a cru non seulement qu'elles versaient des larmes, mais encore qu'elles les recueillaient dans de petits vases appelés de-là *lacrymatoires*, parce qu'on en a trouvé et qu'on en trouve tous les jours dans des tombeaux antiques.

Cette opinion s'accrédita parmi les antiquaires. Dans presque toutes les Descriptions et dans presque tous les Catalogues de cabinets d'antiquités, ces vases sont nommés *vases lacrymatoires*. Quoiqu'une opinion reçue par le plus grand nombre, ne soit pas pour cela revêtue du caractère de la vérité, celle qui avait consacré la qualification de *vases lacrymatoires*, subsista long-tems sans contradiction, ce qui semblait devoir la fixer invariablement. Le comte de Caylus, en publiant quelques-uns de ces petits vases, dans les tomes I, II et IV de son Recueil, avait d'abord adopté lui-même l'opinion générale, et leur avait conservé le nom de *vases lacrymatoires*, sous lequel ils étaient connus. « On a si souvent, dit-il, décrit et rap-» porté de ces sortes de vases, que je me crois » dispensé d'en rien dire davantage. » Mais au tome V de ce même Recueil d'antiquités, ayant eu encore occasion de parler de ces vases, le même auteur se rétracte : il se rend, dit-il, aux preuves que le père Pacciaudi a données. *On doit*, ajoute-t-il, *être convaincu que ces petits vases étaient remplis de parfums, et qu'on*

Digitized by Google

les renfermait avec les cendres dans les tombeaux.

L'opinion de Pacciaudi était aussi celle de Bonada, de Schœfflin et de Passeri. La question ayant donc été discutée par des savans qui jouissaient d'une certaine autorité dans ce genre d'érudition, il paraissait fort inutile de reproduire cette opinion. Néanmoins, c'est ce qu'on a fait dans une Dissertation imprimée à Paris, en 1780.

Si nous examinons maintenant les argumens des adversaires des vases lacrymatoires, nous verrons qu'ils sont purement négatifs.

1.° *Les petites fioles*, disent-ils, *trouvées dans les tombeaux, n'ont point été destinées à recueillir des larmes, mais bien des parfums et des onguens liquides dont les Anciens arrosaient les ossemens brûlés. Si ces vases eussent été destinés à recueillir des larmes, il en serait fait mention dans les auteurs et sur les monumens.*

Il suffirait de rétorquer cet argument, et de dire : Ni les auteurs ni les monumens n'attestent qu'il ait été déposé dans les tombeaux, des vases à parfums ou contenant des onguens liquides : donc, ceux de l'espèce dont il s'agit, n'étaient point employés à cet usage.

2.° *La petitesse de ces vases*, continuent-ils, *prouve qu'ils ne pouvaient être destinés qu'à contenir des parfums; car on sait à quel prix se vendaient à Rome, les parfums de l'Orient.*

Digitized by Google

Il est vrai qu'en supposant qu'on eut rempli ces *vascula* du plus pur encens, cela n'aurait pas occasionné une très-grande dépense; mais aussi l'onction ou l'irrigation du *bûcher* ou des *cendres des morts*, qui devait s'ensuivre, n'aurait-elle pas été un peu illusoire?

3.° Les *lacrymatoires*, disent-ils encore, *étaient jetés dans le bûcher avec les baumes qu'ils contenaient.*

Mais on ne les avait donc pas vidés en arrosant les ossemens calcinés! D'ailleurs, eut-il été bien facile de retrouver entiers, au milieu des cendres du bûcher éteint, de petits vases extrêmement fragiles? Pourquoi, dirai-je encore, en rejetant l'usage des vases lacrymatoires pour recueillir les larmes, conserve-t-on néanmoins leur dénomination, en leur supposant un autre objet?

4.° *Enfin, les cuillers de bronze qu'on a trouvées dans les tombeaux, servaient vraisemblablement à distribuer dans plusieurs lacrymatoires, les baumes renfermés dans un plus grand vase, afin que plusieurs personnes placées aux angles du bûcher, pussent en répandre par-tout en même tems; de même que nous voyons Achille le pratiquer aux funérailles de Patrocle, invoquant le Zéphire et l'Aquilon, les suppliant d'augmenter, par leur souffle, la vivacité des flammes.*

Ici se reproduit le tableau de la dépense énorme qu'on suppose avoir été soigneusement évi-

Digitized by Google

tée, en employant de petits vases pour la distribution des parfums. Qu'on dépense une pièce d'or en masse, ou qu'on dépense la monnaie de cette pièce, le résultat est le même et ne fait rien au fond de la question.

Il est certain que dans le passage dont on veut s'étayer, Achille ne fait point usage de *petits vases*, ni d'onguens, ni de parfums, ni de petites cuillers de bronze. J'ouvre Homère, et je lis au vingt-troisième livre de l'Iliade, qu'Achille plaça aux deux côtés du bûcher de Patrocle, des amphores remplies de miel et d'huile.

L'amphore, ainsi nommée de ce qu'elle avait deux anses, contenait, selon les uns, trente-six, et selon d'autres, quarante-huit septiers. On n'eut donc jamais la fantaisie de remplir de pareilles amphores de parfums d'Orient, pour en faire usage dans les funérailles.

Je ferai encore une réponse à la première objection des adversaires des vases lacrymatoires: elle pourra servir de réponse générale. Le silence des écrivains sur un fait, ne prouve point contre ce fait. Les anciens ont négligé beaucoup de petits détails en rendant compte de certains faits: nous les négligeons de même, quand nous ne les croyons pas d'une grande importance Il est fâcheux que les commentateurs qui ont voulu suppléer au récit de ces détails, aient donné carrière à leur imagination.

Aucun écrivain n'avait pensé à transmettre à la postérité le détail si curieux des cérémonies

Digitized by Google

employées dans l'apothéose des Empereurs romains. Nous devons ce détail à Hérodien ; et lorsque Hérodien écrivait, il y avait près de trois cents ans que cette cérémonie assez ridicule était en usage.

Les anciens ne nous ont point instruit de toutes leurs cérémonies : je citerai pour exemple la formule *Sub Ascia dedicavit.* Quoique plusieurs antiquaires aient écrit sur cette formule, nous ne connaissons pas davantage l'objet ni l'usage de l'instrument *Ascia*, représenté sur une infinité de tombeaux.

Du reste, si les écrivains gardent le silence sur les vases lacrymatoires, les monumens parlent très-clairement. Le professeur Valentini rend compte de l'examen qu'il fit d'un petit vase antique, fermé hermétiquement lorsqu'on le trouva, et qui contenait une liqueur limpide, acidulée et un peu salée comme le sont les larmes ; ce qui fit conjecturer à ce savant, que ce vase était un vrai lacrymatoire. « Les Romains, dit Winckelmann, nous ont laissé des lacrymatoires sur lesquels on trouve l'empreinte de l'orbite d'un œil, et quelquefois de deux yeux. Fulvius Ursinus a fait dessiner quelques-uns de ces monumens, et on en peut voir les dessins dans la bibliothèque du Vatican. »

A cette indication précise sur l'usage des vases lacrymatoires, j'ajouterai la description d'un monument du Bas-Empire, dont le dessin est conservé dans la bibliothèque des Quatre-Nations.

Digitized by Google

Il eut fait tomber la plume des mains de Schœffin, de Bonada, de Pacciandi, de Passeri, s'ils en eussent eu connaissance, lorsqu'ils voulurent détruire l'opinion commune sur les vases lacrymatoires.

Ce monument est un tombeau ou sarcophage en pierre, représentant le convoi funèbre d'une jeune fille. (Voyez la gravure de ce monument, et la notice que nous avons données dans le Numéro VIII des Mémoires de l'Académie, page 340).

Parmi les assistans qui composent le convoi, on remarque une de ces femmes nommées *Præficæ*, payées pour pleurer dans les funérailles : elle a les cheveux épars; elle porte sur son visage le caractère de la douleur, et elle tient de chaque main un petit vase de la forme de ceux que l'on a toujours désignés sous le nom de *lacrymatoires*, en les élevant au dessous de ses yeux, comme pour en recueillir des larmes. A la manière dont elle tient ces vases, entre le pouce et l'index, on dirait que l'artiste aurait prévu qu'un jour il devait s'élever une contestation sur les vases lacrymatoires, et qu'il eut voulu nous en faire connaître l'usage.

Quoique ce monument ne soit pas entier, il est aisé néanmoins de s'apercevoir que la figure qui suivait celle que je viens de décrire, était une femme remplissant la même fonction : c'est une *pleureuse;* et il est évident, par ce qui en subsiste, qu'elle était vêtue comme la précédente; la position de son bras gauche indique le même

Digitized by Google

mouvement et la même intention. Il ne reste plus que la moitié de ce sarcophage ; on peut le conclure de l'inscription qui, maintenant, est placée à l'extrémité du côté droit, et qui se trouvait sans doute au milieu du monument lorsqu'il était entier.

On voyait encore ce monument en 1786, dans une maison contiguë à celle des Charitains de Clermont, en Auvergne, où il a été dessiné. De toutes les figures représentées sur ce fragment, une seule n'a pas les pieds nus ; le costume des différens personnages, est véritablement antique. Le caractère de douleur de la femme voilée, qu'une autre femme paraît vouloir consoler, ne permet pas de méconnaître la mère de la jeune Lucie, dont une autre femme porte les cendres déposées dans une urne qui, par sa forme, paraît devoir être placée perpendiculairement en terre. Dans le groupe, une des figures porte un vase ; mais la figure qui, dans le dernier groupe, tient de la main droite un petit vase, fixe davantage l'attention, à cause de ce vase dont la panse semble remplir la capacité de la main, et dont la partie supérieure, quelle que soit sa destination, ressemble assez à celle des vases lacrymatoires. La seconde figure de ce groupe est remarquable par la douleur profonde dont elle semble accablée. Les instrumens dont sont armées les deux figures qui occupent le milieu de ce fragment, ne paraissent désigner que les ouvriers employés à ouvrir la terre qui doit recevoir l'urne funéraire, ainsi que le coffret et les autres objets qu'on aurait voulu y réunir.

Digitized by Google

Je pense donc qu'on ne peut plus douter, d'après ce monument, de l'usage des vases lacrymatoires; et que ceux qui auraient embrassé une opinion contraire à celle que je viens d'établir, ou plutôt de confirmer, reconnaîtront qu'il faut en revenir à l'opinion ancienne et générale.

ALEXANDRE LENOIR.

Nota. Quelques observations qui me sont propres, sur l'usage des vases appelés *lacrymatoires*, m'engagent à joindre ici une note pour confirmer une opinion déjà si bien établie par mes deux savans confrères Lenoir et Grivaud, sur l'usage de ces vases. Voici ces observations : 1.° les petites fioles qu'on appelle *lacrymatoires* depuis un tems immémorial, ont exactement la forme d'une larme; et on a trouvé sur quelques-unes l'empreinte de l'orbite de l'œil, et quelquefois de deux yeux : donc elles servaient à recueillir les larmes des yeux; 2.° puisqu'il est certain, par les monumens et les passages des auteurs anciens, de *Festus* et de *Lucilius* sur-tout, qu'on louait des femmes pour répandre des larmes dans les funérailles, on devait donc les recueillir, puisqu'on payait pour en faire répandre; on devait donc ensuite les offrir aux morts, comme une libation qu'on leur faisait et un témoignage de la douleur que causait leur décès, témoignage qui devait leur être bien plus agréable que tous les parfums et les onguens qu'il était d'usage d'ailleurs de brûler sur les bûchers, pour en faire exhaler les odeurs; 3.° on voit dans le monument funéraire de Clermont, dont toute la composition prouve l'antiquité, une femme qui tient sous chacun de ses deux yeux, deux petites fioles entièrement semblables à celles qu'on appelle *lacrymatoires*, et qu'on trouve dans les tombeaux et dans les urnes cinéraires : donc ces petites fioles servaient à recueillir les larmes des *Preficæ* ou des pleureuses payées pour en répandre; 4.° on y voit aussi une autre pleureuse qui tient une amphore placée sous son œil gauche; et on a trouvé à *Nasium*, en Italie et ailleurs, de ces petites fioles fichées par leur pointe dans des amphores : donc on les y *déposait* avec les cendres des défunts: donc c'est à cet usage que font allusion les mots *lacrymas posuit* ou *lacrymas posui*, qu'on trouve dans les inscriptions funéraires de Gruter et de Muratori; 5.° *Hesychius* donne le nom de *lybies* aux vases dans lesquels on renfermait les offrandes pour les morts, et qu'on déposait sur leurs tombeaux; et je trouve ailleurs qu'on appelait en grec, *loibeia* ou *loibides*, de petits vases avec lesquels on faisait des libations. Or, ces mots ont le même sens en grec que le nom de *lacrymatoires* en latin : donc les petits vases que nous appelons *lacrymatoires*, servaient à recueillir des larmes pour en faire des libations aux manes des morts : donc il faut en revenir à l'opinion ancienne et générale sur l'usage de ces vases, et abandonner celle qui prétend qu'ils servaient à contenir des onguens et des parfums. — *Eloi Johanneau.*

Digitized by Google

NOTICE

Sur le lac de Grand-Lieu et la cité d'Herbauge;

PAR M. THOMAS DE SAINT-MARS, membre de l'Académie celtique.

Le lac de Grand-Lieu est situé à deux lieues environ ouest-sud-ouest de Nantes. Sa figure est celle d'un trapèze. Il a 7 lieues environ de tour, et de 15 à 16 lieues, en suivant toutes les sinuosités de ses rives. Les deux petites rivières du *Lognon* et de la *Boulogne* y ont leurs embouchures. La première prend sa source dans la paroisse de *la Grole* ou dans celle de *Saint-André-de-Treize-Voix* qui lui est limitrophe, près Montaigu ; la seconde, dans la paroisse de *Boulogne*, près *Chauché*, en Bas-Poitou. Le lac se décharge dans la Loire, vis-à-vis *Cordemais*, par la petite rivière du *Tenu*, qui reçoit presqu'au sortir du lac celle de l'*Ogne*, qui prend sa source dans la paroisse de *la Marne*, près *Machecoul*.

Ce lac est très-poissonneux, et il n'est pas rare d'y pêcher des carpes et des brochets de 30 à 40 livres. Il est peu profond dans certains endroits; dans d'autres, il a été impossible d'en trouver le fond. Quoiqu'il ne soit pas sujet aux flux et reflux,

Digitized by Google

il arrive quelquefois cependant, que, sans cause apparente, ses eaux éprouvent une agitation extraordinaire. De fortes vagues viennent inonder la plage auparavant à sec. Des bateaux, en traversant cette petite mer, ont quelquefois péri par l'effet de ces tempêtes, qui sont presque toujours le pronostic de grands vents. Ce pronostic se réalise ordinairement dans les trois jours.

Ce lac appartenait, avant la révolution, à M. le marquis de Juigné, frère de l'ancien archevêque de Paris. Il y avait haute, moyenne et basse justice. Le tribunal siégeait dans un bateau, à 200 pas du rivage. Lorsque le juge prononçait une sentence, il devait, de son pied droit, toucher l'eau du lac.

A la pointe orientale du lac, et à 7 ou 800 toises de sa rive, se trouve une petite île sablonneuse, de figure à peu près ronde, et de 5 à 600 pas de diamètre; elle se nomme l'île d'*Un*. Il y a au milieu une *pierre debout*, d'environ 5 pieds de hauteur, sur 2 à 3 pieds de largeur à sa base. Cette pierre paraît profondément enfoncée en terre, et est percée d'un trou rond, de 6 pouces de diamètre, à environ deux pieds du sol. Elle sert, suivant une vieille tradition, à boucher l'entrée du gouffre qui a vomi l'eau du lac. Ce gouffre renferme un géant énorme, qui, par les efforts qu'il fait pour se délivrer de sa prison, excite ces tempêtes (1) dont je viens de parler. Ce géant doit

(1) Cette fable d'un géant qui réside dans l'île d'*Un*, c'est-

Digitized by Google

rester renfermé jusqu'à ce qu'une jeune fille vierge, *non cognita viro*, disait un très-ancien et

---

à-dire du Sommeil, et qui excite des tempêtes, est absolument la même que celle que j'ai rapportée dans ma Dissertation de la *Situation du Paradis des Gaulois* (Voyez page 137 à 140 du tome III de ces Mémoires), d'après Plutarque, d'un géant qui résidait dans une île consacrée au sommeil, sur la côte de la Bretagne, où il gardait un dieu enchaîné et endormi. Il est extrêmement curieux d'entendre encore le peuple d'un canton de la France, raconter une tradition ou plutôt une croyance fabuleuse rapportée par Plutarque; de voir encore, presque de nos jours, un tribunal siéger dans une barque sur le bord d'un lac, lorsque l'on sait par les auteurs anciens, que les habitans de la Bretagne continentale étaient chargés de passer les ames, dans une barque, sur la côte opposée de la Bretagne insulaire; et que les Egyptiens jugeaient les morts sur le bord d'un lac, avant de les transporter, dans une barque, sur l'autre rive. Il est également très-curieux de voir que les noms de lieux sont en rapport avec ces usages, ces fables et ces croyances. Je l'ai déjà prouvé dans la Dissertation que je viens de citer; en voici une nouvelle preuve pour les noms de lieux mentionnés dans la Notice de M. Thomas.

1.° Le nom du lac de *Grand-Lieu* signifie le grand lac, étant composé du français *grand*, et du celtique *louc'h*, lac. 2.° Les noms des rivières du *Lognon*, de *l'Ogne* et de la *Boulogne*, ayant *aoun* ou *aon*, peur, frayeur, pour radical commun en celtique, signifient, les deux premiers, les rivières de la peur; le troisième, la rivière du gouffre de la peur, ce nom étant de plus composé du mot celtique *poul*, fosse ou gouffre. Ce lac et ces trois rivières étaient donc, dans notre mythologie ancienne, le lac Averne, les rivières du Styx et de l'Achéron. 3.° Le nom de l'île d'*Un*, ou plutôt d'*Hun*, signifie l'île du Sommeil, du celtique *Hun*, sommeil. C'est presque le même nom que celui

Digitized by Google

très-curieux manuscrit (1), puisse enlever cette pierre. Elle devra, pour cela, passer le bras gauche dans le trou de la pierre, et tenir de la droite une ceinture bénie, à laquelle sera pratiqué un nœud coulant qu'elle tâchera de passer au cou du géant, qui, ainsi lié, deviendra souple, et qui plus est, un très-fervent chrétien. Alors, plus de tempêtes à craindre. Aucune fille, que je sache, ne s'est encore présentée pour tenter la délivrance du géant. Près de la pierre qui clôt sa prison, se voit le tronc d'un vieil arbre qui paraît avoir été un vieux chêne. Ce géant était l'antagoniste de Saint Martin, et détruisait tout le fruit de ses prédications dans la cité d'Herbauge.

Vers la pointe méridionale du lac, est une autre île plantée de quelques peupliers. Cette île paraît être une pointe détachée du continent par une tranchée.

---

de l'île de Bretagne, appelée *Seizun*, c'est-à-dire l'île des Sept Sommeils ou des Sept-Dormans, sans doute d'après la croyance où étaient nos ancêtres, qu'il y résidait un ou plusieurs géans endormis. Voilà donc une nouvelle preuve que les traditions populaires, même fabuleuses, c'est-à-dire religieuses, et elles le sont toutes, que les usages antiques de nos campagnes, dédaignés par des littérateurs frivoles qui méprisent tout ce qui n'est pas grec et latin, peuvent, avec les noms de lieux expliqués par la langue originale, suppléer au silence de l'Histoire sur nos origines. *Eloi Johanneau.*

(1) Il a été perdu dans les troubles de la révolution; il était, autant que je puis me le rappeler, de 1022.

Digitized by Google

La plage, du côté du nord, est sablonneuse et stérile. Des trois autres côtés sont d'immenses marais servant de pâturages aux bestiaux des communes environnantes. Les habitans du pays trouvent leur bois de chauffage dans ces marais; ils vont armés de sondes de fer, de 5 à 6 pieds de longueur; ils sondent le terrain, et lorsqu'ils éprouvent de la résistance, ils creusent et retirent des arbres entiers qui faisaient autrefois partie de la forêt que ces marais ont remplacée.

Après avoir décrit la topographie du lac de Grand-Lieu, je dois parler de l'événement miraculeux auquel il doit son origine.

Lors de l'invasion des Gaules par Jules-César, la ville de Nantes fut, d'après la tradition du pays, en proie à une dévastation presque totale. Une grande partie des habitans s'enfuit de cette ville désolée, et se réfugia dans la forêt de *Vertave* (1), suivant la chronique de Saint-Martin, et de *Men* (2), suivant Dom Maurice. Les réfugiés choisirent dans cette forêt un endroit marécageux; ils abattirent une grande quantité d'arbres, dont ils se firent un rempart contre les incursions de l'ennemi, et finirent par y construire une ville à laquelle ils donnèrent le nom d'*Herbauge*,

(1) Du celtique *ber-tav*, ruisseau du silence ou de la paix. E. J.

(2) Du celtique *men*, la pierre. Celle sans doute de la femme changée en statue de pierre, comme on le voit plus bas. — E. J.

Digitized by Google

en latin *herbadilla*. Dom Maurice dit que le nom d'*herbadilla* vient dumot *herba*, parce que les marais où cette ville était située, étaient pleins d'herbes. Le fait sur lequel repose cette étymologie est vrai; mais je doute qu'il soit entré pour rien dans les motifs qui ont déterminé les Nantais réfugiés, à donner à leur nouvelle patrie le nom d'*herbadilla*. La langue dans laquelle *herba* signifie herbe, était la langue des Romains, et je crois qu'on peut être fondé à douter, malgré l'autorité de Dom Maurice, que la colonie nantaise ait choisi son nom dans la langue des dévastateurs de Nantes. J'avoue mon insuffisance pour appuyer mon doute par une étymologie plus plausible; mais je sais que notre savant secrétaire perpétuel n'adopte pas cette étymologie, et qu'il se propose de dévoiler la signification mystérieuse du nom d'*Herbauge*, ainsi que de ceux de *Mauges* et de *Tiffauges*.

La ville d'Herbauge, dans laquelle les réfugiés avaient porté toutes leurs richesses, rivalisa bientôt, sous le rapport du commerce, avec Nantes, qui ne tarda pas à renaître de ses cendres. La Loire servait également à ces deux villes, de moyen de communication avec les côtes de la Manche et celles de l'Océan. Les réfugiés avaient conservé dans leur retraite, le culte religieux qu'ils tenaient de leurs pères. C'était, suivant Bollandus, le polythéïsme; c'était le druidisme pur, suivant d'autres.

La religion chrétienne était depuis long-tems

Digitized by Google

connue dans les Gaules, et les habitans d'Herbauge n'en soupçonnaient pas l'existence. Tous les prédicateurs s'arrêtaient à Nantes où était le siége épiscopal, et il ne s'en était encore trouvé aucun dont le zèle fût assez ardent, pour le déterminer à venir prêcher l'Evangile dans les marais de la forêt de *Vertave*. Saint Martin parut, et cet archidiacre de Saint Félix, 4.e ou 5.e évêque de Nantes, tenta la conversion des habitans d'Herbauge. Il était d'une des meilleures familles de Nantes, et naquit en 527. Vers l'an 554 il commença sa prédication : ses succès ne furent pas nombreux; un seul habitant d'Herbauge, nommé *Romain*, fut converti par lui. Ce Romain avait une femme, jeune et jolie, qui devint aussi la prosélyte du missionnaire Martin, et ce fut chez eux que ce dernier choisit son domicile.

Désespéré de l'incrédulité des habitans d'Herbauge, et de l'inutilité de ses prédications, le saint Apôtre se plaignit à Dieu, et Dieu vengea son serviteur. Voici les détails que les chroniques et la tradition nous ont conservés de ce mémorable événement.

Une nuit, c'était celle de Noël de l'an 555, que St. Martin, excédé des fatigues de l'apostolat, s'était profondément endormi; il fut réveillé par un ange qui lui dit : que Dieu avait entendu ses justes plaintes contre le peuple d'Herbauge; que sa patience était à bout, et qu'il allait tirer de son incrédulité une vengeance éclatante. Il le prévint, en conséquence, de quitter, dès le jour suivant,

Digitized by Google

avec son hôte *Romain* et son épouse, cette cité impie sur laquelle allait s'étendre la main vengeresse de l'Eternel. Il lui intima aussi, de la part de Dieu, la défense de regarder derrière lui, en sortant de ces murs proscrits.

Le saint prédicateur ne se fait pas répéter l'ordre du Très-Haut. Il s'empresse de réveiller *Romain* et son épouse, leur fait part de la vision qu'il vient d'avoir, et de la défense de l'ange, et au point du jour ils s'acheminent tous les trois vers Nantes. A peine ils étaient sortis de l'enceinte d'Herbauge, qu'un bruit épouvantable se fait entendre. Saint Martin et Romain, scrupuleux observateurs des ordres de Dieu, continuent leur route sans tourner la tête; mais l'épouse de ce dernier, aussi curieuse que celle de Loth, voulut connaître la cause de cet horrible fracas: elle est sur le champ convertie en une statue de pierre. Cette prétendue statue existe encore. Je l'ai vue (1). De loin elle a l'apparence d'une vieille, couverte d'un voile et revêtue d'habits grossiers; de près, c'est tout simplement une pierre debout, informe, et sans aucune apparence de traits humains. Elle est située dans la paroisse du Pont-Saint-Martin, à 150 ou 200 toises du lac. On la nomme dans le pays, *la Vieille de Saint-Martin.*

Saint Martin lui-même manqua d'être la victime de son zèle. Il quittait à regret des hommes

(1) En 1780, 82 et 87.

Digitized by Google

qui, peut-être, à la fin, auraient été amenés à la croyance d'un Dieu crucifié. Il imputait à l'insuffisance de ses moyens, le peu de succès de ses prédications; il se reprochait les plaintes qu'il avait faites; peut-être, intérieurement, blâmait-il un peu la promptitude et la sévérité du jugement de Dieu. Il s'éloignait à pas lents. Les eaux qui sortaient avec abondance des entrailles de la terre, et qui venaient d'abymer la ville, l'obligèrent à hâter sa marche. Il était un peu tard; déjà l'eau lui baignait les genoux.... Il n'osa s'adresser à Dieu dans cette pressante conjoncture, *ad iratum Deum clamare timuit*, dit sa légende; mais il ne fit pas difficulté de demander au diable le service important dont il avait besoin pour se tirer d'affaire. Ses ordres sont donnés, et aussitôt il se trouve sur un pont qui conduit à la terre ferme. Saint Martin et son compagnon échappent ainsi à l'inondation, et ont bientôt, sains et saufs, gagné la ville de Nantes.

Ce pont qui existe encore aujourd'hui, au moins en partie, a porté long-tems le nom de *Pont du Diable;* il se nomme aujourd'hui le *Pont-Saint-Martin.* On croit qu'il a donné le nom à la paroisse qui a été bâtie à quelque distance, sous l'invocation du même Saint. Mais il est plus probable que c'est au pont construit sur la petite rivière de Lognon, que cette paroisse doit son nom. Quoi qu'il en soit, le Pont du Diable consistait, en 1788, en 7 pierres plantées de champ. Ces pierres avaient 8 pieds de hauteur, 2 pieds d'épaisseur, et étaient

Digitized by Google

de largeur inégale ; elles servaient de support à d'autres pierres de 3 à 4 pieds de large, sur 7 à 8 de long. Le terrain qui se trouve sous ce pont, est maintenant à sec; son éloignement du lac et l'inutilité dont il est, puisqu'il ne conduit à aucun endroit, peuvent faire croire qu'il a été autrefois plus étendu, et que les pierres qui servaient à le prolonger jusqu'au lac, ont été enlevées pour la construction de quelques-unes des maisons qui bordent la rive.

La ressemblance qui existe entre l'origine du lac de Grand-Lieu et celle du lac Asphaltite, entre Herbauge et Sodôme, la femme de Romain et celle de Loth, est bien remarquable; mais revenons à Saint Martin. Désespéré d'avoir été, par ses plaintes, la cause de la mort de tant de malheureux, il se punit par un exil volontaire. Il revint cependant quinze ans après dans le pays, et bâtit, dans l'endroit le plus reculé de la forêt qui entourait la ville détruite d'Herbauge, un monastère sous le nom de *Vertou* ou *Vretrou*, du nom de la forêt de *Vertave*, suivant la chronique.

Herbauge, suivant les actes de Saint Martin, était fort riche. Outre son commerce particulier, elle avait le dépôt de toutes les marchandises provenant du commerce maritime que les nantais faisaient par la Loire.

Lors de l'anéantissement de cette ville, un seul endroit fut préservé, non qu'il fût habité par des hommes plus vertueux; mais construit sur une hauteur, l'inondation ne put y atteindre. C'est

Digitized by Google

dans ce village, qui conserva long-tems le nom d'*Herbauge*, et qui s'appelle maintenant *Grand-Lieu*, que naquit, quarante ans après la catastrophe, Saint Amand, évêque de Maëstricht. On voyait encore à cette époque, dit Bollandus, les toits de quelques maisons de l'ancienne cité.

Pour faire cadrer avec la date de l'inondation d'Herbauge, celle du fait historique suivant (1), il faut nécessairement que le petit village de *Grand-Lieu* soit devenu, par la suite, une ville assez considérable; car, en 843, les Normands, dit la chronique, dépouillèrent de toutes leurs richesses les villes et châteaux de *Mauges, Metallica regio;* de *Tiffauges, Theofalgia*, et d'*Herbauge, herbatilicum.* Ils embarquèrent le produit de leurs prises sur la Loire, et le portèrent dans l'île *Hério*, maintenant Noirmoutiers. Mais à la vue de tant de richesses exposées sur le rivage, leur amour de l'argent se manifesta avec violence, et sans égard pour les ordres de leurs chefs, ils se jetèrent dessus. Il s'éleva une sédition, et Dieu permit qu'ils s'entretuassent. Le petit nombre de ceux qui échappèrent, s'embarqua pour retourner dans son pays; mais les vents contraires contraignirent ces pirates à relâcher chez les Galliciens, peuples d'Espagne, qui les repoussèrent et les tuèrent en grande partie. Ceux qui purent échapper à ce

(1) Ce fait est consigné dans une Chronique manuscrite, conservée dans la cathédrale de Nantes.

Digitized by Google

carnage, se sauvèrent à Bordeaux, avec 30 vaisseaux qui leur restèrent de 80 qu'ils avaient. Les captifs laissés par eux dans l'île de *Herio*, en sortirent, *mare retracto* (ce qui prouve qu'alors l'île de Noirmoutiers était, à bien peu de chose près, ce qu'elle est aujourd'hui, accessible à pied sec dans les basses marées, par la pointe de la Barre), et vinrent à Nantes, qu'ils trouvèrent dans la consternation et sans gouverneur. Ils se rendirent au temple qu'avaient profané les Normands, et engagèrent *Suzannus*, évêque de Vannes, à venir le rebénir.

En 847, suivant Dom Maurice, Lambert, comte de Nantes, auquel le départ des Normands avait rendu la tranquillité, donna à son neveu *Gaufférius* le pays d'Herbauge, qui paraît être devenu depuis le pays de Retz, qui a pour capitale Machecoul, dont la fondation date de cette époque. Il donna à *Reinier* le pays de *Mauges*, qui a conservé son nom, et occupe la rive gauche de la Loire, depuis Nantes jusqu'en Anjou. *Tiffauges*, qui se trouve un peu plus avant du côté du Poitou, échut à *Girard*.

Les marais du lac de *Grand-Lieu* sont, suivant les habitans du pays, peuplés de farfadets. Les voyageurs qui s'y égarent pendant la nuit, doivent être assez prudens pour ne pas suivre les lumières trompeuses que leur présentent ces malins esprits, pour les entraîner dans des fondrières, et rire ensuite de leur mésaventure.

Les *loups-garoux* y sont fréquens aussi, sur-

Digitized by Google

tout dans le tems des vendanges. Il est peu de villageois qui n'ait à raconter quelques combats avec ces êtres malfaisans.

On dit dans le pays, que tous les ans, dans la nuit de Noël, on entend sonner les cloches d'Herbauge; au milieu du lac. Quelques personnes qui ne s'étaient probablement pas donné la peine d'approfondir d'où provenait ce son, m'ayant assuré l'avoir entendu plusieurs fois, je voulus être témoin moi-même de ce phénomène. Malgré tout mon amour pour le merveilleux, pardonnable peut être à l'âge où je fis cette épreuve, je portai dans cet examen assez de sang-froid pour n'être pas la dupe de la première impression de mes sens. A onze heures du soir, dans la nuit de Noël 1780, je me rendis sur le bord des marais. Une demi-heure après mon arrivée, j'entendis très-distinctement le son des cloches. Ce son paraissait, comme on me l'avait dit, sortir du lac. Je ne pouvais croire qu'il fût produit par des cloches ensevelies sous l'eau depuis plus de 1200 ans, en supposant même, ce qui n'était pas supposable, qu'il y eut des cloches à Herbauge. Je cherchai, en prenant différentes positions, à détruire cette illusion d'acoustique, et je réussis à me convaincre que ce son n'était autre que celui des cloches de la cathédrale de Nantes, qui, dans le silence de la nuit, traversait les airs, sans obstacle, au-dessus du lac. Je fis part

Digitized by Google

de ma découverte, que j'ai eu depuis, plusieurs fois, l'occasion de confirmer, non seulement dans la nuit de Noël, mais tous les jours de grande fête. Ce fut en vain ; mes crédules compatriotes n'en sont pas moins persuadés, que ce son était celui des cloches d'Herbauge.

THOMAS DE SAINT-MARS.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE
DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

EXTRAIT *d'une lettre de* M. VAIDY, *médecin, à* M. ELOI JOHANNEAU.

Samer, 29 Avril 1805.

LE village de *Questreque*, dont mon hôtesse possédait autrefois le château, doit, dit-on, son origine à une armée romaine qui campa dans cette contrée, sous le commandement de Caïus : d'où le nom latin de ce village, *castrum Caii.* Non loin de là on a trouvé, en fouillant un terrain, des casques et autres objets d'antiquité. A une lieue de Questreque, dans une commune appelée les *Tombelles*, on a découvert des squelettes ayant les bras croisés par-dessus la tête, différence notable des cadavres des anciens chrétiens, dont les mains étaient jointes sur la poitrine : ces ossemens, conservés dans l'intégrité du squelette, étaient recouverts de pierres et ensuite de terre. Les pierres avaient contracté beaucoup d'adhérence ensemble, et formaient une petite voûte qui ne touchait plus immédiatement les cadavres desséchés. Les os retirés des tombelles étaient très-cassans et presque friables.

Voilà le peu que j'ai appris sur la partie historique.

Pour la partie druidique, je n'ai rien à ajouter à ce que vous aurez lu dans ma lettre à M. C.

Digitized by Google

Vous y avez vu qu'auprès de Questreque, les fées viennent souvent la nuit danser en rond, et que l'herbe, dans le cercle qu'elles ont foulé, est plus épaisse et plus garnie de fleurs. Le domestique de M.me de Questreque a vu un loup-garou; un de ses amis a été promené pendant six heures par un follet. Tous les bergers de ce pays-ci sont sorciers, et l'on n'oserait passer à côté d'eux sans les saluer. VAIDY.

Lettre du même au même.

Samer, 4 Juin 1806.

ENFIN, mon cher ami, je suis allé visiter les *Tombelles*, guidé par une paysane qui m'a dit, sans que je le lui demandasse, que ce lieu était le *cimetière* d'une armée étrangère qui avait occupé les environs de Questreque, *il y a bien long-tems.* Cette ancienne sépulture est aujourd'hui un petit terrain communal, situé à une demi-lieue sud de Samer, et trois-quarts de lieue sud-ouest de Questreque, dans une plaine aride, au pied du mont de *Blanque-Jument.* Dans un coin de cette commune est une élévation, un petit tertre, d'environ 6 pieds de haut sur 30 pieds de diamètre. M. Degars, propriétaire du château de Questreque, homme très-versé dans la partie *morale* des connaissances humaines, en a fait retirer, il y a une douzaine d'années, des squelettes ou portions de squelettes, d'après lesquels je vous ai donné les premiers renseignemens. Il n'y a trouvé ni armures, ni aucun reste d'orne-

Digitized by Google

mens ou de vêtemens. Je n'y ai point fait faire de fouilles, parce qu'il faudrait plusieurs journées de manœuvre, et que les résultats présumés ne m'indemniseraient pas de mes frais, et sur-tout de la perte de mon tems.

Le mont de *Blanque-Jument*, suivant la tradition des habitans de Samer, est ainsi nommé, parce qu'on voyait autrefois sur son sommet une jument blanche, d'une beauté parfaite, qui n'appartenait à aucun maître, et qui s'approchait familièrement des passans et leur présentait sa croupe à monter. Tous les gens sages se gardèrent bien de céder à une pareille séduction. Mais un incrédule ayant eu, un jour, la témérité de monter la blanque-jument, il fut aussitôt terrassé et écrasé. Depuis ce tems, la jument ou plutôt l'esprit qui avait pris cette forme, n'a plus reparu.

Il y a, dans les environs de Samer, une espèce d'*esprits* dont je n'avais jamais entendu parler, connus sous le nom de *Criards*. Ces esprits appellent les passans pendant les nuits obscures, et si quelqu'un répond, ils le traînent par les cheveux et l'assomment. On est très-heureux d'en être quitte pour des contusions et quelques poignées de cheveux arrachés.

J'ai bu à Wierres de l'eau merveilleuse d'une fontaine consacrée par un miracle dont le récit a souvent fait frissonner beaucoup de femmes du Boulonais. Saint Gengoult, nommé par les paysans Saint Gandouf, était un des plus grands

Digitized by Google

guerriers des premiers siècles de la monarchie. Après une absence de plusieurs années, il revint dans son manoir et demanda à sa femme si elle n'avait point souillé le lit conjugal. Celle-ci donna sa parole *d'honnête femme*, qu'elle était restée chaste de corps et d'esprit. Puisque c'est ainsi, répondit le chevalier, plongez votre bras dans cette fontaine. Mais, ô miracle effrayant ! le bras fut aussitôt consumé et décela ainsi l'adultère.

Revenons à nos topographies et aux étymologies qui doivent en dériver. Questreque est sur le penchant d'un monticule qui mérite à peine ce nom dans une contrée coupée de hautes montagnes. On m'a donné pour garant de l'étymologie *Castrum Caii*, le nom du camp Delbarre et de plusieurs autres camps ainsi nommés, situés aux environs de Questreque. Cela ne me paraît point concluant. Les Picards disent *camp* pour *champ*, *vaque* pour *vache*, etc. Je reviens donc volontiers à l'origine celtique.

Je ne conçois rien à l'étymologie de Samer (*Sylviacum*). Ce bourg est à trois lieues de la mer. C'est pourquoi je ne pense pas que sa finale indique rien de maritime. Un ex-oratorien m'a dit que Saint Wulmer était le fondateur de Samer auquel il avait donné son nom; qu'on abrégea ensuite ce nom en disant Saint-Mer; et qu'enfin on avait dit *Sammer*, *Samer*, au lieu de *Saint-Mer*. Je vous expose les faits, les traditions et les croyances; je vous laisse le soin de prononcer.

VAIDY.

Digitized by Google

EXTRAIT

D'une Lettre de M. Le Rouge, *membre de l'Académie celtique, à* M. Eloi Johanneau, *sur le Dragon de Lyon.*

On fait remarquer aux étrangers qui visitent L'Hôtel-Dieu de Lyon, un crocodille empaillé qui est suspendu à une voûte de cet hôpital, et on leur raconte l'histoire suivante, d'après la tradition populaire :

Un crocodille avait fixé sa demeure sous une des arches d'un pont de pierre établi sur le Rhône; il nuisait à la navigation de ce fleuve, en faisant chavirer toutes les barques, et jetait l'épouvante parmi les mariniers. Il désolait également les campagnes voisines, en dévorant les enfans et les femmes. Personne n'osait l'attaquer, lorsqu'un jour le tribunal de Lyon ayant condamné un criminel à la mort, on lui proposa de tenter de détruire ce monstre, et on lui promit sa grâce s'il réussissait à le faire périr. Le criminel accepta l'offre, pourvu qu'on lui procurât les moyens nécessaires à son entreprise. On profita de l'absence du crocodille, pour construire dans le voisinage de sa retraite une espèce de tonneau percé de plusieurs trous, dans lequel le criminel fut placé avec différentes armes. L'animal, en passant devant ce petit arsenal, fut frappé de plusieurs coups, et expira après avoir perdu son sang.

Le Rouge

Digitized by Google

Lettre de M. Lecauchois, *conservateur des eaux et forêts, à Orléans, et membre de l'Académie celtique, à* M. Eloi Johanneau, *secrétaire perpétuel de cette Académie.*

Blois, 3 Novembre 1807.

Je vous envoie, Monsieur, ainsi que je vous l'ai promis à Amboise, une note sur les monticules qui se trouvent dans la partie orientale de la forêt d'Orléans. Il paraît qu'il ne s'est conservé aucune tradition sur l'objet et la création de ces mottes. Mes affaires ne m'ont pas permis d'aller les reconnaître moi-même; mais le sous-inspecteur qui s'en est chargé, pouvait le faire avec intelligence.

Il en existe deux dans la sous-inspection de Fleury. La première, appelée *Butte Mongrolle*, a 6 à 7 mètres de hauteur, et 20 au moins de diamètre; elle est située dans le milieu du bois, et parfaitement plantée. La tradition est muette sur son compte.

La seconde, hors la forêt, sur la commune de Bougy, s'appelle *la Motte du Jarry;* elle a 8 à 9 mètres de hauteur : on y monte avec peine; par conséquent son diamètre est peu étendu. C'est une motte tombée de la hotte de Gargantua. Voilà tout ce qu'on en dit.

Je regrette beaucoup, Monsieur, de n'avoir aucuns renseignemens plus positifs à vous donner sur l'objet de vos recherches; mais si vous prévoyez

Digitized by Google

que je puisse vous être bon à quelque chose, disposez de moi.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LECAUCHOIX.

ETAT *des Monticules qui existent dans la sous-inspection de Lorris, septième conservation des eaux et forêts.*

CLIMATS.	NUMÉROS du PLAN.	CONTOUR.	HAUTEUR.
		m.	m. c.
Ravoir.	84	701	2 30
Id.	114	70	2 60
Id.	115	92	3 »
Id.	115	96	2 2
Id.	76	62	3 »
Hullier.	93	58	2 »
Chappe.	122	80	2 »
Id.	123	100	3 50
Id.	123	100	3 50
Id.	124	120	5 »
Sur les vagues, près les Bordes, aux Petites-Brosses. . . .		70	2 »

Les gardes n'ont pu découvrir l'origine de ces monticules, et les riverains ne leur ont donné aucune observation ni tradition à ce sujet ; mais il paraît que ces monticules ont été faites de mains d'hommes, d'après les différens lits de terre qui ne se seront pas amassés d'eux-mêmes.

Digitized by Google

BIBLIOTHEQUE CELTIQUE,

Ou Extrait des Ouvrages anciens et nouveaux, relatifs aux Langues et aux Antiquités celtiques.

Grammatik der slavischen sprache in krain, kaernten und steyermark. . . . . . Grammaire du dialecte slave, parlé dans la Carniole, dans la Styrie et dans la Carinthie. A Laybach. 1808. vol. *in*-8.° de 508 pages.

La plus ancienne grammaire du dialecte slave de la Carniole, est celle d'un maître d'école assez habile, nommé Adam Bohoritsch. Elle parut en latin, à Wittemberg, en 1584, *in*-8.° Les exemplaires en sont devenus infiniment rares.

Une Grammaire latine du slave de Carniole, a été imprimée aussi en latin, et sous le voile de l'anonyme, à Laybach, en 1715. On la doit aux soins d'un père Hippolite, capucin; ce n'est qu'une nouvelle édition de l'Essai rédigé par Bohoritsch.

Celui-ci, dans son ouvrage, avait pour but de faire lire à ses compatriotes une version de la Bible en leur langage, version publiée en même tems par un ministre appelé Dalmatin; il voulait ainsi faciliter les progrès de la doctrine luthérienne dans la Car-

Digitized by Google

niole, la Styrie et la Carinthie. Sans doute, l'objet du père Hippolite, en réimprimant ce même livre, fut, au contraire, de favoriser le maintien du catholicisme dans ces pays. La langue et la grammaire sont bonnes à tout, et rien, sans elles, ne peut avoir de grands succès.

En 1768, un père Marc de Saint-Antoine, religieux augustin, natif de Laybach, et peu érudit, puisqu'il croyait avoir écrit le premier sur l'idiome de la Carniole, donna pour ce même dialecte, aussi à Laybach, mais en langue allemande, une grammaire qui passe pour très défectueuse. Cependant il s'en est débité deux éditions.

La nouvelle Grammaire que nous annonçons, est de même écrite en allemand. On la doit au zèle et aux lumières de M. de Zoïs, membre de l'Académie celtique, à laquelle il en a offert un exemplaire. Cette Société s'est fait rendre compte de l'ouvrage, et a résolu d'en publier la Notice, quoiqu'il n'ait qu'un rapport éloigné avec les recherches particulières de linguistique, d'histoire et d'antiquité dont elle est occupée. C'est ici une exception, pour marquer son estime et sa gratitude à un confrère étranger, savant et zélé philologue. Elle s'y est déterminée d'autant plus volontiers, qu'elle trouve ainsi l'occasion de recueillir sur les slaves, sur leurs dialectes, sur leurs écritures, des faits qui peuvent encore présenter quelqu'intérêt, même après le beau Mémoire de M. de Sorgo, et les sages observations de

Digitized by Google

M. Eloi Johanneau, sur ce Mémoire. (*Voyez Mémoires de l'Académie celtique, tome II*).

Nous n'examinons point ce qu'on a dit sur l'origine scythique des Slaves. Dire qu'ils étaient scythes, il nous semble que c'est, par un terme équivoque et vague, les confondre au lieu de les distinguer; conséquemment, exciter la curiosité sans rien offrir pour la satisfaire.

L'idiome slave, comme le bas breton, contient un mélange d'allemand assez remarquable. Prenant l'allemand pour du celtique, plus d'un savant a écrit sur l'analogie de ces deux idiomes. Nous n'irons pas chercher dans la confusion du celtique et de l'allemand, de quoi justifier notre compétence; mais nous croyons utile de remarquer les similitudes qui se trouvent entre les diverses langues.

Il existe des ressemblances nombreuses entre le slave, le sanscrit et les dialectes indiens vivans dérivés du sanscrit, et conséquemment entre le slave et d'autres langues asiatiques, entre le celtique et les autres idiomes de l'Europe.

M. Frenzel, dans ses *Origines linguæ sorabicæ*, s'efforce de prouver que la langue slave doit-être rangée parmi les langues d'origine sémitique, savoir le chaldaïque, l'hébreu, l'arabe, etc.

Nous devons rappeler aussi, que notre compatriote M. l'Evêque, dans son *Histoire de la*

Digitized by Google

Russie, a inséré un *Essai sur les rapports de la langue des Slaves avec celle des anciens habitans du Latium.*

Parmi les écrivains vivans, le grand maître dans les différens dialectes slaves, est un célèbre ex-jésuite bohémien, M. l'abbé Dobrowski, auteur de plusieurs ouvrages estimés qui tendent à la conservation, au perfectionnement, à l'harmonie de ces idiomes. C'est d'après lui qu'Adelung, dans son Mithridate, et M. Vater, son continuateur, ont donné sur le slave des notions aussi neuves que bien rédigées; et telle est l'estime que fait notre auteur de M. Dobrowski, qu'il déclare modestement dans sa préface, ne vouloir que seconder l'entreprise de ce savant et lui offrir des matériaux. Il désire que d'autres en fournissent de semblables pour chaque dialecte, et qu'un jour, cet habile ex-jésuite veuille bien prendre la peine de les employer.

Le livre de M. de Zoïs contient une introduction toute historique, un Traité approfondi de l'alphabet et de l'orthographe du dialecte slave de la Carniole, et un Traité élémentaire des parties du discours, selon ce même dialecte. A la fin du volume se trouvent quelques additions faites depuis l'impression. Elles sont datées du mois de Février dernier.

Ces deux Traités nous ont paru écrit avec clarté, méthode et critique. Nous n'oserions espérer d'en rendre l'analyse assez intéressante pour nos lecteurs, qui sont la plupart français;

Digitized by Google

mais nous trouverons peut-être de quoi les satisfaire dans le discours d'introduction, qui concerne les Slaves en général, leurs dialectes et leur écriture, particulièrement celle de la Carniole.

Les Slaves, comme les nations qui, antérieurement à eux, ont peuplé l'Europe, sont originaires de l'Asie. L'époque de leur arrivée dans l'Occident n'est pas précisément connue; mais d'après la place qu'ils occupent, on a tout lieu de croire qu'ils sont venus des derniers. En effet, ils sont situés à l'orient de l'Europe, en arrière des peuples germaniques, et mêlés fréquemment avec ceux-ci. L'histoire parle des Slaves depuis le quatrième siècle, mais ne les montre, à aucune époque, réunis sous un seul chef.

Ils sont encore maintenant disséminés en divers Etats, au nombre d'environ cinquante millions, et nulle part leur langue n'est celle de leur gouvernement, si ce n'est en Russie. Sur une population de vingt millions d'hommes, l'Empereur d'Autriche, au commencement de 1809, en avait treize millions de race slave. On évalue à un million ceux de la Carniole, de la Styrie et de la Carinthie.

Ce n'est que depuis moins de 50 ans, qu'on a commencé à débrouiller l'histoire générale des Slaves. Schlœzer les divise géographiquement en neuf branches, qu'on peut fixer à cinq et même à deux, ne considérant que les principaux dialectes. Ces neuf branches sont :

Digitized by Google

1.° Les *Slovaks* ou *Slovenski*, ou Slaves du royaume de Hongrie, que le moine Nestor, historien des Russes, mort en 1154, considère comme la tige des Slaves, non seulement de la Hongrie, mais aussi de la Russie, de la Bohême et de la Moravie.

2.° Les *Wendes* (ou habitans des côtes) au midi de l'Allemagne; c'est-à-dire, dans la Carniole, la Carinthie, la Styrie, le Frioul. On les voit ligués avec les Francs sous Dagobert, ensuite soumis aux Francs. Depuis Charlemagne, ils eurent leurs margraves, leurs ducs et autres seigneurs féodaux, puis reconnurent, il y a déjà plusieurs siècles, le gouvernement des Empereurs d'Autriche.

3.° Les *Wendes* septentrionaux, entre l'Elbe et le Wesel, et jusqu'en Bohême. Parmi eux on nomme 1.° les anciens Obodrites, qui eurent leurs propres rois dans le Mecklembourg; 2.° les Polabes, les Wagriens et les Linons; 3.° les Poméraniens, depuis l'Oder jusqu'au Wesel : ils s'unirent au corps germanique en 1181; 4.° les Slaves, dans les cinq Marches de Brandebourg; 5.° les Sorbes, entre la Sale et l'Elbe, c'est-à-dire dans la Haute-Saxe (1); 6.° enfin, ceux de la Lusace.

---

(1) Il est remarquable que du langage des Slaves établis en Saxe, de ce langage mêlé avec celui des Francs et des Saxons, est provenu le dialecte allemand appelé *haut-saxon*, lequel ayant commencé à se polir à l'occasion de

Digitized by Google

4.° Les Bohémiens ou *Tscheches*, qui obéissaient, en 722, à leur duc Prémislas, et qui continuèrent jusqu'en 1306, à être gouvernés par des princes ou par des rois de sa famille.

5.° Les Moraves qui s'élevèrent sur les débris du royaume des Avares.

6.° Les Polonais, qui, dans le 9.e siècle, comme les Russes, mais quelques années avant ceux-ci, se constituèrent en Etat indépendant, et dont la Silésie fut autrefois une portion intégrante.

7.° Les Russes proprement dits, auxquels il faut joindre les Cosaques de la petite Russie, quoique ceux ci aient long-tems été unis aux Polonais, ou affectant l'indépendance. Les Russes se formèrent en corps de nation à Novogorod, en 862; ils s'accrurent dès 882, et bientôt commencèrent à faire trembler Constantinople. De 1237 à 1462, leur Etat ne fut qu'un fief des Tartares mongoles; il s'étend aujourd'hui, sans interruption, des extrémités de la Prusse et de la Bohême, à celles de l'Empire chinois, et au travers du Kamtschatka et du détroit de Behering, il va se terminer jusque dans l'Amérique, où il a des établissemens de commerce. Il possède une partie de la Perse, touche à l'Inde par le Korasan, domine sur la mer Baltique, sur la mer Noire, sur la mer Caspienne et sur celle du Japon; enfin, il partage avec la

---

la réforme luthérienne, est devenu la langue générale des écrivains de l'Allemagne, sous le nom de *haut allemand*.

Digitized by Google

France et l'Angleterre, l'éclat et les avantages de la puissance dans l'Europe.

8.° Les Slaves illyriens, ceux qui occupent la Dalmatie, l'Esclavonie, la Croatie, la Bosnie et la Servie.

9.° Enfin, les Bulgares ou Slaves de l'ancienne Basse-Mœsie. Les Bulgares n'étaient pas Slaves; mais des Slaves s'établirent en grand nombre chez les Bulgares, lorsque ceux-ci furent gouvernés par des rois slaves, comme le furent jadis les Gaulois par des rois francs.

Ces neuf branches de la grande famille slave, ont une langue commune, c'est-à-dire qui, pour le fond, est la même.

On y distingue cinq principaux dialectes. savoir: 1.° Le russe; 2.° le polonais avec le silésien de Teschen; 3.° l'illyrique, sous lequel viennent se ranger les dialectes de la Bulgarie, de la Servie, de la Bosnie, de l'Esclavonie, de la Dalmatie et du territoire de Raguse; 4.° le croatique, auquel se rapporte le wendique de la Carniole, de la Styrie et de la Carinthie; 5.° le bohémien, comprenant le dialecte morave, le silésien de Troppaw, et le slowaque de la Haute-Hongrie.

Le wendique des deux Lusaces, est un mélange de bohémien et de polonais; les diverses branches de slave létique et le walake, sont aussi des mélanges. Aucun ne peut compter entre les dialectes principaux de la langue slave.

Les cinq dialectes indiqués sous cette qualification, peuvent encore, assez convenablement, se ré-

Digitized by Google

duire à deux. Le premier comprendrait le russe liturgique et civil, avec l'illyrique et le croate; l'autre, se composerait du bohémien et du polonais.

Fixés une fois dans l'Europe, les Slaves se sont adonnés presqu'uniquement à l'agriculture, aux arts manuels et au commerce.

Ils lisent peu ou point; ils écrivent encore moins; et, parmi eux, les Dalmates sont encore sans imprimerie.

On loue le courage des Slaves, et l'esprit de paix et de modération qui les éloigne des conquêtes.

Mais il faut observer, d'une part, que la branche russe cultive maintenant les sciences et les lettres; de l'autre, qu'elle ne cesse pas de s'agrandir par des conquêtes, malgré la masse énorme de ses territoires dans trois parties du monde. La différence de gouvernemens explique ces variétés chez les Slaves. C'est une grande vérité, *que tout fut donné à tous par la nature; mais que le gouvernement garantit ou enlève aux peuples qui lui sont soumis, l'héritage de la nature humaine.*

Nous avons déjà dit que, nulle part, hors la Russie, l'idiome des Slaves n'est la langue du gouvernement auquel ils obéissent. Il n'est donc pas surprenant, qu'à l'exception des Russes, ils aient négligé leur propre langage; que la plupart de leurs grammaires ressemblent beaucoup à de premiers essais; qu'ils aient divers alphabets, et que leur ortographe soit si incertaine.

Digitized by Google

On leur connaît quatre alphabets, et des systèmes d'ortographe beaucoup plus nombreux.

Leurs deux alphabets les plus anciens, sont le *kirylliza*, composé au 9.e siècle, par deux missionnaires de Thessalonique, d'après l'alphabet grec de ce tems-là, ajoutant d'autres signes nécessaires; et le *glagolique*, inventé 200 ans plus tard, et appelé, par erreur, du nom de Saint Jérôme, puisqu'il n'est que le *kirylliza* déguisé. Ces deux alphabets n'ont plus guère d'usage que pour la liturgie.

Le troisième alphabet est le russe civil ou vulgaire, qui n'est encore que le *kirylliza* modifié et demeuré oncial, mais assez riche; trop, peut-être, pour tous les sons et pour tous les tons de la langue slave.

Quant au quatrième, c'est l'alphabet latin prononcé à l'allemande; il date du tems de la réformation de Luther. On n'a commencé qu'à cette époque, hors de la Russie, à cultiver avec quelqu'ardeur les dialectes slaves, à rédiger leurs grammaires et leurs dictionnaires.

Mais ce dernier alphabet manque des signes nécessaires pour certaines intonations propres aux langues slaves. On y a suppléé par des réunions de lettres latines, où ces lettres ont une valeur différente de leur valeur, ou primitive, ou ordinaire.

C'est ainsi qu'ont fait pour leur langue, respectivement, les Italiens, les Espagnols, les Français, les Allemands et les Anglais. Il faut bien convenir que c'est une défectuosité; mais, du moins,

Digitized by Google

chacun de ces peuples n'a qu'une seule méthode pour employer ces assemblages.

Chez les Slaves, c'est tout le contraire; ils ont, les Russes exceptés, autant de systèmes d'orthographe qu'ils forment d'Etats différens. Il en est un particulier dans la Carniole, la Styrie et la Carinthie, un autre en Dalmatie, un troisième en Croatie, un quatrième en Bohême, un cinquième en Pologne, un sixième en Lusace. Et ces systèmes ont encore varié en chaque pays, à plusieurs époques, depuis deux siècles; ils varient même au gré des individus, particulièrement dans la Dalmatie.

Un tel abus fait gémir tous les Slaves lettrés, et les rend presqu'inintelligibles les uns aux autres. Les différences de prononciation doivent rendre ce mal encore plus insupportable.

Il faut donc savoir gré à M de Zois, d'avoir consacré plus de 200 pages de sa Grammaire à développer les causes d'un tel désordre, et à présenter des remèdes. On ne peut s'empêcher de faire des vœux pour que ses louables efforts et ceux de ses imitateurs, particulièrement ceux de M. Dobrowski, soient récompensés par un heureux succès.

J. D. Lanjuinais.

Digitized by Google

VARIANTES

De l'Histoire fabuleuse de la naissance de Charlemagne, insérée dans le N.° IX *des Mémoires de l'Académie celtique.*

Je ne sais si l'on aura donné à l'*Histoire fabuleuse de la naissance de Charlemagne*, que j'ai publiée dans le N.° IX des Mémoires de l'Académie, d'après une ancienne chronique du recueil de Meibomius, toute l'attention et l'importance qu'elle mérite aux yeux de tous ceux qui savent distinguer la mythologie d'avec l'histoire. La Bibliothèque britannique, rédigée par un de nos plus illustres confrères, vient d'en publier une autre version tirée d'un auteur anglais, qui lui-même l'a extraite d'une *très-ancienne Histoire de la naissance et de la jeunesse de Charlemagne*, publiée à Munich, en 1803, par le baron d'Aretin, d'après un manuscrit du 13.e siècle, de l'abbaye de Wechent, près Fresengen. Je crois devoir insérer ici cette deuxième version, afin qu'on puisse la comparer avec la première. Cette comparaison me paraît, à moi, d'autant plus curieuse, que je regarde ces deux histoires comme une ancienne fable mythologique de la naissance d'un dieu des Francs, nommé *Karl*, imaginée dans des tems où il n'y avait pas d'autres annales que

Digitized by Google

des hymnes, et d'autres archives que la tradition et la mémoire, et attribuée ensuite à Charlemagne, à l'époque où les Germains et les Gaulois ont connu l'écriture et lui ont confié leurs légendes et leurs chroniques, comme au dernier personnage de ce nom le plus célèbre.

Cette confusion de la mythologie avec l'histoire, pour ce qui concerne la naissance de Charlemagne, était d'autant plus facile, qu'Eginhard, son secrétaire et son historien, ne nous a rien transmis sur le lieu de la naissance de ce prince, et sur l'histoire de ses premières années; qu'il paraît que les deux versions fabuleuses de la chronique de Brême et du manuscrit de l'abbaye de Wechent, n'ont été recueillies que dans le 13.e siècle, d'après les récits populaires, comme la plupart de nos chroniques et de nos légendes, comme la chronique de l'archevêque Turpin en particulier; et qu'un intervalle de cinq siècles, dans ces tems d'ignorance où le défaut de manuscrits, et sur-tout de critique, ne permettent pas de discerner ni les tems, ni les lieux, ni les personnes, équivaut à un bien plus long laps de siècles. Je pourrais prouver d'ailleurs, que Charlemagne n'est pas le premier et le seul personnage historique qui ait été confondu avec des personnages fabuleux. Je mets en fait même, qu'il n'y a pas un seul peuple ancien qui n'ait fini par confondre ses premières histoires avec ses fables mythologiques, et ses premiers rois avec ses dieux; par la raison que ces rois portaient les noms de leurs dieux, et que

Digitized by Google

leurs histoires et leurs fables n'ont été recueillies que d'après la tradition, et long-tems après le règne des premiers et le commencement du culte des seconds. Mais ce n'est pas ici le lieu de m'étendre davantage sur un sujet aussi intéressant et aussi neuf que celui du discernement de la mythologie d'avec l'histoire. Je me propose de le faire dans un grand ouvrage que je prépare depuis long-tems. Voici l'extrait de la deuxième version de la naissance de Charlemagne, d'après le manuscrit de l'abbaye de Wechent.

Selon ce manuscrit, dès que Pepin se vit appelé par le vœu public au trône de France, il déclara l'intention où il était d'extirper le paganisme en Allemagne. A cet effet, il fixa sa résidence dans le château de Wechent, comme étant le *centre* de son empire, et y fonda un monastère. Peu après, *Kœrling*, roi de *Brittaia*, lui offrit sa fille en mariage; mais avant d'accepter cette proposition, Pepin voulut avoir le portrait de la princesse en échange du sien qu'il lui envoya. Il fut enchanté de sa beauté. A la vue de ce portrait, son premier intendant, qui était en même-tems son favori, témoigna un vif désir de voir la princesse elle-même, pour pouvoir certifier à son maître la ressemblance du portrait et de l'original. Il se rendit en conséquence à la cour du roi *Kœrling*, où on lui fit un très-bon accueil, et où il vit la princesse; sa beauté lui parut répondre parfaitement à celle dont le portrait lui avait donné l'idée. Il remarqua qu'elle ressemblait beaucoup à sa pro-

Digitized by Google

pre fille ; et aussitôt il forma un projet dont cette ressemblance et la confiance dont il était honoré, devaient favoriser l'exécution.

Le roi *Kærling* lui ayant annoncé qu'il se proposait de faire accompagner la princesse jusqu'au château de Pepin par une brillante escorte, l'intendant lui dit que son maître avait ordonné qu'un certain nombre d'hommes à lui, vinssent à la rencontre de la princesse à *la moitié* du chemin ; et que son désir était qu'elle fût remise entre leurs mains. Le roi y consentit ; et la princesse, après avoir pris congé de son père et l'avoir tendrement embrassé, partit sous l'escorte qu'il avait chargée de l'accompagner. Arrivée au lieu indiqué sur la route, cette escorte se retira, remettant la princesse, non aux gens de Pepin, comme elle croyait le faire, mais aux mains des agens de l'intendant, qu'ils prirent pour ceux du roi.

La princesse fut conduite par sa nouvelle escorte dans la partie la plus sauvage d'une forêt. Là, on la dépouilla de ses vêtemens et on lui fit prendre ceux de sa rivale, à qui elle fut également contrainte de céder l'anneau nuptial dont son père lui avait fait don en partant. L'intendant avait fait jurer à ses complices qu'ils égorgeraient l'infortunée princesse, et que pour preuve de cette horrible exécution, ils lui apporteraient sa langue. Ils emmenèrent donc leur victime dans le cœur de la forêt, pour que leur crime ne pût être découvert. La princesse les pria de lui permettre de prendre avec elle son petit chien et une boîte

Digitized by Google

contenant de l'or et de la soie. Après avoir un peu hésité d'y consentir, ils se rendirent à sa prière. Ayant ainsi commencé à s'adoucir, ils furent insensiblement touchés du spectacle de sa beauté, de ses larmes et de son innocence, et renonçèrent à leur funeste dessein, en faisant jurer à la princesse de ne point les trahir. Il s'agissait ensuite de satisfaire celui qui les avait envoyés, et de lui offrir les preuves qu'il avait exigées de l'exécution de sa commission. Ils lui rapportèrent donc la chemise de la princesse, percée de coups de poignard et teinte du sang du petit chien, et y joignirent la langue de ce même animal, qu'ils avaient arrachée de sa bouche. L'intendant, trompé par ces apparences, poursuivit son dessein; il présenta sa fille à Pepin au lieu de la princesse, et parvint, sans difficulté, à la lui faire épouser. Elle devint mère de deux fils, dont l'un fut pape dans la suite, et couronna Charlemagne Empereur d'occident.

Quant à la malheureuse princesse, elle erra quelque tems dans la forêt, et trouva enfin un asile dans la maison d'un meûnier. Dans la situation où elle se trouvait, l'or et la soie qui lui restaient, et qui étaient la seule partie de ses richesses dont on ne l'eut pas dépouillée, furent pour elle une ressource. Elle en fit différens ouvrages que son maître allait vendre à Augsbourg.

Elle passa ainsi *sept années.* Enfin, Pepin, en suivant sa chasse, arriva un jour dans le voisinage de cette retraite ignorée. Il s'égara et parvint, de

nuit, après diverses aventures, à la maison même que le meûnier et la princesse habitaient. Il n'avait avec lui que son médecin, qui, étant versé dans l'*astrologie*, découvrit que cette maison recelait la légitime épouse du roi. Il le dit à Pepin. Celui-ci, abusant de la crédulité du meûnier, lui fit entendre que ses filles (le meûnier n'en avait que deux) étaient appelées à de hautes destinées; et après avoir, sous ce prétexte, corrompue l'une et l'autre, il apprit enfin qu'une troisième fille habitait cette maison. C'était la princesse, qui vint à lui et lui raconta sa déplorable histoire. Cette princesse s'appelait *Berthe;* Pepin en eut un fils, et ce fils fut *Charlemagne.*

Le lecteur devine sans peine que Berthe fut rétablie dans le rang qui lui appartenait, que l'intendant fut puni, et Charlemagne reconnu successeur légitime.

ELOI JOHANNEAU.

Digitized by Google

NOTICE

Sur le monument et la fable du dragon de Niort, extraite d'une dissertation de M. D'ORFEUILLE, *sur l'existence des dragons ;*

PAR M. ELOI JOHANNEAU.

CET extrait était rédigé quand j'ai reçu la lettre de M. Jouyneau Desloges, insérée page 51 de ce Numéro, dans laquelle il est déjà question de ce même dragon. Quoique ce savant confrère ait puisé à la même source que moi, et que je lui en doive même la communication, je n'ai pas cru devoir supprimer mon extrait, parce qu'il est plus étendu que le sien, et que je l'ai accompagné de réflexions qui me sont particulières ; qu'en outre, j'ai été obligé, pour le composer, de rapprocher et mettre en ordre tous les renseignemens que j'ai trouvés épars dans la prose, les vers et les notes de M. d'Orfeuille, car cette dissertation est en prose et en vers. Elle a été imprimée à Saint-Maixent, en l'an 7.

Si cette dissertation ne traitait que du sujet annoncé dans le titre, on sent bien que je ne perdrais pas mon tems à en faire l'extrait; attendu que personne ne croit plus à la réalité de l'existence des dragons, et que je suis persuadé, en particulier, que les fables qu'on en raconte et les cérémonies religieuses qui en sont la suite, ne sont que des allégories astronomiques qu'on retrouve dans les mythologies de tous les peuples. Mais il est aussi question, dans la dissertation de M. d'Orfeuille,

Digitized by Google

d'un monument élevé, à Niort, à un guerrier vainqueur d'un dragon ; et c'est même ce monument qui a donné lieu à la dissertation et à l'opinion que l'auteur y défend. Je me bornerai donc, dans cet extrait, à faire connaître ce monument singulier et la fable ancienne qui l'aura fait ériger, dans les tems postérieurs, après avoir été regardée et crue sans doute comme une histoire véritable, étant appuyée sur la tradition d'une cité entière.

M. d'Orfeuille commence sa dissertation par nous apprendre qu'en se promenant, en 1788, sur le cimetière de l'hôpital général de Niort, et considérant les tombeaux qui s'y trouvaient épars, il en vit un qui lui parut devoir fixer particulièrement son attention ; que les figures qu'il y remarqua, les inscriptions qu'il y découvrit, lui apprirent bientôt par quel motif on l'avait élevé autrefois ; que le fait lui parut extraordinaire ; mais qu'il eut la négligence de ne prendre copie d'aucune des inscriptions ; qu'elles le frappèrent cependant à un tel point, qu'il ne les a pas encore oubliées entièrement (il écrivait en l'an 7) ; qu'en repassant au même endroit, en 1792, il vit avec surprise que ce monument qui lui semblait mériter d'être soigneusement conservé, était presqu'entièrement détruit ; qu'il ne restait plus alors que le couvercle du mausolée, et que même il avait été transporté à quelques pas de la place où il l'avait vu d'abord ; que depuis cette époque, il n'a pu s'empêcher de faire des réflexions sur ce monument singulier ; qu'ayant cru y trouver la preuve de l'existence des dragons, cela l'avait engagé alors à faire des recherches pour la confirmer et pour recueillir, dans la mémoire de ses concitoyens, toutes les preuves que ce monument pouvait lui fournir de l'existence du

Digitized by Google

dragon de Niort, et qu'il aurait pu avoir oubliées. M. d'Orfeuille, comme on voit, est bien persuadé de l'existence de ce dragon; et en effet, si nous n'étions pas aussi instruits que nous le sommes aujourd'hui en histoire naturelle, il serait difficile de nier un monument dont la tradition, conservée jusqu'à nos jours dans la mémoire de tous les habitans d'une cité, est confirmée par un monument sépulcral placé dans un cimetière public, et exposé à la vue de tout le monde. Mais aucune tradition, aucun monument, ne pourront jamais faire croire qu'il a existé des monstres tels que le dragon de Niort et le serpent Python.

Voici, au reste, la description de ce monument, faite en grande partie d'après la gravure que M. d'Orfeuille a jointe à sa dissertation. Sur la pierre tombale qui recouvrait le mausolée, on voit représenté un guerrier couvert d'une cuirasse et d'une cotte d'armes. A côté de lui et à sa gauche, est un serpent ailé couvert d'écailles, droit sur sa queue, lequel s'élève au-dessus du guerrier et semble lui lancer le venin dont ses joues sont pleines. On lisait encore, il y a 10 ans, à un des bouts du mausolée, l'épitaphe suivante :

SISTE VIATOR,
REM HABES PAUCIS :
HI PERIERE SIMUL ;

c'est-à-dire, *Arrête-toi, voyageur, voici le fait en peu de mots : Ils ont péri ensemble.* Sur un des côtés était, en langue latine, le nom du guerrier, l'époque et les circonstances de cette tragique aventure, avec cette autre inscription :

HOMO OCCUBUIT SERPENTIS VENENO,

l'homme a péri par le venin du serpent.

Digitized by Google

En supposant que la figure du personnage, sculptée sur le couvercle du tombeau, soit dans une proportion naturelle, le guerrier devait avoir environ 5 pieds 2 pouces de haut, et le serpent 10 pieds de long.

Voici maintenant comme la tradition explique ce monument, et raconte l'événement qui l'a fait ériger :

Un soldat avait été condamné à mort pour crime de désertion ; il apprit qu'à Niort, sa patrie, un énorme serpent faisait depuis trois mois des ravages, et qu'on promettait une grande récompense à celui qui pourrait en délivrer la contrée. Ce guerrier se présente ; on l'admet à combattre le monstre, et on lui promet de lui accorder sa grâce s'il parvient à le détruire. Couvert d'un masque de verre et armé de toutes pièces, l'intrépide soldat va à l'antre obscur où se tient le monstre ailé qu'il trouve endormi. Réveillé par une première blessure, il se lève, prend son essor et vole contre l'agresseur. Tous les spectateurs effrayés se retirent, lui seul reste et l'attend de pied ferme. Le dragon tombe sur lui et le terrasse de son poids ; mais au moment qu'il ouvre la gueule pour le dévorer, le soldat saisit cet instant pour lui enfoncer son poignard dans la gorge. Le monstre tombe à ses pieds. Notre brave guerrier allait recueillir les fruits de sa victoire, lorsque poussé par une fatale curiosité, il ôta son masque pour considérer à son aise le redoutable ennemi dont il venait de triompher. Déjà il en avait fait le tour, quand le monstre blessé mortellement et nageant dans son sang, recueille des forces qui paraissaient épuisées, s'élance subitement au cou de son vainqueur, et lui communique un venin si malfaisant, que ce brave guerrier périt au milieu de son triomphe.

Digitized by Google

Parmi les nombreuses histoires de dragons que M. d'Orfeuille cite à l'appui de son opinion sur la réalité du dragon de Niort, il en est une qui mérite plus d'attention que les autres, c'est celle du dragon du village de Torcy, près Lunéville, que Don Calmet, dans sa lettre sur les dragons (Voyez le Journal de Verdun, du mois de Juin 1751, page 430), prétend avoir été tué vers le commencement du siècle dernier, et dont on voyait encore, il y a environ 60 ans, un tombeau élevé en mémoire de cet événement, sur lequel était la figure d'un dragon. Mais ce monument, ainsi que celui de Niort, ne prouve pas plus la réalité du fait, que les tombeaux des dieux égyptiens, grecs et romains, ne prouvaient la réalité de l'existence de ces dieux sur la terre. Tous ces monumens ne prouvent que la réalité de la crédulité des peuples, qui, après un long laps de siècles, ont fini par regarder des allégories comme des histoires, et des personnages fabuleux comme des personnages historiques. Je pense donc qu'on peut admettre les dates, quoiqu'un peu trop récentes peut-être, assignées au monument du dragon de Torcy et à celui du dragon de Niort; mais je ne peux croire à celles fixées pour l'événement, puisqu'il n'a jamais eu lieu qu'en allégorie; que toutes les allégories appartiennent à des religions bien anciennes, et que celles de nos contrées en particulier, sont de l'invention des druides. Le nom seul d'*Alloneau*, qui signifie en celtique le *vainqueur de la bête*, comme je l'ai déjà remarqué dans une note sur la lettre de M. Jouyneau Desloges, me persuade que la victoire qu'on lui attribue, est une victoire allégorique, comme celle d'Apollon *Pythius*, vainqueur du serpent Python, et que la fable en est au moins aussi an-

Digitized by Google

cienne. Je pourrais le prouver ; mais comme le but de l'Académie n'est pas d'expliquer les fables, mais de se borner à les recueillir, je termine ici cette Notice, en invitant tous les savans qui en connaissent de semblables, de vouloir bien les recueillir et nous les communiquer. Quoique ce soit des fables ou des traditions fabuleuses, que le peuple seul les raconte et y croit encore, elles n'en méritent pas moins l'attention et la curiosité d'un antiquaire philosophe, puisqu'il est certain qu'elles appartiennent à la mythologie de nos ancêtres. Quand elles auront été recueillies et expliquées, nous reconnaîtrons alors qu'il ne leur a manqué que d'être chantées par des poëtes anciens, comme l'ont été les fables des Grecs et des Romains, pour nous intéresser plutôt.

ELOI JOHANNEAU.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE CELTIQUE,

Ou Extrait des Ouvrages anciens et nouveaux, relatifs aux langues et aux antiquités celtiques.

DESCRIPTION

Topographique et statistique de la France, par MM. PEUCHET *et* CHANLAIRE, *membres de l'Académie celtique.*

STATISTIQUE

Du département de la Loire-Inférieure ; par M. DE NOUAL DE LA HOUSSAYE, membre de l'Académie celtique.

EXTRAIT.

Mœurs, coutumes et usages.

CE qui contribue sur-tout à maintenir la bonne harmonie dans les ménages, c'est cette supériorité universellement reconnue, et par-tout observée, d'un sexe sur l'autre. Dans les temples, les hommes seuls approchent du sanctuaire, et toutes les femmes se tiennent au bas de l'église.

L'hiver, au repas du soir, qui se fait à la chute du jour, succèdent les veillées. A cette époque les ménages se visitent et travaillent en commun ; les hommes, assis sur des bancs pratiqués intérieurement aux deux côtés

Digitized by Google

de la cheminée, s'occupent à tailler quelques ustensiles en bois, à réparer leurs instrumens de labourage, à faire quelques ouvrages de vannerie, ou à enjoliver des cannes et des quenouilles pour les *galandes*, les jeunes filles. Les femmes filent; celles-ci, et les enfans qui entourent le foyer, écoutent attentivement la conversation. Si quelqu'un de la famille sait lire, on consulte l'almanach et ses prédictions; on récite les relations de prodiges que les charlatans et les chanteurs de miracles débitent aux foires. Le plus souvent on cause, et le sujet ordinaire de la conversation n'est pas ce qui intéresse l'agriculture, mais ce que suggère la superstition. On apprend là, par quelles dévotions particulières il faut honorer le saint qui prend soin des abeilles, celui qui préserve de la grêle ou qui procure de la pluie; à quel calvaire du canton il faut porter un œuf durci, un peu de pain et une pièce de monnaie; à quelle fontaine il faut aller boire pour se guérir de la fièvre ou prévenir les maladies; on apprend quelle est la vieille qui prédit le mieux l'avenir, où se tient l'homme qui guérit les maux d'yeux avec un grain de froment consacré; on apprend encore quels sont les vrais tourmens de l'enfer, l'angoisse des limbes, les délices du paradis, et combien les sorciers sont nombreux et puissans. Le tems des miracles et des fées n'est point passé pour ces bons villageois. Celui qui prend la parole connaît un homme qui s'est donné au diable; il a vu un revenant, et s'est signé pour le chasser; il a porté toute une lieue, le lutin qui avait sauté sur ses épaules; il a perdu tout son troupeau, parce qu'un sorcier, déguisé en mendiant et auquel il a refusé l'aumône, a jeté un sort sur son étable.

Chaque canton offrant quelques variétés dans les costumes, nous nous bornerons à faire connaître celui des paludiers, nommé *costume guérandais*, parce qu'il ne se rencontre dans aucun autre endroit de la France.

Les femmes portent des coiffes à fond étroit et plissé,

Digitized by Google

dont les pans s'attachent sous le menton, et pendent alors sur la poitrine, ou flottent sur les épaules. Elles séparent et tressent leurs cheveux sur le front avec un cordon plat. Un collet à dentelles, un fichu plissé, une robe blanche à manches larges, violettes ou rouges, et dont le corset se lace avec un ruban croisé à 4 ou 5 rangs; un jupon noir ou violet bordé en velours; une ceinture d'un ruban de soie à fleurs d'or ou d'argent nommé *livrée*, des bas rouges à fourchettes de couleur, des pantoufles: voilà l'habillement d'une femme du bourg de Batz.

Des culottes amples et plissées, deux ou trois gilets blancs et bleus placés par étages; par-dessus, une chemisette de toile, une chemise à rabat, un chapeau rond ou dont les bords se relèvent peu, voilà l'habillement des hommes.

Le bleu est la couleur favorite. Le costume des femmes, comme dans presque toutes les campagnes de l'ancienne Basse-Bretagne, est éclatant par l'emploi fréquent des galons et des rubans brochés d'or. Ici, les femmes comme les hommes, portent, aux jours de cérémonie, des manteaux courts à collet droit et qui dépasse la tête. Il y a quelque chose d'Espagnol ou de Béarnais dans cette manière de s'habiller.

Dans quelques endroits, quand le marié ne doit point habiter la maison de son beau-père, la veille des noces, suivi de ses parens et de ses amis, il va chercher les meubles de sa future; c'est là souvent toute sa dot. Ce transport se fait avec pompe. La fille est arrachée des bras de sa mère; elle suit en pleurant, escortée de ses compagnes, le char qui porte son ménage; et ce n'est que par la violence qu'on lui fait franchir le seuil de la nouvelle maison qui lui est destinée. Le soir du jour des noces est encore une circonstance que des pratiques différentes rendent remarquable dans chaque canton.

On danse à toutes les foires; on danse dans toutes les

Digitized by Google

fermes, après les vendanges ou à la fin des *batteries*. On danse par-tout où quelque travail extraordinaire réunit des jeunes gens. Les choréographes distinguent deux principales danses, les *bretonnes* et les *rondes*. Nous ne parlerons que des premières.

Les bretonnes se dansent sur des airs à deux reprises, chacune de deux mesures à quatre tems, et se composent ainsi de huit mesures par les doubles répliques. Chaque reprise doit, comme pour la gavotte, commencer avec le second tems et finir sur le premier. Elles se dansent à deux et à quatre. On marche pendant la première reprise, on figure pendant la seconde. Quand on est quatre, on forme un moulinet. Quand on la danse à deux, un très-grand nombre de danseurs sont à la suite les uns des autres, et semblent tourner sur un pivot. Les femmes supportent ces exercices beaucoup plus long-tems que les hommes; de sorte qu'au milieu de la figure, quand un des spectateurs aperçoit le danseur fatigué, il se place devant lui et continue de figurer. Cette danse est d'un mouvement gracieux, ni trop gai ni trop grave.

Langage.

La langue française est la seule usitée dans le département, mais on y traîne un peu les finales des mots et des phrases; par exemple, on prononce *fi-ye*, *pa-ye*, au lieu de *fille* et de *paille*. Dans les campagnes, chaque commune a, en quelque sorte, son idiome composé de mots celtiques (1), d'anciens mots romains ou tudesques, et de mots français qu'une mauvaise prononciation défigure, ou dont le sens est extrêmement altéré. L'accent caractéristique de chaque canton est bien plus fortement marqué que celui des villes. On distingue facilement un habitant de la rive gauche de la Loire, qui a l'accent poitevin, d'un habitant des environs de Châteaubriant, de Blain, du bourg de Batz ou des marais de Montoire,

(1) Dans toute la Haute-Bretagne, on dit à *nuit* pour *aujourd'hui*, ce qui rappelle l'ancien usage de compter par nuit. Ce mot qui se prononce *anoet*, se rapproche du celtique *henoet*, cette nuit.

Digitized by Google

qui ont des accens et des expressions qui leur sont propres. Ils parlent d'ailleurs de manière à être facilement entendus des Français, habitans des villes. On remarque seulement, en général, une prononciation lente, des constructions embarrassées, une fatigante affectation de séparer les mots ou de les joindre par des monosyllabes insignifians. Dans les environs de Guérande, quelques villages parlent également le français et le celtique vannetais. L'usage de ces deux langues leur est nécessaire pour le *troque* ou le commerce d'échange qu'ils font avec les départemens d'au-delà de la Vilaine, où ils portent du sel, et dont ils tirent les grains qu'ils consomment.

Antiquités.

Toute la partie de ce département située sur la rive gauche de la Loire, appartenait autrefois à la cité des Pictones. Ce territoire était divisé en trois *pagi* : le *pagus ratensis* ou *ratiensis*, le pays de Retz, dont *Ratiate* était la capitale, occupait l'angle formé par la mer et la rive gauche de la Loire ; le *pagus arbatilicus*, *herbidilicus*, le pays d'Herbauge, était plus haut du côté de Nantes, et avait pour capitale *Herbadilla* ; le *pagus medalgicus*, le pays de Mauges, comprenait le Montglône, aujourd'hui Saint-Florent. Ce dernier canton qui a été distrait de la Bretagne, faisant aujourd'hui partie de Maine-et-Loire, nous ne nous occuperons ici que de *Ratiate* et d'*Herbadilla*.

On a cru, pendant quelque tems, que *Ratiate* était la capitale des *Lemovices* qui habitaient le Limousin. L'abbé du Belley et d'Anville ont restitué cette ville à la Bretagne, et en ont fait, avec raison, la capitale du pays de Retz. Ces deux auteurs pensent que Saint-Père-en-Retz était autrefois *Ratiate* ; il est plus probable que c'était *Rezé*. En effet, le pays de Retz s'étendait jusque vis-à-vis Nantes. *Ratiate*, suivant l'opinion commune, a été détruite par les Normands, ce qui fait présumer qu'elle était sur les bords de la Loire. En fouillant les terres qui environnent Rezé, on y a trouvé des tombeaux et autres vestiges d'antiquité ; enfin, l'auteur de la vie de Saint-Philbert, rapporte qu'une dame Rainilde s'embarqua sur la Sarthe, entra dans la Loire par la Mayne (ou Mayenne), et parvint ainsi au port de *Ratiate*, qui est à 8 milles du monastère de Déas. En 570, les princes bretons qui tenaient Rezé sous leur domi-

Digitized by Google

nation, y faisaient battre monnaie. On connaît un tiers de sou d'or, avec une tête ceintrée d'un diadême perlé, et deux légendes portant ces mots : *Ratiate et Theodoricum.* Cette médaille est probablement du comte Théodoric, fils de Budic, comte de Vannes; le diadême qu'on y remarque nous le montre régnant à Rezé. « Le bourg de Rezé, dit l'auteur de la Dissertation sur les monnaies de Bretagne, bien remarquable par les grandes ruines qu'on y voit, et où il y avait autrefois un port, que quelques-uns soupçonnent être le *portus Pictonum*, est assurément la ville de *Ratiate.* On y trouva, il y a peu d'années, des médailles de l'Empereur Julien. Cette ville, riche par son commerce, fut ruinée dans le 7.e siècle.»

Herbadilla a plus encore occupé l'attention que *Ratiate.* M. de Valois, suivant l'opinion commune, fixe à l'an 580 l'engloutissement de cette ville; Baillet est le seul qui l'ait placé à l'an 554. Les historiens et les chroniqueurs du tems, gardent le plus profond silence sur cet événement. On s'est borné, par la suite, à copier la légende de Saint-Martin, et dans cette légende la submersion d'*Herbadilla* est accompagnée de circonstances tellement absurdes, qu'on a été tenté de la regarder comme une fable.

On ne peut douter, cependant, qu'il n'y ait eu, jadis, dans la seconde Aquitaine, un canton qui avait ses comtes, et qu'on appela *Comté d'Herbauge;* il est probable qu'il eut sa capitale, et les historiens distinguent parfaitement la capitale et le canton. On peut donc croire la légende de Saint-Martin, quand elle annonce l'existence d'une ville capitale de l'Herbauge, et connue sous le nom d'*Herbadilla.* On peut la croire, quand elle suppose que cette ville était commerçante et abondait en marchandises qui y étaient importées par la mer et la Loire; quand elle dit que ses habitans étaient idolâtres. On peut la croire aussi, quand elle dit que cette ville fut tout à coup submergée. Elle occupait le centre d'un bassin où se jettent beaucoup de ruisseaux, et qui était couvert de bois. Une inondation de la Loire, qui se trouve encore aujourd'hui plus élevée que le fond du lac, a pu procurer un submergement ou un engloutissement. En effet, si le lac de Grand-Lieu eut existé avant le 6.e siècle, pourquoi les auteurs de cet âge, qui ont cité différens bourgs du comté d'Herbauge, n'en auraient-ils point parlé? pourquoi n'aurait on pas appelé dès-lors le monastère de *Deas*, le monastère *du Grand-Lac?*

Digitized by Google

Mais les légendaires sont comme les mythologues ; ils enveloppent la vérité de fables, de prodiges, pour satisfaire la crédulité de la multitude, et confondent les tems, les personnes, pour honorer davantage le héros qu'ils célèbrent. Il est donc permis de douter que Saint Martin ait voulu noyer les habitans d'*Herbadilla*, qu'il n'avait pu convertir; que Dieu ait exaucé un vœu semblable ; que par un miracle, renouvelé de Sodome, une femme qui accompagnait notre Saint, ait été changée en pierre, pour punition de sa curiosité; enfin, que l'engloutissement d'*Herbadilla* ait eu lieu au 6.e siècle, lorsque Grégoire de Tours et le poëte Fortunat n'en paraissent point instruits. On pense que cet événement a dû arriver du 8.e au 11.e siècle, dans ces tems de troubles et de profonde ignorance dont il nous reste si peu de monumens.

Le lac de Grand-Lieu avait haute, moyenne et basse justice. Le tribunal siégeait dans un bateau à 200 pas du rivage. Lorsque le juge prononçait la sentence, il devait, de son pied droit, toucher l'eau du lac. On remarque à sa pointe méridionale, une petite île de figure à peu près ronde, et de 5 à 600 pas de diamètre. Elle se nomme l'île d'*Un*. Il y a au milieu une pierre debout, ou *menhir*, de 16 décimètres (5 pieds) de hauteur, sur 6 à 9 (2 pieds à 2 pieds et demi) de largeur à sa base. Cette pierre paraît profondément enfoncée en terre ; elle est percée d'un trou rond, de 16 centimètres de diamètre, à environ 16 centimètres du sol. Elle sert, suivant une vieille tradition, à boucher l'entrée du gouffre qui a vomi l'eau du lac. Ce gouffre renferme un géant énorme (l'antagoniste de Saint Martin), qui, par les efforts qu'il fait pour se délivrer, excite des tempêtes sur le lac. Il est réservé à une jeune vierge d'enlever cette pierre. On remarque près d'elle le tronc d'un vieux arbre qui paraît avoir été un chêne. On voit encore, à peu de distance du lac, une seconde pierre debout, informe, qu'on nomme dans le pays, la *vieille de Saint Martin;* car, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, les circonstances qui ont accompagné la destruction de Sodome et la création du lac Asphaltide, se retrouvent, à peu de chose près, dans l'histoire du lac de Grand-Lieu et de la ville d'Herbadilla. Les marais du lac de Grand-Lieu, suivant les habitans des communes voisines, sont peuplés de farfadets, de loups-garoux ; devons-nous ajouter que c'est dans ce pays, où les esprits sont si crédules et si superstitieux, qu'a pris naissance la guerre affreuse, dite de la *Vendée*.

Digitized by Google

On trouve dans plusieurs endroits du département, des pierres énormes que les uns considèrent comme des monumens funèbres ou religieux, que d'autres regardent comme des monumens militaires, et que nous croyons, dans ces diverses hypothèses, avoir été élevés par les Celtes.

Le monument de Saint-Nazaire est le plus considérable de tous. C'est une pierre longue de 3 mètres 26 centimètres (10 pieds), large de 1 mètre 64 centimètres (5 pieds), et épaisse de 34 centimètres (1 pied 7 lignes). Elle est supportée par deux autres pierres, dont une au sud, a 1 mètre 94 centimètres (6 pieds) d'élévation au-dessus du sol. 2 mètres 27 centimètres (7 pieds) de large, et 64 centimètres (2 pieds d'épaisseur); l'autre, au nord, a également 1 mètre 94 centimètres (6 pieds d'élévation), mais n'a que 16 centimètres (6 pouces) de large, et 32 centimètres (1 pied d'épaisseur). A côté, vers l'ouest, est une autre pierre, taillée en cône, qui a 3 mètres 57 centimètres (11 pieds) de long, sur 97 centimètres (3 pieds) de large à sa base, et 3 centimètres (4 lignes) d'épaisseur. On assure qu'en fouillant la terre sous ces pierres, on y a trouvé des urnes, des pièces d'or, d'argent et de cuivre. Si cela est vrai, il n'est plus guère permis de douter que ce ne soit un monument funèbre.

La commune de Sion, canton de Derval, renferme sept de ces énormes pierres, qui ont été plantées de main d'homme. Elles sont toutes sur la même ligne, au bord d'une petite lande et d'un carrefour. Il est certain qu'elles ont été transportées exprès dans ce lieu, parce qu'il n'y a point aux environs de carrières de pierres de la même espèce.

On remarque aussi dans le territoire de Saint-Mars-de-Coutais, au bord de la rivière du Tenu, à l'endroit nommé le *Port Besson*, une pierre adossée et soutenue d'un côté par un ravin fort escarpé; et de l'autre, par deux pierres posées de champ. Cette pierre, qui est énorme, se trouve ainsi couvrir une chambre ou galerie de 2 mètres 60 centimètres de hauteur, sur 3 mètres 30 centimètres de largeur en carré, et les habitans du lieu nomment ce monument la *Salle des Fées*.

Digitized by Google

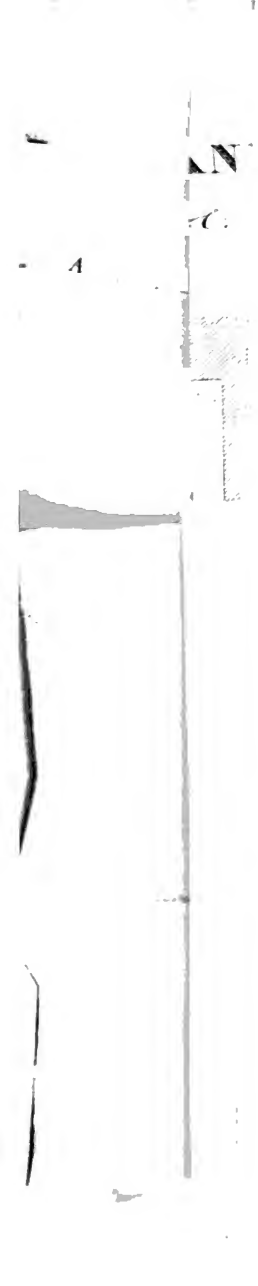

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES

Sur l'Armorique et les Armoricains anciens et modernes,

PAR M. BAUDOUIN DE MAISONBLANCHE.

SUITE.

TROISIÈME LETTRE.

Du Mont St-Michel, le 1791.

« L'HOSPITALITÉ que vous venez de recevoir dans notre maison, serait peu généreuse, m'a protesté l'un des derniers disciples de Montfaucon, si avant votre départ, et près moi-même de quitter à jamais cette retraite, je ne vous en faisais pas connaître les antiquités.

» C'est d'ici que Ninnius, chroniqueur anglais, trace l'étendue des concessions faites par Maxime à Conan-Mériadec, premier prince breton; *a monte yau* (dit-il), *usque ad civitatem Canguic et indè ad tumulum occidentalem, id est, Crug oc'hidient.*

» Vous voyez que notre montagne est qualifiée YAU, c'est à-dire *haut lieu* consacré par la religion. Effectivement, elle fut habitée par un collége de druidesses, dont la règle était l'inverse

de celle des vestales romaines, puisqu'elles accordaient les dernières faveurs aux pélerins qui venaient les visiter.

» La vaste forêt qui environnait leur séjour, s'appelait Seiszi, *la demeure des sept* qui composaient le collége, nombre jadis très-révéré, qui paraît avoir été celui des réunions druidiques. Notre culte actuel y a sagement, comme en Angleterre, substitué celui des *sept Saints*, premiers apôtres de la Bretagne, pour détourner la superstition qui conduisit long-tems aux anciennes retraites du druidisme. Sans doute un mélange ab[illegible] idées anciennes et nouvelles, corrompit qu[illegible]is la dévotion aux *sept Saints*, puisque dans son histoire de Bretagne, Lobineau assure que des évêques en ont condamné les pratiques.

» Au surplus, malgré l'expulsion par le christianisme, de ces singulières cénobites du mont Yau, les pélerinages n'ont discontinué qu'à la révolution. C'était une mode pieuse chez les jeunes maris, de n'approcher de leurs nouvelles épouses qu'à leur retour, comme s'ils eussent dû porter au mont le premier tribut de leur virilité, ou surpasser la continence de Tobie.

» Les voyageurs payens remportaient sur leurs habits autant de signes éclatans qu'ils avaient de fois outragé la pudeur avec les druidesses. Les pélerins chrétiens ornent leurs épaules de nombreuses et larges coquilles. En passant dans les bourgs et les villes, ils s'annoncent au son bruyant de cornets en grosse terre et recourbés,

Digitized by Google

qui remplacent les belles cornes de bœufs dont, sans doute, les galantes prêtresses de la forêt de Seiszi faisaient cadeau à leurs sectateurs.

» Sur le sommet de ce site pittoresque, une chapelle fut, au 8.e siècle, dédiée à Saint Michel, et érigée en abbaye de Bénédictins. Savez-vous pourquoi tous les haut-lieux du paganisme offrent aujourd'hui des églises sous le vocable du même archange? cette prédilection n'est pas seulement provenue des apparitions de Saint Michel sur certaines montagnes (car je n'entends subjuguer personne par des légendes), elle est encore fondée dans Saint Jude et dans l'Apocalypse, qui nous représentent ce chef de l'armée céleste triomphant du dragon infernal et le précipitant en terre.

» Adieu, Monsieur, adieu. Vous regretterez certainement, en parcourant la Bretagne, la suppression des abbayes à cause de leurs archives.

» Au reste, prenez des précautions en passant nos grèves mobiles, où j'ai souvent vu l'ouragan faire sortir des sables un grand nombre d'arbres, témoins incontestables de l'ancienne forêt qui couvrait le même terrain.

QUATRIÈME LETTRE.

De Dol, le 1791.

C'est à la hâte, mon ami, que je vous écris d'un pays d'où je vais m'empresser de fuir, à cause de son insalubrité. La fièvre est un tribut

annuel qu'il faut ici payer aux exhalaisons morbifiques qu'engendrent les marais créés par les invasions de la mer, et l'obstruction de l'écoulement naturel des eaux maintenant stagnantes.

Puisse le Gouvernement, qui connaît le prix des hommes, dessécher enfin ces marécages, et consolider les digues coûteuses qui garantissent faiblement un territoire précieux, des fureurs de l'Océan.

J'ai visité dans ma route, la colonne de pierre à une demi-lieue de la ville. Ce bloc de granit, haut de 29 pieds, sans compter la p[illegible] enterrée, et de forme quadrangulaire, n[illegible] présente nulle inscription, parce que les Celtes n'écrivaient point en matière de religion et d'histoire. Le nom de champ *Dolent*, conservé au terrain sur lequel elle est située, et quatre chemins qui y aboutissent encore, nous indiquent une colonne leugaire; car, DOL-ENT est *route de Dol.*

On m'a conduit au Mont-Dol, monticule isolé, d'une lieue de circuit, qui s'élève au milieu des marais, à peu de distance de la ville; j'y ai trouvé, sur le plateau du sommet, des vestiges d'un bosquet, un réservoir d'eau qui ne tarit jamais, et un ancien temple du paganisme converti en chapelle de Saint-Michel, à demi ruinée.

Au pignon intérieur du sanctuaire, sont adossés deux autels couverts de tables en tuffeau brûnâtre et très-dur. De ces deux pierres plates, l'une est longue de six pieds et demi, l'autre de

Digitized by Google

cinq. Elles sont, dans toute leur étendue, percées de trous carrés de six pouces à leur ouverture, et dans le bas rétrécis à un pouce et demi. Un massif de maçonnerie haut de trois pieds et vide intérieurement, supporte chacune de ces tablettes antiques.

J'ai pénétré par une fenêtre à l'extérieur du pignon, et j'ai remarqué vis-à-vis des autels une entrée dans leurs cavités : elle n'a que vingt-deux pouces de hauteur sur quatorze de large; et quoiqu'elle soit aujourd'hui bouchée, on aperçoit distinctement ses dimensions, ainsi que la trace des gonds et des verroux. C'était par là que les initiés et ceux qui participaient aux sacrifices expiatoires, s'insinuaient sous les autels pour y recevoir sur tout le corps le sang des tauroboles.

En me retournant au nord, j'ai frémi de me voir sur le bord d'un affreux précipice produit par l'escarpement perpendiculaire de la butte. Ces sites choisis favorisaient merveilleusement les impostures du paganisme, par la punition des mécréans.

Nous devons la conservation de ces autels, évidemment romains et non druidiques, au génie conservateur du christianisme, qui les a fait servir à la célébration de ses mystères, en bouchant les trous avec du plâtre qu'on y voit encore.

« Jouissez de la perspective, me dit mon guide officieux, en nous retirant, et parcourez les

Digitized by Google

variétés de la plaine immense qui se développe sous vos regards.

» Là, vers l'orient, ce cône élevé, c'est le mont Saint-Michel; au nord est, ce qui n'est maintenant qu'un simple rocher battu par la mer, a cependant retenu son ancien nom de *Tombelen*, tertre de Belenus : c'est ce que les chartriers et les légendaires appellent *ad duas tumbas.*

» Cette roche vers le nord, est *Romen*, autrefois paroisse considérable, et cette autre est *Tomen.* » Voilà, lui observai-je, du celtique : Ros-men, *collines de pierres;* Twm-[illegible] *tertre rocailleux.*

« Voyageur honnête, ajouta-t-il en soupirant, contemplez les marécages qui nous environnent; ils remplacent une grande forêt qui régnait de Cancalle à Granville : un ouragan de 709 la renversa; son sol et celui de plusieurs communes fertiles ont été successivement rongés par la mer. Une tempête affreuse découvrit en 1735 les ruines du bourg de Paluel, submergé depuis 1630.

» Nos marais rappellent encore l'existence et le renversement de la forêt. On y déterre des chênes entiers, dont le bois très-mou se durcit et noircit à l'air; nous l'appelons du *coiron;* l'on trouve même des noisettes dans le Quenquelvez des marais. » — Celà ne me surprend pas, lui remontrai-je, car Quen-quelvez est en celtique, *le Plessis aux coudriers;* et ces noisettes prouvent que la submersion survint à la fin de l'été.

Digitized by Google

Quant à votre *coiron*, mot purement topique, c'est tout simplement du *bois à bas*, COATTRAON, débris de la forêt renversée. Je suis beaucoup plus surpris du silence absolu de César, de Ptolomée et de la Notice de l'Empire, sur votre pays de Dol.

« — La raison en est simple, m'assure mon conducteur; nous n'étions au plus qu'un *pagus* de la cité Curiosolite, à l'époque de la conquête des Gaules, et jusqu'à l'arrivée des Bretons insulaires commandés par Conan, que Maxime fixa dans l'Armorique, à la fin du quatrième siècle. Leur camp fortifié, devint un lieu d'autant plus important, qu'il servait de boulevart aux frontières du royaume armoricain. Soit alors, soit antérieurement, Dol reçut son nom de sa position au milieu d'une plaine unie comme une table, DOL. »

J'admirai la loyauté bretonne qui refusait à sa ville une ancienneté fabuleuse. Flatté de mon attention, il continua.

« — Vous venez, Messieurs les constituans, de supprimer notre diocèse, par vos nouvelles circonscriptions. Au moins, doit-on en conserver la mémoire comme d'un monument historique, car la dispersion de ses paroisses en d'autres évêchés, offrait un spectacle unique dans un pays tout catholique.

» Que de rêveries on a débitées sur l'origine de cet éparpillement! Il n'est, à cet égard, que une opinion raisonnable, et la voici :

Digitized by Google

» Les troupes de Conan étaient chrétiennes, au moins en partie ; et leur idiome, quoique dérivé du celtique, différait nécessairement de celui des habitans indigènes de l'Armorique. Vous pouvez en juger par la diversité des dialectes actuels de la Basse-Bretagne, et l'immense multiplicité des patois de la France.

» Il fallait donc à l'armée de Conan-Mériadec, des aumôniers particuliers, ainsi qu'à leurs premiers descendans : tels furent les deux Samson, évêques bretons de l'île, qui vinrent exercer les fonctions apostoliques auprès de leurs compatriotes; tel fut Saint Magloire, qui suivant l'auteur de sa vie : ..... *ad prædicandum populo ejusdem linguæ in occidente consistenti, mare transfretavit, properans finibus territorii Dolensis.*

» Ce passage, jusqu'ici mal expliqué, a fait dire aux écrivains bretons, que la mission de Saint Magloire s'étendait à tous les Armoricains, tandis qu'elle était bornée aux Insulaires établis dans l'Armorique, et même à ceux dépendans de la colonie Doloise, qui parlaient la langue du missionnaire, parce qu'ils sortaient du même pays. »

Rapprochons maintenant de ces faits plus que vraisemblables, ce que nous apprend le *Chronicon Briocense*, et la position des paroisses dispersées de l'évêché de Dol; nous trouverons la cause très-naturelle de leur éparpillement. L'Armorique subjuguée par les Bretons de Co-

Digitized by Google

nan, ils fortifièrent les villes et les châteaux, en y mettant des garnisons bretonnes; ils se retranchèrent sur des promontoires en divers lieux (*a*). Or, considérons quelles sont les cures de Dol enclavées dans d'autres diocèses; nous les verrons presque toutes sur des pointes avancées en mer; par exemple, Saint-Jagu, Lanloup, Keriti, Brehac, Trevou-Treguignec, Loguivy, Perros, Loquirec, Locquenolé. Cette dernière station était du plus grand intérêt pour s'assurer de l'embouchure de la rivière de Morlaix; et les paroisses de l'intérieur, en petit nombre, fournissaient à la cavalerie des fourrages peu abondans sur les côtes.

Il est évident qu'à ces garnisons venues de la Grande-Bretagne, et composées de chrétiens, d'autres missionnaires ne pouvaient convenir que des compatriotes, *ejusdem linguæ :* De-là naquit la composition singulière du diocèse de Dol. Les trois paroisses qui en dépendaient près de Rouen, ont une origine différente : annexes du monastère de Pental, concédé par un roi de France, Saint Samson les unit à son évêché, par sa possession de les régir, que continuèrent ses successeurs.

(*a*) *Munierunt civitates et oppida militibus Britannis et promontoria in diversis locis statuta.*

(Chronicon Briocense).

Digitized by Google

CINQUIÈME LETTRE.

De Saint-Malo, 1791.

J'AI descendu sur les ruines d'*Alet*, ancienne ville des Malouins, quelquefois nommée GUIC-*Alet ;* parce qu'elle n'était d'abord qu'un simple *canton*, et DI-ALET, la *demeure des Letes.* Ses évêques prirent souvent le titre d'*Episcopus dialetensis.*

Situé sur une pointe à l'entrée de la Rance, Alet doit sa fondation aux vétérans que Constance Chlore y établit pour la garde des côtes ; car je crois cette colonie antérieure à celle de Dol dont elle fut toujours distincte et qu'elle resserre au levant. Aussi César et les écrivains des trois siècles suivans n'en font-ils nulle mention (*a*).

Le Clos-poulet actuel, canton environnant de Saint-Malo, est évidemment CLOS-PLOU-LET (2), l'*enceinte de la peuplade des Letes.* Ces bénéfices militaires furent souvent formés de terrains vagues et de pacages incultes, que les concessionnaires amélioraient par leurs esclaves ; car les terres laissées sous herbe, les pâturages, s'appel-

---

(*a*) Une preuve convaincante que c'était une colonie militaire, s'infère du nom de *Ludaleta* (1) que lui donne le *Chronicon Briocense.* Lu en breton-gallois signifie armée ; et peut-être les Lucumones d'Italie, chefs de l'armée commune, ont-ils pris leur titre dans cette source.

Digitized by Google

lent encore *Leton*. L'abandon que les Romains en faisaient à leurs soldats bénéficiaires, a sans doute servi de prétexte aux seigneurs de fief, en Bretagne, pour s'arroger la propriété des Landes décloses.

La Notice de l'Empire d'occident, place un commandant à Alet, sous le titre de..... *Præfectus militum martensium*, *Aleto :* milices du même genre que les Martésiens chargés de défendre les bords du Rhin, sous les ordres du commandant de Mayence.

Les antiquités trouvées dans les ruines d'Alet, consistent en vestiges d'édifices de briques rouges, en plusieurs médailles romaines, quelques tombeaux en tuiles, où des cadavres très-grands avaient la tête appuyée sur une brique.

L'endroit de la Rance qui baignait la *Cité*, nom encore subsistant, s'appelle Soli-dor, *porte, entrée des Solites* (3), ou Stiri-dor, *portes de la rivière*, qui alors se divisait en deux embouchures. Actuellement même c'est une expression du commerce malouin, que les navires mouillés en cet endroit, sont *entre les portes.*

J'ai voulu observer en grand les usurpations de la mer, et, la lunette à la main, j'ai parcouru des yeux la superbe rade qui se déploie vers le nord. Je me suis convaincu que l'île Césambre, malgré les protestations du chapitre de Saint-Malo dans ses comptes, a été très-écornée, et que les pacages situés à l'opposite ont totalement disparu. La dénomination de cette île, Cess-an-ber (4), apprend

Digitized by Google

que le cours de la Rance finissait là, et que commençait alors le domaine de la mer. Aussi jusque-là les Malouins disent-ils que les navires sont en Rance.

Les forts qui garantissent aujourd'hui leur baie, retiennent les appellations celtiques de leur emplacement. Ici c'est la Conchée, la *Pointe*, Cunk, originairement un promontoire : là sont le grand et le petit Bé, c'est-à-dire la grande et la petite *embouchure*,

Les Aletiens plusieurs fois pillés par les Barbares, délaissèrent enfin leur cité : inquiets sur leurs richesses et jaloux de leur liberté, ils préférèrent le séjour beaucoup plus sûr de la presqu'île de Saint-Malo, vers la fin du onzième siècle et le commencement du douzième.

Descendu de militaires et de navigateurs, le malouin est aussi brave, aussi intelligent que ses ancêtres. Souvenons-nous que le héros de la marine française, Duguay-Trouin, naquit et vécut à Saint-Malo : mais pour le savoir, je suis obligé de consulter ses Mémoires. Malouins, où est la statue de ce grand homme? Je l'ai cherchée sur votre beau fort de la Hollande ; mais vainement!

SIXIÈME LETTRE.

De Corseult, 1791.

L'impatience m'a fait dépasser Dinan, qui dans tous les tems mérita ce beau titre de *dinam* sans tache, par la conduite et la bravoure de ses

Digitized by Google

habitans ; c'est la patrie de Mahé de la Bourdonnaye, malheureusement rival de Dupleix dans l'Inde, et celle de Duclos-Pinot, secrétaire-perpétuel de l'Académie française.

J'ai couru à la cité des Curiosolites, célèbre par les Commentaires de César. Quelles ruines précieuses pour un amateur !

Chacun en possède ici son lambeau : l'un vous montre des médailles du Haut et du Bas-Empire, l'autre des Goths ; celui-ci des ustensiles romains ; celui-là des dessins d'idoles déterrées, dont l'une qui a passé dans le cabinet du président Robien, avait l'index de la main droite sur la bouche, et ressemblait à un Harpocrate.

Le bourg de Corseult n'occupe qu'une petite partie de l'emplacement très-étendu de la ville ; car, à une grande distance, on rencontre du briquetage, des restes d'édifices cimentés avec beaucoup d'art ; les tuiles y sont inépuisables, quoiqu'on en ait extrait une quantité prodigieuse employée au ciment des murs de Saint-Malo, lors de leur reconstruction.

Je vous épargne la description de ces ruines, détaillée au tome Ier de l'histoire de l'Académie des Inscriptions. Un mot seulement au sujet du temple, dont la moitié subsiste encore sur un tertre voisin.

C'était le *fanum Martis*, marqué dans les itinéraires romains. Il en existe des pans de mur revêtus de petites pierres carrées, par assises régulières. L'édifice est certainement romain, peut-

Digitized by Google

être substitué à un haut-lieu druidique consacré au génie de la cité. La conjecture est appuyée sur le nom que porte la colline, *Bécherel*, car Bé-ker-el se traduit naturellement par *la pointe, le tertre de l'ange de la cité* (5).

Dans la construction de l'église paroissiale de Corseult, l'architecte a pris le soin de tailler exprès et d'incruster dans un pilier, une pierre prise de quelque tombeau, sur laquelle on lit l'inscription suivante :

D . M . S
Siliciana
M. Cidde-do
mo Afrka
eximia pietate
filium secuta
hic sita est.
Vixit an LXV.
c. fi. januari
us fil-posuit.

La dédicace ..... *diis manibus sacrum*.... reporte l'inhumation de *Siliciana* au tems du paganisme. Cette africaine, que la tendresse maternelle attachait aux pas de son fils, avait suivi peut-être un de ces Maures, archers distingués, que le gouvernement romain employait dans ses armées, et dont la Notice de l'Empire place des corps dans l'Armorique.

Si l'on ne voit point de préfecture militaire à

Digitized by Google

Corseult, ville non maritime; si la nécessité de se précautionner contre les incursions des pirates septentrionaux, détermina sa fixation dans Alet, à la vue des ouvrages dont Corseult était décoré, l'on est forcé de croire qu'il résidait au moins quelque cohorte dans ce chef-lieu d'une cité considérable.

Plusieurs chemins ferrés partent de son emplacement; il en subsiste des parties entières, qui conduisent vers Rennes, Erqui, les Lexobiens, et Vannes, sans contredit la plus considérable alors des villes de l'Armorique.

Cette dernière route, bombée, élevée de quatre à cinq pieds au-dessus du terrain environnant, se rend à Beaubois, traverse l'étang actuel de Jugon, se retrouve à Langouedre et au Méné.

On voit sur ce chemin, à St-Méloir, près de Bourseul, une colonne leugaire composée de quatre piliers ronds, adossés et réunis, sur l'un desquels, creusé pour l'écoulement des libations, est l'inscription latine qui suit :

Imp. Cæs.
Avonico-Victorino.
p : f : p : i : S. c .... o.
LEVG.

« A l'empereur César Avonicus Victorinus, » pieux, heureux, prince invincible, par un sé- » natus-consulte. Lieue..... »

Ce Victorinus associé à l'empire par Posthume,

Digitized by Google

tyran des Gaules, vers 265, fut massacré par ses soldats, en 268.

Quelques érudits voudraient diviser les lettres du dernier mot, et les interpréter par *Legatus ejus, vovet, consecrat;* mais en plusieurs endroits des Gaules, on remarque des colonnes itinéraires, qui, quoiqu'élevées sous l'empire romain, marquent les distances à la gauloise, par lieues et non par milles.

Au reste, des quatre piliers de ce monument, trois étaient sans doute destinés à recevoir des statues des dieux et de l'empereur.

Corseult soumis par Jules-César, put perdre la supériorité sur son territoire; mais il ne laissa pas que d'être considérable jusqu'à sa destruction, dont il est impossible de préciser et la cause et l'époque.

On l'attribue avec vraisemblance à des pirates hibernois, qui, vers 388, ravagèrent le pays, tuèrent Calphurnius et enlevèrent son fils Patrice, l'apôtre de l'Irlande. Par là s'explique comment cette cité ne fut jamais épiscopale. L'on conçoit dans la même opinion, pourquoi les Tables et les Itinéraires de l'Empire, rédigés depuis le quatrième siècle, gardent sur Corseult un profond silence, et parlent uniquement de *fanum Martis*, respecté par des barbares dont le dieu de la guerre était la principale divinité. Ces conjectures s'accorderaient avec la découverte, à Corseult, de quelques monumens postérieurs. On sait que des villes délabrées ne sont pas toujours déser-

Digitized by Google

tes, et que plusieurs le sont insensiblement devenues (*a*).

SEPTIÈME LETTRE.

D Erqui, 1791.

J'ai passé par Broons, et j'ai respectueusement descendu dans le marécage, au bord du grand chemin, pour vérifier les vestiges du château où naquit *le bon Connétable*. J'en ai vu les fondemens servir de lavoir à des buandières. Nulle colonne, nulle inscription qui rappelle au voyageur la mémoire du grand Du Guesclin.

Son nom même, par l'ignorance du celtique, est une énigme de l'histoire. S'appelait-il *Guarplic, Guarclin, Guerclin, Guesclin*, etc.? Il était tout cela; car c'est le même nom dénaturé par les altérations françaises. Guar-plic en effet, château *sur une anse*, dans la paroisse de Saint-Colomb, en Dol, fut le berceau des ancêtres de Bertrand. Guar-clin signifie également *sur un coude;* et les autres mots dérivent de ce dernier mal prononcé. Cet homme immortel mérite bien qu'on fixe son vrai nom.

En arrivant à Lamballe, j'ai ouï parler des *Ambiliates* de César, et de leur identité prétendue avec les habitans du pays, quoique les *Ambiliates* ne différassent pas des *Ambivarites* d'O-

(*a*) M. De Noual de la Houssaye vient de donner au public une savante Dissertation sur Corseult.

Digitized by Google

rose, situés au delà de la Meuse (*a*). Je me suis permis de représenter aux Lamballais, que la dénomination de leur ville, preuve de son antiquité, se puisait dans le breton LAN-BALY, *le Temple de la promenade* (6) ; qu'on trouve également à Guinguamp, à Lannion et ailleurs, des *Baly*, lieux destinés au public pour s'y promener. Les titres d'illustration de Lamballe, sont la mort, sous ses murs, en 1591, du brave Lanoue-Bras-de-fer, gentilhomme breton ; la fertilité de son terroir, qui lui fit donner trois gerbes de bled pour armoiries, et son port de Daouet, PORTZ-DAOU-ET, *le port aux deux bleds*, froment et seigle, qui s'y embarquent encore.

J'ai cherché, j'ai parcouru le fameux *chemin-chaussée* qui règne l'espace de cinq lieues. Rien de plus solide que cette route, qui, malgré son antiquité, l'emporte sur les modernes. Elle s'enfonce à HEN-ENT, *ancien chemin*, où la charrue la retrouve quelquefois, et reparaît aux approches du territoire de Corseult.

Un embranchement conduisait à Erqui. Je me suis rendu à ce port, où je n'ai pu méconnaître le *Rheginea* de la table de Peutinger. Les distances, en effet, y sont marquées. ..... *Rheginea, XIV fanum Martis, XXV condate*..... Or, par le chemin que les gens du pays appellent *le Stra*, syncope de *strata via*, il y a précisément qua-

(*a*) Orose, liv. 4, chap. 9.

Digitized by Google

torze milles romains d'Erqui à Corseult, et vingt-cinq milles de Corseult à Rennes.

La méprise de l'historien Dom Maurice est donc manifeste, d'avoir identifié Rohan et *Rheginea*, dans sa carte et dans la note troisième du tome premier de son Histoire de Bretagne.

Erqui dénote une ville ancienne, dont les habitans connurent le luxe des beaux arts. Indépendamment des médailles qu'on y a déterrées, des fondemens de murs qu'on y trouve, des routes romaines qui y conduisaient, un particulier, dans ses fouilles pour construire une maison, a découvert le pavé d'un appartement en mosaïque de terre cuite de différentes couleurs. Chaque pièce, de forme cubique, ressemble à un dé à jouer.

On voit sur la droite du port, les traces d'un camp romain; et les deux rochers qui se présentent à l'entrée, le grand et le petit Verdelets, étaient des corps de garde servis par des soldats Letes : WARD-EL-LET (7). Au-dessus de la porte d'une chapelle voisine du bourg, on remarque une louve allaitant deux enfans, sans doute Romulus et Remus. Le bénitier de l'église paroissiale paraît avoir servi de cuvette à des sacrificateurs payens, tant les rebords en sont usés par le frottement des couteaux et des haches qu'on y aiguisait.

On ne saurait, par conséquent, douter du séjour prolongé des Romains à Erqui; mais son origine fut purement celtique. *Erguy*, qu'ils ont déguisé à leur mode, est évidemment le Guy;

Digitized by Google

et Er-guy-neo, très-approchant par la prononciation de *Rheginea*, est *le Guy nouveau* (8).

Le canton était primitivement une forêt, dont celle de la Hunaudais n'est qu'un reste : les lieux de Queviou, *les souches*, et de Pleneuf, dont le nom signifie *peu plade nouvelle*, appuient cette conjecture (*a*). C'était au milieu des forêts qu'étaient construites les demeures privilégiées des Druides, et à Pleneuf est un *Minihy* (lieu d'asile), où se voit uncabinet druidique. Des étrangers vinrent défricher ces bois et formèrent la commune de Planguenoual, *peuplade de race galloise*, Plou-angouen-wal (9).

Dans ces tems reculés on y allait cueillir le guy sacré, si essentiel aux cérémonies du druidisme. Comme les jardiniers des faubourgs portaient naguères des rameaux de Pâques à leurs protecteurs des villes, les voisins d'Erquy, jusqu'à la revolution, payaient à leurs seigneurs féodaux un droit d'*à-gui-l'an-neuf*.

HUITIÈME LETTRE.

De Saint-Brieuc, 1791.

Depuis Iffiniac, mon ami, me voilà parmi les Lexobiens. Saint-Brieuc, d'où je vous écris,

---

(*a*) La pointe occidentale d'Erqui s'appelle encore Penhouet, *Chef du Bois*.

Digitized by Google

n'offre d'antiquités que dans ses environs : Cesson, Plérin et Pordic.

La tour de Cesson est digne des regards de l'observateur. Entourée d'un double fossé creusé à sec dans le roc, elle s'élève majestueusement par assises qu'on peut contempler dans la partie qui en subsiste. Sa démolition, en 1598, n'en renversa qu'une moitié du haut en bas. Les pans de muraille éparpillés par la mine dans les fossés, forment de grosses masses d'une étonnante solidité.

L'abbé Rufelet dit, dans ses *Annales briochines*, que cette tour fut construite par ordre du duc Jean IV, en 1395. L'erreur est manifeste ; car Sez-san signifie *demeure élevée*, Son, *debout* (10). Ainsi la forteresse a donné son nom à la paroisse de Cesson, qui le porte depuis des siècles bien antérieurs à la fin du quatorzième.

M. Rufelet appuie son opinion sur les armoiries placées au-dessus de la porte orientale de la tour ; mais j'ai vérifié que cette ouverture, beaucoup plus moderne que le corps de la forteresse, a été pratiquée pour fréquenter des ouvrages ajoutés et joints à la tour. On en découvre les débris, ainsi que les vestiges du camp qui couvrait toute la pointe vers la mer.

On serait tenté de croire qu'autrefois la rivière d'Iffiniac passait près de Cesson et se réunissait à celle du Léguer.

Plérin est plus ancien que Saint-Brieuc ; sa cure

Digitized by Google

tenait le premier rang après la cathédrale, et c'était autrefois le *peuple des mystères*, PLOUÉ-RYN (11), sans doute à cause de sa position sur des hauteurs. A l'extrémité, vers le levant, est un village, près des grèves, où l'on payait un droit de coutume et de marché ; à l'opposite et au delà, entre Daouet et l'embouchure du Gouessan, est le *Treus-traus* ou *Cotentin* (12), petite ville ruinée et pleine de décombres. Cette correspondance des deux lieux prouve l'existence ancienne d'un chemin de l'un à l'autre, anéanti par la mer qui a bouleversé et fort étendu ces grèves maintenant immenses. *Treus-trans* est un mot hibride, moitié breton, moitié latin, dont chacune des parties signifie *passage, traversée.* Dans COS-TEN-TIN on découvre *ancienne route, charretière-maisons.*

A une lieue de Saint Brieuc est le gros bourg de Pordic, où quelques-uns prétendent que Jules-César s'embarqua pour passer dans la Grande-Bretagne : c'est une vraie rêverie, puisque le *Portus jccius* était dans le pays des Morins. Le nom de Pordic, qui leur a fait illusion, est tout simplement *petit port*, PORZ-IC, appellation commune à d'autres lieux.

Il est vrai que dans celui-ci existent les traces d'un camp triangulaire, avantageusement situé ; à l'un des bouts on trouve les vestiges d'une tour, que dans le pays on qualifie de *tour de César.* On y a, dit-on, déterré par fois des médailles et des

Digitized by Google

armes romaines (*a*) : mais ces circonstances et les dénominations tant prodiguées à de pareils monumens très-postérieurs au conquérant des Gaules,

---

(*a*) Ces trouvailles sont très-communes dans la Bretagne ; récemment encore, en l'an 12, des paysans labourant un champ de la paroisse de Quessoy, entre Saint-Brieuc et Moncontour, déterrèrent un vase de grès plein de médailles anciennes de bronze, petit module. M. Boullay, préfet des Côtes du nord, zélé pour l'éclaircissement de l'histoire du pays, s'en est procuré un certain nombre, principalement de Probus, Diocletien, Maximien, Constantin et Constance. Plusieurs de ces monnaies qualifient de *nobilis Cæsar* le même prince, qui, sans doute, parvenu à régner en chef, porte sur d'autres les titres d'*Imperator* et d'*Augustus*. La plupart ont au revers la légende... *Genio populi romani...* ; ce génie tenant du bras gauche une corne d'abondance, a dans la main droite une patère dont il verse de la liqueur sur un autel en forme de cippe. On voit sur quelques-unes des restes d'une teinture superficielle d'argent, qu'il n'est pas possible de confondre avec le placage en feuille. Cette légende et ce sacrifice sur les médailles de Constantin, confirment que des Empereurs chrétiens ont pris ou toléré qu'on leur donnât le titre de *Pontifex maximus*. Les moins anciennes de ces médailles ne descendent qu'au milieu du quatrième siècle, et l'époque de leur enfouissement ne saurait être précisée avec certitude. On présume cependant, par le rapprochement de pareilles découvertes faites à Rennes en 1741 et 1779, qu'on peut assigner le tems où l'arrivée de Maxime changea subitement la face de l'Armorique. Cette révolution fit enterrer beaucoup de trésors..... *Turba sacerdotum, martis stridente procellâ, condit humi.....* porte l'inscription trouvée à Rennes, en 1741. Comme l'Armorique entière fut alors subjuguée, les mêmes précautions furent

Digitized by Google

ne sauraient altérer la certitude d'une vérité historique attestée par ses Commentaires, par tous les écrivains.

Au reste, en fouillant le terrain, il serait possible de fixer l'époque où ce camp fut assis. M. Saulnier du Vauhello, homme instruit et curieux, agent de madame d'Aiguillon, voulut, il y a trente ans, y entreprendre des fouilles : mais les vieillards de Pordic représentèrent que ce terrain avait servi à l'inhumation des pestiférés, et il abandonna le projet de l'ouvrir

Malgré que l'on parle français dans les cantons de Saint-Brieuc, presque tous les noms de lieux sont celtiques. L'emplacement de la foire principale est le tertre BUHET, le tertre *aux vaches* (13); un manoir voisin s'appelle Robien, la *petite colline*, ROS-BIAN; le port et son village s'appellent le Leguer, c'est à-dire *étang*, *rivière de la ville*, *Len guer*, etc. (14).

---

prises par-tout où les partisans de Gratien craignirent les ressentimens de Maxime. — Au reste, le type des médailles de Quessoy paraît trop grossier, les lettres trop mal arrangées, quoiqu'assez lisibles, pour ne pas juger les pièces de fabrique gauloise. A Rennes et en plusieurs autres villes des Gaules, il y avait un temple de *Juno moneta* sur la place qu'on appelle encore de *la Vieille monnaie*.

Digitized by Google

OBSERVATIONS CRITIQUES

Sur les Etymologies celtiques des Lettres précédentes;

PAR M. ELOI JOHANNEAU.

SUITE.

Etymologies de la cinquième Lettre.

(1) *Ludaleta*, nom d'*Alet* dans le *Chronicon Briocense*, vient, selon M. Baudouin, du gallois *lu*, armée, ainsi que le nom des *Lucumons* de l'Etrurie. Cette dernière étymologie n'est pas recevable, par la raison que *Lucumon* est un mot étrusque. La première ne l'est guères davantage, parce que tous les mots gallois ne sont pas bretons ni même celtiques. Comme la ville d'Aleth était sans doute en ruines du tems de l'auteur de la chronique, j'aimerais mieux dériver *Ludaleta* de *ludu alet*, cendres d'Alet, ruines d'Alet, ou de *louet alet*, Alet puant, sale. La *Rance*, dont le nom français a le même sens que *louet* en celtique, y passe, et semble justifier cette seconde étymologie.

(2) Le *clos Poulet* signifie le clos de la commune d'*Aleth*, et non pas des *Letes*.

Digitized by Google

(3) *Solidor* ne signifie pas l'entrée des *solites*, mais le bas-fond de la porte ou la porte du bas-fond, de *sol is dor*.

(4) *Cesambre* ne peut pas être composé de *cess-an-ber*, 1.° parce que *cesser* est un mot français; 2.° parce que *ber* signifie un filet d'eau et non une grande rivière comme l'est la Rance à son embouchure. Ce nom viendrait plutôt, en nasalant *aber*, havre, en *amber*, de *kez aber*, havre misérable, malheureux, gueux, chétif; ou mieux, sale, malpropre, puisque *kaezour* signifie saleté, malpropreté; par allusion, sans doute, encore à la Rance.

Etymologies de la sixième Lettre.

(5) *Becherel* ne peut pas signifier la pointe de l'ange de la cité, *bec ker el*, vu que *el*, ange, est un mot étranger au celtique et moderne dans cette langue, et que l'article *ar* ou *er* ne se met pas devant les voyelles. Je croirais plutôt que ce nom vient de *bek harel*, pointe du secours, de défense ou de la *harée*, c'est-à-dire de la troupe assemblée pour chasser les loups; ou de *bek erel* ou *horel*, pointe du jeu nommé *horel*. Voyez Lepelletier, à l'article *horel* et *erella*.

Etymologies de la septième Lettre.

(6) *Lamballe*, que M. Baudouin dérive de *lan bali*, le temple de la promenade, me paraît venir plutôt de *lamm*, épi de bled, singulier dé-

Digitized by Google

fini *lammen*, et de *pell*, bale de grains de bled; *Lamballe* signifie donc *bales d'épis*. Cette ville a, en effet, trois *gerbes d'épis* pour armoiries.

(7) *Verdelet* ne signifie pas *garde des Letes;* mais *garde-côte*, garde du rivage, de *ward al let*. Au reste, c'est de ce dernier mot *let*, que je dérive le nom des *Letes*.

(8) *Erquy* ne peut pas être pour *er gui*, le gui, puisque *gui* n'est pas celtique, et que le *g* se change en *c'h* après l'article *ar;* de même *rheginea* ne peut pas venir de *er gui neo*, le gui nouveau, puisqu'en retranchant la finale latine, le radical est *rhegin*.

(9) *Planguenoual*, composé en effet de *ploue an gwen wal*, ne signifie pas *peuplade de race galloise*, mais de *mauvaise race*.

Etymologies de la huitième Lettre.

(10) *Cesson* ne vient pas de *sez son*, puisque *sez* n'est pas celtique; mais il vient plutôt de *ke son*, château ou fort à pic, ou de *sao* ou *saff*, tertre, et *son*, droit, tertre à pic.

(11) *Plerin*, situé sur une hauteur, n'est pas composé de *ploué rin*, commune du mystère, mais de *ploué run*, commune de la colline, de la hauteur. *I* se change facilement en *u;* d'ailleurs, *run* se dit *rhyn* en gallois et signifie montagne, colline, promontoire; de là *penrhyn* dans le pays de Galles. Il ne faut donc pas chercher de mystère dans ce nom de lieu.

Digitized by Google

(12) Le *Treustrans* ou le *Cotentin*. Le premier ne vient certainement pas de ce mot hibride, tel que l'écrit M. Baudouin ; ni le second, de *cos ten tin*, qu'il traduit par *ancienne route*, *charretière-maisons*. *Ten* ni *tin* n'ont pas la signification qu'il leur donne ; et tout le monde doit savoir que le nom de ce pays vient de *Coutances*, sa capitale, appelée *Constantia* en latin, d'où on aura fait *constantinus pagus*, puis *cotentin*. Quant à *Treustrans*, dont je ne connais pas l'orthographe usitée, je suis persuadé qu'il est composé du breton *treus*, travers, largeur, et de *traoun*, vallée, vallon, lieu bas entre des hauteurs.

(13) Le tertre *buhet* signifie, comme le dit très-bien M. Baudouin, le tertre aux vaches ; car *buc'het*, est le pluriel de *buc'h* vache.

(14) Le *leguer* dont il dérive le nom de *len ker*, ville de l'étang et non pas étang de la ville, pourrait bien venir de *lec'h goer*, la rivière de la pierre sacrée, ou de *lez goer*, la rivière de la cour, ou de *let goer*, la rivière de la côte. Je préfère cette étymologie, par son rapport avec celle d'*Alet*.

Digitized by Google

RECHERCHES

Sur l'étymologie et l'emploi des locutions et des mots qui se sont introduits ou conservés dans le département de l'Orne, et qui n'appartiennent pas à la langue française de nos jours;

PAR M. LOUIS DUBOIS, membre de l'Académie celtique, et de plusieurs autres Sociétés littéraires.

SUITE.

Dans. On emploie souvent à contresens cette préposition. Ainsi on dit : mettre ses bas dans ses jambes, ses souliers dans ses pieds, etc., pour ses jambes dans ses bas, ses pieds dans ses souliers, etc.

Déri, en dérive; du latin *rivus*, ruisseau, eau qui coule.

Dessoiver, Dessaiver : désaltérer, ôter la soif.

Detteuil, fruits de detteuil, fruits tombés par les vents.

Devantière, tablier; parce qu'il se place sur le jupon, par *devant.*

Dextre. Prononcé *détre;* droite : vieux mot.

Dioleverd, diolevere ou *dieuleverd.* C'est la même chose que *badochet*, faiseur ou faiseuse

Digitized by Google

de mariages. On dit aussi *rouche-croûte* pour ronge-croûte, sans doute parce que ce sont ordinairement des vieilles qui peuvent à peine ronger leurs croûtes, qui se chargent de cette espèce de ministère public.

Dodiner, dodiner de la tête : remuer, remuer la tête. On trouve dans Rabelais, liv. 1, chap. 8 : « Lui mesme se bersoit en *dodelinant* » de la *teste.* » Le Duchat fait venir ce mot de l'italien *dondalare*, ou du mot *dodo*, parce que, dit-il : « on remue le berceau des enfans, » afin qu'ils fassent *dodo.* »

Drouc, s. f., espèce d'avoine.

S'*Ecaupérer*, rattraper ou regagner ce que l'on a perdu. C'est encore une défiguration : c'est celle du verbe se *récupérer.*

Ecuirie, écurie. C'est notre mot actuel plus près de sa formation, plus analogue au mot *écuyer.*

Echarder, *ejarder*, ôter les écailles du poisson.

Efestoui, enjoué, gai. Ce qualificatif vient du mot *fête*, qu'on prononçait autrefois *feste.*

S'*Egailler*, *égaillé*, s'éparpiller, éparpillé, étendu. *Aiguayer* signifiait autrefois tremper dans l'eau ; il venait d'*aqua*, d'où *aigues*, *aiguière*, etc. Ainsi, aiguayer, s'aiguayer, s'égailler, doit signifier *se répandre comme de l'eau renversée.*

Egrouge, instrument à un rang de dents, propre à séparer le lin de sa graine, du mot *grugèr.*

Emotionné, ému. *Attentionné* pour attentif.

Digitized by Google

Parce que d'*affection* on a fait *affectionné*, les hommes sans instruction ont cru pouvoir former ces qualificatifs, aussi inutiles dans leur emploi que vicieux dans leur composition. La plupart des mots suivent une espèce d'analogie. On taille sur le patron existant, les nouvelles nippes qu'on veut faire.

Emousse, arbre propre à être émondé, du mot *émoussé*, qui a perdu sa pointe.

S'*Emoyer*, s'émouvoir, du vieux mot français *emoi*, du latin *emovere*.

En, pour les prépositions *à* et *dans*. Il est *en* le champ, pour *dans* le champ; il est allé *en* Saint-Pater, pour *à* Saint-Pater, etc. On dit encore *en* ci et ce tems là, pour d'ici à ce tems là.

Endormoir, grande tasse de grès. Elle tient le milieu entre la tasse et l'écuelle.

Enfouyer, enfouir.

Enhasé, affairé : pris en mauvaise part. On trouve ce mot dans Henri Etienne; Nicot dit qu'il signifie *affairé*. Je crois que ce qualificatif est composé de la particule augmentative *en*, et du celtique *has*, *hast*, empressement, d'où nous avons emprunté notre verbe *hâter*. Ainsi, *enhasé*, d'après son étymologie, signifierait un homme qui affiche de l'empressement pour faire croire qu'il a de grandes affaires.

Enrubisqueux, amoureux.

Erusée, essor, volée. On dit dans ce sens : prendre son érusée, du vieux mot français *erre*,

Digitized by Google

course, venant du latin *errare*, pris dans une autre acception.

Etermine, etermaigne, intermine, état de dépérissement. Il y a lieu de croire que cette expression vient de ce que l'enfant ou le malade reste *indéterminé*, c'est-à dire qu'il ne croît pas, qu'il n'obtient pas de guérison, ou que sa maladie n'augmente pas.

Etres, bâtimens. On écrivait autrefois *aîtres*, ce qui rapprochait davantage de sa source étymologique ce mot qui vient du latin *atrium*, maison, logis.

Éu, pour le participe *eu* d'une syllabe, qui est plus doux à l'oreille que l'hiatus que fait ce mot divisé en deux syllabes, *é-u*.

Eure. Je ne place ici le nom de cette rivière, qui a sa source à la vérité dans le département de l'Orne, qu'à cause de la manière vicieuse dont on le prononce par-tout. Les habitans des bords de cette rivière qui a l'honneur de donner son nom à un de nos départemens, prononcent avec raison *ure* et non pas *eure*, comme dans une *heure*. Cette prononciation ne contrarie pas plus l'orthographe que celle des mots *gageure*, *eu*, *j'eusse*, etc. Ceux de nos poëtes qui ont eu occasion d'employer l'*Eure* dans les rimes, le font tous rimer avec les mots terminés en *ure*. Citons seulement Voltaire dans sa Henriade. Il dit, dans le huitième chant :

> Près des bords de l'Iton et des rives de l'Eure,
> Est un champ fortuné, l'amour de la nature.

Digitized by Google

Et dans le chant suivant, en parlant de l'Amour :

> Il voit les murs d'Anet, bâtis au bord de l'Eure ;
> Lui-même en ordonna la superbe structure.

Il est incontestable que ce n'est point par licence que nos poëtes ont prononcé *ure*, puisque les rimes en *eure* ne sont pas rares, et puisque cette prononciation est celle de tous les habitans des bords de cette rivière, citadins et paysans, ignares ou lettrés.

Faraje, frérage : communauté d'une chose entre des personnes qui en usent comme des *frères*. On dit aussi *farache*. C'est toujours la corruption du mot *frérage*.

Fidelle. Ce qualificatif s'emploie pour signifier sensible.

Filoire : fileuse, ouvrière qu'on emploie à *filer* le chanvre ou le lin.

Filotier : tisserand, fabricant de toile ; ce mot vient de *fil*.

Fondeler, brûler la terre et la préparer pour recevoir le sarrasin. C'est, à proprement parler, préparer le *fonds*.

Fondelerie, action de fondeler.

Fournil : pièce dans laquelle est placé le *four*.

Fourraigne, s. f., fourrages.

Fouyer, foyer.

Gabasser, sautiller. Gaber, en vieux français, signifiait rire, se moquer.

Gabotter, balancer en dansant. Je crois que ces

Digitized by Google

deux verbes viennent du mot jambe, prononcé *gambe;* on aura dit d'abord *gambotter*, agiter les jambes, puis gaboter en supprimant l'*m*.

Gade, gadelle, gadellier : petite groseille. Ménage dit, avec raison, qu'on appelle ainsi à Caen les petites groseilles qu'en Anjou on appelle castilles. Ainsi ces mots ne sont point particuliers au département de l'Orne.

Gade, jatte en usage dans les pressoirs; c'est une prononciation vicieuse du mot jatte, gatte, gade.

Gamache, s. f. : guêtre de coutil. Ducange dérive ce mot de *campagus ;* et c'est le faire venir de loin. Au reste, on dit en italien *gamascia*, et gamache vient de là. Les Languedociens disent aussi *gamacho.*

Garre, *bœuf garre*, *vache garre.* Suivant le Duchat, gare vient de *varius*, comme bi-gearre, de *bis varius*, bigarré. En plusieurs endroits de la France on appelle *garre* une vache pie, et garreau un taureau pie. Voyez Ménage, au mot *bigarrer. Dict. étymol.*

Garreau, lévier. Sans doute de *garer*, garantir ; qui sert à garantir ceux qui soulèvent des fardeaux. Alors il faudrait écrire *gareau.*

Gas, garçon : *gars*, *garse*, *garsette.* Tous ces mots, qui sont du plus mauvais goût, viennent du celtique *gwas*, homme.

Gent, s. f., personne. C'est le singulier du mot français *gens*, mais qui n'est pas hermaphrodite comme son pluriel. Du celtique *gwen*, race, les

Digitized by Google

Latins ont fait *gens*, et nous *gens*. *Gin* en chinois signifie aussi un homme.

Gerziau, *jardiau*, *gerseau*. C'est une herbe parasite, une espèce de lentille qui croît dans les bleds.

Gilloire, seringue. Ce mot vient de l'ancien verbe *giller*, qui signifiait sortir promptement, jaillir.

Glorer, dormir mal, sommeiller avec peine. C'est peut-être la corruption du verbe *glousser*, à cause de la ressemblance du bruit que fait le dormeur qui ronfle, avec un *gloussement*. C'est toujours l'onomatopée *glou*.

Gourcir, écraser. Ce verbe vient du celtique *gourt*, engourdi, d'où est tiré notre qualificatif *gourd*. Ainsi *gourcir* signifie engourdir à force de coups ou par une violente pression.

Gousson, gousset. Mot corrompu.

Grabotte, tête de graine de lin.

Grémir: écraser. *Grémir* vient sans doute de *grenir*, réduire en grains. Son origine est peut-être la même que celle d'un *lithospermon* qu'on appelle *gremil*, et que Ménage dérive de *granum milii*, grain de mil, grain de millet. *Gremir* c'est écraser, et pour ainsi dire réduire en *grains* aussi petits que ceux du *millet*.

Grette, chenevotte.

Grimaud. Terme de mépris que l'on applique ordinairement aux écoliers paresseux. Furetière le dérive de *grammaticus*, grammairien, écolier de grammaire. Ménage, qui ne s'arrête pas en si

Digitized by Google

beau chemin, croit que *grimaldo*, qui vient de *rimari* (en latin, chercher), est la source de *grimaud*. Dans le département de l'Orne, *grimaud* signifie de mauvaise humeur.

Grimelu : tacheté de petite vérole. *grimm*, en celtique-breton, signifie grimace, et c'est de là que nous avions dérivé notre ancien mot *grimelin*, qui voulait dire un polisson. Comme le mot *grimelu* ne se prend pas toujours en mauvaise part, il est à présumer qu'il vient du celtique écossais *gram*, raboteux, en composition *grim*.

Gros. Ce qualificatif change d'acception quand on le joint au substantif cœur. *Un cœur gros* est un cœur généreux. On dit aussi un grand cœur. Cette expression *gros* ne blesse pas davantage les analogies ; mais elle n'est pas usitée.

Gut. Le jeu de *gut* ou du *gut* est le même que la cligne-musette ou clî-musette par contraction. La cligne-musette ou même cligne-mussette, comme on dit ailleurs, s'appelait ainsi parce qu'à ce jeu on *cligne* les yeux, on les ferme pour donner le tems de se *musser*, de se cacher. On trouve encore dans le vieux satirique Regnier, le verbe *musser :*

> ..... Et dessous une aumusse,
> L'ambition, l'amour, l'avarice se musse.

Digitized by Google

ARCHÆOGRAPHIE

Des environs de la Houssaie et de Marle, département de Seine et Marne;

PAR M. DULAURE, Membre de l'Académie celtique.

A l'est de la petite ville de Tournans, département de Seine et Marne, est une plaine parfaitement nivelée dans l'espace de deux ou trois lieues. Aucune rivière ne l'arrose. Il y a moins de cinquante ans, qu'une grande partie de cette plaine était inculte. On y voit les villages de *la Houssaie*, de *Crèvecœur*, de *Marle*, etc. L'état du sol ne permet pas à l'œil de parcourir un vaste horizon; il est ici terminé brusquement et de toutes parts, par des bois. Une seule éminence fait exception à la forme générale du sol : c'est la petite montagne qu'on voit s'élever d'une quinzaine de toises au-dessus du niveau de la plaine, derrière le village de *Lumigny*.

Cette unique élévation au milieu d'une plaine si constamment uniforme, me fit penser de loin qu'elle pouvait être un monticule factice. Je m'y transportai; je fus convaincu du contraire : je vis une montagne couverte de bois, irrégulière et de nature marneuse, sur la cime de laquelle était une tour ronde, isolée. Cette tour, son isolement

Digitized by Google

et le nom de *Lumigny* qu'elle porte, me firent croire que c'était un de ces anciens fanaux qui servaient à diriger les voyageurs pendant la nuit, fanaux dont on voit des restes nombreux dans l'intérieur de la France, et dont aucun écrivain, que je sache, n'a encore parlé.

L'intérieur du château de la Houssaie, m'a offert un reste d'architecture que je crois appartenir aux Romains; je l'ai dessiné aussi bien que le défaut d'instrumens a pu me le permettre. C'est un portique qui donne sur la cour du château, et qui aboutit au pont-levis. Trois arches à plein cintre, dont celle du milieu plus ouverte et plus élevée que ses deux collatérales, rappellent les dimensions de la porte Saint-Martin, et plusieurs monumens antiques des premiers siècles de notre ère vulgaire. La partie supérieure de cette construction, fut détruite pendant la révolution; on l'a remplacée par une construction moderne.

A une petite lieue et au midi de la Houssaie, est Marle, village bien bâti, et près duquel on montre un camp retranché, qui a, dit-on, servi à l'armée de Henri IV. C'est entre ce village et celui des Chapelles, à une demi-lieue et au midi de la Houssaie, à deux portées de fusil de la route de Meaux à Melun, et dans le territoire ou *climat* dit de *la pierre du champ des loups*, que se voit une pierre remarquable qui porte ce nom.

Cette pierre longue d'environ douze pieds,

Digitized by Google

large de neuf à dix, ne se présente point dans un sens vertical ; elle est fortement inclinée, et cette inclinaison peut être évaluée à environ 45 degrés avec l'horizon. En abaissant une ligne verticale depuis sa sommité jusqu'à terre, on a une élévation de sept pieds et demi.

Le zèle pour les antiquités celtiques, ne doit point nous aveugler sur l'origine de semblables pierres. Gardons-nous d'attribuer à l'art les productions de la nature ; défions-nous de ce que nous aimons à croire ; soyons passionnés pour observer, pour décrire, et lents pour décider. Quand nos découvertes laissent quelques incertitudes, exprimons nos doutes, et laissons au tems à les changer en réalités.

Ces réflexions me sont suggérées par la pierre que je viens de vous décrire. Je n'oserais ni affirmer qu'elle est un monument de l'antique religion des Celtes, ni que sa position est l'unique effet des révolutions qu'a subies notre globe.

Voici ce qui me fait douter que cette pierre soit un monument celtique ; je dirai ensuite ce qui me le ferait croire. Cette roche siliceuse n'est point étrangère au sol où elle se trouve, comme le sont la plupart des pierres celtiques ; elle n'a point été transportée d'un autre lieu ; elle appartient au terrain où elle repose, étant de la même nature que les autres pierres du pays. On voit dans les environs, à 30 ou 35 toises de distance, plusieurs autres pierres moins volumineuses, moins apparentes, mais ces pierres ne sont rangées dans au-

Digitized by Google

cun ordre régulier, comme le sont ordinairement celles qui accompagnent les monumens celtiques. Elles ne forment point autour d'elle une enceinte circulaire ou parallélogrammatique; au contraire, ces pierres qui présentent des crêtes de rochers, sont toutes placées irrégulièrement à l'ouest ou au sud-ouest de la pierre principale. Une d'elles, qui est assez voisine de cette dernière, et qui ne sort de terre qu'à la hauteur de trois pieds, est la plus volumineuse de ces pierres éparses; elle incline du même côté que la pierre principale, et son inclinaison est plus forte encore, et pourrait être évaluée à environ 30 degrés avec la ligne horizontale.

Un géologiste verrait dans cet assemblage de roches qui s'élèvent plus ou moins au-dessus de la surface de la terre, les restes des ossemens d'une colline naturelle, dont les parties terreuses, sablonneuses ou fusibles, ont été entraînées par l'agitation des eaux, qui ont nécessairement couvert et nivelé cette plaine, et penserait que les roches dont je parle, sont les parties solides qui seules ont pu résister à l'action des eaux.

J'ajouterai qu'il ne se conserve dans le pays aucune tradition sur cette pierre, ni sur les cérémonies superstitieuses dont elle aurait pu être l'objet. Sa dénomination de *Pierre du champ des loups*, ne me paraît indiquer rien de religieux.

Il est cependant quelques indices assez certains, qui pourraient faire croire que cette pierre

Digitized by Google

était un monument consacré à l'antique religion des Celtes. Cette pierre est la seule de ce volume et de cette forme; dans tout le pays environnant, les habitans des villages voisins n'en connaissent point de pareille. Elle est placée dans une espèce d'encoignure ou d'angle formé par des fossés très-anciens qui se rencontrent en cet endroit, et dans l'un desquels est, en hiver, une eau courante. Le terrain où s'élève la pierre, n'est cultivé que depuis environ 25 ans. Il reste encore dans le voisinage et sur-tout dans l'angle formé par la rencontre des fossés, un assez long espace de terrain inculte, et le terrain inculte est, comme on le sait, un des caractères des terrains sacrés.

Les pierres qui avoisinent la pierre principale, et qu'on voit aujourd'hui irrégulièrement placées, ont pu avoir été dérangées et transportées par les cultivateurs qui, les premiers, on défriché le champ.

Le particulier qui m'accompagnait dans cette recherche, me cita un exemple récent d'un pareil déplacement. Il me montra une de ces pierres qui pouvait avoir 2 pieds et demi de diamètre, qui autrefois était placée dans un champ voisin dont il est propriétaire, et m'apprit que parce qu'elle nuisait au labourage, son père et lui étaient parvenus à la transporter jusqu'au bord du fossé.

Cette pierre est située sur la frontière du diocèse de Paris et de Meaux; on sait que les frontières des diocèses sont celles de l'antique division des peuples de la Gaule. Il paraît certain que

Digitized by Google

le fossé voisin, où l'eau coule en hiver, était le point de démarcation. J'ai prouvé que le terrain inculte des frontières, était ordinairement consacré aux cérémonies religieuses.

Enfin, à 20 toises environ de cette pierre, et sur le fossé dont je viens de parler, est un pont solidement construit en pierres de taille, plus large et plus grand que semblent l'exiger les localités, et dont la direction va droit à la pierre; il semble uniquement bâti pour elle, et ce qui contribuerait à le prouver, c'est qu'aucun chemin, aucune apparence de route n'aboutit à ce pont, qui est aujourd'hui parfaitement inutile. On m'assura même que l'administration venait d'en arrêter la démolition.

Voilà tout ce que j'ai pu recueillir de renseignemens pour et contre le celticisme de cette pierre. Je laisse la question indécise, et invite de plus savans que moi à la résoudre.

Je viens de vous entretenir de ce que j'ai vu; je vais y ajouter ce qu'on m'a raconté:

A deux lieues de Coulommiers, et dans la commune d'Amilis où *Amili*, est un étang, dit de *Maillard*, qui appartenait à un monastère; il est, dans la belle saison, en partie desséché. Au milieu de cet étang s'élèvent trois pierres énormes, dont la hauteur est évaluée de 15 pieds; elles forment entr'elles un plan triangulaire. Le volume de ces pierres et la sécheresse de l'étang, permettent aux curieux de monter jusqu'à leur cime.

Une tradition populaire s'est conservée sur l'o-

Digitized by Google

rigine de ces pierres ; on pense bien que cette origine est merveilleuse. Un Saint appelé *Aubierge*, existait autrefois dans le diocèse de Meaux. Il voulut faire bâtir la chapelle du *Petit Brie*, située près de Maupertuis, où il est honoré. Les pierres vinrent à lui manquer ; il manda à sa sœur, Sainte *Frodoberte*, dont la chapelle est située près d'*Amilly*, de lui en faire parvenir. La Sainte porta des pierres à son frère; mais elle vint trop tard, le Saint avait achevé sa construction. La Sainte apprit cette nouvelle lorsqu'elle était arrivée à l'étang de *Maillard ;* alors elle y jeta ses pierres devenues inutiles, et ce sont celles-là que l'on y voit encore.

Je ne quitterai point le vallon où se trouvent les lieux dont je viens de parler, sans citer *Maupertuis*, remarquable par ses eaux abondantes, ses cascades naturelles, et par la pyramide élevée à la gloire de l'amiral Coligny. Je citerai aussi les noms remarquables de quelques habitations, tels que *Farmoutier*, ancienne abbaye, et *Bordes*, qui est dans le voisinage, et dont le nom indique une frontière, tels que les lieux appelés *Paradis*, *Enfer*, etc.

Tout ce que j'ai pu recueillir des usages religieux et antiques qui sont pratiqués dans les environs de Marle et de la Houssaie, consiste dans la cérémonie du feu de la Saint-Jean, qu'on appelle improprement les *Brandons*. Des fagots sont entassés sur la place ; le curé vient en procession et y met le feu avec le cierge pascal allumé,

Digitized by Google

chante l'hymne de Saint Jean pendant que le feu brûle, puis se retire en chantant le *Te Deum*.

Je termine en invitant ceux des membres de cette Société, qui pourraient avoir quelques relations dans la vallée où est situé Maupertuis, depuis Farmoutier jusqu'à Amilly, de visiter les lieux où d'en recueillir des renseignemens. Je suis persuadé que leurs recherches seront récompensées par quelques découvertes aussi utiles à la science que satisfaisantes pour celui qui les fera.

DULAURE.

Digitized by Google

LETTRE

Sur l'ancienne Mythologie des Alpes;

PAR M. BRIDEL, Pasteur à Montreux, en Valais, Membre de l'Académie celtique.

Tu m'as demandé, mon cher ami, si nous avions *une Mythologie dans nos Alpes;* sans doute que nous en avons une qui leur est particulière à plusieurs égards. Cette assertion pique, je suis sûr, ta curiosité; et je vais tâcher de la satisfaire. Seulement, comme je veux instruire un amateur, et non disputer avec un savant, je te fais grâce des citations d'auteurs grecs et latins, des éclaircissemens de leurs doctes commentaires, et de tout cet appareil d'érudition qui pourrait te fatiguer, me réservant, néanmoins, de te fournir, si tu l'exiges, les preuves scientifiques de ce que je vais avancer, et même d'en glisser çà et là quelques-unes.

Comme tous les peuples *Celtes*, les anciens habitans des *monts helvétiques* professaient primitivement la religion des *druides;* ils reconnaissaient un être éternel et suprême; ils admettaient l'immortalité de l'ame et une seconde vie;

Digitized by Google

ils regardaient la mort comme *divisant une longue existence en deux portions inégales* :

Longæ, canitis si cognita, vitæ,
Mors media est. . . . .

ils rendaient un culte aux *élémens* : à la *terre*, comme à la mère-nourrice de la race humaine; au *feu*, comme au principe vital de la création; à l'*air*, comme au séjour de divers êtres d'une nature supérieure; à l'*eau*, sur-tout, dont l'écoulement intarissable offre le symbole des bienfaits successifs d'une providence; ils honoraient aussi les *arbres*, comme une preuve de l'immense force productrice de la nature.

Pendant plusieurs siècles, le *druidisme* eut les temples en horreur, et les regarda même comme un outrage à la divinité, qu'aucune limite ne peut renfermer. La voûte des cieux, la profondeur des forêts, furent long-tems les seuls sanctuaires. Quelquefois, au milieu des précipices, un cercle de rochers bruts ou de pierres informes, formait une enceinte sacrée, comme j'en ai vu une à l'entrée de la vallée de *Mockausa*, district du pays d'en haut, canton de Vaud; d'autres fois, une caverne obscure servait à la célébration de mystères inconnus à la multitude. Les sources, les torrens, les lacs si fréquens dans les *Alpes*, favorisaient le culte des eaux. *Tacite* met le *Rhin* au nombre des dieux de la *Germanie*. *Apollonius* fait sortir le *Rhône* des sanctuaires secrets de la nuit éter-

Digitized by Google

nelle; et *Théocrite* donne aux rivières ainsi qu'aux montagnes, une *origine divine.*

De ce culte, qui remonte à la plus haute antiquité, dérivent des superstitions encore pratiquées *dans nos Alpes*, comme d'attacher une idée de bonheur à l'eau d'une fontaine puisée à minuit, le premier jourde l'an; de regarder comme salutaire dans certaines maladies, une boisson formée du mélange de sept sources différentes; de voir dans le retour plus ou moins prompt de certaines sources périodiques, qui, à sec en hiver, renaissent au printems, un présage de la plus ou moins grande fertilité de l'année. Les anciens *Celtes* précipitaient de petits lingots d'or et d'argent dans les lacs, les étangs et les ruisseaux. Quand on ouvrit, en 1420, la grande source des bains de Baden (canton d'Argovie), on y trouva beaucoup de médailles romaines; j'ai vu moi-même un hongrois jeter avec respect quelques pièces de monnaie dans la source du *Danube*, pour honorer, disait-il, le berceau du grand fleuve qui est si utile à sa patrie; et il n'y a pas long-tems qu'un débordement de la profonde source de la *Chaudane*, district du pays d'en haut, canton de Vaud, en fit sortir une vingtaine de batz et de demi-batz de divers cantons, dont quelques-uns d'une date très-récente, ce qui prouve la continuation de cet usage chez les habitans des *Alpes.*

Parmi les arbres, le *chêne* eut les premiers honneurs; et peut-être faut-il, pour en trouver la cause, remonter à ces chênes de *Mamré*, sous lesquels le

Digitized by Google

patriarche *Abraham* adorait l'éternel et dressait ses tentes. Chacun connaît la vénération des druides pour le *gui* qui croît sur cet arbre, et dont le peuple fait encore grand cas. Dans la haute vallée de *Bellegarde*, canton de Fribourg, on conserve près du village d'*Eich*, un *chêne*, qui est le seul de la contrée, avec le plus grand scin; les jeunes filles y mettent des rubans, et l'on croit que la prospérité du village (dont le nom signifie *chêne* en allemand), est attachée à la vie de cet arbre si respecté qu'on n'oserait pas même en couper une branche. Dans les *hautes Alpes*, où le *chêne* ne peut croître, on lui substitua le *sapin;* de là l'usage de planter la première nuit du mois de *Mai*, un jeune sapin devant la porte des filles à marier et sur la principale fontaine du village, et d'y suspendre des guirlandes, des couronnes, et quelquefois des *œufs* récemment pondus.

Le culte de ce bel arbre s'est même reproduit dans les jours orageux de notre *révolution*, mais sous un point de vue différent, puisque ce n'était pas à des sapins verts et vivans qu'on rendait les hommages, mais à des sapins secs et morts.

Le *frêne* fut encore mis au rang des arbres respectés par les nations de nos montagnes; la preuve en est dans la charmante *inscription* trouvée dans les Alpes, que *Spon* nous a conservée dans ses Mélanges (*Miscellanea*, page 24), par laquelle « Titus Pomponius Victor remercie le sylvain qui » habite dans un *frêne sacré*, et qui garde son

Digitized by Google

» petit jardin élevé, de l'avoir préservé de tout » accident dans les champs et dans les monta- » gnes des Alpes, et au milieu des peuples qui » habitent les bois odoriférans qui lui sont con- » sacrés. »

A mesure que la religion des *druides* vieillit, elle dégénéra de sa simplicité primitive; elle donna différens noms à l'Etre suprême, d'après ses divers attributs, et multiplia ainsi les dieux pour le vulgaire ignorant et grossier. Voici ceux qui furent adorés en *Helvétie*, et sur lesquels il nous reste quelques renseignemens :

Teutatès, *Teut*, *Taut*, le dieu père, le dieu suprême. Les Romains le confondirent avec *Mercure*, et les Grecs avec *Hermès;* on trouve en Suisse la colline d'Hermès, *Hermetsbuhel;* et le village d'Hermès, *Hermetzwill*, près de *Bremgarten*, canton d'Argovie; et dans le canton de *Vaud*, le hameau d'*Hermenges*, qui semble dériver de la même étymologie. Le mot *Taut* s'est conservé dans *Taulant*, nom d'un rocher très-élevé, et qui peut être fut un lieu d'adoration dans le culte druidique. Ce rocher, d'où l'on jouit d'une vue superbe sur tout le lac Léman et les montagnes qui l'encadrent, est situé dans la paroisse de *Montreux*, près de Vevey, canton de Vaud.

Hesus, le puissant, le terrible, le robuste. Son nom est resté dans un dialecte de la Suisse allemande, où *Hées*, joint à l'épithète de *méchant*, signifie un *homme fort et querelleur.*

Digitized by Google

Belenus, Belin, Bel, était chez les Orientaux le dieu de la lumière, et les Romains en firent Apollon et le Soleil. La forêt de *Sauvabelin* (*sylva belini*), près de *Lausanne*, lui fut autrefois consacrée; et près d'*Aubonne*, l'endroit nommé *Trevelin* et *Trebelin*, indique par son nom quelque rapport avec cette divinité.

Taranis, Taran, était le dieu du tonnerre, le même que le *Thor* des peuples septentrionaux; aussi, dans quelques vallées de nos *Alpes*, le *jeudi* s'appelle encore *Thorstig* ou *Thorstug*, le jour de Thor.

Cisa était, chez les *Rhétiens* (maintenant les Grisons), la déesse de la guerre; et les *Suisses allemands* donnent au *mardi* le nom de *cistag* ou *zistig*, qui signifie le jour de *Cisa*.

Penninus était adoré sur les montagnes du *Valais*, au sommet du grand St-Bernard; il tirait son nom de *Pen*, tête, sommet, et il l'a donné aux *Alpes pennines* et au bourg de *Pennilucus*, mentionné dans l'itinéraire d'*Antonin*, maintenant *Villeneuve*, à la tête du lac *Léman* (canton de Vaud).

Tel est, mon cher ami, jusqu'à la conquête de l'*Helvétie* par les Romains, le précis de ce qu'on a de plus probable sur les divinités révérées par nos pères. Chacun sait que les *druides* n'ont jamais rien écrit sur leur doctrine : tout se conservait chez eux de mémoire; la tradition y tenait lieu de livres; et dans leurs colléges, les maîtres instruisaient les disciples en récitant des

Digitized by Google

vers que ces derniers apprenaient, sans qu'il fût permis de les transmettre à la postérité par aucun caractère : c'est pour cela que nous ne savons rien des *druides*, de leur philosophie, de leurs opinions religieuses, que ce que les auteurs grecs et latins nous en ont rapporté, tant bien que mal, dans leurs ouvrages. *Lucain* est peut-être celui qui a le plus approfondi leur doctrine, comme on le voit par plusieurs vers frappans de sa *Pharsale*.

Quand les Romains eurent soumis à leur empire les Gaulois et les Helvétiens, les vaincus imitèrent les vainqueurs en bâtissant des temples, et ils associèrent des divinités nouvelles et étrangères au culte primitif des *druides*. Alors, tous les dieux de la Grèce et de l'Italie s'introduisirent dans nos villes, et y trouvèrent bientôt des adorateurs, des autels et des prêtres, comme on peut s'en convaincre par une foule d'inscriptions encore subsistantes dans nos divers cantons, en l'honneur de *Jupiter*, de *Mars*, d'*Apollon*, du *Soleil*, de la *Lune*, de *Mercure*, de *Bacchus*, de la *Fortune*, d'*Epone*, de la *Victoire*, de la divinité des *Augustes*, etc. On y vit même arriver jusqu'à l'*Isis* d'Egypte et l'*Atys* de Phrygie. La première s'établit à *Wettingen* et à *Baden* (canton d'Argovie); le second dans les environs de *Soleure*, où un village, *Atiswill*, et un bois, *Atisholtz*, conservent son nom. La ville d'*Avenches*, que *Tacite* appelle *caput gentis*, jugea à propos de se *diviniser*, à l'exemple des

grandes cités; et plusieurs de nos marbres attestent l'existence de la déesse *Aventia*, comme celle du *Génie des Tigurins*, déité particulière aux habitans des bords du lac de Zurich (*Tigurini*). Je n'oublierai point *Sylvain*, dieu des forêts, qui devint également cher aux bûcherons de nos monts et aux nautonniers de nos lacs. Les *bateliers supérieurs*, c'est-à-dire ceux de la tête du *Léman*, près de l'endroit où le *Rhône* y entre, lui firent dresser un autel par un citoyen de l'*Helvétie*, nommé *Marcus Arrius*. La vingtième légion lui en fit dresser un autre qu'on voit encore à *Lausanne*. Une foule d'épitaphes certifient aussi le culte des dieux *Manes*, et caractérisent, avec une noble simplicité, les regrets et la douleur de ceux qui les ont fait graver. Tu peux voir toutes ces inscriptions dans les recueils de nos antiquaires, *Tschudy*, *Plantin*, *Bochat*, *Guilleman*, *Wild*, etc.

Mais si dans les plaines de l'ancienne *Helvétie*, tant de monumens prouvent qu'on éleva des statues et qu'on bâtit des temples aux dieux des étrangers, il n'existe, à ce que je crois, aucune trace de ce culte dans les *Alpes proprement dites*. Fidelles à la doctrine des *druides*, leurs simples habitans continuèrent à regarder la nature comme le seul temple digne de la divinité. Au sein de leurs profondes vallées, au fond de leurs forêts antiques, au bord de ces torrens rapides qui en troublent le silence religieux, au pied de ces immenses rochers que

Digitized by Google

blanchissent les neiges éternelles, il ne leur vint pas en idée de renfermer l'objet de leur adoration dans l'enceinte étroite de quelques murs ; pour eux, comme dit le *Virgile français :*

Tout bosquet fut un temple, et tout marbre un autel.

Lorsque l'*Evangile* fut prêché dans les Alpes, il paraît que les peuples qui les habitaient l'embrassèrent assez aisément, mais ils conservèrent plusieurs opinions et pratiques de leur culte précédent, que quinze siècles n'ont pu effacer entièrement, et que l'observateur retrouve çà et là ; aussi, le christianisme eut une longue lutte à soutenir contre les restes des vieilles superstitions; de là, tant de canons des conciles, tant de capitulaires des empereurs, qui défendent, sous des peines sévères, de s'assembler autour des arbres, des rochers, des fontaines ; d'y porter des fleurs, d'y allumer des flambeaux ; de là, chez nous, l'interdiction de ces feux nocturnes (plus récemment appelés *feux de la St - Jean*), autour desquels on danse au retour du solstice d'été, et des torches et fagots enflammés avec lesquels on célèbre, dans quelques recoins des montagnes, le *dimanche des Brandons;* de là, encore, dans plusieurs de nos cantons, des *édits* qu'on publie annuellement pour interdire les rassemblemens, les bals, les repas qui se faisaient de tems immémorial, et qui se font encore à certaines époques fixes,

Digitized by Google

sur telle montagne ou dans telle forêt, et qui sont manifestement un reste des fêtes religieuses que les *druides* célébraient dans ces lieux sauvages et écartés.

L'origine de ces usages est inconnue à la multitude, qui les suit sans savoir pourquoi. Peu de gens savent que nos *charivaris* dérivent du culte bruyant par lequel on honorait jadis *Cybèle*, et que les *bouquets* attachés aux voitures chargées de foin, étaient un hommage rendu à la protection de *Palès;* on ne se rappelle plus, que clouer à la porte de son habitation des oiseaux de proie, des têtes d'animaux carnassiers et des bois de cerf, était une coutume des *chasseurs celtes*, pour remercier la divinité qui préside à la chasse; et que suspendre à de vieux arbres, des couronnes, des bandelettes, des tresses de paille, comme le font encore nos montagnards qui se mêlent de sortilége et de devination, est une cérémonie qui remonte au tems où l'on adorait les pins, les érables et les chênes.

Après l'établissement du christianisme, une mythologie plus moderne naquit dans les *Alpes*, de l'amalgame des vieilles superstitions avec les nouvelles. Les divinités *celtes*, *grecques* et *romaines* disparurent, mais elles furent remplacées par des êtres fantastiques, qui, sans avoir ni temples, ni autels, ne laissèrent pas que d'influencer l'ignorance et la crédulité.

Tels furent ces *sylphes*, ces *fées*, dont la naissance date du moyen âge, et qui y jouèrent un

Digitized by Google

grand rôle; c'est de là que plusieurs cavernes de nos montagnes occidentales, s'appellent encore de nos jours le *Temple*, la *Grotte*, la *baume des fées*, et passèrent long-tems pour être la demeure de puissances souterraines et le rendez-vous de ces *Adeptes* qui professaient les *sciences occultes*, connus anciennement sous le nom de *Faidh*. L'intérieur de ces vastes cavernes que j'ai visitées, annonce qu'elles ont jadis été habitées, et une foule de traits informes ou oblitérés par le tems, n'ont point été tracés sans dessein sur les rocs qui forment leurs parois. Une inscription du cinquième siecle, déterrée à *Maley*, près de Lausanne, est consacrée aux *Suleves* (ou sylphes) qui prenaient soin des affaires de *Banira* et de *Doninda* : ces *Suleves* étaient probablement du nombre des Déités des bois et des champs, dont le nom dérive de *Sylva*, et que les *Germains* vénéraient sous les titres de *Sylvatiques, champêtres et rustiques*.

Ces protecteurs invisibles, qui prenaient soin de la maison de leurs adorateurs, sont reconnaissables dans les *servans* de nos montagnes, auxquels le vulgaire assigne pour séjour des habitations écartées et des chalets solitaires. Ces *servans* sont, dit-on, plus malins que méchans, et font, à tout prendre, plus de bien que de mal. Ils gardent le bétail, ils font prospérer le petit jardin, et rendent, par fois, sans se montrer, divers services domestiques. Ce sont ces *follets*

Digitized by Google

dont *La Fontaine* parle dans une de ses plus jolies fables (129) :

> Qui font office de valets,
> Tiennent la maison propre, ont soin de l'équipage
> Et quelquefois du jardinage.

Mais, ajoute-t-on, ils prennent de l'humeur, ils font du tapage ; ils mettent pendant la nuit le désordre dans les meubles ; ils détachent les vaches dans l'étable ou en serrent deux dans le même lieu, quand on oublie de leur faire une *libation* en *jetant de la main gauche une cuillerée de lait sous la table ; libation* que j'ai vu faire plusieurs fois par des bergers des *Hautes-Alpes ;* mais dont ils ont constamment refusé de me donner d'autre raison que celle-ci : *C'est une vieille coutume.* Peut-être n'en savaient-ils pas davantage.

Ces *fées*, ces *sylphes*, ces *servans*, ces *esprits familiers*, fournissent le texte d'une infinité de contes moitié plaisans, moitié ridicules, que vous entendez répéter dans les bergeries et dont on repaît l'imagination avide des enfans, qui en gardent toute leur vie l'empreinte superstitieuse. Il y a aussi en plusieurs endroits ce qu'on appelle l'*Esprit* ou le *Génie de la montagne ;* c'est lui qui forme et qui dissipe les tempêtes, qui conserve les sources et les fontaines, qui garde les mines d'or et les cavernes de cristaux, qui chasse avec un bruit effrayant, à travers les précipices,

Digitized by Google

et qui maltraite quelquefois les hommes quand ils osent escalader les rochers sur lesquels il a établi son empire aërien, ou toucher à des animaux qui lui appartiennent.

Un vieux pâtre des Ormonts (canton de Vaud) que je trouvai dans un chalet voisin du glacier de *Pillon*, m'a raconté à ce sujet l'histoire suivante, dont la naïveté a quelque chose d'original, surtout dans le patois du narrateur : « Un jeune berger quittait souvent les troupeaux de son père, pour aller à la chasse des chamois sur les pointes nébuleuses des Alpes voisines; en vain ses parens le lui avaient défendu ; rebelle à leur autorité, il se livrait avec passion à ce dangereux plaisir. Un soir qu'il était au milieu des plus horribles précipices, il fut surpris par une violente tempête : la neige et la grêle condensées par un vent mugissant, lui firent perdre sa route et il s'étendit sur un rocher, près de périr de fatigue, de froid et de faim. Tout à coup l'*esprit de la montagne* s'approche de lui dans un tourbillon, et lui crie d'une voix menaçante : Téméraire ! qui t'a permis de venir tuer les troupeaux qui m'appartiennent ? Je ne vais pas chasser les vaches de ton père ; pourquoi viens-tu chasser mes *chamois?* Je veux bien te pardonner encore cette fois ; mais c'est la dernière ; n'y reviens pas..... Alors il fit cesser l'ouragan ; il remit le chasseur dans le sentier de son chalet ; et dès ce jour, le jeune berger, corrigé, ne quitta plus son troupeau. » Rien de plus piquant que cette fable d'un genre vraiment

Digitized by Google

antique : elle fut, je pense, inventée d'après les idées familières aux habitans du pays, pour dégoûter les bergers de courir après les chamois au péril même de leur vie, et je soupçonne que c'était originairement une *romance* qui se chantait, ou un épisode détaché de quelque *poëme* plus étendu.

Comme tous les autres peuples, les montagnards de nos Alpes ont eu leur *âge d'or*, dès long-tems passé, mais toujours regretté : le leur est parfaitement analogue à leur contrée et à leurs occupations pastorales : « Alors, disent-ils, les vaches étaient d'une grosseur monstrueuse ; elles avaient une telle abondance de lait, qu'il fallait les traire dans des étangs qui en étaient bientôt remplis. C'était en bateau que l'on allait lever la crême sur les vastes bassins. Un jour qu'un beau berger faisait son ouvrage, un coup de vent fit chavirer la nacelle et il se noya. Les jeunes garçons et les jeunes filles de la vallée menèrent deuil sur cette mort tragique, et cherchèrent longtems, mais en vain, son corps pour l'inhumer : il ne se trouva que quelques jours après, en battant le beurre, au milieu des flots d'une crême écumante, qui se gonflait dans une baratte haute comme une tour ; et on l'ensevelit dans une large caverne, que les abeilles avaient remplie de rayons de miel grands comme des portes de ville. »

Tu vois, mon cher ami, que pour te tracer ce précis de la *mythologie de nos Alpes*, j'ai tout

Digitized by Google

mis à contribution, inscriptions, étymologies, traditions, superstitions populaires : en descendant à nous à travers tant de siècles, cette doctrine s'est beaucoup altérée, et a dû considérablement changer sur la route. Cependant, avec quelqu'attention, il est possible de trouver un fil qui vous guide dans les détours peu frayés de ce labyrinthe.

Nos savans suisses ont traité fort au long de la religion des anciens *Helvétiens* des plaines et des villes; mais aucun ne s'est occupé de la *religion primitive des Alpes*, et c'est là cependant qu'il fallait chercher les restes de notre antique *théogonie*, parce que c'est là qu'ils se sont le moins dénaturés. Ces Alpes séparées du reste du monde par le rempart de leurs rochers escarpés; ces longs défilés où serpentaient à peine quelques sentiers étroits et dangereux, connus des seuls naturels du pays: ces profondes vallées à moitié couvertes de marais sans écoulement ou de forêts ténébreuses; toutes ces localités rendaient les communications très-rares avec les peuples qui habitaient les contrées inférieures, dont, par conséquent, les opinions n'y pénétrèrent que fort tard. S'il s'y établissait quelqu'étranger, c'étaient des malheureux qui venait y chercher un asile contre l'oppression et les guerres dont le reste de l'Europe était le triste théâtre.

Certainement, la race d'hommes *dans nos Alpes* n'est pas la même que celle de nos plaines. On voit clairement qu'elles sont très-distinctes :

Digitized by Google

l'une mêlée et croisée, l'autre qui s'est conservée pure et qui semble *indigène*. Sans sortir du canton de *Vaud*, quelle différence entre l'habitant des hautes vallées qu'arrosent la *Sarine*, la *Grande eau*, et les habitans des bords du *Leman* et du lac de *Neufchâtel?* J'ai assez étudié les hommes, pour ne pas chercher dans les villes l'empreinte primitive de notre caractère national: elle est presqu'effacée chez nos citadins, par ce qu'on appelle usage du monde, esprit de société, et plus encore par cette flexibilité nécessaire à celui qui veut réussir; mais dans les *campagnards de nos plaines*, j'ai retrouvé plusieurs traits d'un caractère qui n'est nullement celui des *Suisses de la vieille roche:* tels que l'amour des nouveautés en tout genre, le désir de sortir de son état pour en chercher un plus brillant, la manie de faire parler de soi, de jouer un personnage propre à attirer les regards et de raisonner de choses auxquelles on n'entend rien, comme si la prétention de tout connaître, donnait le talent de tout savoir.

Nos *montagnards*, au contraire (je parle de ceux qui restent chez eux et qui n'ont pas voyagé), ont dans leur caractère foncier un trait directement opposé. C'est la haine de tout ce qui est nouveau; qu'il soit bon ou mauvais, peu leur importe. Invariablement attachés à leurs lois, mœurs, coutumes et opinions, ils détestent tout changement, ils se défient de tout novateur; ils marchent toujours au flambeau de l'expérience

Digitized by Google

des siècles passés, et croyent, avec ou sans raison (ce n'est pas à moi à le décider), que ce qui a suffi au bonheur des pères, doit également suffire à celui des enfans : tout change autour d'eux ; eux seuls ne changent point : il en est de leur manière d'être et de penser, comme de leur costume qui n'a pas varié depuis plusieurs siècles. On a vu cette haine des nouveautés quand il s'agissait d'opérer une *révolution politique en Suisse ;* toutes les peuplades des montagnes s'y sont opposées avec énergie ; elles ont pris les armes pour se conserver dans le même état, et n'ont cédé à une force majeure qu'après une lutte sanglante et vigoureuse.

On me dira que de tels gens sont peu faits pour le perfectionnement de l'espèce humaine, que nos réformateurs modernes nous proposent sans cesse dans leurs théories attrayantes : j'en conviens ; mais si ces hommes dont je parle sont tout ce qu'ils peuvent être, et sur-tout tout ce qu'ils doivent être pour faire un peuple honnête, loyal, exempt d'ambition, fidelle aux affections de la nature comme aux devoirs de l'Evangile, et d'une moralité à l'épreuve de la versatilité des systèmes à la mode, que veut-on de plus ? et serait-il raisonnable d'en exiger despotiquement davantage ? Un second trait qui caractérise l'*habitant de nos montagnes*, c'est son *mépris de la vie*, quand il s'agit de l'exposer, non pour changer d'état, mais pour rester tel qu'il est. L'histoire de la *Suisse ancienne et moderne* en offre

Digitized by Google

des preuves à chaque page. Est-ce instinct? est-ce opiniâtreté? est-ce vrai courage? je n'en sais rien..... Mais il est de fait qu'il est brave jusqu'à la témérité : peut-être, et mon opinion n'est pas sans fondement, en faut-il attribuer la cause au sentiment profond *de l'immortalité de l'ame*, déjà établi dans les *Alpes* par les *Druides*, et que la religion chrétienne n'a fait que confirmer; peut-être la certitude intime d'une meilleure vie après celle-ci, fait-elle regarder la mort comme plus à désirer qu'à craindre à des hommes qui raisonnent moins qu'ils ne croyent. *Lucain* a très-bien exposé ce principe, quand il dit, des peuples du nord :

Inde ruendi
In ferrum mens prona viris, animæ que capaces
Mortis, et ignavûm redituræ parcere vitæ.

Je puis d'autant mieux, mon cher ami, te parler du caractère des habitans des *Alpes de la Suisse romande*, que j'ai long-tems vécu parmi eux : j'ai passé dix ans dans ces hautes et belles vallées que la *Sarine* arrose depuis sa source jusqu'à l'antique château de *Gruières;* j'ai eu le tems et les occasions d'étudier à loisir ces peuplades pastorales que j'ai vu soit dans la bonne, soit dans la mauvaise fortune. J'y ai remarqué un grand fond de courage dans le danger, de patience dans le malheur, de douceur et de calme dans l'intérieur des ménages, beaucoup d'attachement à leur patrie, d'hospitalité envers les

Digitized by Google

étrangers, de respect pour les vieillards, de bienfaisance à l'égard des malheureux qui, dans ces montagnes, sont, bien plus qu'ailleurs, le *res sacra miser;* et je me suis convaincu qu'une grande partie du bonheur de ces montagnards, vient de ce qu'ils se gouvernent plus par *les coutumes que par les préceptes*, plus par *les mœurs que par les lois.* Les *mœurs*, qui dans nos villes sont des vertus, ne sont *dans les Alpes* que la *nature;* et les *coutumes*, qui ailleurs ne sont que des *habitudes*, y sont des *inclinations.*

Si ces aperçus peuvent t'intéresser, je continuerai dans la suite de notre correspondance, à t'entretenir de ces mêmes *peuples des Alpes*, de leur *patois* plein de mots *celtiques*, de leur manière de vivre; et tu me trouveras toujours, autant qu'à l'amitié que je te porte, fidelle à ma devise,

Exquirit auditque virûm monumenta priorum.

BRIDEL.

Digitized by Google

MÉMOIRE

Sur la découverte d'un Tombeau trouvé à Beaugency, sous une butte de terre considérable;

PAR M. PELLIEUX l'aîné, Médecin, et Membre de l'Académie celtique.

IL existe au centre de cette ville, dans l'enceinte du château, et près des bords de la Loire, un monticule d'environ 10 mètres d'élévation, sa plate-forme en a 38 de longueur et 11 de largeur. Indépendamment de sa situation immédiate entre les deux plus anciennes églises de la ville, dont il n'est pas éloigné de plus de 10 mètres, ce monticule (1) est encore appuyé du

(1) Ce monticule, regardé dans son origine et par son objet comme un monument religieux, n'a-t-il pas plus de rapport qu'on ne pense avec les deux églises et le château au milieu desquels il se trouve? Sa position immédiate au centre, serait-elle donc l'effet du hasard? Dans les premiers âges du christianisme, dit un de nos savans collègues, les prêtres se saisirent souvent d'un lieu consacré par la vénération des siècles, pour étendre et consolider la nouvelle domination religieuse. N'est-il pas à croire que des hommes puissans s'en emparèrent de même, pour en faire le siége d'une domination politique qu'on voulait affermir par la superstition comme par la force.

Digitized by Google

côté de l'est, sur la grosse tour connue ici, à cause de son antiquité, sous le nom de *Tour de César;* mais il est bien plus ancien qu'elle, puisque le rez de chaussée de cette tour, éclairé au nord, à l'est et au sud, par des ouvertures ou fenêtres, ne l'a jamais été du côté du monticule, les murs du bas de la tour n'offrant point à l'ouest l'apparence d'aucune ouverture, comme ceux des trois autres côtés.

On ignore à quelle époque une butte aussi considérable a pu être élevée, et l'on ignorait également le motif de son élévation, soutenue de tous les côtés par des murs très-forts et par la tour, qui s'opposaient aux éboulemens des terres. Les uns regardaient ce monticule comme un ouvrage élevé avant la construction de la tour, pour servir à défendre la ville, et découvrir de loin l'ennemi. Sa position très-élevée sur les bords de la Loire, favorisait cette opinion; d'autres pensaient que cette butte de terre était naturelle et avait toujours existé.

Depuis long-tems les chanoines réguliers, à qui ce terrain avait été concédé par les anciens seigneurs de Beaugency, parce qu'il tenait à leur abbaye, avait fait faire une plantation sur cette plate-forme qui domine agréablement sur la Loire et sur la Sologne; un particulier en ayant fait l'acquisition depuis quelques années, y a établi des jeux publics, et voulant tirer un parti plus avantageux de ce terrain isolé et circonscrit, il a fait percer, au niveau de la rue, cette terrasse

Digitized by Google

dans toute sa longueur, et il a fait une cave dont l'ouverture se trouve de plein-pied avec le sol d'une autre rue. Dès qu'on eut pénétré à peu-près au centre du monticule, on découvrit une grosse pierre taillée qu'on reconnut bientôt pour être un monument sépulcral; on prit dès-lors toutes les précautions convenables pour le dégager des terres qui l'environnaient. Les différentes couches de ces terres formaient un plan incliné de chaque côté du tombeau, qui en occupait le centre; ce qui prouve qu'il n'a point été mis dans une fosse à la manière ordinaire, la chose, d'ailleurs, ayant été bien difficile, à cause de la profondeur extraordinaire qu'il aurait fallu donner à cette fosse; mais qu'il a été exposé sur le sol, et recouvert successivement de terre.

Ces terres sont argileuses, mêlées de quelques fragmens de pierres calcaires; elles ne contiennent aucun débris de bâtimens, comme briques, tuiles ou ardoises, ce qui prouve qu'elles ont été fouillées à dessein dans un terrain neuf. Elles avaient pris une si grande solidité depuis un si long espace de tems, qu'elles ont la consistance du tuf; les excavations larges et profondes qu'on y a faites, se sont soutenues pendant deux ans sans y faire de voûte, mais il a fallu depuis recourir à ce moyen, pour conserver la cave.

Ce tombeau avait 2 mètres 27 centimètres (7 pieds) de longueur, sur 80 centimètres ou environ, de largeur à sa partie supérieure; mais cette largeur allait en diminuant vers l'extrémité

Digitized by Google

inférieure. Il était composé de deux pièces, savoir : d'un couvercle taillé en forme de voûte, de 16 centimètres de profondeur ; au milieu était une ouverture en carré long, de quelques centimètres; le morceau destiné à fermer cette ouverture, pressé probablement par les terres, s'est trouvé dans la capacité du tombeau ; le coffre ou la partie inférieure avait 64 centimètres de profondeur, et ses parois 5 centimètres 5 millimètres d'épaisseur. On n'avait point employé à sa construction la pierre du pays, mais une pierre calcaire composée de fragmens très-distincts de coquilles marines, de madrépores, de coraux, ce qui prouve qu'il avait été apporté de fort loin.

Ce sarcophage contenait les ossemens de deux individus placés l'un sur l'autre, les pieds tournés vers l'orient. L'un devait être un homme grand et vigoureux, à en juger par la longueur et la force de ses os, et l'autre une femme, par l'inspection des os du bassin : tous deux avaient les mains appuyées sur les cuisses. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est qu'il y avait une troisième tête de la grosseur à peu près des deux autres et placée auprès d'elles.

Ces ossemens, sur-tout ceux de la tête, étaient extrêmement friables; je n'en ai conservé que les os sacrés. Le tombeau n'offrait à l'extérieur aucune inscription ni figures gravées, telles qu'on en voit sur les tombeaux des Romains ou des Gaulois qui adoptèrent leurs usages ; il ne renfermait

absolument rien qui pût donner quelques éclaircissemens sur les personnes qu'il contenait, ce qui prouve que ce tombeau a été mis en ce lieu bien antérieurement à la conquête des Gaules par les Romains. Sa découverte confirme ce que dit l'abbé Lebœuf, dans son Traité sur les anciennes sépultures. Lorsqu'un des chefs, des princes ou des généraux d'armée des anciens peuples qui habitaient ces contrées ou de ceux des peuples du nord qui y faisaient des incursions, venait à mourir, son corps, dit-il, était renfermé dans un tombeau, et chaque soldat se faisait un devoir d'apporter de la terre pour le couvrir; c'est ainsi que ce sont formés ces monticules qu'on voit assez communément en France, en Angleterre, dans la Belgique : enfin, dans presque toutes les contrées de l'Europe, ces monumens s'appellent encore aujourd'hui motte, tombelle, montagne de paix, etc.

On voit, à quelques lieues de notre ville, deux mottes semblables et dont l'élévation n'a probablement pas d'autre cause ; l'une est la motte de Montcé, et la seconde celle de Mézières, près Cléry, connue également sous le nom de motte de Renaud Tombant, etc.

L'abbé Lebœuf, que je viens de citer, entre dans quelques détails sur la découverte d'un pareil tombeau trouvé en 1733, sous un monticule auprès de Guéret, dans la Marche. Il regrette beaucoup que des recherches ne soient pas multipliées davantage, espérant qu'on pourrait faire

Digitized by Google

des découvertes importantes sur l'histoire des peuples qui habitaient l'ancienne Gaule. De semblables fouilles auraient bien, en effet, de quoi piquer la curiosité des amateurs de l'antiquité ; mais si la plupart n'offraient, comme la motte de Beaugency, que des ossemens et de la terre, on n'en tirerait pas un grand avantage pour l'histoire. Le respect religieux qu'on avait alors pour les tombeaux, la crainte de les voir profanés, avait déterminé sans doute les peuples que nous appelons *barbares*, à prendre la précaution de recouvrir d'une grande quantité de terre, les dépouilles mortelles des grands hommes pour lesquels ils avaient eu la plus grande vénération; ils croyaient par là soustraire leurs tombeaux à toutes les recherches : ils n'avaient donc pas besoin ou d'y mettre des inscriptions qui ne devaient point être lues, ou d'y renfermer des choses précieuses qui, en excitant la curiosité ou la cupidité, les auraient souvent exposés à la profanation.

J. Pellieux.

Digitized by Google

LETTRE

Adressée par M. Bodin, *Membre non résidant de l'Académie celtique, à* M. Johanneau, *Secrétaire perpétuel de la même Académie, sur la* Tour d'Evraud, *à Fontevrault.*

Saumur, 20 Octobre 1809.

Monsieur et cher collègue, je viens de visiter la célèbre abbaye de Fontevrault, que l'on transforme en une maison de détention. Il reste encore assez des anciens édifices, pour que l'on puissese former une idée de ce qu'elle devait être il y a vingt ans. Plusieurs grands corps de bâtimens isolés, d'autres réunis par des galeries, trois beaux cloîtres, quatre églises, dont l'une ressemble à une cathédrale; des cours, des jardins, tout cet ensemble a plutôt l'air d'une ville que des restes d'un ancien monastère. Pour ne pas être étonné du nombre de ces bâtimens, il faut se rappeler que dans les premières années de sa fondation, cette abbaye contenait plus de trois mille religieuses.

On voit là des édifices de tous les âges, depuis le douzième siècle jusqu'à nos jours. L'église des moines, autrefois fort belle, maintenant à moitié démolie, est au fond d'un vallon, environnée des ruines de leur couvent, dont il ne

Digitized by Google

reste presque plus rien. On peut remarquer la position de ce quartier : il est placé dans le site inférieur, et dominé par l'abbaye. Cet emplacement avait sans doute été choisi pour rappeler aux moines, que les institutions de leur fondateur les mettaient dans la dépendance des religieuses. On voit encore dans les appartemens de l'abbaye, une salle où ils venaient soutenir en sa présence des examens et des thèses en latin, pour être admis à la prêtrise.

Je n'ai point l'intention d'examiner en détail cet établissement, je veux seulement vous entretenir de quelques ouvrages de l'art qu'il renferme, et dont la connaissance peut intéresser l'Académie celtique. J'aurais dû sans doute aller au but tout de suite; mais j'ai commencé ma lettre comme ma visite dans le monastère : j'ai vu d'abord l'ensemble, ensuite les détails, et j'ai fini par ce qu'on appelle *la Tour d'Evraud*, dont la vue était l'objet principal de mon voyage.

On dit, dans le pays, que cette tour fut construite et habitée avant la fondation de l'abbaye, par un fameux brigand qui lui a laissé son nom. Elle était alors au milieu d'une grande forêt. On prétend que, la nuit, Evraud faisait allumer des feux dans la lanterne que l'on voit au haut, afin de diriger vers son habitation les voyageurs égarés, pour les voler et les tuer. Voilà la tradition.

Mais comme assez souvent elle admet tout sans examen, il est permis d'avoir des doutes sur ce

Digitized by Google

qu'elle raconte, sur-tout lorsqu'il s'agit d'un monument d'architecture qui existe encore presqu'en entier. Si sa forme et sa construction ne disent pas positivement ce qu'il était dans son origine, il en reste assez pour que l'on puisse dire avec certitude, que jamais semblable monument n'a été construit pour faire un repaire de brigands, de quelque condition qu'on les suppose; car on rapporte aussi qu'Evraud était un gentilhomme de ces contrées. D'ailleurs, une tour, quelque soit sa hauteur, ne peut être aperçue par des gens égarés dans une forêt, à moins qu'on ne la suppose placée au centre de grandes avenues en lignes droites, ce qui n'était pas en usage dans le onzième siècle.

La composition de ce monument est singulière; on ne pourrait s'en faire une idée exacte d'après une simple description, c'est ce qui m'a engagé à en faire le plan, la coupe et l'élévation, afin que l'on puisse juger des détails et de l'exacte symétrie de toutes les parties qui le composent. Il est construit en tuffeau blanc, pierre commune du pays, et s'élève sur trois plans : le premier est octogone, le second carré, et le troisième est aussi un octogone dont les angles répondent aux faces du premier. Son élévation est d'environ 72 pieds, et son diamètre de 50. Chaque face du premier plan est ouverte par une arcade ogive portée sur deux colonnes, et donne entrée à une chapelle demi-circulaire, percée de trois petites fenêtres de six pouces de largeur en dedans et

Digitized by Google

d'un pied en dehors; dans chaque angle de cet octogone est placée une colonne engagée dans le mur; quatre ne s'élèvent que jusqu'à la hauteur des arcades des chapelles, et portent quatre grands arcs ogives qui forment le plan carré; les quatre autres colonnes s'élèvent presque jusqu'à la hauteur des grands arcs, et s'y réunissent par un petit quart de cercle. Ces huit colonnes, de hauteur différente, ont cependant le même diamètre, les bases et les chapiteaux semblables.

Dans les quatre angles de ce plan carré, sont placés de petits arcs : ils y tiennent lieu de trompes, et forment l'octogone du troisième plan. Celui-ci sert de base à une espèce de flèche ou pyramide qui se termine par une lanterne composée de huit petites colonnes avec un couronnement à jour, de sorte que la lumière ne pénètre actuellement dans le monument, que par cette lanterne et la porte, les petites fenêtres des chapelles étant murées. Dans les huit triangles formés par la rencontre du premier plan avec les grands arcs ogives, sont des ouvertures circulaires. Je présume qu'autrefois il y avait sur ces huit ouvertures, autant de petites flèches qui servaient d'accompagnement à la grande; mais comme il n'en reste plus aucuns vestiges, je ne me suis pas permis de les rétablir sur le plan.

L'extérieur est décoré de huit colonnes placées entre les chapelles; elles portent des contre-forts servant d'appui au mur principal, qui est couronné d'un entablement composé de consoles

Digitized by Google

carrées soutenant des arcs de forme elliptique en plan et en élévation.

La construction de la flèche mérite de fixer l'attention par son appareil extérieur, qui est assez singulier et devait produire autrefois un bel effet. De chacune des pierres qui servent à former le plan incliné, se détache verticalement un triangle équilatéral dont la base et le sommet sont déterminés par la longueur et la hauteur de la pierre. Tous ces triangles posés en liaison les uns sur les autres, forment des losanges coupées horizontalement par le milieu, à la rencontre du plan incliné de la flèche et de l'élévation verticale des triangles. Mais il faut voir cette construction d'assez près, pour reconnaître tous ces détails; car c'est dans cette partie du monument, que le ravage des siècles se fait le plus sentir : les pointes des triangles sont tellement émoussées, qu'on ne peut guères se faire une idée de l'effet qu'ils devaient produire, qu'en examinant la flèche le matin ou le soir, parce qu'alors le soleil étant à l'horizon, les ombres sont plus larges et font mieux ressortir les restes de ces formes pyramidales.

Vous voyez, Monsieur, d'après cette description et les plans, que cette prétendue *Tour d'Evraud* n'a jamais eu la destination que la tradition lui donne; il n'y a aucuns vestiges qui annoncent qu'il y ait eu un escalier, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, ce qui cependant eut été indispensable pour aller allumer les feux dans la

Digitized by Google

lanterne. D'ailleurs, cette lanterne, qui n'est autre chose qu'une colonnade à jour, n'a ni plancher ni plafond pour servir de foyer, et n'a été construite que pour la décoration de la flèche dont elle fait le couronnement. Je crois que cet édifice était autrefois une chapelle sépulcrale placée au milieu d'un cimetière, et qu'il a été construit en même-tems que le chœur de l'église, dans les premières années du douzième siècle. Son architecture est du genre de celle que notre collègue Legrand, dans son Essai sur l'histoire générale de l'architecture, nomme *gothique lombard*. Le style en est fort simple, sans aucune espèce d'ornement; les chapiteaux des trente-deux colonnes qui décorent l'intérieur et l'extérieur, sont semblables : ce n'est qu'un tailloir carré, au-dessous duquel sont de grandes feuilles lisses de forme triangulaire, une sous chaque angle, l'autre dans le milieu.

Ce qui me fait croire que ce monument était dans l'origine au milieu d'un cimetière, et servait de chapelle sépulcrale, c'est qu'on en voit un à peu-près semblable dans le cimetière actuel de la paroisse de Fontevrault, à deux cents pas de celui-ci : il est élevé sur un plan carré, se termine aussi en forme de pyramide, et porte à son sommet une lanterne octogone. Cette petite chapelle paraît avoir été construite vers la fin du quinzième siècle.

C'est peut-être à cette époque que le premier cimetière qui se trouvait dans l'enceinte du mo-

Digitized by Google

nastère, aura cessé d'être commun ; car il paraît que dans l'origine il servait à tous les habitans de Fontevrault. Voici sur quoi je fonde cette opinion : on lit dans les Constitutions de Robert d'Abrissel, fondateur : « Les prêtres et les frères » porteront le corps en terre, les sœurs demeu» reront au cloître, sans jamais aller au lieu de » la sépulture..... Elles ne permettront ja» mais sciemment qu'on inhume un excommu» nié dans leur cimetière. » Ce qui prouve que dans ce tems là les religieuses avaient leur sépulture dans un cimetiere commun, et qu'il est vraisemblable qu'il renfermait une chapelle sépulcrale, puisqu'elles en ont bien fait faire une dans le cimetière de la paroisse, qui n'était autrefois composée que de leurs vassaux.

Ainsi ce qu'on appelle la *tour d'Evraud* n'existait point avant la fondation de l'ordre, du moins ce n'est pas l'édifice à qui la tradition donne ce nom. Celui-ci a bien le caractère monumental qui convenait à sa destination primitive. Depuis, l'usage s'étant introduit d'enterrer dans les cloîtres et dans les églises, il a été abandonné et a servi de magasin de bois pour les cuisines qu'on a bâties auprès de lui, et dans lesquels il se trouve engagé d'un côté. Il était depuis long-tems dans un tel état de dégradation, qu'il serait tombé tout à fait en ruines, sans les soins de M. Normand, ingénieur, qui l'a fait restaurer dans l'intention de le rendre utile au nouvel établissement.

Dans l'examen des travaux de l'art, sur lequels

Digitized by Google

on ne trouve rien d'écrit, il est sans doute permis de former des conjectures et de chercher à pénétrer au travers du voile que les siècles ont jeté sur des ouvrages qui feraient honneur à leurs auteurs s'ils étaient connus ; c'est ce que j'ai fait en examinant ces édifices, dont le caractère mâle et bien prononcé annonce qu'ils ont été construits par un artiste du premier ordre.

Le chevet ou rond-point du chœur de la grande église, est orné de grandes colonnes isolées, et presque de proportion corinthienne : elles supportent des arcs en plein cintre, sur lesquels sont placées de petites colonnes engagées dans le mur, qui portent aussi un rang d'arcs en plein cintre. J'ai été frappé de la ressemblance qui existe entre cette ordonnance et celle du frontispice de la cathédrale de Pise, et ce ne serait peut-être pas trop hasarder, que d'attribuer ces divers ouvrages au même auteur.

En effet, Bruschetto bâtissait la cathédrale de Pise à la fin du onzième siècle, en 1098, et le monastère de Fontevrault a été fondé au commencement du douzième. Foulques, quarantième comte d'Anjou et roi de Jérusalem, qui régnait dans le même tems, étant reconnu pour avoir fourni tous les fonds nécessaires à la construction de l'église principale, on peut donc supposer, avec quelque fondement, qu'ayant à faire construire un aussi grand édifice, il ait fait venir le plus habile architecte d'Italie, ou lui ait demandé des plans, car il avait peut-être vu de ses

Digitized by Google

ouvrages en allant en Palestine. Si je me trompe dans cette supposition, je ne fais pas de tort à la mémoire de Bruschetto, car j'estime que ces monumens ne sont pas indignes de lui.

Nous avons passé en revue tout ce qui concerne l'architecture ; examinons maintenant les ouvrages de sculpture, qui ne sont peut-être pas moins intéressans. On voit entre le chœur et la nef de cette église, un emplacement qu'on nommait autrefois le *Cimetière des rois*; ce nom lui avait été donné parce que plusieurs rois et reines y avaient leur sépulture. Leurs statues y étaient placées sur des tombeaux ; mais ceux-ci ayant été profanés il y a environ vingt ans, et les statues renversées et brisées, il ne reste plus que quatre de ces dernières qui gisent là parmi les décombres. Elles me paraissent très-intéressantes pour l'histoire et les arts ; elles représentent des rois et des reines d'Angleterre qui, dans le douzième siècle, se trouvaient inhumés à Fontevrault, dans leurs Etats.

La première est celle de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui épousa Eléonor de Guienne. Après la guerre qu'il fit à Raimond, comte de Toulouse, il tourna ses armes contre ses trois fils qui s'étaient revoltés en Poitou ; Richard, le plus rebelle, ayant été vaincu, les deux autres se rendirent. Après la mort de Louis le Jeune, roi de France, Philippe Auguste lui déclara la guerre ; mais lorsque les deux armées furent en présence, Henri demanda et obtint la

Digitized by Google

paix. Ce prince mourut à Chinon, l'an 1189, et son corps fut apporté à Fontevrault, dont il avait été l'un des bienfaiteurs. Ce qui nous rend recommandable la mémoire de ce prince, c'est qu'il fit réparer et continuer la levée depuis Langeais jusqu'au pont de Sorges, et fit bâtir à Angers l'église et le magnifique hôpital de Saint-Jean.

La seconde est celle d'Aliénor ou Eléonor, fille du dernier duc d'Aquitaine. Elle fut mariée l'an 1137, à Louis le Jeune, roi de France. On dit que l'ayant suivi en Palestine, elle fut soupçonnée d'une intrigue secrète avec Saladin. De retour en France, elle fut répudiée sur la demande du roi et en vertu d'une sentence des prélats du royaume, assemblés à Beaugency. Cette princesse épousa dans la suite Henri II, roi d'Angleterre, auquel elle porta en dot la Guienne et le Poitou. Destinée à vivre mal avec ses maris, elle fut accusée d'avoir pris parti pour ses enfans qui se révoltèrent contre leur père. Henri la fit renfermer dans une prison où elle resta 16 ans jusqu'à la mort du roi. Elle se retira peu après à Fontevrault, où elle mourut le 31 Mars 1204.

La statue de cette reine, la seule qui soit en bois, est très-bien conservée ; la solidité de la matière l'a préservée de quelques mutilations que les autres, qui ne sont qu'en tuffeau blanc, ont éprouvées lorsqu'elles ont été renversées de dessus les tombeaux.

La troisième statue représente Jeanne d'An-

Digitized by Google

gleterre, reine de Sicile, fille de Henri II et d'Eléonor de Guienne, épouse en secondes noces d'un comte de Toulouse. Elle mourut enceinte à Rouen, et fut enterrée à Fontevrault, suivant ses dernières volontés.

La quatrième est celle de Richard cœur-de-lion, roi d'Angleterre, duc de Normandie et comte de Poitou, fils de Henri II, auquel il succéda. On sait que ce prince revenant en Europe, après avoir fait une trève de cinq ans avec Saladin, fut jeté par une tempête sur les côtes de Dalmatie. Voulant traverser l'Allemagne *incognito* pour se rendre en Angleterre, on dit qu'il se déguisa en templier; mais en passant à Vienne, il fut reconnu à son accent et sur-tout à son air de majesté (sa statue ne dément point cette opinion). Léopold d'Autriche, qu'il avait maltraité au siége d'Acre, le fit arrêter et l'envoya prisonnier à l'Empereur Léopold d'Autriche, qui s'était déclaré son ennemi. Richard n'obtint sa liberté qu'au bout de 18 mois, en payant une rançon de cent mille marcs d'argent. Il avait toujours eu pour l'ordre de Fontevrault une grande vénération : le premier usage qu'il fit de sa liberté, fut de venir visiter ce monastère; il lui donna en présent un morceau de la vraie Croix et plusieurs autres reliques qu'il apportait de la Terre-Sainte. Ce prince passa ensuite en Angleterre, et après y avoir séjourné quelques années, il revint dans ses Etats d'Aquitaine et de Poitou. Quelques historiens disent que ce fut d'après la nouvelle qu'il

Digitized by Google

reçut, qu'on avait découvert un riche trésor composé de plusieurs statues d'or, représentant un Empereur, sa femme et ses filles à table. Ce qui paraît certain, c'est qu'en faisant le siége de Chalus, en Limousin, où l'on prétendait que ce trésor était renfermé, il fut blessé au bras par une flèche empoisonnée, et mourut des suites de cette blessure, le 6 Mars, l'an 1199. Quelque tems avant d'expirer il dit: *Enterrez-moi aux pieds de mon père, que j'ai regret d'avoir tant offensé.* Son corps fut apporté à Fontevrault, ses entrailles déposées dans l'église de Poitiers, d'autres disent à Charoux, et son cœur à Rouen. Voici une épitaphe faite à ce sujet; elle nous a été conservée par le père Nicquet, jésuite, qui a écrit l'histoire de l'ordre de Fontevrault:

Pictavus exta ducis sepelit, tellusque Chalutis:
Corpus dat Claudi sub marmore Fontis ebraldi,
Neustria tuque tegis, cor inexpugnabile regis;
Sic loca per trina se sparsit tanta ruina.
Nec fuit hoc funus, cui sufficeret locus unus.

Ces quatre statues, en tuffeau, dont les draperies sont peintes et dorées, ont six pieds de proportion et sont représentées couchées, dans un état d'immobilité parfaite, les yeux ouverts et avec la roideur qui caractérise les sculptures des siècles antérieurs à la naissance des arts; elles reposent sur des lits d'un pied d'épaisseur, p is dans le même bloc et qui sont ornés de draperies

pendantes dessinées dans le goût de celles qui décorent aujourd'hui les appartemens.

On a trouvé parmi les débris des autels et des tombeaux, une boîte de plomb qui renferme les restes de Robert d'Abrissel, ainsi qu'une crosse de cuivre émaillée et damasquinée en or. On voyait autrefois sur son tombeau sa statue en marbre blanc; je crois qu'elle a été vendue avec tous les marbres qui décoraient le grand autel. Voilà, Monsieur, tout ce que j'ai vu d'intéressant à Fontevrault; sous le rapport des beaux-arts et de l'ancienneté, j'ai pensé que ces détails intéresseraient l'Académie et pourraient fournir à M. Lenoir, notre collègue, les moyens d'établir une salle du douzième siècle au Musée des Monumens français, en y plaçant cette famille royale d'Angleterre. On pourrait même, pour donner plus d'intérêt à ces monumens, poser sous l'effigie de Richard cœur-de-lion, les restes de ce prince; ils ont été recueillis par un propriétaire des environs de Fontevrault, qui les garde en dépôt. Si ces propositions ne sont pas accueillies, je pense, Monsieur, qu'il est du devoir de l'Académie, de préserver ces statues de la destruction qui les menace. J'ai trouvé un local digne de les recevoir; c'est la chapelle sépulcrale dont je vous ai donné la description : on les placerait, ainsi que le coffret de plomb, dans les petites chapelles, avec des inscriptions analogues au sujet. Je ne crois pas qu'on puisse choisir un emplacement plus

Digitized by Google

convenable : il y aurait un accord parfait entre l'architecture et la sculpture, l'une et l'autre étant du douzième siècle. Il faudrait, pour l'exécution de ce projet, en obtenir la permission de son excellence le ministre de l'intérieur : je vous prie, Monsieur, de vous charger de faire cette demande.

BODIN.

Nota. M. *Bodin* a fait hommage à l'Académie, d'une médaille en or, trouvée il y a quelques années, dans un champ près de Doué, ville célèbre par les restes de ses monumens antiques : c'est un quinaire des premiers rois de France ou du Bas-Empire, qui offre d'un côté une tête radiée, avec la légende N·····MOTIC; et au revers une croix dans le champ, avec une légende plus altérée encore. — E. J.

Digitized by Google

NOTICE

Sur deux Statues égyptiennes découvertes à Paris, en Décembre 1809; lue à l'Académie celtique,

Par M. Alexandre LENOIR, administrateur du Musée impérial des Monumens français.

Permettez-moi, Messieurs, de vous entretenir d'une découverte que je viens de faire, et que je considère comme importante, non-seulement pour les antiquaires, mais encore pour ceux qui, sans se livrer particulièrement à la science des antiquités, en recherchent cependant les monumens. Il s'agit de deux statues égyptiennes d'environ six pieds de proportion, lesquelles ont été conservées à Paris, dans une maison particulière, rue de la Santé, faubourg St-Jacques. L'une est en basalte noire, l'autre en marbre bréché, d'un blanc sale, que je crois être de l'albâtre; elles sont ornées d'hiéroglyphes sur leurs faces principales, comme on le voit sur la gravure. Toutes deux sont intactes dans leur ensemble; cependant, les caractères symboliques ou les hiéroglyphes dont la dernière est chargée, ne sont pas aussi purs que ceux qui sont gravés sur la figure de basalte. Ces caractères ont encore leurs vives arrêtes,

Digitized by Google

et présentent dans leur exécution la netteté et la pureté d'une belle *pierre intaille.*

On ne saurait douter de l'antiquité de ces deux monumens, et je pense que l'on peut en faire remonter l'exécution aux premiers tems de l'art en Egypte. A leur arrivée en France, les antiquaires les plus célèbres les ont examinés, et il en est parlé dans plusieurs ouvrages. La face extérieure de ces statues représente deux figures d'hommes portant une petite barbe assez semblable à celle que l'on donne quelquefois à Osiris, lorsqu'on a voulu peindre la dégradation du Soleil ou son passage dans les signes inférieurs.

Creusées dans leur intérieur, je considère ces deux figures comme deux sarcophages, parce que les excavations faites à toutes deux au côté opposé à la sculpture, me présentent la forme d'un corps humain; il y a donc tout lieu de croire qu'elles renfermaient des momies, car j'ai remarqué des caisses ou des coffres de momies de la nature de celles-ci, lorsque l'usage le plus universellement reçu en Egypte, était de les faire en bois. D'après la difficulté du travail dans une matière aussi dure que l'est le basalte, et la dépense que ce travail long et pénible a dû occasionner, il y a tout lieu de croire que ces sarcophages ont contenu les restes de quelques personnages importans.

D'ailleurs, si on examine avec attention l'allégorie que l'on a gravée sur le sarcophage de

Digitized by Google

basalte (voyez la gravure ci-jointe), on verra qu'elle est parfaitement en rapport avec l'usage auquel on avait consacré le monument.

Parmi les caractères hiéroglyphiques qui ornent la face principale du monument, je vois huit éperviers placés les uns sur les autres, ayant les ailes étendues, déployées, et dans l'action de voler. Je ne doute point que cet épervier ne soit l'image d'Osiris ou du Soleil, et que la statue ne soit celle de ce dieu. Les ailes ouvertes données à l'oiseau du dieu de l'Egypte, expriment dans cette position, la course que fait annuellement le Soleil dans l'espace immense des cieux, lorsqu'il étend sa puissance énergique dans les signes supérieurs. Ainsi donc, le but de cette allégorie, selon nous, aurait été de peindre le règne d'*Osiris* ou celui du Soleil, lorsque monté sur son char d'or, comme on nous peint Apollon, cet astre triomphe dans ces signes, des maux de la nature, et y établit son domicile; et le sarcophage que nous voyons ici, serait l'image symbolique du coffre dans lequel Typhon était censé avoir enfermé Osiris, après l'avoir mutilé et mis à mort. Ce sarcophage serait donc un de ces tombeaux allégoriques que les anciens élevaient au Soleil, présenté au peuple dans les mythologies sous des noms de dieux ou de héros divinisés, pour exprimer d'une manière mystérieuse le séjour que cet astre-dieu fait dans les signes inférieurs, et pour peindre allégoriquement sa dégradation, sa mort ou la perte de sa lumière.

Digitized by Google

Enfin, sans me jeter dans des conjectures hasardées, soit sur le sujet que présente le monument dont il est question, soit sur l'opinion que l'on peut avoir sur les corps qui ont été réellement enfermés dans ces tombeaux magnifiques, je me bornerai seulement à faire connaître comment ces statues curieuses sont passées en France, et comment elles sont parvenues jusqu'au château d'Ussé, en Touraine, dont elles ont fait pendant un tems le principal ornement.

Suivant le père Kirker, qui parle de ces deux statues, elles furent trouvées dans une pyramide élevée non loin de la mer Rouge, dans la province de Saïd. Une des faces de la pyramide s'étant assez entr'ouverte pour faciliter le passage d'un seul homme, plusieurs Turcs y entrèrent et y virent ces deux tombeaux, qu'ils prirent, par ignorance, pour des idoles auxquelles le roi Pharaon voulait que le peuple égyptien rendît des honneurs divins. Ces Turcs supposèrent également que les images dont il s'agit, avaient été déposées dans ce lieu par les ordres de Pharaon lui-même, car ils considéraient cette pyramide comme le véritable tombeau de ce puissant roi. Cette relation est celle qu'ils donnèrent dans la suite au marchand auquel ils vendirent ces deux statues. Les Turcs imaginant donc que ces tombeaux pouvaient être de quelque valeur, se déterminèrent à les faire transporter sur des chameaux, jusqu'au Caire. On conçoit aisément les fatigues et les peines qu'il a fallu employer pour faire voya-

Digitized by Google

ger pendant soixante jours de marche, deux poids aussi considérables, car chaque monument pèse sept à huit cents livres.

Du Caire on les fit descendre sur le Nil jusqu'à Alexandrie, où un marchand français les embarqua dans son vaisseau. Il relâcha à Gênes, où le prince Doria, qui les vit, en offrit une somme considérable; mais son offre ne fut point acceptée. Elles arrivèrent à Marseille, le 4 Septembre 1632; elles y furent généralement admirées des connaisseurs. Le père Kirker, qui était alors dans cette ville, les vit; mais forcé de partir précipitamment pour des affaires personnelles, il engagea le père Brussel, son confrère, qui était sur les lieux, de lui adresser un détail circonstancié concernant les caisses de momies nouvellement arrivées d'Egypte, lesquelles fixaient l'attention de tout le monde.

Enfin, ces monumens précieux furent achetés du marchand qui les avait apportés d'Egypte, par M. Nicolas Fouquet, surintendant général des finances, l'homme le plus magnifique et le plus curieux de son tems. Ils furent de suite transportés à Saint-Mandé, près Vincennes, à trois-quarts de lieue environ de Paris, où ce ministre avait une maison. Le célèbre Thévenot, de retour de ses longs et pénibles voyages, en fut informé (voyez le *Voyage de Thévenot*, page 251, édit. de 1674); il se rendit sur le champ à St-Mandé, et assura, après avoir examiné attentivement les statues dont il s'agit, qu'il en

Digitized by Google

avait beaucoup vu en Egypte, mais que celles-ci était ce qu'il avait vu de plus rare et de plus précieux dans ce genre. Ces statues restèrent à Saint-Mandé jusqu'à la mort de M. Fouquet, qui arriva en 1680. C'est alors qu'elles furent vendues à M. André-Michel Le Nostre, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, contrôleur des bâtimens du roi. Cet homme si célèbre pour les jardins, et considéré de son tems comme un des premiers connaisseurs de l'Europe, en fit présent à M. Louis Bernin de Valentinay, contrôleur général de la maison du roi, lequel les fit transporter à son château d'Ussé, en Touraine, où elles furent placées dans une niche pratiquée dans un mur de revêtement de terrasse, sur deux piédestaux.

On ne peut voir ces belles statues sans être ému, pour peu qu'on ait du goût pour ces sortes d'antiquités, ont dit généralement tous ceux qui les ont vues lors de leur arrivée en France. Elles sont taillées en gaîne comme les coffres des momies que nous voyons dans les cabinets. L'une est de marbre commun, et l'autre de pierre de touche; c'est cette pierre que les anciens appelaient *Lapis phalaris.*

Le père Kirker donne 7 pieds de hauteur à ces deux figures; cependant, après les avoir mesurées avec la plus scrupuleuse attention, je dirai que la blanche, ou celle de marbre, n'a que 6 pieds, et que la noire, ou celle de basalte, n'a que 5 pieds 11 pouces. L'excavation de la première est

Digitized by Google

de 5 pieds 5 pouces de long, tandis que la seconde n'a que 5 pieds 3 pouces; proportion différente qui prouve jusqu'à l'évidence, que ces coffres ont été fabriqués exprès pour recevoir les corps de ceux auxquels on les destinaient. Les caractères hiéroglyphiques sculptés sur celle de marbre, sont si effacés qu'à peine en aperçoit-on les traces. Quant à ceux qui font l'ornement de la figure de basalte, ils sont aussi beaux que s'ils sortaient de la main du graveur; toutes deux ont été dessinées par M. de la Sauvagère, avec la plus scrupuleuse exactitude, comme on peut le voir dans son ouvrage d'antiquités, qu'il a fait imprimer à Paris, en 1769.

En suivant le père Kirker dans l'explication qu'il donne de ces monumens extraordinaires, on apprendra que l'une de ces statues représente une *femme* et l'autre un *homme;* mais je ne saurais partager cette opinion, puisque je ne trouve aucune différence dans les traits qui composent les formes extérieures de ces figures; que toutes deux sont affublées de la même coiffure, et que toutes deux portent une barbe au menton, comme les prêtres d'Osiris et comme Osiris lui-même, lorsqu'on représentait ce Dieu dans un âge avancé; ainsi on représentait, chez les anciens, Serapis, Saturne, Pluton, etc. Les anciens se sont servis de cette forme symbolique pour exprimer que le Soleil, dont Osiris était l'image, perdait sa force et son énergie lorsqu'en quittant le solstice d'été pour passer dans les signes inférieurs, il termi-

Digitized by Google

nait sa course brillante et fixait le terme de l'année, ainsi que je l'ai fait remarquer plus haut : cette barbe remarquable est donc, dans cette circonstance, un symbole de décrépitude et de dégénération ; c'est aussi pour cette raison qu'on la donnait à Osiris dégradé, et que les prêtres de l'Egypte, l'image de ce dieu-Soleil sur la terre, se montraient au peuple avec une barbe après le solstice d'été.

Quoi qu'il en soit, des monumens aussi importans que ceux dont il s'agit, méritent la plus grande attention, et ne peuvent sortir de la France qui les possède aujourd'hui. En les faisant connaître, j'ai eu le désir d'intéresser les amis des arts et d'indiquer au gouvernement, des objets dignes de figurer parmi les nombreux monumens qu'il possède.

ALEXANDRE LENOIR.

Digitized by Google

NOTICE

Sur les Cérémonies des mariages dans l'arrondissement de Remiremont, département des Vosges ;

Par M. N.-L.-A. RICHARD fils (des Vosges), membre de l'Académie celtique.

Le jour fixé pour la cérémonie du mariage, les jeunes gens invités à la noce se réunissent chez le futur, qui les conduit, accompagné par son père, chez celle qu'il doit épouser. Il ne doit être tiré aucun coup d'armes à feu en y allant ; ce serait montrer une sorte de présomption très-blâmable, que de témoigner de la joie avant d'être sûr de l'obtenir. On arrive chez elle dans cet ordre : le père du prétendu le premier, ensuite le prétendu ; puis le camarade ou le paranymphe ; enfin, les jeunes gens qu'il a invités à la noce. Le père du jeune homme demande à celui de la future que l'on trouve occupée à filer tranquillement sa quenouille, et qui est habillée comme dans un jour de travail, s'il veut bien permettre que sa fille soit de la fête et vienne avec eux à la messe. Il répond qu'il est sensible à leur souvenir et à leur honnêteté, et qu'il y consent volontiers.

Les jeunes filles qui s'étaient réunies chez la mariée, s'empressent aussitôt, avec les jeunes gens,

Digitized by Google

à chercher les souliers de la future (1). Les souliers étant retrouvés, les jeunes filles enlèvent la mariée, et tandis qu'elles s'occupent à faire sa toilette, les parens rangés en cercle autour du foyer, font l'éloge des futurs époux; jamais la flatterie ne préside à leurs entretiens; jamais, non plus, ils ne prodiguent leurs éloges, tant ils sont persuadés, sans doute, que l'on ne loue sans ménagement que les personnes sans pudeur. Le futur est un excellent cultivateur, un bon marcaire (2); il a bien soin des prairies et du bétail, il conduit la charrue avec force et adresse, et personne ne sait mieux que lui battre à la grange ou faire de meilleurs marchés. La future est modeste, chaste et belle; c'est une bonne ouvrière qui file ses deux quenouilles par jour; elle trait les vaches, bat le beurre, prend soin du ménage, de ses père et mère, et jette quelques fleurs sur leur vieillesse, par la douceur de son caractère et par l'égalité de son humeur. Pendant ce colloque qui est toujours l'expression de la franchise la plus pure, les jeunes filles, dont la présence n'est plus nécessaire près de la jeune mariée, viennent attacher à la boutonnière de l'habit de ceux qu'elles choisissent pour leurs conducteurs, des rubans et des branches laurier.

La toilette de la mariée étant achevée, toutes les jeunes filles se réunissent au poêle et les garçons restent à la cuisine; le père du futur s'avance, et dit à celui de la future (3).

Ensuite des promesses de mariage faites entre

N.... mon fils et N.... votre fille, je me présente pour en faire la demande au nom de N...., ici présent, qui veut en faire une femme de bien et d'honneur.

LE PÈRE DE LA FUTURE (4).

La manière honnête avec laquelle vous vous présentez, m'engage à ne pas vous la refuser, puisque c'est d'ailleurs pour son bonheur; mais avant de vous l'accorder (5), permettez-moi de vous demander où vous voulez la conduire (6)?

LE PÈRE DU FUTUR.

A Cleurie!

LE PÈRE DE LA FUTURE.

Mais les chemins qui conduisent à ce village ne sont-ils point mauvais (7)?

LE PÈRE DU FUTUR.

Je vous assure qu'un gazon frais en tapisse les bords.

LE PÈRE DE LA FUTURE.

Je crois devoir vous observer, cependant, que la personne que vous me demandez, exerce chez moi la place d'une maîtresse, et que par cette raison je ne puis vous l'accorder que sous une condition (8).

LE PÈRE DU FUTUR.

Laquelle?

Digitized by Google

LE PÈRE DE LA FUTURE.

C'est que vous la remplacerez par une autre qui me conviendra ; étant pour ainsi dire seul, si ma fille m'était enlevée ce serait un ménage perdu.

LE PÈRE DU FUTUR.

Je conviens avec vous de la perte que vous éprouveriez; mais quand une jeune fille est parvenue à un certain âge, il faut qu'elle prenne un parti : le tableau de deux époux qui s'aiment, est plus agréable à Dieu que l'isolement d'un célibataire.

LE PÈRE DE LA FUTURE.

Puisqu'il en est ainsi, la personne que vous demandez est dans le moment à notre jardin, elle montre à ses amies à cultiver des roses (9) ; si elle n'est point trop occupée, je vais vous l'amener.

Ensuite, il va prendre la fille d'honneur par la main et la conduit au père du futur, à qui il dit :

« Je n'ai pas été long-tems pour vous amener celle que vous désirez. »

LE PÈRE DU FUTUR.

En vérité, elle est bien jolie, elle paraît jouir d'une bonne santé, mais ce n'est point celle que je souhaite.

Digitized by Google

LE PÈRE DE LA FUTURE, *en en présentant une autre.*

« J'ai fait une nouvelle recherche dans notre jardin ; je désire, pour cette fois, ne m'être pas trompé. »

LE PÈRE DU FUTUR.

Je suis fâché de vous dire que ce n'est point celle que vous me faites le plaisir de me présenter ; mais comme je la crois sage autant que belle, je me plais à penser qu'elle est digne d'un bon mari, et qu'elle en trouvera bientôt un qui fera son bonheur (10).

Si c'est le parrain qui remplace le père de la mariée, il va chercher sa fille ou une de ses plus proches parentes, et il dit au père du futur, en la lui présentant : « En voici une qui, je crois, n'est pas celle que vous désirez ; mais comme elle est une bonne ouvrière, vous pourrez la placer chez un ami. »

LE PÈRE DU FUTUR.

Toutes les jeunes filles que vous m'avez présentées, me paraissent réunir les meilleures qualités ; aucune d'elles, sans doute, ne rendrait un époux malheureux et ne donnerait de mauvais exemples à ses filles, mais ce n'est point celle dont le cœur de N.... a fait choix, et si vous voulez bien me le permettre, j'irai moi-même la chercher au jardin où je l'aurai bientôt trouvée *(a)*.

Digitized by Google

LE PÈRE DE LA FUTURE.

Je ne veux pas vous donner cette peine, mais vous voyez qu'il y a dans notre jardin des fleurs de toutes les couleurs et de tous les parfums; les plus jolies ne sont pas celles qui préfèrent le moins l'ombre et la fraîcheur.

S'avançant vers la jeune mariée, qui est distinguée des jeunes filles par son habillement noir (11), sa large ceinture de ruban argenté, la couronne placée derrière son bonnet, et par le mouchoir qu'elle tient à sa main, il dit : En voici une qui, par sa douceur, sa vertu et sa piété, pourrait être celle que vous recherchez.

LE PÈRE DU FUTUR.

Oui, c'est précisément elle, mon souhait est accompli.

Aussitôt le père de la future s'empresse de faire une petite morale à sa fille, où après lui avoir peint la sainteté du mariage, il lui trace les devoirs d'épouse et de mère, en lui donnant pour exemple la poule, cet utile oiseau domestique (12).

Tenant sa fille par la main et la présentant au père du futur, il lui dit : Et vous, mon ancien ami, puisque vous m'avez promis pour votre fils d'en faire une bonne femme et une bonne mère en vous la donnant, qu'elle resserre les liens de notre amitié.

Le père du futur, en la donnant à son fils, lui

dit : Je vous donne cette compagne, dans l'espérance que vous remplirez les devoirs d'un bon mari.

Ici, la jeune prétendue et toute la compagnie se mettent à genoux pour recevoir la bénédiction paternelle, toujours précédée d'un discours fort touchant ; voici quelques phrases que j'ai pu entendre à travers les sanglots des mariés et des personnes invitées à la noce :

« Mes enfans (c'est le père de la future qui parle), je vous engage, au nom de toute la tendresse que mon cœur vous porte, à vous aimer toujours.

» Rien n'est plus agréable qu'un beau printems ni qu'une belle moisson, si ce n'est le spectacle de deux époux qui s'accordent bien ensemble.

» Vous avez sans doute des défauts, il est impossible que vous n'en ayez pas ; mais vous pouvez vous donner des preuves de bienveillance réciproque, en les oubliant ou au moins en les reprenant mutuellement avec douceur.

» Mes chers amis, songez quelquefois au plaisir d'entendre prononcer le grand merci d'un malheureux auquel vous n'aurez fermé ni votre porte, ni votre main, ni votre cœur.

» Si vous avez peu, empressez-vous de le partager avec le pauvre ; vous ne pouvez faire au Créateur une offrande plus digne de lui.

» Mes bons amis, pensez quelquefois que la vie

Digitized by Google

est un voyage, et que le meilleur compagnon que Dieu nous a donné pour en charmer les ennuis est la vertu.

» Si le ciel vous accorde des enfans, apprenez leur de bonne heure à aimer Dieu ; n'oubliez jamais de leur rappeler que l'ingrat ressemble à la montagne de sable du Tholy (*), qui engloutit avec avidité les pluies bienfaisantes que le ciel lui envoie (13). »

Ce discours fini, le père de la future donne la bénédiction paternelle, et toutes les personnes invitées à la noce se rendent à l'église.

Dans la commune de la Bresse, arrondissement de Remiremont (14), les jeunes filles conduisent la future, huit jours avant la célébration de son mariage, devant l'autel de la Sainte Vierge et y chantent des cantiques.

On n'accorde cette faveur qu'à celle qui a toujours joui d'une réputation sans tache. Dans la même commune, la veille de la noce, la mère et la marraine, et à défaut, les deux plus proches parentes, vont conduire sur un char les effets de la jeune mariée ; elles les déposent chez le futur où elles vont aussi préparer le lit nuptial. Cette soirée se termine par un repas auquel la future n'assiste pas; elle est gardienne chez son père ; son amant va souper avec elle ; il lui apporte une assiette de riz au lait.

(*) Montagne située près du village de Tholy.

Digitized by Google

Je reviens au cortége de la noce, qui était autrefois précédé de la poule blanche (15); mais depuis que cet usage n'existe plus, les ménétriers ouvrent la marche; viennent ensuite les époux, puis les jeunes garçons tenant leurs maîtresses par la main, et n'oubliant pas de *yoder*, c'est-à-dire de crier et de tirer de tems en tems des coups de pistolets qu'ils font partir le plus près possible de la mariée, parce que cette manière de témoigner leur joie lui est agréable, et qu'elle ne se croirait pas mariée convenablement si on ne brûlait pas de poudre à sa noce; les vieillards ferment ce cortége.

J'ai rapporté une coutume de la Bresse; en voici encore une autre qui mérite d'être connue. Quand le prêtre a béni l'anneau nuptial, la sœur du marié ou sa meilleure amie, le reçoit de sa main, passe un ruban noir à travers, et l'attache par un gros flot au doigt de la mariée; je vous donne, lui dit-elle, cet anneau au nom de mon frère : souvenez-vous, ma sœur, que vous lui devez amour et constance; la mariée porte ce ruban jusqu'au premier dimanche qui suit la célébration du mariage. On prétend qu'elle le montre avec une sorte d'ostentation (bien louable sans doute); il disparaît après l'offrande. On attache à cet usage, qui est très-ancien, l'idée de l'indissolubilité du mariage. L'anneau, qui est d'argent, qui a deux cœurs couronnés, et que la mariée reçoit, est un gage de la tendresse de son époux. On sait que chez les anciens il se por-

Digitized by Google

tait en signe d'autorité; le ruban noir, par sa couleur, l'avertit que désormais éloignée des frivolités du jeune âge, ses occupations vont devenir plus graves et plus dignes de son nouvel état: l'image du plaisir doit disparaître à ses yeux devant celui du devoir.

Je ne veux pas oublier de dire que l'on croit encore généralement aujourd'hui, que celui des deux époux qui se lève le premier après avoir reçu la bénédiction nuptiale, sera le maître dans la maison. La jeune mariée manque rarement d'être la plus alerte.

La cérémonie religieuse finie, la jeune mariée cherche, en sortant de l'église, le moyen de retourner à la maison paternelle; mais les garçons, qui la veillent de près, lui en ôtent la possibilité. Quelquefois elle met ses gardes en défaut; rattrapée, elle s'échappe encore, et ne finit ses courses qu'à la porte de la maison de son mari, où elle reçoit de ses nouveaux parens une nouvelle bénédiction paternelle. Si la mariée avait pu retourner chez son père, on ne se serait point mis à table avant qu'elle ne fût ramenée (16).

Dans quelques communes, avant de commencer le repas, on présente aux mariés une soupe au lait; autrefois, c'était la poule blanche qui, après avoir été l'objet de la fête, en devenait la victime.

Je dirai peu de chose du repas de noces, que l'on ne commence qu'après que les mariés ont reçu les cadeaux de mariage, *anacalyptres*, et

Digitized by Google

qui consistent en argent, quelquefois en berceaux d'enfant et autres meubles nécessaires dans un ménage (17). Ces cadeaux étant faits, toutes les personnes invitées à la noce se mettent à table, excepté les jeunes mariés, qui ne prennent aucune part au festin, parce que la jeune épouse ne fait que répandre des larmes (18). Quand le dessert est placé sur la table, la mariée va s'asseoir à celle des vieillards, et une jeune fille lui chante une romance extrêmement triste, dans laquelle elle déplore la perte de la *noble qualité de fille;* cette romance, chantée sur un mode très-tendre, continue à faire pleurer la mariée et toutes les personnes qui l'entourent; elle se remet cependant un peu, pour aller avec son mari faire le tour des tables et trinquer avec chaque convive, qui essaye, par sa gaieté, de la distraire de son chagrin. Il ne faut pas oublier de dire que chaque garçon, s'il veut passer pour honnête, doit avoir soin de jeter de tems en tems et à la dérobée, un petit morceau de sucre ou des dragées dans le verre de la jeune fille qu'il a conduite à la noce. Ces repas sont extrêmement longs, et en cela nos habitans des montagnes imitent encore bien nos ancêtres, les Gaulois, qui passaient une partie de la journée à table. Cependant, les ménétriers ont fait entendre le son de leurs violons, et les jeunes gens s'empressent d'entraîner la mariée, avec laquelle tous les hommes doivent faire un tour de menuet (19). Cette danse terminée, on exécute des walses, des

Digitized by Google

allemandes ou des bourrées (20), sortes de contre-danses où deux cavaliers et deux dames vont en avant, chassent, déchassent, traversent d'abord les dames, puis les cavaliers, et le quadrille finit par le petit rond.

Ce serait peut-être ici le moment de vous peindre nos jeunes filles des montagnes, sur la figure desquelles il est si doux de voir l'œil baissé, l'air contrit, qui rappelle si bien le respect que la danse inspirait autrefois, lorsqu'elle était l'image des mouvemens célestes, quand elle s'exécutait au fond des temples ou au fond des bois sacrés (21). Mais il est bientôt tems de terminer ma Notice.

Vers minuit, quelquefois plus tard, on cherche les mariés qui se sont esquivés pour aller se coucher; si on a le bonheur de les découvrir, on leur fait toutes sortes de niches; mais on finit par se réconcilier avec eux, en leur apportant une soupe au lait, mais plus souvent une rôtie composée de vin chaud, de canelle, de poivre et de muscade (22). Pendant que cette rôtie se donne aux mariés, les jeunes filles continuent de danser; les pères et les mères veillent à ce qu'elles n'entrent point dans la chambre nuptiale, craignant sans doute que l'étourderie de quelques jeunes gens ne leur apprenne ce qu'elles ne doivent apprendre que plus tard. Le point du jour commençant à paraître, tout le monde va prendre un peu de repos; mais aussitôt que la messe de sept heures a sonné, toutes

Digitized by Google

les personnes invitées à la noce se font un devoir de s'y rendre; cette messe étant pour les parens décédés, on croirait commettre un grand crime si on ne s'empressait d'y assister (23). Au sortir de l'office, chacun se retire chez soi.

N.-L.-A. RICHARD fils (*des Vosges*).

(*a*) Cette manière de choisir une fille pour épouse, en passant successivement en revue toutes les filles à marier, que le père de la prétendue amène devant le père du prétendu, est certainement un ancien usage du culte druidique, et doit tenir aux symboles et aux allégories de toutes les anciennes religions. C'est ainsi que David est élu roi par Samuel. Dieu ayant ordonné à ce prophète d'aller chez Isaï le bethlehémite, dont il avait destiné un des enfans à être roi à la place de Saül; Samuel y alla, invita Isaï à venir lui et ses fils manger avec lui. Isaï réunit tous ses enfans, appela d'abord Abinadab, et l'amena devant le prophète, qui lui dit : Ce n'est pas celui-là que le Seigneur choisit : *hunc non elegit Dominus;* Isaï amena ensuite Samma, et successivement ses sept enfans devant Samuel, qui lui disait toujours, à chacun de ceux qu'il lui présentait : *ce n'est pas celui-là que le Seigneur choisit.* Enfin, Samuel ayant dit à Isaï : est-ce là le nombre complet de vos enfans? celui-ci lui répondit : il y en a encore un petit qui paît les brebis; envoyez-le chercher, lui dit le prophète, et amenez-le. Son père l'ayant envoyé chercher et amené au prophète, le Seigneur dit à Samuel : oins-le, c'est celui-là; et Samuel le sacra roi au milieu de ses frères, en répandant une corne d'huile sur sa tête (I *Reg.* XVI). Dieu fit connaître de même, au serviteur d'Abraham, parmi les filles qui sortaient de la ville pour puiser de l'eau à une fontaine, celle qu'il destinait pour femme à Isaac. — *Eloi Johanneau.*

Digitized by Google

NOTES.

(1) Plutarque rapporte (*Opuscul. moral.*) que les femmes égyptiennes ne portaient point de souliers, afin, dit-il, qu'elles s'éloignassent moins de la maison paternelle. On peut présumer que la perte des souliers de nos jeunes filles, vient d'un semblable motif.

(2) On appelle ainsi, dans les Vosges, celui qui fait des fromages. La majeure partie des habitans de Gérardmer, Ventron, Labreffe, sont des *marcaires*.

(3) L'appartement dans lequel sont renfermées les jeunes filles, est presqu'aussi sacré que le gynécée ou appartement des femmes grecques.

(4) J'ai cru devoir conserver à cette demande en mariage la forme du dialogue, comme étant plus propre à peindre le caractère des différens acteurs. On peut voir dans le tome III, page 161, du *Voyage dans le Finistère*, de M. de Cambry, une semblable demande faite en Bretagne.

(5) Je ne crois pas devoir omettre que le père se sert indifféremment des mots *octroyer*, *bailler*, pour accorder. L'usage de semblables mots employés dans un dialogue familier, par des montagnards qui n'ont que des rapports indirects avec les habitans de la ville, est digne de fixer l'attention de l'observateur philosophe.

(6) Cette demande se fait toujours; elle est une expression tendre de la crainte que l'on a de se voir trop éloigné de sa fille.

(7) Nouvelle preuve de sollicitude paternelle.

(8) Quand la jeune fille qu'on demande aurait plusieurs sœurs pour la remplacer, on n'en ferait pas moins cette

Digitized by Google

question. Est-elle un aiguillon pour mieux faire sentir le prix de la personne qu'on recherche? Nous pensons plutôt, que c'est un regret qu'on témoigne d'en être bientôt privé.

(9) Image naïve des douces occupations d'une jeune fille; une fois mariée, d'autres soins demandent son attention : adieu les amusemens innocens de la jeunesse, adieu la culture des fleurs.

(10) Toujours une réponse honnête fait oublier l'aigreur d'un refus. Dans les noces les moins considérables, on fait passer plusieurs fois la même jeune fille, qui se serait crue déshonorée, si elle n'avait joui des honneurs de la présentation.

(11) L'habillement noir est, suivant nos montagnards vosgiens, l'habillement le plus décent; c'est pour cette raison qu'ils en ont fait la couleur de convenance de la jeune mariée, qui porte aussi une ceinture par bienséance... On sait que les femmes grecques en portaient aussi; les Bacchantes seules n'en avaient pas.

(12) L'usage d'offrir la *geline* (la poule) pour modèle d'épouse et de mère, est très-ancien.

(13) Je ne sais, mais il me semble qu'un peuple qui donne de pareilles leçons à ses enfans, doit être un peuple vertueux, hospitalier et bienfaisant. N'est-ce pas aussi cette morale qui formait ces femmes germaines, qui faisaient consister leur devoir dans la fidélité qu'elles gardaient à leurs maris, dans le soin qu'elles prenaient de leurs enfans, et dans l'attention qu'elles donnaient à l'intérieur de leurs ménages? Dès leur plus tendre jeunesse, nos jeunes filles des montagnes commencent chez les meilleurs parens, cet apprentissage si doux de modestie et d'amour du travail qu'elles apportent comme une riche dot à leurs maris. Elevées sous les yeux de mères sages, ne recevant que de bons conseils, n'ayant jamais devant les yeux que des exemples de sagesse, la chasteté, si j'ose dire, est une vertu héréditaire : on y attache un si grand prix,

Digitized by Google

qu'il n'y a, comme chez les Germains, ni pardon ni époux à espérer pour la jeune fille qui y donne atteinte, quelque belle qu'elle soit, quelle que soit aussi sa fortune. *Publicatæ enim pudicitiæ nulla venia..... non formâ, non ætate, non opibus maritum invenerit.*

(14) Village considérable situé dans une gorge profonde, au milieu des montagnes des Vosges. Les habitans de cette commune se gouvernaient autrefois par des coutumes particulières, images simples des anciens tems. La justice se rendait sommairement sous l'ormeau, par le maire et les élus; et ce ne fut qu'en 1575, sous le règne du duc Charles III, que la coutume fut rédigée par écrit. On connaît l'anecdote d'un avocat de Remiremont, qui fut condamné à cinq francs d'amende pour avoir cité quelques passages latins du code, parce qu'ils étaient dans un idiome inconnu à ces bons juges.

(15) Voyez la description de cet usage, dans le septième Numéro des *Mémoires de l'Académie*, page 174. A Carnac, au moment où la jeune mariée sort de l'église, on lui présente une branche de laurier chargée de pommes et ornée de beaux rubans; à l'extrémité de la plus haute branche est un oiseau lié par une faveur, à qui elle donne la liberté. Pour rappeler à la mariée ses devoirs, on lui fait présent d'une quenouille garnie de lin, à laquelle elle est obligée de filer (*Voyage dans le Finistère*, par M. de Cambry).

(16) On aurait une mauvaise opinion d'une jeune fille qui ferait peu de tentatives pour retourner chez son père.

(17) Les Gaulois donnaient pour dot à leurs filles un champ, un cheval, des bœufs et d'autres présens semblables. En Laponie, les présens de l'époux à l'épouse, consistent en un peu de tabac et d'eau de vie (*Voyage d'Acerby*).

(18) Dans le festin de noces, chez les anciens, l'épouse ne prenait aucune part, et ne faisait que pleurer (*Dissertation sur les antiquités de la Russie*, par M. Gutherie).

Digitized by Google

(19) Cet usage de danser avec la mariée, ne viendrait-il pas de la danse de l'hymenée?

(20) On croit généralement que cette danse fort gaie vient de l'Auvergne, où elle est d'un usage très-ancien.

(21) *Voyage dans le Finistère*, par M. de Cambry, page 176, tome 3.

(22) Cette coutume ne viendrait-elle pas de l'ancien usage français, de donner le vin du coucher (*Roman de Gérard de Roussillon*, manuscrit, fol. 474)?

(23) Il paraît que cet usage est fort ancien; on le trouve dans cette partie de la Bretagne, connue sous le nom de Bas-Léon (Voyez la Notice de M. Legonidec, insérée dans le sixième Numéro des Mémoires de l'Académie, page 362 et suivantes).

Je ne veux pas terminer ces notes sans rappeler quelques coutumes que je n'ai pas cru devoir, pour des raisons particulières, faire entrer dans ma Notice; les voici:

C'est ordinairement le samedi soir ou le dimanche après vêpres, que les garçons vont voir les jeunes filles; ils disent alors qu'ils vont au *Coerege*. Des jeux de main chaude, des chants, des danses, sont les principaux amusemens de ces visites, qui ne se font que par société de dix ou douze garçons, pour un nombre égal de jeunes filles, à moins qu'il n'y ait de la part d'un des garçons, des propositions de mariage faites à une jeune fille; dans ce cas, l'amoureux seul va voir sa belle, et on dit alors qu'il *blonde* ferme, c'est-à-dire qu'il courtise avec ardeur; si l'on ajoute que le marché est en train, plus de doute que les deux amans ne doivent bientôt s'épouser; en attendant ils se voyent très-souvent, et l'amoureux ne néglige jamais l'occasion de serrer la main de sa maîtresse, jusqu'à lui disloquer les doigts pour mieux lui témoigner sa tendresse: c'est là l'éloquence de son amour. On reconnaît qu'il y a des filles à marier dans une maison, par la manière dont la paille du fumier est retroussée: si l'on y remarque de la négligence, les marieurs vont plus loin; si, au contraire, la paille est relevée avec

Digitized by Google

soin et élégance, ils s'arrêtent et demandent la permission de passer la soirée avec toutes les personnes qui se trouvent à la maison; cette faveur leur est rarement refusée : elle est toujours précédée de la formule *benian sin vot* (soyez le bien venu chez nous), qui ne se dit que quand ils entrent à la cuisine.

Quand un jeune garçon a cessé de plaire à une jeune fille, elle le congédie en lui envoyant un chat (*a*). Il serait curieux de connaître l'origine de cette coutume qui est très-ancienne.

Le garçon qui tient le ruban de la quenouille d'une jeune fille tandis qu'elle y met du chanvre, reçoit d'elle une maîtresse pour récompense.

La douceur est, dans l'opinion d'une partie de nos montagnards vosgiens, la première qualité d'une femme; la seconde, c'est l'amour du travail.

Quand un garçon d'un village a épousé une jeune fille d'un autre village, les garçons de celui-ci arrêtent la mariée quand on la conduit à l'église, par un ruban tendu d'un côté de la route à l'autre; quelques bouteilles de vin et de l'argent la rachètent. Cet usage existe aussi dans les environs de Porentruy et de Belfort. J'ai vu à Bourrogne, près de Delle, un homme présenter un verre de vin et un gâteau aux mariés.

Dans la commune de la Bresse, aussitôt qu'une jeune fille a reçu la bénédiction nuptiale, ses parens et ses amis cessent de la tutoyer; il est présumable que ce respect pour le caractère d'épouse, vient des Celtes. On sait qu'ils en avaient pour les leurs, presque jusqu'à l'idolâtrie.

RICHARD.

(*a*) C'est de là sans doute que vient notre expression proverbiale, *emporter le chat*, pour s'en aller d'une maison, sans dire adieu, sans prendre congé. — *Eloi Johanneau.*

Digitized by Google

CORRESPONDANCE
DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

LETTRE

De M. MURITH, *Prieur de Martigny en Valais, et membre de l'Académie celtique, à* M. ELOI JOHANNEAU, *Secrétaire perpétuel de cette Académie, sur l'endroit de la chûte de* Tauredunum.

MONSIEUR, j'ai lu dans le Numéro IX des Mémoires de l'Académie celtique, l'intéressante Lettre de M. Pictet, membre de votre Académie, relative à l'endroit de la chute de *Tauredunum ;* je l'ai regardée comme une invitation à éclaircir ce point de l'histoire de l'ancienne Bourgogne, sur lequel il y a une grande diversité d'opinions. Etant sur les lieux de cette scène tragique, cela me détermine, Monsieur, à vous faire part de mes recherches à cet égard.

Je prie d'avance M. Pictet, de ne pas prendre à mauvaise part si je ne suis pas de son opinion; j'aime, au contraire, à me persuader qu'il serait de la mienne, s'il s'était donné la peine de pousser son excursion, pour voir la

Digitized by Google

route nouvelle de Mellerie, jusqu'à Saint-Maurice; s'il avait, sur-tout, demandé à quelques personnes instruites, des renseignemens sur cet événement; s'il avait eu les mêmes moyens que moi pour s'assurer de la vérité.

Le *Tauretunum* dont parlent Marius d'Avanche (1) et Grégoire de Tours (2), est incontestablement la montagne nommée aujourd'hui *Jorat*, anciennement mont *Taurus*, d'où est venu vraisemblablement le *Tauretunum*, après son éboulement. Elle est située à une petite demi-lieue d'Agaune, aujourd'hui Saint-Maurice, en Valais, dans la route qui conduit à Martigny, qui est l'ancien *Octodurum* des Commentaires de César.

C'est sous le château adossé à la montagne dite *Tauretunum*, que se trouvait placé *Epaona* ou *Epauna*, grand bourg devenu très-célèbre par le martyre de la légion Thébaine, en 302, selon le savant de Rivaz (*Eclairc. sur le mart. de la lég. Theb.*), ainsi que par le concile qui s'y est tenu en 515 (3), à la sollicitation de Si-

---

(1) Il assista au deuxième concile de Mâcon, en 575. Il était de la famille des anciens rois de Bourgogne. Il transféra le siége épiscopal à Lausanne, qu'il a tenu pendant plus de vingt ans.

(2) Grégoire de Tours mourut en 595, siégea 22 ans. Il est allé à Rome du tems de Saint Grégoire, pape, élu en 590 et mort en 604.

(3) *Cunctos simul poscimus fratres, ut octo iduum Sep-*

Digitized by Google

gismond, roi de Bourgogne, que Saint Avit, évêque de Vienne, convoqua, et dont il fixa l'assemblée au 8 des ides de Septembre; que ce bourg fut enseveli sous l'éboulement de cette montagne, en 562, selon l'opinion de Jacques Gauthier, dans sa chronique.

Marius d'Avanche, Grégoire de Tours, deux écrivains voisins de cette catastrophe, la localité et la tradition constante, nous en fourniront les preuves les plus convaincantes.

Marius, évêque d'Avanche, puis de Lausanne, vers la fin du sixième siècle, dit dans sa chronique (1), qu'une montagne fort élevée, nommée *Tauretunum*, située dans le Valais, s'était éboulée si précipitamment, qu'elle avait enseveli sous ses ruines le château et les bourgs adjacens, élevé les eaux du lac au point que plusieurs bourgs

---

tembris, in parochiâ Epaunensi adesse dignemini, qui locus omnium fatigatione perpensâ conventui satis opportunus electus est. Epist. encyc. S. Aviti epi. Vien. ad Epos.

(1) *P. C. Basilii anno XXII, ind. XI. Mons validus Tauretunensis in territorio Vallensi ita subitò ruit, ut castrum cui vicinus erat, et vicos cum omnibus ibidem habitantibus oppressisset, et lacum in longitudine LX millium, et latitudine XX millium, ita totum movit, ut egressus utráque ripâ, vicos antiquissimos cum hominibus et pecoribus vastasset et etiam multa sacrosancta loca cum iis servientibus demolisset et pontem Genevacum, molinas et homines per vim dejecerit et Genevâ civitate ingressus, plures homines interfec t.*

Digitized by Google

ainsi que la ville de Genève, en furent très-incommodés. Il n'est donc pas douteux que cet événement ne se soit passé dans le Valais; ce ne peut cependant pas être à Mellerie, parce que le Valais ne s'est étendu jusqu'au pont de la Dranse de Thonon, qu'à la conquête du pays de Vaud par les Bernois, sous le commandement du général Negueli, en 1536; et que c'est peu d'années après cette conquête, qu'il a été borné au pont de Saint-Gingoulf, par le traité de Saint-Julien(1). Ce n'est pas non plus, comme l'a cru M. le pasteur Bridel, entre la porte du Sex et Monthey (*Etrenn. Helvét. et patriot.* 1807), parce qu'il n'y a aucune montagne assez voisine pour obstruer le cours du Rhône et faire refluer ses eaux. Cherchons donc plus haut, dans le cours du Rhône, cet éboulement célèbre. C'est Grégoire de Tours qui nous le fera trouver, qui nous montre au doigt les ruines qui l'attestent (2). En voici la traduction littérale, par M. Bridel (Voyez-en aussi la traduction par M. E. Johanneau, tome IV, page 171 des Mém. de l'Acad. celt.).

---

(1) Du tems de Jules César, les *Nantuates* dont *Tarnada*, aujourd'hui Saint Maurice, était le chef-lieu, étaient le quatrième canton du Valais. *Comm. Julii Cæs.*

(2) *Igitur in Galliis magnum prodigium de Taureduni castro apparuit, quod suprà Rhodanum fluvium in monte collocatum erat, qui per dies amplius sexaginta nescio quem mugitum daret, tandem scissus, atque separatus mons ille ab alio monte sibi propinquo cum hominibus, ecclesiis, opibusque ac domibus in fluvium ruit, occlu-*

Digitized by Google

« Or, un grand prodige arriva dans les Gau-
» les, au château Tauredun, qui était situé au-
» dessus du fleuve du Rhône, acculé à la mon-
» tagne, laquelle après avoir, pendant plus de
» soixante jours, produit je ne sais quel mugis-
» sement, s'étant enfin fendue et séparée d'un
» autre mont voisin, tomba avec hommes, égli-
» ses, biens et maisons, dans le fleuve.

» Le lit de ce fleuve étant ainsi obstrué, l'eau

---

soque amnis illius littore, aqua retrorsùm petiit, locus enim ab utrâque parte à montibus inclusus erat, inter quorum angustias torrens defluit, inundans ergo superiorem partem, quæ ripæ insidebat, operuit, atque delevit accumulata etenim aqua erumpens deorsum, inopinatos reperiens homines, ut desuper fecerat, ipsos enecavit, domos evertit, jumenta delevit, et quæ cuncta illis, littoribus incidebant, usque ad Genubam civitatem violentâ atque subitâ inundatione diripuit vel subvertit. Traditur à multis tantam congeriem inibi aquæ fuisse ut antè dictam civitatem super muros ingrederetur, quod dubium non est, quia, ut diximus, Rhodanus in locis illis intra angustias montium defluit, nec habuit in latere, cum fuit exclusus, quo se diverteret, commotumque montem, qui descenderat, ad semel erupit, et sic cuncta delevit, quod cum factum fuisset, triginta monachi, unde castrum ruerat, advenerunt et terram illam, quæ monte diruente remanserat, fodientes æs sive ferrum reperirent, quod dum agerent mugitum montis, ut prius fuerat, audierunt, sed dum à sœva cupiditate retinerentur, pars illa quæ nondum ruerat, super eos cecidit, quos operuit, atque interfecit, nec ultra inventi sunt. Ita D. Gregorius.

Digitized by Google

» revint en arrière (car ce lieu était enfermé
» des deux côtés dans les montagnes par les
» gorges desquelles coule le torrent), et inon-
» dant la plage supérieure qui bordait le rivage,
» elle la couvrit et la détruisit (1) ; puis ces eaux
» s'étant accumulées et s'étant ouvert un pas-
» sage en dessous, elles noyèrent les hommes
» qui ne s'y attendaient pas, comme elles avaient
» fait au-dessus, renversant les maisons, enle-
» vant les troupeaux et bouleversant ou entraî-
» nant, par une violente et soudaine inondation,
» tout ce qui se trouvait sur ces rivages, jusqu'à
» la cité de Genève. Plusieurs rapportent que
» les eaux s'accrurent à un tel point, qu'elles
» entrèrent dans ladite ville par-dessus ses mu-
» railles. Ce qui n'est point douteux, parce que,
» comme nous l'avons dit, le Rhône coule, dans
» cette contrée, entre les détroits des monta-
» gnes, et qu'étant exclus de son lit ordinaire,
» il n'eut pas de place pour s'étendre sur les
» côtés, et qu'il entraîna le mont qui était tom-
» bé, et dévasta tout de cette manière. Après
» que cela fut fait, trente moines vinrent sur
» la place où le château s'était écroulé, et ayant
» creusé la terre qui était restée au milieu des

(1) Le village de Grisy, placé près du pont du Trien ; l'ancien *Octodure*, aujourd'hui Martigny ; la ville d'Ottan, sous la Batiâ, furent inondés et détruits par cet événement, ce qui serait impossible, s'il avait eu lieu en dessous de Monthey.

Digitized by Google

» ruines de la montagne, ils y trouvèrent du » cuivre et du fer ; pendant qu'ils y travaillaient, » ils entendirent un mugissement de montagne, » comme précédemment; mais étant retenu par » leur honteuse cupidité, la partie qui n'était » pas encore tombée s'écroula sur eux, les fit » périr, et les couvrit tellement, qu'on ne les » trouva plus. »

Observons les différentes circonstances de cet événement; comparons-les avec la localité de l'ancien et célèbre bourg d'Epaune, qui a été enseveli par ce terrible éboulement, et nous aurons de nouvelles preuves de ce que j'ai avancé.

« *Igitur magnum prodigium de Taureduni castro ap-* » *paruit.* »

Grégoire de Tours donne au château le même nom que Marius d'Avanche donne à la montagne éboulée, parce que ce château, reconnu assez spacieux pour loger le roi Sigismond, ainsi que les comtes et barons qui ont assisté au concile d'Epaune, était adossé à la montagne dite *Tauretunum*, d'où il avait tiré son nom.

« *Qui per dies amplius sexaginta nescio quem mugi-* » *tum daret.* »

Ces bruits, espèces de mugissemens, ne sont pas réservés au seul *Tauretunum ;* le Vésuve, l'Etna, mugissent quelque tems avant l'éruption des flammes et des laves ; la montagne dite *les*

Digitized by Google

Diablerets, voisine des Alpes de Contey (1), a fait un semblable bruit ou mugissement, plusieurs jours avant son éboulement : *Occlusoque amnis littore, aqua retrorsum petiit, locus enim ab utrâque parte à montibus inclusus erat, inter quorum angustias torrens defluit.* L'éboulement dont il est parlé, ne pouvait être ailleurs qu'auprès de Saint-Maurice, dans le lieu nommé aujourd'hui *le Bois noir.* C'est là que le cours du Rhône fut intercepté par cet événement; c'est le seul endroit, depuis le lac de Genève, où il se trouve resserré entre deux montagnes, et où l'on voye les débris immenses de la chute de la montagne, dans la largeur d'une demi-lieue, où l'on remarque en même-tems un vide considérable dans le vallon d'où sort le torrent qui se nommait *la Mare*, aujourd'hui torrent du *Bois noir*, dont les eaux, au tems de pluie, sont par fois si grandes, que les voyageurs y sont arrêtés. Les eaux du Rhône interceptées par cet éboulement, prirent un cours rétrograde, remplirent le bassin considérable que

(1) En 1714, le 23 Septembre, la partie occidentale de la montagne des Diablerets, district de Bex, mais voisine des Alpes de Contey, pays des Veragriens, sous Sion, après un mugissement de plusieurs jours, s'est éboulée si précipitamment, qu'elle a englouti plusieurs châtelets, tué quinze hommes, beaucoup de bétail, et recouvert pour toujours des pâturages très-abondans; ses débris s'étendent au-delà d'une lieue.

Digitized by Google

les rochers moins rapprochés formaient de là jusqu'à Riddes, bourg à cinq lieues de Yenna, village voisin de l'éboulement, et bâti depuis par les familles échappées à la catastrophe (1). Ce bassin a cinq lieues de long sur une de large. Il est conséquemment facile de comprendre combien l'eau de ce bassin, forçant par son poids la digue que l'éboulement avait opposée, dut élever les eaux du lac, inonder ses bords, et même une partie de la ville de Genève.

La question paraît donc décidée. Marius place le lieu de l'éboulement dans le Valais; Grégoire de Tours l'annonce dans les Gaules, c'est-à-dire dans la partie des Gaules que comprenait le royaume de Bourgogne, dont le Valais faisait partie, ce qui a duré jusqu'à la mort de Rodolphe III, qui étant mort sans enfans, transmit le Valais à l'empereur Conrad, *le salique*. Il dit que la montagne éboulée a obstrué le cours du Rhône, parce que la montagne opposée était très-rapprochée de ses bords. Il montre par-là, au doigt, l'endroit de l'éboulement, le tombeau du bourg d'Epaune, près de Saint-Maurice d'Agaune, le seul qui réunisse les localités décrites par Grégoire de Tours. Eh! qui en aurait pu parler plus savamment que

(1) Le Rhône, à Riddes, n'est que de vingt-une toises au-dessus de Bex, qui est à deux cent vingt-quatre toises trois pieds au-dessus du niveau de la mer. Le pont de Riddes a deux cent quarante-cinq toises trois pieds au-dessus du même niveau.

Digitized by Google

lui, qui a été sur les lieux, qui a pu interroger les témoins oculaires de ce frappant événement, en connaître les circonstances, lorsqu'il alla à Rome, après 590, pour voir le pape Saint Grégoire (1). Nous n'aurons plus de doutes, si à toutes ces preuves nous ajoutons celles d'une tradition constante prolongée jusqu'à nos jours.

La tradition annonce le cours du Rhône près de la montagne opposée à celle dont il arrose aujourd'hui le pied. Venantius Fortunatus, qui vivait au commencement du sixième siècle, nous en fournit une preuve dans les vers suivans, où il dit que le sang des martyrs Thébains a grossi les eaux du Rhône, rougi les neiges des Alpes. Voici comme il s'exprime :

Quo pie Mauriti ductor legionis opimæ
Traxisti fortes subdere colla viros.
Adjuvit rapidas Rhodani fons sanguinis undas,
Tinxit et Alpinas ira cruenta nives.

On voit, en effet, que l'ancien cours du Rhône était tout près de l'endroit ou les Thébains ont souffert le martyre. La chapelle bâtie dans cet endroit, date des tems les plus voisins de leur martyre; l'enfoncement qui est près de la chapelle, les couches successives de gravier qu'on y remarque, parlent en faveur de cette tradition.

La Mothe le Vayer, cité par M. le chanoine

(1) Fleury, Hist. eccles.

Digitized by Google

Briguet, dit, tome XI, lettre LXXV, en faveur de notre opinion, parlant de la petite (1) ville de Pivry, dans les Grisons : « Cette chûte mo-» mentanée d'une montagne sur une ville, où » rien n'est épargné, où personne n'a le moin-» dre loisir de penser à soi, est une chose si » particulière que je ne puis rien lui égaler, » sinon ce qui arriva dans les mêmes Alpes, » au territoire du Valais, du tems de nos pre-» miers rois; car Marius, évêque de Lausanne, » fait voir dans ses Chroniques, que le mont ap-» pelé *Tauretunensem*, tomba si subitement » sur un château et sur un bourg voisins, que » tous les habitans en furent opprimés, avec un » débordement d'eaux dont la ville de Genève » se trouva incommodée. »

Le monastère d'Agaune (aujourd'hui habité par des chanoines réguliers), si ancien et si célèbre dès le quatrième siècle de l'Eglise, nous aurait fourni des preuves multipliées et incontestables, s'il n'avait été plusieurs fois incendié : d'abord en 525, environ, sous l'abbé *Tranquillus;* entièrement démoli sous l'abbé Ambroise III; ensuite brûlé, du tems de Pepin, roi de France; de nouveau incendié par les Sarrasins, en 900 et 940, et plusieurs fois depuis. Ce, nonobstant, la tradition constante s'est conservée dans cette

(1) La ville de Pivry a été couverte le 4 Décembre, en 1618.

Digitized by Google

abbaye royale, chez les habitans du pays, que le bourg d'Epaune a été enseveli sous les ruines du mont *Taurus*, dont on aurait fait le *Tauretunum* après son éboulement; que ce bourg était situé au lieu nommé aujourd'hui *Epaunassex*, dont il ne reste que quelques maisons isolées.

Voici enfin, pour dernière preuve, la déclaration de M. Claret, abbé de Saint-Maurice d'Agaune, faite à M. Briguet, chanoine de la cathédrale de Sion, en 1741, à l'occasion des contestations sur le lieu où s'était tenu le concile d'Epaune.

Joannes-Josephus Claret, Dei et apostolicæ sedis gratiâ, exempli collegii S. Mauritii Agaunensis, ordinis canonicorum regularium S. Augustini abbas, etc.

Æquis annuentes desideriis auctoris hujus opusculi (1) *enixe petentis, ut de traditione, quæ viget hic loci, circa locum Epaunensis concilii fidem publicam ederemus, terrore præsentium, quibus expedit, omnibus et singulis notum, ac testatum facimus in hâc presertim Agaunensi parochiâ vigere traditionem, quâ posteri à majoribus, juniores à senioribus edocti sunt continuâ serie, in Epenassès, seu in districtu viculi, ac loci Epenassès, olim Epon dicti in præcitatâ Agaunensi paræciâ siti habitum*

(1) *Concilium Epaunense, fixum in Epaunensi parochiâ Vallensium per can. Sedun. seb. B.* — 1741, Seduni.

Digitized by Google

quondam fuisse concilium aliquod episcoporum, quam opinionem ità posteritas aluit semper, ut insideat etiamnum menti non tantum litteratorum, sed passim etiam illiteratorum : eádem circiter traditio est hic loci de casu montis Jorat, *deque damnis indè secutis, cujus in utroque puncto traditionis non solum non constat initium, sed etiam ante sæcula postima jam extitisse, documentis probatum habemus. In quorum etc... dedimus hasce sigillo nostro, et propriæ manus subscriptione munitas, ex cenobio nostro Agaunensi, die 6 Februarii, anno suprá millesimum septingentesimum quadragesimo primo.*

Joannes Josephus Claret, abbas; — *C. P. David*, secretarius.

J'ai l'honneur d'être, etc.

MURITH.

Digitized by Google

EXTRAIT

D'une Lettre de M. MAUFLASTRE, *Juge à Civray (départ. de la Vienne), et Membre de l'Académie celtique, à* M. JOUYNEAU DESLOGES, *sur d'anciens Souterrains du Poitou.*

---

20 Novembre 1809.

UN voyage de trois semaines que je viens de faire en Saintonge, m'a empêché de commencer la correspondance que je vous ai promise pour vous informer du résultat des recherches que j'ai déjà faites, et que je continuerai dans la contrée que j'habite, propres à intéresser l'Académie celtique. Votre dernière lettre m'apprend que j'ai eu l'honneur d'y être présenté pour être membre non résidant. Veuillez recevoir mes remercîmens d'une telle faveur, que je ne dois qu'aux choses flatteuses que vous avez bien voulu marquer, sur mon compte, à M. Eloi Johanneau. Je ferai tous mes efforts pour mériter les suffrages de ce savant, dont je lis les écrits avec le plus grand intérêt, ainsi que ceux des membres qui composent une réunion d'hommes aussi distingués dans la république des lettres.

Je vous ai parlé, dans notre dernière entrevue à Poitiers, d'une fouille que j'avais fait faire en

Digitized by Google

1807, dans une pièce de terre labourable située au village du vieux *Ballucq*, à une lieue et demie de Civray, dans ce département, et de la découverte que j'y avais faite, de dix chambres ou cellules d'une forme parfaitement circulaire, construites sous terre, à la profondeur d'environ douze pieds. De nouvelles fouilles faites récemment, m'en ont fait connaître, à la même profondeur, huit autres de la même forme. Un trou pratiqué au sommet de la voûte, semble avoir été fait pour donner issue à la fumée du foyer, qui m'a paru être placé dans le milieu de chaque chambre; on communique dans chacune de ces cellules, par une voûte de la hauteur de trois pieds à peine. L'éboulement des terres, le mauvais tems et le défaut de bras à ma disposition, dans le moment, m'ont fait cesser ces travaux, que je reprendrai au retour de la belle saison. Si j'en crois la tradition du pays, et les renseignemens qui m'ont été donnés par les anciens du village de *Ballucq*, le terrain où j'ai fait ces fouilles, est rempli en entier de ces appartemens souterrains; ce qui en supposerait un nombre considérable, à en juger par l'étendue de la pièce de terre, qui contient près de quatre arpens. Ces constructions souterraines auraient-elles servi autrefois de réfuge à plusieurs familles proscrites par la révocation de l'édit de Nantes, qui fit des milliers de victimes dans l'ancienne province du Poitou? ou la forme égale et régulière de leur construction, les ferait-elle croire d'une épo-

Digitized by Google

que plus reculée et pour une destination différente?

En revenant de la Saintonge chez moi, j'ai passé à *Rom*, un des plus anciens bourgs du Poitou, à trois lieues de Lusignan, sur la route de Saint Maixent à Civrai. L'architecture des maisons de ce bourg, que l'opinion vulgaire veut avoir été construites par les Romains, m'a paru, en effet, d'une haute antiquité. M'étant aussi aperçu que, marchant dans la grande rue qui conduit au pont appelé par les habitans, *le pont des Romains*, j'entendais un son sourd chaque fois que j'appuyais un peu fortement le bout d'un bâton ferré que j'avais à la main; j'en demandai la raison au maire du lieu, que j'avais prié de m'accompagner en parcourant le bourg: il me répondit que l'on tenait pour certain, selon les rapports des vieillards, que des souterrains d'une longueur et d'une largeur considérables existaient sous toute l'étendue du bourg, ainsi que sous les jardins et vergers qui en dépendent au dehors. Un vieillard du lieu, qui nous suivait, et que nous interrogeâmes, assura avoir descendu dans un de ces souterrains, creusé à la profondeur de vingt pieds, et qu'après l'avoir parcouru dans la longueur de deux cents toises ou environ, il fut arrêté dans sa marche par l'éboulement des terres. Le peuple du pays croit que ces souterrains communiquaient autrefois à un ancien château appelé *le château du Sarrasin*, dont on voit aujourd'hui les

Digitized by Google

ruines à une lieue de *Rom;* que ce château avait aussi ses souterrains qui se prolongeaient jusqu'à Lusignan, distant de trois lieues de ce même bourg de *Rom.* La nuit qui survint, m'empêcha de visiter l'église, qui passe pour avoir été construite sur les ruines d'un ancien temple. Des fouilles exactes sur les lieux, pourraient seules convaincre l'antiquaire de ce qu'il y a de vrai, de probable ou de mensonger dans toutes ces traditions; on sait avec quelle confiance le peuple se plaît à accueillir tout ce qui tient du merveilleux.

Un habitant de cette ville est venu ces jours-ci me montrer plusieurs pièces de monnaie qu'il avait trouvées en creusant les fondemens d'une cave. Ces pièces m'ont paru contenir une faible quantité d'argent; elles sont d'une fabrique grossière; il y en a de rondes, de triangulaires, d'octogones, ce qui me ferait croire que ce sont de ces monnaies *obsidionales* que l'on a frappées pendant les guerres des 16 et 17.e siècles, pour la solde du soldat et le besoin des habitans des villes assiégées, comme nous avons fait du papier-monnaie pendant la révolution. Je vous procurerai la vue de quelques-unes de ces pièces, à mon premier voyage dans votre ville.

MAUFLASTRE.

Digitized by Google

Lettre de M. JOUYNEAU DESLOGES *à* M. ELOI JOHANNEAU, *sur le même sujet.*

Poitiers, 5 Décembre 1809.

CETTE lettre de M. Mauflastre, confiée à un messager, ne m'est parvenue qu'avant hier. Je m'empresse, Monsieur et cher confrère, de vous en envoyer copie : elle prouve qu'il s'occupe de recherches. Vous n'y trouverez rien de *celtique*, si ce n'est, peut-être, ces chambres ou cellules souterraines qu'il a découvertes. Elles peuvent bien, comme on le croit dans la contrée, avoir servi de réfuge à des familles qui, pendant les 16 et 17.e siècles, et peut-être antérieurement, fuyaient les désordres de la guerre et les persécutions du fanatisme; mais leur construction, leur multitude, leur rapprochement dans le même lieu, et sur-tout leur forme circulaire, régulièrement la même pour toutes, font soupçonner qu'elles sont beaucoup plus anciennes. Cette forme circulaire doit être mystérieuse, et c'est peut-être une raison pour que vous deviniez et puissiez expliquer leur destination première et fixer leur époque.

Au surplus, la description que fait M. Mauflastre, de cette espèce de couvent souterrain, est imparfaite. On voit bien que l'on pénètre dans chacune par une voûte; mais, est-ce du dehors que l'on entre ainsi dans chacune? ou y a-t-il sous terre un milieu commun, un vestibule, une galerie, où se trouve circulaire-

Digitized by Google

ment ou en longueur, comme ce que dans les couvens on appelait *dortoir*, l'entrée voûtée de chaque cellule? quelle est la hauteur et l'étendue de chacune? il n'en dit mot; sont-elles pavées en pierre ou de terre battue? sont-elles creusées dans le roc? la voûte est-elle en dôme, comme le pourtour est circulaire? si elles se touchent toutes, quelle en est la séparation? est-ce une cloison en terre ou en maçonnerie, ou par le roc? si elles sont isolées, quelle est la distance de l'une à l'autre? y a-t-il, dans l'intérieur, des revêtemens en pierre ou des arcades pour empêcher l'éboulement des terres? si la voûte d'entrée a à peine trois pieds de hauteur, on ne peut y pénétrer qu'en rampant; cette hauteur ne paraît-elle point avoir été plus considérable? Chaque chambre ayant son foyer et un trou pratiqué à la voûte, pour le passage de la fumée, il était difficile que cette retraite ne fût pas connue. Voilà bien des cheminées dans un petit espace : la fumée pendant le jour, et des étincelles pendant la nuit, devaient en trahir le secret de fort loin. De quelle grandeur sont ces trous? s'ils ne sont pas dans le roc ou revêtus de pierres ou de briques, comme nos cheminées, l'éboulement des terres ou la pluie pouvaient éteindre les feux. Le champ où sont ces cellules est-il un plateau, un côteau ou un lieu bas? est-il près d'une rivière ou de quelque forêt? à quelle exposition est-il situé? l'entrée de chaque cellule, soit que ces cellules soient réunies ou isolées, est-elle

Digitized by Google

dans la même direction? Plus ou moins anciennement habitées, on aurait dû y trouver, si on y a fouillé, quelques fragmens de meubles, d'instrumens, d'effets quelconques, en métal, même en bois? n'y a-t-on point aperçu les traces de siéges en pierres, de buttes en terre, d'enfoncemens, de niches, de tombeaux, d'inscriptions, etc.? y a-t-il auprès quelques ruines, l'apparence de quelques monumens sur lesquels le peuple de la contrée a des traditions et fait des contes? Il me semble qu'il faudrait avoir toutes ces connaissances, pour être en état de prononcer sur les anciennes cellules du vieux *Ballucq*. Je vais en faire le sujet d'autant de questions à M. Mauflastre; sur ses réponses, que je vous transmettrai, vous jugerez du tout ce qui vous conviendra.

On doit être curieux de rechercher l'origine et l'usage de tant de souterrains plus ou moins prolongés, que l'on connaît déjà ou que l'on peut découvrir encore. Ils se ressemblent à peu-près tous; ils ont dû être des retraites ou des communications secrètes.

Le bourg de *Rom*, que M. Mauflastre a traversé, est le *Rauranum* dont parle d'Anville, dans sa *Notice de l'ancienne Gaule*. On s'étonne que ce lieu présente encore des maisons dont l'architecture fait soupçonner qu'elles se sont ainsi conservées depuis que les Romains y ont pu en construire; ce serait tout au plus leur goût que l'on aurait suivi.

Digitized by Google

Les pièces dont parle M. Mauflastre, me rappellent que parmi quelques médailles que j'ai conservées, j'ai deux pièces assez singulières, d'un autre genre, mais toutes deux pareilles, que vous connaissez sans doute, et qu'il peut être agréable de signaler aux curieux. J'avoue que je ne sais ce que c'est; ce n'est ni une médaille ni une monnaie : c'est un vrai *jeton*, plat, rond, de forme et épaisseur de nos *demi-sous* ou *pièces de deux liards*, et du même métal. On lit, d'un côté, ces mots écrits circulairement : *O Thoma réveille-toy*, et de l'autre côté, ceux-ci également écrits en légende : *Marche à moy la Violette;* de ce côté-ci, on voit au milieu de la pièce trois figures debout; l'une paraît avoir un fusil ou un bâton sur l'épaule, l'autre une pique qu'elle tient de la main droite, et faisant de la main gauche qu'elle élève, un signe comme pour appeler son voisin, et montrer quelque chose que j'aperçois, mais que je ne puis expliquer; la troisième figure paraît être celle d'un enfant qui regarde les autres. Sur le premier côté sont deux figures, l'une couchée : c'est apparemment *Thoma* qui dort; l'autre debout : c'est celui qui veut réveiller *Thoma.* Ce nom est écrit ainsi, au lieu de *Thomas,* tel qu'il eût dû l'être. Le frottement a effacé dans le centre de chaque revers, quelques objets ou indications qu'on ne peut ni reconnaître ni deviner.

Ces pièces ont sans doute circulé comme monnaie : c'est ainsi qu'elles sont tombées dans mes

Digitized by Google

mains; rien n'annonce de date ni de nom de ville ou de province. Je suis persuadé que leur âge n'est pas de deux siècles; je les crois frappées au balancier et non pas au marteau; le relief des figures est très-applati par le frottement. En voilà assez pour qu'un connaisseur soupçonne ce que c'est : vous me ferez, Monsieur, plaisir en me le disant. Le fusil ou le bâton et la pique, avec les deux légendes d'appel, feraient penser qu'on y représente des braconniers au guet ou des soldats en vedette; alors, ce serait le jeton de quelque confrérie, de quelque corporation, telle que les pélerins entr'autres en ont eues. Ces noms, *Thomas*, *la Violette*, rappellent qu'autrefois les soldats, cachant leur vrai nom, se faisaient appeler *la Violette*, *la Ramée*, *la Tulipe*, etc.; des chasseurs brigands qui ne veulent pas être connus, peuvent bien se donner le même déguisement.

Agréez, Monsieur et cher confrère, etc.

JOUYNEAU DESLOGES.

Lettre de M. JOUYNEAU DESLOGES, *Membre de l'Académie celtique, à* M. ELOI JOHANNEAU, *Secrétaire perpétuel de cette Académie, sur les* noces noires *des Marais du Bas-Poitou.*

Poitiers, 27 Décembre 1809.

MONSIEUR, vous m'avez proposé, et j'ai pro-

mis de vous faire connaître tous les articles insérés dans les anciennes *Affiches du Poitou* (feuille hebdomadaire établie par moi en 1773, et que j'ai rédigée jusqu'en 1781), relatifs aux travaux de l'Académie celtique; je dois répondre à votre obligeante et confiante invitation, et je tiendrai la parole que je vous ai donnée. Ces articles sont assez nombreux; je désire que l'intérêt présenté par quelques-uns, vous paraisse tel qu'il vous engage à leur accorder quelque mention dans les Mémoires de l'Académie. Le premier que je vous destine, et que vous allez lire, est une lettre qui me fut adressée dans le tems, par M. *Dorion*, médecin à Saint-Gilles-sur-Vic, en Bas-Poitou, mort il y a environ 30 ans. Cette lettre se trouve dans ma feuille du 19 Août 1773, N.° 33. En voici la copie toute entière; je n'ose pas en rien retrancher.

« Pour peu que l'on examine les coutumes et les usages les plus simples des peuples, on les retrouve presque par-tout à peu près les mêmes, sur-tout ceux qui ont quelque rapport à l'agriculture. Il s'agit du plus ou du moins d'industrie. Cet examen est très-curieux pour le savant et même pour le simple citoyen.

» Il y a, par exemple, dans les marais du *Bas-Poitou*, un usage singulier qui nous retrace l'image de quelques fêtes et cérémonies des Egyptiens et autres peuples de la plus haute antiquité. Cet usage mérite d'être connu; et je suis sans doute le premier qui en écris; ce sont, pour ainsi dire, les Bacchanales des marais.

Digitized by Google

» Il faut savoir, d'abord, que cette contrée est sujette à être inondée tous les ans; qu'on ne peut y entrer ou en sortir, depuis l'automne jusqu'au printems, que dans des petites nacelles ou bateaux plats que le moindre coup de vent peut renverser; que ces bateaux, faits de quelques planches clouées, calfeutrées et goudronnées, sont moins sûrs et moins ingénieux que ces yoles ou canots des sauvages, que nous admirons, et qui sont faits du tronc d'un seul arbre que l'on a creusé; que le bois est très-rare sur ce point de la terre, et qu'il a bien fallu que l'industrie des habitans y suppléât pour se chauffer et pour préparer ce qui sert à leur nourriture, d'autant qu'il est difficile et souvent impossible d'y en voiturer du dehors. Celui qui, le premier, trouva du feu dans un caillou, et sut le renfermer dans la moelle ou l'écorce de quelque substance, mérita sans doute beaucoup de ses semblables. La conservation de cet élément fugitif fut un grand bien pour les hommes. Mais celui qui, à défaut du bois, qui est l'aliment ordinaire du feu, sut préparer des substances qui le remplacent, ne mérita pas moins.

» Nos maraîchers ou maragers ont ce secret sans doute de tems immémorial. La nécessité dut exciter l'industrie, dès les premiers tems du monde. L'usage de ce secret est une fête publique pour toute la contrée; il est bien simple : ce sont les fientes des bestiaux, mais séchées, préparées, qui servent de bois. On a le soin,

Digitized by Google

pendant le cours de l'année, de les ramasser dans les pâturages, et d'en faire des tas auprès des habitations; ensuite, vers la fête de Saint Jean-Baptiste, plusieurs familles, hommes, femmes, enfans, maîtres, valets, servantes, se réunissent dans différens quartiers pour façonner ainsi ces fientes : on les détrempe dans l'eau; on emploie même des bœufs pour mieux les broyer, les pétrir; on y mêle de la paille hachée, ce qui leur donne de la consistance; on en forme ensuite des espèces de gâteaux que l'on fait sécher dans les prairies et sur les abords des maisons; après cela on les entasse et on les brûle comme de la tourbe pour tous les besoins du ménage.

» On jugera, avec raison, que les habitans des marais sont à plaindre d'être réduits à ce chauffage, qui doit leur affecter désagréablement l'odorat, et peut-être les incommoder de quelqu'autre manière; mais outre que l'habitude et la nécessité font tout supporter, les femmes ont l'adresse d'arranger ces tourbes dans leurs foyers, de façon à y ménager et pratiquer des jours, et en donnant ainsi un libre cours à l'air, d'allumer avec un peu de menu bois ou de la paille, un feu très-clair, bien entretenu, et qui répand peu de fumée.

» Les jours employés aux préparations indiquées des excrémens des bestiaux, n'en sont pas moins des fêtes pour toute la contrée. On s'occupe avec gaieté à ce travail, qui souvent poussé fort avant dans la nuit, est toujours suivi de

Digitized by Google

chants, de danses et de repas où le vin n'est pas épargné. Les gens riches, les gros cabaniers y invitent leurs amis, leurs voisins; c'est un tems consacré à la joie et à l'égalité : il faut bien que le peuple se délasse quelquefois de ses travaux, et perde de vue, pendant quelques heures, sa misère. Ces assemblées, ces fêtes rurales, s'appellent les *noces noires*, sans doute à cause de la malpropreté de la besogne, ou que chacun, par cette raison, prend ses plus mauvais vêtemens, ou que les plus grandes réjouissances ont lieu pendant la nuit. On a pu donner à ces réunions le nom qu'elles portent, comme on a donné celui de *jour vert*, *dies viridis*, à des repas qui ont eu lieu ailleurs autrefois dans le printems, et auxquels on ne servait que des mets fournis par la saison.

» Telles sont mes remarques sur les *noces noires* des habitans de nos marais. J'ai pensé que ce détail pourrait plaire à quelques-uns de vos lecteurs. Tout ce qui est relatif aux mœurs et aux usages des nations, ne saurait manquer d'intéresser; et quoiqu'en puissent dire les hommes frivoles, ces faits sont dignes d'occuper un moment l'attention de ceux qui ne le sont pas. »

Il me semble, Monsieur et cher confrère, que vous reconnaissez dans cette Lettre un esprit observateur, des idées saines, avec un style convenable, qui vous font regretter que l'auteur ne soit plus au nombre des vivans; il eut été, pour l'Académie celtique, un correspondant très-utile

Digitized by Google

dans la contrée qu'il habitait, une de celles, peut-être, où il y a le plus à recueillir pour la partie morale de vos recherches.

J'ai l'honneur d'être, etc.

JOUYNEAU DESLOGES.

Lettre de M. WLGRIN-TAILLEFER, *Membre de l'Académie celtique, à* M. ELOI JOHANNEAU, *Secrétaire perpétuel de cette Société, sur une fête extraordinaire en usage à Périgueux.*

Périgueux, ce 12 Janvier 1810.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE, des affaires particulières et majeures, et un ouvrage de longue haleine sur les Gaulois et leurs monumens, et sur les antiquités grecques et romaines de Vésone et du territoire prétrocorien, ont absorbé tout mon tems, et m'ont empêché de payer ma dette envers l'illustre Académie qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein. Veuillez, Monsieur, lui faire agréer ces excuses de mon silence, et la prier d'accueillir favorablement le récit d'une fête extraordinaire qui se célébrait ici il n'y a pas encore très-long-tems.

Pour lui conserver son originalité, j'ai cru devoir copier littéralement, et avec la naïveté de son vieux langage, la description qu'on en trouve dans les archives de notre hôtel de ville.

Digitized by Google

FÊTE DE LA SAINT-JEAN, A PÉRIGUEUX.

Extrait du livre noir des archives de son hôtel de ville.

« Est à noter que par les statuts de la ville, » Messieurs les maire et consuls, lors de leur » prise de possession, jurent de faire constituer, » à chaque an, à la Vigile de Saint-Jean-Baptiste, les officiers d'empereur, roi, duc, marquis et abbé; lesquels sont établis selon les » quartiers de la ville à ces fins réglés; savoir : » l'empereur vers les Plantiers, le roi au pont, » le duc à la Limogeane et l'Aiguillerie, le marquis en rue Neuve, l'abbé à St-Silain, comprenant partie de Taillefer et de l'Aiguillerie. » Auxquels officiers, à chacun, fors que dudit » abbé, on donne 7 sols six deniers de gages et » pension une fois payés, et audit abbé les bouchers doivent donner chacun deux livres de » chair de bœuf. D'abord qu'ils sont mis en » possession, chacun doit les honorer par révérence, chapeau ou bonnet en main, depuis ladite Vigile jusqu'au dimanche après » Saint-Jean, même lorsqu'ils sont assis; à faute » de ce, les contrevenans sont par eux et chacun d'eux muletés (battus, rossés). Leur est dû » par les femmes mariées de la ville et banlieue, » comme le partage est fait, savoir : par celle » qui est mariée dans l'an précédant ladite Vigile, une pelotte en quadrature, losangée de

Digitized by Google

» drap ou cuir de diverses couleurs, garnie de » fleurs (les femmes du pays se servent de ces » sortes de pelottes garnies d'épingles, pour leur » toilette), et la collation à celle à qui appar- » tient ledit devoir, soit au roi ou autres. Bien en » peuvent-ils composer en argent. La femme qui » est mariée deux fois, est tenue de payer un » pot de terre avec treize bâtons de divers bois » et arbres portant fruits, lequel pot lesdits of- » ficiers, chacun en son détroit (sa juridiction), » font planter sur une perche, le dimanche après » ladite fête, et assez loin y est tiré par ceux » qui se présenteraient, les yeux fermés, avec » lesdits bâtons; et à celui qui le rompt, est » donné pour son souper 2 sols 6 deniers; les » autres qui ne l'ont pas rompu, doivent ce » qu'ils ont mis au jeu; en outre, est dû par » la femme mariée trois fois, une manauche » (comporte) de cendres barutées (tamisées) » treize fois, de treize cuillers de treize bois et » arbres portant fruits; et la femme du quatrième » mari, doit une maison sur la rivière de l'Isle, » de treize chevrons, dans laquelle entreront » treize hommes habillés de blanc aux dépens » de ladite femme; celle qui aura épousé cinq » maris, doit une cuve pleine de fiente de géline » (poule) blanche. Desquels devoirs les hommes » sont exempts.

» L'ordre qu'on tient à mettre en possession » lesdits officiers, outre la dévotion qui y inter- » vient, est que le maire et consuls font prêter

Digitized by Google

» serment à iceux officiers, tel qu'il appartient;
» et la Vigile de ladite fête, les maire et con-
» suls, en chaperons, s'assemblent en la maison
» du consulat avec les principaux habitans et
» autres, lesquels ayant des rameaux et herbes
» de la Saint-Jean en main, vont querir, l'un
» après l'autre, lesdits officiers, les conduisent
» avec les haut-bois et tambourins, en la place
» de la Clautre, et iceux font seoir en rang l'un
» après l'autre à l'entour d'un arbre may; et est
» dû, à ces fins, de rente par les habitans de
» Puy..... (Ce mot est mal écrit; on ne sait s'il
» y a Puy-Chéry ou Puy-Abry); ayant, lesdits
» officiers, la face tournée vers les assistans. Et
» lors autour, lesdits maire et consuls font la
» procession en chantant la chanson faite sur la
» nativité de Saint-Jean-Baptiste, en langage pé-
» rigourdin, et tout autour de la place, ceux
» qui ont dévotion prient Dieu, font procession
» et y mènent les petits enfans et filles. Ce fait,
» lesdits officiers et habitans vont à la maison
» du consulat, où la collation est apprêtée aux
» dépens de la ville. Est aussi dû par les te-
» nanciers de la maison de Ribeyrols des Plan-
» tiers, de rente auxdits officiers, un baril de
» vin et deux grands pains blancs qui leur
» sont présentés sur une table ayant nappe en
» la rue. Avec ce, lesdits officiers de Saint-
» Jean, empereur, roi, etc., chantant la sus-
» dite chanson autour d'un feu dressé au devant

Digitized by Google

» de ladite maison du consulat, aux dépens des-
» dits tenanciers, sur le soir, etc. ».

S'il m'est permis, Monsieur, d'émettre mon opinion sur cette fête singulière et remarquable par ces titres d'empereur, roi, duc, marquis et abbé, que portaient ces officiers de Saint Jean, je dirai que ces titres désignent, je crois, des personnages illustres qui se sont trouvés réunis jadis à Périgueux, et qu'il est probable qu'ils indiquent Charlemagne, son fils, le duc d'Aquitaine et quelques chefs marquans qui accompagnaient ce grand homme à son passage à Vésone, pour son expédition d'Espagne. Quant au titre d'abbé, j'imagine qu'il désignait celui de Brantôme; et j'y suis d'autant mieux fondé, que Charlemagne, et même Pepin, son père, ont été bienfaiteurs de cette ancienne et célèbre abbaye.

Ce titre de duc, s'il a vraiment rapport à celui d'Aquitaine, peut servir à dater l'époque où ces qualifications ont été attribuées aux officiers de cette fête; car l'Aquitaine n'ayant été érigée en royaume qu'en 781, on peut présumer que ces titres leur ont été affectés un peu antérieurement, par exemple, en 778, tems auquel Charlemagne fit la conquête d'une partie de l'Espagne.

Je pense, au reste, que toutes ces qualifications ont été données par la flatterie aux principaux acteurs d'une fête beaucoup plus ancienne, et qui, soit par le tems de l'année où elle avait lieu, soit par les superstitions qui y étaient at-

Digitized by Google

tachées, etc., me paraît conserver plusieurs caractères du druidisme.

J'ai l'honneur d'être, etc.

WLGRIN TAILLEFER.

P. S. L'éditeur de mon ouvrage sur nos antiquités, a dû vous faire passer, Monsieur, plusieurs prospectus de cet ouvrage, ainsi qu'une lettre pour vous, et une autre où je priais l'Académie celtique d'agréer l'hommage que je lui faisais de mon travail. N'ayant reçu aucunes nouvelles de cet envoi, je crains qu'il ne se soit perdu en route.

Extrait d'une lettre de M. BRIDEL, *Pasteur de Montreux, en Suisse, et Membre de l'Académie celtique, à* M. ELOI JOHANNEAU.

Montreux, près Vevey, ce 28 Novembre 1809.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE, j'ai l'honneur de vous envoyer un *Mémoire* en forme de lettre, sur *la Mythologie des Alpes;* je le soumets à vos lumières. Si vous le jugez digne d'être communiqué à l'Académie celtique, je vous prie de le lui présenter avec l'hommage de mon respect. Une partie des *aperçus* qu'il renferme, a déjà paru il y a plusieurs années, dans une brochure intitulée : *Etrennes helvétiennes;* mais comme ce petit ouvrage, destiné depuis 28 ans

Digitized by Google

à l'instruction de mes jeunes compatriotes, est d'un intérêt absolument local, et qu'il ne sort point de l'enceinte obscure de mon pays, je suis certain qu'il est inconnu à Paris.

Je rassemble une collection de mots de notre *patois*, qui me paraissent d'*origine celtique;* quand elle sera plus complète je vous la ferai passer, ainsi que d'autres morceaux qui peuvent être de quelqu'intérêt pour les amateurs des recherches celtiques, et que je fis voir à feu M. *de Cambry,* lorsque j'eus l'honneur de recevoir sa visite dans mon rustique presbytère, et de lui montrer tout auprès, ces bosquets de *Clarens* et ces charmans paysages que J.-J. Rousseau a rendu une terre *classique.*

Mon éloignement des gens de lettres et des grandes bibliothèques, que j'aurais besoin de consulter, est un grand obstacle aux progrès de mes études, et m'empêche d'acquérir ce genre de connaissances qui fait l'objet des travaux de l'Académie celtique, dont les Mémoires sont pour moi une lecture précieuse.

J'ai consacré, jusqu'à présent, le peu de loisir que me laissent mes occupations, qui sont très-nombreuses, à l'étude de ma patrie et à la recherche de nos antiquités helvétiques. J'ai rencontré çà et là plusieurs traces d'institutions druidiques, de coutumes d'origine celtique, et d'une langue très-ancienne qui s'est fondue dans nos divers patois, sur-tout dans celui des *Alpes de la Suisse romande*, que j'ai long-tems habitées.

Digitized by Google

Ce patois est connu sous le nom de *Romand*, par la même raison que celui de l'*Engadine* et d'une partie du canton des *Grisons*, s'appelle *Romansch*. Ces derniers ont plusieurs livres imprimés en cet idiome, tel qu'une chronique de leur pays, une grammaire, un dictionnaire, une liturgie, une traduction de la Bible, un recueil de cantiques, et divers ouvrages de dévotion; tandis que dans notre patois, nous n'avons d'imprimé qu'une imitation en vers des Eglogues de *Virgile*, un assez joli conte intitulé : *Le coq à l'âne des craisuz* (*craisu* (1) signifie une lampe), et quelques petites chansons, outre une traduction de *la Parabole du prodigue*, qui va paraître.

Je serais charmé, Monsieur et cher collègue, si vos occupations vous le permettaient, de correspondre de tems en tems avec moi, et de me donner vos directions pour entrer dans les vues de l'Académie celtique, dont je m'honore d'être membre, quoiqu'indigne.

Recevez, Monsieur, l'assurance, etc.

PH. BRIDEL.

Extrait d'une Lettre de M. GIRAULT, *Membre de l'Académie celtique, à* M. ELOI JOHANNEAU.

Auxonne, 5 Novembre 1809.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ CONFRÈRE, je viens

---

(1) *Creusol*, lampe à crochet, en breton. — E. J.

Digitized by Google

de recevoir le dixième Numéro des Mémoires de l'Académie celtique. J'y ai lu avec bien du plaisir, ce que M. Lenoir et vous avez écrit sur le précieux dépôt des Monumens français, que j'ai vu et revu plusieurs fois, et qui est ce que je regrettai le plus en quittant cette capitale. Votre traduction de Meibomius, sur *Irminsul*, offre beaucoup d'intérêt et est très-savante. Mais oserais-je vous faire part de quelques réflexions sur d'autres morceaux de ce cahier. J'avoue que ce n'est pas sans quelque surprise que je vois plusieurs se borner à la simple énumération et description des usages, sans s'appliquer à en pénétrer le sens caché, à en rechercher les causes, sans essayer de remonter à leur source; il me semble que cette nomenclature sèche n'est pas le but que se proposait d'atteindre l'Académie, dans les questions qu'elle a proposées.

J'ai remarqué encore que M. de Caila applique aux seuls habitans des Landes, ce que l'histoire nous rapporte des Boïens; cependant, les peuples du *Bourbonnais*, du *Bolonais*, de la *Bohéme*, ont bien autant de droit d'en réclamer leur part, et cela explique ce que l'auteur trouve étonnant dans un si petit pays. Cette erreur est grave, et mérite d'être rectifiée. Ne serait-ce pas manquer aux réglemens de l'Académie, que de l'entreprendre?

Votre très-humble, etc.

GIRAULT.

Digitized by Google

BIBLIOTHEQUE CELTIQUE,

Ou Extrait de tous les Ouvrages anciens et nouveaux, relatifs aux langues et aux antiquités celtiques.

DES LANGUES ET DES NATIONS CELTIQUES;

Article extrait et traduit du *Mithridates d'Adelung*, par M. le sénateur Lanjuinais; lu à l'Académie celtique, le 16 Août 1809. — SUITE.

S. VI.

Exemples des mots gallois tirés du latin.

AEAR, d'*aer*, l'air; *aichear*, d'*æger*, malade; *aingiol*, d'*angelus*, ange; *altoir*, d'*altus*, âge, vieillesse; *airc*, d'*arca*, arche; *airgiott*, d'*argentum*, argent; *anal*, d'*anhelitus*, haleine; *anm*, *anam*, d'*anima*, ame; *ard*, d'*arduus*, difficile; *arma*, armes; *arrachda*, d'*erectus*, droit; *arteine*, d'*arena*, sable; *ascull*, d'*axilla*, aisselle; *astranach*, d'*extraneus*, étranger; *asum*, de *summa*, somme, quantité, nombre; *bala*, de *villa*, bien de campagne; *balb*, de *balbus*, bègue; *balla*, de *vallum* et de *vallis*, mur, vallée; *beadhas*, *beatha*, de *vita*, vie; *blandan*, de *blandus*, flatterie, flatter; *bo*, de *bovis*, bœuf; *bolgadh*, de *bulga*, bougette; ou *brais*, *brach*, de *brachium*, bras.

Digitized by Google

Les mots germaniques et sur-tout ceux des dialectes scandinaves, sont très-nombreux dans le galic : ils y font peut-être plus d'un cinquième. J'en pourrais citer cent quarante, seulement parmi les mots qui commencent en galic par une des six premières consonnes. Quand ils sont du germanique-scandinave, on observe qu'ils sont plus du bas que du haut allemand ; exemples : *ap*, *apa*, ape en bas allemand, singe : en allemand commun, *affe ; abal*, *abhlad*, *apfel*, pomme ; *abalgort*, *baumgarten*, verger ; *acra*, *acker*, champ ; *aen*, *ein*, un ; *aicar*, d'*ecke*, angle ; *aïnnion*, *d'einœde*, désert ; *albard*, *hellebarte*, hallebarde ; *bor*, grand : *anbhor*, bien grand ; *empor*, et en bas allemand, *bœren*, élevé ; *angar*, lieu clos, *enge* ; *asul*, âne, *esel ; adhair*, serpent : *atter* en bas allemand ; *af*, *au*, fleuve, *aa* ; *bacail*, cuire, *backen* ; *teac bacala*, boulangerie, *backhaus ; bacus*, four ; *baidheadh*, baigner, *baden ; baighin*, char, *der wagen ; bairn*, enfanter, *gebœren ; baiter*, *beathra*, eau, *wasser* et *water*, en bas allemand ; *balg*, ventre, *balg* et *bauch* ; *balgmor*, gros ventre ; *bar*, *bord*, en français *bord*, en allemand *bort ; bar*, fils, en allemand, *barn*, enfant ; *barimothre*, apparence, *wermuth ; barrad*, barre, *barr ; haar*, poil : de même dans les deux langues ; *bear*, ours ; *bær*, *bearadh* et *beirim*, porter : en bas allemand, *baren ; beoir*, bière, *bier* ; *biail*, hache, *beil ; bhoga*, arc, *bogen ; blaith*, sang, *blut ; blaoradh*, crier, pleurer, *plœrren ; bocan*, bouc, *bock ; bot*, feu : bas allemand, *bœten ; brathair*, frère, *bruder ; breagdh*, *breagdha*, brillant ; *breaga*, beau ; *brideog*, épousée, *braut ; bul*, bœuf, *bulle*. On serait dans l'erreur, si l'on attribuait à ces mots une origine autre que celle indiquée ci-dessus, ou si l'on tombait dans la méprise si ordinaire, qui ne fait du celtique et du germanique qu'une même langue. Le germanique dans le galic, est un étranger vêtu encore à la manière du pays où il a pris naissance.

Le gallic est d'origine primitive purement celtique, car

Digitized by Google

on y retrouve encore en usage, la plupart des mots que les écrivains latins ont cités comme celtiques; ainsi, le *vergobrethus* de César, est, en Irlande, *fear go breth*, homme pour le jugement, un juge. Vercingetorix s'y décompose en *fear cin go toir*, principal homme, chef pour entreprise, un commandant. Vergasillaunus est, dans la même langue, *fear go faighlean*, homme à étendard, porte-drapeau. Il est bien difficile de croire que *fear* soit emprunté du latin *vir;* c'est plutôt un ancien mot celtique, qui de la langue des Keltes d'Ausonie, a passé dans la langue du *Latium*. Celle-ci a d'autres mots assez nombreux, qui trouvent leur primitif dans l'irlandais d'aujourd'hui.

Au reste, le gallic d'Ecosse et celui de l'Irlande étaient sur le point de périr, n'étant parlés que par les classes inférieures, n'étant maintenus et annoblis par aucun livre, n'étant pas même enseignés dans les écoles. Mais il s'est formé en Ecosse, en 1784, une société qui a été reconnue et autorisée par le gouvernement en 1787, laquelle a pour objet lac onservation du dialecte celtique écossais. Elle paye des maîtres pour l'enseigner. Il serait à désirer que ce bel exemple fût imité en Irlande (1).

---

(1) Je profite de cette occasion pour émettre le vœu que je forme depuis long-tems, celui de voir le gouvernement français établir une chaire de langue celtique à Paris, et une école normale de la même langue, au centre de la partie de la péninsule armoricaine habitée par les Bretons dits *Bretonnans*.

Le professeur de Paris enseignerait le breton, le gallois, le gallic et l'erse, comparés entr'eux et avec les anciennes langues de l'Europe; il en rédigerait les grammaires et les dictionnaires. Il expliquerait par le moyen de ces dialectes celtiques, les mots qui nous restent de l'ancien celtique dans le français et les patois, ainsi que les origines étymologiques et géographiques des Gaules. Les professeurs et les élèves de l'école normale recueilleraient tous les mots celtiques des différens dialectes bretons, rédigeraient des grammaires de ces dialectes, et formeraient des professeurs des deux langues, pour la partie de la Bretagne où l'on ne parle que *breton*. *Eloi Johanneau.*

Digitized by Google

§. VII.

Caractères du galic.

L'alphabet du galic est de dix-sept lettres, dont douze consonnes. Il y manque les lettres suivantes : *j*, *k*, *q*, *v*, *w*, *x*, *z*. La plupart des consonnes de cette langue étaient jadis suivies d'une *h* aspirée qu'on remplace maintenant par une apostrophe, en adoucissant l'ancienne prononciation; exemples : *tighearna*, écrivez *tig'earna*, prononcez *tiearna; righ*, prononcez *rig'*. Ainsi l'irlandais a peu de ces durs assemblages de consonnes qui faisaient sa rudesse, où s'ils paraissent à l'œil, l'oreille n'en est point blessée; *tt* se prononce comme *d*; *mb* et *mf* comme *m*; *nd* comme *n*; *df* comme *d* : souvent donc on parle autrement qu'on n'écrit. Au total, cette langue n'est rien moins que dure et âpre; elle est plutôt douce et mélodieuse. Elle a conservé beaucoup de ses mots monosyllabiques, mais elle ne manque pas de mots polysyllabiques, formés à la manière commune, par flexion, par dérivation et par composition.

On y trouve les parties ordinaires du discours. Elle a des formes grammaticales simples et faciles. Elle admet pour les substantifs, trois genres : le masculin, le féminin et le commun.

Elle n'a qu'un seul article, *an*, pour les trois genres; mais il se décline. La première consonne des substantifs féminins est aspirée; exemples : *fear*, homme; *b'ean*, femme; *an fear*, l'homme; *an b'ean*, la femme.

Le gallic a cinq déclinaisons, chacune avec un singulier et un pluriel, et six cas, comme en latin. La déclinaison se fait en partie en variant les terminaisons, en partie par des prépositions qui précèdent le mot.

L'adjectif se place après le substantif, et n'est sujet à la syntaxe de concordance, qu'au nombre pluriel. Le comparatif et le superlatif se forment en ajoutant avant le po-

Digitized by Google

sitif, pour le premier *nios* ou *as*, et pour le second, *ro* ou *as*.

La conjugaison des verbes réguliers est tout à fait simple. Le verbe est actif, passif ou neutre. Le passif se forme de l'actif, comme en latin. Il n'y a proprement que deux modes : l'indicatif et l'impératif; l'optatif et le conjonctif s'expriment par des mots auxiliaires, et l'infinitif est la première personne du présent. Il n'y a que trois tems, le présent, le passé et le futur, dont chacun a deux nombres et trois personnes.

Les verbes actifs se conjuguent avec pronom ou sans pronom; et dans ce dernier cas, par une inflexion particulière. Exemple :

Avec pronom.		Sans pronom.
Sgriob'aid me.	j'écris.	*Sgriob'aim.*
Sgriob'aid tu.	tu écris.	*Sgriob'air.*
Sgriobaid se.	il écrit.	*Sgriob'aid.*
Sgriobaid'sinn.	nous écrivons.	*Sgriob'maoid.*
Sgriobaid'sib.	vous écrivez.	*Sgriob'aig'ese.*
Sgriobaid'siad.	ils écrivent.	*Sgriob'aidsion.*

Mais il y a beaucoup de tems irréguliers dont la conjugaison fait la plus difficile partie de la grammaire.

S. VIII.

Histoire de l'Irlande et de la langue erse.

L'Irlande fut découverte mais non soumise par les Romains, lorsqu'Agrippa fut proconsul en Angleterre, l'an de Jésus-Christ 82. Il s'écoula du tems encore avant qu'ils la connussent et qu'ils y portassent leur civilisation. Il est probable, mais non prouvé, qu'elle fut peuplée par suite de l'irruption des Belges ou Cimbres sur les côtes méridionales de l'Angleterre; encore faut-il avouer que Richard de Chirchester, qui écrivait au milieu du quatorzième siècle, est le premier écrivain qui l'assure. Cet auteur nous

Digitized by Google

dit aussi que les Bretons réfugiés à cette occasion en Irlande, furent en conséquence nommés *Scuites* ou *Scots*, c'est-à-dire *fuyards* ou *sauvés*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils gardèrent ce nom jusque dans le dixième siècle, et que c'est des Irlandais qu'il faut entendre tout ce qui est dit des Scots jusqu'à cette époque. Enfin, ils perdirent ce nom, de même que celui de Calédoniens. Le nom du pays subsistant encore, est *Eirin* ou *Erin*, d'*eir* ou *jar*, occident, et d'*in*, île, c'est-à-dire île d'occident. D'*erin* les Romains firent leurs *Juerna* et *Hibernia*.

Porphire, au troisième siècle, est le premier de tous les auteurs, et Ammien le premier des auteurs latins, qui aient parlé de Scots en Irlande. Celui-ci se trompe quand il les fait venir des Cantabres, et lorsqu'il les place d'abord en Ecosse, et de-là en Irlande. Symmaque, au quatrième siècle, parle de chiens *scotiques* envoyés en cage jusqu'à Rome. Ils étaient sans doute de l'espèce de ces chiens que nous appelons encore *chiens irlandais*. Orose, vers l'an 417, nous donne l'Irlande comme habitée par les Scots. Prosper, vers l'an 430, appelle encore ce pays une île barbare habitée par les Scots; et Gildas, en 564, nomme ces habitans tantôt *Scots* et tantôt *Hiberniens*.

Vers la fin du quatrième siècle, ils ravagèrent avec les Pictes leurs alliés, les possessions romaines en Angleterre. Après la retraite des Romains, ils s'emparèrent de tout le nord de l'Angleterre, c'est-à-dire de l'ancienne Calédonie, qui de leur nom de Scots prit celui d'Ecosse. Avant que le christianisme leur fût annoncé, ils étaient bien barbares, et encore antropophages au tems de Strabon. Lorsqu'environ l'an 432, Saint Patrice commença à leur prêcher l'Evangile et les initia dans la littérature romaine, alors ils firent de grands pas vers la civilisation. Mais le christianisme s'étendit lentement parmi eux, et fort tard dans leurs contrés les plus reculées au nord et à l'occident. Cependant l'Europe fut inondée de barbares, et l'on vit se retirer dans la paisible Irlande, quantité de prêtres et de religieux

Digitized by Google

qui y firent fleurir les sciences ecclésiastiques, ensorte qu'elles se répandirent de l'Irlande dans le reste de l'occident de l'Europe. Mais long-tems encore l'ignorance et la barbarie furent en Irlande même le partage des laïcs. Pendant long-temps encore l'histoire de cette île n'offre qu'un tableau de guerres et de séditions. Elle était divisée en vingt-un petits royaumes, et ne pouvait pas se donner un meilleur gouvernement. De-là tant de sujets qui se jetèrent dans les cloîtres, et puis tant d'ecclésiastiques irlandais, qui sous le nom de Scots, s'établirent chez les Francs et chez les Teutons. On connaît, parmi eux, Colomban, Gal, Kilien, Coloman, Emmeran, etc.

Lorsque les Danois et les Norwégiens ravagèrent les côtes de l'Europe, ils n'épargnèrent pas l'Irlande ni les îles voisines. Saint Findan qu'on trouve en Allemagne vers l'an 700, avait été enlevé par eux sur le territoire irlandais. Le mal recommença vers l'an 795 et l'an 815 principalement. Enfin, en 835 des colonies normandes s'établirent sur les côtes d'Irlande et y fondèrent de petits Etats maritimes qui n'embrassèrent le christianisme que dans le dixième siècle. Ils se firent des guerres fréquentes, et l'Irlande perdit encore une fois le peu de civilisation qu'elle avait acquis. La domination des Normands devint générale en Irlande, vers l'an 1102; mais il s'y forma encore de petits Etats qui furent désolés par des guerres fréquentes. En l'an 1176, les rois d'Angleterre conquirent l'Irlande; ils la soumirent pleinement sous Elisabeth et sous Guillaume III.

§. IX.

De la langue et de la littérature irlandaises.

Avant l'introduction du christianisme, on avait en Irlande comme en d'autres Etats considérables, des fables et des contes, mais nulle histoire. Tout ce qu'on nous dit de la littérature irlandaise avant cette époque, est de

Digitized by Google

pure invention. Vers l'an 432 commencent les faits historiques, mais plus relatifs à la religion qu'à l'état civil, et mêlés de récits miraculeux dignes de la légende dorée. Il y avait cependant plus d'étude littéraire que parmi les rudes montagnards d'Écosse, et cette culture partielle influa sur la langue. Le galic-erse ou le galic d'Irlande a été plus poli, et plutôt fécond en écrits que le galic de l'Ecosse; c'est ce que prouvent des manuscrits irlandais qui ont échappé à la faulx du tems, et qui se rencontrent même plutôt hors de l'Irlande que dans cette île. Paris, Saint-Gal, Wirzbourg, etc., ont des manuscrits irlandais qui sont l'ouvrage des moines, et dont quelques-uns sont du neuvième siècle. Eckhard, dans la *Francia orientalis*, tome I, page 452, a fait imprimer des gloses en Irlandais sur quelques épîtres de Saint Paul, sur les manuscrits Scotiques ou Irlandais de Saint-Gal. Ces gloses sont du tems de Saint Kilien. Voyez *Geberti itinerarium*, page 96. L'Irlande a produit dans le moyen âge une quantité de poëmes dont en ce pays comme en Ecosse, on a exagéré beaucoup l'antiquité par défaut de critique.

§. X.

Bibliographie de la langue irlandaise.

On a beaucoup de secours pour connaître les dialectes de l'Irlande et de l'Écosse. Voici l'indication des ouvrages les plus remarquables que j'ai pu découvrir dans ce genre :

1. *An essai on the antiquities of the irish lan guage, beinga collation of the irish with the punish language.* Dublin, 1772. *in*-8.° L'auteur est ce célèbre rêveur en linguistique, Ch. Vallancey, qui ne connaît guères de phénicien que l'arabe excessivement corrompu des Maltais, et ce mauvais arabe, encore le sait-il fort peu. Voyez Michaelis *neve orient. biblioth.* tome VI, page 102.

Digitized by Google

2. Du même, *Chinese and japonese language collated with he irish.* Dublin, 1782. *In*-8.°, avec la méthode qu'il a suivie. Il aurait pu comparer l'irlandais avec le chinois et le japonais, et trouver entre ces trois idiomes une grande ressemblance.

3. *Ed. Ledwich's antiquities of ireland.* Dublin, 1790. *In*-8. L'auteur est fort raisonnable, comparé à Vallancey et à tous ceux qui lui ressemblent.

4. Will. Beauford, *druidism revived, or a Dissertation on the caracters and modes of writing used by* (*ancients*) *irish. Dublin* 1781, *in*-8.°, Des exemples plus estimés d'ancienne écriture irlandaise, sont recueillis dans l'ouvrage intitulé : *Origine of writing, by astle.*

5. *Jo. O Kearnaigh alphabetum et ratio legendi linguam hibernicam.* 1571, *in*-8.°

6. *Alphabetum hibernicum, auctore J. J. Marcell,* Paris, 1787.

7. *Fr. Franc o Molloy grammatica latine hibernica.* Rom. 1677, *in*-12.

8. *H. Mac-Curtin elements of the irish language grammatically explained in english.* Lovain, 1728. *In*-8.

9. *Ch. Vallancey grammar of the iberno-celtic or irish language.* Dublin, 1773, *in*-4.°; deuxième édition, augmentée, 1783, *in*-4.°

10. *Mich. clery or o clerig lexicon hibernicum præsertim pro vocabulis antiquioribus et obscuris.* Lowen, 1643, *in*-8.°

11. *Ed. lhuyds archaiologia britannica, or vocabularies and dictionaries of the anciens britisch, cornish and irish languages.* Oxford, 1707, *in*-fol.

12. *H. Mac-Curtin english-irish dictionary to wich is added the irish grammar.* Paris, 1732, *in*-4.°

13. *J. o brien's focaloir gaoidhilge sax bhearla, or an irishenglish dictionary.* Paris, 1768, *in*-4.° C'est le meilleur qu'on ait.

14. *Catechismus hibernicus, mit einem irelandischen titel. Secunda editio.* Rom., 1707, *in*-8.° Tout irlandais.

Digitized by Google

15. *The book of common prayer*, en irlandais et en caractères irlandais. London, 1712, *in*-8.°

16. Clément, dans sa bibliothèque, tome IV, pages 41 suivantes, donne la notice d'une Bible irlandaise.

17. *Jos. C. Walter historical memoirs of the irish bards.* London, 1786, *in*-4.° Il répète les anciennes fables touchant les rois d'Irlande et les poëtes irlandais du troisième siècle.

18. *Reliques of anciens irish poetry translated in to english verses by miss Brooke.* Dublin, 1789, *in*-4.° Les textes originaux sont imprimés à la fin en écriture irlandaise. Les poésies sont de bien différentes époques et de divers auteurs. Quelques-unes sont de la seconde moitié du dix-huitième siècle; il y en a de poëtes qui vivaient en 1791. Elles peuvent au moins servir pour faire connaître la langue.

La suite au Numéro prochain.

Digitized by Google

DES PIERRES DE CARNAC.

Rapport fait à l'Académie celtique le 29 *Floréal an* 13, *par* M. Eloi Johanneau, *secrétaire perpétuel de cette Académie, sur un ouvrage intitulé :* Essai sur des monumens armoricains, *qui se voient sur la côte méridionale du département du Morbihan, proche Quiberon ; par M. de* ***, *ancien officier de la marine, avec cette épigraphe tirée du Temora, chant troisième :*

« Elève des tombeaux à tous ceux qui ont péri dans la bataille; si tous n'étaient pas comptés parmi les chefs, tous étaient braves; *Caril*, n'oublie aucun guerrier. »

Nantes, 1805. In-4.° *Brochure de* 44 *pages, avec deux planches, dont l'une est une vue d'une partie des pierres élevées de Carnac ; l'autre, un plan figuré de l'arrangement de ces mêmes pierres.*

Messieurs, depuis la création de l'Académie celtique, il a paru presqu'en même tems quatre ouvrages importans sur les monumens celtiques, dont trois sont dûs à trois de nos membres les plus distingués, savoir : celui de M. Siauve, celui de M. Dulaure, et celui de M. de Cambry. A ce titre, je me propose de vous en faire successivement l'analyse en y joignant mes observations. Permettez-moi de vous rendre compte aujourd'hui du quatrième, dont l'auteur, trop modeste, a gardé l'anonyme. Il est de nature à vous intéresser, et par l'importance du monument dont il traite, et par les vues neuves que l'auteur développe

Digitized by Google

dans l'explication de ce monument ; et sur-tout, parce qu'il est question de ce monument dans trois des quatre ouvrages que je viens d'annoncer. C'est par le rapprochement des opinions, qu'on pourra déterminer quelle est la véritable. Ce concours extraordinaire de recherches sur le monument celtique le plus gigantesque de la France, et sur les monumens celtiques en général, est bien digne de remarque, et prouve que les tems étaient mûrs et préparés pour la formation de l'Académie. Tout nous porte en effet à espérer qu'elle fera éclore bien d'autres germes, et qu'en donnant, par son exemple, une impulsion heureuse à des recherches trop négligées jusqu'ici, elle fera naître des ouvrages plus importans encore, pour peu qu'elle soit secondée dans ses vues et son zèle pour l'illustration nationale.

L'ouvrage que je me propose de vous faire connaître, traite du célèbre monument de Carnac. L'auteur débute par une réflexion aussi brillante que sensée : « Les monumens, dit-il, qui ont pu résister à la destruction des siècles, sont pour l'histoire ce que les éclipses sont pour la chronologie. » Il expose ensuite les opinions différentes qui ont été publiées sur ce monument, lequel consiste dans une réunion de pierres élevées debout au nombre de 4,000 environ, sur onze rangs parallèles, dans la commune de Carnac, près Quiberon, dans un espace de trois lieues qui domine au loin la mer. La Sauvagère, dans un ouvrage *in*-4.° fort rare, intitulé *Antiquités des Gaules*, pensaient que ces pierres étaient les restes d'un camp romain ; MM. de Caylus, de Pommereul et Latour-d'Auvergne, ont réfuté son opinion et s'accordent à dire que c'est un monument de la religion des Druides. L'auteur de la dissertation émet une troisième opinion, et s'efforce de prouver *que ces monumens doivent être considérés comme érigés en mémoire d'un nombre de guerriers péris en ce lieu dans une bataille mémorable.* Quoique je ne sois pas de son opinion et que je partage

Digitized by Google

entièrement la deuxième, à laquelle je donnerai de nouveaux développemens dans une autre Notice, je ne peux m'empêcher d'avouer qu'il ne la soutienne avec beaucoup de sagacité, qu'il n'y ait de la vérité dans ses rapprochemens, de la chaleur et de l'intérêt dans son style. La seule réflexion que je viens de vous citer de lui, prouve déjà qu'il a tort de garder l'anonyme, car elle n'est pas d'un écrivain vulgaire. Je l'engage donc à se faire connaître, et je proposerai alors à l'Académie de l'admettre au nombre de ses membres non résidans. Après cet hommage que je me plais à rendre à la vérité, il me permettra de combattre son opinion, puisqu'il s'annonce pour rechercher la vérité de bonne foi.

Il cite d'abord cette belle réflexion de Latour-d'Auvergne, sur le monument de Carnac : « La main de l'homme, dit Latour-d'Auvergne, est si faible et ces monumens sont si étonnans, que le premier sentiment qu'on éprouve en les voyant, est d'y faire intervenir un peu de magie. . . . . Le tems, au ravage duquel rien n'échappe, semble avoir pris plaisir à protéger contre ses propres injures ces précieux monumens de l'antiquité qui, malgré leur simplicité, feront encore, dans vingt siècles, l'étonnement et l'admiration des hommes. » Il donne ensuite la description très-circonstanciée que M. de la Sauvagère a publiée de ce monument. Elle m'a fait naître l'observation suivante, savoir : que la largeur des allées des onze rangs des pierres de Carnac, va généralement en diminuant, ainsi que la grosseur des pierres qui les composent, en commençant par la rangée la plus proche de Carnac ; car la largeur de ces allées varie de 6, 5, 4, 3 et 2 toises, et la hauteur des pierres depuis 4 pieds jusqu'à 25. Celles sur tout des extrémités, sont d'une grosseur énorme et hautes de 16 à 20 pieds ; on ne peut les considérer, dit la Sauvagère, sans en être étonné ; j'en ai cubé qui doivent peser près de 80 milliers. Ce qui est très-singulier, c'est qu'elles sont

Digitized by Google

presque toutes plantées la pointe en bas. L'on a affecté pour celles qui sont plates ou qui ont un côté applati, de le tourner en dedans des rangs. Il y en a quelques-unes de couchées, mais les paysans n'osent y toucher, par un respect qui tenait autrefois à la religion, et qui aujourd'hui n'est plus qu'une superstition utile, puisqu'elle nous a conservé et qu'elle nous conserve encore nombre de monumens druidiques.

Parmi les pierres qui sont couchées, il en est une à l'extrémité des rangs, vers l'occident, qui est creusée en demi-sphéroïde alongé, dont le grand diamètre est de 10 pieds et le petit de 6. Cette forme n'est pas plus l'effet du hasard que celle de toutes le pierres druidiques semblables, qu'on nomme *Auges*, (espèces de bénitiers hémisphériques très-communs en Bretagne, où ils recouvrent encore presque toutes les fontaines sacrées); que l'alignement des pierres de Carnac elles mêmes plantées par le petit bout; que l'équilibre des pierres branlantes; que l'arrangement, enfin, des pierres verticales et horizontales des *dolmen* et des pierres couvertes. C'est cette opinion de la prévention et de l'ignorance, qui a fait négliger jusqu'ici généralement les monumens simples de la religion primitive de tous les peuples et sur-tout ceux de nos ancêtres, comme étant l'effet du hasard. La Bible aurait cependant dû ouvrir les yeux à ces savans aveuglés, en leur apprenant que c'était un principe des religions les plus anciennes, de ne point avoir d'images taillées et de n'offrir au seigneur que des pierres brutes. M. de la Sauvagère dit que la tradition a conservé à ce lieu le nom de *Camp de César*; il aurait pu ajouter, et celui de *Buttes de César* à deux *tumuli* voisins. C'est sans doute cette fausse tradition accréditée par quelques demi-savans, qui l'a égaré et lui a fait croire que ce monument de la religion de nos pères, était le camp que César occupa lorsqu'il assiégea Vannes, qui en est à 3 lieues. L'auteur anonyme

Digitized by Google

lui oppose, avec raison, une tradition bien plus respectable, parce qu'elle est vraiment populaire ; c'est celle qui donne aux pierres de Carnac, le nom breton de *Sant Corneli soudarded*, c'est-à-dire soldats de Saint Corneille. Ce Saint Corneille est le patron de l'église de Carnac, qui est encore sous son vocable. Le nom de ce Saint donné à un monument celtique, est une nouvelle preuve de l'amalgame incontestable qui s'est fait du culte des druides et des chrétiens ; car je suis persuadé que le nom de Saint Corneille, n'a été donné à ce monument, que parce qu'il était le plus rapproché du nom de *Ti GORiquet* ou *Ti CORNandonet*, maison des nains, qu'on lui donnait avant le christianisme, et que lui donnent encore les Bretons.

L'auteur a donc raison de croire, qu'on a pu, comme cela est arrivé souvent, approprier à la religion chrétienne des monumens druidiques. Rien en effet n'a changé : c'est encore le même monument, et presque le même culte, ou au au moins les mêmes croyances que du tems des Druides. Les exemples que cite l'auteur de l'amalgame des religions, sont connus et n'en sont pas moins vrais; c'est aussi avec beaucoup de raison et de justesse, qu'il remarque que les *barrows* ou tombeaux druidiques des îles britanniques ont été christianisés, si je puis m'exprimer ainsi, en les dédiant à des saints chrétiens. C'est ainsi que dans l'Eglise métropolitaine de Rome, Jupiter olympien est métamorphosé en Saint Pierre ; que l'obélisque égyptien transporté à Rome, dédié d'abord à Auguste, l'est aujourd'hui à Jésus-Christ ; que sur les cimes des colonnes Trajane et Antonine, on voit les statues de Saint Pierre et de Saint Paul ; que le cirque de Vespasien est aujourd'hui sanctifié par des chapelles, etc., etc.

Vient ensuite la réponse de M. de Caylus à M. de la Sauvagère, puis l'exposition de l'opinion de M. de Pomreul, membre de cette Académie. Le premier remarque que la quantité des pierres de Carnac, qui

Digitized by Google

ne sont point, dit-il, l'ouvrage d'un petit nombre d'années, *prouve notre ignorance profonde sur l'histoire ancienne des Gaules;* le second, que l'imagination est effrayée des difficultés qu'il a fallu vaincre pour élever ces masses énormes : qu'il faut par conséquent que leur érection ait eu un motif puissant ; d'où il conclut, que c'est au *système religieux des armoricains qu'il faut attribuer tous ces monumens; que c'est dans ses usages et ses principes qu'il faut en rechercher l'origine; enfin, qu'ils sont un monument antique du culte des Celtes, nos aïeux.*

Notre illustre Latour-d'Auvergne pensait de même : « Mon opinion, dit-il (après avoir prouvé qu'un pareil ouvrage n'entra jamais dans la manière de se fortifier des anciens ni des modernes), mon opinion est que ces monumens appartiennent au culte des Druides (1). »

---

(1) Puisqu'il s'agit de Latour-d'Auvergne, je ferai remarquer que l'estimable anonyme profite de toutes les occasions pour payer à ce grand homme un juste tribut d'éloges. Il ne le cite jamais sans montrer son respect, et presque son culte, pour ce héros digne de tous nos regrets. C'était, dit-il, au milieu des camps qu'il écrivait ses *Origines gauloises;* mais toujours renfermé dans le cercle d'étude qu'il s'était proposé, on ne voit point qu'il ait trempé la plume dans le poison de la discorde, quels que fussent les rapports des monumens avec les hommes et le pays dont il traitait : au contraire, c'est dans ces tems malheureux qu'il se plaisait à faire l'éloge de ses compatriotes.... voilà, continue-t-il, après avoir cité cet éloge, comment s'expliquait au milieu du fanatisme révolutionnaire, cet ancien et respectable militaire. Je ne répète ici cette esquisse du caractère d'un guerrier aussi modeste, aussi vertueux que brave et savant, que parce que plusieurs personnes le connaissent peu, et que les éloges que quelques-uns en ont fait, sont plus propres à le faire méconnaître qu'à atteindre le but que leurs auteurs se sont proposés. J'en excepte nommément celui de notre confrère M. Mangourit, qui l'a loué avec autant de vérité que de dignité.

Digitized by Google

Mais revenons à notre auteur. Il pense, avec raison, que l'origine des monumens de Carnac, ne peut-être éclaircie que par leur comparaison avec de semblables monumens. Il cite à ce sujet l'opinion de M. de Robien, ancien président du parlement de Bretagne, dont la demeure était voisine de ces pierres, et qui avait un goût particulier pour les antiquités bretonnes, goût bien estimable qui l'avait porté à en faire une collection très-étendue tant en monumens qu'en gravures et en dessins. Je profite de cette occasion pour annoncer à l'Académie, que son cabinet et sa bibliothèque estimée seule cent mille écus, existent encore, ainsi que ses manuscrits, ses dessins, gravures et antiques, et font partie de la Bibliothèque et du Muséum du Lycée de Rennes. Ce doit être un dépôt bien précieux pour nous, Messieurs; et je crois qu'il serait bon que l'Académie engageât les savans de cette ville, à vouloir bien lui envoyer une description détaillée des monumens qui font l'objet de ses recherches. Dans un des manuscrits que possède cette bibliothèque, M. de Robien s'exprime ainsi sur les pierres de Carnac : « A quel usage cette phalange de pierres rangées en ordre de bataille dans une lande, et élevées verticalement? Ce n'est pas, ainsi que le prétend M. Deslandes, un effet du bouleversement du déluge. Le hasard ne place point tant d'ordre et de régularité dans le même lieu. Serait-ce un cimetière? *Serait-ce un champ de bataille où se fût donné un combat signalé, et où l'on eut voulu honorer la mémoire de ceux qui y avaient péri?* »

Appuyé d'une pareille opinion, l'auteur anonyme se fortifia de plus en plus dans la sienne; mais il sentit que pour la prouver, il lui fallait, à défaut de titres écrits, se servir de ceux qui s'acquièrent par les rapports de comparaison, et il s'appliqua le principe suivant tiré de la religion des Gaulois, de Dom Martin, que je transcris ici, parce qu'il n'est que l'expression des propres sentimens de l'Académie, et qu'il est très-propre à éveiller le zèle

de MM. les préfets, sur les objets de nos recherches. « Il serait à souhaiter, dit Dom Martin, que MM. les gouverneurs et intendans de province voulussent bien veiller à la conservation de toutes les découvertes que l'on fait de tems en tems, en divers endroits du royaume; qu'ils les fissent dessiner fidellement et qu'ils communiquassent les dessins au public, ou du moins les envoyassent soigneusement à l'Académie des Inscriptions. Le fruit qu'on retirerait sur-tout de l'assemblage de tous ces monumens, serait d'un prix infini; car il ne faut pas s'attendre que chaque monument gaulois, en particulier et considéré tout seul, mène bien loin; ce n'est souvent que le rapport qu'il a avec d'autres, les secours qu'il leur prête, et les lumières qu'il répand sur des points qui n'étaient point éclaircis, qui font tout son prix. »

D'après cet excellent principe, d'après ces vues justes et saines, l'auteur de la Dissertation considérant les *menhir* de Carnac comme isolés, faute sans doute d'en pouvoir trouver nulle part un aussi grand nombre réunis, examine quelques *menhir* épars dans différens pays, pour en tirer des lumières sur la réunion de ceux de Carnac. Sous tous ceux qu'il passe en revue, on a trouvé, à la vérité, des ossemens humains qui prouveraient que ces pierres n'étaient que des pierres sépulcrales; mais voilà ce qui égare les fauteurs d'une opinion, c'est de ne citer que ce qui la favorise. Il faut pourtant l'avouer, notre auteur a plus de bonne foi; et il remarque lui-même, que *rien n'a encore été trouvé sous les pierres de Carnac*, et que s'il établit un rapprochement entre les pierres sépulcrales isolées et celles de Carnac, c'est seulement à cause *de leurs formes extérieures*. Cet aveu ruine tout son système, quoique présenté et soutenu avec beaucoup d'art. Car, lui dirais-je, si les *menhir* ne sont que des pierres tombales, si ceux de Carnac *ont été érigés en mémoire de nombre de guerriers péris en ce lieu dans une bataille mémorable*, ce devrait être principalement sous les pierres de Carnac,

Digitized by Google

dans le champ même du combat, qu'on devrait trouver des squelettes et des ossemens humains, et tout ce qu'on avait coutume d'enterrer avec les morts. En vain vous me citeriez le double, le triple et le quadruple de *menhir* sous lesquels ou près desquels on a trouvé des ossemens; le nombre de ces *menhir* n'égalera jamais le quart de ceux de Carnac, et je vous citerai dix fois plus de *menhir* encore sous lesquels on n'a rien trouvé. Mais, dites-vous, ces cadavres auront été entassés ou brûlés dans le lieu du mont Saint-Michel, et les pierres de Carnac sont purement honoraires. A cela je réponds, que des cadavres trouvés sous une tombelle, ne prouvent point la destination de 4000 pierres sous lesquelles on ne trouve rien, et qui sont, la plupart, à 2 ou 3 lieues de distance de cette tombelle.

D'ailleurs, je suis persuadé que quand on applanirait le mont Saint-Michel tout entier, on n'y trouvera jamais les preuves de l'opinion que je combats, quoiqu'il soit certain qu'on ait trouvé des ossemens dans plusieurs *tumuli*; et l'on trouverait dans le mont St-Michel les ossemens de trois ou quatre cadavres humains, que l'auteur ne pourrait pas s'en prévaloir pour son opinion. En vain on me citerait, sur les pierres de Carnac, une tradition semblable à celle qui porte qu'il a péri une armée de 7,000 hommes dans le lieu nommé delà *Cimetière des Saints*, à Lanrinovaré, en Bretagne; je dirais toujours que cette tradition, tout avec un fondement réel dans les fables religieuses de nos ancêtres, n'est cependant qu'une allégorie, la même que celle des sept Dormans, si célèbre en Bretagne; qu'il n'a péri personne et qu'on n'a pas plus enterré 7,000 hommes en ce lieu, qu'on n'en a enterré 4000 et plus sous les pierres de Carnac, où l'on ne trouve rien et où on ne doit rien trouver, parce que ces pierres ne sont pas des pierres tumulaires.

Si l'on désire que j'explique pourquoi l'on trouve sous quelques *menhir* des ossemens humains, tandis qu'on n'en trouve pas sous un plus grand nombre, je dirai, quoique

Digitized by Google

ce ne soit pas ici le lieu de développer mon opinion toute entière à ce sujet, que je pense qu'il en est des *menhir* et des *dolmen* du druidisme, comme de nos églises. On a enterré les morts dans plusieurs églises; on les a enterrés au pied de quelques *menhir* et *dolmen*, parce que c'était des lieux sacrés; mais ni les *menhir*, ni les *dolmen*, ni les églises n'ont été construits pour servir de sépulture : ce n'est donc que postérieurement à leur érection, et parce que c'était des lieux sacrés, qu'on y a enterré. On voudra bien remarquer que je ne confonds pas les *menhir* et les *dolmen* avec les pierres tombales, c'est-à-dire avec les grandes pierres plates couchées sur la tombe des morts. Les *menhir* et les *dolmen* sont des symboles ou des monumens du culte des dieux; les pierres tombales ne sont que des monumens du respect et des devoirs funèbres qu'on rendait aux morts. Sous ces derniers on trouve et on doit toujours trouver des ossemens humains; sous les premiers on n'en trouve que rarement, et ils sont et ils doivent être bien postérieurs aux monumens aux pieds desquels on ne les a sans doute enterrés que parce que le lieu était sacré, et pour éviter peut-être les frais d'un nouveau monument.

Il doit encore en être des *menhir* comme des croix. Nous voyons des croix de pierre ou de bois, sur la plupart des tombes des chrétiens; combien de croix, cependant, qui n'ont point été élevées sur des tombes. Il faut donc dire que les *menhir* étaient, ainsi que nos croix, des pierres sacrées, un symbole religieux différent des pierres tombales, et que ce n'est que parce que c'était un signe sacré, qu'on l'a planté quelquefois sur les tombes, ou que les tombes ont été placées dessous ou auprès, quoique ce ne fût pas là l'origine et le motif primitif de l'érection de ce monument religieux.

Les passages que notre auteur cite de Pallas, confirment encore mon opinion. « Ce n'est, dit-il, qu'aux angles des tombes qui font face au nord-est et au sud-est, que se trouvent

Digitized by Google

dressées (dans le nord de la Russie) une ou deux pierres sépulcrales dans leur longueur. Il y en a qui ont à leurs angles une haute pierre plantée comme une colonne. » Cette colonne ou ce *menhir* est donc un monument bien distinct des pierres tombales, tant par sa forme que par son origine et sa destination primitive.

Au reste, l'anonyme a l'esprit trop juste pour ne pas sentir lui-même la faiblesse de son opinion, car il dit, page 20 : « Si jusqu'à présent on n'a pas acquis en Bretagne plus de preuves de ce que sont ces pierres debout, c'est que généralement on s'est contenté de les abattre, persuadé que c'était sous leurs bases qu'on devait trouver ce qu'on y supposait; au contraire, il eut peut être mieux valu ne pas abattre ces pierres, mais en même tems faire dans le voisinage des fouilles profondes. Je conviens que des difficultés peuvent se présenter pour le choix de l'endroit où l'on doit fouiller.....; qu'il faut beaucoup de persévérance et d'intelligence pour découvrir le lieu de la tombe, parce que, comme dit Pallas, ces pierres sont quelquefois dressées au sud-est et au nord est de la tombe, ce qui met dans l'embarras. »

« Maintenant, continue-t-il, si l'on conçoit qu'une ou deux pierres brutes et élevées debout, sont des monumens funéraires, pourquoi les quatre mille pierres alignées de Carnac, n'en seraient-elles pas aussi? » Il ne s'agit, en effet, que du moins au plus, et d'appeler à son secours la tradition, qui nomme les pierres de Carnac, les *soldats de Saint Corneille*, laquelle prouve seulement, que la religion druidique considérait les pierres de Carnac comme le symbole de l'armée céleste rangée en bataille, et non comme un charnier ou un cimetière de soldats morts dans un combat. Ce qui a sans doute le plus contribué à donner à notre auteur cette opinion erronée, c'est la mauvaise étymologie qu'il cite de *Carnac*, d'après Ducange. Cet auteur qui, comme presque tous les étymologistes, cherchait les étymologies celtiques dans le latin ou le grec, a cru

Digitized by Google

sans doute que *Carnac* venait du latin *caro*, *carnis*, chair, puisqu'il explique *Carnac* par charnier, cimetière des os; tandis qu'il est évident, à qui sait le celtique, que *Carnac* est l'adjectif possessif de *carn*, amas de pierres, *agger lapidum*, et que par conséquent *Carnac* signifie *lieu où il y a un amas de pierres*, ce qui, au surplus, n'explique point l'origine de ces pierres, et ne prouve rien en faveur de l'opinion de l'auteur. Il a donc tort de croire que les pierres de Carnac sont une preuve qu'il s'y est donné une bataille; et c'est en vain qu'il recherche quel événement a pu y donner lieu.

Une chose assez remarquable, dit-il, c'est qu'à la suite d'un certain nombre de pierres basses, on en voit de très-élevées; ce qui semblerait indiquer la station des officiers ou des chefs; de même qu'en avant du front, on en remarque des groupes de plusieurs fort élevées. Cette observation que j'avais faite il y a long-tems, confirme encore mon opinion, et prouve que ces pierres rangées sur onze rangs, étaient, comme je viens de le dire, le symbole de l'armée céleste, des onze constellations du zodiaque, composées d'étoiles de différentes grandeurs. La douzième constellation étant censée cachée par le soleil qui l'éclipse de ses feux. Notre auteur s'est donc trompé en croyant qu'il y avait un rapport immédiat entre les pierres de *Carnac*, considérées isolément, et celles qu'on nomme ailleurs *pierres sépulcrales*. Le motif de l'érection d'un nombre aussi prodigieux de pierres colossales, ne pourrait pas être le même que celui d'un petit nombre. L'anonyme ne pouvait pas donc isoler les pierres de *Carnac*, sans dénaturer le symbole qui résulte de leur réunion et de leur disposition symétrique.

Du reste, on ne peut pas mettre plus de franchise, de bonne foi et de modestie qu'il n'en montre dans l'émission de son opinion. « Sans doute, dit-il, il peut paraître hardi de chercher à expliquer ces monumens dont la destination reste inconnue depuis une longue suite de siècles, surtout lorsque des personnes du plus grand savoir se sont

Digitized by Google

renfermées à cet égard dans un doute respectueux. Je conviens de tout cela avec autant de franchise que j'en mettrais à abandonner mon opinion, sitôt que mes raisonnemens seraient renversés par de plus solides. Mais ces idées me sont venues ser les lieux; et depuis trois ans, je me confirme de plus en plus dans mon opinion. » Puis il ajoute dans une note : « En m'aventurant de communiquer au public ce recueil de notes sur un sujet depuis long-tems reconnu comme susceptible d'intéresser, j'ai plutôt le désir de le faire connaître, que je n'ai la prétention de prononcer en dernier ressort; mais les savans étendent tous les jours leurs recherches sur les antiquités de tous les peuples de la terre, et cependant laissent inconnus parmi nous des monumens d'autant plus dignes de les occuper, qu'ils furent élevés par nos ancêtres. Le seul moyen de lever tous les doutes, serait de proposer cette question : *A quel peuple doit-on attribuer les monumens de Carnac, et quel a été le motif de leur érection?* Je sais, continue-t-il, qu'à Rennes, un ecclésiastique instruit s'occupe à faire connaître l'état florissant de la Gaule avant l'arrivée des Romains; ce qui fera revenir beaucoup de gens de la médiocre opinion qu'ils ont des Gaulois en général. » Je vous propose, Messieurs à cette occasion, d'écrire à Rennes, pour nous informer du nom de cet ecclésiastique, de ce savant estimable qui travaille à l'illustration de sa patrie, afin de l'admettre parmi nous. Quiconque s'occupe des antiquités nationales appartient à l'Académie celtique, et elle doit s'empresser de se l'associer.

L'auteur termine sa dissertation par le rapprochement de plusieurs passages d'Ossian, où il est question de pierres tumulaires. J'avais déjà recueilli moi-même, en plus grand nombre, ces passages; mais outre qu'on ne peut rien conclure, je le répète, de trois ou quatre pierres à trois ou quatre mille rangées et alignées symétriquement sur un espace de trois lieues, j'ai déjà dit qu'il en est de ces pierres tumulaires, comme des croix plantées sur les tombeaux.

Digitized by Google

Il se fait ensuite deux objections : par la première, il se demande comment est-il possible qu'un peuple étranger aux monumens, ait pu entreprendre des travaux aussi difficiles? par la seconde, comment croire que ces difficultés aient été vaincues avec le seul désir de consacrer un lieu où se serait livré un combat, et où auraient péri un certain nombre de braves? A la première il répond avec raison, que la grossièreté de ces monumens ne vient point de la barbarie du peuple qui les a élevés, mais du principe religieux consacré et recommandé tant de fois dans la Bible, de ne point tailler d'image ni de simulacre pour le culte. Il n'est pas aussi heureux à répondre à la seconde; car il n'est pas croyable, en effet, qu'on ait érigé à la reconnaissance des héros morts pour la patrie dans une seule bataille, autant de colonnes gigantesques qu'il y a eu de morts. Il n'y a que la divinité qui mérite et obtienne des monumens aussi extraordinaires et en aussi grand nombre ; il n'y a que la religion qui puisse les faire entreprendre, et engager des peuples entiers à réunir tous leurs moyens et tous leurs efforts pour les exécuter. Les pierres de *Carnac*, encore une fois, ne sont donc point un monument de la reconnaissance des peuples envers des soldats généreux et braves, mais envers une divinité bienfaisante dont tous les ouvrages annoncent la grandeur, la puissance et l'éternité. Je développerai ces idées et je m'expliquerai entièrement sur le monument de *Carnac*, dans une dissertation particulière, dans laquelle je ferai voir que c'est un thème céleste; et en général, que les pierres élevées par la religion, étaient le symbole des astres, regardés par les anciens, comme des pierres précieuses et brillantes.

ELOI JOHANNEAU.

NOTA. L'Auteur de l'*Essai sur les Monumens armoricains*, est M. de *Penhouet*, ancien officier de la marine, et membre de l'Académie celtique.

Digitized by Google

BULLETIN

Des Ouvrages nouveaux envoyés au Secrétaire perpétuel de l'Académie celtique, tant par les Membres de cette Société, que par les Auteurs qui lui sont étrangers, ou les Libraires, pour être offerts à l'Académie, ou annoncés dans ses Mémoires.

TABLEAU HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE *du monde, depuis son origine jusqu'au siècle d'Alexandre, c'est-à-dire jusqu'au quatrième siècle avant l'ère chrétienne inclusivement; par* M. DE FORTIA D'URBAN, *membre de l'Académie celtique. Tome* 1.er *Paris*, 1810. *Un vol.* in-12 *de* 324 *pages.*

CE volume contient : 1.° le plan et la liste des cartes d'un atlas géographique et historique, en six volumes *in*-12, chacun de 72 cartes enluminées, lequel embrassera la géographie et l'histoire du monde entier, divisées en cinq âges, qui commencent et finissent avec un siècle; par conséquent, cet atlas contiendra cinq cartes différentes d'un même pays, une pour chaque âge; 2.° un mémoire lu à l'Académie celtique, sur le degré de civilisation auquel sont parvenues les nations anciennes, et principalement les Celtes; 3.° le tableau de la géographie historique du monde, pendant le premier âge.

J'ai remarqué, en parcourant ce volume, qui du reste m'a paru plein de recherches savantes, des étymologies qui ne m'ont pas paru exactes. Par exemple, l'auteur (page 83) croit que l'étymologie la plus vraisemblable de *parisii*, nom des Parisiens, vient du grec *para isis*, peuples sous la protection d'Isis. Mais je le prie de faire attention 1.° qu'il ne faut pas chercher dans le grec l'étymologie d'un nom de lieu des Gaules; 2.° que ce nom

Digitized by Google

est bien antérieur au culte d'Isis dans cette contrée, si jamais il y a été en vogue; 3.° que les mots *para isis*, n'ont pas en grec le sens qu'il leur donne, mais celui de *trans* ou *apud isidem*, au delà ou auprès d'Isis; ce qui ne présente pas un sens admissible pour l'étymologie d'un nom de peuple.

M. de Fortia observe (*ibidem*) que le nom d'*Europe* a été donné dans l'origine à une contrée de la Thrace; et il pense que c'est de là, vraisemblablement, que le nom d'Europe est venu au continent; ce qui ne résout pas la difficulté, puisqu'il reste toujours à savoir d'où vient ce nom d'*Europe* donné à la Thrace et au continent. Pour moi, je pense qu'il vient du nom de la déesse *Europe*, enlevée par Jupiter transformé en taureau, qui l'emporta à travers les flots de la mer, de la Phénicie dans l'île de Crète; et que le nom de cette déesse, qui n'est autre que la lune, vient du grec *eurus*, large, et *ôps*, *ôpos*, visage ou œil, la déesse à la large face ou au gros œil, comme Junon *boôpis*, à l'œil de bœuf. C'était un usage général chez les anciens, de donner à la plupart des lieux, le nom des dieux qu'on y révérait.

Notre confrère dit (page 104) qu'il ne sait si l'existence d'un prétendu *Assur*, que l'on veut s'être établi en *Assyrie* et lui avoir donné son nom, est bien constatée; et dans la page suivante, il dit que les anciens ont eu raison de regarder *Assur* comme le fondateur de l'empire d'Assyrie. Pour moi, qui ne crois pas plus à l'existence de ce personnage qu'à celle de *Celtes*, de *Galates* et de *Francus*, je dérive le nom de l'*Assyrie*, de l'hébreu *assir*, bienheureux, pays des bienheureux, sans doute parce que les Orientaux y plaçaient le Paradis sur les bords de l'Euphrate; comme on le voit dans le second chapitre de la Genèse,

Après avoir reconnu que le nom des îles *Cassitérides*, dont le nom nous est fourni par Hérodote, venait du grec *kassiteros*, étain, parce qu'elles en produisaient beaucoup, M. de Fortia ajoute que le mot grec *kassiteros* n'a aucune racine dans cette langue, et vient plutôt des îles *Cassiterides*,

Digitized by Google

car il n'est pas vraisemblable, dit-il, qu'il vienne de la langue phénicienne, puisque l'étain se dit en hébreu *datil* ou *anach*, et en arabe, *qasdir;* sur quoi je le prie de remarquer 1.° que *kassiterides* est évidemment dérivé de *kassiteros*, et non pas *kassiteros* de *kassiterides;* 2.° que *kassiteros*, étain blanc, trouve sa racine dans le grec *kazó*, *orno*, *kassa*, courtisane qui se farde, parce que l'étain, dit Schrevelius, paraît de l'argent et n'en est pas; 3.° que l'arabe *qasdir* est également emprunté du grec *kassiteros*, contracté et dépouillé de sa finale, si le mot grec ne vient pas lui-même du mot arabe.

Des deux étymologies de *chersonesus*, qu'on fait venir du grec *cheir*, main, ou de *chersos*, désert inculte, et de *nésos*, île, M. de Fortia trouve, avec raison, la seconde plus naturelle; mais, dit-il, je ne sais si l'on pourrait l'accorder avec l'histoire, pour les cinq principales Chersonèses de l'antiquité. Cette considération ne devrait pas, ce me semble, l'arrêter, parce qu'il n'est pas nécessaire, pour l'adopter, que le sol de toutes les presqu'îles fût désert et inculte, mais seulement que celui de l'une d'elles l'eût été dans l'origine, ce qui a dû être en effet. L'étymologie de *chersonesus* dérivée de *chersos*, qui signifie non seulement champ inculte, désert, mais terre, ou sol, et de *nésos*, île, île de la terre ou terrestre ou qui tient à la terre, est donc incontestable. Quant à celle de *cheir nésos*, elle ne convient ni pour le son ni pour le sens.

Notre savant confrère remarque que le nom de *Baltia*, que Xénophon de Lampsaque donne à la Scandinavie, et celui de *Basilia*, que Pitheas donne à la même île, se conservent encore à présent dans celui de la mer *Baltique;* il aurait pu ajouter, et dans celui des détroits de cette mer, appelés le grand et le petit *Belt*. Quant au nom de *Basilia*, je crois que c'est une altération de copiste, qui ignorant le nom barbare de *Baltia*, aura écrit en place *Basilia*, comme le mot grec le plus approchant pour le son.

M. de Fortia, d'après l'autorité de M. Lefebvre de Villebrune, pense que le nom d'*amazone* est le mot

Digitized by Google

hébreu *amatz*, brave, courageux, fort; et que c'est d'après la fausse étymologie de ce mot, composé du grec *a* privatif, et *mazos*, mamelle, que les Grecs ont imaginé que les Amazones étaient privées d'une mamelle. Il n'y a cependant rien de plus certain que cette étymologie grecque. Si on n'en a pas encore reconnu la vérité, c'est que, faute de connaître le génie allégorique de l'antiquité, on n'a pas fait attention que le nom d'*amazone* a été donné primitivement à la lune, qui en effet semble privée d'une mamelle. Je dois déclarer, au reste, que ces étymologies doivent être moins imputées à l'auteur qu'aux écrivains qu'il cite; et qu'après tout, ce sont de bien légères taches pour un ouvrage aussi rempli d'érudition que de critique.

ELOI JOHANNEAU.

PRÉCIS HISTORIQUE *sur le feld-maréchal comte de Souworow; par* M. de GUILLAUMANCHES-DUBOSCAGE, *lieutenant-colonel*, etc., *à Hambourg*, 1808. In-8.° de 350 pages.

DANS cet ouvrage aussi curieux que bien écrit, on trouve des notes historiques et grammaticales fort intéressantes. L'une traite d'un usage patriarcal conservé en Russie, lequel consiste à désigner, à l'exemple des Hébreux, des Grecs et des Orientaux, tous ceux à qui l'on parle, par le nom du père suivi du mot russe *witch* qui signifie fils. Exemple: *Basilowitch*, fils de Basile. La seconde, traite des *langues russe et sclavone*. La sixième, des noms d'amitié et de respect particuliers à la langue russe; la septième, des titres, tant en Russie que dans le reste de l'Europe. Dans cette note, l'auteur dit que le mot français *marquis* vient de l'allemand *margraf*, ce qui n'est pas tout à fait exact; car il est évident qu'il dérive de *mark*, marche ou frontière, premier radical de ce mot. Il se trompe aussi quand il présume que les mots *bannière* et *banneret* dérivent de celui de *baron*. Ces deux mots viennent du celtique *bann*, qui signifie ban, proclamation, et élevé. La treizième note

Digitized by Google

concerne les boissons des Russes et des autres peuples de l'Europe, et en particulier la *cervoise*, la *bière* et le *cidre* des Gaulois. *E. J.*

RECUEIL D'ANTIQUITÉS ROMAINES ET GAULOISES, *trouvées dans la Flandre proprement dite, avec la désignation des lieux où elles ont été découvertes; par* M. J. de BAST, *chanoine de la cathédrale et curé de Gand, membre de l'Académie celtique, etc. Nouvelle édition, augmentée de deux tiers par l'auteur, avec 300 gravures, et enrichie de remarques historiques et critiques sur plusieurs points intéressans de la période romaine et du moyen âge. Gand*, 1808. In-4.° de 680 pages.

JE donnerai dans la *Bibliothèque celtique*, des extraits de cet Ouvrage recommandable et par les monumens qui y sont décrits et figurés, et par les savantes recherches de l'auteur, sur la géographie et les antiquités de la Flandre. *E. J.*

ANNUAIRE *statistique, historique et administratif du département de l'Orne, pour* 1808 *et* 1809, *avec la carte du département; par* M. Louis DUBOIS, *membre de l'Académie celtique, etc. A Alençon*, 1808 *et* 1809. Deux vol. *in*-12 de 320 et 370 pages : un volume pour chaque année.

CET Annuaire, sur-tout celui de la seconde année, renferme des Notices d'antiquités très-bien faites et très-curieuses. Dans celui de 1808 on trouve un article sur les monumens celtiques du département de l'Orne; dans celui de 1809, des Notices sur la *fontaine de la Herse* de la forêt de Bellême; sur les usages relatifs au mariage; sur les superstitions qui regardent les femmes, les enfans, le culte des animaux, et autres superstitions ou préjugés; sur les revenans, le loup-garou, le gobelin ou le cheval Bayard. Je me propose d'insérer également ces Notices dans les Mémoires de l'Académie. *E. J.*

Digitized by Google

Horæ biblicæ, ou *Recherches littéraires sur la Bible, son texte original, ses éditions et ses traductions les plus anciennes et les plus curieuses. Ouvrage traduit de l'anglais de Charles Butler; par* M. Boulard, *membre de l'Académie celtique, etc. Paris*, 1810. Un vol. *in*-8.° de 312 pages.

L'ouvrage anglais dont M. Boulard vient de publier la traduction, a paru à Oxford en 1799. Il présente en un petit volume le résultat de beaucoup de recherches sur une branche de littérature très-importante et sur-tout très-curieuse par le grand nombre de livres qu'elle a produits. Cette traduction est terminée par un Essai de version interlinéaire des 24 premiers pseaumes, de l'hébreu en latin, dans laquelle l'hébreu est écrit en caractères romains, d'après la méthode de Masclef et du père Houbigant.

E. J.

Séances publiques *de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Besançon, des* 14 *Août et* 2 *Décembre* 1809. *Besançon.* In-8.° de 84 pages.

J'en extrairai dans la *Bibliothèque celtique*, ce qui est relatif à nos recherches.

L'Académie de Besançon distribuera, le 14 Août 1810, 1.° le prix de 1,000 fr. déjà proposé en 1808, à celui des concurrens qui aura le mieux traité une époque marquante de l'histoire de France, à son choix, depuis le milieu du huitième siècle, jusqu'au règne de Henri II, inclusivement; 2.° une médaille d'or de la valeur de 200 fr., à celui qui aura le mieux écrit l'*Histoire des premier et second royaumes de Bourgogne.* *E. J.*

Athénée de Poitiers. *Les dix premières séances publiques.* In-8.°

Il s'y trouve des Notices très-curieuses, telles que celles de M. *Jouyneau Desloges*, sur une ancienne loi rendue en

Digitized by Google

Poitou, par Eléonore de Guienne ; sur l'art de déchiffrer, de M. *Fremont;* sur Platon et ses deux républiques, de M. *Dascier;* sur les géographes anciens, de M. *Fradin;* sur l'origine de Tifauges et des peuples du Poitou, de M. d'*Orfeuille;* sur l'inventeur des lettres, de M. *Jarry ;* sur la statistique de la Vendée, de M. *Cavoleau*, secrétaire général de cette préfecture ; sur l'amphithéâtre de Poitiers, de M. *Mazet*, membre de l'Académie celtique ; sur les pierres levées du Poitou et sur Mellusine, *du même*. J'insérerai aussi dans nos Mémoires ces deux dernières Notices. *E. J.*

PHRASES GRADUÉES, *extraites de Cicéron, de César, de Salluste, d'Horace, de Virgile*, etc. ; *par* L. GAULTIER, *membre de l'Académie celtique, etc. ; pour donner aux commençans le goût de la bonne latinité, et pour les familiariser avec le mécanisme des inversions latines, réduites à quatre espèces, d'après la méthode de construction du même auteur. Paris*, 1809. In-18, de 100 pages. De l'imprimerie de Didot l'aîné.

CET Ouvrage est divisé en trois sections : la première comprend les *phrases simples;* la seconde, les *phrases complexes ;* la troisième, les *phrases composées* d'un, deux, trois, quatre degrés. La première section est sous-divisée en trois chapitres : le premier contient des phrases simples sans inversion ; le second, des phrases simples avec inversion ; le troisième, des phrases simples avec un infinitif, sujet de la phrase ou modification du verbe. Toutes ces phrases sont tirées des auteurs de la plus pure latinité, sans aucune addition ni construction, et rangées dans un ordre gradué, propre à conduire les élèves depuis l'expression la plus simple et la plus courte, jusqu'aux périodes les plus étendues et les plus compliquées. Un recueil de ce genre n'existait pas encore. L'auteur est connu depuis long-tems par plusieurs excellens ouvrages élémentaires et par son zèle désintéressé pour l'instruction de la jeunesse. *E. J.*

Digitized by Google

MÉTHODE *pour apprendre à conjuguer facilement les verbes latins ; par le même. Angers*, 1809.

C'EST un tableau d'une feuille *in-folio*, dans lequel on voit, d'un coup-d'œil, les quatre conjugaisons. Ce qui distingue ce tableau de tous les tableaux de ce genre, c'est que l'auteur y a distingué la racine du verbe, la racine de chaque tems et la terminaison de chaque personne, par des caractères différens. Exemple : dans AM AV *i*, l'on voit que *am* est la racine du verbe *amare*, AV la racine du tems passé, et *i* la finale de la première personne du singulier. Je ne connais rien de plus analytique et de plus exact que ce tableau, pour l'enseignement de la conjugaison latine. *E. J.*

PEINTURES, *vases et bronzes antiques de la Malmaison, décrits et publiés par* M. Alexandre LENOIR, *administrateur du Musée impérial des Monumens français, conservateur des objets d'arts de la Malmaison, membre de l'Académie celtique de France, etc ; gravés par* M. N.-X. WILLEMIN ; *ouvrage dédié à S. M. l'Impératrice Joséphine.* — PROSPECTUS.

CE recueil précieux, colorié et publié par livraisons, formera deux vol. *in*-folio, composés de 144 planches accompagnées d'une notice qui sera délivrée à la fin de l'ouvrage.

A compter de Février 1810, les livraisons imprimées sur papier d'Annonay, comme le texte, paraîtront de deux mois en deux mois.

Tous les exemplaires seront coloriés d'après les monumens mêmes, et il n'en sera délivré aucun au trait.

Le prix de chaque livraison composée de 6 Planches, est de 15 francs pour Paris seulement, et de 18 francs pour les départemens, franche de port.

La liste des souscripteurs sera imprimée en tête du premier volume, suivant leur inscription et par ordre alphabétique.

On souscrit à Paris, chez l'auteur et éditeur, au Musée impérial des Monumens français, rue des Petits-Augustins, faubourg St-Germain.

NOTA. *Le Directeur du Bureau d'abonnement des Mémoires de l'Académie celtique, fournit tous les livres ci-dessus et autres qu'on lui demande.*

Digitized by Google

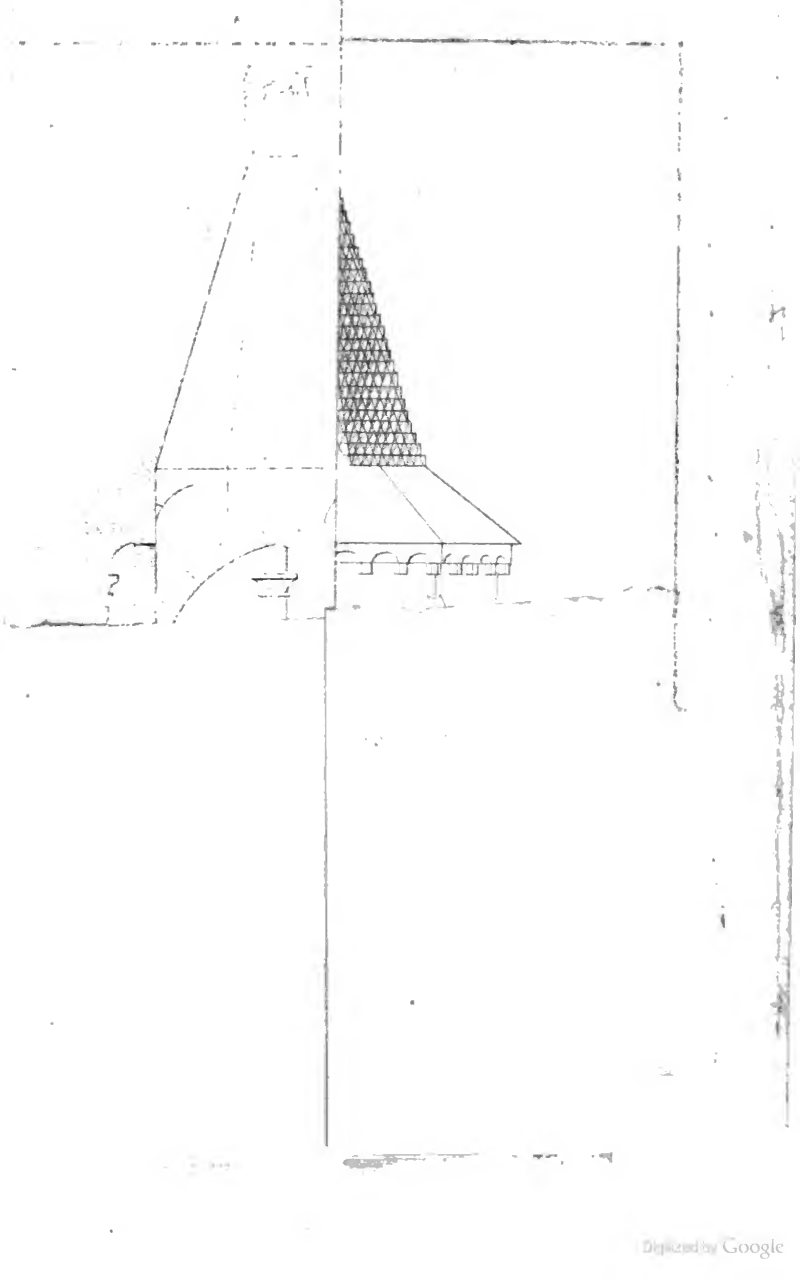

Digitized by Google

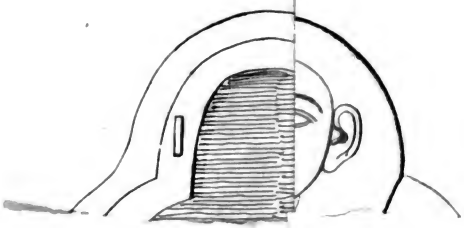

Digitized by Google

NOTICE

Sur un Mallus *ou* Sanctuaire druidique, *vulgairement nommé* LES DANSES, *situé dans la plaine de Landerthun et de Ferques, villages de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer;*

PAR M. HENRY, Membre non résidant de l'Académie celtique.

LE territoire du village de *Landerthun*, est séparé de celui de *Ferques* par un immense terrain communal, vague et inculte, dont le sol couvert de bruyères, n'a jamais été entamé par la charrue. Ces sortes de terrains se nomment *riez*, dans le patois du Boulonnais; et ce mot avait autrefois, dans le langage français, la même acception que celle que nous lui avons conservée dans ce pays (1).

Ce *riez* et la portion du territoire de *Landerthun* qui lui est contigu vers le nord, sont assis sur un plateau très-étendu, qui aboutit au pied d'un côteau demi-circulaire qui enceint la partie

(1) Borel, *Trésor des recherches et antiquités gauloises*, met *riez*, guérets, terres labourées.

basse de cet arrondissement, nommée *la fosse Boulonnaise*, et la sépare du terrain supérieur, appelé *le Haut-Boulonnais* (1).

Quoique le territoire de *Landerthun* soit un des points les plus élevés du Boulonnais, néanmoins l'escarpement du côteau environnant, qui par-tout ailleurs est fortement prononcé, devient ici presqu'insensible. Ce village étend sa partie méridionale sur le Bas Boulonnais, et sa partie boréale sur le haut. L'église et les habitations qui l'environnent, sont placées vers le point culminant, de sorte que l'on peut dire figurément, que le territoire de *Landerthun* est à cheval sur le côteau.

Vers le milieu du riez, à 800 mètres environ au sud-ouest du moulin de *Landerthun*, on aperçoit un monticule très-peu saillant au-dessus du vaste plateau sur lequel il domine. La longueur de ce tertre est de 40 mètres de l'est à l'ouest; sa largeur, du nord au sud, est de 20 mètres.

Des pierres brutes de différentes grosseurs sont dispersées çà et là sur le tertre; plusieurs y sont disposées par groupes plus ou moins nombreux (voyez la planche 26). Cet amas de roches est connu dans le pays indifféremment sous le nom de *danses* en français, de *neuches* ou *noces* en patois.

---

(1) Le côteau s'élève jusqu'à 180 mètres au-dessus du niveau de la basse mer. On l'appelle communément *la montagne du Haut-Boulonnais*, dans toute son étendue.

Digitized by Google

Les blocs 1, 2 et 3 (voyez la planche), placés en védette du côté de l'ouest, sont remarquables par leurs dimensions, l'isolement où ils sont entr'eux, et par la distance qui les sépare des groupes réunis : on les appelle *les violons;* celui numéroté 3, plus volumineux que les deux autres, est la basse, que l'on nomme ici *gros violon;* sept à huit petites pierres qui environnent les trois ménétriers, sont des enfans qui s'amusent au son des instrumens de musique.

Les groupes 4, 5, 6 et 7, qui occupent le côté septentrional du *tumulus,* le huitième au centre, et le neuvième dans la partie méridionale, sont *les danseurs;* les blocs épars confusément au sud et à l'est, représentent les assistans et ceux qui, après avoir dansé, se reposent sur le gazon.

Telle est la tradition orale transmise de père en fils dans les lieux circonvoisins. Les uns attribuent l'origine de ce monument à la vengeance exercée par le Tout-puissant, contre une assemblée de *noces,* où l'on dansait tandis que le curé de la paroisse passait avec le Saint Sacrement qu'il allait administrer à quelque malade. Tous ces mécréans furent changés en pierres, pour servir d'exemple à la postérité.

D'autres, mieux informés sans doute, disent qu'au tems jadis, il y avait des fées qui, pendant la nuit, s'assemblaient dans cet endroit; qu'elles y formaient des *danses;* qu'un jour, ou plutôt qu'une nuit, s'étant oubliées dans leurs divertissemens, elles passèrent l'heure assignée et furent

Digitized by Google

incontinent transformées en rochers. Cette version vaut bien l'autre.

A travers ces contes, on aperçoit encore quelques points lumineux qui peuvent guider dans la solution de ce problême archéologique.

D'abord, la position du monument sur un terrain absolument vierge, dans la plaine la plus spacieuse et le point le plus élevé du Bas-Boulonnais, induit à penser que ce tertre était un *mallus*, c'est-à-dire un sanctuaire où les habitans de ce canton, autrefois nommé *Gésoriac*, venaient adorer et consulter la divinité à laquelle ce lieu était consacré.

Cette opinion est fondée : 1.° sur ce que les peuples Celtes et Gaulois regardant la terre comme la mère commune du genre humain (1), avaient pour principe d'établir leurs sanctuaires dans des lieux incultes, où l'on ne vit rien qui ne fût l'ouvrage de la nature, et où *la main de l'homme n'eut point dérangé ni séparé les parties d'une matière qui était pour ainsi dire le corps et le véhicule de la divinité* (2).

2.° Sur ce que ces mêmes peuples *établissaient leurs* mallus *à une distance considérable des lieux habités, sur des montagnes où la divinité qui remplit l'univers, avait un passage*

(1) Tacite, *de Mor. Germ.*

(2) Strab., XV, 732.

ouvert et libre, dans des bruyères dont le fonds n'avait pas été remué (1).

3.° Sur la coutume usitée parmi ces mêmes peuples, de porter dans les lieux consacrés un grand nombre de pierres, afin d'empêcher le soc de la charrue de déchirer le sein maternel (2).

4.° Enfin, sur ce que plusieurs de leurs sanctuaires étaient *établis en rase campagne, le long des grands chemins, et sur-tout dans des carrefours où plusieurs chemins se réunissaient, afin que les habitans des cantons circonvoisins pussent s'y rassembler lors des solennités* (3).

Il est facile de démontrer que toutes les conditions requises pour l'établissement d'un *mallus*, se trouvent réunies dans l'endroit où le *tumulus* des danses est placé.

Le monument de *Landerthun* est situé en rase campagne, sur le plateau le plus élevé du Boulonnais; il est distant de 600 mètres de l'habitation la plus voisine; malgré cet isolement il touche par son côté méridional au chemin de Boulogne à Ardres, dont les ramifications sont nombreuses en cet endroit; ce monticule est couvert de pierres dont l'espèce ne se trouve employée dans aucune cons-

(1) Cicer., *de Leg.*, *l.* 2.

(2) Just., XLIV 3.

(3) Pelout., *Hist. des Celtes*, IV, VII.

Digitized by Google

truction (1); enfin ces blocs sont rangés dans un certain ordre. Tout cela réuni pourrait aussi faire penser qu'ils entraient dans la composition d'un thême céleste, ou que ces pierres rappelaient au souvenir des habitans du lieu, des époques intéressantes pour eux. Les preuves que l'on vient de produire en faveur de l'établissement d'un *mallus*, ne sont pas les seules que les localités nous fournissent. En voici d'une espèce différente encore.

La terre, pour laquelle les Celtes avaient une vénération particulière, était appelée dans leur langage HERTUM. *Nequicquam notabile in singulis, nisi quod in commune* HERTHUM, *id est terram matrem, colunt*, dit Tacite (2); et ce passage est d'autant plus remarquable, que le nom du village de *Landerthun*, sur le territoire duquel sont *les Danses*, désigne dans le langage celtique, l'origine et l'usage de ce monument. *Land* signifie sanctuaire, lieu consacré; et *erthun* est le nom de la divinité révérée dans ce sanctuaire,

(1) Cette particularité influe beaucoup sur ceux qui croient à la métamorphose des danseurs. Un propriétaire carrier du village de Ferques, homme de bon sens d'ailleurs, voyant un éclat de cette pierre que j'avais détaché d'un des blocs, me dit qu'il ressemblait à de la chair pétrifiée, et il observa qu'aucune carrière du pays n'en fournissait de pareille.

(2) Tacit., *ub. sup.*

Digitized by Google

que Tacite dit s'appeler *Herthum*. Ces noms ne diffèrent que par l'aspiration (*a*).

En allant de *Landerthun* à Ardres, lorsqu'on a parcouru cinq kilomètres et demi, on trouve une branche de chemin qui traverse une partie du territoire d'un autre village nommé *Landerthun*, auquel on ajoute l'épithète de *les Ardres*, pour le distinguer du premier, que l'on appelle *Landerthun-le-nord*. La branche de ce chemin, prolongée, va aboutir à Terrouenne, ancienne capitale de la cité des Morins. Ce *Landerthun-les-Ardres* se trouvait sur le territoire des peuples *Oromansacs*, contigu au canton de *Gésoriac*(1).

Une source peu éloignée du *mallus* d'*Herthum*, vers le sud-est, a, dit-on, la propriété de fournir aux vrais croyans, un breuvage délicieux la veille de la Saint-Jean d'été, à minuit très-précis. Il faut seulement être à jeun et en état de grâce,

---

(1) Pline, *Hist. nat.*, *l.* 2, XVII.

(*a*) Je pense que le nom de *Landerthun*, n'a pas le moindre rapport à la déesse *Herthus*, mais qu'il est composé du flamand *land-heer*, seigneur du pays ou de la terre, et de *thuin*, jadis *thun*, haie, cloison, enceinte, circuit, ou plutôt de *duin*, dunes, colline sablonneuse le long de la mer; et qu'il signifie la dune du seigneur du pays; la preuve en est que la déesse des Suèves, dont parle Tacite, ne s'appelait pas *Herthum* ni *Erthun*, mais *Herth* en teuton, puisque cet auteur dit : HERTHUM, *id est terram matrem, colunt; Herthum* étant à l'accusatif, indique que son nom latin était *Herthus*. — *Eloi Johanneau.*

Digitized by Google

comme de raison; alors on peut à loisir s'abreuver d'un vin excellent qui ne coûte rien que la peine de le puiser à la fontaine. Ce vin là est bien naturel, sans doute.

Cette propriété supposée est bien accréditée dans les villages des environs. On m'a raconté et je me suis plu à faire raconter en différens tems et en divers lieux, l'histoire des danses et de la fontaine miraculeuse qui est auprès; et l'on m'a cité plusieurs personnes de *Landerthun*, qui s'étaient rendues sur les lieux pour attendre l'instant propice. J'ai vu un de ces élus, qui est âgé maintenant d'une soixantaine d'années; je lui ai fait recommencer le conte des danses, et il m'a confessé, de bonne foi, que lui et deux autres camarades s'étaient rendus un soir, veille de la Saint-Jean, auprès de la fontaine pour y attendre minuit; que malheureusement ils furent saisis d'une terreur panique quelques momens avant l'heure précise, et qu'ils regagnèrent leurs gîtes au plutôt.

Quelques-uns des peuples Celtes plaçaient dans leurs sanctuaires une pierre qui représentait la divinité que l'on y adorait. Cette pierre était distinguée de celles que l'on portait dans les lieux consacrés, pour empêcher le remuement du sol.

Il n'est pas possible de reconnaître, parmi les pierres des danses, celle qui aurait pu représenter la divinité du lieu; on remarque seulement, dans le groupe du N.° 6, une pierre qui semble attirer les regards des gens du pays, d'une manière plus particulière que les autres. La partie supérieure

Digitized by Google

de cette pierre se trouve creusée par hasard et d'une manière très-irrégulière; cette cavité peut avoir en longueur de 30 à 35 centimètres, sa largeur de 25 à 30, et sa profondeur, très-inégale, de 20 à 22 centimètres. Des parties plus ou moins saillantes couvrent cette espèce de vase du côté méridional, et par ce moyen empêchent les rayons du soleil d'y pénétrer; d'un autre côté, l'intérieur du bloc est complétement saturé par l'eau des pluies qui l'humecte depuis que la pierre est déposée en cet endroit. Il reste donc toujours quelque peu d'eau dans ce réceptacle, et cette circonstance a pu frapper quelques personnes qui ayant visité les danses à plusieurs reprises, auront imaginé que l'eau distillait de la pierre, qu'elle était intarissable, et par conséquent douée de quelque vertu singulière.

Me trouvant sur les lieux, par un très-beau tems et après une sécheresse de quelques jours, on me fit remarquer ce prétendu phénomène; je crus qu'il était convenable d'en faire voir l'absurdité; je cassai le bord septentrional du godet, et fis remarquer à mon *cicerone*, que l'eau ne revenait d'aucun côté de la pierre, ce qui me parut le surprendre.

En cassant cette pierre, je remarquai que c'était une espèce de marbre qui me parut très-beau; j'en ramassai des éclats que j'emportai pour en faire polir. Ce marbre est en effet d'un très-beau grain et d'une belle couleur.

Après avoir découvert les lieux consacrés au

Digitized by Google

culte des habitans de ce pays, il est à propos de faire la recherche de ceux où les ministres de cette religion faisaient leur résidence.

En jetant les yeux au sud du *mallus* d'*Herthum*, on aperçoit un petit vallon d'un aspect agréable, qui reçoit la liqueur limpide que fournit la source miraculeuse; à un kilomètre environ de cette fontaine incomparable, et sur le haut du côteau oriental de ce vallon, on trouve une habitation dont le nom répand un grand éclat sur tout ce qui précède: on l'appelle *les Bardes* (1). Un peu plus loin, à l'est, on voit les ruines d'une ancienne abbaye, appelée l'*abbaye de Beaulieue*.

Cette particularité ne laisse aucun lieu de douter que cet endroit ne fût le séjour des *Bardes*, qui, chez les Gaulois, formaient un ordre sacerdotal chargé de composer des hymnes et des poëmes héroïques pour honorer les dieux et célébrer les actions glorieuses des grands hommes de leur nation (2).

Voyons maintenant quels sont les motifs qui ont pu faire donner le nom de *danses* au *tumulus* de *Landerthun*.

Les peuples Celtes et Gaulois attribuaient à la lune une grande influence sur toutes les parties du monde sublunaire; ils pensaient que cette in-

(1) La carte de l'Académie donne aussi le nom de *Bardes* à ce hameau.

(2) Strab., l. IV.

Digitized by Google

fluence arrivait à son maximum avec le sixième jour du croissant; c'est pourquoi ils appelaient ce jour là *guérit-tout* (1). Cependant, le jour de la pleine lune était l'époque ordinaire de leurs assemblées; alors, ils passaient la nuit hors de leurs domiciles, en chantant et en dansant au son des instrumens de musique. Lorsqu'ils se rendaient aux assemblées religieuses, ils portaient chacun un flambeau qu'ils déposaient devant l'objet de leur vénération.

Ces coutumes datent de la plus haute antiquité : elles étaient pratiquées par tous les peuples Celtes et Gaulois qui occupaient la majeure partie du territoire européen. Elles s'étaient enracinées chez ces peuples, de manière à s'y éterniser. Long-tems après l'établissement du christianisme, elles étaient encore en usage, malgré les défenses expresses des canons et la publication réitérée des édits les plus rigoureux.

Charlemagne les proscrivit absolument; un de ses Capitulaires porte : « A l'égard des arbres, des » pierres et des fontaines où quelques insensés » vont allumer des chandelles et pratiquer d'au- » tres superstitions, nous ordonnons que cet abus » si criminel soit aboli et entièrement détruit par- » tout où il se trouvera établi. »

Un autre Capitulaire est ainsi conçu : « S'il se » trouve dans une paroisse des infidelles qui allu-

(1) Pline, *ub. sup.*

Digitized by Google

» ment des flambeaux et qui rendent un service
» religieux aux arbres, aux fontaines et aux pier-
» res, le curé qui négligera de corriger un pareil
» abus, doit savoir qu'il est coupable d'un vé-
» ritable sacrilége. »

Pour éluder, autant que possible, des ordres si positifs, les Gaulois restés fidelles au culte de leurs ancêtres, se rendaient furtivement aux assemblées qui se tenaient pendant la nuit, dans les campagnes les plus désertes. Là, on offrait des sacrifices accompagnés de cérémonies que le peuple appelait *magiques*, parce que, dit Peloutier, il n'y comprenait rien. Alors, les accusations de sorcellerie furent prodiguées aux adorateurs de la terre et de la nature, et donnèrent lieu à la fable du sabbat, où les sorciers tiennent pendant la nuit des assemblées où le diable préside.

Les danses qui terminaient ces réunions, et la blancheur éclatante des vêtemens des druides, firent inventer les contes des danses de fées. Lorsque la religion chrétienne fut la seule reconnue dans le Boulonnais, on voulut donner à ces contes une tournure analogue au culte nouvellement établi, et l'on imagina l'histoire de la noce rassemblée sur la commune de *Landerthun* pour les divertissemens et les danses, le passage du curé portant le Saint Sacrement, le refus de fléchir les genoux devant le créateur, et la punition de ce crime abominable, qui suivit aussitôt. Enfin, les acteurs se trouvant encore rangés dans le lieu même de l'action imaginaire,

Digitized by Google

le nom de *danses* ou de *neuches* (1), comme l'on dit dans ce pays, fut donné et conservé jusqu'aujourd'hui même à cet endroit.

Il paraît donc démontré que le monument de *Landerthun*, connu sous le nom *des danses*, était un *mallus;* et que le territoire des villages de *Landerthun* et de *Ferques*, était l'emplacement que le clergé druidique de la cité des Morins, avait choisi pour y faire sa résidence; et que c'était là que les peuples de cette cité venaient célébrer les mystères de leur religion et consulter les oracles.

HENRY.

---

(1) *Neuche*, en patois du pays, signifie *noces;* et l'on appelle indifféremment danses ou neuches, ce *tumulus* de Lantherdun.

Digitized by Google

RECHERCHES

Sur une colonne milliaire des Gaulois.

Par M. de BREUVERY, membre de l'Académie celtique.

Transmettre à une Société de savans qui s'occupe avec tant de succès des antiquités et des monumens de nos ancêtres, quelques conjectures relatives à l'objet de ses travaux, c'est acquitter une dette honorable, c'est contribuer à compléter nos archives; c'est, enfin, appuyer d'un nouveau titre les savantes recherches de l'Académie celtique, et contribuer à l'accroissement des riches dépouilles accumulées dans l'édifice qu'elle élève et qu'elle consacre à la gloire nationale, *gloriæ majorum.*

Puisse le premier tribut que je consacre à cette Société respectable, être accueilli comme un gage de dévouement et de zèle pour partager ses travaux!

Il n'en est point des Celtes, des Gaulois ou des Germains, comme de la plupart des peuples dont les lumières prématurées nous ont laissé de nombreux et irrévocables témoignages de leurs progrès dans les sciences et les arts, à des époques où l'existence de nos aïeux, encore ignorée, ne

Digitized by Google

cessa de l'être que pour nous offrir un peuple sauvage, ignorant et barbare. L'obscurité de son histoire ajoute un intérêt de plus aux savantes et ingénieuses découvertes dont nous sommes chaque jour redevables aux studieux investigateurs de nos annales. Parmi les divers établissemens consacrés aux lettres et aux arts, on ne peut nier que s'il en est un essentiellement patriotique et national, ce ne soit celui connu sous le nom d'*Académie celtique*. C'est là que chacun de nous peut, avec confiance, demander et vérifier ses titres de famille; et parcourir d'un œil curieux et satisfait, les diverses époques de l'histoire de ses aïeux, leurs mœurs, leurs usages, leurs opinions religieuses ou politiques; ce qui nous reste de leurs monumens; en un mot, tout ce qui caractérise un peuple dont la connaissance nous importe plus particulièrement que celle de toute autre, puisqu'il n'en est point avec lequel nos rapports soient mieux prouvés et plus immédiats. Ce goût des Celtes pour la guerre, ce courage qui les y rendait si redoutables et qui fut héréditaire chez tous les peuples qui portèrent le nom de Francs, ne lui devons-nous pas encore aujourd'hui les nombreux triomphes de la nation française? Quant à la fidélité conjugale et à l'éloignement qu'avaient nos pères pour le luxe de la table et des habits, il serait sans doute plus difficile d'en faire ou d'en constater le rapprochement; mais sans entrer dans le détail des causes combinées qui produisirent dans nos mœurs quelques nuances que l'on

Digitized by Google

pourrait considérer comme légérement anti celtiques, on sent que si elles n'eussent pas eu lieu, le nom de peuple français serait ignoré ; nous serions encore *Celtes*.

L'opinion où étaient ces peuples, que renfermer la divinité dans les limites d'un temple, eut été l'outrager, nous a privé d'un grand nombre de monumens qui ont guidé nos pas avec tant de succès dans l'histoire de l'ancienne Grèce. Quelle que fût l'ancienneté de l'origine des Gaulois, ces peuples furent à peine connus avant leur conquête par César : encore faut-il réduire à bien peu de chose ce qu'il nous en apprend. Ce n'est donc qu'à des époques postérieures à l'invasion des Romains, que doivent se rapporter des recherches archéologiques sur cette contrée. Le monument qu'il me reste à décrire, paraît dater du second siècle de l'ère chrétienne.

Personne n'ignore combien il est fréquent de rencontrer dans diverses parties des Gaules, des témoignages non équivoques du long séjour qu'y firent les dominateurs du monde. Leurs monumens attestent combien furent hardies leurs entreprises, et combien ils surent opposer d'obstacles à la faulx du tems. Si les contrées méridionales de la France en offrent des témoignages plus multipliés et d'un ensemble plus général ; peut-être si l'on se rappelle qu'indépendamment de la fertilité et de l'agrément de ces contrées, d'ailleurs plus voisines du trône des Césars, elles furent les premières conquises ; peut-être, dis-je,

Digitized by Google

en trouvera-t-on le motif? Si les richesses archéologiques du Soissonnais sont plus rares et plus éparses, elles offrent néanmoins des objets de détail assez précieux et qui peuvent constater, avec quelque certitude, certaines époques de l'histoire.

Parmi ces monumens secondaires, en est un trouvé au mois de Mars 1708, sur le territoire de Soissons, et déposé dans un petit jardin de la ci-devant abbaye de Saint-Médard de Soissons, d'où il fut recueilli et placé dans les jardins d'un domaine voisin de cette ville, et dont je suis aujourd'hui propriétaire.

Ce monument est une borne ou plutôt une colonne milliaire; car j'observerai, en passant, que dans les différentes recherches dont ce monument fut pour moi l'occasion, je n'ai trouvé dans aucun auteur ancien, le nom de *borne* pour désigner ces guides muets des voyageurs; le terme de colonne est constamment leur indicatif. On doit se rappeler, à cette occasion, que ce ne fut que par succession de tems, que les colonnes furent employées à guider les voyageurs sur les chemins publics. Leur usage primitif fut d'être des monumens historiques isolés, jusqu'à ce que par les diverses empreintes dont elles furent chargées dans des tems postérieurs, plusieurs faits accessoires vinssent se lier à un événement principal. Monumens destinés à braver l'outrage du tems, ils servirent quelquefois à le calculer. Il paraît que les Hébreux ne les employèrent que pour distinguer et partager

leurs propriétés ; tandis que les Perses et les Grecs en étendirent l'usage jusqu'aux limites de leurs provinces qu'elles servaient à déterminer. Elles furent long-tems le dépôt des lois, des coutumes, des alliances, etc. On les vit souvent encore sur les tombeaux des Grecs et des Latins, accompagnées de figures ou d'inscriptions analogues à cette dernière scène de la vie. Les empereurs et les héros de la patrie en obtinrent aussi, qui furent ornées de sculpture et de bas-reliefs ; précieux et durables emblèmes dont les hommages qu'ils obtinrent de la postérité, se partagèrent souvent entre l'artiste et le héros. Celles qui furent placées sur les grands chemins, et qui ne furent qu'une imitation perfectionnée d'une invention due à Caïus Gracchus, furent nommées colonnes milliaires, dénomination empruntée de la distance qu'elles laissaient entr'elles.

La colonne trouvée sur le territoire de Soissons est de la classe de ces dernières, et porte l'inscription suivante :

IMP. CAES. L.
SEPTIMO. SEVERO. PIO.
PERTINACE. AUG. ARA-
BICO. ADIABENI. PAR-
THICO. MAX. P.P. III.
ET IMP. CAES. M. AU-
RELIO. ANTONINO
PIO. .... CE.....
C... CURANTE L. P. POSTHUMO
LEG. AUGG. P. P. AB. AUG. SUESS.
LEUG.

Digitized by Google

Feu M. Moreau de Mautour, dans une dissertation dont il fit lecture à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, explique cette inscription en ces termes :

Imperatore. Cæsare. lucio. Septimio. Severo. pio. pertinace. Augusto. arabico. adiabenico. parthico. Maximo. patre. patriæ. consule. tertium. et imperatore. Marco. Aurelio. Antonino. pio. felice. Augusto. curante. l. p. Posthumo. legato. Augustorum. proprætore ab. Augustá. suessionum. leugis VII.

Le même académicien estime que cette colonne fut érigée l'an de Rome 955, et de l'ère chrétienne 202. Il croit encore que la plupart des colonnes étaient à peu près sur le modèle du *milliarium aureum*, qu'Auguste fit élever au milieu de la grande place de Rome, et qu'il regarde comme ayant été le centre de tous les chemins de l'Empire. Au reste, celle-ci avait été déplacée, puisqu'elle devait être à sept lieues de Soissons, c'est-à-dire à trois lieues et demie, des lieues actuelles du pays; et qu'elle a été trouvée à moins d'une demi-lieue de cette même ville.

Ici ce présente une observation relative aux caractères distinctifs des colonnes *milliaires* proprement dites et des colonnes *leugaires*. On connaît l'usage où étaient les Romains, de placer le long de leurs routes, des colonnes de pierre sur lesquelles était indiquée la distance des différens endroits à la ville principale où chaque route commençait.

Digitized by Google

La découverte d'un grand nombre de ces monumens anciens, contredit manifestement ce que nous lisons dans Varron : que tous les chemins d'Italie aboutissaient à la colonne milliaire dressée au centre de Rome par l'ordre d'Auguste, et qui, enrichie d'or par cet empereur, en emprunta son nom de *milliarium aureum*. Il est reconnu que plusieurs villes célèbres interrompaient cette série numérique des différens points de l'Empire, à Rome ; et comptaient par des milliaires particuliers leurs distances respectives. Un témoignage que cette suite de colonnes n'avait pas lieu non plus depuis Rome jusqu'aux parties reculées de l'Empire, telles que les Gaules, se recueille de ce que plusieurs de ces colonnes itinéraires furent trouvées à des distances très-considérables de la capitale, avec l'empreinte d'un petit nombre de milles.

Observons, à cette occasion, que l'usage de compter par mille fut particulier aux Romains, qui de cinq pieds formaient un pas, et de mille pas, ce que, par abréviation, ils appelèrent un *mille*. Une pierre ou colonne se trouvait placée à chaque mille, avec une inscription qui toujours se terminait par rappeler la distance dont elle était l'indication. Lorsque nous rencontrons sur des colonnes itinéraires ces caractères M. P., c'est un témoignage irrécusable qu'elles doivent être comprises exclusivement parmi celles posées par les Romains. Ces deux lettres M. P. étaient suivies d'un chiffre qui indiquait la progression des distances ;

Digitized by Google

ainsi M. P. IX., par exemple, signifiait *millia passuum novem.*

Mais les colonnes découvertes dans la partie des Gaules que les Romains désignèrent sous le nom de *comata* ou *chevelue*, et conquise par César, ont cela de particulier, que les distances n'y sont jamais désignées par mille, mais par le nombre de lieues, *leugis.* Nous lisons dans l'itinéraire d'Antonin, quelquefois confondu assez mal à propos avec l'empereur de ce nom, que la lieue gauloise équivalait à un mille et demi romain, et se trouvait par conséquent dans le rapport d'un à quinze cents avec le pas romain, puisque, comme nous l'avons déjà fait observer, mille pas donnaient la mesure du mille.

Ménage eut-il raison, quand occupé de ses recherches étymologiques, il dériva le mot lieue du latin *lega, leuca* ou *leuga?* je ne me permettrai point de le décider. J'observerai seulement, que ces expressions ne furent connues et d'usage que parmi les auteurs dont le style n'appartenait déjà plus à la bonne latinité. N'en serait-il pas, quelquefois, de la généalogie des mots comme de celle de nos familles, où des titres supposés ou suspects adroitement intercalés, établissent trop souvent une filiation plus que douteuse. Je soumets au jugement de l'Académie celtique, l'étymologie que d'anciens auteurs ont donnée du mot *leuga* (1).

(1) Ce mot vient du celtique *lec'h* ou *leac'h*, lieu, station.

Digitized by Google

Ils assurent reconnaître son extraction dans le mot celtique *leong* ou *leack*, et lui font signifier une pierre. S'il faut admettre, comme prouvée, cette étymologie, ne me donnera-t-elle pas le droit de conclure que les Gaulois, antérieurement à leur conquête par les Romains, marquaient déjà d'une pierre la division de leurs chemins par lieues. On sait qu'en général tous les chemins de la Gaule, établis par les peuples de cette contrée, avaient sur ceux que nous devons aux Romains, le triple désavantage d'être moins solides, moins beaux et plus étroits. Mais quoi qu'il en soit de ces diverses conjectures, toujours est-il constant que les colonnes *leugaïres* ou *gauloises*, portent toutes l'empreinte d'une L suivie d'un chiffre relatif à sa distance du point de départ; ainsi, L. X. signifiait *leucæ* ou *leugæ decem*. On a pu voir par l'inscription rappelée ci-dessus, que ces quatre lettres LEUG. étaient quelquefois substituées à l'initiale L., ce qui, sans rien changer au signe, en rendait l'interprétation plus facile et plus certaine.

Quant aux noms que l'on trouve inscrits sur ces colonnes, ils sont assez ordinairement ceux des empereurs, des villes ou des particuliers auxquels on devait les voies sur lesquelles on les trou-

---

(*sedes*) ou pierre, mais pierre sacrée, monumentale; car une pierre ordinaire se dit *men*. Les Romains se servaient aussi du mot *lapis*, pour dire une distance de mille pas. — *E. J.*

Digitized by Google

vait placées; d'autres fois, la réparation qu'ils en avaient faite, suffisait pour qu'ils obtinssent ce témoignage de la reconnaissance publique. Dans les diverses découvertes que l'on fit de ces monumens, un seul fut trouvé marqué au nom de l'empereur Julien. On prétend qu'il subsiste encore aujourd'hui dans le chef-lieu du département de la Dordogne. Si le nom d'Antonin le Pieux paraît se rencontrer plus fréquemment sur ces espèces de colonnes, peut-être l'itinéraire qui marquait toutes les grandes voies romaines dans l'empire, les différentes stations des armées, etc., et qui fut fait par l'ordre de cet empereur, donna-t-il lieu à en rappeler plus fréquemment le souvenir.

Une difficulté reste à résoudre : c'est de déterminer si la colonne *leugaire* ou *gauloise* dont il s'agit ici, fut l'une de celles qui étaient uniquement destinées à marquer les distances, ou si elle appartient à la classe de celles qui placées de dix pieds en dix pieds sur les bords de quelques routes, mais particulièrement sur ceux de la voie Appienne, servaient à monter plus facilement à cheval ou en chariot.

Je présume que cette colonne dût être au nombre de celles destinées à ce dernier usage, et je fonde cette conjecture : 1.° sur la petitesse de ses dimensions, qui paraissent réduites précisément à la hauteur convenable pour l'usage auquel je suppose qu'elle dût être destinée; 2.° dans sa partie supérieure est pratiquée une excavation dont les proportions semblent calculées sur la forme

Digitized by Google

du pied, qui à l'aide d'une échancrure de sept à huit pouces, tant en largeur qu'en profondeur, pouvait facilement s'y introduire. J'ai cru pouvoir inférer de ce double caractère, que si ce monument doit être classé parmi ceux connus sous le nom d'*itinéraires*, et l'inscription mentionnée ci-dessus ne permet pas d'en douter, peut-être aussi ne fut-il pas étranger à l'usage que je lui suppose. Je soumets ces conjectures aux membres de l'Académie, qui font une étude particulière des monumens gaulois.

De Breuvery.

Digitized by Google

MEMOIRE

SUR LE CULTE DES PIERRES,

CHEZ LES ANCIENS GAULOIS,

PAR M. HETZRODT, Juge à Trèves, Membre de l'Académie celtique.

L'ARRONDISSEMENT de Sarbruck, département de la Sarre, est riche en monumens et autres restes de l'antiquité.

Monsieur Derkum, juge de paix du canton de Bliescastel, arrondissement susdit, s'occupe à rechercher ceux qui se trouvent dans l'étendue de ce canton, et il a communiqué à la Société des recherches utiles, du département de la Sarre, dont il est membre correspondant, plusieurs rapports en forme de mémoires, très-intéressans et relatifs à des objets de cette nature (1).

Les deux premiers cahiers de ces mémoires, contiennent les dessins et la description de deux pierres de grès rouge tel qu'on le trouve dans le pays, qui sont encore debout, ayant une forme conique et une hauteur assez considérable.

(1) Bliescastel (*castellum ad Blisam*), a, suivant toute apparence, fait partie du pays des *Mediomatrices*, voisins des Trévirois.

Digitized by Google

La première, placée sur le plateau de la montagne de Bliescastel, vers le nord, a 21 pieds et demi de hauteur hors de terre, et 7 pieds et demi sous terre, sur une largeur de 4 pieds à chacun de ses quatre côtés; elle est communément appelée *Golenstein* (peut-être pierre des Gaulois), et dans les anciens titres, *Goldenstein* (1) ou pierre d'or.

La seconde, située dans un vallon non loin du lieu dit *Rendrisch*, du côté de Saint-Imbert, a 15 pieds de hauteur hors de terre, et 5 pieds sous terre; sa circonférence est de 14 pieds et demi. Les gens du pays l'appellent *Spilstein*, ou simplement *Spil*. Dans les anciens documens, elle est désignée sous le nom de *Kirmenspill* ou *Krinmilde-spiel*.

Par des fouilles faites sous l'ancien gouvernement de ce pays, on s'est convaincu que sous ces pierres il ne se trouve rien qui puisse en faire conjecturer la destination.

Ces monumens ne sont cependant pas les seuls de cette espèce que l'on trouve dans ces environs. Au rapport de Schœpflin (2), il existe sur les frontières de l'Alsace et de la Lorraine, près d'Ebersweiler, une pierre d'une forme pareille, connue sous le nom allemand *Kunkel*, quenouille, probablement à cause de sa forme, ayant 21 pieds

(1) Ce mot prouve qu'il n'y a que la seconde étymologie d'admissible. — *E. J.*

(2) *Alsat. illustr.*, tome I, planche 13, pages 529 et 530.

Digitized by Google

de hauteur sur 5 pieds de largeur en bas, et 3 pieds en haut.

Schœpflin pense que c'est un monument sépulcral; mais cette conjecture tombe, lorsque l'on considère que les deux pierres du canton de Bliescastel ayant été examinées, comme je viens de le dire, jusque dans leurs fondations, n'ont présenté aucun indice qui puisse la justifier.

Mais, *à quelle époque ces monumens ont-ils été posés? quelle a été leur destination?*

Telles sont les questions que je me suis proposées en commençant le présent mémoire.

Pour chercher à les résoudre, j'ai consulté d'abord l'ouvrage de MM. Cambry et Johanneau, qui a pour titre : *Monumens celtiques, ou recherches sur le culte des pierres;* Paris, an XIII. 1805.

Dans ce traité plein d'érudition, M. Cambry s'attache à prouver que les pierres qui se trouvent debout sur presque toute la surface de la terre, étaient anciennement les objets d'un culte qui doit son origine à la religion des druides, laquelle après avoir pris naissance dans la Celtique, s'est répandue jusqu'aux pays les plus éloignés.

Néanmoins, en examinant le système de ce savant distingué sous ses différens rapports, il m'a paru difficile de l'appliquer à tous les monumens de ce genre que le tems a épargnés, et de le concilier avec les faits rapportés par les historiens les plus respectables.

J'observe, avant tout, qu'il range dans une même cathégorie toutes les pierres, quelle que soit d'ailleurs leur forme.

Digitized by Google

Cependant il y en a qui sont irrégulières et telles que la nature les a formées, tandis que d'autres sont unies et travaillées en forme de colonnes, de pyramides ou d'obélisques. Cette différence est trop frappante pour que nous n'y reconnaissions pas une diversité d'origine et de destination; pour que nous ne la rapportions pas, en grande partie, au plus ou moins de culture et de goût du peuple qui les a érigées; pour que nous ne sentions pas la nécessité de les diviser au moins en deux classes.

Quant aux pierres irrégulières, on en voit, suivant M. Cambry, presque par-tout; mais elles sont plus nombreuses dans la Bretagne gauloise et dans les îles Britanniques. L'auteur en fait connaître plusieurs sortes, dont les unes appelées en breton *dolmen*, sont posées les unes sur les autres, en forme de table; d'autres, connues sous le nom de *crom-lech*, sont groupées en cercles; et d'autres enfin dites *peulvan*, forment de simples piliers. Il en a trouvé de cette dernière espèce, plus de 4,000, rangées sur onze lignes tirées au cordeau, dans une grande plaine près le bourg de Carnac, département du Morbihan, sur les bords de la mer, à trois lieues de la ville d'Auray.

Je crois que l'on peut admettre l'opinion de M. Cambry, que ces pierres datent du tems des druides; et s'il est permis de hasarder une conjecture sur des faits dont l'histoire ne nous a conservé aucune trace positive, on pourrait peut-être soutenir avec quelque vraisemblance, que les *dol-*

Digitized by Google

men étaient des autels, les *crom-lech*, des siéges sur lesquels les druides rendaient la justice (*malli*, dans la langue du moyen âge), et les *peulvan* autant de cénotaphes érigés par les anciens Gaulois; car César et Pomponius Mela nous apprennent que le respect pour les morts tenait au culte de ce peuple, et qu'il les brûlait avec une grande pompe (1); Elien rapporte, en outre, que les Gaulois étaient dans l'usage d'ériger des monumens à la mémoire de ceux qui étaient tombés en combattant pour la patrie (2); on sait d'ailleurs, que la doctrine de l'immortalité de l'ame, formait un des dogmes de la religion des druides (3); et il paraît enfin, que l'on a regardé les côtes de la Bretagne comme le séjour des morts (4). Il est donc probable que sur les mêmes lieux on aura

(1) *Cæsar, de b. G., l.* 6, *cap.* 19; *Pomp. Mela, l.* 3, *cap.* 2.

(2) *Cl. AElianus, Hist. variæ., l.* 12.

(3) *Pomp. Mela, l.* 3, *c.* 2; *Valer. Max., l.* 2; *Ammian. Marcellinus, l.* 15, *c.* 9.

(6) « *Est locus extremum pandit quò Gallia littus,*
» *Oceani prætentus aquis.....*
» *Illic umbrarum tenui stridore volantûm*
» *Flebilis auditur questus; simulacra coloni*
» *Pallida, defunctasque vident migrare figuras.*

CLAUDIAN. in RUFIN, *l.* 1, *v.* 124 et suivans.

M. Cambry dit à la page 33 de son ouvrage, que dans cette contrée on trouve la baie des Trépassés. Voyez aussi la Dissertation de M. *Eloi Johanneau*, sur la situation du Paradis des Gaulois, *tome* 3, p. 134 des Mémoires de l'Académie celtique.

Digitized by Google

posé des monumens en l'honneur de ceux que l'on chérissait, ou des chefs et notables des différentes provinces; et il n'y aurait rien d'étonnant que chaque peuplade eût suivi un même alignement pour les cénotaphes de ses compatriotes.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, ce n'est pas de ces pierres informes que j'entends parler dans le présent mémoire, mais des colonnes ou obélisques semblables à ceux que l'on a trouvés dans le canton de Bliescastel.

M. Cambry en a indiqué plusieurs sur pied, dans différens départemens de la France; depuis la publication de son ouvrage, on en a découvert d'autres. Il a été rendu compte, dans la séance de l'Académie celtique, du 29 Fructidor an 13, de deux pierres colossales en forme de pyramides, qu'on voit entre Chavannes et Simandre, sur la frontière des ci-devant provinces de Bresse et de Franche-Comté; et dans le huitième cahier des Mémoires de cette Académie, on lit, pages 207 et suivantes, l'extrait d'un ouvrage de M. Baudouin, qui traite, entr'autres, des pierres de cette espèce.

Pour revenir à nos questions, je pense que ces pierres étaient les premières idoles que les peuples de ces contrées se sont formées avant d'avoir connu les druides.

Je vais exposer les motifs de cette opinion.

Il me semble qu'en ce qui concerne la forme sous laquelle la plupart des anciens peuples connus ont adoré la divinité, l'histoire du culte se réduit principalement à trois époques, qui, à la

Digitized by Google

vérité, se confondirent quelquefois et se succédèrent plus ou moins rapidement, suivant les conjonctures particulières dans lesquelles se trouvait l'un ou l'autre de ces peuples.

Dans la *première époque*, l'homme révéra un Etre suprême, sans se former pour cela un objet visible d'adoration. « Les Grecs de la plus haute » antiquité, dit Platon, semblent n'avoir eu d'au» tres dieux que ceux qu'adorent encore aujour» d'hui quelques barbares, et ces dieux sont le » Soleil, la Lune, les Astres, le Ciel et la Terre » (1). » Hérodote parle des Perses dans le même sens; suivant lui, l'univers était leur dieu (2).

Si, dans la suite, on représenta la divinité par des emblêmes matériels, on ne pensa pas encore à lui donner une ressemblance avec quelqu'être vivant, et c'est ce que l'on peut appeler la *seconde époque.*

Nous trouvons, en effet, que plusieurs peuples dont l'histoire nous a transmis la mythologie, se bornèrent d'abord à ériger des troncs d'arbres

---

(1) « *Primi nimirùm homines, qui Græciam olim in*» *colùerunt, videntur eosdem tantum agnovisse deos,* » *quos etiamnum barbarorum complures, solem nimi*» *rum, lunam, terram, astra et cœlum.* » Plato in Cratylo.

(2) « *Neque statuas, neque templa, neque aras ex*» *truere consuetudo habet, quin imò hoc facientibus in*» *saniæ tribuere. Moris habent editissimis quibusque cons*» *censis montibus, Jovi hostias immolare; omnem gyrum* » *cœli Jovem appellantes.* » Hérodote, l. 1.

Digitized by Google

ou des pierres en forme de colonnes ou de pyramides, pour leur servir d'objets de culte (1).

Par un fragment de Sanchoniaton, écrivain que l'on prétend avoir vécu avant la guerre de Troie, il est dit qu'Uson, le premier phénicien qui ait entrepris de voyager sur mer, a érigé deux simulacres de ce genre, représentant le Feu et le Vent, pour les adorer (2). Du tems de Pausanias, on voyait encore quelques idoles semblables en différens lieux. Cet historien rapporte qu'à Thespia, l'Amour est représenté par une pierre brute très-ancienne (3); qu'il existe aussi à Sycione une Diane Patroa, sous la forme d'une colonne, et un Jupiter Melichius, sous celle d'une pyramide (4). Tacite fait une description presque

---

(1) « *Priùs itaque quàm accuratè perfectèque tenerentur imaginum habitus, veteres columnas erigentes, eas colebant tanquàm statuas.* » Clemens Alexandr., Strom., l. 1.

Le même auteur dit, *Orat. exhort. ad gentes* : « *Ex aliis hominibus, qui erant adhuc antiquiores, ligna erigebant insignia, et columnas ponebant ex lapidibus. In Icaro certe, imago Dianæ lignum erat elaboratum, et Cithœroniæ Junonis thespiæ, truncus excisus.* »

(2) Eusèbe, *de Præpar. evang.*, *l.* 1, *c.* 7.

(3) « *Venerantur Thespienses jam tum ab initio maximè deorum omnium Cupidinem, cujus est signum vetustissimum rude quoddam saxum.* » Pausan., l. 9.

(4) « *Sunt item Milichii Jovis et Dianæ cui Patroæ cognomentum, rudia et sine ullâ arte facta signa. Me-*

semblable de l'ancienne Vénus de Paphos (1) ; aussi Maxime de Tyr, qui vécut environ cent ans après Tacite, parle-t-il de cette Vénus comme encore existante (2) ; et ce même auteur a vu, chez les arabes, un dieu sous la forme d'une pierre carrée (3). Il y a même plus, c'est que chez les Romains, il a été défendu, dans les premiers tems, par une loi de Numa, de représenter les Dieux sous la forme d'un homme ou d'un animal quelconque (4).

La *troisième époque*, enfin, est celle où quelques-uns de ces peuples commencèrent à distinguer leurs dieux par des noms propres et par des formes analogues aux différentes fonctions et attributions qu'ils leur supposaient (5), lesquelles

---

» *lichius pyramidis, Patroa columnæ formam habet.* » Pausan., l. 2.

(1) *Hist., l.* 2, *c.* 2 *et* 3.

(2) « *Venus a Paphiis colitur, cujus insigne nulli* » *rei magis assimiles quam albæ pyramidi.* » Serm. 38.

(3) « *Arabes deum quidem habent, qualem tamen,* » *minime novi ; tametsi ejus simulacrum aspexi, tetra-* » *gonum videlicet lapidem.* » Ibidem.

(4) *Hic vetuit romanis, hominis vel bestiæ formam* » *tribuere deo, neque fuit ulla apud eos antè vel picta* » *vel ficta figura.* » Plutarque, Vie de Numa.

(5) Hérodote paraît attribuer cette innovation chez les Grecs, principalement aux poëtes Hésiode et Homère : « *Undè autem singuli deorum extiterint, an cuncti* » *semper fuerint, aut quâ specie, haud ita multo antè*

furent ensuite adoptées, imitées ou embellies par d'autres peuples. Hérodote et Eusèbe nous apprennent que les Grecs ont emprunté leurs dieux des Egyptiens, des Phéniciens et des Thraces (1); de même, les Hébreux, après avoir

---

» *hoc tempus ignorabatur, ut ingenuè loquar. Nam* » *Hesiodus atque Homerus, quos 400 non amplius an-* » *nis antè me opinor extitisse, ii fuere qui græcis deo-* » *rum prolem introduxerunt, eisque et cognomina, et* » *honores, et diversa artificia et figuras attribuerunt.* » Hérodote, l. 2.

Du reste, on sait que le passage du culte des pierres brutes à celui des idoles figurées, ne s'opéra que progressivement. On commença par placer des têtes sur ces pierres, appelées dès-lors *Hermès;* ensuite, on donna la forme convenable à la partie supérieure de la figure, en se bornant à indiquer les cuisses par une incision; et on finit par séparer les jambes. *Winkelmann, Histoire de l'art, tome I, pages* 8 *et suivantes de l'édition de Paris, an* 11.

(1) « *Ægyptios quoque primos duodecim deorum cogno-* » *mina censuisse, et ab illis græcos fuisse mutuatos. Item* » *primos diis et aras et simulacra et delubra statuisse; quin* » *etiam animalia in saxis sculpsisse.* » Hérodote, l. 2. « *Cecrops* (égyptien) *autem primus deum jovem ap-* » *pellasse fertur et aram instituisse primus, et simula-* » *crum Palladis erexisse. Post Cecropem autem dii* » *græcorum omnes nati fuisse videntur.* » Eusèbe, de Præpar. evang., l. 10, c. 3. Le même auteur dit, l. 10, c. 2 : « *Primus enim omnium ex Phœnicia Cadmus,* » *Agenoris filius, mysteria et solemnitates deorum græciæ* » *tradidit, simulacrorum consecrationes etiam et hym-* » *nos, deinde ex Thracia Orpheus.* »

Digitized by Google

quitté l'Egypte, firent une idole sous la forme d'un veau d'or, ou plutôt sous celle d'une tête de veau, appliquée sur un corps humain, à l'imitation du dieu Apis (1); et les cultes des étrusques (2), des Grecs (3) et des Egyptiens (4), servirent aux Romains à enrichir leur mythologie et leurs cérémonies religieuses.

Nous rencontrons la même marche dans l'histoire de la religion des anciens Germains, voisins des Gaulois.

Les peuples qui habitaient l'ancienne Germanie, s'assemblèrent dans des lieux sombres et écartés pour adorer la divinité, dont l'emblême n'existait que dans leur imagination. Ce culte se conserva jusqu'au tems de Tacite chez plusieurs d'entr'eux (5), notamment chez les Semnones (6) et les Naharvali (7).

---

(1) *Winkelmann, hist. de l'art, tome I, page* 203, *note* 4, *édition de Paris, an* 11,

(2) *Tite-Live, l.* 1, *c.* 56.

(3) *Ciceron, orat. pro Cornel. Balbo, c.* 24.

(4) *Dion Cæs., l.* 40, *c.* 47, *et liv.* 47, *c.* 15.

(5) « *Nec cohibêre parietibus deos, neque in ullam* » *humani oris speciem assimulare, ex magnitudine cæ-* » *lestium arbitrantur. Lucos ac nemora consecrant, deo-* » *rumque nominibus appellant secretum illud quod solâ* » *reverentiâ vident.* » Tacit. de Mor. Germ., c. 9.

(6) « *Statо tempore in sylvam, auguriis patrum, et* » *priscâ formidine sacram coeunt*, etc. » C. 39.

(7) « *Apud Naharvalos antiquæ religionis lucus ostен-*

César, qui n'a connu de cette nation que les *Ubii* et quelques-uns de leurs voisins, en parle cependant dans le même sens, lorsqu'il dit que les Germains n'adorent d'autres Dieux que ceux qui leur font du bien, tels que le soleil, la lune et le feu (1).

Cependant, dans d'autres contrées de ce pays, on avait abandonné plutôt la simplicité de la première religion, en représentant la divinité sous des formes visibles, sans néanmoins lui donner celle d'un être vivant. Telle fut la célèbre colonne des Saxons, dite Irmensul (2); et peut-être que les prétendues colonnes d'Hercule, que Tacite place dans le pays des Frisons (3), ont eu la même origine.

» *ditur.* — *Nulla simulacra, nullum peregrinæ superstitionis vestigium.* » C. 43.

(1) » *Germani neque druides habent, qui rebus divinis præsint, neque sacrificiis student. Deorum numero solos ducunt, quos cernunt, et quorum opibus apertè juvantur, solem, et vulcanum, et lunam, reliquos nec famâ quidem acceperunt.* » De bello Gall., l. 6, c. 20.

(2) M. Eloi Johanneau a prouvé, dans le tome III des *Mémoires de l'Académie celtique*, page 162, que le nom *Irmen* ou *Herman*, signifie le seigneur des hommes. Colonne se dit en allemand *saüle*, mot qui vient de l'ancien *sul*, qui veut dire haut, suivant *Adelung*, sur ce mot.

(3) *De Mor. Germ.*, c. 34.

Digitized by Google

Enfin, quelques peuples de cette même nation, avaient, selon Tacite, adopté des idoles figurées, qu'ils avaient imaginées eux-mêmes, comme le sanglier chez les Æstyi (1), ou empruntées chez d'autres, par suite de leurs relations avec l'étranger, comme les Dieux Mercure, Hercule, Mars et Isis (2).

Voyons maintenant ce qu'on lit sur la religion des anciens Gaulois, et sur leurs rapports, à cet égard, avec les peuples étrangers.

Nous n'avons pas besoin, relativement à l'objet qui nous occupe dans ce moment, d'examiner si, comme le disent Isidore de Séville (3) et autres,

---

(1) « *Matrem deum venerantur, insigne superstitionis,* » *formas aprorum gestant.* » De Mor. Germ., c. 45. Il est possible que lors des transmigrations des Germains dans la Gaule, ce culte y ait été apporté du nord de la Germanie; car, au rapport de Schœpflin (*Alsat. illustr.*, t. I, page 44 et 457), on rencontre des figures de sanglier sur des médailles et monumens du pays dont cet auteur traite; et M. Millin a trouvé des traces de ce culte jusqu'au midi de la France (*Voyage dans le Midi de la France*, t. II, page 137).

(2) « *Deorum maxime Mercurium colunt. Herculem* » *et Martem concessis animalibus placant. Pars suevorum* » *et Isidi sacrificat undè causa et origo peregrino sacro,* » *parum comperi, nisi quod signum ipsum in modum* » *liburnæ confectum doceat advectam religionem.* » De Mor. Germ., c. 9.

(3) *Orig., l.* 9, *c.* 2.

Digitized by Google

les Celtes descendent effectivement de Gomer, fils de Japhet.

Il est également inutile de rappeler ici qu'au rapport de Diodore de Sicile (1), une fille gauloise, nommé Celtine, engendra d'Hercule, Celtus ou Galates, et que le père de cette fille, selon Parthenius (2), s'appela Bretanus, noms desquels on veut dériver ceux du peuple de ce pays; car Tite-Live, qui n'a jamais passé pour trop incrédule, dit lui-même que le voyage d'Hercule dans la Gaule, n'est qu'une fable (3). Il en est de même du prétendu voyage d'Ulysse dans ces contrées (4), que Tacite range aussi au nombre des fictions (5).

Les premières notions certaines que nous ayons des communications des Gaulois avec d'autres peuples, datent d'un tems de beaucoup postérieur (6).

---

(1) *Bibl. hist.*, *l.* 5.

(2) *De Amator. affect.*, *c.* 30.

(3) *Hist.*, *l.* 5, *c.* 34.

(4) *Claudian*, *in Rufin*, *l.* 1, *v.* 124.

(5) *De Mor. Germ.*, *c.* 3.

(6) Le père de l'histoire, Hérodote, qui a écrit dans la 81.e olympiade (*Wesseling, dans la préface de l'édition d'Hérodote*, *Amsterdam*, 1763), c'est-à-dire environ 300 ans après la fondation de Rome, parle des Celtes d'une manière si vague (*l.* 2 *et* 4), que l'on voit bien qu'il les a connus à peine de nom.

Digitized by Google

Ce fut en l'an 162 de la fondation de Rome, à peu près six siècles après la guerre de Troie, et 591 ans avant l'ère chrétienne, sous le règne de Tarquin l'ancien, à Rome, que selon les témoignages de Tite-Live et de Plutarque (1), le sol de la Gaule ne suffisant plus à nourrir tous ses habitans, quelques-uns d'entr'eux résolurent de chercher de nouvelles demeures. Dans cette vue, une partie se dirigea vers la mer du nord, sous le commandement de Sigovèse. César dit (2) que cette colonie s'est fixée dans les environs de la forêt Hercynie, et qu'elle a adopté les mœurs des Germains. Une autre partie, conduite par Bellovèse, passa les Alpes et construisit la ville de Milan.

Vers la même époque, des jeunes gens de la Phocée, ville de l'Asie mineure, abordèrent dans la Gaule et bâtirent Marseille (3).

Il ne paraît cependant pas que les Gaulois ayent profité de ces événemens pour entretenir des relations avec les pays étrangers; car l'histoire ne parle plus d'eux, jusqu'en l'an 362 de la fondation de Rome, où ils commencèrent à se signaler par leurs guerres continuelles avec les Romains (4).

---

(1) *Tite Live*, *l.* 5, *c.* 34 et suivans; *Plutarque*, *in Camillo*.

(2) *De B. G.*, *l.* 6, *c.* 24.

(3) *Tite-Live*, *l.* 5, *c.* 34; *Justin*, *l.* 43, *c.* 3.

(4) *Tite-Live*, *l.* 5 et suivans.

Digitized by Google

Mais leur renommée n'alla pas encore plus loin. Lorsqu'en l'an 427 de la fondation de Rome, ils envoyèrent une ambassade à Alexandre, à l'exemple des peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Italie (1), ce fut pour la première fois qu'ils se firent connaître aux Grecs (2).

Enfin, en l'an 473 de la fondation de Rome, ils entreprirent une expédition militaire dans la Grèce, sous le commandement de Brennus. Pausanias, en faisant la description de la guerre qui en fut la suite (3), dit que Ptolémée, roi de Macédoine, a été le premier de tous les rois connus, qui ait combattu contre les Gaulois. A cette occasion, une partie de l'armée gauloise passa en Asie (4).

Ainsi, rien ne prouve que les Gaulois ayent été connus dans d'autres pays, avant l'an 162 de la fondation de Rome, ni même en Grèce, avant l'an 427 de cette même ère. Mais à cette époque les arts y étaient déjà parvenus à leur plus haut

---

(1) *Justin*, *hist.*, *l.* 12, *c.* 13.

(2) *Diodore de Sicile*, *l.* 17. On ne dira pas que cet historien parle ici des Galates asiatiques; car il nous apprend lui-même, au *l.* 5, qu'il comprend sous le nom de Galates, tous les peuples depuis les Alpes jusqu'au nord de la Germanie.

(3) *L.* 1.

(4) *Pausan*, *l.* 7 et 8; *Polybe*, *l*, 1; *Suidæ Lex.*, t. I.

Digitized by Google

degré ; en conséquence, le culte des pierres avait déjà vieilli alors dans ces contrées, et s'y trouvait remplacé par celui de Dieux représentés sous des formes humaines.

D'un autre côté, on ne rencontre dans l'histoire aucune trace qui conduise à connaître la nature du culte que les Gaulois peuvent avoir exercé dans le tems où ils étaient occupés de ces expéditions, ou qui donne lieu à penser qu'ils auraient amené des prêtres à la suite de leurs armées, dans la vue de faire des prosélytes ; au contraire, les Gaulois eux-mêmes, après leur transmigration dans la Germanie, embrassèrent, suivant le témoignage de César, les usages et par suite la religion de leur nouvelle patrie ; et Tite-Live nous apprend que les Gaulois asiatiques finirent également par se conformer au culte du pays où ils étaient venus s'établir ; car il dit qu'en l'an 564 de la fondation de Rome, leurs prêtres vinrent à la rencontre de l'armée Romaine, portant les attribus de la déesse Cybèle ou *Magna mater*, révérée en Asie (1).

L'opinion que la religion celtique a été introduite dans les pays où passèrent les anciens Celtes, ne me paraît donc pas soutenable.

Il en est de même de celle qui attribue le culte des pierres à la religion des Druides.

L'homme, dans le développement de ses idées,

(1) *L.* 38, *c.* 18.

Digitized by Google

procède toujours par gradation, du simple au plus compliqué. C'est par suite de cette marche naturelle et uniforme, que les peuples les plus célèbres de l'antiquité, en se formant des objets matériels de culte, ont commencé, comme nous l'avons vu, par ériger, à cette fin, des pyramides ou des colonnes.

« Hérodote prétend que les pyramides existaient mille ans et plus avant Homère. L'origine de ces monumens se trouve dans l'usage d'amonceler des pierres sur les tombeaux et dans les endroits remarquables dont on voulait conserver la mémoire, qui, jetées les unes sur les autres, produisaient un monceau à large base qui se terminait en pointe. De cette forme que prenaient naturellement les pierres amoncelées de la sorte au hasard, et qui se disposaient en talus, on vit naître les pyramides. — Puis, en rétrécissant la base et en liant les pierres avec plus d'art, on parvint à former des obélisques ou des aiguilles (1). »

C'est donc apparemment aux monceaux de pierres entassées pour marquer les lieux des rassemblemens religieux, que l'on substitua ensuite des obélisques et des colonnes, qui devinrent ainsi des emblêmes plus philosophiquement ca-

(1) *Lettre du père Paolo, sur l'origine et l'antiquité de l'architecture*, insérée dans le tome II, deuxième partie, de l'*Hist. de l'art, par Winkelmann. Paris, an* 11 — 1803, page 36.

Digitized by Google

ractéristiques de la divinité, que tous les monumens que la sculpture a pu imaginer et produire chez les Grecs modernes ; car leur grandeur colossale répondait mieux à l'idée de toute-puissance qui accompagne nécessairement l'idée d'un Etre suprême et l'absence de toute ressemblance avec un corps organisé, au mystère dont son existence est enveloppée, et que Tacite exprime si bien, lorsqu'il dit : *Deorumque nominibus appellant secretum illud quod solâ reverentiâ vident.*

Après tout cela, il est naturel de penser que les Gaulois, qui, en fait de religion, ont fini par se trouver sur un même point avec la plupart des autres peuples de l'antiquité, doivent avoir suivi la même route et parcouru les mêmes époques pour y arriver ; qu'en conséquence, le culte des pierres a existé dans la Gaule, avant l'établissement de la secte des Druides, ou d'une autre quelconque ayant des idoles figurées.

L'autorité de l'histoire vient à l'appui de cette conjecture ; car elle nous apprend :

1.° Que la religion des Druides est venue d'un pays étranger s'établir dans la Gaule ;

2.° Que des chênes ou plutôt des idoles de bois, constituaient les principaux objets de culte chez les sectateurs de cette religion.

Quant au premier fait, César dit que l'on croit que le culte des Druides a pris naissance en Angleterre, et que c'est de là qu'il a été apporté dans la Gaule ; et, comme pour ne laisser aucun doute sur la vérité de cette tradition, il ajoute que de

Digitized by Google

son tems encore, ceux qui désirent avoir une connaissance plus parfaite des mystères de cette religion, voyagent en Angleterre (1).

M. Cambry, sentant toute la force de ce témoignage, qui ne se trouve détruit par aucune autre, soutient, contre l'opinion généralement adoptée, que dans ce passage, César, par le mot *Britannia*, n'entend pas l'Angleterre, mais la Bretagne celtique.

Mais comment a-t-il pu échapper à cet auteur estimable, que la Bretagne celtique a fait partie de la Gaule, et que par conséquent, pour me servir de l'argument qu'il a employé à la page 42 de son Ouvrage, la phrase de César serait celle-ci, s'il n'y était pas question de la Bretagne insulaire :

« Le culte des Druides a pris naissance dans la » Gaule, et c'est de là qu'il a été apporté dans la » Gaule. »

Ce qu'il y a de certain, c'est que César, et même son continuateur Hirtius, n'ont connu la Bretagne celtique que sous le nom d'*Armorica* (2), tandis

(1) « *Disciplina in Britanniâ reperta, atque inde in* » *Galliam translata esse existimatur. Et nunc, qui di-* » *ligentius eam rem cognoscere volunt, plerumque illic* » *discendi causâ proficiscuntur.* » De B. G., l. 6, c. 13.

(2) » *Earum civitatum quæ Armoricæ appellantur.* » De B. G., l. 5, c. 53). « *Universis civitatibus, quæ Ocea-* » *num attingunt, quæque eorum consuetudine Armo-* » *ricæ appellantur.* « (L. 7, c. 75). « *Cæteræque ci-*

que César ne parle de l'Angleterre, que sous celui de *Britannia* (1).

Ainsi ce n'est pas de la Bretagne celtique, mais de l'Angleterre, que, suivant César, le culte des Druides est venu se répandre dans la Gaule.

Il me reste à dire quelques mots des idoles des Druides.

Il y a, depuis et y compris Jules-César, peu d'auteurs anciens qui, en parlant des Gaulois, n'ayent fait mention des Druides et de leurs institutions religieuses; et cependant il n'est échappé à aucun d'eux un seul mot qui donne lieu de soupçonner que le culte des pierres soit entré pour quelque chose dans ces institutions.

Mais les uns disent que les arbres étaient en vénération chez les Gaulois (2); les autres, qu'ils se formaient des idoles de bois (3); et Pline

---

» *vitates, positæ in ultimis Galliæ finibus, Oceano con-* » *junctæ, quæ Armoricæ appellantur.* » (L. 8, c. 31).

(1) *De B. G. l.* 3, *c.* 8; *l.* 4, *c.* 21; *l.* 5, *c.* 8 et suivans. Le même historien dit que les Venetes, peuple de l'Armorique, faisaient le commerce avec l'Angleterre (*l.* 3, *c.* 8); et que dans presque toutes les guerres antérieures, les Gaulois avaient reçu des secours de cette île (*l.* 4, *c.* 20); d'où il suit qu'elle leur était bien connue, même avant le tems de César.

(2) Pline dit (*Hist. nat., l.* 16, *c.* 44) que les Druides n'ont rien de plus sacré que le chêne; et Maxime de Tyr (*Serm.* 38), que le dieu des Celtes est un gros chêne.

(3) César, qui a passé cinq ans dans la Gaule, atteste (*l.* 6, *c.* 16) que ce peuple a des idoles de bois d'une grandeur extraordinaire, et dont les membres sont liés

Digitized by Google

dérive le nom même des Druides, du grec *drys*, qui signifie chêne ou arbre (1).

---

ensemble; et Lucain (*Pharsal.*, *l.* 3, *v.* 414), que les tristes simulacres des dieux de ce pays, consistent en troncs d'arbres sculptés grossièrement et sans art. Le premier de ces auteurs ajoute, à la vérité, que les Gaulois adorent aussi les dieux Mercure, Mars, Apollon et Jupiter; mais cela prouve seulement qu'à cette époque, le culte du pays n'était plus pur, mais mélangé de mythologies étrangères.

Plusieurs auteurs modernes prétendent retrouver ces divinités romaines dans *Hesus* ou *Esus*, *Teutates* et *Taranes*, que Lucain (*Pharsal.*, *l.* 1, *v.* 445 et 446) indique comme des divinités gauloises. Mais le mot *es* avec la terminaison latine chez Lucain, est le nom générique de Dieu, et veut dire dans la langue celtique, *vivant* ou *vivifiant* (voyez *les Etymologies celtiques* de M. Eloi Johanneau, à la suite de l'ouvrage de M. Cambry, *sur les Monumens celtiques*, au mot *Esus*, page 336, ainsi que la *religion des Gaulois*, *Paris*, 1727, t. 1, p. 23 et suivantes; et un ouvrage rédigé en allemand, sous le titre de *Celtische altherthumer. Berne*, 1783, p. 125. Il suit de ces observations, que les noms de *Teutat-es* et *Taran-es* n'étaient que des qualifications particulières de cette divinité druidique appelée *Es;* car l'auteur de *la religion des Gaulois*, dit à la page 281 du tome 1, que *Taran*, dans l'Armorique et dans la province de Galles, signifie *tonnère;* et le mot *tout* a une ressemblance frappante avec le *zeus* des Grecs, le *Deus* des Romains, les *Dis* et *Tuisto*, dont, suivant César (*B. G.*, *l.* 6, *c.* 18) et Tacite (*M. G.*, *c.* 2), les Gaulois et les Germains dérivaient leur origine, et avec les *Dusii*, que Saint Augustin et autres disent être de mauvais génies révérés chez les Gaulois (*la religion des Gaulois*, tome 2, l. 4, page 187).

(1) *L.* 16, *c.* 44.

Digitized by Google

Il me sera donc permis de croire que les pierres n'ont pas été en vénération chez les Druides.

Je me résume et dis :

1.° Que chez la plupart des anciens peuples connus, le culte des pierres a succédé immédiatement au culte purement abstrait, et qu'il y a précédé celui des idoles figurées ;

2.° Que ces peuples, à l'époque où ils commencèrent à avoir des relations avec les Gaulois, avaient déjà abandonné le culte des pierres, et qu'ainsi les druides gaulois ne peuvent pas leur avoir apporté ce culte ;

3.° Que d'ailleurs rien ne prouve que la religion des Druides se soit établie dans la Gaule, antérieurement à ces relations ;

4.° Que les Gaulois ont reçu cette religion d'un pays étranger ;

5.° Qu'elle n'avait rien de commun avec le culte des pierres.

Si j'ai bien prouvé ces faits, je suis sans doute fondé à en tirer la conséquence, que le culte des pierres, dans la Gaule, si jamais il y a existé, était antérieur à l'introduction de la religion des Druides dans ce pays.

Et comme nous y rencontrons d'anciens obélisques et d'anciennes colonnes, sans en connaître ni l'origine ni la destination, tandis que l'histoire nous apprend que chez d'autres peuples des monumens semblables étaient les premiers objets matériels d'adoration, rien ne s'oppose à ce que

Digitized by Google

nous tenions pour constant que ce culte a effectivement existé dans la Gaule, et regardions ces pierres comme les premiers emblêmes par lesquels les anciens Gaulois ont essayé de représenter la divinité sous des formes visibles.

HETZRODT.

Nota. Comme l'auteur de cette savante dissertation attaque quelques opinions consignées dans l'ouvrage de M. Cambry, auquel j'ai eu une grande part, même pour la partie qui est sous son nom, je crois devoir déclarer ici que les opinions critiquées par M. Hetzrodt, appartiennent entièrement à M. Cambry, et en particulier celles où il prétend que le culte des pierres brutes monumentales, dans tout l'univers, devait son origine au culte des druides; et que César par le mot *Britannia*, entend la Bretagne-Armorique, et non l'Angleterre; mais je suis bien éloigné en même tems de croire, comme M. Hetzrodt, 1.° que la religion des druides est venue d'un pays étranger s'établir dans la Gaule; 2.° qu'elle n'admettait pas le culte des pierres; 3.° que des chênes ou des idoles de bois constituaient les principaux objets du culte des druides dans ce pays.

Eloi Johanneau.

Digitized by Google

NOTICE

Sur un Menhir des environs de Saint-Brieuc, appelé LA ROCHE LONGUE;

PAR M. DE NOUAL DE LA HOUSSAYE, Membre de l'Académie celtique.

M. De Noual Duplessis, directeur des contributions directes des Côtes du Nord, et membre non résidant de l'Académie celtique, m'a chargé, Messieurs, de vous faire hommage, en son nom, du dessin d'un menhir situé sur une pente inclinée, dans l'angle d'un petit champ trapezoïde de la commune de Saint-Julien, à huit kilomètres (une lieue et demie) de Saint-Brieuc, appelé de là, de tems immémorial, le *champ de la roche longue.*

Cette pierre qui a 6 mètres de hauteur sur 3 mètres 7 décimètres dans sa plus grande largeur, est embrassée par deux jeunes chênes qui ne peuvent être que les descendans très-éloignés de ceux qui faisaient autrefois l'objet du culte des druides. Ils ont tout au plus vingt ans, et la nature semble les avoir placés dans cet endroit, pour orner encore un monument des anciens prêtres de la Gaule, aujourd'hui dédaigné et méconnu, comme tous les monumens bruts des religions primitives.

Digitized by Google

Le lieu où cette pierre est située, est moins remarquable que les environs. Il est dominé par deux montagnes, l'une appelée *le Rocher*, l'autre *les Culées*, dont les sommets sont couronnés d'énormes pierres, séparées, et pour ainsi dire détachées par le tems, de la masse dont elles font partie.

Du haut de ces montagnes, les regards se promènent sur une immense étendue de pays, et on voit couler à ses pieds les eaux de la petite rivière de Gouez.

A peu de distance de cette pierre, qui a été évidemment placée par la main des hommes, on aperçoit quelques chétives chaumières, qui forment le village de *Quiénot* ou *Trénot*. En regard, une assez belle maison de campagne, le château de *la Côte*, appartenant autrefois au comte de Langeron, repose agréablement la vue. Cette particularité ne serait d'aucun intérêt, si on n'avait remarqué que la situation de ce château semblait indiquer qu'il avait été construit, lui même, sur un ancien monument.

DE NOUAL DE LA HOUSSAYE.

Digitized by Google

MÉMOIRE

Sur un Monument celtique du département d'Ille et Vilaine, connu sous le nom de LA ROCHE AUX FÉES.

Par M. DE NOUAL DE LA HOUSSAYE, Membre de l'Académie celtique.

MESSIEURS,

Deux de nos confrères, MM. Cambry et Johanneau, publièrent, il y a quelques années, le résultat de leurs recherches sur les monumens celtiques. Leur ouvrage, digne de tous les éloges qu'il a obtenus, présente néanmoins diverses lacunes; par exemple, il se tait absolument sur une antiquité précieuse de la Bretagne continentale. Dans le Mémoire que j'ai l'honneur de vous soumettre, j'ai eu pour but de réparer cet oubli. Je réclamerai donc votre attention en faveur de l'un de nos plus anciens et de nos plus curieux monumens.

La *Roche aux fées* est le nom que lui a donné le vulgaire : visitée sans cesse, dans la belle saison, par les habitans du pays et par les étrangers, elle excite l'admiration des uns, l'étonnement des autres, et la curiosité de tous.

Digitized by Google

Le champ qui renferme ce monument, fait partie du *Rouvray* ou *bois Rouvray*, terre autrefois seigneuriale. Cette riche ferme appartenant aujourd'hui à l'Etat, et assignée par lui à l'hôpital général de Rennes, est située sur la commune d'*Essé*, arrondissement de Vitré, département d'Ille et Vilaine.

Essé est à six lieues sud-est de Rennes, et c'est à une demi-lieue sud du bourg, que se trouve la *Roche aux fées*. Elle a été construite sur un terrain assez élevé. Un ruisseau dont les eaux font tourner un moulin, coule à l'ouest, à deux ou trois champs de distance; on aperçoit à l'est, une suite de prairies. Un étang voisin a été desséché.

Ce monument vraiment gigantesque, est composé de quarante-deux blocs d'un schiste rougeâtre; sa forme approche de celle d'un carré long, situé du sud-est au nord-ouest; sa plus grande longueur est 19 mètres 20 centimètres, sa plus grande largeur 3 mètres 90 centimètres, sa plus grande hauteur au-dessus du sol, est aussi de 3 mètres 90 centimètres (1). L'intérieur du monument, dont l'entrée est au sud-est, se divise en deux chambres: la première est un carré long ayant 4 mètres de

(1) Ces mesures de la *Roche aux fées*, ont été prises sur un plan remis par feu M. Besnard, inspecteur général des ponts et chaussées, à l'Académie celtique. Voyez la planche XXVI.

Digitized by Google

longueur, 2 mètres 40 centimètres de largeur, et 1 mètre 50 centimètres de hauteur. Chacun des deux côtés est formé de quatre blocs sur lesquels sont appuyées deux autres pierres qui forment le dessus de la chambre. La seconde chambre est un carré long irrégulier; sa longueur est 14 mètres 40 centimètres, sa largeur à l'entrée, est de 3 mètres 40 centimètres; le côté sud-ouest ne forme qu'une ligne avec le même côté de la première chambre. L'un des blocs qui le forme s'est détaché et se trouve dans l'intérieur; le côté nord-est est saillant sur cette chambre, et s'écarte en ligne droite du mur sud-ouest jusqu'à l'extrémité du monument. Cette extrémité est fermée par une seule pierre; le côté sud-ouest est composé de douze pierres qui ont 2 mètres d'élévation: deux d'entr'elles font saillie dans l'intérieur. Une autre pierre placée du même côté et plus rapprochée de la cloison, fait également saillie, sans être encastrée dans le mur. Ces trois pierres établissent en quelque sorte de nouvelles divisions; mais pour qu'elles eussent formé des clôtures, il eut fallu qu'elles correspondissent à d'autres pierres posées de l'autre côté, ce qui n'existe pas. Le côté nord-est est fermé de dix pierres également hautes de 2 mètres (1).

(1) L'une de ces pierres, la troisième en entrant, a 6 mètres de longueur, 2 mètres 80 centimètres de largeur, et 1 mètre 90 centimètres de hauteur. Elle contient, d'après

Digitized by Google

Toute cette chambre est recouverte par six blocs énormes, et sa communication avec la première se fait par un passage de 1 mètre 25 centimètres, entre deux pierres qui s'avancent en forme de cloison.

L'ancien propriétaire du Rouvray mettait une grande importance à conserver dans son intégrité cet antique édifice ; il s'était sur-tout opposé à ce qu'on y fît aucune fouille. Depuis la révolution on n'y a plus porté le même soin : il est entouré de ronces et d'ajoncs ; on n'y pénètre qu'avec peine; et plusieurs paysans, séduits par l'espoir d'y trouver des trésors, se sont permis de fouiller l'intérieur. La police locale a même été obligée d'intervenir ; elle a craint que ces hommes avides creusant plus bas que les pierres latérales qui supportent la voûte, ne fissent crouler sur leur tête les rochers qui la forment.

Ce n'est point ici le lieu d'examiner si les fées sont les anciennes divinités appellées *fatuæ;* si leur origine est asiatique, romaine ou moderne, et comment il se fait que les grottes, les cabanes, les tours des fées, soient si communes dans une grande partie de l'Europe. La France seule

---

son profil, 728 pieds cubes, dont chacun doit peser 170 livres; ainsi le poids de cette pierre peut être estimé à plus de 120 milliers, tandis que la plus grande des fameuses pierres du fronton du Louvre, ne contient que 600 pieds cubes, qui pèsent au plus 80 milliers.

Digitized by Google

possède un grand nombre de ces monumens. Vous connaissez, Messieurs, la *Grotte des fées*, du département d'Indre et Loire; la *Cabane des fées*, située près Felletin, département de la Creuse; la *Tioule de las fadas*, département du Cantal; la tombelle appelée la *Motte aux fées*, qu'on trouve à Vihiers, département de Maine et Loire; la *Tour aux fées*, qu'on voit dans le bois de Marshain, à peu de distance de la ville du Mans, etc. Indépendamment de la roche d'Essé, on trouve en Bretagne plusieurs pierres druidiques nommées aussi *Pierres des fées;* elles sont tellement nombreuses en Lorraine, que Pasquier et Moréry ont cru devoir placer dans cette province le berceau des fées. En remontant aux 14 et 15.e siècles, nous trouverons les fables relatives aux fées, répandues dans toutes les classes : la pucelle d'Orléans, accusée d'avoir eu commerce avec les fées, confessa avoir été élevée par une femme qui se vantait de les avoir vues près d'un arbre, où le vulgaire assurait qu'elles habitaient.

La *Roche aux fées* d'Essé, comme les grottes, les cavernes dont je viens de vous entretenir, a sans doute porté un autre nom, mais ce nom s'est perdu dans la nuit des tems. Je n'ai pu aussi découvrir de traditions auxquelles le peuple ajoute quelque croyance, sur le motif qui a fait ériger ce monument; j'hésite, du moins, à ranger dans cette classe les deux qui suivent: l'une raconte que les fées élevèrent ces quartiers de rochers les uns sur les autres, après les avoir apportés

Digitized by Google

sur leur tête et dans leurs poches, le tout en filant leur quenouille; tradition tout-à-fait semblable à celle qu'on raconte dans le département du Cantal, au sujet de la *Tioule de las fadas;* la seconde assure que la quantité de ces blocs varie sans cesse, et que ceux qui les comptent ne parviennent jamais à en trouver le même nombre. Quoi qu'en puisse dire Ogée, à l'article *Essé,* de son ouvrage, il m'a paru que personne dans le pays n'attribuait sérieusement cet édifice à une puissance surnaturelle; on n'y pratique aucune superstition.

Ce même Ogée dit que la *Roche aux fées* servait de tombeau à un général romain. Pendant long-tems, il a été admis de regarder, sans exception, comme l'ouvrage de César et du peuple-roi, les anciens camps, les anciennes routes, et en général tous les monumens antiques dont les auteurs étaient inconnus. La fausseté de ce système a été mise en évidence par plusieurs savans. La *Roche aux fées* fournirait une nouvelle occasion de le combattre, si déjà l'opinion d'Ogée n'avait été réfutée par *Deric,* dans son Histoire ecclésiastique de Bretagne.

Selon cet auteur, historien plus exact qu'habile étymologiste, le territoire du Teil et des paroisses voisines, était couvert, dans le sixième siècle, par une immense forêt, et ce canton était célèbre par un sanctuaire consacré aux cérémonies payennes. Après avoir donné une description de la *Roche aux fées,* il annonce que Saint Armel combattit

Digitized by Google

ces rits superstitieux, et qu'il parvint à faire abandonner le temple du Teil (1).

Si Deric a donné prise au ridicule en voulant expliquer, par une langue qu'il n'entendait pas, tous les noms de lieux et tous les noms de saints, de princes, d'évêques, des 4.e, 5 et 6.e siècles, on n'en doit pas moins de justes éloges à son esprit d'observation, au soin qu'il a pris de nous faire connaître plusieurs antiquités et une foule d'anciens usages qui, sans lui, seraient échappés à nos recherches. La *Roche aux fées* me paraît un temple, comme à ce savant ecclésiastique. Mais tandis qu'il n'en désigne les auteurs que sous la dénomination vague de payens, je ne balance point à le considérer comme l'ouvrage des Celtes, nos ancêtres.

La *Grotte des fées* qu'on voit à trois lieues de

(1) La vie de Saint Armel, par dom Lobineau, présente le passage suivant : « Ce fut ainsi qu'il triompha du serpent infernal; et peut-être est-ce pour figurer cette victoire, qu'on le dépeint avec un dragon qu'il tient lié de son étole; car pour ce grand serpent qui désolait le pays, à ce qu'on dit, et qu'il traîna jusqu'au sommet du mont Saint-Armel, d'où il lui commanda de se précipiter dans la rivière de Seiche, c'est sans doute une pure fiction du style ordinaire de la plupart des écrivains de légendes. » Ceci ne me paraît point, comme à Lobineau, *une pure fiction*. Je crois, au contraire, que par le serpent ou dragon infernal, on a voulu désigner le monument payen de la *Roche aux fées*. La même allégorie se retrouve dans la vie de Saint Efflam et dans plusieurs autres légendes.

Digitized by Google

la ville de Tours, est un monument de la même espèce, quoique beaucoup moins considérable (1). Il est de la même hauteur, il est couvert de la même manière. On y trouve la même division en deux parties, dont l'une paraît le parvis ou vestibule, et la seconde le sanctuaire. Il est encore remarquable que ces deux monumens qui furent consacrés aux mêmes usages, ont conservé parmi nous un nom identique.

N'oublions pas que trois religions bien distinctes se partageaient les Gaules aux 5 et 6.e siècles. Le catholicisme commençait à dominer, mais Jupiter donnait encore son nom au mont Saint-Bernard : il y avait ses prêtres et son temple; Mars, Apollon, Mercure, n'étaient point oubliés; enfin, quelques druides conservaient dans le mystère, les pratiques d'un culte depuis longtems proscrit.

Les Romains avaient porté leurs dieux dans l'Armorique. Ils leur élevèrent des autels dans les chefs-lieux des cités, dans les villes qu'ils fondèrent ; mais les vainqueurs n'étaient point assez nombreux pour occuper tout le pays. Les forêts, les montagnes, devinrent ce qu'elles ont été si souvent, l'asile du faible et du malheureux. Les Druides purent encore y cueillir le gui de chêne et y étudier la nature. Leur religion survécut à la puissance romaine qui avait voulu l'anéantir.

Dans l'état de nos connaissances sur la croyan-

(1) Voyez la planche XXVI.

Digitized by Google

ce de nos ancêtres, on ne peut pas facilement déterminer à quelle divinité le temple d'Essé était consacré particulièrement. Etait-ce à Esus, cité par César, Lucain, Lactance, par l'empereur Julien, et l'un des principaux dieux de la Gaule? Le nom moderne d'*Essé* (1) semblerait l'indiquer, s'il est vrai qu'il dérive du celtique *ès-zi*, qui signifie la maison, le temple d'*Esus*.

Ce monument était-il tout à la fois religieux et politique? S'y réunissait-on pour honorer la divinité, pour rendre la justice, pour former des alliances, pour concerter une guerre ou pour jurer la paix? Ce sentiment me paraît le plus vraisemblable. On m'assure qu'on voyait autrefois, dans l'intérieur de la seconde chambre, une pierre taillée en forme de siége. Un morceau de cette pierre qui a été brisée, doit encore servir de margelle à un puits de la commune. Je ferai aussi remarquer que le temple d'Essé était placé sur les limites de quatre peuples différens, les Redones, les Namnetes, les Andes et les Arviens.

Il y a environ 40 ans que le champ dans lequel il est placé, était couvert de bois. A cette époque, il fut mis en culture, et je tiens du respectable curé d'Essé, que lors du défrichement, la charrue amena sur la surface du sol des morceaux de

(1) Le nom d'*Essé* vient du celtique *essouez*, pour *assouez* composé de l'augmentatif *az* et de *souez* ou *souch*, merveille; le bourg d'*Essé* serait donc le bourg de *la merveille*. C'est ainsi qu'un monument druidique du bourg d'Hérisson, en Poitou, est nommé la *merveille* d'Hérisson. — *Eloi Johanneau.*

Digitized by Google

briques et de chaux en assez grande quantité. Ce champ est encore parsemé de pierrailles qui paraissent les restes d'anciennes constructions. Rien n'indique qu'il contienne une carrière; et comme les terres voisines ne présentent point les mêmes débris, il est probable que ces fragmens de chaux et de briques appartenaient à des édifices que la suite des siècles a détruits.

Si l'on admet que la garde du temple était confiée à des Druides ou plutôt à des Druidesses, leur habitation ne pouvait être éloignée. Les Druidesses, vous le savez, Messieurs, jouissaient d'une grande considération. Leurs colléges de l'île de Sein, du mont Saint-Michel, sont encore célèbres : peut-être devons-nous attribuer tout ce qu'on nous raconte des fées, aux idées confuses qu'ont laissées les prêtresses de la Gaule, de leur existence et de leur pouvoir?

Le ruisseau qui coule à quelque distance de la *Roche aux fées*, et l'étang qu'on voyait autrefois, pouvaient également servir à la purification des victimes et à la cérémonie de la lustration. les Celtes attribuaient à l'eau des propriétés surprenantes ; ils continuèrent à s'y purifier après avoir embrassé le christianisme, et les traces de leur vénération superstitieuse ne sont point encore effacées.

Le situation du temple d'Essé au milieu d'une immense forêt, l'avait sauvé de la destruction sous les Romains; elle le fit également échapper dans la suite aux décrets portés par les conciles contre tout

Digitized by Google

ce qui pouvait rappeler l'ancien culte de la Gaule. Les Druides et leurs sectateurs, cédant à la force ou à la persuasion, abandonnèrent le lieu consacré à leurs cérémonies, mais ils ne le détruisirent pas. Quelques années suffirent, sans doute, pour fermer les routes secrètes qui conduisaient à ce sanctuaire. Ce n'est qu'après un long intervalle, lorsque cette partie de la forêt a été défrichée, qu'on a pu le retrouver.

La forêt du Teil renferme encore une pierre posée verticalement, d'environ deux mètres de hauteur sur une largeur moindre de moitié. On y voit aussi un pont très-ancien sur la route du village du Teil à la Roche aux fées. Ce pont a été construit par la duchesse Anne, si l'on en croît une vieille tradition; mais l'époque où vivait la duchesse Anne, quoique peu ancienne, se perd, pour les paysans de la Haute-Bretagne, dans les siècles mythologiques. Ce qu'ils rapportent de cette princesse est toujours mêlé de fables. Elle est aujourd'hui pour eux ce que sont pour d'autres contrées de l'Europe le paladin Roland, la reine Brunehaut et le roi Arthur.

Les pierres qui ont servi à ce pont, le bloc dont j'ai parlé, et qui me paraît une pierre levée ou un *menhir*, sont du même schiste que celui de la Roche aux Fées. On en trouve encore des rochers et plusieurs carrières dans la forêt du Teil. Il est donc probable que c'est de cette forêt et non des Landes de Retiers ou des bords de la Vilaine, comme l'ont écrit quelques personnes, que les

Digitized by Google

pierres de la Roche aux fées ont été extraites. La Vilaine coule à plusieurs lieues, et les Landes de Retiers sont aussi plus éloignées que la forêt du Teil, dont on ne peut douter que le Rouvrai (*Robur*) a fait jadis partie. Je crois devoir faire remarquer sur ce nom de *Rouvrai*, qu'il existe, dans la commune d'Illiers, département d'Eure et Loire, une autre ferme appelée Rouvrai, qui possède également un monument celtique.

La réunion sur un aussi petit espace, du temple d'Essé, de la pierre du Teil et de celle que Deric place à Retiers (1), prouve combien les monumens druidiques furent nombreux dans la Gaule; sans doute, la plupart ont été détruits : mais si depuis trois ans il en a été découvert, et sur-tout s'il en a été décrit un plus grand nombre que dans les trente années précédentes, on reconnaît l'heureux effet de l'impulsion donnée par l'Académie, et l'on doit espérer que son zèle obtiendra de nouveaux succès.

Une nation voisine et rivale nous avait devan-

---

(1) Le culte du paganisme existait également dans le 6.e siècle, à Retiers. Cette paroisse possédait près du village de Richtbourg, une pierre placée perpendiculairement et d'une énorme grandeur; c'est maintenant un carré long et applati, qui a 10 pieds d'élévation, sur 8 de large et environ 5 d'épaisseur. Cette pierre a été tellement mutilée, que quelques-uns de ces débris approchent de son volume actuel. *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, tome 3.

Digitized by Google

cés dans cette carrière ; elle a multiplié par la gravure toutes les antiquités que les siècles et l'esprit religieux ont respecté sur son territoire. Le *Stonehenge* était célèbre lorsque le monument de Carnac était presque ignoré. Ces tems ne sont plus ! Les pierres de Carnac, les autels celtiques de Notre-Dame, ont été déjà publiés. D'autres monumens le seront bientôt. Ainsi toutes les richesses antiques de notre sol seront successivement exploitées par une Académie qui ne se propose que d'être utile, qui n'a d'autre sentiment que l'amour des sciences, d'autre objet que de concourir à l'illustration de la patrie.

DE NOUAL DE LA HOUSSAYE.

Digitized by Google

De l'exorcisme du diable, à Soissons, et de la fable sur laquelle était fondée cette cérémonie;

PAR M. THOMAS DE SAINT-MARS, Membre de l'Académie celtique.

Tous les ans l'évêque de Soissons, accompagné de son clergé et d'un peuple nombreux, se transportait à une tour qui faisait autrefois partie des fortifications de la ville; là il exorcisait le diable. Voici, suivant la tradition du pays, quelle est l'origine de cette cérémonie singulière :

Le pont bâti sur la rivière d'Aîne qui sépare la ville de Soissons de son faubourg, appelé aujourd'hui le bourg Saint-Waast, date de la plus haute antiquité. L'entrepreneur se trouvant fort embarrassé pour le construire, se donna au diable, qui se chargea de la construction, à condition que le *treizième* (1) individu, homme ou bête, qui passerait sur ce pont lui appartiendrait. Ce à quoi l'entrepreneur consentit; et le pont fut bâti dans une nuit. Comme tout s'oublie, le pont ne fut

(1) Cette fable rappelle la croyance où est encore le peuple, que lorsqu'on se trouve treize à table, le treizième mourra dans l'année. *Eloi Johanneau.*

Digitized by Google

pas plutôt terminé que le pacte fait avec le diable fut aussitôt oublié. Les habitans émerveillés de la promptitude avec laquelle avait été fait cet ouvrage, se présentèrent en foule pour l'examiner, et chaque treizième individu devenait la proie du malin : on se rappelle alors la convention faite avec le diable. Saint Waast, évêque d'Arras et abbé dans le diocèse de Soissons, se trouvant dans cette ville pendant que l'évêque était absent, fut témoin de l'enlèvement de plusieurs personnes. Pour empêcher que le diable n'usât plus long-tems de son pouvoir, et afin de délivrer les Soissonnais de sa tyrannie, il ordonna pour le lendemain une procession solennelle, laquelle partit de la cathédrale pour se rendre à l'église de Saint-Waast. Arrivé au pont, le bon évêque prit avec lui les 12 enfans de chœur de la cathédrale, les fit passer devant lui, resta le dernier, et attendit le diable de pied ferme. Il guettait le moment où il se sentirait saisi par lui. Arrivé à l'autre extrémité du pont, il aperçoit des cornes énormes qui sortaient de dessous. Il se prépare ; le diable paraît en entier, s'approche de l'évêque. La lutte s'établit, mais elle est bientôt terminée. L'évêque passe son étole au cou de l'esprit infernal qui, par cela seul, perd tout son pouvoir. Il le mène en lesse jusqu'à une tour qui faisait partie des murs de la ville. Il l'y renferme avec expresse défense d'en sortir par ailleurs que par la lucarne du haut de l'escalier. Cet escalier avait 365 marches, et il fut défendu au diable

d'en monter plus d'une par jour. Les habitans libres alors de toute crainte, passèrent librement sur le pont sans avoir à redouter d'être enlevés par le mauvais génie.

Au bout de 365 jours, l'évêque se rappelant que le diable pouvait s'échapper le lendemain, se rendit à la tour où il était renfermé, et le força, par ses exorcismes, à descendre jusqu'au bas des degrés, et à n'en pouvoir remonter qu'un seul par jour, comme l'année précédente. Il eut soin tous les ans de renouveler cette cérémonie à l'époque critique, et ses successeurs ont continué jusqu'à la fin du dernier siècle.

THOMAS DE SAINT-MARS.

Des cérémonies usitées au feu de la Saint-Jean, dans le département des Hautes-Pyrénées; par le même.

DANS les villages du département des Hautes-Pyrénées, les préparatifs du *feu de la Saint-Jean*, commencent dès le premier Mai.

Ce jour là les habitans de chaque commune choisissent sur leur territoire l'arbre le plus haut et le plus droit qu'ils peuvent trouver. Cet arbre est, pour les montagnards, un pin, un melèze ou un sapin. Les habitans de la plaine prennent un peuplier blanc ou noir ou un aulne. L'arbre abattu est dépouillé de toutes ses branches et conduit au chef-lieu de la commune. Son diamètre

Digitized by Google

est ordinairement, à sa base, de 12 a 15 pouces. Dans toute sa longueur, prise à 8 pieds de la base, on place des coins de distance en distance. Ces coins sont d'un pied de long. Leur position respective sur une surface plane, serait celle d'un quinconce. On les enfonce à coups de marteau, dans des fentes destinées à les recevoir. La distance entre les coins du même rang circulaire est de 4 à 5 pouces. Celle entre les divers rangs est de 8 à 9 pouces. Lorsque l'arbre est ainsi préparé en entier, il est déposé sous un hangard. A mesure que le tronc se dessèche, il se fend dans tous les sens, et forme à la fin une espèce de pyramide renversée, percée à jour, dans le même genre que les encensoirs de papier que les écoliers s'amusent à découper.

Le même jour, premier Mai, tous les jeunes gens de la paroisse coupent aussi ce qu'ils appellent leur *falot*. C'est une branche droite de 8 à 10 pieds de hauteur, qu'ils préparent de la même manière que l'arbre principal. Chacun d'eux s'évertue en cachette à lui donner la forme la plus agréable, et à faire sur son écorce les plus jolis dessins.

Les choses restent ainsi jusqu'au 23 Juin soir. Alors le grand arbre est tiré du hangard qui le renfermait. Tous les habitans se rassemblent devant l'église, les jeunes gens avec leurs falots sur l'épaule, et les hommes mariés avec des leviers, des cordes et des pioches. Le curé sort de l'église, bénit l'arbre et tous les falots. Tout le monde se

Digitized by Google

met en marche, le curé à la tête, vers la montagne ou la colline la plus haute des environs. Après le curé, viennent ceux qui portent l'arbre sur des leviers, et les autres suivent deux à deux.

Arrivés à l'endroit destiné à la cérémonie, et après quelques cantiques en patois, le curé donne une seconde bénédiction. On fait un trou dans lequel l'arbre est placé. Le curé, à l'aide de quelques broussailles, met le feu à l'arbre, et quand il est bien enflammé, tous les jeunes gens y allument leurs falots, se remettent gravement en marche, et reviennent deux à deux sur la place publique de leur commune, où chaque couple dépose, en croix, le résidu de ses falots.

Cette cérémonie, que la révolution n'a pas empêché de pratiquer tous les ans, se nomme en patois *haillaules* ou *hailloles* (1), ce qui, dit on, se traduit en français par *fête des lumières.*

THOMAS DE SAINT-MARS.

De quelques usages superstitieux qui précèdent et accompagnent les mariages; par le même.

Premier usage. Une jeune fille qui désire savoir auquel de ses adorateurs le ciel la destine, se lève avant le jour le premier Mai. Elle prend un seau qu'elle nettoie avec une branche de ro-

---

(*a*) *Hailloles* vient, je crois, du latin *facula*, diminutif de *fax*, falot, , torche, flambeau, par le changement de *f* en *h*, changement ordinaire en gascon et en espagnol.

Éloi Johanneau.

Digitized by Google

marin, et s'achemine vers quelque fontaine solitaire. Rendue là, elle se met à genoux sur le bord de la fontaine, fait une prière, plante sa branche de romarin dans un buisson voisin et remplit son seau de l'eau de la fontaine. Elle attend alors le lever du soleil. Aussitôt qu'il commence à paraître sur l'horizon, elle s'approche du seau, en trouble l'eau avec la *main gauche*, et dit ces trois mots mystérieux *ami rabi vohi* (1). Elle doit répéter neuf fois la même chose, et avoir fini lorsque le disque du soleil paraît en entier. Alors, si elle n'a été vue par personne, ni en venant à la fontaine, ni pendant les cérémonies qu'elle y a faites, elle voit ou croit voir au fond du seau la figure de celui qu'elle doit épouser. Je doute qu'aucune de celles qui ont pratiqué cette superstition en ait jamais obtenu de résultat satisfaisant, cependant il en est peu qui ne l'aient essayé.

Deuxième usage. Un jeune homme pour connaître la couleur des cheveux de celle qui doit être sa femme, fait, la veille de la Saint-Jean, trois fois le tour de ce qu'on appelle *le feu de Joie*, prend un tison enflammé, le laisse éteindre dans sa main gauche, et le soir, avant de se coucher, le met sous le chevet de son lit, enveloppé d'une chemise qu'il a porté trois jours ; il faut que tout

(1) J'ignore le sens qu'on attache à cet assemblage de lettres. Mais je sais que le *charme* réside dans leur prononciation bien exacte.

Digitized by Google

cela se fasse les yeux clos, sans quoi le charme n'opère pas. Le lendemain matin, au lever du soleil, le jeune homme trouve, autour de son tison, des cheveux de la couleur que doivent avoir ceux de sa future épouse.

Troisième usage. On ne se marie, dans l'ancien duché de Retz, ni le *mercredi*, ni le *vendredi:* le mercredi, parce qu'on serait inévitablement c... le jeudi; le vendredi, parce que c'est un jour malheureux. On n'entreprend rien ce jour là, ni voyage ni travail. On peut seulement continuer tout ce qui a été commencé un autre jour.

Quatrième usage. Il est pareillement d'usage de se marier à jeun. On croit que ceux qui y manqueraient, sans des motifs bien puissans, n'auraient que des enfans muets. On cite deux ou trois familles qui ont éprouvé ce malheur *par cette seule cause.*

Cinquième usage. Les époux ont très-grand soin, le jour de leur mariage, de mettre du sel dans leur poche gauche avant de se présenter à l'église. Ce sel a la vertu d'empêcher un maléfice que nos bons villageois redoutent extrêmement, *le nœud de l'aiguillette.*

Ils ont encore un autre moyen de rendre inutiles tous les charmes qu'un rival malin pourrait employer contr'eux : c'est de pisser *trois fois* par l'anneau qu'ils destinent à leur future, en disant *in nomine patris*, etc. Ce dernier moyen est immanquable, et a en outre la vertu d'empêcher le mari d'être jaloux de sa femme.

Digitized by Google

Sixième usage. Lorsqu'un jeune homme a remarqué une fille qui lui plaît et qu'il a l'intention d'épouser, voici la manière dont il s'y prend pour lui faire sa déclaration : il tâche de la trouver seule dans quelque coin, ce qu'on appelle *coincher;* alors, tout en parlant de choses indifférentes, il défait le nœud de son tablier (1). Si le garçon plaît à la jeune fille, elle en laisse pendre les cordons. Si sa recherche ne lui convient pas, elle se hâte de les renouer. Le jeune homme ne perd pas encore l'espoir, et ce n'est qu'après avoir fait trois fois inutilement la même tentative, qu'il se détermine à porter ses vœux ailleurs. Tout cela se fait sans parler d'amour. C'est un langage muet, parfaitement bien entendu des deux parties. Lorsque les cordons sont restés dénoués (2), la promesse de mariage se fait sur le champ. Les deux

---

(1) Toutes les femmes portent des tabliers, qu'elles nomment aussi *devanteaux* ou *devantières*. Celles qu sont mariées en attachent les cordons avant de relever la *bavette*, sous laquelle ils se trouvent cachés. Les jeunes filles, au contraire, n'attachent les cordons qu'après avoir relevé la *bavette*, ce qui fait qu'ils sont toujours en vue. *Note de l'auteur.*

(2) Cet usage revient à celui de dénouer la jarretière de la mariée chez nous, la ceinture chez les Grecs et les Romains. C'est un symbole de la dissolution du nœud de la virginité ; de là, chez les Latins, *dissolutus* et *discinctus*, pour dissolu et débauché.

Eloi Johanneau.

Digitized by Google

amans boivent dans le même verre, et se croyent par là suffisamment autorisés à prendre des à compte sur le sacrement, qui ne se donne que lorsque les grands parens sont d'accord et ont réglé les conventions matrimoniales. Cet usage existe en Picardie et en Anjou.

Septième usage. A Charelles, village près Soissons, le jour de la Nativité de la Vierge, qui est la fête du lieu, le curé, après les vêpres, annonce *trois branles à danser pour les amoureux, à tant de livres de cire pour l'entretien du luminaire de l'église.* Chaque amoureux est admis à faire son enchère, et à chaque enchère le curé et le chœur, chantent sur le ton des vêpres du Saint-Sacrement, le verset du *Magnificat: Deposuit potentes de sede*, etc. Lorsque la dernière enchère a été reçue, l'amoureux adjudicataire se rend sur la place destinée à la danse des trois branles, et commence, avec celle qu'il doit épouser, un bal qui dure jusqu'à minuit. Les amoureux s'imaginent que s'ils n'avaient point enchéri et qu'on n'eut point chanté pour eux, leur mariage ne serait pas heureux.

THOMAS DE SAINT-MARS.

Traditions de l'ancien duché de Retz, sur Gargantua; recueillies par le même.

GARGANTUA est très-connu dans l'ancien duché de Retz, qu'il a parcouru il y a bien long tems. C'est un géant énorme, dont la taille égale en

Digitized by Google

hauteur celle des plus grands arbres de la forêt. Ce géant venait de très-loin; il voyage toujours(*a*). Il n'est pas méchant, pourvu qu'il trouve de quoi satisfaire son immense appétit. Il porte dans ses poches tous les gens nécessaires à son service. Un *Dróle* (1) qui le suit, a le dos chargé de la farine et du vin qu'il doit dévorer dans son prochain repas. Lorsqu'il arrive dans un endroit qui lui semble propre à établir sa cuisine, il s'arrête; son *Dróle* décharge son fardeau, et s'occupe de suite à construire un four assez grand pour faire cuire cent pains de 18 livres pesant. Cette opération lui coûte tout au plus 10 minutes; le bois pour chauffer ce four, est apporté sans qu'on sache comment; les flammes consument des arbres entiers.

Pendant ce tems, les gens du géant sont sortis de ses poches; chacun s'est occupé de son travail, et en moins d'une demi-heure la table est servie. Cette table, dont on ne donne pas les dimensions, est ordinairement chargée d'un bœuf rôti, de quelques veaux, moutons et cochons, pris dans

(1) Ce *Dróle* est un *Diable*. Les Islandais, suivant *Ortelius*, appellent *drollos* une espèce de démon qui sert de valet à celui qui se l'est attaché. Le mot *troll* (*b*), en danois, signifie *diable* en français. *Note de l'auteur.*

(*a*) Comme le Juif errant. — *Eloi Johanneau.*

(*b*) *Trold*, en danois, signifie diable, monstre; *troldom*, diablerie, sortilége; *troldkarl*, sorcier, enchanteur, *trolost*, perfidement, etc. — *Eloi Johanneau.*

Digitized by Google

le voisinage. Un des gens de Gargantua, monté sur cette table, remplit à coups de hache les fonctions d'écuyer tranchant; les autres, par le moyen d'échelles qui posent sur la table et sont appuyées sur les épaules de sa seigneurie, introduisent dans son énorme bouche, par le moyen de fourches, et la viande et le pain. Le *Drôle* est chargé de verser dans le gosier du géant, le vin qui lui est nécessaire pour faire passer les alimens.

Le vase dans lequel il boit, est le tonneau lui-même. Il en vide ordinairement douze à chaque repas. Un de ces tonneaux s'échappa un jour des mains de l'échanson, et passa avec la liqueur qu'il contenait, dans les entrailles de Gargantua; il en fut quitte pour un violent accès de colique: les cris qu'il poussa alors furent si effrayans, qu'ils firent déserter tous les habitans des environs, qui depuis n'ont point osé revenir : voilà pourquoi le pays où se passa cet événement (entre Rennes et Nantes) n'est plus maintenant qu'une lande sans habitans et sans culture.

Après son dîné, Gargantua s'endort ordinairement pendant 30 ou 40 heures. Son *Drôle* le veille (*a*). Le reste de ses gens profite de son sommeil pour faire disparaître les débris du repas et chercher les nouvelles provisions dont doit se charger le *Drôle*, avant de se remettre en route.

C'est au résultat d'une de ses digestions, que

(*a*) Comme Argus. *E. J.*

Digitized by Google

les villageois de ce pays attribuent la formation du *Mont-Gargant*, situé à quelque distance de Nantes. Il y a près de Rouen, un endroit qui porte le même nom, et qui probablement a la même origine (*a*).

Ils racontent aussi comment il éteignit l'incendie qui consumait le château d'une fée de ses amies, auquel un méchant enchanteur avait mis le feu.

THOMAS DE SAINT-MARS.

(*a*) Le mont Saint-Ange, en Italie, s'appelait aussi le mont *Gargan*, avant l'apparition de Saint Michel sur cette montagne. — Bien des gens croient que *Gargantua* est un personnage de l'invention de Rabelais; mais les traditions populaires du duché de Retz, et bien d'autres traditions, non-seulement de la France, mais des contrées voisines, ainsi que nombre de monumens druidiques qui lui sont attribués et qui portent son nom, prouvent que ce personnage fabuleux était l'Hercule pantophage des Gaulois.

Eloi Johanneau.

Digitized by Google

NOTICE

Sur un Temple du culte druidique, appelé le Château, la Maison *ou* la Grotte des Fées, *situé dans la commune de* Saint-Antoine du Rocher, *près de Tours ; et sur un Obélisque brut, du même culte, appelé la* Pierre qui tourne, *situé dans une commune voisine ;*

Par M. Eloi JOHANNEAU.

A trois lieues nord-ouest de Tours, sur la commune et au sud de *Saint-Antoine du Rocher*, sur la limite et au nord de celle de Métray, mais plus près du village de cette dernière, qui est dans la ligne méridienne de la première, à 50 toises environ du moulin Rechaussé (1), et à mi-côte de la rive droite ou occidentale de la petite rivière de la *Choisille*, qui a son confluent près de là avec une autre petite rivière, à gauche et sur le bord d'un chemin vicinal qui va du sud-ouest au nord-est, et qui est bordé de haies et d'arbres des deux côtés, on voit dans un champ labouré, à l'angle sud-est, près d'un carroi (*quadrivium*) et d'un détour, un *dolmen*, ou temple druidique composé de pierres brutes énormes, élevées comme par féerie et enchantement les unes sur les autres, appelé *le Château*, *la Maison* ou *la Grotte des Fées.* Ce temple est

(1) Ce Moulin est marqué sur la carte de Cassini.

Digitized by Google

le plus considérable, le plus régulier, le mieux conservé de tous les monumens semblables que j'ai vus dans les dix départemens que j'ai parcourus, de communes en communes, pour la recherche des antiquités celtiques. Je le connaissais déjà par un dessin et une courte description que M. Chalmel et M. Vau Delaunay, tous deux littérateurs distingués et membres de l'Académie celtique, m'avaient envoyés pour cette société, avant mon départ de Paris, lorsque je fus le visiter avec M. Boulai, jeune littérateur de la ville de Tours, à qui j'avais été adressé par notre respectable et savant confrère, M. Réveillère-Lépeaux, son parent.

A la vue de ce monument antique de la religion de nos pères, servant aujourd'hui d'étable aux troupeaux, d'abri aux bergers, aux pâtres et aux chasseurs, s'élevant d'une manière gigantesque au milieu d'une forêt d'épis dorés, car c'était au tems de la moisson que je le visitais, je fus rempli de surprise, d'étonnement et d'admiration : je me figurais les géans entassant les rochers les uns sur les autres pour escalader le ciel; le cœur me battait si fort, que je ne pouvais presque pas respirer. Je ne pouvais me lasser d'y entrer, de tourner à l'entour, de monter dessus, de l'examiner de tous côtés, de le contempler, de l'orienter, de le décrire, de prendre note de toutes mes remarques, de toutes mes observations. Transporté en imagination dans ces tems reculés où la plupart des peuples, devenus dans la suite si célèbres par

Digitized by Google

leur civilisation, n'avaient pas d'autre sanctuaire que des pierres brutes ou des hauts lieux, je me disais, comme Jacob : c'est véritablement la maison de Dieu et la porte du ciel : *non est hic* (*locus*) *aliud nisi domus Dei et porta cœli.*

Je me représentais cette grotte mystérieuse environnée d'une forêt sacrée de chênes; les druides y célébrant leurs cérémonies religieuses, la nuit, en plein air, sous la voûte des cieux, à la lumière des étoiles et des brandons, et y faisant des sacrifices sanglans; les bardes jouant des instruments de musique et chantant des hymnes en l'honneur de *Teutatès*, d'*Hesus*, de *Taranis*, de *Belenus*, d'*Eurisès* et de *Cernunnos*, dans une langue qui n'est plus parlée aujourd'hui en France que dans l'Armorique; un peuple immense accouru de tout le canton, joignant sa voix par intervalle à celle des bardes; les oiseaux, ces chantres des bois, dont le nom *bird* en anglais est le même que celui de ces chantres des Dieux et des héros, mêlant leurs concerts à ce concert de louanges et de prières, répété par les échos d'alentour. J'étais comme absorbé dans cette profonde rêverie, lorsque mon obligeant compagnon de voyage, qui n'avait pas envie de coucher sur ces pierres, à la belle étoile, comme Jacob, afin d'y voir les anges monter et descendre, ou d'y entendre les fées répéter les concerts des bardes, m'avertit que la nuit approchait et qu'il fallait

Digitized by Google

se hâter de le quitter et de retourner coucher à la ville.

Ce Château des Fées, gravé ici pour la première fois, planche 26, lettres CCCC, d'après le dessin de M. Chalmel, dont j'ai vérifié et reconnu l'exactitude sur les lieux, est une cellule ou celle (*cella*) formant un carré long, dont la longueur va de l'orient à l'occident équinoxial, dont le fond est au couchant, et l'entrée au levant. Le nombre *trois*, comme le remarque M. Chalmel, dans la note descriptive jointe à son dessin, semble avoir présidé à la construction de ce monument, car il est composé de douze blocs de pierre, rangés par quatre fois trois, savoir: de trois pierres beaucoup plus considérables que les autres, élevées horizontalement en forme de tables et de couverture, sur neuf autres pierres placées sur champ, dont trois au septentrion, trois au midi, et une à l'occident, fermant exactement les trois côtés de la cellule, et deux à l'orient qui ne ferment ce quatrième côté qu'en partie. De ces deux dernières pierres, l'une est placée en travers à quatre pieds dans l'intérieur, de manière à laisser une ouverture en forme de porte, et divise la cellule en deux parties inégales, dont la plus petite, qui est à l'entrée et à l'orient, peut être regardée comme le vestibule ou le parvis du temple, et l'autre, plus grande, qui est au fond et à l'occident, comme le sanctuaire. Celle qui est à l'intérieur, à gauche et à l'entrée du parvis, ressemble à une porte ouverte verticale-

Digitized by Google

ment et à angle droit sur ses gonds, et ne ferme par conséquent le parvis que par son épaisseur, et non par son côté plat, de manière que l'ouverture du parvis a le double de largeur de celle du sanctuaire. Outre ces douze pierres, on voit en dehors, à fleur de terre, et à trois pieds de l'entrée du parvis, une treizième pierre en forme de croissant (la gravure l'a mal rendue), qui est de six pieds de long sur un pied et demi de large à sa surface, et enfoncée en terre obliquement.

Des neuf pierres placées sur champ, sept seulement servent de support aux trois tables, les deux autres ne portent rien; savoir : celle qui sert de porte au parvis, à cause de son peu de hauteur, et celle qui est au milieu, du côté septentrional, à cause de son inclinaison. Quant aux trois tables, celle du milieu a deux ou trois pieds d'épaisseur de plus que les deux autres, au milieu desquelles elle s'élève comme un autel à la romaine, *aperto cœlo*, entre deux larges degrés ou marche-pieds.

Ce temple a intérieurement sept pieds de haut, neuf pieds de large, vingt-un pieds de long pour le sanctuaire, neuf pieds pour le parvis, mesuré de la pierre transversale à celle qui est à l'entrée à fleur de terre, et vingt-cinq pieds environ de paroi sur chaque côté, nord et sud; ainsi on peut s'y tenir debout facilement. Sa hauteur en dehors, de la terre au sommet de la table du milieu, est de treize pieds environ. Les pierres, quoique brutes, sont parées, bien

Digitized by Google

alignées et bien jointes. Chaque table supérieure ne porte que sur trois pierres, et cela d'une manière d'autant plus surprenante, que les trois personnes que j'ai nommées plus haut en ont fait comme moi la remarque. Ce qui prouve qu'en effet cette position des trois tables, élevées chacune sur trois pierres seulement, n'est pas un effet du hasard, mais celui d'un dessein prémédité, c'est qu'on sent que si un bout de ces tables porte sur deux pierres d'un côté, il est naturel que l'autre bout repose également sur deux pierres, et que si le hasard veut que cette position ait lieu pour une, il n'est pas naturel qu'elle ait lieu pour les trois. Il en est cependant autrement : la table occidentale porte sur les deux dernières pierres latérales nord et sud, et sur celle du fond à l'ouest ; la table du milieu porte sur les deux dernières pierres latérales du sud et sur une seule pierre latérale du nord, de manière que l'angle nord-est ne porte pas sur la pierre latérale qui lui répond ; c'est même ce qui est cause que cette pierre latérale entraînée par son propre poids, et peut-être par la terre qui a cédé, s'incline en dedans et n'est plus alignée par le haut avec les deux autres. Au lieu que si la table du milieu eut porté dessus, son poids l'eut retenu dans sa position primitive, qui a dû être verticale et alignée comme celle des autres pierres. La table orientale ne porte pas ; au contraire, sur la pierre latérale intermédiaire du sud ; il y a au moins un pouce d'intervalle entre

Digitized by Google

l'une et l'autre, tandis qu'elle porte sur les deux pierres latérales du sud-est et du nord-est, et sur celle qui fait à l'orient la séparation du parvis et du sanctuaire. La pierre qui est comme une porte ouverte, à l'entrée du parvis, est donc la seule des neuf pierres placées sur champ qui ne serve pas de support, comme si l'on eut voulu désigner par là qu'elle pouvait tourner librement, s'ouvrir et se fermer. M. Chalmel se trompe donc, en cela seulement, lorsqu'il dit dans la note explicative qu'il a jointe au dessin de ce monument, qu'il y a trois pierres posées de champ qui ne portent rien, savoir: la pierre qui sépare le parvis du sanctuaire, celle qui est à l'entrée du parvis, et la pierre latérale intermédiaire du nord. Cette singularité provient, je pense, de ce que les pierres du parvis sud et nord, ne se correspondent pas pour la largeur et par conséquent pour les jointures; celles du sud avançant sur celles du nord, soit par un motif symbolique que j'expliquerai, soit pour un motif de solidité, afin que les pierres de recouvrement soutiennent celles du parvis dans leur position verticale, en enchevêtrant des unes sur les autres, soit pour l'un ou l'autre motif.

Les tables vont en diminuant graduellement de longueur et de largeur, de l'orient à l'occident, c'est-à-dire que celle de l'orient est la plus longue et la plus large des trois, que celle du milieu est plus longue et plus large que celle de l'occident, et moins longue et moins large

Digitized by Google

que celle de l'orient, mais plus épaisse ou plus élevée que les deux autres. Ce n'est certainement pas sans dessein et même sans mystère qu'elles sont ainsi rangées, car j'ai fait la même remarque sur un autre temple druidique tout semblable, celui de la chapelle Vendômoise, situé sur la route de Blois à Vendôme, lequel, quoique plus petit, est également divisé en deux pièces, parvis et sanctuaire, et également recouvert de trois tables.

Les trois tables de pierre du temple de Saint-Antoine du Rocher, débordent les pierres verticales sur lesquelles elles sont posées. D'après les calculs de M. Chalmel, la table de l'extrémité occidentale étant d'environ 240 pieds cubes, doit peser 40,800 livres, en supposant la pesanteur spécifique du pied cube de cette espèce de pierre, de 170 livres; celle du milieu étant d'environ 300 pieds cubes, doit peser 51,000; et celle à l'extrémité orientale étant d'environ 500 pieds cubes, doit peser 85,000. Ce qui est une nouvelle preuve que dans l'arrangement de ces tables on a observé, comme je viens de le dire, une diminution graduelle en allant de l'orient à l'occident, pour désigner sans doute la diminution diurne de la lumière du Soleil, du levant au couchant. C'est ainsi que j'ai remarqué que les allées ou les intervalles des rangs de pierres du fameux sanctuaire de Carnac, en Bretagne, vont en diminuant de largeur en allant du sud au nord, que les temples de l'Egypte vont en diminuant égale-

Digitized by Google

ment de proportion, de grandeur et de jour, en descendant du nord de l'Egypte au sud, et qu'ils vont, au contraire, en augmentant en montant du sud au nord, pour marquer la diminution de la chaleur et de la lumière du soleil dans les six signes descendans, et son augmentation dans les six signes ascendans.

Puisque j'ai fait comprendre par ma description, qu'il y avait du mystère dans l'arrangement, la proportion et le nombre des pierres du temple antique que je viens de décrire, je ne peux me dispenser de motiver mon opinion, quelqu'envie, quelqu'intérêt même que j'aurais de la taire, et quoique je sache bien que ces sortes d'explications qui tiennent à un système général perdent beaucoup à être presentées isolément. Je vais donc m'expliquer davantage.

Une étude approfondie des symboles et des allégories astronomiques et mythologiques de l'antiquité, m'a fait reconnaître que les pierres monumentales et religieuses étaient sur la terre le symbole des astres qui brillent en effet au ciel comme des pierres précieuses; que c'est à ce symbole religieux que tient la fable de Deucalion et de Pyrrha qui repeuplent la terre en jetant des pierres derrière eux, et l'analogie ou plutôt l'identité des mots pierre, et *laòs*, peuple, grecs, multitude, *lavi*, les hommes, la finale en *las* de tant de noms de dieux et de héros de la mythologie grecque, tels que *Ménélas*, *Angésilas*, et le nom d'*Abraham*, qui signifie

le père élevé de la multitude ou des peuples. J'en ai déjà fait la remarque dans mon rapport sur la savante dissertation de M. De Penhouet, sur le monument de Carnac (voy. *Mém. de l'Acad. celtique*, *tom. V*, *pag.* 299). Cela posé ou plutôt supposé, car je ne le prouverai que dans un autre grand ouvrage que je prépare depuis quinze ans, sur l'explication et la comparaison des mythes et des symboles de toutes les mythologies, j'avoue, au grand scandale, peut-être, de bien des gens, et au risque de me faire jeter la pierre, que je ne peux m'empêcher de regarder le temple druidique de Saint-Antoine du Rocher, composé de douze pierres, toutes quadrilatérales et rangées par quatre fois trois, comme représentant les douze constellations du zodiaque, divisées en quatre groupes de trois constellations chacun, par les quatre points solstitiaux et équinoxiaux. La table du milieu, qui est la plus élevée, et qui devait servir d'autel pour les sacrifices, désignait sans doute la constellation du solstice supérieur, et le soleil lui-même sous ce solstice. Les trois tables horizontales qui surmontent et couvrent le temple, devaient désigner trois constellations supérieures; les trois pierres qui forment le paroi du côté méridional, et qui semblent avancer sur celles du côté septentrional, devaient représenter trois autres constellations des six signes ascendans et directs; les trois pierres qui forment le paroi du côté septentrional, et qui

semblent rétrograder sur celles du côté opposé, devaient désigner par conséquent trois constellations des six signes descendans et retrogrades; enfin, les trois pierres intermédiaires et transversales des deux extrémités orientale et occidentale, devaient être le symbole de trois autres constellations également.

Les deux entrées du parvis et du sanctuaire devaient représenter les deux signes des deux solstices qui sont les portes du zodiaque : *non sunt aliud nisi portæ cæli;* notez que je ne confonds pas l'ouverture avec la fermeture, ni les signes avec les constellations. Les anciens donnaient le nom de *portes* aux deux solstices, parce que le zodiaque une fois regardé comme un grand sanctuaire partagé en douze maisons, six ascendantes, six descendantes, on a dû appeler *portes* l'entrée de chacune de ces deux divisions principales, tant pour suivre le même langage allégorique, que parce qu'en effet les deux signes solstitiaux semblent tourner sur eux-mêmes, comme deux portes sur leurs gonds, lorsque le soleil y est entré; ce qui leur a fait donner également le nom de *trope*, détour, en grec, et celui de *conversio solstitialis* en latin, d'où est venu le nom de *tropiques* donné aux deux cercles qui, comme les deux barrières du cirque, et les deux colonnes d'Hercule, symboles des deux solstices, arrêtent le soleil et le forcent à retourner sur ses pas lorsqu'il y est arrivé; par conséquent le parvis

Digitized by Google

et le sanctuaire de ce temple et de tous les temples anciens, devaient figurer les deux grandes divisions du temple zodiacal; le parvis qui est à l'entrée, les six signes descendans, chez les peuples qui, comme les Celtes et les Grecs, commençaient l'année au solstice supérieur : le sanctuaire qui est au fond, les six signes ascendans. La pierre qui est à l'entrée du parvis, et qui, comme je l'ai dit plus haut, ressemble à une porte ouverte, semble indiquer que la barrière est ouverte, et que le soleil vient d'entrer au solstice par cette porte.

D'après toutes ces observations, il me paraît donc prouvé que le temple druidique de Saint-Antoine du Rocher, situé, comme je l'ai dit plus haut, près d'un carrefour et d'un détour, au nord et à la limite de la commune de Metray, représentait sur la terre le zodiaque céleste, au moment où le soleil entrait au solstice supérieur; soit parce que ce solstice était le commencement de l'année celtique, comme je le prouverai ailleurs; soit parce que le soleil qui, dans le langage allégorique de l'antiquité, se faisait homme au solstice inférieur, sous l'homme du Verseau, devenait Dieu, par conséquent l'objet des adorations et des sacrifices, lorsqu'il était arrivé au point le plus haut du zodiaque, où il se reposait de ses travaux et régnait dans toute sa gloire.

Quoique la pierre qui est enfoncée en terre en avant du parvis et à l'orient du temple soit peu apparente, qu'elle n'est même remarquable

Digitized by Google

que par sa proximité du monument, et parce qu'il n'y a pas de pierre semblable, je crois, dans le champ où il est érigé, elle doit cependant avoir une signification dans un monument évidemment tout symbolique. Cette pierre qui m'a paru avoir la forme d'un croissant incliné sur le temple, comme celui de la lune l'est dans le ciel, pourrait bien en être le symbole; mais considérant que ce croissant a les cornes tournées du côté de l'occident, et désignerait par conséquent la lune dans son décours; que si on eut voulu la faire figurer dans ce monument érigé en l'honneur du soleil au solstice, on l'eut sans doute représentée dans son croissant, ou même au moment de sa conjonction solstitiale avec le soleil, laquelle fixait, chez les Celtes, le commencement de l'année; qu'alors la lune occupant dans le ciel la même place que le soleil, n'est pas visible; que d'ailleurs la position de cette pierre en avant des douze autres, est plus certaine que sa forme qui peut-être l'effet du hasard, ou différente de ce qu'elle paraît à la surface de la terre; je pense que cette pierre à l'orient du temple, comme je viens de le faire remarquer, doit être plutôt le symbole de l'étoile de Vénus qui se lève le matin à l'orient avant le soleil, marche devant lui et semble lui servir de guide dans les douze maisons du zodiaque, comme la colonne de nuée en servait à Moyse dans ses douze campemens ou stations du désert.

Ainsi tout, dans ce monument, est d'accord

Digitized by Google

pour justifier ce que j'ai avancé, ou fait entrevoir par sa seule description, qu'il y a du mystère dans l'arrangement, la proportion et le nombre des pierres qui le composent; que ce mystère tient à un culte symbolique et astronomique qui représentait sur la terre ce qu'on adorait dans le ciel, mais qui le représentait comme le prescrit le culte des Hébreux, sans art et avec les objets bruts, en pierre ou en terre, tels que la nature elle-même les fournit, afin de n'offrir à la divinité que l'ouvrage de ses mains, de ne pas paraître adorer des simulacres qui seraient l'ouvrage de la main des hommes et qui pourraient faire confondre la divinité avec l'homme. Tout était donc symbolique dans les monumens religieux des anciens, comme tout étoit allégorique dans le langage de leurs fables mythologiques et astronomiques.

Que sais-je même, si le Saint Antoine du Rocher qui a donné son nom à la commune dans laquelle se trouve notre temple druidique, n'a pas remplacé le Dieu auquel ce monument était consacré, et qui donnait sans doute avant le saint son nom à cette commune, et si cette substitution ne vient pas de ce que ce Dieu étoit le Dieu *Cernunnos* des Gaulois, représenté avec des cornes, comme le diable rival de Saint Antoine, auquel on attribue le monument tout semblable de la chapelle Vendômoise? Que sais-je, si notre Saint que le Martyrologe prétend avoir été un solitaire qui vivait au 7.e siècle, et

Digitized by Google

abbé du lieu auquel il a donné son nom, n'est pas le même que le saint qui est honoré à Saint-Antoine d'Auberoche, village, fief ou château de la mense épiscopale des évêques de Périgueux, appelé *Alba rocca* (du Rocher blanc), au 13.e siècle, à Saint-Antoine de Rochefort, village du Maine, et au lieu dit les *Baumes Saint-Antoine*, près de Marseille (une *baume* étant une grotte dans un rocher), n'est pas un de ces culdées, un de ces solitaires du rocher, dont il est parlé dans les poésies ossianiques? ce qu'il y a de certain, c'est que c'était un saint honoré non-seulement dans la commune de Saint-Antoine du *Rocher*, mais encore à Saint-Pierre de Belle-Vallée en Touraine, et à Saint-Julien de Tours, où l'on faisait sa fête le deux Avril (1)? Que sais-je enfin, si ces noms du *Rocher*, de *Saint-Pierre*, d'*Auberoche* et de *Rochefort*, donnés aux lieux qui lui rendent encore un culte, ne viennent pas du *rocher*, de la table de *pierre* sur laquelle on lui sacrifiait autrefois des victimes; de cet autel gigantesque et en plein air qui tenait lieu jadis d'église dans la commune qui porte son nom? Ce qui confirmerait cette dernière conjecture, c'est que par une suite de l'ancien culte et de l'ancien langage,

(1) Le 2 Avril, à Saint-Julien de Tours, on solemnise la translation du corps de *Saint-Antoine du Rocher*, abbé dudit lieu; le 4 Mai, à *Saint-Pierre de belle Vallée*, en Touraine, *Saint-Antoine du rocher*, solitaire, dont les reliques, qui étaient à Saint-Julien de Tours, ont été dispersées par les calvinistes. Il vivait au VII.e siècle. — V. Martyrologe, et etc.

Digitized by Google

on donnait le nom d'*autels*, dans le moyen âge, aux églises rurales particulièrement; et qu'il existe encore en France plusieurs communes qui portent le nom d'*autel*, *autels* ou des *autels*, trois entr'autres dans le pays Chartrain: l'une se nomme les *Autels Saint-Eloi*, l'autre *les Autels*, près *Tubœuf*, nom qui indique bien un autel druidique et le genre de sacrifices qui s'y faisaient: la troisième, les *Autels Lesseville*, près Lesseville, dont le nom indique un lieu de plainte, de gémissement, de douleur; c'est qu'il en existe également plusieurs qui portent le nom de *celle*, *celles* ou *cellette*, ou même de *selle*, *selles* ou *sellettes*, par une S initiale, entr'autres la *celle Saint Eusice*, la *selle Saint-Cyr*, la *selle Saint-Ouen*, *selle Saint-Denis*, etc., qui doivent leurs noms aux celles druidiques qui leur servaient jadis de temple.

Ce qui est certain, c'est qu'il subsiste encore dans les traditions et les croyances superstitieuses du canton où est situé notre monument, des vestiges de son origine fabuleuse, de sa destination religieuse, de l'ancien culte qu'on y rendait au dieu auquel il était consacré, et dont il était lui même l'objet. Les paysans de ce canton croient encore et m'ont dit sérieusement, que ce sont trois filles qui ont bâti ce château en une nuit (de là sans doute son nom de *château*, de *maison* ou de *grotte des fées*); qu'on mourrait dans l'année si on le détruisait; qu'on ne peut pas en enlever les pierres;

Digitized by Google

que si on les enlevait elles reviendraient dans la nuit. C'est sans doute à cette antique croyance, autant qu'à la difficulté de remuer des masses aussi énormes que les trois tables de pierres qui le couvrent, et à son éloignement d'une grande commune, qu'il doit d'avoir traversé des milliers de siècles sans avoir éprouvé aucune injure de la main destructive des hommes. Tout concourt donc à prouver que ce monument était une celle religieuse, une grotte mystérieuse, une maison sacrée, à la fois un temple et un autel de la religion druidique.

Si ce monument considéré isolément offre tant d'intérêt à l'observateur attentif et exercé, il en présenterait bien davantage encore si on le comparait avec nombre d'autres monuments semblables qui existent encore en France ; mais, je l'ai déjà dit, je ne fais qu'une notice particulière et non un ouvrage général : je ne sortirai donc pas de ce cadre circonscrit. Je ne puis cependant m'empêcher de dire deux mots encore du rapport frappant de forme et de situation de ce temple, avec un monument semblable des environs de Blois, que j'ai déjà cité. Ce monument nommé *la Table du Diable*, situé dans la commune et au sud de la chapelle Vendômoise, dont le nom de *Chapelle* a sans doute remplacé celui du temple ou de l'autel druidique qui en tenait lieu, ainsi que celui de l'église de Saint-Antoine du Rocher a remplacé le nom du temple druidique de cette commune ; ce monu-

Digitized by Google

ment, dis-je, a été également bâti par les fées, qui y font entendre toutes les nuits une musique mélodieuse; il est également partagé en deux parties par une pierre transversale, en parvis et en sanctuaire; il est également recouvert de trois tables de pierres : car il paraît que cette division mystérieuse de l'intérieur ne va pas sans cette forme extérieure également mystérieuse, puisque je n'ai jamais rencontré l'une que je n'aie rencontré l'autre dans le même monument; tandis que j'ai constamment remarqué, au contraire, que les dolmens ou celles druidiques qui n'étaient couvertes que d'une seule table de pierre n'étaient point partagées en deux pièces; et réciproquement, que les celles qui n'étaient point ainsi divisées, n'avaient qu'une seule table d'autel pour recouvrement. Ce n'est donc pas dans cette seule ressemblance de forme que consiste le rapport particulier de nos deux monumens, c'est dans celle de leur situation locale. Le temple druidique de Saint-Antoine du Rocher, est situé sur le bord d'une rivière, près d'un confluent et d'un moulin, à gauche et le long d'un chemin sur un côteau, à trois lieues et au nord-ouest de la ville de Tours et de la Loire, sur la limite nord et sud des deux communes. Le temple druidique de la chapelle Vendômoise est également situé sur le bord d'une rivière, près d'un confluent et d'un moulin, à gauche et le long de la route de Blois à Vendôme, à 3 lieues et au nord-ouest de Blois et de la Loire, sur la limite de deux communes

Digitized by Google

et même des deux territoires des comtés de Vendôme et de Blois. Nouvelle confirmation de l'idée que j'ai émise plus haut, que le lieu où était situé le monument de Saint-Antoine du Rocher, était un thème céleste, une représentation à la fois naturelle et factice sur la terre, de ce qui faisait dans le ciel l'objet de l'adoration des hommes, lorsqu'ils regardaient le ciel comme un livre sacré dont les astres et les constellations composaient tous les hiéroglyphes, symboles de leur culte, tous les mythes, toutes les fables, toutes les légendes allégoriques, objet de leur croyance.

Je ne puis m'empêcher également de faire remarquer qu'on voit sur la carte de Cassini, au nord-est de notre monument, à l'orient et près la rive gauche de la Choisille, un lieu appelé *Pierre couverte*, un autre la *Diablerie*, un troisième le *Trépied;* et de parler d'un autre monument druidique que j'ai été visiter en même-tems, qui est d'une forme et d'une destination différentes, mais si voisin de celui que j'ai décrit et tâché d'expliquer dans cette notice, qu'on voit d'un monument à l'autre. Ce dernier monument est un *menhir* ou obélisque brut, situé sur la commune de Metray, à deux cents toises environ et au sud du *dolmen* ou temple de Saint-Antoine du Rocher, vers lequel il est incliné; il peut avoir hors de terre environ six pieds de haut, quatre de largeur à sa base, et deux d'épaisseur. Figurez-vous un vrai gnomon triangulaire

Digitized by Google

de cadran, dont le côté vertical et la pointe sont tournés vers le nord, le côté ou plan incliné vers le sud, dont la direction sud et à angle droit sur celle du dolmen qui va de l'est à l'ouest, fait par conséquent une croix ou un *tau* avec lui. On ne peut donc nier que ces deux monumens, situés également sur les limites des deux communes voisines, et orientés aussi exactement, ne soient en rapport l'un avec l'autre. On appelle cet obélisque *la Pierre qui tourne*, parce que l'on croit que cette pierre qui ressemble à un vrai gnomon, comme je viens de le dire, et qui forme une ligne méridienne avec le temple druidique et même l'église de Saint-Antoine du Rocher, tourne à midi; mais il n'y a que le soleil qui tourne à cette heure, m'a très-bien dit un paysan plus instruit ou plus spirituel que les autres, en me rapportant cette ancienne tradition. Il doit être en effet midi quand l'ombre de cette aiguille tombe droit dans la direction de la maison des fées, et l'ombre de la pierre doit alors tourner avec le soleil. On (1) croit aussi que ce sont les fées qui ont élevé ce gnomon; qu'elles l'ont apporté sur le bout du petit doigt; qu'il leur a échappé, et qu'il est tombé au lieu où on le voit aujourd'hui, planté debout. Ainsi ce sont

(1) Il y a en France nombre de menhirs et de dolmens qui, dans l'opinion du peuple, tournent tous les jours à midi, ou tous les ans à minuit, au solstice de Noël. C'est cette croyance religieuse qui a fait donner le nom de *Pierre de minuit* au dolmen de *Pont-le-Roy*; et celui de *Pierre qui tourne*, au menhir de *Metray*.

Digitized by Google

les fées qui ont élevé au nord le temple et l'autel de Saint-Antoine du Rocher, et au sud l'obélisque de Metray. Nouvelle preuve que ces deux monumens sont en rapport l'un avec l'autre, et tiennent au même culte, au même thème céleste; que *le château ou la maison des Fées* située au nord de l'obélisque, et symbole du zodiaque au moment du solstice supérieur, était aussi le symbole particulier de ce solstice : d'où je conclus, que la *Pierre qui tourne*, située au sud de ce temple ou autel, était le symbole du solstice inférieur, que ces deux monumens réunis formaient entr'eux un thème céleste, et figuraient sur la terre un zodiaque complet.

ELOI JOHANNEAU.

Digitized by Google

OBSERVATIONS CRITIQUES SUR LA MÉTEMPSYCOSE,

PAR M. ALEXANDRE LENOIR,

Administrateur du Musée Impérial des Monumens français, conservateur des objets d'arts de la Malmaison, membre de l'Académie Celtique de France, de la Société Philotechnique, etc., etc.

ON n'a jamais assez distingué des choses qu'il ne faut pas confondre. Quand on a traité des mœurs de différentes nations, on n'a eu égard qu'aux mœurs des individus élevés au-dessus du peuple par leur fortune et leurs emplois; il en est de même de l'histoire.

« Jusqu'ici, a dit un grand homme, l'histoire politique, comme celle de la philosophie et des sciences, n'a été que l'histoire de quelques hommes: ce qui forme véritablement l'espèce humaine, la masse des familles qui subsistent presque en entier de leur travail a été oubliée; et même dans la classe de ceux qui, livrés à des professions publiques, agissent non pour eux-mêmes mais pour la société, dont l'occupation est d'instruire, de gouverner, de défendre, de soulager les autres hommes, les chefs seuls ont fixé les regards des historiens. »

Cette réflexion si philosophique, si importante, est applicable à plus d'objets qu'on ne pense; elle

Digitized by Google

le serait particulièrement à la description des funérailles des anciens.

Il ne faut pas croire que ce que les historiens ou commentateurs ou compilateurs nous ont transmis s'étende à tous les individus de chaque peuple dont ils ont parlé. Les Kirmann, les Gori et beaucoup d'autres qui, en nous donnant des relations des funérailles des anciens, en se copiant les uns les autres, entassent des passages, n'ont pas fait attention sans doute qu'ils ne faisaient que délayer ce qu'Homère a dit de Patrocle, Virgile de Misène, les tragiques grecs de quelques personnages tels qu'Ajax, Agamemnon, et ce qu'on lit encore dans Hérodien sur l'apothéose des empereurs, à l'article Septime Sévère; mais aucun d'eux n'a remonté à ces sources, aucun n'a cherché à approfondir ce qui avait donné lieu à toutes les coutumes, dont quelques-unes nous paraissent si bizarres; aucun n'est entré dans les détails qui pouvaient concerner la morale de ces cérémonies lugubres, et les lois de police sur-tout pour tout ce qui est relatif aux sépultures de la multitude et du pauvre : ils ne se sont attachés qu'à ce qui regardait les riches et les puissans.

Enfin je dirai l'appareil pompeux dont tous les peuples accompagnèrent les funérailles; l'espèce de culte dont la plupart honorent les morts; le saint respect dont on a voulu environner leur mémoire; les devoirs qu'on leur rendit même au-delà du trépas; les dernières

Digitized by Google

paroles des mourans, regardées comme des prophéties ; des généraux condamnés à mort, après la bataille, pour s'être plus occupés de poursuivre la victoire que de rendre les honneurs de la sépulture aux soldats morts dans l'action ; des insulaires n'ayant aucune espèce de culte, aucune opinion religieuse, mais employant néanmoins des pratiques superstitieuses relatives aux morts ; des peuples qui, sans civilisation, laissent apercevoir dans des cérémonies pour leurs morts, tout horribles qu'elles étaient, une sorte d'égard et de considération pour eux : tout cela fait naître des réflexions dignes d'exercer la pensée d'un philosophe : c'est un sujet qui appartient véritablement à l'histoire de l'homme : c'est ce que j'ai essayé dans un grand ouvrage dont celui-ci n'est qu'un fragment.

Des historiens peu instruits ont traité de cruelle et même de sanguinaire une sentence par laquelle les Athéniens condamnèrent à mort leurs amiraux qui, après avoir remporté une victoire mémorable, ne sauvèrent pas la vie à un grand nombre de citoyens qui se soutenaient encore à force de nager au milieu des flots : ils formaient les équipages de vingt-cinq vaisseaux coulés à fond durant l'action par le choc des éperons ennemis, et jamais ces malheureux ne purent rejoindre la flotte, qui, par l'effet des signaux donnés avec trop de précipitation, se porta en avant au lieu de faire un mouvement en arrière pour recueillir les nageurs, de façon que cette sentence, dont Socrate ne désap-

Digitized by Google

prouvait que la forme, était dans la réalité très-équitable et très-nécessaire, car si l'on n'eût pas puni alors cette criminelle audace des amiraux athéniens, personne n'aurait plus voulu embrasser le service de la marine, dont dépendait l'existence de la république.

Pour apprendre aux vivans à se respecter davantage, a dit un habile critique, il fallait rendre les morts même respectables, en consacrant par des cérémonies imposantes les déplorables restes de leur existence passée; mais cette idée serait tout au plus une conséquence que quelques législateurs anciens auraient su mettre à profit pour organiser les sociétés. Le principe de cet intérêt si grand pour les morts, remonte peut-être plus haut: alors, ce serait dans le cœur humain qu'il faudrait en chercher la cause. Un sentiment intérieur, l'amour de soi, qui inspire à l'homme une certaine horreur de la destruction de son individu, ont précédé, sans doute, le travail et les combinaisons des chefs des sociétés. Cependant c'est à ces hommes habiles que l'on est redevable du grand système de la permanence des ames et du dogme de la résurrection ou recomposition du corps; de là les idées bizarres de la métempsycose, de là le luxe des funérailles, de là les victimes immolées sur la cendre des morts, de là l'offrande des cheveux sur les restes infortunés d'un père où d'un ami, de là les larmes recueillies dans des fioles et déposées dans les tombeaux, de là, enfin, les

Digitized by Google

veuves de l'Inde, brûlées avec les corps de leurs époux.

Solon fit des lois pour les funérailles ; il en fit pour diminuer le luxe des enterremens, qui a été un mal général dans le monde : on dut déjà la réprimer à Rome par la vigueur des *Douze tables*. Ces usages pieux, intéressans à connaître, méritent sans doute d'être traités particulièrement ; mais il s'agit ici d'un dogme qui a dû réformer à certains égards les cérémonies relatives aux morts, et provoquer naturellement la simplicité dans les funérailles : c'est de la métempsycose dont je veux parler ; c'est aussi l'objet dont je vais m'entretenir.

DE LA MÉTEMPSYCOSE.

Le dogme de la métempsycose est emprunté des Egyptiens ; quelques autres peuples l'ont admis avec différentes modifications. Cette opinion suppose la *chute*, la *punition* et le *rétablissement* des ames.

C'était en Egypte que Pythagore avait pris son opinion de la métempsycose et de la purgation des ames, opinion inconnue avant lui dans la Grèce aussi bien que dans l'Italie. Il est assez probable que ce fut également en Egypte qu'il puisa tout le reste de son système ; ainsi, quoique ses sectateurs ne convinssent pas du fait, il était naturel qu'ils eussent une affection secrète pour la doctrine égyptienne. Ce philosophe et Platon après lui enseignèrent que les ames de ceux

Digitized by Google

qui avaient mal vécu, passaient après leur mort dans des animaux brutes, afin d'y subir, sous ces diverses formes, le châtiment des fautes qu'ils avaient commises, jusqu'à ce qu'elles fussent réintégrées dans leur premier état. Ainsi la métempsycose serait une punition des Dieux, et Raynal a dit: *La métempsycose, dans un certain système, est un vrai châtiment.*

La grande fiction de la métempsycose, répandue dans tout l'Orient, tient au dogme de l'ame universelle et de l'homogénité des ames, qui ne diffèrent entre elles qu'en apparence, et par la nature des corps auxquels s'unit le feu, principe qui compose leur substance; car les ames des animaux de toute espèce sont un écoulement du feu éther, et la différence des opérations qu'elles exercent ici bas, ne vient que de celle des vases ou des corps organisés qui reçoivent cette substance.

L'ame, selon la théorie des anciens, dans l'exercice de ses opérations, étant nécessairement soumise à la nature du corps qu'elle anime, et toutes les ames étant sorties de l'immense réservoir appelé *ame universelle*, *source commune de la vie de tous les êtres*, il s'ensuit que cette portion du feu éther qui anime un *homme*, pouvait animer un *bœuf*, un *lion*, un *aigle*, une *baleine* ou tout autre animal. L'ordre du destin a voulu que ce fût un homme, et tel homme; mais quand l'ame sera dégagée de ce premier corps et retournée à son principe, elle pourra passer dans le

Digitized by Google

corps d'un autre animal, et son activité n'aura d'autre exercice que celui que lui laissera l'organisation du nouveau corps qui la recevra.

La mort, a dit Virgile dans son Énéide, n'est pas toujours pour l'ame le terme de ses maux. Toutes les souillures qu'elle a contractées par son union au corps, ne sont point entièrement effacées, et les parties de la matière étrangère à laquelle elle fut unie par un long commerce, imprégnées profondément, y tiennent encore d'une forte manière. Elles sont donc condamnées à subir des épurations pénibles, qui sont l'expiation douloureuse de leurs anciens vices. Les uns livrés au vague de l'*air*, sont agités par les vents; d'autres, plongés dans des abîmes profonds, lavent dans l'*eau* les taches de leurs crimes; d'autres s'épurent dans *le feu* qui consume toutes les souillures. Chacun souffre dans ses mânes, jusqu'à ce qu'enfin elles soient en état d'entrer dans les vastes champs de l'Elysée, où règne la félicité, mais où petit nombre est admis. C'est ce qui arrive lorsqu'après une longue suite d'années révolues, l'ame ne conserve plus aucune des souillures qui s'étaient attachées à elle, et que le feu, principe qui forme la substance, a recouvré la simplicité primitive. Enfin, au bout de mille ans révolus, un Dieu les rassemble toutes sur les bords du Léthé, afin qu'y puisant l'oubli du passé elles puissent encore animer de nouveaux corps.

Voici une traduction en vers du passage de

Digitized by Google

Virgile sur la métempsycose, par M. Fayole, qui fera beaucoup mieux connaître l'esprit de l'original.

« Le ciel, la mer, la terre et les flambeaux du monde
» Nourrissent dans leur sein une flamme féconde
» Qui de chaque partie animant les ressorts,
» Ame de l'univers, se mêle à ce grand corps.
» Les habitans de l'air, ceux de l'humide empire,
» L'homme et les animaux, par elle tout respire.
» Mais, sujets au trépas, et tombant en langueur,
» Nos organes grossiers altèrent sa vigueur.
» De là, les passions où nous sommes en proie,
» Les craintes, les désirs, la tristesse et la joie :
» L'esprit est dégradé, tant qu'un épais limon
» L'enveloppe ici-bas et lui sert de prison.
» Que dis-je? de ces nœuds quand l'ame est détachée,
» Des souillures du corps elle reste tachée ;
» Mais après un long tems et des efforts nombreux,
» Ses germes désunis se rapprochent entr'eux.
» Pour expier les maux dont ils furent complices,
» Les Mânes en ces lieux souffrent divers supplices :
» Les uns sont dans les airs agités par les vents,
» Les autres sont plongés dans des gouffres mouvans,
» Et les autres du feu sont les lentes victimes.
» Nous portons tous ici la peine de nos crimes.
» Peu d'entre nous, hélas ! dans l'Elysée admis,
» Subissant le long terme où nous sommes soumis,
» Attendent qu'il expire, et que l'ame épurée
» Ait repris tout-à-fait sa substance éthérée.
» Après mille ans entiers, un Dieu rassemble enfin
» Sur les bords du Léthé cet innombrable essaim ;
» Et tous avec l'oubli de leur forme première,
» Y boivent le desir de revoir la lumière. »

La raison de l'homme, suivant l'empereur Marc-Aurèle, est détachée de l'intelligence du grand

Digitized by Google

Dieu, qui la communique à chaque individu pour être lui-même son guide. « C'est un écoulement, dit-il, de celle qui gouverne le monde. Tous les hommes ont une portion de cette substance divine. Toutes les ames font partie du même élément spirituel, comme toutes les mers appartiennent à l'élément de l'eau. Une même raison les éclaire tous, comme la lumière du soleil éclaire la terre et les mers. »

En effet les anciens donnèrent au monde une grande ame et une intelligence immense, dont toutes les ames et intelligences particulières étaient émanées. Cette ame, selon eux, était formée de la substance pure du feu éther, ou de l'aliment subtil universellement répandu dans toutes les parties animées de la nature, et qui est la source du mouvement de toutes les sphères, aussi bien que celle des animaux terrestres. C'est de-là que tous les animaux en naissant tirent leur vie. Cette vie à la mort se résout et rentre dans l'ame du grand tout, et les débris du corps dans la matière terrestre.

Les ames, dans les principes de cette théologie, sont donc immortelles, parce qu'elles font partie de ce feu intelligent que les anciens appelaient l'*ame du monde*, répandu dans toutes les parties de la nature, et sur-tout dans les astres formés de la substance éthérée, qui est aussi celle de nos ames. C'est de là qu'elles étaient descendues par la génération; c'est là qu'elles retournaient par la mort.

Digitized by Google

Les Indiens, chez lesquels on trouve établi, de préférence à tout autre, le dogme de la métempsycose, pensent aussi que l'ame de l'homme est absolument de même nature que celles des animaux. Ils disent que l'homme n'a aucune prééminence sur eux du côté de l'ame, mais seulement du côté du corps, dont l'organisation est plus parfaite et plus propre à recevoir l'action du grand être ou de l'univers sur lui.

C'est ainsi que les Indiens croient que tout ce qui respire est doué d'une ame *spirituelle* et *immortelle* dont les facultés se développent à proportion de la bonté des organes des corps qu'elles animent; que toutes les ames sont destinées à jouir d'une béatitude immuable auprès de Dieu; que pour parvenir à cet état de bonheur parfait, elles sont obligées de faire de grandes pénitences et de passer par bien des épreuves, afin d'être purifiées de la plus petite souillure; qu'à la mort de chaque individu son ame est jugée; qu'elle est récompensée suivant la somme et les qualités de ses fautes; qu'après cette punition elle retournera sur la terre animer un corps quelconque, d'autant plus vil et plus abject qu'elle aura été coupable dans sa première vie; que si elle a le malheur d'être condamnée à vivre dans le corps d'un animal, elle animera successivement différens corps d'animaux pendant le tems de sa condamnation, à moins que des circonstances fortunées ne la délivrent de cet état malheureux, parce qu'un animal ne peut faire par lui-même

Digitized by Google

aucun acte méritoire..... Ces circonstances sont la vue d'un Dieu, soit dans les temples, soit dans les rues lorsqu'on l'y porte processionnellement, ou la vue seulement d'un lieu très-saint; qu'à sa mort son ame passera dans le corps d'un homme, et qu'elle ira ainsi, de corps en corps, jusqu'à ce que parfaitement épurée par les pénitences et les austérités les plus rigoureuses, et par un abandon et un renoncement total des biens et des plaisirs de la terre, elle soit digne d'être reçue dans le lieu où réside Dieu, où elle jouira d'un bonheur permanent et invariable.

Ils croient encore que l'ame d'un homme tué, excepté seulement celles de ceux qui meurent dans les guerres justes et pour la défense des Dieux, des lois et de la patrie, reste vagabonde et errante sur la terre autant de tems qu'elle était destinée à rester dans le corps qu'une mort violente l'a forcé de quitter; qu'après ce tems elle est jugée, punie ou récompensée..... D'après cela on peut bien considérer les diverses incarnations *du dieu Vichenou* des Indiens, comme un mystère qui a pour base la métempsycose.

Les Chinois envoyent les ames dans des corps de *bêtes*, croyant qu'elles subissent diverses transmigrations et divers degrés de peines ordonnés pour leur purification, et qu'enfin elles parviennent au ciel.

Tout le grand ouvrage de la nature se réduisant à des organisations et à des destructions

Digitized by Google

successives, dans lesquelles la matière est mille fois employée sous mille formes variées, la matière subtile de l'ame entraînée dans le courant, porte la vie dans tous les moules qui se présentent à elle. Ainsi la même eau sortie du même réservoir, enfile les divers canaux qui lui sont ouverts, et va jaillir en jet ou s'épancher en cascade, suivant les routes qui lui sont présentées, pour se confondre plus loin dans un bassin commun, s'évaporer ensuite, former des nuages qui portés par le vent en diverses contrées, la verseront ensuite dans la Seine, dans la Loire ou la Garonne, ou dans le Tibre, pour se réunir de nouveau dans l'Océan, d'où l'évaporation la tirera encore afin de suivre le cours d'un ruisseau ou monter en sève dans l'écorce d'un arbre et se distiller en liqueur agréable..... Il en était de même du fluide de l'ame répandue dans les divers canaux de l'organisation animale, se détachant de la masse lumineuse dont est formée la substance éthérée, portée de là vers la terre par sa force génératrice qui se distribue dans tous les animaux montans et descendans sans cesse dans l'univers, et circulant dans de nouveaux corps diversement organisés. Tel fut le fondement de la métempsycose, qui devint un des grands instrumens de la politique des anciens législateurs et des mystagogues. Elle ne fut pas seulement une conséquence de l'opinion philosophique, qui faisait l'ame portion de la matière du feu éternellement en circulation dans le monde; elle fut, dans son application, un

Digitized by Google

des grands ressorts employés pour gouverner les hommes.

Parmi les différens moyens que donne Timée de Locrès, pour réduire ceux qui ne peuvent s'élever par la force de la raison et de l'éducation jusqu'à la vérité des principes, sur lesquels la nature a posé les bases de la justice et de la morale, il indique les fables sur l'Elysée et le Tartare, et sur-tout ces dogmes étrangers qui enseignaient que les ames des hommes *mous* et *timides* passent dans les corps des femmes, que leur faiblesse expose naturellement à l'injure; celle des *meurtriers*, dans le corps des bêtes féroces; celles des *hommes lubriques*, dans des sangliers ou des pourceaux; celles des *hommes légers* et *inconstans*, dans le corps des oiseaux; celles des *fainéans*, des *ignorans* et des *sots*, dans le corps des poissons; enfin celles des *hommes* qui étaient susceptibles d'*amitié* ou de *reconnaissance*, dans le corps des chiens. C'est la juste Némésis, dit-il, qui règle ces peines dans la seconde vie, de concert avec les Dieux terrestres, vengeurs des crimes dont ils ont été les témoins : le Dieu arbitre de toutes choses leur a confié l'administration de ce monde inférieur.

Les métamorphoses de Narcisse et d'Hyacinthe en fleurs; celles des filles de Minée en chauve-souris, d'Arachnée en araignée, sont une preuve qu'Ovide s'était fait initier aux mystères sacrés, et qu'il puisa les premières idées de son charmant ouvrage dans le dogme de la métempsycose, dont

Digitized by Google

l'invention paraît tenir au grand système des anciens sur l'organisation du monde physique et du monde moral.

Qui croirait que le poète Empédocle, loué par le poète Lucrèce d'une manière sublime, ait donné dans les visions de la métempsycose ? Voici cependant ce qu'il prétendait avoir éprouvé lui-même, et c'est Plutarque qui nous l'apprend. « J'ai paru successivement sous la forme d'un » *jeune homme*, d'une *jeune fille*, d'*une plante*, » d'un *oiseau*, d'un *poisson :* dans une de ces » transmigrations, j'errai pendant quelque tems » comme un fantôme léger dans le vague des » cieux ; mais je fus plusieurs fois précipité dans » la mer, rejeté sur la terre, lancé dans le soleil, » relancé dans les tourbillons des airs. En hor- » reur aux autres et à moi-même, tous les élé- » mens me repoussaient comme un esclave qui » s'était dérobé aux regards de son maître ? »

Ce discours, si Empédocle l'a tenu, serait celui d'un homme qui aurait perdu la raison.

Ceux qui les premiers proposèrent le dogme de la métempsycose savaient bien que le fonds de cette doctrine n'était qu'illusoire ; mais ils l'employèrent comme un moyen utile au but qu'ils se proposaient. En effet, quand on supposerait cette prétendue transmigration des ames dans d'autres corps ou dans d'autres substances, il n'y aurait plus de *mémoire*, il n'y aurait plus de *continuité*, ni *unité* d'existence, enfin il n'y aurait plus le *moi ;* or, l'homme qui ne se sou-

Digitized by Google

vient pas d'avoir existé n'est pas différent de celui qui existe pour la première fois.

Lucain appelle cette erreur un officieux mensonge ; il éloigne, dit-il, les frayeurs de la mort, et il entretient l'homme dans la douce pensée que l'ame ne fait que changer de demeure, et qu'il ne cesse de vivre que pour recommencer une autre vie.

Les Indiens, entichés de la métempsycose, croient que les ames, à la dissolution du corps, en vont animer un autre, et que ces transmigrations successives et continuelles n'auront pas de fin. Comment avec ce système a-t-on pu établir en principe qu'une épouse mêlerait ses cendres aux cendres d'un époux dont elle restait éternellement séparée !..... Le vrai mot sur la métempsycose, Timée de Locrès, l'un des plus anciens et des plus célèbres Pythagoriciens, l'a dit, et c'est un aveu précieux. La crainte des lois humaines, dit-il, ne faisant pas assez d'impression sur la multitude, il faut l'effrayer par des punitions imaginaires, et lui annoncer que les coupables, transformés après leur mort en des *bêtes viles* ou *féroces*, épuiseront tous les malheurs attachés à leur nouvelle condition.

Pythagore se vantait de se souvenir dans quels corps il avait été avant que d'être Pythagore. Il avait été premièrement *Æthalides*, fils putatif de Mercure ; et ayant à son choix de demander à ce dieu tout ce qu'il voudrait, il lui demanda la grâce de ce souvenir de toutes choses, même

Digitized by Google

après sa mort. Quelque tems après il fut *Euphorbus*, et reçut une blessure de Ménélas au siége de Troie. Après la mort d'Euphorbus, il fut *Hermothime;* ensuite un pêcheur de Délos, nommé *Pyrrhus*, et enfin *Pythagore*, homme qui se souvenait de toutes ces transmigrations, et de ce qu'il avait souffert dans les enfers, où il avait vu l'ame d'Homère, celle d'Hésiode, etc., etc..... Bayle, qui cite les autorités sur ces transmigrations de Pythagore, remarque ici une contradiction ; car, dit-il, si les ames en sortant du corps passent dans un autre, elles ne vont pas dans les enfers. Bayle observe encore fort judicieusement, que le dogme de la métempsycose détruisait naturellement toute idée de l'enfer.

Tout ce qui concerne Pythagore semble être une énigme. Tout ce qui tient à sa vie est entouré de ténèbres que les règles de la critique ont beaucoup de peine à dissiper. On est incertain sur le tems, sur le lieu de sa naissance, sur sa doctrine en général, comme sur quelques points de sa doctrine en particulier. On manque de renseignemens sur les pays qu'il a parcourus, sur ceux dans lesquels il a séjourné, sur les vrais motifs de ses voyages ; on ignore quelle fut la vraie constitution de cette société ou communauté philosophique dont il fut le fondateur. Il s'est élevé de grandes discussions sur le régime que le maître avait prescrit à cette société, sur celui qu'il suivait lui-même. Enfin on ne connaît point les circonstances de sa mort, de la persécution qui en

Digitized by Google

fut la suite, et qui enveloppa ses disciples dans une proscription générale.

Les tems reculés où vécut Pythagore, la partialité ou l'ignorance des écrivains qui ont fait mention de ce philosophe, les ouvrages authentiques et sûrs qui auraient contenu des notions sur cet homme extraordinaire et qui sont perdus, sa double doctrine, le voile dont il a couvert à dessein ses véritables opinions, la différence entre ses opinions et celles de ses disciples, et d'autres circonstances, sont les vraies raisons de ces doutes, de ces incertitudes, de cette diversité de jugemens sur Pythagore.

Quand il parle de la disposition des corps célestes et du système du monde, c'est un *philosophe sublime ;* quand il s'applique à pacifier les guerres dans l'Italie, et les factions intestines qui troublaient les villes, c'est un *sage :* ce n'est qu'à cinq choses qu'il faut faire la guerre, disait-il : *aux maladies du corps, à l'ignorance de l'esprit, aux passions du cœur, aux séditions des villes, et à la discorde des familles.* Quand Pythagore invente la démonstration du *carré de l'hypoténuse ;* quand il règle les sons et la musique par des calculs, c'est un grand géomètre ; mais quand le même philosophe prescrit son régime diététique à ses disciples, et qu'il en exige un silence rigoureux, je ne saurais l'admirer, et je me condamne moi-même au silence. Pythagore pensait-il donc qu'on pût appuyer la morale du peuple sur de fausses opinions ?

Digitized by Google

Enfin on formerait, non pas un volume, mais une bibliothèque entière des auteurs qui ont écrit sur Pythagore, et qui n'apprennent rien, ou qui ne répètent que des pauvretés.

Pythagore ainsi que Platon, par une doctrine secrète et toujours mal entendue, ont fait des maux dont on ressent encore les effets; mais il n'appartient pas à tout le monde de prononcer sur des hommes d'une si haute réputation. Il n'est question ici que de Pythagore, et il est important de le disculper s'il est possible; je rapporterai donc sur lui et sur son école le jugement d'un philosophe français, qui a acquis, autant que personne, le droit de juger un philosophe grec; quoique précis, il est aussi lumineux que l'article que Bayle a donné dans son Dictionnaire, et que le volume et demi que Meiners a délayé sur le philosophe. Condorcet, puisqu'il faut que je le nomme, s'exprime ainsi sur Pythagore: «.... Pythagore, dit il, annonçait que l'uni» vers était gouverné par une harmonie dont » les propriétés des nombres devaient dévoiler » les principes, c'est-à-dire que tous les phèno» mènes étaient soumis à des lois générales et » calculées.

» Pythagore découvrit par ses méditations ou » reçut des prêtres, soit de l'Egypte, soit de » l'Inde, la véritable disposition des corps cé» lestes et le vrai système du monde. Il le fit con» naître aux Grecs; mais ce système était trop » contraire au témoignage des sens, trop opposé

» aux idées vulgaires, pour que les faibles preu-
» ves sur lesquelles on pouvait en établir la
» vérité, fussent capables d'entraîner les esprits :
» il reste caché dans le sein de l'école pythago-
» ricienne, et fut oublié avec elle pour reparaître
» vers la fin du seizième siècle, appuyé de preu-
» ves plus certaines, qui ont alors triomphé de
» la répugnance des sens et des préjugés de la
» superstition, plus puissans encore et plus dan-
» gereux.

» Cette école pythagoricienne s'était répandue
» principalement dans la grande Grèce; elle y
» formait des législateurs et d'intrépides défen-
» seurs des droits de l'humanité; elle succomba
» sous l'effort des tyrans : un d'eux brûla les Py-
» thagoriciens dans leur école; et ce fut une rai-
» son suffisante, sans doute, non pour abjurer la
» philosophie, non pour abandonner la cause
» des peuples, mais pour cesser de porter un
» nom trop dangereux, pour quitter des formes
» qui n'auraient plus servi qu'à réveiller les fu-
» reurs des ennemis de la liberté et de la raison. »

Il résulte de ce qui vient d'être exposé sur la métempsycose, que dès les tems les plus anciens ce dogme a infecté la majeure partie du globe : on devait en conclure qu'il appartenait ou aux Egyptiens ou aux Indiens, comme les peuples les plus anciens sur lesquels nous ayions des traditions; aussi a t'on agité la question de savoir auquel de ces deux peuples appartenait la priorité

Digitized by Google

à cet égard : elle est très-difficile à résoudre, a dit un savant qui l'a examinée.

Philostrate pense que la doctrine de la métempsycose est de l'invention de Pythagore, qui l'a transmise aux brames de l'Inde, et que les Egyptiens la tenait de ceux-ci. Enée de Gaza veut disculper les Brachmanes de l'erreur de la métempsycose; car, dit-il, on ne trouve ni dans Ctésias, ni dans Arrien, ni dans les conférences des Indiens eux-mêmes avec Alexandre, ni dans les lettres aux Grecs, ni dans les anciens, ni dans les modernes, aucune trace qui puisse faire imputer cette erreur aux Brachmanes. Un très-habile critique, qui a écrit de nos jours (M. de Paw), soutient que les Egyptiens n'ont, en aucune manière, admis la métempsycose.

La solution de cette question n'est certainement pas indifférente, mais je l'abandonne à ceux qui voudraient s'en occuper. S'il était de mon objet de la discuter par les règles de la critique, ce ne serait pas seulement parce qu'Hérodote dit avoir trouvé l'opinion de la métempsycose reçue de toute antiquité chez les Egyptiens, que j'en attribuerais l'invention à ce peuple.

Je prouverais que les Egyptiens, et par leur antiquité et par une tradition non interrompue, avaient acquis une telle autorité dans ce qui concerne les pratiques religieuses, qu'on avait dit que le ciel tout entier était descendu sur le sol de l'Egypte; je ferais voir que l'Egypte ayant été

Digitized by Google

le berceau de la mythologie et des fables, la fiction de la métempsycose avait bien pu prendre naissance chez les Egyptiens; je conclurais que le Tartare, l'Elysée, la métempsycose, servent de base aux mystères; et les mystères venant d'Egypte, la métempsycose vient aussi d'Egypte.

Mais ce qui me touche dans la métempsycose, c'est la métempsycose elle-même; cependant, ce qui révolte c'est de voir que les hommes aient été si long-tems dupes de pareilles illusions, de quelque part quelles viennent. Ne suffirait-il pas de se rendre compte de ses pays imaginaires pour lesquels les hiérophantes expédiaient des passe-ports aux hommes après la vie? Ne suffirait-il pas enfin de réfléchir sur la nature des peines et des récompenses qui les y attendaient? Il n'y a point d'erreur indifférente, du moment qu'elle est adoptée par une nation entière. Que sera-ce donc d'une erreur adoptée par le monde entier pendant des siècles! Cependant, je dirai : les dépositaires de la science se virent souvent forcés d'employer des moyens obliques pour nous transmettre des vérités utiles; c'est ce qui a fait dire à un penseur profond, que dans presque tous les ordres des préjugés, si les écrivains n'avaient pas consenti à passer pour *fous*, le monde en serait aujourd'hui moins *sage*.

ALEXANDRE LENOIR.

Digitized by Google

DESCRIPTION DU CHATEAU D'ANET (1),

PAR M. ALEXANDRE LENOIR,

Administrateur du Musée Impérial des Monumens français, conservateur des objets d'arts de la Malmaison, membre de l'Académie Celtique de France, de la Société Philotechnique, etc. etc.

LE château d'Anet dont je vais faire la description, est célèbre par son antiquité autant que par l'amour particulier du roi Henri II pour Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. Ce château est situé au milieu d'une agréable vallée qu'arrose en serpentant la rivière d'Eure, de manière à se reproduire plusieurs fois dans le parc du château. La vallée est bornée au midi par un côteau de vignes considérable, que couvrent les bois d'Anet et de Sorel; et au nord on voit s'élever une côte plus escarpée et aride comme un rempart. Ce boulevart naturel rend l'intérieur du parc d'Anet plus fécond et plus solitaire. Cette côte en se perdant dans l'éloignement, est elle-même couronnée par un bois touffu appelé Mesnil-Simon.

La vallée d'Anet se prolonge de droite et de

(1) Ce château était situé dans le département d'Eure et Loire, entre Dreux et Evreux.

Digitized by Google

gauche, autant que la vue peut s'étendre ; elle est riche en bois, en prairies, et l'œil s'y promène d'autant plus agréablement, que la rivière d'Eure baigne la totalité de cette riche et vaste campagne. L'Eure se divise dans la totalité du paysage par une grande quantité d'îles et d'îlots couverts eux-mêmes de bois et de prairies. Le comte d'Eu, pour faciliter les communications des différens habitans compris dans la vallée, fit jeter trois ponts sur la rivière : l'un est le pont des Cordeliers ; le second, le pont Saint-Jean, et le troisième, le pont de Sorel. Dans le petit espace de terrein que l'Eure parcourt dans le canton, elle fait tourner plusieurs moulins : et l'on peut dire que l'ensemble général de cette vue produit l'effet le plus pittoresque, comme la perspective la plus agréable.

L'origine du château d'Anet est fort ancienne. Une charte datée de 1169, nous apprend que Simon d'Anet, alors seigneur de ce bourg, donna la paroisse de Rouvres, située à cinq kilomètres en deçà, à l'abbaye du Bec-Helvin qu'il avait particulièrement affectionnée. Lorsque je me suis transporté, il y a environ douze ans, dans le château d'Anet, j'ai remarqué dans les environs, des vestiges de l'ancienne demeure de Simon d'Anet. En 1209, cette possession passa dans d'autres mains, et ce ne fut qu'en 1318 que Louis, comte d'Evreux, fils de Philippe III et frère de Philippe-le-Bel, obtint le château et ses dépendances d'Antoine de Trénéte.

Digitized by Google

Vers 1340, Charles le Mauvais, comte d'Evreux et roi de Navarre, possesseur d'Anet, s'y retira; il fit construire un château fortifié de tours; et j'ai vu une partie de ce bâtiment, tel qu'il l'avait fait construire. Charles V qui soupçonnait ce prince de l'avoir fait empoisonner, fit seulement abattre les fortifications qui entouraient le château, et la même année il fit démolir trois autres forts appartenant au roi de Navarre, savoir: ceux de Bréval, de Nogent-le Roi et de Montchauvet, et il confisqua à son profit les quatre châtellenies dont on vient de parler.

Charles VII voulant reconnaître les services que lui avait rendus Pierre de Brézé, en chassant les Anglais de la Normandie, an 1444, lui donna le château d'Anet et autres lieux, avec des redevances. Le même Pierre Brézé fut tué à la bataille de Montlhéri en 1465, et Jacques son fils, qui avait épousé Charlotte de France, fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel, souilla cette maison par le meurtre de sa femme, qu'il tua la nuit dans un accès de jalousie. Enfin Louis de Brézé son fils, après avoir perdu Catherine de Dreux, fille de Jean de Dreux, sa première femme, épousa, le 29 mars 1514, la célèbre Diane de Poitiers, fille de Jean de Poitiers, seigneur de St-Vallier.

L'histoire rapporte que Jean de Poitiers ayant conspiré avec le connétable de Bourbon contre François I.er, fut pris à Lyon et condamné à perdre la tête : ce jugement lui fit une si

Digitized by Google

vive impression qu'en moins de douze heures, ses cheveux noirs devinrent blancs comme la neige. L'amour filial porta Diane aux pieds de François I.er pour implorer la grâce de son père : ce généreux prince, séduit par la noblesse et la beauté de cette jeune femme, ne put résister à ses larmes et à ses pressantes sollicitations. Quelques écrivains trop prompts à saisir les bruits populaires, ont avancé que François I.er exigea, pour prix de son bienfait, que Diane lui fit le sacrifice de son honneur : elle pouvait alors avoir vingt-quatre ans; mais rien n'est moins prouvé que ce fait, et je me plais à croire que François I.er, noble et généreux chevalier, l'ami des sciences et des arts, n'a point souillé sa vie par ce trait odieux. Mézerai, si remarquable par la naïveté de son style, tout en ne le croyant pas, s'exprime ainsi : « Il fut » arrêté sept des conspirateurs, entr'autres St-» Vallier (père de Diane), la Vauguyon et » Aymard de Prie. On fit le procès à St-Vallier, » il fut condamné à perdre la tête; mais comme » il était en grève, sur l'échafaud, au lieu du » coup mortel il reçut sa grâce. On disait que » le roi la lui avait envoyée après avoir pris de » Diane sa fille, âgée de quatorze ans, ce qu'elle » avait de plus précieux, échange fort doux » à qui estime moins l'honneur que la vie, ou » qui la fait consister dans l'éclat d'une faveur » plus enviée qu'innocente. » En effet François I.er

avait les sentimens trop élevés et trop de grandeur d'ame pour mettre un pareil prix à la plus belle action de sa vie, et j'en appellerais à ses propres paroles : *la plus grande partie de la magnanimité est de pardonner; et la plus grande marque de pusillanimité et de vilité de cœur, est la vengeance.*

François I.er passait pour l'homme le plus galant de son siècle ; il fut le premier qui introduisit le beau sexe à la cour. *Sous la reine Anne de Bretagne*, dit Brantôme, *on ne les y voyait jamais que les grandes fêtes, et en petit nombre.* Il se constitua le chevalier des dames, et ne pouvait souffrir que l'on en dit du mal. Un jour étant à table à Meudon, Brisambourg, l'un de ses gentilshommes, se permit de tenir en sa présence un mauvais propos contre la comtesse d'Estampes, qui depuis fut sa maîtresse ; il ordonna de l'arrêter. Brisambourg n'eut que le tems de se sauver, et ne parut à la cour qu'après la mort du roi : *bien lui a pris*, continue le même auteur, *car le roi l'aurait fait pendre.* Il donna un soufflet au connétable de Bourbon qui osa attaquer l'honneur de sa sœur Marguerite, qu'il aimait autant que sa maîtresse, dit Mézerai.

Mézerai se trompe sur l'âge de Diane de Poitiers. Née en 1500, elle fut mariée à quatorze ans, et la conspiration du connétable de Bourbon contre François I.er, n'eut lieu qu'en 1524. Diane, après la mort de Louis de Brézé, son

Digitized by Google

époux, se retira dans son château d'Anet (1). Cependant sa réputation augmentait; le caractère fier de cette femme aimable, la sagacité de son esprit, et sur-tout l'art qu'elle mettait à manier les grandes affaires politiques, séduisirent Henri II, qui en devint extrêmement amoureux : elle l'écouta. On comprend aisément que la solitude modeste de Diane ne convenait plus à la maîtresse du roi de France. Ce prince, en 1552, chargea son architecte, Philibert de Lorme, de construire, sur l'ancien château d'Anet, un palais digne de la femme aimable qui avait fixé son cœur.

Tout ce que l'art et la galanterie purent inventer, Philibert de Lorme sut l'employer à propos dans son plan, dans son élévation, comme dans la décoration extérieure. Le génie inventif de Philibert de Lorme avait produit, dans le château d'Anet, un monument grand dans son ensemble, précieux dans ses détails, riant par sa position, et pittoresque par la variété des mouvemens qu'il a su donner à son architecture. Le

(1) Louis de Brézé mourut en 1531 : il fut inhumé dans la chapelle du cardinal d'Amboise, derrière le chœur de la cathédrale de Rouen, où on voit à gauche en entrant, le beau mausolée en marbre que Diane, sa femme, lui fit élever. Ce monument, où il est représenté à cheval et de grandeur naturelle, est accompagné de plusieurs figures aussi en marbre blanc, et de huit colonnes de marbre noir. Le tout a été sculpté par Jean Cousin, l'un des plus habiles sculpteurs de ce temps-là.

Digitized by Google

célèbre Jean Goujon fut chargé des sculptures, et Jean Cousin des arabesques et des peintures sur verre. On remarque dans ce palais délicieux des statues élégantes, des bas-reliefs agréables, et les chiffres enlacés de Diane et de Henri. Un parc immense planté dans le meilleur goût, enveloppe, pour ainsi dire, le temple voluptueux que le roi de France avait consacré à ses amours; et c'est ainsi que Voltaire, en parlant du beau château d'Anet, s'exprime dans sa Henriade :

Il voit (l'*Amour*) les murs d'Anet bâtis aux bords de l'Eure;
Lui-même en ordonna la superbe structure.
Par ses adroites mains, avec art enlacés,
Les chiffres de Diane y sont encor tracés.
Sur sa tombe, en passant, les plaisirs et les grâces
Répandirent les fleurs qui naissaient sur leurs traces.

C'est dans ce lieu de délices, planté de cèdres, de platanes et de sapins, que la duchesse de Valantinois, svelte et légère, promenait la beauté de son corps. Comme la sœur d'Apollon, elle se plaisait aux bords des rivières et à l'ombre des bois. Entourée de sa cour, sa tête s'élevait avec noblesse au dessus de ses femmes. Diane de Poitiers était une des plus belles femmes de son tems; elle avait les yeux noirs, les cheveux bruns et naturellement bouclés, la peau très-blanche, les dents d'un émail dont la blancheur faisait honte aux plus belles perles d'Orient, la gorge, la jambe et les mains d'une beauté rare; elle avait de l'esprit, faisait des vers très-agréablement, et mettait beaucoup de grâce et de finesse dans ses tour-

Digitized by Google

nures de phrases et dans ses réponses; enfin, elle était aussi aimable que bonne, bienfaisante et fidelle à sa parole. Le roi l'aima pendant plus de vingt ans d'un égal amour qui ne le quitta qu'à la mort. Voici une pièce de vers de sa composition, qu'elle avait adressée à Henri II, et dont le manuscrit original se conserve à la bibliothèque impériale, qui pourra donner une idée de la tournure et de la grâce de son esprit :

Voicy vraisment, qu'Amour un beau matin,
S'en vint m'offrir flourette très-gentille,
— Là se prit-il à ourner vostre teint,
Et vistement violiers et jonquille,
Me rejettait, àtant, que ma mantille
En était pleine et mon cœur en pasmoit
(Car, voyez-vous, flourette si gentille
Estait garçon frais, dispos et jeunnet.)
Ains tremblottante et destournant les yeux....
Nenni... disoi-je — Ah! ne serez déçuë,
Reprit Amour, et soudain à ma vuë
Va présentant un laurier merveilleux.
— Mieux vault, lui dis-je, être sage que royne
Ains me sentis et fraimir et trembler,
Diane faillit, et comprendrez sans peine
Du quel matin je prétens reparler.

Le règne de Henri fut celui de Diane; sa faiblesse était extrême pour cette femme délicieuse qui le gouvernait entièrement; elle disposait à son gré de toutes les places, et elle voyait constamment les seigneurs les plus insolens de la cour ramper à ses pieds pour obtenir un coup-d'œil du roi. « Cette femme qui avait de l'esprit, a dit

Digitized by Google

» un auteur du tems, gouvernait donc absolu-
» ment. Le connétable Anne de Montmorency,
» le duc et le cardinal de Guise, étaient très-assi-
» dus à lui faire la cour; on disait d'eux : *qu'ils*
» *allaient comme poussins, sous l'aile, et à la*
» *suite de la poule.* Le roi combla Diane de ri-
» chesses et de présens; il lui fit bâtir la superbe
» maison d'Anet, lui donna le duché de Valen-
» tinois, et ne dispensa des honneurs, des biens
» ou des emplois que d'après ses ordres. La reine
» Catherine de Médicis n'avait d'accès auprès
» du roi son mari que par son moyen. Pour voir
» son époux, elle faisait prier Diane de vouloir
» bien le lui prêter; alors Diane disait au roi : *il*
» *faut que vous couchiez avec la reine.* » On
conçoit que tant de faveurs furent constamment
payées par des chagrins, et que les calomniateurs
secrets usaient d'audace en raison de la puissance
des ennemis de la duchesse, qui les mettaient en
mouvement. Henri eut le bon esprit de les mé-
priser, de voir tranquillement leurs manœuvres,
et de tout entendre avec une constance vraiment
digne de la majesté du trône.

Après la mort du roi, Diane de Poitiers se
voyant exilée de la cour par Catherine de Médi-
cis, se retira dans son château d'Anet, où elle
mourut le 26 avril 1566, à l'âge de 66 ans. Elle
fut inhumée dans la grande chapelle qu'elle avait
fait bâtir près de son palais. On lui éleva un fort
beau mausolée en marbre noir supporté par
quatre sphinx, et orné d'allégories, d'arcs bri-

Digitized by Google

sés et de flèches rompues. Sur le sarcophage on voit la statue de la duchesse sculptée en marbre blanc par Boudin, et représentée à genoux de grandeur naturelle. Sur les flancs du sarcophage on lit les deux inscriptions suivantes (1) :

ÉPITAPHE DU SARCOPHAGE DE DIANE DE POITIERS.

Hic tecum meditans paulisper, siste viator.

Prole, opibusque potens, gelido tamen ecce Diana
Marmore proteritur, vermibus esca jacens.
Terra cadaver habet, sed mens, tellure relicta,
Morte novans vitam, regna beata petit.

VIXIT AN. LXVI, MENS. III DIES XVII.
OBIIT AN. A CHRISTO NATO M. D. LXVI.
VI. CALEND. MAII.

Æternæ memoriæ
Dianæ Pictoniensis, Ducissæ Valentinæ,
Lodoici Bresæi,
Apud Normanos Senescalli,
Uxoris.
Pietate ac religionis integritate laudabilis,
Hujusque sacræ ædis conditricis.
Charissimæ matris pietissimæ filiæ
Lodoica, *principis illustrissimi*
Claudii Lotharæni, ducis Ausmalæi,
Francisca *Roberti Markiani*
Strenuissimi ducis Buillonensis
Conjuges,
Mœstissimæ posuerunt.

---

(1) Ce beau et magnifique monument, mutilé et dégradé pendant la révolution, a été transporté à Paris, au Musée Impérial des Monumens français, où je l'ai fait restaurer et placer dans la salle d'introduction.

Digitized by Google

C'est domage, a dit Brantôme, *que la terre couvre un si beau corps. Elle était fort débonnaire, charitable et aumônière. Il faut que le peuple de France prie Dieu qu'il ne lui vienne jamais favorite de roi plus mauvaise que celle-là, ni plus malfaisante.*

DU CHATEAU D'ANET.

Le château d'Anet est défendu par un fossé très-large et très-profond, qui s'étend d'un côté jusqu'au mur du jardin, et de l'autre jusqu'au bâtiment du gouvernement. Un pont en pierre garni d'une rampe de fer, mène à la porte principale du château, laquelle est composée de plusieurs colonnes d'ordre dorique, couronnées d'un entablement et d'une corniche d'une belle proportion et bien profilée. L'entablement et le dessous de l'entablement sont décorés des chiffres de Henri II et de Diane de Poitiers. Les battans de la porte sont ornés de reliefs représentant des trophées de chasse et des arcs, et des flèches grouppés ensemble. Dans l'archivolte de la porte, couronnée par une belle balustrade sculptée en pierre, on voit un magnifique bas relief en bronze, représentant d'une stature colossale la déesse de la chasse, négligemment couchée sur des peaux d'animaux. En effet, Diane paraît se reposer sur un jeune cerf qu'elle a vaincu à la course; elle est environnée de lions, de loups, de renards, de biches et de sangliers; sous son bras gauche sont deux urnes qui versent de l'eau,

Digitized by Google

et son bras droit est passé autour du col d'un jeune cerf orné de guirlandes de fleurs (1). Au-dessus de cette porte s'élève une espèce de portique en forme de belvéder et servant d'horloge, comme l'indique un cadran qui en fait la principale décoration. Ce monument hors d'œuvre, soutenu par une construction de forme circulaire, dans laquelle on a pratiqué deux escaliers pour arriver à la sommité, supporte un cerf en bronze de grandeur naturelle, qui paraît sonner les heures en frappant la terre de la jambe gauche. Aux quatre angles de cette plate-forme, dont le cerf occupe le centre, sont placés quatre chiens aussi en bronze, dont l'attitude est telle que l'on peut supposer qu'ils ont mis le cerf aux abois. Leur mâchoire inférieure est mobile, de manière que les chiens paraissent aboyer pendant la sonnerie ou l'espèce de carillon qui précède les heures, comme le cerf lève la jambe autant de fois que l'horloge sonne. Toute cette mécanique ainsi que les timbres de l'horloge sont enfermés, tant

(1) La majeure partie de ces chefs-d'œuvre, que l'on devait au génie du célèbre Cellini, a été fondue pendant la révolution. Cependant on a pu recueillir la Diane du fronton de la porte, et les têtes de chiens qui l'accompagnaient. Ces objets ont été transportés au Musée Napoléon, où ils ont été employés avec beaucoup d'art, au-dessus de la tribune sculptée par Jean Goujon, salle des Gardes (aujourd'hui salle des Fleuves), par MM. Fontaines et Percier, architectes de l'Empereur.

Digitized by Google

dans le corps du cerf que dans ceux des chiens, ce qui prête singulièrement à l'illusion.

La principale cour du château d'Anet forme un carré long d'une proportion agréable; elle est régulièrement décorée dans ses quatre faces par des colonnades d'ordre dorique, formant une galerie composée de vingt-quatre colonnes, et la façade principale composée de trois ordres d'architecture l'un sur l'autre, d'un style pur, d'un beau dessin, et ornée de sculptures par Jean Goujon, sert d'entrée dans l'intérieur du château. C'est cette belle façade, de plus de soixante pieds de haut, que j'ai fait transporter et restaurer dans la première cour du Musée des monumens français, où elle sert de porte à la salle d'introduction. Au-dessus de la porte, sur un marbre d'Italie formant frise, on lisait l'inscription suivante en lettres d'or :

Splendida mereris magni palatia cœli;
Non hæc humanâ Saxa politâ manu.

Et dans la frise qui termine la partie supérieure de ce portique, on lit encore au Musée cette autre inscription, gravée en lettres d'or sur un marbre noir :

Brœzæo hæc statuit pergrata Diana marito,
Ut diuturna sui sint monumenta viri (1).

(1) Il y a faute dans l'inscription originale ; on lit *hec* au lieu de *hæc*. J'observerai encore que toutes les inscriptions du château d'Anet, sont en parfaite harmonie avec l'archi-

Digitized by Google

La sculpture de ce portique élégant et d'une belle proportion, que l'on peut voir au Musée, représente Mars, Minerve, Jupiter, Junon, et des sujets allégoriques relatifs à la fable. On y voit les chiffres de Henri et de Diane formés de plusieurs croissans, le tout traversé par les arcs et les flèches à l'usage de la déesse de la chasse.

L'entrée de la chapelle du château se trouve dans la partie orientale de la cour. Le parvis de cette basilique est composé de douze colonnes d'ordre toscan qui soutiennent un plafond. Sur la frise en marbre dit brèche d'Italie, au-dessus de la porte, est écrit en lettres d'or : *Pavete ad Sanctuarium.* La forme de l'intérieur est circulaire et de trente-sept pieds de diamètre. Les murs bâtis en belle pierre blanche de Vernon, sont ornés de belles sculptures dorées, représentant des Anges et les Evangélistes. Le pavé est formé de morceaux de porphyre, de serpentin, et d'autres parties de jaspe incrustées à la manière des ouvrages de Florence. Les vitraux peints en camayeux gris, représentant Jésus-Christ dans le désert, Abraham rendant à Agar son fils, et la victoire remportée dans le désert par les Israélites sur les Amalécites, sous la con-

---

tecture et les ornemens qui les décorent; toutes sont dorées et gravées sur des marbres précieux. Les lettres romaines dont elles se composent sont dessinées purement et distribuées avec goût.

Digitized by Google

duite de Moïse, sont ce qu'il y avait de plus remarquable dans la chapelle d'Anet. Ces tableaux magnifiques pour la beauté du dessin et de l'exécution, ont été transportés au Musée des monumens français, où ils ont été réparés avec beaucoup de soin. On parle encore à Anet d'une ancienne boiserie qui décorait la chapelle, laquelle était ornée de douze tableaux en émail, représentant les douze Apôtres : on ignore où sont passé ces peintures que je suppose avoir été fabriquées à Limoges, par le célèbre Léonard, auquel François I.er avait donné l'intendance d'une manufacture d'émaux dont il était le fondateur.

Avant la destruction du château d'Anet, du côté du parc, on voyait deux espèces de tourelles soutenues en l'air, et se terminant en pan-coupé, sans point d'appui apparent. Ce genre de construction appelé *trompe* (1), se fait ordinairement en pierre de taille. On le considère comme un tour de force en architecture : on dit que le bâtiment étant terminé, Henri II demanda à Philibert de Lorme deux cabinets de plus donnant sur les jardins, et que ce savant architecte lui fit

(1) La *trompe* est une espèce de voûte qui va en s'élargissant vers le haut, dont les principales pierres sont dans les angles saillans ou rentrans pour soutenir des bâtimens en saillie. Les trompes d'Anet sont fort estimées ; elles sont citées dans les Traités sur l'architecture, comme des chefs-d'œuvre.

Digitized by Google

construire séparément les deux tourelles dont il s'agit, et qu'il les ajouta au bâtiment par le moyen de ce qu'on appelle *trompe*, sans toucher à la construction de la façade sur laquelle il les appliqua.

Après la mort de Diane de Poitiers, le château d'Anet échut en partage à Louise de Brézé, fille aînée de cette princesse ; elle avait épousé Claude de Lorraine, duc d'Aumale, pair de France et grand veneur. Louise de Brézé, après la mort de sa mère, lui fit élever le beau mausolée que j'ai décrit plus haut, dans la chapelle extérieure attenant au château. Cette chapelle était connue sous le nom de *chapelle de Diane*, parce que la duchesse l'avait fait bâtir sous l'invocation de la Vierge ; elle fit un fonds de 400 livres de rente, qu'elle affecta annuellement pour l'entretien de six chanoines, de deux enfans de chœur et d'un clerc, se réservant la faculté de nommer à ces prébendes. Diane de Poitiers étendit ses bienfaits jusque sur les habitans d'Anet, et elle fit bâtir une partie de la paroisse ; elle fonda un hospice sous le titre d'*Hôtel-Dieu*, pour nourrir et entretenir douze veuves et six filles, jusqu'à ce qu'elles vinssent à se marier ou à s'établir d'une manière quelconque ; elle dota cette maison d'un fonds de 300 liv. de rente, se réservant également le droit de nommer les individus qu'elle voulait faire participer à cette fondation.

Charles de Lorraine, fils de Louise de Brézé,

Digitized by Google

hérita du château d'Anet après la mort de sa mère. Ce dernier le passa ensuite, par arrangement de créance, à Marie de Luxembourg, douairière de Philippe Emanuel de Lorraine, duc de Mercœur, laquelle maria sa fille unique, Françoise de Lorraine, à César de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, en 1609, et lui laissa en toute possession le château d'Anet. M. le duc de Vendôme fit de grands changemens dans le château et dans le parc d'Anet : d'abord, il fit reconstruire entièrement l'aile gauche du bâtiment ; il fit ôter les peintures sur verre qui ornaient les croisées, et remettre entièrement à neuf les décorations intérieures des bâtimens, excepté celles de la chambre à coucher de Diane, où l'on voyait encore un plafond superbement sculpté en bois de noyer, ainsi que les attributs de la Déesse de la chasse peints et dorés sur des fonds bleus rehaussés d'or, suivant le style et le goût du seizième siècle. Les plantations du parc furent également changées, et la nouvelle direction en fut donnée au célèbre Lenôtre, architecte des jardins de Louis XIV. La belle fontaine en marbre, par Jean Goujon, où l'on voit la déesse de la chasse à demi-couchée, appuyée sur un cerf et entourée de ses chiens, a été retirée du milieu du parc et rapprochée du châteu (1). Il serait trop

(1) Ce beau monument, après avoir singulièrement souffert des mutilations, a été acheté des démolisseurs du châ-

Digitized by Google

long, et peut être déplacé, de décrire ici tous les ornemens somptueux que M. de Vendôme fit faire dans l'intérieur des bâtimens; je dirai seulement qu'il y prodigua tellement, aux dépens du bon goût, la peinture et la dorure, que l'œil ne trouvait point de repos.

Le château d'Anet, après la mort du duc de Vendôme, passa successivement à la princesse de Conti, à la duchesse du Maine, au prince de Dombes, au comte d'Eu et à Louis XV, qui le donna au duc de Penthièvre, qui le possédait encore à l'époque de la révolution. Enfin, ce beau et magnifique palais, où l'art brillait de toutes parts, fut vendu. Les nouveaux propriétaires connaissaient bien l'importance de leur acquisition. Ils s'étaient promis, sans doute, de conserver aux arts un monument aussi précieux; mais pressés par des besoins impérieux, ils furent obligés de le détruire; tout fut démoli, excepté la porte d'entrée, le bâtiment construit par M. de Vendôme et la chapelle. Cependant les pièces les plus importantes ont été rachetées et transportées au Musée des Monumens français, où elles ont été restaurées.

Je borne ici ma description d'Anet; j'ajouterai seulement, pour en faire connaître tout le

---

teau d'Anet, et transporté à Paris où je l'ai fait restaurer et placer dans le jardin du Musée des Monumens français.

Digitized by Google

charme de la situation, que d'un côté l'horizon est borné par l'antique forêt de Dreux, où les Druides, si l'on en croit les vieilles chroniques, s'assemblaient pour célébrer leurs mystères secrets, et de l'autre par une colline au-dessus de laquelle on voit la place de l'ancien château d'Ivry, et la plaine où Henri IV gagna, le 14 mars 1590, une bataille décisive contre le duc de Mayenne (1).

ALEXANDRE LENOIR.

---

(1) On voyait encore, à l'époque de la révolution, le monument que l'on avait élevé sur le terrain que Henri IV avait occupé pendant cette journée mémorable. Il a été démoli depuis; mais l'empereur Napoléon en a ordonné le rétablissement.

Digitized by Google

NOTICE

Sur un grand Bassin de pierre déposé dans la première cour du Musée des Monumens français ;

Par M. Eloi JOHANNEAU.

On voit depuis quelque temps dans la première cour du Musée des Monumens français, un grand Bassin en pierre de Liais, provenant d'une ancienne abbaye. Sa grandeur, sa forme, les figures et les inscriptions qu'on y voit, attirent l'attention de tous les curieux qui visitent ce Musée, et qui demandent tous les jours qu'elle a pu être la destination primitive de ce vase extraordinaire. A entendre les uns, il a dû servir à laver, avant de les inhumer, les corps des religieux de l'abbaye d'où il provient. Selon les autres, ce n'est qu'un lavoir de cette abbaye. Avant de dire ce que je pense de l'usage auquel il a dû servir, je crois devoir en donner la description.

Ce bassin, d'une seule pierre, a environ douze pieds de diamètre, trente-six pieds de circonférence et six pouces de profondeur sur les bords ; il est bombé de la circonférence au centre, et percé au milieu d'un trou carré de cinq à six pouces ; ses bords sont percés de vingt-sept trous ronds, d'un pouce de diamètre, et ornés à l'extérieur de vingt-sept têtes représentant la plupart des divinités mythologiques et ichonologiques, ou des animaux du zodiaque, dont les noms sont gravés au-dessus, en caractères moitié gothiques, moitié romains. De ces vingt-sept noms il y en a deux sur lesquels le vase repose presque verticalement, et que cette position empêche totalement de lire. Je

Digitized by Google

préviens que ce n'est même qu'avec peine qu'on peut lire les noms de *Géryon* et de *Paris*, qui se trouvent sur le bord inférieur, et qu'il faut une échelle pour lire ceux qui se trouvent dans la partie supérieure ; qu'il y a quatre noms qui manquent dans la circonférence, mais qu'on en retrouve les débris par terre sous le Bassin : ce sont ceux d'*Ignis*, d'*Aer*, d'*Aqua* et de *Diana*. Voici donc les vingt-cinq noms que j'ai pu lire, en commençant par celui de *Pauper*, qui est au bas à droite, et en rétablissant à leur place ceux qui manquent : PAUPER, FLORA, SILVANUS (*sic*), FAUNUS, MAURUS, AVARICIA (*sic*), EBRIETAS, SIMIA, ARIES, LUPUS, AER, AQUA, IGNIS, DIANA, NEPTUNUS, CÉRES, BACUS (*sic*), PAN, VÉNUS, JUPITER, JUNO, HERCULES, LEO, GÉRION (*sic*), PARIS.

Les têtes de *Flore* et de *Sylvain* sont couronnées de feuilles ; celles de *Diane* et de *Jupiter* sont ailées. La tête de *Neptune* est coiffée de deux poissons, symbole, je pense, du signe des deux poissons du zodiaque ; celle de *Bacchus* est ornée de grappes de raisins ; celle de *Pan* est représentée avec des cornes rabattues ; celle de *Vénus* est couronnée de roses ; celle de *Géryon* est triple, comme celle de Cerbère, et couverte d'un seul bonnet pointu (sans-doute parceque la mythologie attribue trois corps à ce personnage fabuleux, et lui donne un chien à deux têtes pour garder ses troupeaux) ; la tête de l'*Avarice* a la bouche béante ; l'*Ivresse* porte la main droite à son front ; la tête de l'*Air* a deux ailes verticales et des cheveux flottans ; celle de l'*Eau* a des cornes de bouc, et est portée sur des vagues, pour indiquer, peut-être, que le signe du capricorne est voisin de celui du verseau ; celle du *Feu*

Digitized by Google

est surmontée de flammes. Les têtes inscrites, *Morus*, *Simia*, *Aries*, *Lupus*, *Leo*, représentent un nègre, un singe, un bélier, un loup, un lion, comme l'indique l'inscription qui est au-dessus de chacune d'elles.

Telle est la description exacte de ce vase singulier. Quant à son usage, je pense qu'on ne peut douter, d'après sa forme, que ce ne soit un de ces grands vases que les architectes appellent *Vasques*, tel que celui que l'on voit placé sur un piédestal dans un des bassins du jardin des Tuileries. Le jet d'eau passait par le trou carré qui est au milieu, et l'eau qui retombait dans le vase, s'échappait par les trous de la circonférence dans le bassin. Ce vase a donc dû être placé primitivement dans un des bassins du jardin de l'ancienne abbaye d'où il provient.

M. Alexandre Lenoir pense, d'après le style des têtes et des ornemens, et moi, d'après la forme des lettres des inscriptions, que ce monument date du 11.e au 12.e siècle. Le bizarre amalgame des personnages de la mythologie, des animaux du zodiaque, des élémens, des vertus et des vices, confirme que ce monument doit être en effet du même temps que celui du tombeau de Dagobert qu'on voit au même Musée, et qui offre un mélange plus singulier encore, des fables de la mythologie avec les croyances du christianisme.

La *Tour des Vents*, à Athènes, offre quelque chose de ressemblant avec notre monument. Cette tour est de marbre et octogone; on y a gravé les huit vents principaux, un sur chaque face, du côté précisément qu'il souffle. *Sciron* ou le nord-ouest, est représenté couvert d'un manteau avec des bottines aux jambes; il tient à la main une corne renversée. *Zéphyre* a la figure d'un jeune

Digitized by Google

homme; il porte des fleurs dans le devant de sa robe. *Borée* a les traits d'un vieillard farouche; il se cache le visage d'un pan de son manteau. Les noms de ces vents et des cinq autres qui sont également distingués par des attributs différents, sont écrits sur la frise.

ÉLOI JOHANNEAU.

Extrait des Procès-verbaux des Séances de l'Académie celtique.

M. Arendt, d'Altona, a lu le 17 avril 1809, une notice sur des plateaux circulaires construits en cailloux plats et bruts (voy. planche 26) qui se trouvent en Norwège et en Suède, lesquels sont décrits dans le Journal topographique de Norwège. Il en relate un au nord de Drontheim, un au sud près de Larvey, et un à l'est près de Frederichsald; cinq à Tiollinge en Norwège (jadis *T'yodalyng*, landes du peuple), situés dans la plaine auprès de plusieurs *tumuli*, entre un *lucus*, le presbytère et l'église, élevés sur une colline, et soixante-dix autres près de Drontheim. Ces plateaux sont ronds, de différens diamètres: la circonference en est tracée par de petits cailloux, et la surface couverte de cailloux plats d'un pied environ de diamètre. Celui de Frederichsald est entouré d'un cercle séparé de morceaux considérables de granit qui couvrent sa surface. M. Eloi Johanneau pense que c'étaient des pyrées où les peuples du nord allumaient et entretenaient le feu sacré, immolaient des victimes et faisaient tous les sacrifices, toutes les cérémonies de leur culte.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

Plan et Elèvations de la *Grotte aux Fées* près Tours. C.C.C.C.

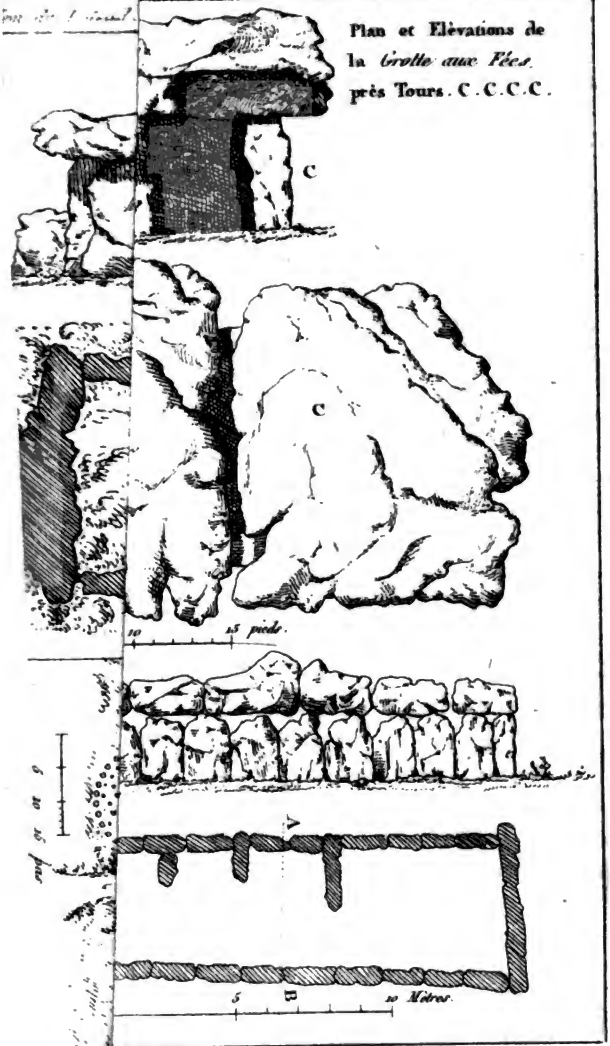

Digitized by Google

Errata du N.° XV des Mémoires de l'Académie celtique.

Notice sur le Temple druidique de St-Antoine du Rocher.

Les quatre dernières feuilles du N.° XV ayant été imprimées pendant que j'étais malade, il en est résulté que je n'ai pu en revoir les épreuves depuis la page 401 jusqu'à la fin de ce Numéro; qu'il s'y est glissé beaucoup de fautes, et qu'on n'a pu sur-tout faire les améliorations et additions que j'avais préparées pour ma *Notice sur le Temple druidique de St-Antoine du Rocher*. Voici les fautes principales de cette Notice:

Page 402, ligne 13, *au lieu de :* portent, *lisez :* supportent.

— *Ibid*, ligne 22, *au lieu de :* pour, *lisez :* par.

— 403, ligne 28, *au lieu de :* fameux, *lisez :* majestueux.

— 404, ligne 27, *au lieu de :* l'identité des mots pierre, et *laòs*, peuple, grecs, multitude, *lavi*, etc., *lisez :* l'identité des mots grecs *láas* pierre, et *laòs* peuple, multitude, *laoi*, etc.

— *Ibid*, dernière ligne, au lieu de : *Angésilus*, lisez : *Agésilas*.

— 406, ligne 25, au lieu de : *trope*, lisez : *tropé*.

— 408, ligne 21, *au lieu de :* peut-être, *lisez :* peut être.

— 410, ligne 9, *au lieu de :* n'est pas, *lisez :* que sais-je, si notre saint n'est pas.

— *Ibid*, *Note*, ligne 2, *au lieu de :* dudit lieu, *lisez :* du dit lieu, — et ligne 6, *ajoutez* universel *après* Martyrologe.

— 411, ligne 7, au lieu de : *les Autels*, près *Tuebœuf*, lisez : *les Autels Tuebœufs*, près *Tuebœuf*.

— 413, ligne 21, *après* est situé, *ajoutez* : comme je l'ai dit.

— 414, ligne 16, *au lieu de :* au nord-est de notre monument, à l'orient et près de, *mettez :* au nord-est et à l'est de notre monument, près etc.

— 415, ligne 3, *au lieu de :* la direction sud, *lisez :* la direction sud et nord.

— *Ibid*, ligne 14, *au lieu de :* et même l'église, *lisez :* et même avec l'église.

— *Ibid*, *Note*, ligne 4, au lieu de *Pont-le-Roy*, lisez *Pont-Levoy*.

Voici les principales additions de la même Notice:

— 409, ligne 26, *après :* le Dieu *Cernunnos* des Gaulois, *ajoutez :* dont le nom signifie en celtique *tauricornis*, épithète de Bacchus qui était représenté avec des cornes, etc.

— 414, ligne 19, *après :* un troisième *le Trépied*, ajoutez : un quatrième la *Coupe*, un cinquième *Notre-Dame d'Oé*; au sud-ouest, sur la rive droite, un lieu appelé le *Plessis d'Enfer*. un autre *les Tombes*, un troisième *la Grande Fosse*, un qua-

Digitized by Google

trième *Malitourne*, tandis qu'on voit au nord, du même côte de la rivière, entre le dolmen et l'église de St-Antoine du Rocher, deux lieux appelés l'un *la Haute-Fosse*, l'autre *le Carroi* (le carrefour). Je ne puis m'empêcher de parler, etc.

Notice sur un grand Bassin de pierre.

Page 517, ligne 30, *au lieu de :* ichonologiques, *lisez :* iconologiques.

Observations critiques sur la Métempsycose.

— 477. Corrigez la pagination jusqu'à la fin, et en place de 477, 478, etc., mettez 417, 418, etc.

— 478, ligne 26, *supprimez :* enfin je dirai.

— 481, ligne 5, *au lieu de :* la réprimer, *lisez :* le réprimer.

— 482, ligne 11, *au lieu de :* homogénité, *lisez :* homogénéité.

— 483, ligne 21, *au lieu de :* où petit nombre, *lisez :* où un petit nombre.

— *Ibid*, ligne 25, *au lieu de :* la substance, *lisez :* sa substance

— 486, ligne 25, *au lieu de :* coupable, *lisez :* plus coupable.

— 487, ligne 5, *ajoutez :* ils croient, et mettez entre deux parenthèses la phrase précédente.

— 488, ligne 10, *effacez :* ensuite.

— 489, ligne 4, et page 491, ligne 17, *au lieu de :* Timée de Locrès, *lisez :* Timée de Locres.

— 494, ligne 15, *au lieu de :* quoique précis, il est etc., *lisez :* ce jugement, quoique précis, est etc.

— *Ibid*, ligne 18, *au lieu de :* snr le philosophe, *lisez :* sur ce philosophe.

— 497, ligne 12, *au lieu de :* ses pays, *lisez :* ces pays.

Description du château d'Anet.

— 498, Note, *au lieu de :* département d'Eure et Loire, *lisez :* département d'Eure et Loir.

— 500, ligne 15, *au lieu de :* an 1444, *lisez :* en 1444.

— 504, ligne 19, *au lieu de :* Valantinois, *lisez :* Valentinois.

— 505, ligne 8, *au lieu de :* qui, *lisez :* elle.

— 507, ligne 7, au lieu de : *si ste*, lisez : *siste.*

— *Ibid*, ligne 22, au lieu de : *pietissimæ*, lisez : *pientissimæ.*

— 514, ligne dernière, *au lieu de :* château, *lisez :* château.

Digitized by Google

MEMOIRES

DE L'ACADÉMIE CELTIQUE,

OU

Mémoires d'Antiquités Celtiques, Gauloises et Françaises;

PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE CELTIQUE,

Et dédiés à Sa Majesté l'Impératrice Joséphine.

TABLE

Des articles contenus dans les quinze premiers cahiers, formant les cinq premiers volumes des Mémoires de l'Académie celtique.

TOME I.

PREMIER CAHIER.

Épître dédicatoire à Sa Majesté l'Impératrice et Reine.
Liste des membres et associés correspondans de l'Académie.
Discours préliminaire, par M. J. Lavallée.
Discours prononcé à la première séance, par M. Cambry, *président.*
Discours d'ouverture sur l'établissement de l'Académie celtique, sur les objets de ses recherches et le plan de ses travaux, par M. Eloi Johanneau, *secrétaire perpétuel.*
Fragment du discours d'installation de l'Académie au Musée des Monumens français, par M. A. Lenoir, *président.*

Digitized by Google

Notice historique sur la dispute concernant l'authenticité des poésies ossianiques, par M. Eloi Johanneau.

Discours de M. Mangourit, *prononcé à la première séance.*

Série de questions proposées par l'Académie, sur les objets de ses recherches, rédigée par MM. Dulaure et Mangourit.

Questions sur les origines étymologiques des mots et des choses, des lieux et des personnes, des monumens et des usages de la France ancienne et moderne, proposées à résoudre aux membres et associés correspondans de l'Académie, et directions pour en faciliter la solution, par M. Eloi Johanneau.

Rapport fait à l'Académie celtique, sur l'ouvrage russe de M. le professeur Pallas, intitulé : Vocabulaires comparés des langues de toute la terre, *par* M. le sénateur Volney.

Monument de Grabusson.

DEUXIÈME CAHIER.

Notice sur un monument celtique découvert à Paris, en 1806, *par* M. A. Lenoir.

Rapport lu à l'Académie, par M. Eloi Johanneau, *sur un ouvrage de M. Lenoir, intitulé :* Description historique et chronologique des monumens de sculpture réunis au Musée des Monumens français, etc.

Doutes et conjectures sur la mythologie des peuples septentrionaux, et principalement sur la déesse Néhalennia, *révérée en Zélande, par* M. Pougens.

Dissertation historique sur Corseult et les Curiosolites, par M. A. De Noual de la Houssaye.

Article oublié dans le rapport sur les monumens du Musée français, par M. Eloi Johanneau.

TROISIÈME CAHIER.

Dissertation sur un vase cinéraire conservé au Muséum de Rennes, lequel paraît avoir été destiné à recueillir les res-

Digitized by Google

tes d'Artémise, sœur et femme de Mausole, roi de Carie, par M. Bertrand.

Rapport de M. A. Lenoir *sur le mémoire précédent.*

Des sénats des Gaules, par M. J.-A. Dulaure.

Rapport de M. A. Lenoir, *sur la démolition de l'ancienne église de Sainte-Geneviève de Paris.*

Observations sur le rapport du sénateur Volney et l'alphabet russe, par M. Masson.

Extrait des procès-verbaux, contenant la réponse verbale de M. Volney *aux observations de* M. Masson.

Nouvelle liste de mots, proposée aux savans, en place de celle de Pallas, à traduire dans toutes les langues, pour servir à les comparer.

Extrait des procès-verbaux, concernant cette liste.

Notice sur les voyages d'antiquités celtiques dans les départemens, de M. Eloi Johanneau, par M. Pardessus.

Notice sur le voyage de M. Dumége, *dans le département de la Haute-Garonne.*

Observations de M. Eloi Johanneau, *sur cette notice.*

Eloge de M. Cambry, par M. Mangourit.

Description de la médaille de l'Académie celtique, par M. Eloi Johanneau.

Description des autres sujets de médailles proposés en même-tems, par le même.

Extraits des procès-verbaux des séances de l'Académie, concernant la dédicace des Mémoires à S. M. l'Impératrice.

Lettre de M. Moreau de Saint-Méry.

Lettre de M. Deschamps.

Supplément à la liste.

TOME II.

QUATRIÈME CAHIER.

Mythologie celtique du dragon de Metz, *nommé* Graouilli, *par* M. A. Lenoir.

Digitized by Google

Mémoire sur la langue et les mœurs des peuples slaves, par M. le comte de Sorgo.

Vocabulaire mœsogothique d'Ulphilas, slave et français, à trois colonnes, par le même.

Etymologie des usages des principales époques de l'année et de la vie, par M. Girault.

Discours sur la nature des recherches de l'Académie celtique, par M. de Vialart Saint-Morys.

Description d'un monument romain trouvé à Paris, en 1806, par le même, *avec une gravure.*

Version interlinéaire de la parabole de l'Enfant prodigue, mise en breton de Léon, par M. Legonidec.

La même, en breton de Tréguier, par M. Le Brigant, *revue par* M. Legonidec.

Lettre de S. E. le ministre de l'intérieur au même, sur le projet d'un recueil d'échantillons comparés des idiomes de l'Empire.

Notice nécrologique sur M. Besnard, *par* M. de Noual de la Houssaye.

Lettre de M. Marc Bruère *à* M. Eloi Johanneau, *sur la langue slave.*

CINQUIÈME CAHIER.

Lettres critiques sur l'origine du Christianisme et sur le calendrier de l'église gallicane, par M. Louis de Musset.

Notice des monumens celtiques visités dans le Maine et Loire, par MM. Révellière-Lépeaux, Leclerc *et* Pilastre, *en Octobre* 1806, *par* M. Révellière-Lépeaux.

Traditions et usages de la Sologne, par M. Légier, *du Loiret.*

Lettre de M. de Barral, *préfet du Cher, à* M. Eloi Johanneau, *secrétaire perpétuel de l'Académie celtique.*

Mémoire sur les noms propres, par M. Mangourit.

Alphabet de la langue primitive de l'Espagne, et explication de ses plus anciens monumens en inscriptions et médailles, par Don Juan de Erro y aspiroz; *suivi de la critique de cet ouvrage, par* D. J. A. C., *curé de Monuenga, traduits*

Digitized by Google

l'un et l'autre de l'espagnol en français, par extrait, avec des remarques sur la lecture et l'explication de ces inscriptions, par M. Eloi Johanneau.

Notice nécrologique sur M. Legrand, *architecte*, par M. Lebarbier *aîné*.

SIXIÈME CAHIER.

Alphabet de la langue primitive de l'Espagne, et explication de ses plus anciens monumens en inscriptions et médailles, par Don Juan de Erro y aspiroz; *suivi de la critique de cet ouvrage*, par D. J. A. C., *curé de Montuenga, traduits l'un et l'autre de l'espagnol en français*, par extrait, *avec des remarques sur la lecture et l'explication de ces inscriptions*, par M. Eloi Johanneau (*Suite*).

Notice sur une médaille celtibérienne, par M. de Caila.

Notices sur les cérémonies des mariages dans la partie de la Bretagne connue sous le nom de Bas-Léon, par M. Legonidec.

Notice sur la cérémonie du Cheval-Mallet, *par* M. Thomas de Saint-Mars.

Lettres critiques sur l'origine du Christianisme et sur le Calendrier de l'église gallicane, par M. Louis de Musset (*Suite*).

Observations critiques sur la partie étymologique d'un Mémoire de M. de Sorgo, *et d'une lettre de* M. Marc Bruère, *sur la langue slave, la science des étymologies et l'analogie des langues*, par M. Eloi Johanneau.

Notice sur deux statues de granit trouvées près de Lominé (*Morbihan*), *en Pluviose an* 13, par M. Gilbert *fils*.

Rapport par M. A. Lenoir, *sur le même monument*.

Archæographie du lieu de la Tombe *et de ses environs*, par M. Dulaure.

Extrait d'une lettre de M. Révellière-Lépeaux, *sur une hache de pierre, etc.*

Notice sur un roman historique écrit en langue bretonne ou celtique, au onzième siècle, par M. Ginguené.

Digitized by Google

TOME III.

SEPTIÈME CAHIER.

Description du Temple de Montmorillon, extraite de deux Mémoires de MM. Siauve *et* Millin, *par* M. Eloi Johanneau.

Observations sur les figures du Temple de Montmorillon, adressées à M. Siauve, *par* M. A. Lenoir.

Notice sur le temple de Lanlef, par M. Legonidec.

Lettres sur le calendrier, par M. de Musset (*Suite*).

Vocabulaire de noms propres expliqués par les anciens mots recueillis par Lacombe et par la langue celtique, par M. Mangourit.

Alphabet celtibérien, par M. de Erro, *traduit par* M. Eloi Johanneau (*Suite*).

Lettre à M. de Bossi, sur l'inscription du lion de Venise, par M. Eloi Johanneau.

Notice sur des médailles celtiques, extraite d'un ouvrage de M. Fortia, *par le même.*

Notice sur l'origine de quelques noms de lieux et de peuples, et sur la situation du Paradis des Gaulois, par le même.

Origine du rapport singulier du nom de l'année avec celui de soleil et du loup en celtique et en grec, par le même.

Origine du nom de Belenus, par le même.

Origine du nom de Magada, *déesse des Saxons, et de celui du* Magdebourg, *ville de Saxe, par* le même.

Notice sur Irminsul, *dieu des Saxons, et sur l'étymologie de son nom, par* le même.

Notice sur Belatucadrus, *divinité des anciens Bretons, par* M. Pons de Toulon.

Lettre de M. Richard, *sur un usage antique des Vosges, relatif au mariage.*

Notice sur la manière de dessiner les Monumens, par M. Lebarbier.

Notice sur M. Toudic, par M. De Noual.

Lettres de M. Toudic, à M. E. Johanneau.

Notice nécrologique sur M. De Lalande, par M. de Fortia d'Urban.

Digitized by Google

HUITIÈME CAHIER.

Plan d'un ouvrage manuscrit, intitulé : Recherches sur l'Armorique et les Armoricains anciens et modernes ; *par* M. Baudouin.

Lettre seizième sur les Pierres druidiques, extraite de cet ouvrage.

Observations critiques sur les étymologies de la lettre précédente, par M. E. Johanneau.

Notice historique sur l'ancienne peinture sur verre, et sur Jean Cousin, par M. A. Lenoir.

Notice sur le patois vendéen, par M. Révellière-Lepeaux.

Critique de l'alphabet primitif de l'Espagne, et des prétendus Monumens de la langue basque, traduite de l'espagnol, par M. E. Johanneau.

Origine du mot celtique Daougan, *qui signifie C..., du mot français C..., et d'un usage singulier relatif à ces deux noms injurieux, par* M. E. Johanneau.

Notice sur l'origine du Culte de Saint-Sul, et du Denier à Dieu, par M. E. Johanneau.

Notice sur l'étymologie du nom de la Chemise en français, en latin, en grec et en breton, et de quelle étoffe elle était chez les Gaulois, par le même.

Dissertation sur la fontaine de la Herse, et sur deux inscriptions antiques de cette fontaine située dans la forêt de Bellesme, par M. Louis Dubois.

Lettre de M. Baudouin *à* M. E. Johanneau, *sur les signaux des Gaulois.*

Lettre de M. Vaugeois *à* M. E. Johanneau, sur *la Pierre du Diable, de Namur, et l'étymologie du nom de cette ville.*

Extrait d'une lettre du même au même, sur le même sujet.

Réponse de M. E. Johanneau.

Notice sur l'usage des Vases appelés lacrymatoires, par M. A. Lenoir.

Digitized by Google

NEUVIÈME CAHIER.

Notice sur l'origine de l'Architecture appelée improprement gothique, par M. A. Lenoir.

Idées sur les formes et l'origine de l'Architecture gothique des églises, par M. Hundeshagen; *suivies des observations des Annonces savantes de Goettingue.*

De l'Epée considérée comme signe de religion, et en particulier de l'épée de Roland; par M. de Musset.

Essai sur le patois vendéen, par M. Révellière-Lepeaux (*Suite*). *Chansons et Vocabulaire vendéens.*

Mémoires sur les Forts de verre de l'Ecosse, par M. Rallier.

Essai sur les Alphabets des caractères inconnus qui se trouvent sur les Médailles et les Monumens les plus anciens de l'Espagne, par Velazquez; *traduit de l'espagnol par* M. Eloi Johanneau.

Lettres critiques sur le calendrier, par M. de Musset (*Suite*).

Notice sur quelques usages et croyances de la ci-devant Lorraine, par M. Lerouge.

Dissertation sur l'origine d'un pélerinage qui se fait en dansant, en usage à Epternach; *traduite du latin de* M. Muller, par M. E. Johanneau.

Histoire fabuleuse de la naissance de Charlemagne, *traduite de la Chronique de Henri de Wolter*, par M. Eloi Johanneau.

Lettre de M. Pictet *à* M. E. Johanneau, *sur un passage de Marius*; *concernant une ville ancienne du Valais*, *abymée dans un lac*; *avec une Note de* M. E. Johanneau, *sur ce passage.*

Lettre de M. Dupin, *préfet des Deux-Sèvres*, *à l'Académie celtique*, *sur le Dragon de Metz.*

Lettre du même, sur un Dolmen des Deux-Sèvres; *appelé la* Pierre-pèse.

Lettre de M. Pellieux *à* M. E. Johanneau, *sur un ancien tombeau découvert à Beaugency*; *en* 1808.

Digitized by Google

Extrait d'une lettre du même au même, sur le même sujet.

Lettre de M. Desparanches *à* M. E. Johanneau, *sur trois Dolmen du département de Loir et Cher.*

TOME IV.

DIXIÈME CAHIER.

Revue des principaux monumens du Musée français, considérés sur le rapport de l'art, par M. A. Lenoir.

Notice sur le tombeau de Dagobert et sur les chapiteaux de l'église de l'abbaye d'Austremoine, par le même.

Coup-d'œil sur l'état actuel et futur du Musée français, par M. E. Johanneau.

Du calendrier (Fin), par M. L. de Musset.

Lettre à M. E. Johanneau, *sur les antiquités du canton de Dol et de Fougères, par* M. De Noual de la Houssaye.

Recherches sur les mœurs des habitans des Landes de Bordeaux, par M. de Caila.

Notice sur quelques usages de la Lorraine, par M. Lerouge.

Notice sur les traditions et les croyances de la Sologne et du Berry, par M. Legier *du Loiret.*

Explications de quelques inscriptions trouvées dans les ruines de Nasium, par M. Dulaure.

Mémoire sur l'usage des Vases appelés lacrymatoires, par M. Grivaud.

Description de l'idole des anciens Saxons, appelée Irmensul, *extraite et traduite du latin de Meibomius, par* M. Eloi Johanneau.

Traduction de deux passages de Marius et de Grégoire de Tours, sur Tauredunum, par addition au tome II, pages 478 *et* 479, *par* le même.

ONZIÈME CAHIER.

*Dissertation sur la position d'*Amagetobria, *par* M. Girault.

Mémoire sur les Guanches, *par* M. Ledru.

Vocabulaire des Guanches, par le même.

Digitized by Google

Mémoire sur la Motte du Pougard, *près Dieppe, par* M. Noel.

Notice sur les usages du pays Chartrain, par M. Lejeune, *avec des additions par* M. Desgranges.

Notices sur les monumens, usages et traditions de la Gironde, par M. de Caila.

Notice sur le culte et la fête de St-Nicolas, dans la Lorraine, par M. Lerouge.

Descriptions des monumens et usages antiques de la ville de Metz, par M. A. Lenoir.

Notice sur la pile de Saint-Mars, située entre Langeais et Tours, par M. Vau-Delaunay.

Notice sur la pierre de Minuit, de Pont-Levoy, près Blois, par le même.

Notice sur le Dragon de St-Bienheuré, de Vendôme, par M. Duchemin de la Chenaye.

Extrait d'une lettre de M. Chaudruc, *sur le Dragon de St-Bertrand de Comminges.*

Lettre de M. de Sabran, *sur un chêne druidique des environs de Lausanne.*

Des langues et des nations celtiques; article traduit du Mithridates d'Adelung; *par* M. Lanjuinais.

Extrait des recherches du président Roland, *sur les prérogatives des dames chez les Gaulois, et les Cours d'amour, par* M. E. Johanneau.

Description d'un tombeau de Bollendorf, par M. Muller, *traduite par* M. E. Johanneau.

Extrait de la statistique d'Ille et Villaine, par M. de Noual de la Houssaye.

Bibliographie celtique

DOUZIÈME CAHIER.

Recherches sur l'Armorique et les Armoricains anciens et modernes, par M. Baudouin. (*Suite*).

Observations critiques sur les étymologies du Mémoire précédent, par M. E. Johanneau.

Digitized by Google

Rapport sur la cathédrale de Cambray, par M. A. Lenoir.
Notices sur les usages des environs de Bonneval, *département d'Eure et Loire*, par M. Lejeune.
Tableaux des mots celto-bretons analogues au grec et à l'allemand, par M. Legonidec.
Notice sur des briques antiques et la position des corps dans les anciens tombeaux, par M. Pellieux.
Notice sur quelques antiquités et usages druidiques de la ville de Dreux et de ses environs, par M. Cochin.
Lettre de M. Lecoz, *archevêque de Besançon*, *sur Latour-d'Auvergne et la langue celtique.*
Lettre du même, *contenant l'éloge de* M. Droz.
Lettre de M. Droz.
Titres de ses ouvrages manuscrits et imprimés.
Essai sur les caractères inconnus des médailles et des monumens les plus anciens de l'Espagne, *traduit de* Velazquez, par M. E. Johanneau.
Bibliographie celtique.

TOME V.

TREIZIÈME CAHIER.

Recherches sur l'origine, *les mœurs et les usages de quelques communes du département de l'Ain*, *voisines de la Saône*, par M. Riboud.
Remarques sur l'accent breton, par M. De Blois.
Recherches sur l'étymologie et l'emploi des mots populaires du département de l'Orne, par M. L. Dubois.
Lettre de M. Jouyneau-Desloges, *sur le Dragon de Poitiers*, *appelé la* Grand'gueule, *et sur le Dragon de Niort.*
Mémoire sur quelques monumens antiques de la forêt de Fougères, *département d'Ille et Vilaine*, par M. Rallier.
Seconde Notice sur les Vases lacrymatoires, par M. A. Lenoir.
Notice sur le lac de Grand-Lieu et la cité d'Herbauge, par M. Thomas-de-Saint-Mars.
Correspondance de l'Académie celtique. — *Lettre de* M. Vaily,

Digitized by Google

sur les villages de Questreque *et des* Tombelles, *sur le mont de* Blanque-Jument, *etc.* — *De* M. Lerouge, *sur le Dragon de Lyon.* — *De* M. Lecauchois, *sur des Tombelles de la forêt d'Orléans.*

Bibliothèque celtique. — *Extrait de la grammaire slave de la Carniole, de la Styrie et de la Carinthie, par* M. Lanjuinais. — *Variantes de l'histoire fabuleuse de la naissance de Charlemagne, par* M. E. Johanneau. — *Notice sur le Dragon de Niort, extraite d'une dissertation de* M. d'Orfeuille, *par* M. E. Johanneau. — *Extrait de la statistique de la Loire inférieure, par* M. De Noual de la Houssaye.

QUATORZIÈME CAHIER.

Recherches sur l'Armorique et les Armoricains anciens et modernes, par M. Baudouin.

Observations critiques sur les étymologies celtiques des lettres précédentes, par M. Eloi Johanneau.

Recherches sur les mots populaires du département de l'Orne, par M. L. Dubois (*Suite*).

Archæographie des environs de la Houssaie et de Marle, département de Seine-et-Marne, par M. Dulaure.

Lettre sur l'ancienne mythologie des Alpes, par M. Bridel.

Mémoire sur la découverte d'un tombeau trouvé sous une tombelle à Beaugency, par M. Pellieux.

Lettre de M. Bodin, *sur la tour d'Evraud, à Fontevrault.*

Notice sur deux statues égyptiennes, par M. A. Lenoir.

Notice sur les cérémonies des mariages dans les environs de Rémiremont, département des Vosges, par M. Richard fils.

Correspondance de l'Académie celtique. — *Lettres de* M. Murith, *sur la situation de* Tauredunum. — *De* M. Mauffastre, *sur d'anciens souterrains du Poitou.* — *De* M. Jouyneau-Desloges, *sur le même sujet.* — Du même, *sur les Noces noires des marais du Bas-Poitou.* — *De* M. Wlgrin Taillefer, *sur la fête de la St.-Jean, à Perigueux.* — *De* M. Bridel, *sur le patois Romand.* — *De* M. Girault, *sur la description des usages et les Boïens.*

Digitized by Google

Bibliothèque celtique. — *Extrait du Mithridates d'Adelung*, *par* M. Lanjuinais (*Suite*). — *Des pierres de Carnac. Extrait d'une dissertation de* M. de Penhouet, *sur ce monument*, *par* M. Eloi Johanneau.

Bulletin des ouvrages nouveaux, *par* le même.

QUINZIÈME CAHIER.

Notice sur un Mallus *ou* Sanctuaire druidique, *vulgairement nommé les* Danses, *situé près de Boulogne-sur Mer*, *par* M. Henri.

Recherches sur une colonne milliaire des Gaulois, *par* M. de Breuvery.

Mémoire sur le culte des Pierres, *chez les anciens Gaulois*, *par* M. Hetzrodt.

Notice sur un Menhir des environs de St-Brieuc, *appelé la* Roche longue, *par* M. De Noual de la Houssaye.

Mémoire sur un Monument celtique du département d'Ille et Vilaine, *connu sous le nom de la* Roche aux Fées.

De l'exorcisme du diable, à Soissons, et de la fable sur laquelle était fondée cette cérémonie, *par* M. Thomas de Saint-Mars.

Des cérémonies usitées au feu de la Saint-Jean, *dans le département des Hautes Pyrénées*, par le même.

De quelques usages superstitieux qui précèdent et accompagnent les mariages, par le même.

Traditions de l'ancien duché de Retz, *sur Gargantua*, *recueillies* par le même.

Notice sur un temple druidique appelé la Maison *ou* le Château des Fées, *situé dans la commune de St-Antoine du Rocher*, *près Tours*, *par* M. Eloi Johanneau.

Mémoire sur les antiquités de la Bretagne, *et directions pour les visiter*, *par* M. de Blois.

Description de quelques monumens celtiques du pays Chartrain, *par* M. Lejeune.

Correspondance de l'Académie. — *Lettre de* M. Jacquin,

Digitized by Google

sur différens usages, traditions et monumens. — *De* Sir John Sinclair, *au nom de l'Académie celtique de Londres à l'Académie celtique de Paris, en lui envoyant un exemplaire des poésies ossaniques dans le texte gallique original, avec une version latine.* — *De* M. Beillard, *sur le temple druidique d'Essé.* — *De* M. Viguier-Lestagnol, *sur des tablettes de plomb, en caractères inconnus.* — *De* M. Murith, *sur des monumens trouvés dans les ruines du temple de* Jupiter-Penninus, *au Mont-Joux, et sur le passage d'Annibal dans les Alpes.* — *De* M. Jouyneau Desloges, *sur deux usages singuliers.* — *De* M. Eloi Johanneau, *sur un usage d'un peuple gaulois, relatif au mariage.*

Bibliothèque celtique. — *Rapport fait* par le même, *sur l'ouvrage* de M. de Graeve, *intitulé ;* République des Champs-Elyséens *ou* Monde ancien. — *Description du pays de Galles, au douzième siècle, extraite et traduite de* Giraldus-Cambrensis, par le même. *Des langues des Isles Britanniques,* par le même. — *Description d'un monument consacré à Diane, dans le canton d'Epternach, traduit de l'allemand de* M. Muller, *par* M. Chaumeton.

TABLE

Des Gravures des Mémoires de l'Académie celtique, livrées jusqu'ici.

TOME I.

N.° I, planche 1, Monument de Grabusson.

N.° II, pl. 2, 3 et 4, Autels druidiques trouvés à Notre-Dame de Paris, et monument de la déesse *Néhalennia.*

N.° III, pl. 5, Vase d'Artémise.

pl. 6, Tête en mosaïque.

TOME II.

N.° IV, pl. 7, Tombeau antique trouvé à Paris.

Digitized by Google

N.° V, pl. 8 Alphabet celtibérien.

N.° VI, pl. 9, 10, 11 et 12, Monumens celtibériens. *Idem*, pl. 13, Hercule gaulois.

TOME III.

N.° VII, pl. 14, Statues du temple de Montmorillon.

N.° VIII, pl. 15, Bas-relief du Bas-Empire, trouvé en Auvergne.

N.° IX, pl. 16, Musique des chansons vendéennes.

TOME IV.

N.° X, pl. 17 et 18, Tombeau de Dagobert; chapiteaux de l'église de l'abbaye d'Austremoine, en Auvergne.

N.° XI, pl. 19 et 20, Cuve de porphire de Metz; église des Grands Carmes de Metz.

N.° XII, pl. 21, Alphabets celtibérien et turdetain comparés.

TOME V.

N.° XIII, pl. 22, Souterrains de Landéan, dans la forêt de Fougères.

N.° XIV, pl. 25 et 26, Tour d'Evraud, à Fontevrault; deux statues égyptiennes.

N.° XV, pl. 27 et 28, la Roche aux fées d'Essé près Rennes; la Maison des fées de Saint-Antoine du rocher, près Tours; Plateaux scandinaves, pour le culte du feu; Monticule appelé *les Danses*, près de Boulogne-sur-Mer.

FIN DES TABLES.

Digitized by Google

OBJET DES RECHERCHES

ET PLAN DES TRAVAUX

DE L'ACADEMIE CELTIQUE.

Les Mémoires de l'Académie celtique, ont pour objet *la recherche des langues et des antiquités Celtiques, Gauloises et Françaises*, comme l'exprime la devise de l'Académie, *Sermonem patrium moresque requirit;* et pour but de contribuer à l'illustration nationale, *Gloriæ majorum.*

On se propose d'y recueillir tous les mots de la langue celtique, existans encore dans le breton, le gallois et le gallique, les trois dialectes les plus purs de cette langue, et même dans les différens patois de la France, pour les comparer entr'eux et les rapporter à ces dialectes comme à leur prototype. Par leur moyen, on expliquera plus de deux mille mots cités comme celtiques, dans les auteurs et les monumens anciens, et retrouvés dans ces dialectes, avec le même son et le même sens; on montrera le rapport continuel et étonnant qu'il y a des mots aux choses et des choses aux mots, qui leur servent comme d'étiquettes et d'inscriptions, et qui sont les monumens les plus nombreux et les plus précieux de l'antiquité; on éclaircira et on prouvera les mots par les choses, et les choses par les mots; on publiera des vocabulaires étymologiques, des grammaires, et des échantillons, soit comparés, soit séparés, de toutes les langues dérivées du celtique, spécialement de la langue française, et des différens dialectes populaires de l'Empire; dialectes qu'il faut se hâter d'inventorier avant leur destruction totale.

Pour compléter ces recherches et en faciliter l'intelligence, un des membres de l'Académie, qui vient de publier une grammaire de la langue celto-bretonne, se pro-

Digitized by Google

pose d'en publier un dictionnaire incessamment; et un autre membre, une grammaire celtico-ossianique qu'il a composée d'après le texte gallique et original d'Ossian, monument précieux de la langue et de la mythologie des Gaulois, que l'Académie celtique de Londres vient de faire imprimer et d'envoyer à l'Académie celtique de Paris. Ce dernier donnera aussi une nouvelle traduction d'Ossian, d'après l'original gallique, et une grammaire comparée des trois dialectes celtiques encore existans, ainsi qu'une bibliographie celtique, etc. etc.

A l'aide des auteurs anciens, rapprochés, comparés et discutés; de la connaissance des langues, de la signification primitive des mots et du génie allégorique de l'antiquité; de l'usage de l'analyse et du flambeau de la critique, et sur-tout par le discernement de la mythologie d'avec l'histoire; on espère faire luire un nouveau jour sur les ténebres qui couvrent le berceau des Gaulois, sur les tems primitifs et l'état ancien des Gaules, sur les origines, les migrations et les mélanges des différens peuples qui les ont habitées, sur leurs colonies, leurs croyances, leurs mœurs, leurs usages, leurs monumens, leurs langues et leur histoire, et même sur l'histoire du moyen âge, dans laquelle on trouve tant de fables plus anciennes, tant d'intercallations mythologiques; on espère expliquer les tems anciens par les tems modernes, et réciproquement; démêler le druidisme dans les superstitions des habitans des campagnes, et trouver l'origine des croyances religieuses, des fables et des usages populaires, existans ou abandonnés; éclaircir les antiquités nationales, suppléer même au défaut de l'histoire et de tous les monumens écrits, en interrogeant les personnes et les lieux, les choses et les mots, en invoquant les traditions sur chaque lieu, sur chaque monument, sur chaque usage; en recueillant tous les genres de renseignemens, et en les recueillant dans chaque localité, seul moyen de découvrir les origines de tout ce qu'il y a de remarquable dans chaque commune;

Digitized by Google

en comparant, confirmant et complétant les récits des uns par ceux des autres : on espère enfin, par tous ces moyens réunis, recueillir le code et la législation des Celtes et des Druides dans le droit coutumier; leur religion et leur mythologie dans les croyances, les superstitions, les fables, les traditions, les usages, les légendes, les chartres et les monumens; leur langue, dans les dialectes encore existans; leur histoire, dans le résultat de toutes ces recherches, et par-là parvenir à recomposer le code, la mythologie, la langue et l'histoire des Gaulois; à retrouver les origines historiques, mythologiques et étymologiques des lieux, des personnes, des choses et des mots; en un mot, à faire la statistique ancienne des Gaules, pour l'histoire, la géographie, la mythologie et les langues.

On se propose donc de recueillir, de décrire, de comparer et d'expliquer les monumens, les inscriptions et les médailles, les légendes, les mœurs, les usages, les coutumes, les costumes, les droits féodaux singuliers, les armoiries anciennes, les proverbes, les dictons et les sobriquets relatifs aux origines des lieux; la mythologie, la religion, le culte et les noms des dieux; les fêtes, les cérémonies, les superstitions, les croyances, les contes de fées ou d'esprits follets; les légendes et traditions fabuleuses des Celtes, des Gaulois et des Francs, et même de tous les peuples modernes de l'Europe, qui auraient conservé des vestiges de la langue celtique ou de la mythologie druidique.

On joindra des gravures exactes aux descriptions qui en exigeront.

A la fin de chaque cahier, on annoncera les ouvrages et autres dons offerts à l'Académie, avec une courte notice. On y donnera des extraits de ceux relatifs aux recherches de l'Académie, et même on insérera, quand les auteurs le désireront, le rapport qui en aura été fait.

Les ouvrages imprimés, les mémoires manuscrits, les lettres et paquets, et généralement tout ce que l'on vou-

Digitized by Google

dra faire parvenir à l'Académie, devront être envoyés, *francs de port*, à M. Eloi Johanneau, secrétaire perpétuel de l'Académie celtique, au Musée impérial des Monumens français, rue des Petits-Augustins.

Eloi JOHANNEAU,

Secrétaire perpétuel de l'Académie celtique.

Nota. Il paraît chaque mois un cahier des Mémoires de l'Académie celtique, de 160 pages *in*-8.°, orné de gravures, formant par an quatre volumes d'environ 500 pages chacun, un par trimestre, terminé par des tables des mémoires, des auteurs, des matières et des étymologies.

Le prix de la souscription des douze cahiers, formant quatre volumes *in*-8.°, ornés de gravures, caractères cicéro et petit romain interlignés, est de 25 fr. pour Paris, et de 32 fr. pour les départemens, francs de port par la poste jusqu'à la frontière de France. Le port se paye double pour les pays au-delà de la fronière.

Ceux qui n'auront pas souscrit avant le 1.er Juin, payeront les douze cahiers ou les quatre volumes de chaque année, 30 fr. au lieu de 25 fr., et 37 fr. francs de port, au lieu de 32 fr.

On souscrit à Paris, au secrétariat de l'Académie celtique, au Musée des Monumens français, rue des Petits-Augustins, N.° 16, et chez tous les libraires et directeurs des postes de France et de l'étranger.

Les Lettres et l'Argent doivent être adressés, *francs de port*, au Secrétaire perpétuel.

Digitized by Google

Paris, le

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie celtique, à Monsieur Membre de la même Académie.

Monsieur et cher confrère,

J'ai l'honneur de vous transmettre la table des Mémoires de l'Académie celtique déjà publiés, la liste des Membres de cette société, un aperçu du but et du plan de ses travaux, ainsi que la copie de l'arrêté qu'elle a pris pour en assurer le succès. En publiant ses Mémoires, l'Académie offre à ses collaborateurs un moyen facile d'activer leurs recherches, de les diriger et de leur donner une publicité honorable et utile; et je ne dois pas vous dissimuler, Monsieur, qu'elle verrait avec peine que ses membres et associés correspondans ne s'empressassent pas de saisir cette occasion de concourir au but qu'elle s'est proposé en les admettant dans son sein. Elle se plaît d'avance à les compter tous au nombre des souscripteurs-nés de ses Mémoires : c'est une charge légère pour chacun d'eux, et cette charge doit tourner à la gloire de tous, en assurant la publicité de leurs recherches.

Le but de l'Académie, comme le fait connaître sa devise : *Sermonem patrium moresque requirit*, est de faire des recherches sur *la langue et les antiquités celtiques;* son motif est la gloire de la patrie, *gloriæ majorum.* Pour atteindre un but aussi utile et aussi bien déterminé, elle a besoin de collaborateurs; elle a besoin d'interroger la France entière sur l'état ancien des Gaules; elle a donc jeté les yeux sur les savans les plus distingués, non seulement de la France, mais d'une grande partie de l'Europe.

Elle voit avec satisfaction plusieurs d'entr'eux s'empresser de concourir au but qu'elle se propose; mais elle désirerait sur-tout que les membres non résidans entretinssent avec elle une correspondance fréquente, relative à ses

Digitized by Google

recherches; et elle compte particulièrement sur eux pour lui communiquer tout ce qui est à leur connaissance, des monumens, des mœurs, des usages, des traditions, des langues des anciens habitans des Gaules. C'est en réunissant, c'est en faisant converger en un point toutes les connaissances locales, qu'on peut espérer de faire luire un nouveau jour sur nos antiquités, jusqu'ici trop négligées et moins connues que celles des Grecs et des Romains. Outre la douce satisfaction de servir sa patrie et de contribuer à l'illustration nationale, chacun en retirera la gloire qui lui est due. Ses Mémoires seront lus dans les séances de l'Académie, et insérés, avec le nom de leur auteur, dans le recueil qu'elle publie.

L'Académie est donc persuadée, Monsieur et cher confrère, que vous vous empresserez de répondre aux espérances qu'elle a conçues de vos connaissances et de votre zèle pour tout ce qui peut contribuer à l'illustration nationale, et en particulier à l'illustration du canton que vous habitez; elle vous invite en même-tems à redoubler d'activité dans vos recherches, dans votre correspondance avec elle, dans l'envoi de vos réponses aux questions intéressantes et neuves qu'elle a publiées dans le premier cahier de ses Mémoires, et en général dans la communication de tous les renseignemens qui peuvent l'intéresser et entrer dans le vaste plan de ses travaux sur les antiquités nationales. Les quinze premiers cahiers de ses Mémoires, formant cinq volumes, sont imprimés; les autres vont suivre de mois en mois, avec une nouvelle activité. Vous trouverez dans ceux qui ont déjà paru, un aliment à votre zèle et toutes les directions nécessaires. Autant il sera flatteur pour moi de communiquer vos recherches à l'Académie, de lui en faire hommage en votre nom, et de vous rendre la justice qui vous est due; autant il me serait pénible, en particulier, d'être privé de l'honneur et de l'avantage de votre correspondance. En attendant, il m'est bien agréable, Monsieur, d'avoir cette occasion de vous témoigner les

Digitized by Google

sentimens particuliers d'estime et de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre confrère,

ELOY JOHANNEAU,

Secrétaire perpétuel de l'Académie celtique.

Extrait des Procès-verbaux des Séances de l'Académie celtique.

L'Académie celtique considérant que, sans la publicité de ses travaux, son but serait manqué; que ses vues et ses intentions aussi louables qu'utiles, seraient exposées à être méconnues ou mal jugées; que tous ceux de ses membres qui travaillent avec zèle à illustrer les antiquités nationales, et qui lui communiquent les résultats de leurs recherches dans des Mémoires destinés à l'impression, les verraient avec peine ensevelis dans ses archives, après avoir été entendus avec intérêt dans ses séances; que les autres membres, moins zélés et moins empressés de se faire connaître, n'attendent pas avec moins d'impatience leur publication pour alimenter, diriger leur zèle et leurs recherches; considérant, enfin, que tous les membres d'une même société littéraire sont solidaires de gloire les uns pour les autres, et que chacun, en participant à la gloire de tous, doit aussi y contribuer;

ARRÊTE A L'UNANIMITÉ :

1.° Que tous ses membres résidans et associés-correspondans seront invités par une circulaire du Secrétaire perpétuel, à souscrire à ses Mémoires, afin que tous prennent enfin une part active à ses travaux, soient au courant de ses recherches et de ses découvertes, et contribuent effi-

Digitized by Google

cacement à leur publicité, comme chacun de ses membres en a contracté l'obligation, en recevant un diplome de l'Académie; que ceux de ses membres qui seront assez peu jaloux de leur propre gloire, de celle de l'Académie dont ils sont membres, pour négliger de remplir une obligation aussi sacrée, de satisfaire à une charge aussi légère, ne seront plus portés sur le tableau et la liste imprimée des Membres et associés-correspondans de l'Académie, s'ils n'y ont pas satisfait avant le 1.er Juin 1810;

2.° Que la liste des Membres et Associés correspondans qui auront souscrit aux Mémoires de l'Académie, avant cette époque, sera réimprimée et envoyée à chacun d'eux;

3.° Que tous les diplomes seront renouvelés, et qu'il en sera gravé un nouveau conforme au programme et au dessin présentés par MM. Eloi Johanneau et Imbard, lequel sera expédié, en remplacement de l'ancien, aux seuls Membres et Associés-correspondans qui auront souscrit aux Mémoires de l'Académie, avant l'époque ci-dessus.

Le Secrétaire perpétuel est chargé de donner connaissance du présent arrêté, à tous les Membres résidans et Associés correspondans.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire perpétuel,

ELOI JOHANNEAU.

Digitized by Google

LISTE

Des Membres et Associés-correspondans de l'Académie celtique.

BUREAU DE L'ACADEMIE.

	MM.
Président.	LANJUINAIS.
Vice-Président. . . .	LEGONIDEC.
Secrétaire-perpétuel.	ELOI JOHANNEAU.
Secrétaires annuels	DULAURE.
	TOURLET.
	DE NOUAL DE LA HOUSSAYE.
	DU PETIT-THOUARS.
Archiviste	LENOIR.
Trésorier	THOMAS DE SAINT-MARS.

MEMBRES RÉSIDANS.

MM.

1. ANDRÉOSSY, général, ex-ambassadeur à Vienne.
2. ANGIOLINI, conseiller intime de S. A. I. le grand-duc de Wurtzbourg.
3. ANSON, administrateur des postes.
4. AUBERT DU PETIT-THOUARS, directeur de la pépinière du Roule.
5. BASTIDE, membre de l'Académie de Berlin.
6. BEURNONVILLE, général, sénateur.
7. BINART, conservateur du Musée des Monumens francais.
8. BOREL, juge à la cour de cassation.
9. BOULARD, père, membre du corps législatif.

Digitized by Google

MM.

10. Boulet, ingénieur-géographe, au dépôt de la guerre.
11. Brillat-Savarin, juge à la cour de cassation.
12. Brune, maréchal d'empire.
13. Butet, chef d'école secondaire.
14. Capperonnier, conservateur de la bibliothèque impériale.
15. Chanlaire, directeur du bureau topographique du cadastre.
16. Chardon de la Rochette.
17. Chateau-Giron, ex-secrétaire d'ambassade.
18. Chesne, employé à la légion d'honneur.
19. Coquebert-Montbret, maître des requêtes, chef de la partie de la statistique au ministère de l'intérieur.
20. Correa de Serra, correspondant de l'Institut.
21. Cousinery, antiquaire, ancien consul du Levant.
22. Damicourt, secrétaire général de l'état-major de Paris.
23. De Breuvery, propriétaire à Soissons.
24. De Caila, ancien magistrat.
25. Decrosne d'Arconville.
26. De Fortia d'Urban.
27. Degrave, général, ex-ministre de la guerre.
28. De Lacépède, grand-chancelier de la légion d'honneur, membre de l'Institut.
29. Delacroix, notaire.
30. De Lanjuinais, sénateur, membre de l'Institut.
31. De la Renaudière, un des rédacteurs du Publiciste.
32. Delessaignes, contre-amiral.
33. Denina, bibliothécaire de Sa Majesté.
34. Denis, interprète des relations extérieures.
35. De Noual de la Houssaye, chef au ministère du grand-juge.
36. De Sabran.
37. De Sade-Mazan.
38. De Sainte-Foi.

Digitized by Google

MM

39. DESCHAMPS, secrétaire des commandemens de S. M. l'impératrice Joséphine.
40. DESGRANGES, professeur de mathématiques.
41. DE SORGO (le comte).
42. DESPREZ, consul-général de Hollande, en France.
43. DE VITRY, membre de plusieurs sociétés savantes.
44. DIDOT l'aîné, imprimeur.
45. DODUN l'aîné, secrétaire d'ambassade, à Vienne.
46. DODUN DE NEUVRY.
47. DULAURE.
48. DUPRÉ, graveur.
49. DUVAL (Amaury), chef du bureau des beaux-arts, au ministère de l'intérieur.
50. DUVERRIER, ex-membre du tribunat.
51. FAUJAS DE SAINT-FOND, professeur de géologie.
52. FONTANES (de), sénateur, grand-maître de l'Université impériale, membre de l'Institut.
53. FRANÇOIS (de Neufchâteau), sénateur, membre de l'Institut.
54. GARNIER, ex-constituant, chef du bureau de l'instruction publique.
55. GAUDELET, banquier.
56. GAUTHIER (l'abbé), homme de lettres.
57. GILBERT, bibliothécaire de S. A. S. le prince de Neufchâtel et de Wagram.
58. GILLET-LAUMONT, membre du conseil des mines.
59. GINGUENÉ, membre de l'Institut.
60. GRIVAUD, sous-chef de la trésorerie du sénat.
61. HÉDOUVILLE, général, sénateur.
62. HÉRICART DE THURY, ingénieur des mines.
63. HEYBERG, interprète aux relations extérieures.
64. IMBARD (E.-F.), architecte.
65. JOHANNEAU (Eloi), ex-professeur de belles-lettres, secrétaire perpétuel de l'académie celtique, et membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires.

Digitized by Google

MM.

66. JOLY, conservateur du cabinet des estampes de la bibliothèque impériale.
67. KERGARIOU (le comte de), chambellan de Sa Majesté.
68. KODRIKA, médecin grec.
69. LA MÉSANGÈRE, ancien directeur du collége de La Flèche.
70. LANORGARD, minéralogiste.
71. LAVALLÉE (Joseph), chef de division à la grande chancellerie de la légion d'honneur, membre de la société philotechnique de Paris, de la société royale de Gœttingue.
72. LAUGIER, professeur de chimie, au Jardin des Plantes.
73. LEBARBIER l'aîné, peintre, membre de la société philotechnique et de celle des amis des arts.
74. LEBRETON, ex-constituant, bibliothécaire de la cour de cassation.
75. LEGONIDEC, ex-tribun.
76. LEGONIDEC, ingénieur de la marine.
77. LEHOC, ex-ambassadeur en Suède.
78. LEMAT, chef du bureau d'artillerie au ministère de la marine.
79. LEMOT (Fr.), statuaire, membre de l'Institut.
80. LENOIR (Alexandre), administrateur du musée impérial des Monumens français, et conservateur des objets d'arts de la Malmaison, membre de la société philotechnique de Paris, de l'académie italienne, des sociétés de Nantes, de Nancy, etc.
81. LE PRÉVOT D'IRAY, inspecteur de l'université.
82. LEROUGE, sous-chef au trésor public.
83. LEROUX, chef à l'administration des hôpitaux de Paris.
84. LESPINE, archiviste des manuscrits de la bibliothèque impériale.
85. LORAIN l'aîné, avocat.
86. MACDONALD, maréchal d'empire.
87. MALHERBE, ex-bibliothécaire du tribunat.
88. MANGOURIT, ancien résidant de France près la répu-

Digitized by Google

MM.

blique du Valais, membre de la société philotechnique de Paris, de la société royale de Gœttingue, etc.

89. MEJEAN, avocat, rédacteur du journal des Causes célèbres.

90. MENTELLE, membre de l'Institut.

91. MILLIN, membre de l'Institut, conservateur des médailles, des pierres gravées et des antiques de la bibliothèque impériale, professeur d'archæologie, membre de l'académie royale de Gœttingue, de l'institut de Hollande, etc.

92. MOREAU DE SAINT-MÉRY, conseiller d'état.

93. PARDESSUS l'aîné, avocat, membre du corps législatif.

94. PASTORET, membre de l'Institut, professeur de législation au collége de France.

95. PAZZIS (Maxime), membre de l'athenée de Vaucluse.

96. PELLIER, instituteur des sourds-muets.

97. PETIT-RADEL, professeur à l'école de médecine.

98. PEUCHET, un des rédacteurs du Moniteur.

99. PONCE, graveur, membre des académies de Parme, de Rouen, de Lyon, de Dijon, d'Anvers, de Châlons, etc.

100. POUGENS, membre de l'Institut.

101. PROUST, chimiste.

102. RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX.

103. ROCHON, membre de l'Institut.

104. ROUSSEL-VANZEME, médecin.

105. SAINT-MARTIN LA MOTTE, sénateur.

106. SAINT-MORYS (VIALART).

107. SANÉ, inspecteur général du génie maritime.

108. STAPFER.

109. TERRASSON-SENEVAS.

110. THÉVENARD, sénateur, vice-amiral et préfet maritime.

111. THOMAS DE SAINT-MARS, avocat, chef à l'administration générale des hôpitaux civils.

112. TOCHON, antiquaire.

113. TOURLET, médecin, un des rédacteurs du Moniteur.

Digitized by Google

MM.

114. VAN PRAET, conservateur de la bibliothèque impériale.
115. VAU-DELAUNAY, médecin, professeur de physique et de chimie, membre de la société philotechnique.
116. VILLEVIEILLE, généalogiste.
117. VOLNEY, sénateur, membre de l'institut.
118. WEISS, interprète aux relations extérieures.

DÉCÉDÉS.

MM.

1. ABEILLE.
2. BESNARD, inspecteur général des ponts et chaussées.
3. BESSON, inspecteur général des mines.
4. BRUIX, vice-amiral, etc.
5. CAMBRY, membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires.
6. CORBET, statuaire.
7. DE FOURCROY, conseiller d'état, directeur général de l'instruction publique, etc.
8. DE LA LANDE, membre de l'institut, directeur de l'Observatoire, professeur au collége de France, etc.
9. GROUVELLE, ambassadeur en Danemarck.
10. HENNIN père, membre de l'académie des inscriptions, etc.
11. JOUBERT, chef du bureau des archives impériales.
12. LEGRAND, architecte des monumens publics, membre de la société philotechnique.
13. PETIET, sénateur.
14. PFEFFEL.

ASSOCIÉS CORRESPONDANS NATIONAUX.

MM.

1. ADET, préfet de la Nièvre, à Nevers.
2. ANTOINE, ingénieur, à Dijon.
3. ASSELIN, sous-préfet du sixième arrondissement du Calvados.
4. ATHENAS, antiquaire, à Nantes.

Digitized by Google

MM.

5. AUBANEL, à Nîmes.
6. BANSET, inspecteur principal des équipages militaires.
7. BARAILON, membre de l'Institut, à Chambon.
8. BARDETTI, secrétaire de la société pour les recherches des antiquités italiques, à Florence.
9. BARDON, maire de Thesée, Loir et Cher.
10. BASSE, proviseur du lycée, à Mayence.
11. BAUDOUIN MAISON-BLANCHE père, ex-constituant, à Lannion.
12. BEAULIEU, avocat, à Nancy.
13. BECHET, secrétaire général de la préfecture du Jura, à Lons-le-Saulnie r.
14. BERGEVIN, ancien maire et notaire, à Blois.
15. BERRIET DE SAINT-TILIA, à Granville.
16. BERTRAND, professeur au lycée de Rouen.
17. BESLAY, membre du corps législatif, à Dinan.
18. BESNARD, receveur des impositions, à Fontevrault.
19. BODIN, receveur des impositions, à Saumur.
20. BOILEAU DE MAULAVILLE, à Chauny, département de l'Aisne.
21. BONNARD, commissaire des guerres, en Espagne.
22. BOTTA, membre du corps législatif et de l'académie de Turin, à Turin.
23. BOUESSEL, ingénieur en chef de la navigation de Bretagne, à Napoléonville.
24. BOURGEOIS DE JESSAINT, ex-maire de Chartres.
25. BOWOUT, le jeune, à Genève.
26. BRIDEL, ministre à Monreux, près de Vevey, en Suisse.
27. CARION-NISAS, ex-tribun.
28. CASSINI DE THURY, astronome, membre de l'Institut, à Thury près Clermont, département de l'Oise.
29. CASSIUS, médecin, bibliothécaire, à Mayence.
30. CHALMEL, contrôleur principal des droits réunis, à Mayence.

Digitized by Google

MM.

31. Chalumeau, professeur au lycée de Bourges.
32. Chambon, receveur général du département de la Dordogne, à Périgueux.
33. Champollion-Figeac, bibliothécaire, à Grenoble.
34. Chappotin, directeur-propriétaire du collége de Pont-Levoy, près Blois.
35. Charles, pasteur, à Genève.
36. Chaudruc, secrétaire perpétuel de l'athenée du Gers, et secrétaire général de la préfecture du Loiret, à Orléans.
37. Chaumeton, médecin des armées, à Trieste.
38. Clos, médecin, à Sorrèze.
39. Corbigny, préfet de Loir et Cher, à Blois.
40. Cornelissen, ex-professeur d'histoire, à Gand.
41. Cressac, ingénieur des mines, à Poitiers.
42. De Barral, général, préfet du Cher, à Bourges.
43. Debast, antiquaire, chanoine et curé de Gand.
44. De Blois, ancien officier de la marine, membre du conseil général du Finistère, au Launay, près Morlaix.
45. Decampe, à Narbonne.
46. Degaronne aîné, à Cette.
47. Dejoux, ministre du saint évangile, à Nantes.
48. De Kérivalant, secrétaire général de la société de Nantes.
49. Delachenaye, ancien président du tribunal de Mortagne, à Vendôme.
50. De la Fruglaye.
51. De Liancourt la Rochefoucault, à Liancourt.
52. De Musset (Louis), à Cogners, près Saint-Calais, département de la Sarthe.
53. Denis, imprimeur et rédacteur du journal de la Meuse, membre de l'académie de Nancy, à Commercy.
54. De Noual du Plessis, directeur des contributions, à Saint-Brieuc.
55. De Saluces, chancelier de la 16.e cohorte de la légion d'honneur, à Turin.

Digitized by Google

MM.

56. DESAULNAIS, ex-conservateur de la bibliothèque impériale, à Lannion.
57. DESPARANCHES, docteur-médecin, à Blois.
58. DESSOLES, général.
59. DORSCH, directeur des contributions, à Quimper.
60. DUBOIS (Louis), bibliothécaire, à Alençon.
61. DUBOSCAGE, ancien colonel de cavalerie, à Clermont-Ferrand.
62. DUFOUR, inspecteur des contributions, à Loches.
63. DUMEYGE, à Toulouse.
64. DUMOULIN (Alain), cure de Quimper.
65. DUPIN, préfet des Deux-Sèvres, à Niort.
66. DURANDI (Jacopo), de l'académie des sciences, à Turin.
67. FABBRONI (Jean), membre du corps législatif, directeur de la Monnaie, à Florence.
68. FALETTI, sénateur, à Turin.
69. FAUCHE, préfet du Var, à Toulon.
70. FAUCHET, préfet de la Gironde, à Bordeaux.
71. FOURNIER, ingénieur-voyer de la ville de Nantes, à Nantes.
72. FOURNIER, préfet de l'Isère, à Grenoble.
73. GABLE, ex-professeur de physique, curé à Romorantin.
74. GAULLIER DE VILLIERS, maire de Chaumont-sur-Tharonne, Loir et Cher.
75. GAZOLA (le comte de), à Véronne.
76. GERBOUIN, professeur à l'école de médecine de Strasbourg.
77. GIBELIN, peintre et antiquaire, à Aix.
78. GILBERT père, médecin en chef des armées.
79. GILBERT fils, ingénieur de la marine.
80. GILET, imprimeur, à Nevers.
81. GIRAULT (Cl.-Xavier), jurisconsulte, à Auxonne.
82. GOUIFFÉS, docteur-médecin, à Rosporden (Finistère).
83. GOURDIN, bibliothécaire, à Rouen.
84. GRAPPIN, secrétaire de l'académie de Besançon.

Digitized by Google

MM.

85. GROGNET, adjudant du corps impérial du génie, à la Spezzia.
86. GUENVEUR, ancien colon de Saint-Domingue, à Morlaix.
87. GUILLEMEAU, médecin, secrétaire perpétuel de l'athenée de Niort.
88. GUILMOT, bibliothécaire, à Douay.
89. GONBAUT, juge, à Florence.
90. HÉDOUVILLE, ministre de France près le prince primat.
91. HELLEBAUT, ex-professeur de mathématiques, à Gand.
92. HENNIN, trésorier de la couronne d'Italie, à Milan.
93. HENRY, officier du génie, à Boulogne.
94. HENRY, curé de Quimperlé.
95. HETZRODT, juge, à Trèves.
96. HOURY, ingénieur des mines, à Vesoul.
97. HUET, sous-préfet, à.....
98. JACQUIN, sous-préfet, en Italie.
99. JOLY, sous-préfet, à Nîmes.
100. JOUYNEAU DESLOGES, membre de l'athenée de Poitiers.
101. JUBÉ, général, préfet du département de la Doire, à Ivrée.
102. KERLERO DU CRANO, à Lorient.
103. LACOSTE, naturaliste, à Clermont-Ferrand.
104. LAFONT, à Narbonne.
105. LEBRUN, architecte, à Orléans.
106. LECAUCHOIS, conservateur des eaux et forêts, à Orléans.
107. LECOMTE, receveur des impositions, à Sarlat.
108. LECOQ, à Clermont-Ferrand.
109. LECOZ, archevêque de Besançon, à Besançon.
110. LEDRU (l'abbé), naturaliste de l'expédition du capitaine Baudin, au Mans.
111. LEFEBVRE, sous-préfet, à Romorantin.

Digitized by Google

MM.

112. LEGAC-DE-LANSALUT, ancien conseiller au parlement de Bretagne, à Morlaix.
113. LEGIER, ex-membre du corps législatif, à Orléans.
114. LEJEUNE, notaire, à Meslé-le-Vidame, près Chartres.
115. LEMAOUT, chimiste, à Saint-Brieuc.
116. LESCALLIER, conseiller d'état, préfet maritime, au Hâvre.
117. LIEGEARD, à Douay.
118. LIEGEARD, à Oudenarde.
119. MARC (J.-A.), géographe, secrétaire de la société des sciences et arts de Vesoul.
120. MARC BRUÈRE, vice-commissaire des relations extérieures, à Scutari d'Albanie.
121. MAREC, inspecteur de la marine, à Gênes.
122. MARÉCHAL, docteur en médecine, à Quimperlé.
123. MAUDET DE PENHOUET, membre du conseil général du département du Morbihan.
124. MAUFLASTRE, juge, à Civray, département de la Vienne.
125. MAURY (l'abbé), à Nîmes.
126. MAZEL, juge de paix, à Pézenas.
127. MAZET, bibliothécaire, à Poitiers.
128. MAZOIS, architecte, à Naples.
129. MEGGE, à Toulouse.
130. MENJOT-D'ELBENE, à Couléon près Conneré, département de la Sarthe.
131. MENOU, général.
132. MEUNIER, général, à Poitiers.
133. MILOT, ex-principal du collége, à Romorantin.
134. MIOLLIS, général, commandant de l'Etat romain, à Rome.
135. MIOLLIS, préfet du département du Finistère, à Quimper.
136. MIOT, conseiller d'état, ministre de l'intérieur, à Na-

Digitized by Google

MM.

137. MOREAU, docteur-médecin, à Romorantin.
138. MOTRET, fabricant, à Nevers.
139. MUNIER, à Nantes.
140. NOEL, employé dans les droits réunis.
141. PAROLETTI, membre du corps législatif et de l'académie impériale de Turin, à Turin.
142. PATAUD (l'abbé), à Orléans.
143. PAVÉE DE VANDŒUVRE, à Vandœuvre, département de l'Aube.
144 PEIGNOT, bibliothécaire, à Vesoul.
145. PELLIEUX aîné, médecin et antiquaire, à Beaugency.
146. PERRIN, peintre, à Quimper.
147. PICTET, professeur, inspecteur de l'université, à Genève.
148. PIEYRE, préfet du département du Loiret, à Orléans.
149. PIOU, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Brieuc.
150. POMME, médecin, à Arles.
151. POMMEREUL (de), général, préfet du Nord, à Lille.
152. PONS, à Toulon.
153. PRUNELLE, médecin, à Montpellier.
154. QUESNEL, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département du Jura, à Lons-le-Saulnier.
155. RALLIER, membre du corps législatif, à Fougère, département d'Ille et Vilaine.
156. RAULHAC, propriétaire, à Aurillac, département du Cantal.
157. REGNIER (Louis), administrateur général des postes et messageries, à Naples.
158. REVER, ex-membre du corps législatif, à Conteville, près Pont-Audemer.
159. RIBOU, membre du corps législatif, et président de la cour criminelle, à Bourg.
160. RICHARD, antiquaire, à Nantes.
161. RICHARD fils (des Vosges), à Porentruy.
162. RIOU, préfet du Cantal, à Aurillac.

Digitized by Google

MM.

163. ROBINET, receveur, à Lannion.
164. RODELLEC-DU-PORZIC, à Morlaix.
165. ROSNY (Joseph de), capitaine, rédacteur du journal central des académies, à Valenciennes.
166. ROUGIER DE LA BERGERIE, préfet de l'Yonne, à Auxerre.
167. ROUJOUX, préfet de Saône et Loire, à Mâcon.
168. ROUJOUX fils, sous-préfet, à Dôle.
169. SAINT-AMANS (de), antiquaire, à Agen.
170. SAVARY, sous-inspecteur aux revues, aux armées.
171. SIAUVE, commissaire des guerres, à Boulogne
172. SIRET, ingénieur des ponts et chaussées, à Tarbes.
173. STAPFER (G. A.), membre du conseil souverain d'Argovie, en Suisse.
174. TAILLEFER, antiquaire, à Périgueux.
175. TALLIAND, avocat, à Riom, département du Puy-de-Dôme.
176. TARINI, de l'académie des sciences, à Turin.
177. TESTARD, secrétaire de la municipalité, à Lesneven.
178. TOUCHY, professeur d'histoire naturelle, à Montpellier.
179. TOUSTAIN-RICHEBOURG, à Saint-Martin du Manoir, près Montivilliers, Seine inférieure.
180. VAIDY, médecin des armées, aux armées.
181. VALPERGA-CALUSO, professeur, à Turin.
182. VANSSEY (de), sous-préfet, à Château-Gontier.
183. VASALLI-EANDI, professeur, à Turin.
184. VASSALO, antiquaire et orientaliste, en Corse.
185. VAUGEOIS, président de la cour criminelle, à Namur.
186. VIÉ, à Narbonne.
187. VIENNET, à la Spezzia.
188. VILLEBRUNE (LEFÈVRE DE), à Angers.
189. VILLENAVE, rédacteur du journal des Curés.

Digitized by Google

DÉCÉDÉS.

MM.

1. ACHARD, secrétaire de l'académie de Marseille, et bibliothécaire de la même ville.
2. CHALVET, bibliothécaire, à Grenoble.
3. CHARANTON, curé de Chaumont-sur-Tharonne, département de Loir et Cher.
4. DAVID DE SAINT-GEORGES, ancien magistrat, à Arbois.
5. DROZ, secrétaire perpétuel de l'académie de Besançon.
6. HUON, membre du corps législatif, à Rennes.
7. MALLET, professeur, à Genève.
8. MASSON, secrétaire général de la Moselle, à Coblentz.
9. OBERLIN père, professeur, à Strasbourg.
10. QUERU, ex-constituant.
11. TOUDIC, inspecteur des contributions, à Lannion.

ÉTRANGERS.

MM.

1. BINGLET, antiquaire gallois, à Londres.
2. BRIDEL (le baron de), à Gotha.
3. CHALENOUWSKY, à Pétersbourg.
4. CHASTENOW, à Pétersbourg.
5. ENGELSLOT, à Copenhague.
6. FEDER, bibliothécaire, à Hanovre.
7. HEYNE, secrétaire perpétuel de l'académie, à Gœttingue.
8. HUMBOLDT (le baron de), voyageur-naturaliste, à Berlin.
9. HUMBOLDT, ci-devant envoyé du roi de Prusse, à Rome.
10. HUNDESHAGEN, avocat, à Hanau.
11. JONES, antiquaire gallois, à Londres.
12. KAGAMSIN, historiographe, à Moscou.
13. KING (Edward), antiquaire, à Londres.
14. MACKENZIE, secrétaire de la société des highlanders, à Edimbourg.
15. MALSBURGT (le baron de), ci-devant envoyé extraordinaire de Hesse-Cassel à Paris.

Digitized by Google

MM.

16. MURITH, antiquaire, prieur du Montjoux, à Martigny, en Valais.
17. NYCMSO, à Copenhague.
18. OLIVARIUS, professeur de jurisprudence, à Kiel, en Holstein.
19. OWEN, antiquaire gallois, à Londres.
20. RIBEIRO DOS SANTOS, bibliothécaire, à Lisbonne.
21. SAXE-GOTHA (S. A. S. le prince Auguste, duc régnant de), à Gotha.
22. SCHMID, professeur à Dillingen, en Bavière.
23. SCHNEIDER, conservateur du musée des antiquités, à Vienne.
24. SINCLAIR (Sir John), à Londres.
25. SOULANGE-ARTAUD, à Gœttingue.
26. THORKELIN, à Copenhague.
27. VALANCAY, général, antiquaire irlandais, à Dublin.
28. ZOÏS (le baron de), à Laybach, en Carniole.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

NATIONALES.

1. Société philotechnique,
2. des amis des arts,
3. d'agriculture,
4. des arts.

} à Paris.

5. Athenée de Poitiers.
6. de Niort.
7. de Vaucluse.
8. Société des sciences et arts de Nantes.
9. de Lille.
10. de la Sarthe, au Mans.
11. de la Haute-Saône, à Vesoul.
12. Société d'agriculture, sciences et arts, du Nord, à Douay.
13. de Tours.
14. Société d'agriculture et de commerce, de Caen.
15. Société d'agriculture de Loir et Cher, à Blois.
16. de l'Ain, à Bourg.

Digitized by Google

ÉTRANGÈRES.

17. Société royale des antiquaires, à Londres.
18. The highland society, of London, à Londres.
19. The highland society, of Edinburg, à Edimbourg.
20. Société pour la recherche des antiquités italiques, à Florence.
21. Société royale de l'histoire et des langues du Nord, à Copenhague.
22. Société pour la recherche des antiquités et de l'histoire de Russie, à Moscou.

Certifié conforme,

ELOI JOHANNEAU, *secrétaire perpétuel.*

Nota. Le secrétaire perpétuel prie MM. les membres et associés-correspondans de l'Académie celtique, d'excuser les erreurs ou les omissions qu'il peut avoir commises involontairement dans cette liste. Afin que celle qu'il doit publier le mois de Juin prochain, soit plus exacte, il les prie de vouloir bien lui envoyer promptement leurs adresses, titres et qualités, dans une *lettre affranchie.*

EXTRAIT

Du Réglement de l'Académie celtique.

ARTICLE PREMIER. L'Académie celtique s'occupe de *recherches sur les langues et les antiquités celtiques, gauloises et françaises.*

III. On fera en sorte de se procurer au moins un correspondant dans chaque arrondissement de l'Empire, afin de pouvoir réunir dans un centre commun, des renseignemens sur les origines et les antiquités de chaque commune, de chaque localité; à cet effet, tous les membres sont invités à faire connaître et à proposer les savans qu'ils croiront capables d'honorer l'Académie, et de s'occuper efficacement de ses recherches. MM. les préfets et sous-préfets sont invités particulièrement à vouloir bien y coopérer, et à indiquer pour associés-correspondans, les personnes les plus instruites et les plus zélées de leur préfecture ou de leur arrondissement.

Digitized by Google

IV. Nul ne peut être élu membre ou associé-correspondant de l'Académie, 1.° s'il n'est avantageusement connu par ses recherches dans les antiquités nationales; 2.° s'il n'est âgé de vingt-cinq ans au moins; 3.° s'il n'est présenté par un membre ou associé-correspondant, avec un court exposé de ses titres littéraires, signé du présentateur; 4.° s'il ne donne lui-même son consentement à cette présentation, en envoyant ses noms, prénoms, qualités et demeure, au secrétariat, dans une lettre signée de lui, ou en les inscrivant lui-même sur le registre des candidats.

VIII. Les obligations de tous les membres et associés-correspondans de l'Académie, sont : 1.° de concourir à ses recherches et de fournir au moins un mémoire, une notice ou le dessin d'un monument chaque année; 2.° de contribuer et de subvenir aux frais et charges de la société, en acquittant une rétribution de 25 fr., une fois payée, pour le droit d'admission ou de diplôme, lors de leur nomination; 3.° de souscrire aux Mémoires de l'Académie, pour assurer leur publicité et être au courant des travaux de la société; 4.° de prendre le titre de membre de l'Académie, dans leurs ouvrages.

Les obligations particulières des membres résidans, sont, en outre, de payer une cotisation annuelle de 36 fr., et d'assister aux séances de l'Académie.

IX. Les membres résidans ou associés-correspondans, qui après avoir été reçus et invités deux fois, à trois mois d'intervalle, de satisfaire aux obligations susdites de membres effectifs de la société, négligeraient de les remplir, cesseront d'être considérés comme membres de l'Académie, et d'être portés sur la liste des membres qui sera réimprimée tous les ans dans le recueil des Mémoires de la société, et séparément. Ils ne pourront pas en prendre le titre dans leurs ouvrages.

XXII. L'Académie s'assemble deux fois par mois, le 1.er et le 16 de chaque mois, à 7 heures précises du soir. Quand les séances tombent un jour de dimanche ou de fête, elles sont remises au lendemain.

XXX. L'Académie publie tous les mois le résultat de ses travaux, sous le titre de *Mémoires d'antiquités celtiques, gauloises et françaises*.

XXXVI. L'Académie interdit à tous ses membres, dans les Mémoires qu'elle publie, ainsi que dans ses séances, toute discussion qui pourrait blesser la religion ou le gouvernement. Ces deux points exceptés, chaque membre peut émettre et soutenir ses opinions personnelles; l'Académie, en les publiant, ne doit pas être censée les approuver, puisque persuadée que c'est du choc des opinions et de la liberté de la discussion que peut résulter la vérité, elle se fait une loi de laisser le champ libre aux opinions contraires, et de ne se lier par l'adoption d'aucun système.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire perpétuel, ELOI JOHANNEAU.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE CELTIQUE.

PRÉSIDENCE DE M. DE FORTIA D'URBAN.

Digitized by Google

EXTRAIT

Du Règlement de l'Académie celtique.

« L'Académie interdit à tous ses Membres, dans les Mémoires qu'elle publie, ainsi que dans ses séances, toute discussion qui pourrait blesser la religion ou le gouvernement; ces deux points exceptés, chaque Membre peut émettre et soutenir ses opinions personnelles, en fait de langues et d'antiquités; l'Académie, en les publiant, ne doit pas être censée les approuver, puisque, persuadée que c'est du choc des opinions et de la liberté de la discussion que peut résulter la vérité, elle se fait une loi de laisser le champ libre aux opinions contraires, et de ne se lier par l'adoption d'aucun système ».

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE CELTIQUE,

OU

MÉMOIRES D'ANTIQUITÉS CELTIQUES,

GAULOISES ET FRANÇAISES,

PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE CELTIQUE,

ET DÉDIÉS A S. M. L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE.

TOME SIXIÈME.

CHANSON, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

A PARIS,

CHEZ FOURNIER, LIBRAIRE, RUE POUPÉE, N° 7.

M. DCCC. XII.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

NOTICE

Sur la Vie et les Ouvrages de J. Le Brigant,

PAR M. ELOI JOHANNEAU.

BRIGANT (JACQUES LE), célèbre celtomane, membre du Musée de Paris, naquit à Pontrieux, le 18 juillet 1720, d'un père négociant. Destiné au barreau, il se fit recevoir avocat au parlement de Bretagne, et exerça cette profession à Tréguier; mais l'étude de sa langue maternelle, le breton, fut toujours l'objet favori et principal de ses occupations. Possédant bien cette langue, qui fut en effet celle des anciens peuples de la Gaule et des Iles britanniques, mais non de tout le genre humain, comme il le croyait, il en a fait l'abus le plus déraisonnable. Il la regardait comme la langue primitive; il y rapportait toutes les autres langues, comme à leur prototype, par une propension, naturelle à l'homme, de préférer toujours sa langue aux langues étrangères, la langue qu'on sait le mieux à celles qu'on sait le moins. Il se prétendait *le dépositaire de la langue pri-*

Digitized by Google

mitive des hommes, et il en prenait le titre dans la plupart de ses écrits.

Dominé par ce système pendant toute sa longue carrière, il en fut à-la-fois l'hiérophante, l'apôtre et le martyr; il fit exprès des voyages à Paris, à Londres, à Amsterdam, pour le répandre, et il le soutint avec autant d'opiniâtreté et même de fanatisme, que les chefs de secte soutiennent leurs opinions. Tant qu'il vécut il ne cessa de rendre de prétendus oracles étymologiques, de vanter sa langue comme une langue primitive, universelle; de combattre pour cette chimère comme Don Quichotte pour sa Dulcinée; de réclamer en sa faveur l'attention des savans, des académies, des états de sa province, des grands, des ministres et des rois eux-mêmes, oubliant pour elle sa profession, sa fortune, sa femme, ses nombreux enfans, s'oubliant lui-même.

Cet homme vraiment extraordinaire, d'une imagination ardente, d'une mémoire prodigieuse, d'un esprit vif, caustique et mordant dans la dispute, n'a pas encore été bien apprécié; il a été trop exalté par les uns, trop rabaissé par les autres, et son système a été aussi mal jugé que son auteur. Cependant le grand nombre de partisans et d'antagonistes qu'il lui a faits, la célébrité qu'il lui a acquise, méritent, je pense, que je tâche de faire mieux connaître l'un et l'autre, et que je consacre à ce double objet un article proportionné à son importance et à son intérêt.

Digitized by Google

Le Brigant, séduit par les étymologies nombreuses et faciles que semblait lui fournir la langue bretonne à volonté, avant de connaître les vrais principes des langues et des étymologies, a été naturellement entraîné, ainsi que Bullet, Gebelin, Latour-d'Auvergne et tant d'autres, à abuser d'une langue vraiment précieuse pour connaître nos origines et nos antiquités, puisque c'est un dialecte de l'ancienne langue celtique, parlée par les Gaulois et les Bretons. Une fois égaré dans sa route par les lueurs trompeuses qu'elle lui offrait, il ne lui a plus été possible de revenir dans la bonne voie, et il s'est égaré de plus en plus. Une fois qu'il a été persuadé que sa langue était la langue primitive, universelle, dont les nombreux monosyllabes se retrouvaient dans tous les mots composés des autres langues, il a dû tirer du breton les étymologies de tous les mots dont il a pu trouver dans sa langue les équivalens pour le son, et se faire un système pour les y retrouver tous. On ne peut nier que parmi les milliers d'étymologies qu'il a publiées, quelques-unes n'aient l'apparence de la vérité, ne soient même ingénieuses, brillantes, capables de séduire, d'égarer un esprit superficiel ou trop confiant, telle que celle du mot *organe* qui vient évidemment du latin et du grec, qu'il faisait venir du breton *or gan*, porte du chant; mais tout esprit juste, exercé, doit sentir qu'elles ne peuvent être les véritables, par cela seul qu'elles sont

Digitized by Google

tirées d'une langue à laquelle ces mots n'appartiennent pas, et que le premier principe en étymologie est de reconnaître d'abord à quelle langue les mots appartiennent, pour n'en chercher l'origine que dans cette langue.

Le Brigant au contraire prétendait retrouver les origines de toutes les langues dans la sienne, sans garder aucune mesure, sans observer aucune différence de temps, de peuples ni de lieux, sans passer par aucune autre langue intermédiaire, mais encore les expliquer et les traduire toutes avec la seule connaissance du breton. Son moyen, dont personne peut-être n'a jamais bien connu le secret et avec lequel cependant il a fait des tours de force, qui, comme les prestiges des enchanteurs, remplissaient les ignorans d'admiration pour cette langue, et pour l'hiérophante qui était l'interprète de ses oracles; son moyen, dis-je, ne consistait que dans un rapprochement arbitraire de plusieurs mots bretons monosyllabiques, sans construction ni concordance grammaticales, avec des mots polysyllabiques d'une langue étrangère, lesquels le plus souvent n'avaient avec eux qu'une analogie très-éloignée de son, et pas le moindre rapport de signification. Un *faciam te benè venire*, plus ou moins ingénieux, achevait l'illusion. Ce moyen dont j'aime à croire qu'il fut dupe le premier, facile avec une langue aussi monosyllabique que la sienne, suppose que les mots sont autant de phrases, qu'il n'y a qu'une

Digitized by Google

langue unique, universelle, et que cette langue est le breton. Il faut avouer que si cette folie, car c'en est une, fait honneur à son patriotisme, elle en fait bien peu à son jugement et à ses connaissances.

Il avait déjà publié sa Dissertation sur la nation des *Brigantes* ou *Brigants*, dont il prétendait descendre, son Glossaire de quelques termes de la coutume de Bretagne, et sa Grammaire bretonne lorsqu'il vint à Paris en 1786, après avoir annoncé dans les Journaux que le samscrit n'était que du bas-breton. Il y parut comme un Scythe au milieu des Athéniens; il y excita une curiosité extraordinaire. Chacun voulait le voir, le connaître et l'entendre; malgré son extérieur, son costume plus que négligé, ses manières brusques, un peu sauvages, il était admis, recherché dans toutes les sociétés. Plein d'assurance en lui-même, de confiance dans son système, dans les ressources que lui offraient les nombreux monosyllabes de sa langue, la vivacité et la sagacité de son esprit, pour se tirer d'affaire dans les cas difficiles, il semblait défier tous les savans, toutes les académies, et leur jeter le gant en les accusant d'ignorance; ce qui lui attira une mystification qui ne le corrigea pas. Cette mystification suppose qu'il a fait à Paris un voyage antérieur; car Gebelin, à qui on l'attribue, était mort en 1784. La voici telle qu'elle est rapportée dans les Recherches sur l'Armorique, de M. Bau-

Digitized by Google

douin de Maisonblanche (*Mémoires de l'Académie celt.*, t. IV, p. 357), qui le fait parler ainsi :

« Le tour horrible qu'on me joua dans ce maudit pays de Paris, il y a quelques années ! Le prince de Soubise, mon Mécène, m'expédiait un brevet de pension sur ses domaines de Bretagne. Survient un académicien auquel on fait la confidence de cet acte généreux. L'homme à fauteuil, jaloux de voir un provincial s'approcher de son *monde primitif*, me dépeint comme un charlatan qui dupe le public en affichant des connaissances imaginaires. Il propose de m'envoyer une série de mots forgés au hasard et de m'en demander l'explication. La cruelle plaisanterie est sur-le-champ réalisée, et je reçois la copie d'un prétendu manuscrit nouvellement découvert, qu'on présume être le *Pater*, mais sans certitude, parce qu'aucun des savans de la capitale n'en peut déchiffrer la langue. La poste suivante porta ma réponse, où j'assurais que c'était précisément le *Pater*, écrit dans un des dialectes celtiques, et pour preuve je décomposais chaque phrase, en l'accompagnant de mots bretons presqu'identiques. Le dénouement fut que je n'eus point de pension ».

Cette mystification est sans doute la même, malgré la différence des deux récits, que celle que j'ai lue, je ne sais plus dans quel ouvrage, et qui est racontée à-peu-près ainsi, autant que je puis me le rappeler : Le chevalier d'Oraison, de concert avec le célèbre Court-de-Gebelin, qui cependant

Digitized by Google

l'estimait beaucoup et qui n'a que trop suivi son faux système ; fit une liste de mots imaginés à plaisir, les fit apprendre par cœur à un jeune homme ; écrivit ou dit à Le Brigant qu'il venait d'arriver à Paris, sur un vaisseau abordé au Havre ou à l'Orient, un jeune sauvage dont personne n'entendait la langue, qu'il le priait, lui qui possédait la langue primitive, la langue universelle, de vouloir bien venir le voir chez lui tel jour et à telle heure, afin de savoir quelle langue il parlait et de quel pays il était. Il prévint en même temps de la mystification projetée nombre de gens de lettres, tous ses amis, toutes ses connaissances, et les invita à s'y trouver. Le Brigant se rendit au jour fixé chez le chevalier d'Oraison, salua la nombreuse assemblée qui s'y était réunie, et qui l'accueillit par des applaudissemens. Le jeune homme qui devait jouer le rôle d'un Indien nouvellement débarqué et qui était habillé en sauvage, lui est présenté ; il prononce quelques mots du Vocabulaire qu'il avait appris. Le Brigant d'un air triomphant les explique à l'assemblée. Le faux Indien continue à parler dans sa langue, l'hiérophante à lui servir d'interprète. A la fin des éclats de rire partent de tous les côtés de la salle. Le celtomane s'aperçoit alors qu'on a voulu le mystifier, mais il ne se déconcerte pas : Apprenez, dit-il au chevalier d'Oraison, qu'il n'est pas possible de prononcer un seul mot qui ne soit celtique, en lui citant un passage des Psaumes

Digitized by Google

qui sert d'épigraphe à sa Grammaire bretonne : *Non sunt loquelæ, neque sermones, in quibus non audiantur voces eorum.*

Je n'ai jamais vu Le Brigant; je n'étais pas à Paris quand il y vint; mais comme il ne cherchait qu'à faire des prosélytes, il ne me fut pas difficile de lier une correspondance avec lui, d'autant plus que Latour-d'Auvergne, notre ami commun, et plusieurs autres Bretons, lui avaient parlé de mes connaissances dans la langue celtique d'une manière avantageuse. J'ai donc reçu de lui un assez grand nombre de lettres que j'ai conservées comme un monument de son aveugle entêtement pour sa chimère, de sa prédilection extravagante pour sa langue. Je vais en extraire tout ce qui me paraîtra le plus propre à faire connaître cet homme singulier. Je ferai remarquer d'abord qu'on lit sur son cachet ces deux devises, l'une bretonne : *Ar hentan langach ar brezonek* (la plus ancienne langue du monde, c'est le breton) ; l'autre latine : *Celticâ negatâ, negatur orbis* (nier la langue celtique, c'est nier l'univers). Il m'offre dans une de ses lettres de faire de moi en huit jours, à compter de celui où il serait instruit de l'acceptation de son offre, le plus savant homme de Paris, titre qui lui avait été donné, dit-il, à lui-même par Louis XVI et le czar Paul Ier. Il avait fait la même proposition à bien d'autres avant moi, entre autres à M. l'abbé Guillon, dont il fait un grand éloge. Disciple incrédule et peu docile, j'ai mal-

Digitized by Google

heureusement été sourd à une offre si belle et si généreuse, et je n'ai retiré de sa volumineuse correspondance d'autre avantage que de connaître à fond ses rêveries et son système.

Peu de temps avant sa mort il adressa à l'Institut et à quelques hommes de lettres, du nombre desquels je fus, six vers de sa composition, *avec invitation gracieuse à tous les savans de l'univers de vouloir bien dire dans quelle langue ils étaient, et ce qu'ils signifiaient.* Moi seul ai répondu à son invitation, ou plutôt à son défi, ainsi qu'à bien d'autres provocations qu'il m'a faites; et moi seul peut-être pouvais y répondre parce que je connaissais à-la-fois sa langue et l'abus qu'il en faisait. Il prétendait cependant dans la lettre d'envoi, qu'il n'y avait à Paris que deux Bretons *capables d'entendre quelque chose de ces vers, mais non pas tout.* En cela il se faisait encore illusion; car ces deux Bretons n'y entendirent rien. Ces vers étaient en effet en breton, mais en breton de sa façon; il n'y avait observé, comme à son ordinaire, ni construction, ni concordance grammaticales; il y avait même dénaturé le son et le sens des mots, afin de pouvoir y faire correspondre et entrer des mots analogues de son, des autres langues, à-peu-près dans le genre de ce vers latin qu'on trouve, avec bien d'autres, dans le Recueil des équivoques latines et françaises, du seigneur des Accords : *Iliades curæ qui mala corde serunt*, dont le son fait en français : *Il y a des*

Digitized by Google

curés qui mal accordés seront. Ces six vers lui paraissaient n'avoir pas moins d'harmonie que les plus beaux vers des Grecs et des Romains. A l'en croire, ils contenaient *le fondement des sciences, et il était de la dernière importance pour elles d'en avoir la traduction.* Comme je suis bien loin d'en être persuadé, je ne les rapporterai pas ici, et je me bornerai, pour en donner une idée, à en citer un seul mot, celui d'*Androgheoz*, dans lequel il voyait à-la-fois le nom grec *Androgeos*, fils de Minos, et les mots bretons *an dro ghé oz*, qui signifiaient, dans la Grammaire qu'il s'était faite, *le tour de votre enclos!*

Il retrouvait la base et les élémens de toutes les langues dans les cinq voyelles *a, e, i, o, u,* à chacune desquelles il donnait une signification particulière tirée du breton, à l'exemple de Gebelin, qui en donnait une arbitraire à toutes les lettres de l'alphabet. Par leur moyen, il croyait pouvoir décomposer et retrouver la signification des mots de toutes les langues. De même qu'il ne reconnaissait qu'une seule langue primitive, universelle, la langue celtique, de même il ne reconnaissait qu'une seule espèce de mots, le nom; et en cela il n'avait pas tort.

Il paraît qu'il n'était pas plus prophète dans son pays qu'à Paris; car dans les lettres qu'il m'a écrites il se plaint amèrement de ses compatriotes les plus instruits, qui, ayant, dit-il, dans la main le flambeau qui peut illuminer *omnem*

Digitized by Google

hominem venientem in hunc mundum, marchent dans les ténèbres. Il se plaint aussi, dans ses lettres, de Voltaire, qu'il avait connu à Amsterdam en 1740; il l'appelle *un vieux goguenard;* de *Grignoux* (Deguignes), et surtout de *Jean le Rond* (d'Alembert), et de Diderot, qui, ne lui pardonnant pas, dit-il, de les avoir redressés sur ce qu'ils ont dit des Celtes brigantes dans l'Encyclopédie, lui ont nui tant qu'ils ont pu, et l'appelaient un des *calfats de l'arche!* Il s'y plaint même de quelques ministres d'état, dont plusieurs vivent encore, qui, dit-il, l'ont rebuté, et n'ont pas su apprécier le diamant qu'il leur offrait si généreusement Il y assure que le savant Seguier, de Nîmes, avait appris le breton à 74 ans, en six semaines, avec sa petite Grammaire, qui cependant est bien loin d'être suffisante pour l'apprendre; que le czar Paul Ier, qui savait sept langues, avait également appris de lui la pratique et la théorie de cet ancien idiome, et qu'il lui a dit un jour que ce qu'il avait vu sur les langues était bien *ginguet*, au prix de ce qu'il tenait de lui.

Il s'y vante d'avoir expliqué trois cent douze langues à livre ouvert, avec la sienne; d'avoir fait à Paris un vrai tour de force, entre autres, en traduisant, à l'instigation de M. l'abbé Desaunais, son compatriote, à l'aide du breton seulement, le samscrit des Brames, la langue des Hottentots et la scène punique de Plaute, qu'un autre celtomane de nos jours (le général Vallancay) a

Digitized by Google

cru aussi ou voulu faire croire avoir traduits, à l'aide de l'irlandais.

On voit dans une de ses lettres, que Louis XVI lui avait promis une pension de 1,000 louis, avec la maison des Célestins, pour y professer sa langue et son système; qu'il devait s'adjoindre dans cette fonction M. l'abbé Guillon; qu'un ministre lui avait annoncé avec emphase une gratification de 30 pistoles, qu'il n'a jamais touchée; qu'il fut nommé à la fin du siècle dernier, avec M. de Bougainville, par un autre ministre, pour aller au département de la Manche former des instructeurs; mais que son grand âge, l'éloignement des lieux, la modicité du traitement l'empêchèrent d'accepter. On y voit qu'il avait plus de quarante ouvrages manuscrits à faire imprimer, entre autres une Grammaire générale, et qu'il en a envoyé les titres à M. Simon, de Troyes, aujourd'hui professeur à Besançon. On y voit que de même qu'il croyait retrouver toutes les langues dans le breton, il croyait trouver aussi dans Nostradamus des prédictions de tous les évènemens de la révolution. Tant il est vrai qu'une folie ne va jamais sans une autre.

On se doute bien, d'après la singularité de son système et l'ardeur du prosélytisme qui le dévorait, qu'il a dû être en relation et en correspondance avec la plupart des hommes célèbres de son temps. Il a été lié en effet avec un grand nombre, avec Voltaire, d'Alembert, Diderot, Buffon,

Digitized by Google

Gebelin, Deguignes, Formey de Berlin, Seguier de Nîmes, Thiébaut, La Chalottais, Bergier, Dupuis, Herder, Le Roi médecin, La Tour-d'Auvergne, Cambry, Moreau de Saint-Méry, Sieyes, Millin, Lefebvre de Villebrune, l'abbé Desaunais, l'abbé Guillon, etc. etc.; mais il trouva parmi eux plus de mécréans que d'adeptes.

Malgré ses rêveries en fait d'origine de langues et d'étymologies, Le Brigant n'en est pas moins un homme recommandable par son amour, son enthousiasme même pour sa langue et son pays, par ses connaissances positives, par la force, la franchise et la générosité de son caractère. S'il avait trouvé quelqu'un capable de lui démontrer ses erreurs, de lui faire voir qu'il suivait une fausse route, et de lui en indiquer une meilleure, peut-être serait-il revenu dans la bonne voie, et aurait-il fait servir l'étude profonde qu'il avait faite du breton à l'avantage de cette langue et de nos origines. Il paraît qu'il n'était point ignorant en minéralogie : on lui doit la découverte en Bretagne de plusieurs carrières de marbre qui n'ont pas été exploitées.

Etant allé résider à Avranches dans les premières années de la révolution, il s'y trouvait incarcéré comme fédéraliste lorsque les Vendéens pénétrèrent dans cette ville. Ceux-ci se portèrent aux prisons et voulurent y commettre des excès. Le Brigant leur en imposa par sa fermeté et sauva la vie au concierge. Marié deux fois, il a eu vingt-deux

Digitized by Google

enfans, dont douze existaient encore en 1787; mais ceux qui lui restaient lors de la guerre de la révolution, étaient ou dispersés aux armées, ou établis en différens lieux, lorsque le plus jeune, qui lui servait d'appui et de consolation dans sa vieillesse, lui est enlevé par la réquisition. Son brave, son généreux ami, La Tour-d'Auvergne, qui, après son retour de sa captivité d'Angleterre, se reposait alors à Paris dans le sein des lettres, des fatigues de la guerre, l'apprend, se présente au Directoire, obtient la faculté de remplacer le jeune réquisitionnaire, se rend à cet effet à l'armée de Sambre-et-Meuse, où il servait depuis quatre ans, et le renvoie à son père.

Le Brigant mourut peu de temps après à Tréguier, le 3 février 1804, à l'âge de 84 ans. Il vécut et mourut pauvre, malgré sa grande renommée, l'admiration générale qu'il a excitée, et les belles promesses qu'on lui avait faites. Il a joui, jusqu'au dernier moment de sa vie, d'une forte santé; il m'écrivait en 1801, qu'il faisait cinq lieues à pied tous les jours; que ses peines étaient encore plus aggravées par elles-mêmes que par le poids des années: « J'ai encore du feu, s'il était attisé, me dit-il dans une de ses lettres; la mèche brûle, l'huile se consume, dans peu la lampe cessera d'éclairer; il y avait cependant de quoi éclairer les nations. *Ecce citò in pulvere dormiam et si manè me quæsieris, non subsistam* ». La Bible faisait sa lecture favorite; il la citait continuellement, et

Digitized by Google

toujours d'une manière heureuse ou ingénieuse. Les épigraphes de presque tous ses ouvrages en sont tirées ; elles sont toutes très-curieuses et bien propres à faire connaître l'enthousiasme, les prétentions fastueuses de l'auteur.

Comme l'illustre avocat Tiraqueau, Le Brigant a fait autant de livres que d'enfans. Ses ouvrages imprimés sont :

I. *Dissertation adressée aux Académies savantes de l'Europe, sur une nation de Celtes, nommés* Brigantes *ou* Brigants, *fondateurs de plusieurs villes de leur nom, duquel et de leur race il se trouve encore des hommes en Bretagne; par un auteur de la même nation;* avec cette épigraphe : *Dilatet Deus Japhet.* Génès. A Bregenthe dans le Tyrol; 1762 : in-12 de 96 pages. L'auteur y prétend que les Celtes ou Galates descendent de Gomer, fils aîné de Japhet; que ce sont eux qui ont été nommés de son nom *Gomérites;* que leur marche vers l'Europe est attestée par les noms de lieux tirés de leur langue. Il retrouve les *Brigantes* en Allemagne, dans la Grande-Bretagne, en Irlande, en Espagne, en Portugal, enfin dans les quatre parties du Monde. D'où il conclut que la bénédiction donnée à Japhet a été accomplie. Toute cette dissertation n'est appuyée que sur des passages généralement mal entendus, et sur de fausses étymologies de mots étrangers à la langue celtique, tirées de cette langue. Une note écrite de la main de l'auteur sur

Digitized by Google

mon exemplaire m'apprend qu'elle a été traduite en cinq ou six langues : elle ne méritait pas cet honneur.

II. *Petit Glossaire* ou *Manuel instructif pour faciliter l'intelligence de quelques termes de la Coutume de Bretagne, contenant leur définition exacte, leurs significations et étymologies :* à Brest, Malassis; 1774 : in-12 de 108 pages; avec cette épigraphe : *Qui dedicerint ista, invenient quid respondeant.* Sap., chap. VI, vers. 11. Cet opuscule est dédié à M. de La Chalottais, qui était son parent, et qui venait d'être rendu à la liberté et à la Bretagne. Il contient une centaine de mots de la jurisprudence française, qui doivent presque tous leur origine au latin, et que l'auteur dérive, comme à son ordinaire, du celtique, toujours avec plus d'esprit que de raison.

III. *Elémens de la langue des Celtes gomérites ou Bretons : introduction à cette langue, et par elle à celles de tous les peuples connus ;* avec cette épigraphe : *Non sunt loquelæ, neque sermones, in quibus non audiantur voces eorum.* Psalm. 18. Strasbourg, Lorenz et Schouler; 1779 : in-12 de 64 pages. Cette petite Grammaire qui est beaucoup moins étendue et moins complète que celle du P. Grégoire de Rostrenen, qui l'a précédée, est terminée par des traductions bretonnes de différens morceaux, entre autres par celle de la Parabole de l'Enfant prodigue, et par un petit Vocabulaire breton-français d'environ quatre

Digitized by Google

cents mots. Il en a paru une seconde édition, retouchée et rectifiée par l'auteur, à Brest, chez Gauchelet, an 7; mais la première, dédiée à Oberlin, publiée et revue par ce savant, lui est de beaucoup préférable par la correction, le papier et l'impression.

IV. *Observations fondamentales sur les langues anciennes et modernes*, ou *Prospectus de l'ouvrage intitulé : la Langue primitive conservée*, Paris, Barrois l'aîné; 1787 : in-4° de 118 pages. Cet ouvrage, très-bien écrit, a fait principalement la réputation de Le Brigant, et a séduit beaucoup de personnes; mais c'est un mauvais canevas, brodé par un excellent écrivain. On assure que la rédaction en appartient en entier à M. Abeille, qui était Breton, et je n'ai pas de peine à le croire; car il s'en faut beaucoup que les autres ouvrages de Le Brigant soient aussi bien écrits. Pour y faire triompher sa prétendue langue primitive et universelle, l'auteur cite trois ou quatre passages de la Bible, entre autres celui-ci de la Génèse : *Que la lumière soit, et la lumière fut*, en celtique, en hébreu, en chaldéen, en syriaque, en arabe, en grec et en latin : malgré la diversité des mots qui composent ce passage dans ces différentes langues, il vient toujours à bout de mettre en correspondance avec eux des mots celtiques qu'il altère pour le son, pour le sens et pour la construction, afin de prouver que toutes ces langues dérivent du celtique. On y trouve cependant de bonnes

Digitized by Google

observations sur les traductions, sur la différence qui existe entre les synonymes apparens, sur les langues orientales, sur le chinois, le samscrit, le galibi, la langue de Taïti; sur les Dictionnaires celtiques existans. L'ouvrage annoncé par ce prospectus n'a jamais paru; il devait avoir 2 vol. in-4°, et contenir, 1° la filiation des langues; 2° la grammaire et la syntaxe de la langue celtique, c'est-à-dire du breton; 3° une méthode pour décomposer les mots des autres langues par leurs élémens primitifs, les monosyllabes du celtique; 4° un vocabulaire de tous les radicaux monosyllabiques, et un dictionnaire complet des mots composés de cette langue, avec les altérations, les modifications, les extensions de leur sens propre ou figuré chez les différens peuples. Malgré le faux système de l'auteur, il est bien à regretter que cet ouvrage, qui est le plus important et le plus étendu de tous les ouvrages de Le Brigant, n'ait pas été imprimé; et il serait bien à désirer que celui qui en est le propriétaire le déposât à la Bibliothèque impériale, ou le proposât de nouveau par souscription. Un homme qui connaîtrait bien la langue bretonne et tous les dialectes du celtique, ainsi que les vrais principes des langues et de l'étymologie, pourrait en tirer bon parti.

V. *Détachemens de la langue primitive : celle des Parisiens avant l'invasion des Germains, la venue de César et le ravage des Gaules.* Paris,

Digitized by Google

Cailleau, 1787 : in-8° de 56 pages. L'auteur y examine quelle était la langue des Gaules il y a deux mille ans, et les altérations qu'elle a éprouvées. Cet opuscule est terminé par une réponse à l'extrait que M. Deguignes avait donné de l'ouvrage précédent dans le Journal des Savans (du 1er avril 1787), et par une lettre de M. l'abbé Guillon son disciple, qui, dans son enthousiasme pour les tours de force de son maître, l'élève bien au-dessus de Gebelin, de Leibnitz, etc. etc.

VI. *Autres détachemens de la langue primitive : celle des Français, la même que la langue des Gaulois leurs ancêtres ; découverte importante pour tous instituteurs.* Paris, Cailleau, 1787 : in-8° de 32 pages. L'auteur y donne le serment de Louis le Germanique et de Charles son frère, en roman, en français, en latin, en francothéotisque, en allemand et en anglais ; met à côté des versions latine, francothéotisque, allemande et anglaise, une version bretonne différente, pour en faire concorder les mots et prouver que toutes ces langues sont toujours du celtique.

VII. *Autres détachemens de la langue primitive : observations au sujet de l'ouvrage de l'Origine des sociétés et du langage ; par* M. James Grant. Paris, Cailleau, 1788 : in-8° de 8 pages.

VIII. *Réflexions sur les études.* Paris, 1788.

IX. *Notions générales ou encyclopédiques.* Avranches, 1791 : in-8°.

X. *Petite Leçon très-utile aux grands hommes*

Digitized by Google

qui aspireraient au beau titre d'instituteurs des nations; par le dépositaire de la langue primitive des hommes, Le Brigant, Andronome; 1793 : in-12 de 32 pages, avec cette épigraphe : *Erat enim docens eos, tanquam authoritatem habens, et non sicut scribæ et pharisæi.* Evang.

XI. Deux brochures politiques, imprimées en 1789 ; l'une relative à une lettre adressée de Londres au roi par Calonne, et la seconde aux opérations des états-généraux.

Le Brigant a laissé en outre plusieurs manuscrits, des extraits curieux, et une correspondance considérable. Tous ces objets ont été vendus à M. Kergariou de Lannion, à la réserve de quelques manuscrits qui ont été conservés par son fils aîné. Voici les titres de ces manuscrits :

I. *Vocabulaire latin, celtique, français et anglais.* Paris, 1788 : petit in-fol. Ce manuscrit a une centaine de pages à quatre colonnes; il est de la main de l'auteur, à l'exception de trois ou quatre pages qui ont été écrites par M. Moreau de Saint-Méry, à qui il appartient, et chez qui je l'ai vu et examiné. Le Brigant en parle dans une notice manuscrite sur les Dictionnaires celtiques, qu'il m'a envoyée en 1801, dans laquelle il donne son opinion sur chacun de ces Dictionnaires. Il y dit que ce manuscrit est en quatre langues, le breton, le français, le latin et le grec, et qu'il le donnerait en douze langues, s'il trouvait un éditeur qui voulût faire les frais de sa publication. Il

Digitized by Google

y a dans ce Vocabulaire quelques bonnes analogies; mais la plupart des mots celtiques qu'il compare aux mots des trois langues sont altérés, et n'ont ni le son qui convient, ni le sens qu'il leur donne. Il retrouve ces prétendues analogies par la réunion de plusieurs mots bretons qui n'ont ni collectivement, ni séparément le sens du mot unique des trois autres langues auquel il les compare. C'est partout le même faux système que celui qui l'a égaré toute sa vie, et qu'il n'a cessé de soutenir avec autant d'opiniâtreté que d'enthousiasme, tant dans ses ouvrages que dans ses lettres et sa conversation.

II. *Explication de plusieurs mots africains, indiens, espagnols, français, caraïbes*, etc, *en langue celtique*. Paris, 1786 : in-12 de 56 pages. C'est un Vocabulaire d'environ trois cents mots, recueillis et définis par M. Moreau de Saint-Méry, auxquels Le Brigant a ajouté les mots celtiques qu'il regardait comme leurs racines et leurs analogues de son et de sens. Ce recueil, pour la partie positive, est curieux et utile; pitoyable pour la partie étymologique, c'est toujours le même faux système; ce sont toujours des mots bretons monosyllabiques, mis en correspondance avec des mots polysyllabiques étrangers à la langue celtique. En voici quelques exemples : *Agouti*, espèce de lièvre des îles du Vent; celte, *a gou ti*, qui se cache en un trou; *bannane*, fruit de l'Amérique; celte, *pan an é*, le soutien quand je

Digitized by Google

marche; *coco;* celte, *cou cou*, caché deux fois; *colon* (mot évidemment d'origine latine); celte, *ke oll on*, qui est de notre enceinte; *coris*, espèce de petit lapin; celte, *cou ris*, que je cachai; *zombi*, nom africain des revenans; celte, *ze om bé*, ceux de nous dans la fosse. Le premier défaut de ces prétendues étymologies, c'est de les chercher dans une langue à laquelle elles n'appartiennent pas; le second, de ne pas mettre les mots bretons en construction et en concordance grammaticales, et d'en supprimer toutes les particules nécessaires pour la liaison des phrases prétendues qui forment ces mots; le troisième, de dénaturer le son et l'orthographe des mots bretons, tels que *gou* et *cou* pour *cuz*, leur sens isolé, tel que celui du mot *ti* qui signifie *maison* et non pas *trou*, et leur sens collectif. Car, en supposant même que des mots soient des phrases, et que les phrases que ces monosyllabes réunis forment, soient celtiques, elles ne signifient pas ce que Le Brigant leur fait signifier : par exemple, *a gou ti* ne signifie pas *qui se cache en un trou*, mais *qui cache maison; ze om bé* ne signifie pas *ceux de nous dans la fosse*, mais *ici nous fosse*, et ainsi des autres.

III. *Le Fanal de Pouppe*, ou *le Lustre du Musée de Gebelin, remis en place pour éclairer les nations : l'origine de la parole, le fond des sciences découvert, l'harmonie des langues trouvée, et le chaos de la confusion débrouillé. Abscondita benè sapientibus et prudentibus, et*

Digitized by Google

revelata parvulis. Par le dépositaire de la langue primitive. Cet ouvrage est divisé en quatre parties, comme l'indique le titre. Par le fond des sciences découvert, l'auteur entend ses prétendus élémens primitifs du langage *a*, *e*, *i*, *o*, *u*; par le chaos débrouillé, la comparaison des langues qu'il appelle corrompues, avec la langue restée, selon lui, inaltérable et intacte chez la première nation de la terre, les descendans des Gomérites, les mêmes que les Gaulois et les Bretons.

IV. Je n'ai aucun renseignement sur les manuscrits suivans; en voici seulement les titres : *Grammaire générale;* elle n'est que mentionnée dans une de ses lettres : *Radicaux des cinq voyelles* a, e, i, o, u; *Racines primitives de la langue originelle, le celte gomérite ou celle des Bretons, le barde armoricain; Complainte sur l'état présent des sciences dans le continent des Gaules; des Atlantes et des enfans d'Abraham; le premier Contrat des humains*, ou *l'Origine de la société déguisée dans la fable de Galathée et de Pigmalion; Testament de Noé; A, B, C des nations; aux Souverains et aux Savans de l'Europe; Dissertation sur la ville d'Avranches.*

ELOI JOHANNEAU.

Digitized by Google

DISSERTATION

SUR LES DEUX QUESTIONS SUIVANTES :

A-t-il existé un tribunal pour juger les rois d'Egypte après leur mort ?

Les pyramides d'Egypte étaient-elles destinées à servir de tombeaux aux rois ?

PAR ALEXANDRE LENOIR, Administrateur du Musée impérial des monumens français, etc. etc.

PARMI plusieurs assertions de Diodore de Sicile, sur l'Histoire de l'antique Egypte, il en est deux qui, malgré le crédit qu'elles ont obtenu, n'en sont pas moins démenties par la critique; c'est ce que je vais examiner.

La première suppose l'existence d'un tribunal qui aurait jugé les rois après leur mort, et qui, ayant pesé leur administration dans la balance de la Justice, aurait prononcé si on devait leur accorder ou leur refuser les honneurs de la sépulture.

La seconde indique l'objet et l'usage des pyramides, lesquelles, suivant cet historien, auraient servi de tombeaux aux Pharaons.

S. I.

Tribunal pour juger les morts.

Il y a, dit Diodore de Sicile, livre Ier, un lac

Digitized by Google

en Egypte au-delà duquel on enterrait anciennement les morts. Après les avoir embaumés, on les portait sur les bords de ce lac. Les juges, préposés pour examiner la conduite et les mœurs de ceux qu'on devait faire passer de l'autre côté, y venaient au nombre de quarante, et, après une longue délibération, s'ils jugeaient celui dont on venait de faire l'information, digne de la sépulture, on mettait son corps dans une barque dont le batelier se nommait *Caron*.... Cette coutume était partagée à l'égard des rois, et le jugement que l'on portait contre eux était quelquefois si sévère, qu'il y en eut quelques-uns qui furent jugés indignes de la sépulture.

En lisant cette première assertion de Diodore, je me suis fait cette question : Ce tribunal pour juger les rois après leur mort, par qui aurait-il été établi ? — Serait-ce par le peuple ? — Mais le peuple de l'Egypte ne disputa jamais à ses rois l'honneur de la sépulture, et il est fort douteux que le peuple ait eu ce droit, comme on le croit vulgairement.

D'ailleurs cet usage ne pouvait pas avoir lieu dans un pays tel que l'Egypte, où le père était toujours remplacé sur le trône par son fils aîné, aussi long-temps que la famille royale subsistait. Ainsi les Egyptiens auraient eu nécessairement un ennemi implacable dans le jeune prince héritier du trône, en refusant la sépulture à son père, dont il pouvait à son gré faire porter la momie

Digitized by Google

dans quelque souterrain, à l'insçu même du peuple. C'est la remarque d'un savant, et voici ce qu'il dit à ce sujet :

« On trouve dans l'histoire un fait décisif, par lequel il est démontré que les Egyptiens ne pensèrent pas même à refuser la sépulture aux mauvais rois. Ils haïssaient mortellement un des Pharaons despotiques, nommé *Apriès*, que l'on soupçonnait d'avoir commis des crimes atroces, dont quelques-uns pourtant étaient réels. Cependant Apriès, qui se vantait dans sa prospérité de ne pouvoir être détrôné par Dieu même, fut vaincu par Amasis : or le peuple dans son ressentiment se fit livrer le malheureux prince; on l'étrangla et on le porta ensuite dans le tombeau de ses pères, que l'on voyoit à l'entrée du temple de Minerve à Saïs, lieu sacré où reposaient tous les Pharaons de la tribu saïtique ».

Il paraît que, selon un ancien usage, l'hiérophante ou le grand-prêtre devait prononcer publiquement un discours lorsqu'on portait le corps du roi au tombeau, après un deuil de soixante-dix jours, temps que les embaumeurs employaient pour préparer la momie du prince. C'est tout simplement dans le discours du grand-prêtre que consistait tout le jugement des morts qu'on faisait essuyer aux Pharaons, qui y étaient plus ou moins loués; et Porphyre assure qu'on les louoit surtout lorsqu'ils avaient été sobres, parce

Digitized by Google

que cette vertu en suppose beaucoup d'autres, principalement dans un souverain.

Non-seulement le grand Bossuet a cru à la coutume de juger les rois d'Egypte après leur mort, mais, selon lui, cette coutume parut si sainte au peuple de Dieu, qu'il l'a toujours pratiquée : *Nous voyons dans l'Ecriture*, dit-il, *que les méchans rois étaient privés de la sépulture de leurs ancêtres*. Ce qu'il y a de certain, c'est que ni dans le *Lévitique*, ni dans le *Deutéronome* on ne trouve aucun règlement sur la sépulture, et l'on n'en trouve pas davantage sur la manière d'enterrer les morts.

J'ajouterai à ce que je viens de dire, que dans le Livre des rois les rois sont tous honorés indistinctement des obsèques accompagnés de plus ou de moins de pompe magnifique. Enfin les livres que l'on nomme *sacrés* gardent absolument le silence sur le prétendu jugement des rois après leur mort, et ce dont seulement il s'agit ici, l'expérience de tous les siècles, ferait croire encore plutôt aux éloges prodigués dans cette circonstance qu'à la censure la plus impartiale ; mais les éloges furent toujours illusoires, et la censure aurait toujours été vaine. A quoi sert le jugement même de la postérité, le seul tribunal devant lequel doivent comparaître un jour ceux qui, par les fonctions qui leur furent confiées, ont plus ou moins influé sur la destinée des peuples ?

Pourquoi la pensée de l'improbation et même

Digitized by Google

de l'exécration des siècles viendrait-elle les tourmenter, eux qui sont si peu touchés de la flatterie publique pendant leur vie? « Les rois, a dit un philosophe, sont presque insensibles à la flatterie publique. La seule qui les séduise est la flatterie adroite des courtisans qui s'exerce sur les petites choses, se répète tous les jours et sait choisir ses momens; qui consiste moins dans les louanges directes que dans une adroite approbation des passions, des goûts, des actions, des discours du prince. Un demi-mot, un signe, un air de tête, une maxime générale qui les rassure sur leurs faiblesses ou sur leurs fautes, font plus d'effet que tout le reste.

Alexandre aimait passionnément la gloire; il voulait conquérir l'opinion publique qui la donne.

Alexandre dont on n'a dit tant de mal que parce qu'il en a beaucoup fait, Alexandre est néanmoins véritablement grand, non parce que l'univers a été saisi d'un étonnement qui commandait à son aspect un respectueux silence (1); il est grand par le trait de son médecin Philippe; il est grand par l'impulsion qu'il a donnée aux sciences et à la civilisation des peuples; il est grand enfin par ce mot sublime: *O Athéniens, qu'il m'en coûte pour être loué de vous!* En effet, « la véritable gloire consiste dans une grande réputation fondée sur

(1) *Siluit terra in conspectu ejus.*

Digitized by Google

les services qu'on a rendus ou à ses amis, ou à sa patrie, ou à tout le genre humain. Elle ne consiste point dans la fumée de la faveur populaire, ni dans les applaudissemens d'une aveugle multitude, que les sages ont toujours comptés pour rien, mais dans l'approbation unanime de tous les gens de bien et dans le témoignage incorruptible des juges éclairés, qui répond au mérite et à la vertu, comme l'écho répond à la voix ».

J'ignore si les Pharaons, dans leur conduite politique, mirent beaucoup d'importance à mériter les louanges et à éviter le blâme qui pouvaient les attendre lorsqu'ils n'existeraient plus; il paraît du moins certain que l'on n'employa point de formes juridiques afin de décider si on leur accorderait ou si on leur refuserait la sépulture. Donc il n'a point existé de tribunal pour juger les rois d'Egypte après leur mort.

On pourrait citer des exemples de procès faits à la mémoire de quelques morts, et seulement pour quelques futiles opinions. En 1686, par déclaration du 26 avril, ceux qui, après avoir abjuré la religion protestante, y retournaient devenant malades, devaient, en cas de guérison, être condamnés aux galères perpétuelles, et, en cas de mort, leurs biens devaient être confisqués et le procès fait à leur mémoire. Mais la postérité a fait aussi le procès à la mémoire de ce roi qui avait permis une injustice aussi révoltante, et le jugement ne lui a pas été favorable. Je pourrais

Digitized by Google

citer un grand nombre de faits semblables qui sont à la honte des peuples civilisés ; je les oublie avec d'autant plus de raison, qu'en les citant, je sortirais de la question que je me suis proposée, et qu'ils ne feraient que rappeler des calamités publiques, sans pour cela corriger les hommes.

S. II.

Des Pyramides d'Egypte.

L'autre assertion de Diodore, relativement à l'usage des pyramides d'Egypte, n'est pas plus fondée.

Les Pharaons qui, selon cet historien, avaient fait bâtir les deux grandes pyramides, n'avaient osé ordonner d'y faire déposer leur corps, de peur que les Egyptiens ne vinssent l'en arracher.

« Il suffit d'y réfléchir, dit encore le savant dont j'ai parlé plus haut, pour concevoir l'absurdité où ces princes seraient tombés en élevant des pyramides qui devaient leur servir de sépulture ; tandis que d'un autre côté ils étaient certains qu'on ne les y enterrerait jamais. Les Grecs, s'étant une fois mis dans l'esprit que les pyramides sont les tombeaux des Pharaons, n'ont jamais voulu se laisser désabuser à cet égard, quoique les Egyptiens aient hautement déclaré que jamais aucun de leurs rois n'avait été enseveli dans l'intérieur d'une pyramide, et que c'était des monumens élevés par

Digitized by Google

la nation en corps, et non par les princes en particulier ».

Puisque Strabon a été imbu du préjugé que les pyramides d'Egypte servaient de sépulture aux rois, on peut excuser le bon Rollin d'avoir suivi cette opinion, qui paraît avoir été commune chez les Grecs : on peut avec plus de raison excuser le grand Bossuet lorsque, entraîné par sa noble et mâle éloquence, et, pour mieux peindre sa pensée, il dit : *Quelque effort que fassent les hommes, leur néant paraît partout. — Ces pyramides étaient des tombeaux.*

Le célèbre orateur chrétien n'était-il pas pénétré lui-même de cette vérité consolante, que le néant des hommes ne paraît pas partout, quand il dit, dans l'Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche : *Que peut-on voir de plus illustre que sa descendance immédiate, où, durant l'espace de quatre cents ans, on ne trouve que des rois et des empereurs*, etc. ?

En admirant le style énergique et sublime de l'évêque de Meaux, je pourrais ajouter à ses grandes idées des argumens plus positifs, en disant que tout n'est pas *néant* dans les productions des hommes ; je dirais que tout n'est pas *néant* dans les efforts heureux des philosophes qui ont étendu la perfectibilité humaine ; je dirais enfin, que rien ne prouve moins le *néant dans les productions des hommes*, que les découvertes dans les sciences comme dans les arts, lesquelles sur-

Digitized by Google

nagent aux révolutions qui affligent sans cesse l'espèce humaine ! . . . . . *Tout n'est pas néant dans les productions des hommes, comme nous l'avons démontré. . . . Les pyramides d'Egypte n'étaient point des tombeaux. . . . .*

C'est parce qu'on n'avait point d'idées précises de ces monumens de la gloire des peuples de l'antiquité, qu'on a tant divagué, quand on a voulu en parler. C'est pour cela que les pyramides ont été plus d'une fois dépréciées. Pline dit qu'elles sont l'ouvrage et le résultat de la folie et de l'ostentation des rois. Il a plu au poëte Martial de les rabaisser au-dessous du Colisée ; Lucain a dit : *Pyramidum tumulis evulsus Amasis*, c'est-à-dire, Amasis arraché des sépulcres que renferment les pyramides ; et de nos jours l'ignorance, parée des charmes du style, n'a pas craint de nous les montrer comme un *amas de pierres*. On s'est également permis de plaisanter sur un sujet qui ne souffre guère la plaisanterie, en racontant que *la plus célèbre d'entre elles fut bâtie en l'honneur de la fille d'un roi qui ne demandait qu'une pierre de chacun de ses amans, dont néanmoins elle fit construire ce prodigieux édifice, après avoir enrichi le roi Ethiops son père du produit de ses amours.*

S. III.

Je me résume et je dis : Ceux qui ont écrit avec tant de légèreté sur un sujet qui méritait tant de

Digitized by Google

recherches et de critique, ignoraient sans doute les travaux et les méditations profondes de quelques savans sur ces ouvrages qui immortaliseront les Egyptiens ; ils ignoraient ce qui a été observé sur la grande pyramide, ce monument le plus imposant, mille fois plus encore par son objet et le génie qui présida à sa construction, que par sa masse et son antiquité.

Je ne vois pas quel peut être cet amphithéâtre que Martial a célébré avec tant d'emphase, tant de flatterie, si ce n'est pas le Colisée ? — Mais Martial a manqué son but sous tous les rapports.

L'empereur auquel il a consacré sa muse n'a eu aucune part à la construction de l'amphithéâtre connu sous le nom de *Colisée*. Cet édifice fut élevé sous les règnes de Vespasien et de Titus. Titus en fit la dédicace selon Suétone, et ce fut pour cette raison que le sénat fit frapper une médaille sur laquelle, au revers du portrait de cet empereur, on voit la représentation du Colisée. — Il est vrai que Suétone dit que Domitien avait fait restaurer plusieurs édifices détruits par des incendies, et le tout à son nom, sans faire aucune mention des premiers fondateurs ; mais dans l'énumération qu'en fait Suétone on ne trouve point l'amphithéâtre qui en effet n'avait encore souffert aucun dommage. — Domitien n'a donc eu aucune part à la construction de l'amphithéâtre du Colisée, et Cassiodore dit que Titus, ou plutôt Vespa-

Digitized by Google

sien son père, avait fait couler un fleuve d'or pour construire ce monument.

Comparons maintenant la grande pyramide d'Egypte à l'amphithéâtre connu sous le nom de *Colysée*.

1°. On ne connaît ni le nom de celui ou de ceux qui ont fait construire cette pyramide, ni l'époque de sa construction, ce qui prouve sa haute antiquité : cependant, malgré quelque dégradation qu'elle a éprouvée, elle est encore plus entière que l'amphithéâtre de Titus.

2°. La grande pyramide, considérée seulement sous le rapport de sa masse et de la main-d'œuvre, est infiniment supérieure au Colisée. Diodore suppose qu'on avait employé à cette construction autant de *mille* hommes qu'il y avait de jours dans l'année, c'est-à-dire *trois cent soixante mille*, et qu'ils travaillèrent pendant *vingt* ans ; ce qui peut être exagéré, quoique Pline dise la même chose, *Livre trente-six*. Néanmoins on peut croire que la somme de la dépense pour ce monument a dû surpasser celle qui a été employée pour le Colisée.

3°. L'objet de la grande pyramide, quel qu'il soit, doit faire soupçonner une conception extraordinaire et des vues supérieures à une simple maçonnerie construite pour servir d'arène à des gladiateurs. La forme de la pyramide, ses dimensions, la manière dont elle est orientée ne sont assurément pas l'effet du hasard, mais le produit de combinaisons savantes. Aussi, depuis qu'elle sert

Digitized by Google

d'ornement au sol de l'Egypte, a-t-elle exercé la critique et l'examen d'un grand nombre de savans et de voyageurs. Ce qui a fixé surtout l'attention de la plupart d'entre eux, c'est le résultat des mesures de sa base et de sa hauteur, résultat auquel on a mis beaucoup d'importance. C'est ce qui a fait dire à un savant qui s'occupait de la science des mesures : « Ainsi ces pyramides, que le vulgaire des écrivains n'envisage que comme un monument de l'orgueil ou de la vanité puérile et tyrannique des princes qui les élevèrent, sont pourtant un des plus superbes et des plus respectables témoins de la science qu'avaient acquise les anciens sur la mesure de la terre, et de l'application ingénieuse qu'ils en firent aux mesures usuelles de la société ».

Mais on a découvert, dira-t-on, dans le fond de la grande pyramide, un petit caveau ou un tombeau taillé de manière à contenir un corps, et ce tombeau est celui d'un ancien roi d'Egypte? — Pour répondre à cette observation d'une manière positive, je dirai, les voyageurs instruits et les antiquaires sont généralement d'accord sur le but qu'on s'est proposé par la construction de cet immense édifice, et tous le considèrent comme le tombeau d'Osiris.

Personne n'ignore aujourd'hui qu'Osiris était l'image du Soleil, le feu caché de la nature, le principe qui anime tout et crée tout par sa

Digitized by Google

seule toute-puissance, comme l'ont dit les Egyptiens eux-mêmes dans les inscriptions rapportées par Diodore.

Osiris était donc pour les Egyptiens l'image de la lumière céleste, de Dieu lui-même, qui voit tout, qui contemple tout du haut de son trône de gloire; aussi l'appelaient-ils *Osiris-Roi*, *Osiris le Bienfaisant*. Ainsi ce tombeau, consacré au Soleil, était censé recevoir le Dieu suprême de l'Egypte, lorsqu'en descendant dans les signes inférieurs il privait la nature de sa présence : ce n'était donc qu'un simulacre, comme le sont tous les tombeaux qu'on a élevés en l'honneur des personnages mythologiques chez différens peuples, et c'est ainsi que les Crétois conservaient le tombeau de Jupiter. Et pourquoi, dirai-je encore, cette fameuse pyramide ne serait-elle pas l'image d'Osiris ? Les Grecs à Sycione avaient représenté Jupiter par une pyramide, et à Paphos la statue de Vénus avait la forme d'un obélisque. « Quand il s'agit de monumens religieux, rien ne coûte à un peuple puissant, riche et superstitieux, qui prétend à la gloire d'avoir donné à la religion une forme majestueuse et savante. Telle était la prétention des Egyptiens, qui aspiraient à la réputation de *sagesse universelle* ».

Enfin, si la grande pyramide d'Egypte est un monument consacré à la divinité du Soleil; si, par ses rapports marqués avec la marche de

Digitized by Google

cet astre et les mouvemens célestes, elle est liée à la nature; si elle établit une sorte de communication entre la terre et le ciel, c'est aux savans qu'il appartient de prononcer et de dire lequel de ce monument ou de l'amphithéâtre de César mérite le plus le nom d'*amas de pierres*.

— ALEXANDRE LENOIR.

Digitized by Google

TOMBELLE FUNÉRAIRE

DE POUILLY-SUR-SAÔNE, DÉPART. DE LA CÔTE-D'OR;

PAR CL.-XAV. GIRAULT, jurisconsulte à Auxonne, membre de l'Académie celtique de Paris et de plusieurs autres Sociétés savantes.

Et (*Patrias*) Cineres extructo monte quiescant.
LUCAN. Lib. 8, v. 695.

IL n'est aucun volume des Mémoires de l'Académie celtique qui ne renferme la description de tombelles existantes dans les différentes contrées de l'empire des Gaules : celle qui fait le sujet de ce Mémoire ne subsiste plus, mais c'est pour cela même qu'elle présente encore plus d'intérêt, puisqu'en l'aplanissant on a pu connaître tout ce qu'elle renfermait dans ses cavités les plus profondes.

Ce monument existait encore, vers le milieu du siècle dernier, à Pouilly-sur-Saône, village à une demi-lieue N.-O. de la ville de Seurre, même canton, 4e arrondissement du département de la Côte-d'Or, l'un de ceux formés dans l'ancienne province du duché de Bourgogne, territoire antique des Æduens (1).

(1) M. Baillet père, très-habile professeur de dessin à l'école d'artillerie d'Auxonne, a bien voulu prendre la peine d'esquisser la coupe verticale de ce monument, sur les renseignemens et explications que nous lui en avons donnés.

Digitized by Google

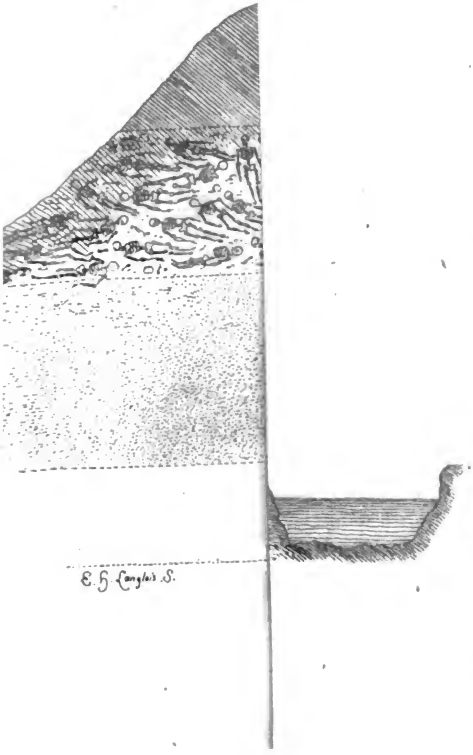

Digitized by Google

Digitized by Google

Il était placé non loin de la voie romaine d'Autun à Besançon, se séparant à Villy de celle de Bibracte à Alexie, passant par Mont-Main, les Granges de Bagnot, Glanon, où l'on passait la Saône; la Bruyère, les bois de Pagny, Saint-Aubin et Tavaux, où elle était coupée par celle de Langres, Dôle, Orchamps et Besançon : les vestiges de cette route sont encore conservés, très reconnaissables, et se trouvent ponctués dans la grande carte de Bourgogne. Or, dit M. de Mautour (Acad. Inscr. hist., tom. 2, pag. 415, éd. in-12), chacun sait qu'on avait coutume d'enterrer les morts hors des villes, sur les grands chemins, usage qui s'observait dans toutes les Gaules dès les premiers temps du christianisme; d'où ces mots, si fréquens sur les monumens funéraires, *Siste viator . . . . . abi.*

Cette éminence était située sur le bord occidental de la Saône et vis-à-vis d'un gué facile de cette rivière : ainsi étaient placées celles de *Mont-Bellet* (Montfaucon, tom. 5, fol. 193); celle de *Neufulize*, citée par Bergier (Hist. des gr. ch. de l'emp., tom. 1, p. 282); celles de *Montglone* et de *Beaugenci* sur les bords de la Loire, mentionnées dans les Mémoires de l'Académie celtique.

Le tertre de Pouilly se trouvait sur les frontières de deux peuples rivaux, célèbres parmi ceux de la Gaule celtique, les Æduens et les Séquanois, entre lesquels coulait la Saône, limite commune, et qui causa entre eux tant de dis-

Digitized by Google

sensions et de si cruelles guerres (1) : la tombelle de *Montfaucon* était de même sur les frontières de l'Anjou, de la Bretagne et du Poitou ; car c'est toujours, a dit avec raison l'un de nos confrères, dans l'étendue des marches qui circonscrivaient les différentes nations ou les diverses peuplades que s'élevaient les monumens celtiques. Un usage antique, a dit M. Dulaure, faisait consacrer aux sépultures le terrain inculte qui se trouvait entre les territoires des diverses peuplades, et ce local devenait le théâtre des cérémonies religieuses et politiques (2); de là, sans doute, le motif d'une élévation à l'aspect de l'orient, avec escarpement d'un côté, afin que le peuple se trouvât moins distant de l'autel des sacrifices ; ayant une longue pente pour arriver au-dessus, l'on pourrait dire processionnellement ; terminée par une esplanade assez vaste pour contenir à l'aise tous ceux dont la présence était essentielle dans les cérémonies.

Ce monticule était accompagné de deux autres, beaucoup plus petits, situés l'un au sud, l'autre un peu à l'est, et très-rapprochés du principal : conformité avec ceux de *Villenière*, du petit *Montrevaut* et de *Doué*. Cette triplicité se trouverait-elle en rapport avec le système religieux des

(1) Voyez ma Dissertation sur *Amagetobria*, insérée n° XI des Mém. de l'Acad. celtiq.

(2) Mém. de l'Acad. celtiq., tom. 2, pag. 453. Système que M. Dulaure annonce avoir prouvé ailleurs.

Digitized by Google

Gaulois, ainsi que ce nombre mystérieux et emblématique était vénéré chez beaucoup d'autres nations antiques? Sans doute, les recherches de l'Académie amèneront la solution de ce problème, sur lequel nous ne nous permettrons aucune conjecture. Ces tombelles secondaires ou collatérales furent nivelées; elles ne renfermaient absolument rien que des déblais.

Cette élévation était voisine de l'ancien château, comme celles de *Neufulize* près Reims, de *Villenière*, du grand et du petit *Montrevaut*, de *Doué*, de *Beaugenci* : cette uniformité de position et de voisinage des châteaux antiques n'est pas sans quelque considération; mais la raison qui en est donnée tom. 2, pag. 183 des Mém. de l'Académ. celtiq., ne me paraît pas satisfaisante, et je penserais plutôt que les seigneurs qui édifiaient des châteaux forts (1) ont exprès choisi la proximité de ces terres, qui leur offraient un bastion tout élevé pour ajouter à leur défense, couvrir le château, dominer le pays, pour pouvoir y placer des machines de guerre, et, depuis l'invention de la poudre à canon (2), quelques bombardes ou an-

(1) Le château de Pouilly est extrêmement ancien; les ducs de Bourgogne en aimaient fort le séjour; le duc Henri Ier, frère de Hugues Capet, y mourut l'an 1002.

(2) Elle remonte au commencement du quatorzième siècle; les Vénitiens se servirent du canon dès 1300. Roger-Bacon eut connaissance de la poudre cent cinquante ans avant Berthold Schwartz (*Encycl.*).

Digitized by Google

ciennes pièces d'artillerie : de là les idées populaires qui se retrouvent les mêmes à *Villenière*, *Montglone*, *Montrevaut*, comme à *Pouilly-sur-Saône*, que ces monticules *couvraient le château*, *éclairaient la marche de l'ennemi*, *servaient à placer de l'artillerie*, etc. etc. etc.

La motte de Pouilly pouvait avoir encore pour destination particulière la défense d'un gué de la Saône très-facile en cet endroit (1) ; elle avait tout autour de la plate-forme supérieure un parapet de dix pieds d'élévation, circonstance que n'offre aucune des tombelles déjà signalées, mais qui prouve qu'on a voulu en disposer comme d'un boulevart de défense : on aura sans doute creusé le milieu de la plate-forme et reporté les terres dans le dessus, opération bien simple, mais qui élevait à-la-fois les rebords d'une hauteur double : j'ajouterai que si l'on ne voit aucun château élevé sur ces éminences, la raison doit en être qu'on ne peut édifier aucune masse sur un terrain mobile formé de main d'hommes, sans s'exposer à les voir s'écrouler : on sait que dans toutes les fondations d'édifices un peu considérables il faut ou

(1) C'est peut-être ce gué qui servit primitivement de communication entre les Æduens et les Séquanois, qui décida à placer en cet endroit la tombelle dont nous nous occupons, afin qu'elle fût davantage au point de contact de ces peuples : c'est probablement à ce passage que les Æduens et les Séquanois en vinrent aux mains ; *videbimus infrà*.

Digitized by Google

piloter ou creuser jusqu'à la terre *vierge* pour y asseoir les fondations ; aussi sur aucune de ces élévations ne voit-on pas même une tour.

La tombelle que nous décrivons était à-peu-près de forme ovale, coupée presqu'à pic du côté de la rivière, avec une déclivité tournante à l'ouest : c'est aussi la forme assignée à celles de *Villenière*, de *Montglone* et du *Pougard ;* elle était haute d'environ soixante pieds ; telle était aussi à-peu-près l'élévation donnée à celles de *Villenière*, du grand *Montrevaut* et de *Montfaucon :* on sent au surplus qu'il n'est pas possible de comparer avec précision des hauteurs qui, indépendamment de ce que ces monticules ont pu varier dans leur primitive origine, ont dû éprouver des changemens, soit par des affaissemens assez présumables, soit par des éboulemens successifs, et qui ont nécessairement lieu aux élévations escarpées situées au bord d'une rivière un peu considérable (1). La plate-forme, ovale comme le monticule, avait cent vingt pieds de longueur sur soixante de largeur ; telles étaient aussi les dimensions de la

(1) Lors des débordemens de la Saône, cette rivière, s'élevant contre le côté escarpé du monticule, le rongeait et l'affouillait ; si bien qu'on a vu long-temps à côté de la motte un squelette couché sur le côté, à moitié découvert, et qui, ayant conservé toutes ses dents, avait l'air de faire la grimace aux mariniers, qui ne manquaient jamais de l'apostropher de quelque invective en passant.

Digitized by Google

motte de *Beaugenci* et de celle du grand *Montrevaut*. La circonférence à la base était très-grande; on évalue à près de deux journaux (66 ares) la superficie du terrain qu'elle comprenait, et cette étendue ne doit pas surprendre : les tombelles de *Villenière*, du grand et du petit *Montrevaut*, et de *Montfaucon*, avaient une base bien plus considérable; et celle de *Pouilly* tenait le milieu entre ces premières et celles de *Montglone*, du *Pougard* et de *Blanque-Jument*.

Ce monument était appelé la *Motte Saint-Jean* : ce nom de la *Motte* lui est commun avec ceux du même genre à *Vihier*, le *Pougard* et dans la terre de M. *Le Mée*.

Sur la plate-forme étaient plusieurs arbres très-élevés, et au milieu d'eux une chapelle dont le chevet était tourné à l'orient, et la porte d'entrée vis-à-vis la rampe douce qui conduisait au-dessus du monticule : cette chapelle, dédiée à saint Jean-Baptiste, portait le nom de *Saint-Jean-des-Os*, et non des *Eaux*, comme l'a imprimé un moderne (1); elle était célèbre par trois apports, l'un au jour de l'Ascension, l'autre le jour de la

(1) Descr. top. de Bne, par Courtépée, tom. 5, pag. 586. Ce n'est pas la seule faute de cet auteur sur cet article; il ne donne à la motte de Pouilly que 40 pieds d'élévation, et dit qu'en la nivelant on découvrit à 100 pieds, etc. On sent qu'une telle assertion ne peut être que l'effet de l'erreur; elle est trop grossière pour lui supposer une autre cause.

Digitized by Google

Nativité de Saint-Jean-Baptiste, le troisième le jour de la Décollation de ce saint : à ces jours on y voyait arriver, avec des béquilles ou sur des charrettes, des gens affectés de rhumatismes ou perclus de douleurs, souffrances que le peuple appelle *maladie des os*, et pour la guérison desquelles cette chapelle avait la réputation d'être miraculeuse : aussi y voyait-on déposées en preuve les crosses de ceux qui s'en étaient retournés gaiement, et suspendues aux barreaux des fenêtres les jarretières de ceux qui avaient été délivrés de leurs affections rhumatismales (1).

Tel fut l'état de cette Motte jusque vers 1758 que M. Gagne, nouveau seigneur de Pouilly, résolut de faire aplanir une éminence qui cachait au château qu'il venait de bâtir (dans l'emplacement de l'ancien) la vue de Seurre et du cours de la Saône, et qui même en quelque sorte l'isolait de ses vassaux : en conséquence il fit marché avec des terrassiers, moyennant douze à quinze cents livres, pour raser cette élévation au niveau du sol environnant; quinze à vingt ouvriers y furent constamment occupés pendant l'automne et l'hiver; ils coupèrent cette éminence verticalement et à pic jusqu'à-peu-près moitié de la hauteur de la rampe

(1) On voit déjà pourquoi cette chapelle fut appelée *Saint-Jean-des-Os;* nous en verrons plus bas encore une autre cause : toutes deux ont dû concourir à cette dénomination, et par suite lui faire attribuer la vertu des miracles.

douce, et pour ce premier travail ils reçurent 700 liv.

Mais, soit que ces manœuvres s'aperçussent, par le travail qui leur restait à faire, que le marché leur était désavantageux, soit, comme on le disait dans le village, qu'ils eussent trouvé quelque trésor, toujours est-il qu'ils ne revinrent pas de leur pays, et il arriva à *la Motte Saint-Jean* ce qui eut lieu pour celle *du Pougard*, et peut-être aussi pour les mêmes causes; mais, ne perdant pas de vue l'exécution de son plan, M. Gagne se procura d'autres ouvriers pour l'année suivante.

Si le travail des premiers terrassiers ne produisit rien qui fût digne de la moindre remarque, il n'en fut pas de même des seconds : à peine eurent-ils déblayé quelques pieds de terre, que depuis à-peu-près moitié de la hauteur de ce monticule ils mirent à découvert une prodigieuse quantité d'ossemens humains, gardant tous respectivement le même ordre qu'ils avaient eu lors de l'inhumation : ces ossemens réunis, mais non confondus, présentèrent les tristes restes d'un grand nombre de cadavres simultanément enfouis, ne gardant aucune assignation régulière, mais la plus grande partie cependant étant dans une position horizontale, les uns sur le dos, à plat ventre, sur l'un ou l'autre côté; d'autres plus ou moins inclinés diagonalement, ceux-ci presque verticalement, ceux-là tout-à-fait perpendiculaires, mais assez généralement cependant ayant tous les

Digitized by Google

pieds dirigés vers le bas : ces cadavres ne conservèrent néanmoins pas tous la direction qui leur fut donnée en les déposant dans ce monument sépulcral; quelques-uns n'offrirent plus que des ossemens précipités au fond d'une cavité; mais d'autres, et ce fut le plus grand nombre, étaient encore où ils furent placés : les vêtemens, les parties molles et charnues, tombées en poussière, laissèrent les os à découvert; mais les vides qui restaient par l'effet de l'annihilation ne furent point remplis par la terre environnante; le sol compact, resté ferme, ne se détacha point et formait à l'entour de chaque cadavre une espèce de tube creux de 80 pouces de circonférence, dans lequel on voyait les principaux ossemens, les plus petits et même les côtes s'étant détachés et se retrouvant au fond du trou cylindrique; si bien qu'on aurait pu prendre chaque espace pour un tuyau rond, dans lequel était renfermé un squelette encore entier.

Pendant trois années consécutives l'on n'eut à déblayer que des carcasses de ce genre; il y en avait vingt pieds de hauteur dans toute la capacité de ce monticule: on estima à plus de deux mille le nombre des cadavres, tous paraissant avoir appartenus à des hommes (1) de haute sta-

(1) Il eût été bien à désirer que quelqu'un de ceux qui furent présens à ces fouilles eût examiné si parmi ces squelettes il ne se trouvait pas des ossemens ayant appartenus à

ture, ayant communément cinq pieds huit à dix pouces, ainsi que ceux découverts dans la tombelle de *Beaugenci*. On trouva également une grande quantité d'ossemens humains et même des cadavres entiers dans les éminences de *la Motte*, de *Courcelles*, de *Pierre-Peze*, de *Cocherel* (Montfaucon, tom. 5, p. 195) et de *Blanque-Jument;* ce qui prouve toujours la parité de tous ces monumens, et qu'ils eurent tous la même cause, puisqu'ils présentent des faits absolument pareils.

Après cette foule immense d'ossemens, les ouvriers découvrirent les murs d'une chapelle ou plutôt d'un caveau funéraire *(sacellum)*, ayant la forme d'un fer à cheval un peu alongé, le chevet tourné à l'orient, et l'entrée du côté de la rampe; ses murs avaient une épaisseur de six pieds: dans leur massif on trouva incrustés tout autour des tombeaux en pierre, et d'autres tombeaux près de ces premiers, au nombre de plus de cinquante,

---

des femmes, ce qu'il eût été facile de reconnaître à la seule inspection des os du bassin plus évasés, ou de l'os *sacrum* plus recourbé. Cette vérification était loin d'être à négliger dans une inhumation simultanée aussi considérable; mais au surplus, des témoins oculaires affirment qu'on n'y trouva aucun squelette, aucun ossement d'enfant: serait-ce que leurs os, plus tendres, se seraient les premiers réduits en poussière? serait-ce qu'en effet aucun enfant n'aurait été compris dans cette inhumation en masse? Au premier cas, on aurait aperçu des espaces vides plus petits; le second paraîtrait plus probable.

Digitized by Google

mais occupant une circonférence bien moins grande que celle des squelettes et ossemens : nouveau rapport avec ce que présentèrent les fouilles des tombelles de *Montglone*, de *Courcelles*, de *la Tombe*, de *Plouaret*, de *Beaugenci*, de *Montbellet* et de *Neufulize*.

Ces tombeaux portaient quatre pouces d'épaisseur, six pieds et demi de longueur, sur des hauteurs et largeurs proportionnelles, mais allant dans ces deux sens en diminuant vers les pieds; ils étaient d'un seul bloc de pierre tellement tendre, qu'on n'a pu en sortir que très-peu en entier : cependant cette pierre se raffermissait à l'air. On voit encore un de ces tombeaux servir d'auge au bétail dans la maison d'un cultivateur, ainsi qu'à *la Tombe* et à *Plouaret;* il n'est pas possible d'assigner la carrière d'où ils proviennent, la commune de Pouilly étant très-éloignée de toute espèce de carrières : ils étaient pour la plupart recouverts soit d'une pierre plate amincie sur ses bords, ou bombés dans le dessus en forme d'arche, d'où les anciens désignaient un tombeau par le mot *arca;* telle était aussi la forme des tombeaux trouvés à *Plouaret*, à *Beaugenci* et à *Montbellet*.

Ainsi qu'à *Courcelles*, aucune direction déterminée n'était observée dans le placement de ces tombeaux; comme ceux de *Beaugenci* ils ne portaient ni inscriptions, ni dessins, ni figures, ni emblèmes, tels qu'on en voit sur les tombeaux

Digitized by Google

des Romains et même sur ceux des Gaulois, depuis leur réunion à l'empire : preuve que les tombeaux de la Motte Saint-Jean sont antérieurs à cette époque, puisqu'on n'y voit figurer ni le *Diis manibus* des payens, ni la croix des premiers chrétiens; et en effet, observe très-judicieusement le savant abbé Le Bœuf, un respect religieux portant ces peuples à recouvrir les tombeaux d'une grande masse de terre, il devenait très-inutile d'y placer des inscriptions qui ne devaient pas être lues : à la différence des Romains, qui surchargeaient leurs tombeaux d'inscriptions fastueuses (1), les Gaulois, plus modestes, se contentaient d'assurer le repos des cendres de leurs pères, *et patrias cineres extructo monte quiescant* (2).

---

(1) Témoin celle de ce barbier d'Auguste, qui souleva l'indignation de Varron, consignée dans ce beau distique si connu :

Marmoreo Licinus tumulo jacet : at Cato parvo,
Pompeius nullo; quis putet esse Deos?

(2) Souvent ils se bornaient à transporter d'énormes pierres sur le point de l'inhumation : ces masses, dont le déplacement devait coûter des efforts prodigieux, étaient appelées *dolmen;* beaucoup sont décrites dans les Mémoires de l'Académie celtique *passim*, quelques-unes ont été signalées dans l'ancienne province de Bourgogne.

Au milieu du village d'*Auxy*, à une lieue et demie d'Autun, est un ancien cimetière où l'on voit un vieux orme et une croix environnée de grosses pierres, dont deux, où l'on aperçoit des figures, étaient des tombes gauloises; au même village, dans un champ près le grand chemin, est une pierre

Digitized by Google

De ces tombeaux, les uns se trouvèrent renfermer de la poussière mélangée d'ossemens, d'autres auraient offert le squelette seul, si les ouvriers, pour avoir plus de facilité d'enlever le couvercle d'un seul morceau, n'eussent rempli le sépulcre de terre afin de pouvoir faire glisser, sans la briser, la pierre infiniment tendre qui servait de couverture, et qu'ils vendaient à leur profit. Cependant, malgré le peu de soin et de précaution qui régnèrent dans ce déblaiement, on ne laissa pas d'y découvrir de petites urnes lacry-

---

brute haute de quinze pieds, qui paraît être un monument celtique. La voie romaine passait au bas de ce village. (Descr. top. de Bourgogne, tom. 3, pag. 555).

Le hameau de *Pierre-Pointe*, paroisse de Sussey, à trois lieues de Saulieu, prend sa dénomination d'une ancienne pierre élevée, haute de 12 pieds, large de 4, coupée en tranche dans le dessus, et qui paraît être un monument gaulois (*Ibid.*, tom. 6, p. 313).

Pierre-Ecrite, paroisse d'Aligny, à deux lieues de Saulieu, est ainsi nommée d'un tombeau gaulois sur lequel se remarquent cinq figures, dont trois d'enfans, lesquelles doivent représenter une famille entière : ce monument, extrêmement dégradé par le temps, a été gravé d'après le dessin de M. Pazumot. (*Ibid.*, tom. 6, p. 253).

Plusieurs endroits de la Bourgogne, ajoute le même auteur, ont pris le nom de *Pierre* : Pierre-Pointe, Pierre-Ecrite, Pierre-Levée, Pierre-Fite, etc., d'une pierre brute élevée sur un tombeau gaulois : le mot *petra*, chez les anciens, signifiant monument sépulcral sur la hauteur. (*Ibid.*, tom. 5, pag. 267).

Digitized by Google

matoires de la hauteur de cinq pouces (1), en verre de couleur verte, cannelées en biais, ayant, les unes, la forme d'une cloche, les autres, du genre de celles gravées dans Montfaucon, tom. 5, pag. 116, toutes pointues ou arrondies par le bas, de manière à ne pouvoir se tenir droites, ce qui était bien le genre de ces fioles (destinées à recevoir les larmes des pleureuses à gages, *præficæ*) qui devaient, dit Montfaucon, *Loc. cit.*, être implantées dans les cendres, ne pouvant autrement se tenir debout (2). Ces urnes lacrymatoires ne se trouvent que dans les cercueils des personnages distingués, les convois des pleureuses n'ayant pas lieu pour le commun des citoyens : des fioles du même genre furent trouvées dans les tombeaux de *Montbellet*.

On trouva encore dans quelques-uns des tombeaux de Pouilly des fragmens d'autres petits vases, en terre cuite, de la grandeur des premiers, de couleur noirâtre, et chargés de quel-

(1) L'urne de Chyndonax était en verre noir, ainsi que celles trouvées dans les alentours de la pyramide de *Couhard*, près d'Autun, laquelle était aussi un monument sépulcral.

(2) Voyez les Notices de M. Lenoir, membre de l'Académie celtique, tom. 3, pag. 537, et tom. 5, pag. 83; et le Mémoire de M. Grivaud, *ibid.*, tom. 4, p. 115. Les Romains n'étaient pas les seuls peuples chez lesquels les pleureuses assistaient aux funérailles; cet usage existait aussi chez les Hébreux. *Vocabis ad planctum eos qui sciunt plangere.* Amos. V-16.

Digitized by Google

ques bas-reliefs : malheureusement je ne sache pas qu'il en ait été conservé.

Dans l'un de ces tombeaux, aux pieds du cadavre, l'on trouva les débris de la carcasse d'un coffret de huit pouces de long sur cinq de largeur, dans lequel on vit un peu de cendres et quelques petits morceaux de charbon : ce coffret était sans doute destiné aux parfums (Acad. celt. Mém., tom. 4, pag. 120); il était garni de petites lames d'or très-peu larges et portant longitudinalement des espèces de rosaces : il ne doit pas paraître étonnant que ces lames d'or ou d'ivoire se soient ainsi conservées, lorsque le fer s'est presqu'entièrement oxidé. Dans le monument de *Pierre-Peze* l'on trouva également plusieurs morceaux d'os d'une grande dureté, qui parurent avoir été des armures de flèches; à *Cocherel*, près d'Evreux, on trouva des os aiguisés en fer de lance, et trois pointes d'ivoire qui paraissent avoir été adaptées à des flèches pour leur servir de trait.

On trouva encore une lame de sabre à demi rongée par la rouille, comme on trouva dans celle de *la Motte* un fer de bride, fragmens qui dénotent la sépulture de quelque guerrier.

Enfin ce nivellement offrit encore (1) une petite

(1) Je ne parle pas d'un bas-relief aussi trouvé dans ces fouilles, représentant un guerrier ayant une levrette à ses pieds, parce que cet ouvrage, bien moins grossier que celui de la statue, ne peut se rapporter au même temps, et on doit

Digitized by Google

statue de pierre de 4 pieds de hauteur, représentant un homme coiffé d'une toque, les cheveux frisés, vêtu d'une robe longue et très-ample, le bras droit levé, tenant à la main une espèce de doloire *(ascia)* qu'il porte sur son épaule, la main gauche armée d'une espèce de marteau *(a)* : ces attributs doivent faire réputer cette statue gauloise (1).

Dès long-temps j'avais entendu raconter tous ces faits, avec plus ou moins de détails et de méthode, par les gens du pays même, pendant que j'habitai une commune rurale des environs; mais je les tiens encore d'un homme respectable qui en a été témoin oculaire, propriétaire à Pouilly-sur-Saône, et qui a long-temps habité cette commune, M. N.-S. Gelot, actuellement curé d'Auxonne, qui a pris la peine de me donner par écrit tout ce que sa mémoire a pu lui fournir à ce sujet : une personne octogénaire, dont le sens et le jugement, malgré un aussi grand âge, sont encore très-sains, et commensale de M. Gelot

---

le considérer comme un morceau étranger qu'un hasard quelconque aura fait rencontrer dans ces déblais : on sait que l'usage des chiens au pied des tombeaux n'est devenu fréquent que depuis le christianisme. (Montf., tom. 5, pag. 70).

(a) *Ce doit être le dieu Vulcain des Gaulois : c'est ainsi qu'il est représenté sur un des autels trouvés à Notre-Dame, et déposés au Musée français.* Eloi JOHANNEAU.

(1) Montfaucon, tom. 3, pl. 48; tom. 5, fol. 108 et 109, Dict. d'antiquités.

Digitized by Google

depuis son enfance, en a pareillement été témoin : ainsi ces faits ne peuvent être révoqués en doute ; on en trouverait d'ailleurs, s'il pouvait en être besoin, plus d'un témoin *de visu* dans la commune de Pouilly-sur-Saône.

La conséquence à en tirer est que ce monument est funéraire, puisqu'il est en entier formé de squelettes, de tombeaux, et que son noyau présente un caveau sépulcral ; qu'il est celtique, puisqu'on y retrouve la forme que les Gaulois donnaient à leurs cercueils, leur simplicité, la haute stature de ces peuples ; qu'il devait avoir la même destination que les tombelles déjà décrites (Mém. de l'Acad. celt. *passim*), puisqu'il est du même genre, de la même forme, étant comme elles près d'un chemin et d'une rivière, et sur les confins de deux peuples : cette conséquence est absolument celle que tirait M. Dulaure, après avoir donné la description d'un monument semblable.

Mais à quelle cité devait appartenir ce monument funéraire ? Nous nous sommes fait cette question qui se présente la première naturellement à l'esprit, mais sans pouvoir y répondre davantage que n'ont pu faire nos savans confrères, quant aux tombelles qu'ils ont décrites : peut-être le temps amènera-t-il, sur ces monumens, des vérités que nous ne faisons, quant à présent, qu'entrevoir. Toutefois c'est déjà un pas de fait pour y arriver, que de signaler ces monticules factices partout où ils existent ; c'est poser des

Digitized by Google

bases immuables que de les reconnaître et d'avoir pu pénétrer jusque dans leur intérieur.

Que dans son origine, la plus reculée qu'on puisse lui supposer, la Motte de Pouilly ait pu être commune aux Séquanois et aux Æduens, cela est possible, car leurs rivalités, leurs dissensions n'ont pas existé de toute ancienneté; elles n'ont commencé, dit Strabon, Lib. 4, pag. 192, que lors de l'alliance entre les Séquanois et les Avernes (1), au sujet de la priorité prétendue par les Æduens (2), et des péages de la Saône (3): le choix d'un lieu, vis-à-vis d'un gué facile de cette rivière, favoriserait cette opinion; mais, depuis la désunion de ces deux peuples, ce polyandre a dû rester à l'usage des Æduens seuls, sur le territoire desquels il était placé.

Mais, soit que cette sépulture ait été commune ou non entre ces deux peuples, ni sur la rive droite, ni sur le bord oriental de la Saône, dans les alentours de Pouilly, on ne connaît aucune

---

(1) D. Martin, tom. 1, pag. 109. *Galliæ totius factiones esse duas, harum alterius principatum tenere Æduos, alterius Avernos.... ab Avernis, Sequanisque Germani.... accerserentur.* César, lib. 1°.

(2) *Hi* (*Ædui*) *eum tantoperè de potentatu, inter se, multos annos contenderent.....* Divit. ad. Cæs., lib. 1°. *Quod summa autoritas antiquitùs erat in Æduis...* (César, lib. 1°.)

(3) *Æduis eos* (*Sequanos*) *inimicos facit de Arari, qui eos distinguit, contentio.* (Strab.)

Digitized by Google

cité marquante : dans un précédent Mémoire, envoyé à l'Académie celtique, nous avons cru pouvoir assigner la position de *Dittatium* à une lieue et demie de Pouilly, mais la Saône l'en séparait; les grandes peuplades les plus rapprochées sur le territoire des Æduens sont les villes de Beaune et Dijon, mais elles sont trop distantes de cette sépulture pour qu'on puisse croire qu'elle fut affectée ni à l'une ni à l'autre de ces villes. Pouilly était bien plus considérable autrefois, si l'on en juge par les débris et les vestiges d'habitations qu'on découvre assez souvent entre ce village et celui de l'Abergement-les-Seurre; mais à quelle époque ces vestiges se rattachent-ils? quel était le nom de cette peuplade sur laquelle l'histoire garde un profond silence? Nous retombons dans la même obscurité : il est donc prudent de supercéder, quant à présent, à toutes conjectures; respectons un secret que le temps veut encore nous cacher; mais espérons que quelques fouilles nouvelles (1), les recherches et les travaux des amateurs de la science de l'antiquité parviendront à soulever un coin du voile que le temps tient encore étendu sur cette intéressante contrée.

---

(1) En ce moment MM. Mollerat, propriétaires du château de Pouilly-sur-Saône, font élever sur l'emplacement même de la Motte Saint-Jean, de superbes hangars et magasins pour servir à leur commerce.

Digitized by Google

Néanmoins nous distinguerons trois époques bien marquantes dans ce monument tumulaire : l'une de primitive origine, *celle des tombeaux ;* l'autre qui lui a évidemment succédé, *celle des squelettes ;* la dernière qui est toute moderne, *celle de la chapelle* Saint-Jean-des-Os.

Nous avons dit que la première était une sépulture gauloise ; plusieurs de nos confrères ont tiré pareille conclusion de semblables monumens : cependant, contre cette opinion, nous ne pouvons dissimuler qu'on rencontre les autorités les plus graves.

César rapporte que les Gaulois déposaient sur un bûcher les cadavres des morts, et qu'on les y brûlait avec ce qu'ils avaient de plus cher : *Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa ; omniaque, quæ vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia ; ac paulò suprà hanc memoriam servi et clientes, quos ab iis dilectos esse constabat, justis funeribus confectis, unà cremabantur.* Cæs., lib. 6.

Diodore de Sicile atteste la même chose que César sur les bûchers des Gaulois. Pomponius-Mela, qui écrivait l'an 44 de J.-C., suppose que de son temps les amis du mort ne se jetaient plus dans son bûcher, mais qu'on se contentait de brûler ou d'enterrer le mort avec les choses dont il s'était servi de son vivant : *Cum mortuis cremant ac defodiunt apta viventibus olim*, etc., lib. 3, cap. 2. (Acad. inscr. Mém. Fréret, tom. 41, pag. 13).

Digitized by Google

A l'appui viennent encore la découverte des urnes cinéraires du grand druide *Chyndonax* près Dijon, de *Jul. Surus* aux environs de la pyramide de *Couhard*, et le champ des Urnes sur lequel repose ce monument funéraire, le plus beau peut-être de l'ancienne Gaule (1).

D'après cela, pourquoi donc tant de sépulcres, dans les dimensions de la plus haute stature de l'homme (2), pour ne renfermer que des cendres qu'il suffisait d'une urne pour recueillir? Cette forme de tombeau, construite d'après les largeur, hauteur et grandeur de l'homme, évasée à la tête, rétrécie au pied, allant en diminuant vers la partie inférieure, n'indique-t-elle pas qu'ils étaient destinés à recevoir les cadavres mêmes, à l'instant de la mort?

Lorsque Pomp. Mela dit *cremant ac defodiunt*, ne laisse-t-il pas à entendre que l'un et l'autre de ces deux modes de sépulture était usité. Lorsque

---

(1) Cette pyramide, dans le genre de celle d'Égypte, porte encore 50 pieds de hauteur; mais elle dut en avoir bien davantage avant sa dégradation: elle a 64 pieds de largeur à l'est, 52 au sud, et 80 pieds de base. Les savans Budé et Chasseneuz, après une longue conférence au pied de ce monument, en présence de François Ier, reconnurent que c'était un tombeau du genre de celui de *Drusus* à Mayence; dans le pays on le croit celui de l'Æduen *Divitiacus*, l'ami de Cicéron et de César.

(2) *Procera illis sunt corpora*. Diod. Sic., lib. 5, pag. 305. *Corporum moles*. Strab., lib. 4. *Septi pedes*. Sidon. apollin.

Digitized by Google

Lucien [*in Syriâ dea*, fol. 25, n° 10 (1)] dit que les Gaulois emportaient les corps morts aux faubourgs des villes, dans des bières, et, après les avoir couverts de pierres (2), s'en retournaient à reculons dans leurs maisons; n'est-ce pas assez dire que ces peuples enterraient les cadavres des morts, et que l'usage du bûcher n'était ni général ni exclusif?

Lorsqu'on voit dans toutes les parties des Gaules des tombeaux du même genre, à *Saint-Florent*, aux *Avaux*, à *Courcelles*, à *la Motte*, à *Plouaret* et aux *Bordes*; lorsqu'on en découvre à *Montbellet* près Lyon, à *Cocherel* près d'Evreux, à *Neufulize* près Reims; lorsqu'on en trouve à *Saint-Jean-de-Lux*, ou *Saint-Emilland* près d'Autun (3), à

---

(1) *Quando autem moriuntur Galli haudquaquam eamdem cum cæteris sepeliendi rationem habent: sed postquam Gallus quispiam mortuus est, socii sublatum ipsum in suburbana efferunt. Ibi deposito ipso et feretro quo elatus fuit, lapides supernè injiciunt, atque hæc postquam fecerunt, retrò domum abeunt.*

(2) Si la Motte Saint-Jean eût été formée d'un dépôt successif de cadavres, on y aurait dû voir des lits ou des espaces de pierres ou de terre pour les séparer; on aurait dû trouver tous les cadavres dans une position horizontale.

(3) D. Mabillon, qui visita les tombeaux de St-Emilland l'an 1682, fut étonné de la prodigieuse quantité qui en existe dans cette paroisse et ses environs : le peuple raconte que saint Emilland, 4e évêque de Nantes, poursuivant les Sarrasins, trouva la mort dans ce lieu, et y fut inhumé avec les chré-

Digitized by Google

Saint-Pierre-l'Etrier, non loin de la même ville (1), à *Pierre-Ecrite*, aux environs de Saulieu (2); n'est-on pas conduit à penser, quelque respectables d'ailleurs que soient les assertions des historiens précités, que l'usage de brûler les cadavres n'était

---

tiens dans *des tombeaux exprès descendus du ciel;* mais, rejetant le merveilleux de cette tradition, l'érudit de Saint-Maur crut que c'était plutôt le lieu de la sépulture de saint Emilien, martyr de l'Autunois, et que par dévotion les fidèles auront tenu à être inhumés près de ce saint; qu'il en est de même de Saint-Pierre-l'Etrier. Je penserais que si tel eût été le motif de cette réunion de tombeaux, on n'eût pas manqué d'y reconnaître des signes du christianisme gravés sur les sépulcres.

(1) A Saint-Pierre-l'Etrier, commune à un quart de lieue d'Autun, lieu de la sépulture des évêques de cette ville, en aplanissant le terrain où était renfermé dans un oratoire en pierre de taille le tombeau de saint Amateur, premier évêque de ladite ville, sur la fin du troisième siècle, on a trouvé plus de quatre-vingt-dix tombeaux de pierre, couverts, ayant la forme d'une auge, et dans trois d'iceux ont été trouvés des cercueils de plomb et des ossemens. Ce lieu, dit D. Martenne, dans son Voyage littéraire, l'endroit le plus vénérable d'Autun, qui, après avoir été le lieu de la sépulture des payens, devint celle des chrétiens.

(2) Cette pierre, dont nous avons déjà parlé, aux yeux des antiquaire représente exactement un tombeau gaulois. (Saulieu, dont ce hameau n'est pas éloigné, est une ville celtique où l'on a trouvé des monumens d'une très-haute antiquité). L'une des figures, gravée sur cette pierre grossièrement travaillée, porte en main une doloire, comme la statue trouvée à Pouilly.

Digitized by Google

pas le mode unique et exclusif des funérailles des Gaulois ? Lorsque César parle de pompes funèbres *magnifiques, somptueuses* des Gaulois, sans doute cet appareil, ces cérémonies dispendieuses ne pouvaient convenir au commun du peuple, pas même aux citoyens d'une fortune médiocre. Les honneurs du bûcher ne pouvaient donc s'appliquer qu'aux grands, aux puissans de la nation, et les sépulcres devaient être réservés pour la généralité des autres habitans des Gaules; cette foule de tombeaux qu'on retrouve dans les diverses contrées de la France ne dépose-t-elle pas en faveur de cette opinion?

Mais, dira-t-on, tous ces tombeaux peuvent être postérieurs à la conquête des Romains, dont les Gaulois adoptèrent le mode d'inhumation? Cette objection serait vraie si l'on ne trouvait dans ces mêmes tombeaux des signes irrécusables de leur antériorité à la puissance de Rome dans les Gaules : je ne parlerai pas des fioles lacrymatoires ni du coffret aux parfums trouvés dans ces tombeaux; on pourrait dire qu'ils appartiennent à l'époque qui se trouve entre la conquête des Romains et l'établissement du christianisme dans les Gaules; mais ces armures et pointes de flèches en ivoire, ces os aiguisés en fer de lance, trouvés dans les tombeaux de *Cocherel* et *Pierre-Peze*, remontent au temps où les Gaulois n'avaient point encore d'armes de fer, ainsi que les Germains, desquels disait Tacite (*de Mor. Germ.* VI) :

Digitized by Google

Ne ferrum quidem superest, sicut ex genere telorum colligitur; mais ces haches de pierre décrites par Montfaucon, tom. 4, fol. 69; tom. 5, fol. 194 (1), trouvées dans des tombeaux du même genre que ceux de Pouilly-sur-Saône, notamment à *Pierre-Peze*, et qu'on découvre fréquemment dans la Belgique, sont antérieures au temps où les Gaulois eurent des armes de fer. Or c'est au sujet de la bataille de l'Adda, gagnée par le consul Flaminius, l'an de Rome 330, 224 ans avant J.-C., que Polybe, lib. 2, fait remarquer la supériorité que donnait aux Romains la différence de leurs armes sur celles des Gaulois, qui étaient d'un fer si mou qu'elles se faussaient dans tous les sens au premier coup, et qu'il fallait les redresser sous le pied avant d'en porter un second. (Esprit militaire des Gaulois, pag. 25.) Donc les tombeaux qui renferment ces sortes d'armes sont antérieurs à la venue de César dans la Gaule.

Les Gaulois, les Ambrons et les Teutons, sur lesquels Marius remporta une victoire célèbre, 55 ans avant J.-C., avaient, dit Montfaucon, des haches de pierre pour armes. De ces haches et des tom-

(1) Elles étaient de pyrites, et les plus belles de jade oriental marqueté d'argent, mais toutes de pierre très-dure, rousse ou noirâtre; taillées à la manière du fer d'une hache, percées au milieu, ayant six à sept pouces de longueur, un pouce et demi de largeur, le côté qui taillait fort aigu et terminé en angle pointu. (Montfauc. *loc. cit.*).

Digitized by Google

beaux trouvés en Germanie, M. Isselin, de Bâle, ami de Montfaucon, cité par lui, tom. 5, fol. 200, concluait que « l'une ou l'autre manière d'ensevelir, ou en brûlant les corps, ou en les laissant » entiers, était en usage en Germanie tout de » même qu'à Rome, où, quoique l'usage fût établi de brûler les corps des gens de qualité, non-» seulement le peuple, mais aussi quelques familles » particulières, entre autres les Cornéliens, ensevelissaient les corps sans les brûler ». C'était aussi la présomption que nous avions adoptée d'après la forme, le genre de ces tombeaux, et ce qui y était renfermé; mais, comme elle est en opposition avec ce que rapportent les meilleurs historiens, il est de la prudence de ne pas précipiter une conclusion formelle, et d'attendre du temps une plus grande réunion de faits, pour les opposer aux assertions des annalistes les plus exacts; jusque-là nous devons suspendre; mais toutefois le doute est-il permis lorsqu'il est appuyé de tel commencement de preuves ?

Passons à la seconde époque, celle qui succéda aux tombeaux.

Deux mille squelettes et plus, tous de haute stature, posés sur des tombeaux, de manière à les encombrer, à en interdire dorénavant tout accès, placés pêle-mêle, même sans aucun ordre observé, les uns se trouvant sur le dos, les autres sur le côté, ceux-ci sur le ventre, ceux-là inclinés plus ou moins dans un sens ou dans l'autre, quelques-

Digitized by Google

uns même debout!!!! Que doit nous représenter une telle confusion? La première idée qui se présente est celle que tous ces cadavres ont été déposés, dans le même moment, sur ces tombeaux; mais quelle cause aura pu produire tant de morts simultanées? un incendie, quelque édifice écroulé sur une réunion d'hommes, un éboulement? Mais on en aurait reconnu des traces dans des morceaux de métal, de pierre ou de bois qui se seraient trouvés mélangés avec les cadavres. Une peste, une épidémie? Mais le lieu où ils étaient est très-élevé; mais on n'aurait jamais eu deux mille cadavres à inhumer à la fois; mais on y verrait des squelettes de femmes et d'enfans : reste donc une bataille sanglante qui se sera donnée sur ces bords. Cette hypothèse expliquerait pourquoi tous les squelettes sont de haute stature, pourquoi l'on ne rencontre pas des cadavres d'enfans, pourquoi tant d'hommes ont été inhumés à-la-fois; elle expliquerait pourquoi aucun ordre n'a été gardé dans leur inhumation, pas même celui de déposer les corps horizontalement, bien que la plupart gardent cette position (1).

(1) Sans doute il eût été bien à désirer qu'on eût examiné si certains os des squelettes ne portaient pas des entaillades, des trous formés par les traits; mais personne ne prit cette précaution, qui aurait porté la conviction sur la cause d'un tel chaos dans cette inhumation : malgré cela, je ne pense pas qu'on puisse attribuer la réunion d'une telle foule de cadavres inhumés en même temps, à d'autre cause qu'à une grande bataille.

Digitized by Google

On croyait que la tombelle de *Blanque-Jument* était le cimetière d'une armée étrangère; on faisait les mêmes conjectures sur les cercueils de *Quarré-les-Tombes* en Auxois. Nous pouvons donc aussi nous livrer à semblable hypothèse d'après des faits pareils, et nous le hasarderons avec d'autant moins de défiance, que nous essaierons d'indiquer quel fut le combat où tant de Gaulois succombèrent.

Nous avons dit, dans notre Dissertation sur l'ancienne ville d'*Amagétobria*, insérée n° IX des Mém. de l'Acad. celtiq., que les Æduens et les Séquanois, se disputant les péages de la Saône, en vinrent une première fois aux mains, *semel;* que les Séquanois avaient appelé à leur appui le roi des Suèves, et que les Séquanois, aidés du secours d'Arioviste, furent une première fois vainqueurs des Æduens; or nous raisonnerons, pour ce premier combat, comme nous avons fait pour le second, celui d'*Amagétobria*, et nous répéterons: « C'est aux environs des lieux contentieux et sur » les confins des peuples belligérans qu'on doit » naturellement chercher le théâtre sanglant des » batailles ».

Dans cette première discussion, quel était le sujet de la guerre entre ces deux peuples? La Saône dont ils se disputaient la navigation et les péages (1). Quel était le point de contact entre

(1) *Utràque gente usum et vectigalia sibi vindicante:* Strab., lib. 4.

Digitized by Google

eux? La Saône qui coulait entre leurs territoires respectifs. Quel devait être, le long de cette rivière, l'endroit où ces peuples rivaux durent se joindre? Celui le plus facile à l'un pour venir attaquer l'autre. Sur laquelle des rives de la Saône dut-on en venir aux mains? Sur celle du peuple qui gardait la défensive.

Au bas de Pouilly est un gué facile pour traverser la Saône, même à pied. Cette rivière était bien une barrière entre ces deux peuples, mais c'est pour cela qu'ils ont dû en défendre les endroits faibles, et y porter leurs forces. Celui qui faisait une guerre offensive devait préférer les passages les plus faciles pour pénétrer chez ses ennemis, et c'était aussi une raison pour que l'autre les gardât et les défendît. Les Séquanois, renforcés de quinze mille hommes, ont dû attaquer les Æduens; ceux-ci, réduits à leurs propres forces, ont dû rester sur la défensive; c'était assez faire pour eux de ne se point laisser entamer. L'un et l'autre de ces peuples ont donc dû se rencontrer près d'un des gués de la Saône.

Mais pourquoi de préférence celui de Pouilly, lorsqu'il y en a tant d'autres dans cette rivière? Pour défendre en même temps l'un des principaux passages et les tombeaux de leurs ancêtres. Dans la position des Æduens, réduits à leurs seules forces, ayant pour la première fois peut-être à combattre les barbares de la Germanie, ils ne devaient rien négliger de ce qui pouvait concourir

Digitized by Google

à accroître leur énergie, à leur inspirer la force et la nécessité de vaincre, ou tout au moins leur donner l'assurance de mourir pour une cause juste, en remplissant un devoir sacré, et sur les tombeaux de leurs ancêtres. Nous lisons qu'honorer la mémoire des morts était un des points de la doctrine des Druides; que les Gaulois allaient au combat en chantant les victoires de leurs ancêtres; qu'après la bataille ils honoraient leurs morts par des hymnes ou des cantiques, et dressaient des trophées à ceux d'entre eux qui s'étaient le plus signalés (Hist. de Languedoc, par D. Vaissette, tom. 1er, pag. 44); que les Druides inspiraient aux Celtes le mépris de la mort quand il s'agissait de remplir leurs devoirs. D'après cela, pourquoi ne présumerions-nous pas que, dans le choix du gué de Pouilly, pour point de réunion des forces æduennes, il entra un motif politique, et que les chefs des Æduens ne leur auraient pas dit avec Epaminondas : *Embrassez une mort sacrée en combattant pour la patrie* et *pour les sépultures de vos ancêtres* (Plutarque)?

Arioviste, conduit par les Séquanois sur les bords de la Saône, sujet de la guerre, dut chercher à la passer pour pénétrer chez l'ennemi, et pour cela choisir un gué facile; qu'il ait traversé cette rivière à Pouilly ou ailleurs, il dut marcher à l'ennemi et l'aller chercher où il était; il dut se faire informer du lieu de rassemblement des Æduens, et se porter de ce côté; la rencontre eut

Digitized by Google

donc très-probablement lieu à Pouilly, premier combat où les Æduens furent défaits par Arioviste.

Cette première affaire n'est point douteuse; l'Æduen Divitiacus en parle à César deux différentes fois, en rappelant la déroute d'*Amagétobria*, qui mit le sceau au triomphe d'Arioviste, SEMEL ATQUE ITERUM *armis contendisse.... prœliis verò compluribus* FACTIS SECUNDIS....; et lorsqu'à la bataille d'*Amagétobria* les Æduens essuyèrent un affreux carnage, *magnam cladem accepisse*, dans lequel périrent toute leur cavalerie, toute leur noblesse et jusqu'à leur sénat, il ne doit pas être étonnant qu'au combat de Pouilly ils aient perdu deux mille hommes.

Après cette défaite, le roi des Suèves repassa probablement en Séquanie, et les Æduens purent vaquer à la sépulture de ceux des leurs qui avaient succombé; tous leurs cadavres furent rassemblés au lieu de la sépulture, pour la défense de laquelle ils avaient combattu; mais n'ayant pas de possibilité de donner à chacun un tombeau séparé, n'en ayant d'ailleurs pas le temps, on se sera borné à les amonceler sur les cercueils, pêle-mêle, en tas, sans s'inquiéter d'aucun ordre dans cette inhumation; on les recouvrit de terre, et voilà la motte de Pouilly toute élevée, *et patrias cineres extructo monte quiescant* (1).

(1) Ainsi les Suisses déposèrent pêle-mêle, dans une chapelle voisine, les ossemens des Bourguignons défaits en 1476 à la bataille de Morat, avec cette inscription : *Exercitus Caroli ducis hoc sui monumentum reliquit.*

Digitized by Google

Mais, dira-t-on peut-être, pourquoi ce monument d'une bataille sur la Saône ne s'appliquerait-il pas aussi-bien à la victoire de César sur les Suisses au passage de cette rivière, qu'à celle d'Arioviste sur les Æduens?

A cette objection les réponses se présentent en foule.

Les Suisses en masse, descendus jusqu'à Genève avec l'intention d'y passer le Rhône, arrêtés par César, rebroussèrent chemin, et, après avoir obtenu des Séquanois l'autorisation de traverser leur territoire, arrivèrent en effet sur le bord oriental de la Saône. Mais lorsque César nous apprend qu'ils passèrent cette rivière sur des bateaux ou radeaux, peut-on croire qu'ils aient choisi un gué qui est un obstacle à la navigation à charge pleine, tandis qu'un endroit plus profond de cette rivière eût dû beaucoup mieux leur convenir? Pense-t-on que, lorsqu'ils auraient pu traverser la rivière à pied, ils eussent employé des bateaux et mis vingt jours à passer, avec beaucoup de peine, *ægerrimè*, une rivière qu'ils auraient pu traverser à gué dans bien moins de temps? Les Suisses n'eussent pas passé la Saône dans les environs de Seurre, où ils auraient eu deux rivières au lieu d'une à traverser, la Saône et le Doubs, tandis qu'en descendant au-dessous du confluent, quatre lieues plus loin, ils n'en auraient eu qu'une seule; d'ailleurs César, qui marcha sur les Suisses et les chargea en queue, aurait dû également franchir la

Digitized by Google

Saône et le Doubs ; cependant il ne parle que de son passage de la Saône sur un pont de bateaux.

Au surplus, dans son Hist. des Séquanois, tom. 1er, diss. 1re, M. Dunod fixe le point de ce passage à Mâcon ; les raisons qu'en donne ce savant professeur sont décisives, nous nous bornerons à y renvoyer (1).

La Motte Saint-Jean est donc un monument du premier échec qui fit perdre aux Æduens leur prépondérance parmi les peuples de la Gaule celtique, et de la première victoire des Séquanois qui leur coûta si cher à eux-mêmes, que, pour s'affranchir du joug d'Arioviste, ils furent contraints de recourir à la puissance des Romains, qui, après avoir dompté ce roi farouche, se maintinrent en possession des pays dont ils l'avaient expulsé.

La troisième époque est celle de la chapelle miraculeuse de Saint-Jean-des-Os ; elle est toute moderne, et n'a besoin d'aucune explication. On doit voir à présent d'où lui vient sa dénomina-

---

(1) Je ne présume pas qu'on veuille rapporter cette inhumation au camp qui eut lieu sur la Saône à Pouilly en 1653, parce que de cette époque, qui est presque de nos jours, un souvenir certain et invariable eût été conservé ; parce que ce camp ayant eu pour objet le siège de Seurre, ç'aurait été sous les murs de cette place qu'auraient dû être inhumés les cadavres de ceux des assaillans qui auraient succombé ; et lorsque ces derniers, qui s'emparèrent en vainqueurs de la place, n'étaient dans le principe que 4,500 hommes, ils n'ont pas pu perdre la moitié des leurs dans un mois de siège.

Digitized by Google

tion et son application spéciale à la guérison des affections rhumatismales, parce qu'elle était édifiée sur des squelettes; elle fut surnommée *des Os*, parce qu'elle dominait sur des ossemens; on lui a attribué sur eux la puissance, par conséquent le pouvoir de guérir ce que le peuple surnomme *maladie des os*.

Nul monument ne présente des souvenirs plus intéressans que la Motte de Pouilly-sur-Saône; il se rattache au premier fait d'armes entre les Æduens et les Séquanois, duquel l'histoire nous ait transmis le souvenir. Montagne de paix (1), mais triste monument de la défaite de nos ancêtres et de la terreur qu'inspirait Arioviste, il est encore une preuve de la piété filiale des Æduens, de leur respect pour les tombeaux, et du danger d'attirer chez soi, sous quelque prétexte que ce puisse être, des forces étrangères, et, sous ces rapports particuliers, cette tombelle méritait d'être connue (2). Elle est encore intéressante pour l'histoire générale de la Gaule, en ce qu'elle a beaucoup d'affinités avec les autres monumens du même

(1) Nom donné à ces monticules dans diverses contrées de l'Europe (Mém. Acad. celt., n° 14, pag. 212).

(2) Deux autres tombelles existaient encore dans l'ancienne Bourgogne, signalées par l'abbé Courtépée: — l'une à Bougerot, hameau de la paroisse de Gergy, à une lieue de Verdun-sur-Doubs, appelée *La Motte*, servant de limite aux territoires de Gergi et Sassenay, et qui parait avoir été une

Digitized by Google

genre déjà consignés dans les Annales de l'Acad. celtique.

Dès long-temps aplani, ce monticule n'offrait déjà plus que des souvenirs aux sexagénaires ; bientôt recouvert de bâtimens jusqu'à son emplacement, il va devenir méconnaissable. Il était instant d'en déposer les traces au dépôt savant de tout ce qui a rapport aux mœurs et aux langages des Celtes nos aïeux (1). Heureux toutefois d'avoir pu sauver de l'oubli un monument presque détruit, dont la mémoire même allait s'anéantir, si nous ne nous étions hâtés de recueillir sur cette éminence la déposition des témoins oculaires encore existans et les plus dignes de foi ! Plus heureux si nous sommes parvenus à en donner une explication satisfaisante !

---

sépulture des Gaulois : — l'autre à un quart de lieue de Cuiseaux, à l'est de Champagnat, dans la Combe-Brenot, où sont quatre mottes de 70 pieds de circonférence chacune, dans une petite place triangulaire, appelée *la place du Foyard ferré*, considérées comme limites des duché et comté de Bourgogne. (Tom. 5, pag. 130 et 211.)

(1) *Sermones patrium moresque requirit.*

CL.-XAV. GIRAULT.

Digitized by Google

DESCRIPTION

De deux monumens celtiques de l'île de Corse ;

PAR M. MATHIEU, Capitaine d'artillerie, Membre de l'Académie celtique.

Description d'un DOLMEN *de la plaine de Tarravo.*

J'AI fait dans l'île de Corse divers voyages qui avaient pour but des recherches sur la minéralogie et la géologie de ce pays ; il entrait donc nécessairement dans mon plan d'examiner les substances qui à diverses époques ont servi à élever les monumens de cette île. En effet, l'étude de l'antiquité et celle de la minéralogie ont des rapports nécessaires, et si la connaissance des substances minérales est dénuée d'une partie de son intérêt lorsqu'elle n'est pas jointe à celle de leurs usages, il est également vrai que la science des antiquités, privée des lumières que lui prête la minéralogie, manque d'un de ses principaux fondemens. Je n'ai pas l'avantage d'être archéologue, ainsi je ne hasarderai aucune conjecture sur l'origine ou l'usage des monumens dont je vais parler. L'attention la plus grande à ne négliger aucun détail capable de les bien faire connaître, et l'exactitude la plus scrupuleuse dans mes descriptions, voilà

Digitized by Google

tout ce que je puis offrir à mes lecteurs; au lieu de mes réflexions, les savans trouveront des faits sur lesquels ils pourront exercer leur sagacité.

Dans la plaine de Tarravo, qui est séparée d'Ajaccio par une chaîne de montagnes, et située à sept lieues de cette ville, on trouve le monument celtique qui fait l'objet principal de la vue (*) jointe à ce mémoire. La petite éminence sur laquelle il est situé est la même que celle où MM. Barral et Sionville ont trouvé ce bloc de beau granit orbiculaire dont on a cherché en vain l'analogue pendant plus de vingt-cinq ans, mais dont j'ai été assez heureux pour découvrir le gisement en masse, et en même temps celui du porphyre globuleux qui était inconnu avant moi. Ce lieu étant un de ceux de la Corse qui ont été le plus souvent visités par des savans, j'ai cru devoir rappeler cette circonstance comme intéressante dans un mémoire destiné à être lu par des savans. On voit sur l'éminence dont je viens de faire mention, plusieurs morceaux de granit taillés en forme de piliers, mais seulement dégrossis; ils m'ont rappelé des piliers du même genre qu'on dit avoir été taillés par les Romains, et que j'ai observés aux îles Lavezzi, situées entre la Corse et la Sardaigne, dans le détroit appelé *les Bouches de Bonifacio*. Ces espèces de piliers, au surplus, n'ont aucun rapport avec les formes générales, ou même avec les parties du monument que je décris. Je visitai tous les lieux circonvoisins, afin de vérifier s'il y avait

Digitized by Google

quelques autres traces de travaux de ce genre, mais je n'en reconnus aucunes.

Le monument celtique, dont il est ici question, (je l'appelle ainsi parce qu'il semble qu'il ne peut y avoir aucun doute sur la manière de le désigner), est composé de trois énormes pierres plates qui le coupent à angle droit et d'une quatrième superposée. Ces pierres, qui forment les côtés du petit édifice, ont environ sept pieds de haut, sans compter la partie qui est enfoncée en terre, huit de large, et deux d'épaisseur. Celle du fond, qui est percée à sa partie supérieure par un trou d'environ deux pieds et demi, a sa face extérieure tournée vers le nord. On peut remarquer une ouverture pareille dans un dolmen dont la description, faite par M. Héricart de Thury, a été publiée par M. de Cambry, dans son ouvrage sur les monumens celtiques; si ce n'est que dans ce dernier elle est placée vers le milieu. Dans le dolmen de la plaine de Tarravo on ne remarque aucune trace du ciseau, pas même pour cette ouverture. La pierre superposée est plus épaisse que celles qui sont perpendiculaires au sol, et est placée dans une position parallèle à l'horizon. La substance de chacune de ces pierres est un granit gris dont le quartz, le feld-spath et le mica sont les élémens, et qui est en tout semblable à celui des montagnes environnantes. D'après les dimensions de la pierre superposée, j'ai calculé que son poids ne pourrait être moindre de quatorze mille livres.

Digitized by Google

Je demandai à un berger qui vint à moi, au moment où je faisais mes observations, si ce monument était désigné dans le pays par un nom particulier, il me répondit qu'on l'appelait *la Stazona del Diavolo*, la Forge du Diable, et il ajouta qu'à certains temps de l'année beaucoup de paysans n'oseraient y aller, parce qu'ils prétendent qu'on y entend un bruit épouvantable, imitant celui de marteaux frappant sur une enclume; mais il ne me parut pas lui-même partager cette opinion vulgaire. Il me fit alors remarquer, à une portée de fusil du monument, un étang qu'il me dit être connu sous le nom de *Lo stagno del Diavolo*, l'Etang du Diable; et, sur le désir que je lui témoignai de connaître ce qu'il savait de particulier relativement à ce petit étang, il me dit qu'on avait fait beaucoup d'essais infructueux pour en mesurer la profondeur, et ajouta que l'étendue en augmentait constamment, au point qu'il se rappelait l'avoir vu, il y a trente ans, presqu'aussi étroit qu'un puits : maintenant le diamètre de cet étang, qui a précisément la forme d'un cercle, est au moins de cinquante toises; mais je ne puis pas être sûr que l'indication du berger soit bonne, je penserais même qu'elle ne l'est pas, vu que l'ancienneté de cet étang, qui semble établie par la conformité de son nom avec celui du dolmen, se trouverait contredite par le fait d'une augmentation aussi rapide dans ses dimensions.

Digitized by Google

Description d'un PEULVAN *ou* MENHIR *de la rivière de Rizenèse, dans le département du Liamone.*

DANS le cours de mon voyage en Corse, dans la partie de Sartène, et à trois lieues de la plaine de Tarravo, où se trouve le dolmen, je rencontrai sur les bords de la Rizenèse (rivière) quatre pierres de très-forte dimension, plantées verticalement. Ces quatre pierres sont disséminées dans un espace d'environ deux cents toises de long, et sont distantes l'une de l'autre d'à-peu-près soixante; elles ont depuis dix jusqu'à quinze pieds de hauteur, et deux et demi à trois d'épaisseur. L'étendue qui les contient est à trois quarts de lieue de la ville de Sartène, à une de la mer et à douze d'Ajaccio. Les pierres que je viens de décrire sont de la même espèce que celles qui constituent celles des montagnes voisines, c'est-à-dire d'un granit composé de quartz, feld-spath, amphibole et mica. On n'y remarque non plus que dans le dolmen aucune trace d'outil. Je viens d'indiquer d'une manière précise le lieu où se trouvent ces pierres verticales; mais j'estime peu utile d'en donner un dessin, puisque, même dans leur ordre relatif, je n'ai pu observer aucune intention, et que d'ailleurs elles sont en trop grand éloignement l'une de l'autre, et en trop petit nombre pour qu'il eût été possible de faire comprendre le but particulier que ceux qui les élevèrent auraient eu en les disposant de la manière dont elles se

Digitized by Google

présentent, si toutefois il est vrai qu'ils en eussent eu un.

La Corse présente beaucoup de monumens de divers âges et de divers peuples depuis les Celtes jusqu'à nous. J'en ai examiné plusieurs, mais je n'ai pas pu les observer avec assez de soin pour en donner la description dans ce moment. La végétation y est d'une vigueur et d'une richesse admirables, et les substances minérales qu'on y trouve sont les plus belles connues. Cette île est donc un des points du globe le plus curieux et le plus intéressant pour toutes les classes de savans. Aussi je m'étonne beaucoup que ses productions n'aient pas été étudiées avec plus de suite, et que presque tous ses monumens soient encore à décrire.

(Septembre 1810).

MATHIEU.

(*) Ce monument est un dolmen qui ressemble à tous ceux du même genre; j'ai cru inutile par conséquent de le faire graver (*Note de l'Editeur*).

Digitized by Google

NOTICE

Sur les Monumens islandais des environs de la baie de Patrixfiord,

PAR M. DE FREMINVILLE, Officier de marine, Correspondant de l'Académie celtique de France et de la Société philomatique de Paris.

DE toutes les contrées qui méritent l'attention des savans, l'île d'Islande est peut-être la plus intéressante, non-seulement sous le rapport de l'histoire naturelle, par l'aspect des bouleversemens terribles que les ravages des volcans souterrains et sous-marins y ont causé, mais encore sous celui de l'histoire du peuple qui l'habite, peuple instruit et intelligent, chez qui les traditions les plus anciennes se sont conservées en entier.

Les arts n'ont jamais été cultivés en Islande, aussi n'y en trouve-t-on aucune trace; mais on sait que sur cette terre désolée les sciences florissaient lorsqu'en Europe elles étaient encore voilées sous l'épais manteau de l'ignorance. La médecine, la physique, les mathématiques étaient les sciences dont les Islandais s'occupaient principalement, et ce goût pour les sciences exactes est bien la meilleure preuve qu'on puisse apporter

Digitized by Google

de cet esprit observateur, de cette profondeur de jugement, de ce caractère réfléchi qui leur est propre, et met tant de différence entre eux et les Danois, qui depuis plus d'un siècle sont établis dans quelques parties de leur île.

S. M. I. ayant envoyé en 1806 trois de ses frégates pour explorer les terres voisines du pôle boréal, je reçus l'ordre de m'embarquer sur l'une d'elles, comme chargé particulièrement des opérations géographiques. Après une longue et pénible navigation dans les mers glacées du Spitzberg, nous fûmes contraints de relâcher sur la côte occidentale de l'Islande. Un séjour de quinze jours dans la baie de Patrix-Fiord m'a mis à même de faire quelques observations qui pourront intéresser l'Académie celtique; elles sont néanmoins encore bien superficielles; elles auraient pu devenir importantes si j'eusse fait dans ce lieu une station plus longue. L'ignorance d'ailleurs de la langue du pays m'a empêché de les approfondir, et je dois aussi faire remarquer qu'étant obligé la plupart du temps de me livrer aux travaux géographiques qu'exigeait le but de notre mission, je n'ai eu que peu de momens à donner à l'étude des antiquités du pays : voici le résultat de tout ce que j'ai pu recueillir sur ce sujet.

J'avais toujours pensé que je trouverais parmi les Islandais des traces de la langue runique; je savais que l'illustre sir Joseph Banks, président de la Société royale de Londres, avait rapporté de

Digitized by Google

leur île des manuscrits écrits en cette langue, qui est toujours la langue vulgaire de l'Islande; on dit même qu'elle n'a subi presqu'aucune altération : on peut en être convaincu, s'il est permis de juger du langage par l'écriture. Je joins ici l'alphabet islandais et l'alphabet runique (*) : on peut les comparer; les caractères de ce dernier nous ont été transmis par le savant Maupertuis, qui trouva des inscriptions runiques gravées sur les rochers de la Laponie.

Il serait intéressant de savoir maintenant jusqu'à quel point la nation scandinave est en rapport avec la celtique, et si même dans le principe ces deux peuples n'étaient pas confondus en un seul. Déjà Montfaucon a fait faire de grands pas vers la solution de ce problème, en donnant les descriptions et les figures de quelques anciens monumens du nord de la Russie et de la Norwège, dans lesquels on reconnaît une conformité frappante avec nos monumens celtiques. Or je crois qu'il n'est pas douteux que les peuples du nord de l'Europe descendent de cette nation. Les Islandais, qui sont des Scandinaves proscrits, réfugiés du neuvième siècle dans l'île qu'ils habitent, en descendent donc aussi.

D'après cela on serait porté à croire qu'il doit aussi exister en Islande des monumens analogues à ceux décrits par Montfaucon, des dolmen, des cromlech; mais une réflexion bien simple écarte cette pensée. Des monumens considérables pour-

Digitized by Google

raient-ils exister sur un sol sans cesse en proie aux ravages des volcans, où les tremblemens de terre sont fréquens et si violens qu'ils renversent et font écrouler des montagnes qui, n'étant que d'énormes amas de laves et de basalte, n'ayant entre elles aucune adhérence, ont par conséquent peu de solidité et ne peuvent résister à des convulsions aussi terribles. On ne doit pas s'attendre à trouver en Islande des restes de ces monumens imposans dont les ruines semblent avoir bravé les efforts du temps pour venir étonner les générations successives; mais on en retrouve qui, moins considérables, moins vastes, ont, par leur peu d'étendue, échappé à toutes les secousses, et semblent avoir été pour ainsi dire oubliés des agens destructeurs, comme ces êtres obscurs qui, dans les révolutions des empires, échappent au glaive des factions, tandis qu'il fait tomber les têtes les plus illustres.

Ces monumens sont des pyramides de huit à dix pieds de hauteur sur quatre à cinq de base; elles sont formées de tables basaltiques et de débris de laves posés à nu les uns sur les autres. Les premières que j'ai vues étaient placées sur une pointe basse qui forme l'extrémité de l'anse où mouillent les vaisseaux, et à peu de distance du comptoir danois de Patrixfiord; il y en avait deux à côté l'une de l'autre.

Le contre-amiral Kerguelen, que le roi avait envoyé en 1765 faire des observations astronomiques

dans les mers Boréales, avait relâché dans le même lieu que nous, et dans la relation qu'il a publiée de son voyage il parle de ces deux pyramides, et dit qu'elles ont probablement été placées dans ce lieu par les Danois pour servir de point de reconnaissance aux marins, et leur indiquer le mouillage.

On pardonne cette explication à un homme qui n'avait aucune connaissance archéologique, qui n'a apporté à ces monumens qu'une attention superficielle, et dont l'instruction, purement bornée aux connaissances qu'exige son état, ne lui a pas permis d'en définir autrement l'origine et le but: moi-même, lors de mon arrivée, en voyant ces deux pyramides qui sont maintenant à demi ruinées, et prévenu par l'opinion de M. de Kerguelen, je la crus fondée et je n'y fis pas autrement attention.

Empressé de connaître un pays nouveau pour moi, je me hâtai de faire des excursions dans l'intérieur. Dès la première je vis une autre pyramide semblable, mais bien entière, et qui, quoique placée sur une hauteur, était trop éloignée de la mer pour pouvoir en être aperçue; elle ne pouvait donc avoir été érigée dans le but que le général Kerguelen supposait à l'érection des deux pyramides voisines de l'établissement danois. Dès-lors je commençai à penser qu'elles en avaient un bien différent; j'en fus convaincu lorsque j'eus remarqué que de la manière dont ces deux pyramides étaient placées, elles ne pouvaient être vues de

Digitized by Google

l'entrée de la baie, surtout dans la direction où il faut gouverner pour donner dans la passe qui est tellement facile, qu'il n'est pas nécessaire, pour y naviguer, d'avoir de point de reconnaissance. D'ailleurs, s'il en fallait un, le pavillon qui flotte sur le comptoir et qui se voit de fort loin pourrait en servir sans qu'on fût obligé d'en élever d'autre.

Dans mes autres excursions de l'intérieur du pays, où j'ai pénétré à près de huit lieues, j'ai rencontré beaucoup d'autres pyramides semblables, toujours dans des lieux élevés; mais celles-ci étaient isolées, et je n'en ai vu d'érigées près l'une de l'autre que les deux dont je viens de parler. Ces deux sont aussi les seules que j'aie trouvées près d'un lieu habité; les autres en étaient fort éloignées.

La plupart des Danois établis dans l'île parlant bien latin, je pouvais converser avec eux, et je crus que j'en pourrais tirer quelqu'éclaircissement au sujet de ces pyramides; mais ils ne purent me procurer aucune lumière et paraissaient y apporter l'insouciance naturelle à des hommes qui, uniquement occupés de commerce et de spéculations mercantiles, ne se doutent pas qu'il y ait au monde d'autre chose digne d'attention. Un vieux prêtre danois, né en Islande, est le seul de qui j'aie pu apprendre quelque chose à cet égard; mais il n'a fait que me confirmer dans la pensée que j'avais que ces pyramides étaient d'anciens monumens religieux.

Digitized by Google

D'après la tradition transmise par les Scaldes de l'Islande, les anciens habitans de cette île regardaient le fameux Odin comme leur principale divinité. Ce dieu, qu'on appelle *Lodda* en islandais, était pareillement révéré des anciens peuples du nord de l'Europe ; ils lui rendaient hommage sous la figure d'une énorme pierre, appelée la *pierre de Lodda* ou *pierre du Pouvoir*. On voit encore de ces pierres en Danemarck et en Norwège ; j'ai pensé que les pyramides de l'Islande étaient des monumens analogues et consacrés au culte de Lodda.

Voilà tout ce qu'il m'a été possible de recueillir sur les antiquités de cette île, sur laquelle on pourrait faire tant d'observations intéressantes. Il eût été bien à désirer que j'eusse pu converser avec quelques Scaldes, j'en aurais pu tirer de grandes lumières. Ces Scaldes sont proprement des Bardes qui, comme ceux des Celtes et des Calédoniens, faisaient une étude particulière de la chronologie et de l'histoire de leur pays, qu'ils transmettaient dans leurs chants à la postérité. Comme nos Bardes ils jouissaient jadis d'une considération et d'un rang distingués ; depuis long-temps ils ont perdu une partie de ces avantages, quoiqu'ils soient encore très-révérés du peuple. J'ai vu des fragmens de traductions de leurs poëmes ; le style m'en a paru avoir cet héroïsme mêlé de mélancolie qui caractérise les ouvrages des Bardes écossais : on y trouve les mêmes comparaisons énergiques, la

Digitized by Google

même vigueur, et cette espèce de désordre qui indique que ces productions sont les élans sublimes d'une ame qui sent fortement et qui s'exprime de même.

Si le peu d'observations que j'ai pu faire en Islande ne présente pas des résultats bien satisfaisans, peut-être pourra-t-il servir à encourager les voyageurs qui visiteront à l'avenir cette contrée si peu connue; peut-être cette Notice pourra-t-elle du moins les guider dans leurs recherches; si les circonstances leur permettent de les pousser plus avant que je n'ai pu faire, elles répandront sans doute un grand jour sur l'histoire des anciens peuples du Nord.

FREMINVILLE.

(*) Ces deux alphabets étant connus et gravés dans différens ouvrages, j'ai cru inutile de les reproduire (*Note de l'Editeur*).

Digitized by Google

NOTICE

Sur un Proverbe ou Dicton populaire de Picardie : Tout le monde, le Vacher de Chauny ; *sur le sobriquet des* Singes de Chauny, *et sur quelques anciens usages singuliers ;*

PAR M. BOILEAU DE MAULAVILLE, Membre de l'Académie celtique.

CHAUNY, petite ville du département de l'Aisne, d'environ 4,000 habitans, qui n'a d'autre importance que celle de son heureuse situation au centre d'une des plus belles et fertiles vallées de l'empire, sur la rivière d'Oise, à l'entrée du canal de Picardie, à vingt-cinq lieues de la capitale, n'est presque connue que par un côté plaisant. Si on en parle, c'est pour rappeler aussitôt le vieux proverbe ou dicton populaire : *Tout le monde, le Vacher de Chauny*. L'origine de ce proverbe est très-incertaine ; tout ce qu'on en dit n'est fondé que sur des traditions conservées parmi le peuple.

Le plus vraisemblable est qu'il y eut anciennement à Chauny un homme appelé *Tout-le-monde*, qui conserva long-temps la garde des vaches des habitans des faubourgs ; que cet emploi peu remarquable partout ailleurs était sans doute plus

Digitized by Google

important à Chauny, où, à raison de la bonté des pâturages et de leur très-grande étendue, il y a eu de tout temps une vacherie, l'une des plus considérables de la France; que les enfans de Tout-le-monde lui ayant succédé dans ce même emploi, on était si accoutumé à nommer le vacher de Chauny *Tout-le-monde*, que les vachers qui ont suivi jusque dans le siècle dernier ont toujours été appelés du même nom, quoiqu'ils en eussent d'autres.

Ce qui est certain, c'est qu'il y eut aux environs de Chauny une famille de villageois du nom de *Tout-le-monde*, dont quelques-uns sont mentionnés dans des dénombremens fournis au prieuré de Quierzy-sur-Oise. Il existait aussi à Travecy, autre village près Chauny, un fief de ce nom, consistant en terres et prés, et relevant du domaine de la Fère.

On rapporte bien des histoires sur ce premier vacher, dit *Tout-le-monde;* bien des auteurs en ont écrit diversement; on en a débité des faits graves ou plaisans : un vacher dont le nom a passé à la postérité et a formé un proverbe connu dans toute la Picardie et même ailleurs devait être un homme rare; aussi le peuple en conte des merveilles. On le fait d'une force et d'une taille monstrueuse; on dit qu'il gardait les vaches à cheval et donnait du vin à boire dans son cornet d'argent à tous ceux qui le venaient voir par curiosité; qu'il fut vacher soixante-dix ans, et vécut cent vingt ans; qu'il ne perdit aucune bête,

Digitized by Google

qu'il a été enterré dans la prairie de *Sénicourt*, l'un des faubourgs de Chauny, en un lieu appelé le *Saint-Camp* ou le *Camp-Solant*, comme on le nomme aujourd'hui; que les bêtes n'y paissent pas par respect, qu'on lui dressa un tombeau avec cette épitaphe :

Ichi chous chete lorde tombe
Gist li vacher, dit *Tout-le-monde*,
De Chalny chité de grand prix,
Entre maintes chités du pays;
Qu'il pache de Keron le barque,
Autant bin qu'y wardit nos vaques
Chilt trepassa dans chent dix-neuf,
Si gras de vertu comme bœuf.
Boviers, vaques, kevals, et ane,
Biu wardez d'interrompre s'ame.

Parmi les sobriquets donnés très-anciennement à plusieurs villes de Picardie, dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nous, et qui se trouvent rapportés dans de très-anciens manuscrits, on remarque celui de *Singes de Chauny*, donné aux habitans de cette petite ville; on en a expliqué diversement l'origine.

Ce sobriquet se trouve consigné dans des vers latins tirés d'un vieux manuscrit :

Calnia, dulce solum, cui septem commoda vitæ :
Poma, nemus, segetes, linum, pecus, herba, racemus,
Cujus et indigenis simii sunt propria septem :
Fraus, amor, ira, jocus, levitas, imitatio, rictus.

C'est à tort cependant qu'on leur attribuerait

les mauvaises qualités de cet animal ; le génie de ces habitans consiste principalement en beaucoup d'esprit naturel, d'adresse et d'aptitude pour les sciences, et un grand penchant à la joie et à une gaieté folle, caractère qu'on leur a toujours reconnu dès les temps les plus reculés, et dont ils n'ont pas dégénéré : ce goût pour la joie s'est soutenu dans les siècles qui nous ont précédés. Il existait à Chauny, dès l'an 1400, des confrères de la Passion, dont la dévotion consistait à la représenter en public, ce qui dégénéra en farces et en extravagances. Chauny fut célèbre dans ce genre de jeux publics et de divertissemens, et devint un lieu très-fréquenté par les jongleurs ou bateleurs de ce temps (qu'on nommait *jongleors, joculatores*), ce qui entretint dans l'esprit des habitans de cette ville cette joie, ce goût pour les plaisirs bruyans, les farces, les singeries et les jongleries. La célébrité de ces grands amusemens s'étendit au loin, et il n'en fallut pas davantage pour déterminer le sobriquet de *Singes de Chauny;* vainement on en chercherait d'autre origine.

Ces sortes de spectacles, qui existaient dès le temps de saint Louis, consistaient alors en quelques mauvais récits de style bas et burlesque, en gesticulations, en tours de passe-passe, dont les acteurs étaient hommes ou singes, quelquefois tous les deux ensemble.

Rabelais, Liv. 4, chap. 24, dit que Gargantua se plaisait fort à voir « les bateleurs, et

Digitized by Google

surtout ceux de Chauny en Picardie, grands jaseurs et beaux bailleurs de balivernes en matière de *singes verts*»; et Pasquier, dans ses Recherches de la France, Liv. 7, chap. 5 des *Chants royaux et Ballades*, dit qu'en sa jeunesse il avait vu « les joingleurs se trouver à certain jour, tous les ans, en la ville de Chauny en Picardie, pour faire monstre de leur mestier devant le monde à qui mieux mieux ».

Il existait en effet à Chauny, depuis un temps très-reculé, un usage fort singulier, fondé en titres, et qui avait lieu le premier lundi d'octobre de chaque année; c'est sans doute celui dont Pasquier avait été témoin.

Les joingleurs, à pareil jour, étaient tenus d'apporter au lieutenant-général du bailliage une tarte ou un pâté de forme très-extraordinaire, garni de marrons et de jaunes d'œufs, surmonté de coqueluches ou cornets sur le couvercle de la tarte; pour quoi ils percevaient cinq setiers de blé franc-moulu, sur les moulins de Chauny, et un muteau de bœuf sur les boucheries. Ces jongleurs, précédés de violons, de tambours, de trompettes ou cornets, et autres instrumens de musique bruyante, commençaient leur marche par la porte de Soissons, où ils sonnaient de la trompette; ils en faisaient de même à la porte des moulins, puis vis-à-vis des boucheries, d'où, après avoir parcouru toute la ville, ils allaient présenter leur tarte chez le lieutenant-général, en

Digitized by Google

chantant, gesticulant, jouant, dansant, et en faisant faire des sauts et des gambades à un *singe* ou à un chien qu'ils avaient avec eux. Il est aisé de juger combien ce singulier spectacle amassait de peuple qui criait, *houppait* et se pressait à la suite du cortège, et comment tout ce peuple imitait ces jongleurs et rendait plaisante et comique cette scène extravagante qui a duré jusqu'en 1680 environ, que le défaut d'acteurs ou jongleurs qui cessèrent alors de s'y rendre, fit tomber cet usage singulier. La prestation en blé et en viande continua cependant d'être acquittée chaque année, jusque dans ces derniers temps, au lieutenant-général du bailliage, qui la faisait distribuer aux pauvres de la ville.

Il y a eu long-temps à Chauny une compagnie de l'Arc, dont l'enseigne représentait un singe, ce qui lui a fait attribuer l'origine (*a*) beaucoup plus ancienne du sobriquet de *singes*. Cette compagnie avait son connétable, son capitaine et ses chevaliers, qui furent fort en estime dans les seizième et dix-septième siècles, ayant souvent rem-

(*a*) Voici l'origine qu'on raconte du dicton des *Singes de Chauny* : Un jour la municipalité de Chauny voulant avoir des *cygnes* dans les pièces d'eau qui environnent la ville, en demanda à Paris, et écrivit *cinges* pour *cignes*. En place de *cygnes*, on lui envoya donc des *singes*, qui à leur arrivée excitèrent de grands rires et une grande huée dans le peuple, quand il sut la cause de la méprise. De là le dicton. — Cela est possible, et *si non è vero, è bene trovato*. Le fait est qu'il y a à Paris, dans le quartier du Marais, *la rue des Singes*, dont le nom est écrit par un *c*. — On dit d'un enfant spirituel : *C'est comme les enfans de Chauny; il a plus d'esprit que père et mère.* (Eloi Johanneau.)

Digitized by Google

porté le prix dans les villes voisines. C'était le cas de dire sans doute qu'ils étaient adroits comme des singes.

Lamare, dans son Traité de la police, tom. 2, liv. 3, rapporte un article singulier pour son antiquité, extrait du manuscrit des Métiers de Paris, par Etienne Boileau, prévôt de Paris sous le règne de saint Louis; il y est dit : Le marchand qui apporte un singe pour le vendre, paiera quatre deniers; si le singe appartient à quelqu'un qui l'ait acheté pour son plaisir, il ne paiera rien; s'il est à un joueur, il le fera jouer devant le péager, qui se contentera de cette monnaie. C'est de là sans doute qu'est venu cet ancien proverbe, *payer en monnaie de singe*, c'est-à-dire en gambades. Un autre article porte qu'à l'égard des jongleurs ils seront quittes de tout péage en faisant le récit d'un couplet de chanson devant le péager.

Beaucoup de vieux usages s'étaient perpétués à Chauny jusqu'au temps de la révolution, où ils ont cessé d'exister.

La veille de Noël, les enfans, rassemblés, parcouraient les rues et s'arrêtaient aux portes en criant: *Au guignoleux chanterons-nous!* c'est-à-dire, A gui l'an neuf chanterons-nous; pratique qui remonte incontestablement à la cérémonie du gui de chêne en usage chez les Gaulois.

Le 20 janvier, jour de la Saint-Sébastien, les gens du peuple, les jeunes ouvriers et compagnons de la ville et des faubourgs de Chauny

célébraient à grand bruit le charivari; ils se rendaient, à la fin du jour, aux portes de toutes les vieilles filles et vieux garçons nouvellement mariés, ou des hommes et femmes remariés en secondes noces dans le cours de l'année, et là, munis de poêles, de bassins, de chaudrons et de cornets, ils frappaient aux portes, ils y faisaient un tapage infernal qui se confondait avec les cris aigus des enfans, les huées et les rires démesurés de tout le peuple qui s'y amassait, jusqu'à ce qu'on s'empressât de leur ouvrir et de les satisfaire par quelque rétribution; et, après avoir ainsi parcouru les divers quartiers et les faubourgs, ils terminaient cette grosse joie au cabaret, où ils employaient à boire et à se régaler le produit de leur collecte. Le désir d'en obtenir une plus considérable fit par la suite étendre l'usage de ce charivari, qui se fit sans distinction aux portes de toutes les personnes mariées dans l'année.

Le jeudi gras, nommé à Chauny le *jeudi jeudiau*, les jeunes filles et compagnes d'école s'assemblaient autrefois, parcouraient la ville avec un panier pour demander et amasser des œufs qu'elles se distribuaient; puis elles faisaient assaut à qui conserverait son œuf en se les choquant. Celle dont l'œuf restait intact et bravait tous les chocs sans en être endommagé devenait la *reine du jeudiau*; on la promenait, le sceptre en main, au milieu des cris de joie de toutes ses compagnes. Les maîtresses d'école qui tiraient tout le profit

Digitized by Google

des œufs cassés, à quelques gâteaux près qu'elles distribuaient aux jeunes filles, ne manquaient pas d'entretenir cet usage.

Le premier mai n'était pas un jour oublié: outre les arbres appelés *mais*, que les jeunes gens s'empressaient de planter de grand matin à la porte de leurs belles, comme il était d'usage en beaucoup de lieux, il y avait des associations où chaque personne était tenue ce jour-là de porter avec soi une feuille d'arbre, toujours nouvelle et fraîche; quiconque s'en trouvait dépourvu et ne pouvait la montrer à la demande qu'on lui en faisait, était soumis à une amende dont le produit était employé à la dépense d'un repas qui terminait la fête, à laquelle on donnait le nom de la *fête du verd*.

Le feu de joie de la Saint-Jean avait aussi lieu chaque année, la veille au soir, sur la grande place; c'était le jour du renouvellement ou de la nomination du maire et des échevins. Le nouveau maire, suivi des échevins et du cortège municipal, et précédé de la musique et des sergens et valets de ville qui portaient des torches, allumait le feu au son de la cloche et du tocsin, et aux acclamations de tout le peuple assemblé. Une colation, composée de sucreries, leur était présentée à leur retour en la salle de l'hôtel-de-ville, et on faisait au maire le don d'une épée garnie en argent. Le peuple restait amassé sur la place, et dansait en rond autour du feu de joie en faisant mille folies.

Digitized by Google

Aux noces, qui sont ordinairement nombreuses en convives, on établit à Chauny un gardien de la mariée contre lequel on emploie toutes sortes de ruses pour tâcher de la lui enlever : si on parvient à la lui faire perdre de vue, c'est le comble du plaisir pour les gens de la noce, qui se divertissent de son embarras ; ils lui font subir le lendemain la punition de sa négligence en le promenant par les rues, monté à rebours sur un âne, la queue en main, en guise de bride, suivi de toute la noce et des violons, au milieu des huées et des risées qu'il excite sur toute sa route. Un des membres du cortège tient une bouteille, et, par compassion pour le patient, l'arrête à chaque carrefour ou coin de rue pour lui faire boire un coup.

Toutes ces vieilles coutumes, toutes ces cérémonies joyeuses, dont l'antique usage s'était si long-temps maintenu à Chauny, justifient l'idée qu'on a de ses habitans, grands amateurs de la joie et des divertissemens, en quoi ils n'ont pas dégénéré de leurs ancêtres.

Je ne puis mieux terminer cet article qu'en rappelant ici la comédie intitulée *une Folie*, dans laquelle l'auteur, M. Bouilly, a fait choix de cette petite ville pour y placer des scènes qui la font connaître de nouveau sous le côté plaisant et comique. C'est une heureuse folie, d'autant mieux jouée, que le fameux acteur Martin est lui-même un Chaunois, intéressé à la gloire de son pays.

BOILEAU DE MAULAVILLE.

Digitized by Google

NOTICES

Sur quelques usages et croyances de la ci-devant Lorraine.

SUITE.

PURGATOIRE DE SAINT-PATRICE.

On voit à Commercy (1), département de la Meuse, au haut de la rue appelée *Coûtote* (2), un antique monument de crédulité, faible simulacre de celui de l'Irlande, qui à diverses époques eut une éclatante célébrité dans le monde

(1) La ville de Commercy ou Commarcy, *Commerciacum vel Commarcium*, ainsi appelée dans les anciens monumens, paraît tirer son nom de *marcha*, *marca*, *marchia*, *commarchia*, marche, limite, frontière, parce que cette ville est située sur la Meuse, qui sépare la Lorraine de la France. *Marc* en vieux gaulois, *mars* en gallois, *marz* en breton, *mark* en allemand, *comarca* en espagnol, ont la même signification dans ces langues. *Voyez* Notice de la Lorraine par Don Calmet; Dictionnaire de Trévoux, Dictionnaire breton de D. Pelletier, Ménage.

(2) *Coûtote*. Ce nom paraît être un diminutif de celui *coûte*, qui, dans le patois du pays, signifie *côte*, *coteau*. Le mot *coûtote* exprimerait une petite côte; et en effet cette rue descend à la rivière par une pente assez rapide.

Digitized by Google

chrétien; je veux parler du *Purgatoire de Saint-Patrice*.

Cet antre vénéré, qu'on appelle modestement sur les lieux *Trou-de-Saint-Patrice*, est au-dessous de la maison d'un particulier tenant l'auberge de la Poule-qui-boit. Il pourrait être une poterne dépendant autrefois des anciennes fortifications, sur l'emplacement desquelles il semble se trouver. Ce réduit obscur jouit encore d'un tel crédit, que le propriétaire, qui a reconstruit sa maison il y a quelques années, n'a osé le démolir, dans la crainte d'exciter contre lui l'animadversion des gens crédules, et de nuire ainsi au produit de son auberge.

Ceux-mêmes qui respectent le plus ce précieux trou, auraient peut-être aujourd'hui de la peine à expliquer l'objet de leur croyance : il est pour eux un monument non douteux d'un ancien miracle dont la connaissance leur a été transmise par tradition, et ce témoignage leur suffit.

En attendant que l'on découvre l'origine du Trou-de-St-Patrice qui est à Commercy, voyons ce que l'Histoire nous apprendra de ce saint et de son fameux purgatoire créé miraculeusement dans l'Irlande.

Saint Patrice, dont l'église fête la mémoire le 17 de mars, fut évêque, apôtre et primat de l'Hibernie, aujourd'hui l'Irlande. Il naquit vers l'an 369, selon quelques-uns, et 377 selon d'autres, au pays d'Albanie, à l'occident de l'Ecosse méri-

Digitized by Google

dionale, appelé alors *Valantia*, dans le territoire de la ville d'Al-Eluyd, maintenant Dun-Briton, en Ecosse (1). Les auteurs de la Vie de ce saint ne sont pas d'accord sur son vrai nom; les uns l'appellent *Succathus*, d'autres *Socher* (*a*) ou *Sucher*, et enfin *Mogon* (*b*); mais tous se rapportent à dire qu'il reçut celui de *Patrice* par le pape Célestin, au moment où il l'ordonna évêque.

Dès l'âge de seize ans saint Patrice fut pris, avec une de ses sœurs appelée *Lupice*, et emmené captif en Irlande par les brigands écossais. Il se sauva, revint en Ecosse, passa en Armorique avec son père et sa mère, qui périrent dans le trajet, fut pris et vendu à des *pictes*; repris une troisième fois, il fut vendu de nouveau et emmené à Bordeaux. Sa fortune, dit Ribadéneira, le porta à garder les pourceaux; mais, par la Providence divine, il trouva un trésor par le moyen duquel il obtint sa liberté au bout de six ans de servitude.

Envoyé en Irlande vers l'an 432, après la mort

---

(1) M. O'halloran fait naître saint Patrice, qu'il appelle saint Patrick, dans le pays de Galles, et prétend avoir acquis la preuve de cette assertion.

(*a*) *Socher* ou *Sucher*, noms de Saint-Patrice, doit venir de l'irlandais *socair*, repos, tranquillité; *socarach*, qui est en repos, tranquille. (E. J.)

(*b*) *Mogon*, son autre nom, ou plutôt surnom, est sans doute le mot irlandais *mogars*, jeune turc. (E. J.)

Digitized by Google

du missionnaire Pallade, il y prêcha l'Evangile; mais quelques libertins et méchans se moquant de sa doctrine et refusant de croire aux peines de l'enfer dont il les menaçait, il obtint de Dieu un témoignage visible de sa toute-puissante protection, qui fut *un grand et profond creux dans la terre*, ou plutôt « un abîme effroyable » pour les spectres et les monstres hideux que » l'on y voyait entrer, et pour les voix et les » cris lamentables que l'on y entendait; et lui fut » révélé que là était le purgatoire ».

Saint Patrice mourut le 17 mars de l'an 491 ou 493, ayant vécu environ 122 ans.

Le Père Lebrun, dans son Histoire des pratiques superstitieuses, rapporte ce qui suit:

« Au milieu de cette grande île qu'on a nommée, jusqu'au treizième siècle, *Hibernia* et *Scotia*, et qu'on appelle présentement Irlande, il y a un lac nommé *Derg*, distingué par plusieurs îles où l'on voit des monastères anciens. Une de ces îles s'appelle l'île de *Saint-Dabeoce*, et le prieur du monastère de ce lieu porte le titre de prieur du Purgatoire de saint Patrice. Elle est fort petite, d'environ 40 toises de long, et de 15 ou 20 de largeur. On y voit une chapelle avec un petit monastère, appelé *Reglis* ou *Ragles*, gardé par un religieux de Saint-Dabeoce. Au milieu de l'île est un antre long de 16 pieds, assez bas et étroit pour y tenir un gros homme fort mal à son aise; c'est dans cet antre où se fai-

Digitized by Google

sait le purgatoire. Sur les bords de l'île il y avait de petites huttes pour recevoir les pélerins, et auprès de l'antre que l'on appelait quelquefois le *puits de Saint-Patrice*, il y avait six petites loges, rondes de trois pieds de diamètre, comme autant de malaises pour exercer les pénitens.

» Quand les pélerins abondaient à ce lieu, munis d'une permission de l'évêque et du prieur du Purgatoire, le religieux de l'île les recevait, les interrogeait, et lorsqu'il les trouvait bien résolus d'entrer au Purgatoire, il les mettait, durant neuf jours, dans les exercices. Alors on ne leur donnait pour chambre qu'une de ces petites loges qu'on appelait *des lits*, lits cependant où il n'était jamais permis de se coucher, parce qu'ils n'avaient que 3 pieds en tous sens. On ne sortait de là que trois fois le jour pour aller à la chapelle. Durant huit jours nulle autre nourriture qu'un peu de pain et d'eau de vingt-quatre en vingt-quatre heures, sans sel ni autre assaisonnement, et le neuvième jour on ne prenait rien du tout; en sorte qu'on entrait dans la caverne ou le Purgatoire l'estomac vide, le cerveau creux et fort susceptible de visions. . . . . .

» Le religieux menait, en cet état, le pénitent à la caverne, et la fermait à clef pour ne la rouvrir qu'après vingt-quatre heures, pendant lesquelles le pénitent devait faire son purgatoire. . . . . ». Voilà ce que c'est que le Purgatoire de saint Patrice.

Digitized by Google

Les prêtres, gardiens de la fameuse caverne de Trophonius en Grèce, se conduisaient à-peu-près de même à l'égard de ceux que la crédulité amenait vers cet oracle.

C'est également à la suite de semblables préparations que les prêtres de la Grèce, appelés *prophètes*, plaçaient la Pythie sur le fameux trépied, et recueillaient, pour les expliquer, ses actes convulsifs et ses paroles.

James Béeverell, auteur des Délices de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, dit qu'à deux lieues, à l'orient de Dungall, on rencontre un petit lac nommé *Dirg* ou *Derg*, anciennement *Liffer*, au milieu duquel est une île fort célèbre, parce qu'on croyait que le faubourg du Purgatoire se trouvait là. Cette île s'appelle, dit-il, *Reglis* ou *Raghles*, et les Irlandais la nomment *Ellan-u-Frugadory*, c'est-à-dire l'île du Purgatoire. Il rapporte à-peu-près les mêmes faits que ci-dessus, et ajoute « qu'il est certain que dans » le temps de saint Patrice on ne savait pas ce que » c'était, et qu'on n'en a ouï parler que plusieurs » siècles après sa mort ». Une gravure représente la position du monastère, de la caverne et des six cercles ou lits, avec les noms de saints et de saintes qu'ils portaient.

On voit, par l'exposé ci-dessus, que le nom de *Patrice* n'est pas celui que portait originairement le saint évêque, et qu'il lui fut donné par le pape Célestin au moment où il l'envoya prê-

Digitized by Google

cher les incrédules irlandais. — Ne serait-on pas fondé à penser que le souverain de l'église catholique, en conférant à notre héros la dignité apostolique, eût eu en vue d'ajouter une qualité à son vrai nom, plutôt que de le changer, et voulut, par ce moyen, environner son missionnaire d'une plus grande considération? *Patricius*, dit l'un des auteurs de sa Vie, signifie *père de plusieurs*. Ce mot *Patricius* désigne aussi celui qui à Rome, pendant la république, possédait le patriciat, dignité équivalente à la noblesse moderne.

Quand les Français s'établirent dans les Gaules, ils y trouvèrent des *Patrices*. Aëtius, qui combattit Attila, dit Pasquier, fut le dernier *Patrice* des Gaules. — Le pape Adrien fit prendre le titre de *Patrice* de Rome à Charlemagne, avant qu'il prît la qualité d'empereur. D'autres papes ont aussi conféré le même titre à quelques princes étrangers, à cause de l'éminence de cette dignité qui était au-dessus de toutes les autres. Sous les empereurs romains il y a eu des *Patrices* tuteurs de l'empire, des *Patrices* de la milice, d'une province, d'une ville, etc.

Si l'on consulte la Mythologie, on y trouve le nom de *Patrice* donné aux huit dieux suivans, savoir;

Janus, Saturne, le Génie, Pluton, Bacchus, le Soleil, la Lune et la Terre.

Don Montfaucon rapporte, tom. II, pag, 17

Digitized by Google

de son Antiquité expliquée, que les Mithriaques ou initiations aux mystères de Mithras, étaient aussi appelées *Patriques* du nom de père. *Erant illa initia, et Orgia Mithræ : quæ etiam* Patrica, *ex patrum nomine audiebant.*

Le Père Lebrun, cité plus haut, nous apprend que plusieurs fois on tenta d'insérer l'histoire du Purgatoire de Saint-Patrice dans le Bréviaire romain, mais que l'église de Rome ne le souffrit pas. Il rapporte aussi que sous le règne de Jacques 1er. on reconnut que le fameux Purgatoire n'était qu'une illusion, et que le gouverneur Richard Boile et le chancelier Adam Lossus, en ayant obtenu la preuve par d'exactes recherches, la miraculeuse caverne fut détruite et les moines chassés.

M. Dulaure, notre savant confrère, assure, dans son ouvrage *des Cultes antérieurs à l'idolâtrie*, que les religieux espagnols et portugais ont rétabli, en divers lieux, des Purgatoires de Saint-Patrice qui subsistent encore.

Le même auteur, d'accord avec quelques historiens, pense que les épreuves du Purgatoire de Saint-Patrice sont des restes des anciennes initiations aux mystères des payens : « Les jeûnes, dit-il, les ablutions, la confession, les scènes terrifiantes, l'image offerte à l'initié des peines du purgatoire ou de l'enfer, formaient le premier acte. A des épreuves longues, effrayantes et douloureuses succédait le tableau riant du sé-

Digitized by Google

jour des bienheureux. On y introduisait l'initié, qui, comparant son état présent aux peines qu'il venait de subir, se croyait ravi dans le ciel ».

D'après tout ce qui vient d'être rapporté, si le nom de *Patrice* n'est pas celui de l'apôtre de l'Irlande; si ce saint personnage vivait effectivement dans le cinquième siècle, et si son Purgatoire, ainsi que le pense le P. Lebrun, n'a été connu que dans le douzième; si cette grotte a été détruite par ordre du gouvernement anglais; si l'église romaine a refusé d'insérer dans son Bréviaire la relation du saint Purgatoire; si plusieurs Purgatoires semblables se trouvent établis dans différens pays et avec les mêmes croyances, ne pourrait-on pas croire que les premiers chrétiens ont consacré à leur culte des monumens du culte antérieur, en en changeant l'objet? Divers auteurs ont cité plusieurs exemples de ce genre, et quelques-uns encore prétendent trouver dans nos usages actuels des usages empruntés des payens.

Nous pensons donc, 1° que le Purgatoire de Saint-Patrice en Irlande a effectivement servi aux initiations mystérieuses des anciens; 2° que *le trou de Saint-Patrice* de Commercy, et tous les purgatoires de ce saint établis en divers lieux, ont la même origine.

Digitized by Google

VALENTINS.

On appelle *Valentins*, en Lorraine, les jeunes garçons qui dans les mariages composent le cortège des époux, et les accompagnent dans toutes les cérémonies et fêtes dépendant de cet acte. Les filles auxquelles ils donnent le bras pendant ces cérémonies sont appelées *Valentines*. Les uns et les autres sont choisis parmi les parens et les amis des futurs mariés. Les *Valentins* doivent des soins et des attentions à leurs *Valentines;* la galanterie même est de rigueur dans cette circonstance pour n'être pas exposé aux plaisanteries des autres assistans. *Mon Valentin, ma Valentine* sont les appellations usitées entre les couples d'une noce.

COURIR LES VALENTINS.

L'usage de courir les Valentins a lieu le premier dimanche de carême, jour des Brandons, et voici comment il se pratique.

Des personnes de l'un et de l'autre sexe, mais particulièrement des hommes, se rendent dans la rue, vers l'heure du souper, successivement, près de la demeure de celui et de celle qu'ils ont l'intention d'unir en mariage, ou du moins de préparer au lien conjugal; et là ils disent à haute voix : *Je donne, je donne. . . . . à qui, à qui? . . . . Monsieur N. . . à Mademoiselle* * * *.

Digitized by Google

(On nomme les personnes). — Ils répètent ainsi le long de la rue, de distance en distance, la même formule et les mêmes noms. Autrefois ceux qui couraient les Valentins faisaient précéder leurs proclamations d'un coup de pistolet pour fixer l'attention de ceux qui allaient être *valentinés*. La police ayant défendu cet usage trop bruyant, on y a substitué celui de jéter du gravier ou de petites pierres aux croisées ou aux contrevents.

Partout où le *valentinage* a lieu, on croit que les personnes proclamées publiquement de cette manière sont comme engagées dans les liens d'un compromis qui doit avoir son effet, si on ne le rompt dans un délai déterminé. Cette espèce de compromis moral a pour objet, comme on vient de le dire, de former une union conjugale, et on en a vu réussir plusieurs.

Le jeune homme qui a été proclamé le *Valentin* d'une belle a le droit de se présenter chez ses parens et de leur demander la permission de faire sa cour. Si l'alliance paraît convenable, il est admis; s'il en est autrement, on le refuse, et dans ce cas les Valentins doivent se *racheter*. Ce *rachat* consiste en de petits présens que se font mutuellement les parties engagées.

Lorsque les *valentinés* ne se conviennent pas, ils peuvent se dégager de suite; mais ils ont, pour le faire, jusqu'au jeudi de la mi-carême. Cette époque est même spécialement consacrée à cela, sans doute parce que le carême est un temps de

Digitized by Google

jeûne et d'abstinence, pendant lequel la continence est ordonnée aux époux. L'église, en effet, n'administre pas le sacrement de mariage tant qu'il dure, excepté le jeudi appelé de la mi-carême.

Les présens sont, pour la classe aisée, savoir: de la part du *Valentin*, un éventail, des gants, des bonbons, &c.; et de la part de la *Valentine*, un cordon de montre, une bourse, un ruban, &c. Mais dans la classe du peuple, les *valentinés* se donnent réciproquement des pois grillés dans une poêle, avec du sucre ou du beurre et du sel. Ils sont appelés, dans le langage du pays, pois *grôlés* (1), *dépechis* ou *depchis*, suivant le canton. On serait porté à croire que ces dons de pois étaient autrefois les seuls admis dans toutes les classes.

On conçoit que les mêmes personnes pouvaient souder ainsi plusieurs alliances dans la même soirée, et c'est ce qui arrivait.

Les soins que rendait un jeune homme à une demoiselle dans les réunions de société, dans les bals de l'hiver et ceux du carnaval, ne manquaient pas d'être remarqués, et servaient à déterminer ces unions *valentines*. On pense bien que des jeunes gens croyant se convenir, mais dont les familles n'avaient entre elles aucune liaison par-

(1) *Grôler*, en langue romiane, signifie rissoler, griller. En basse latinité, *grollare* est pour *movere*; et en effet, les substances *grôlées*, ordinairement cuites à un feu clair, sont fréquemment remuées

Digitized by Google

ticulière, ont quelquefois employé le moyen du *valentinage* pour former un rapprochement qui pouvait concourir à leur union et à leur bonheur.

Comme la meilleure institution a ses abus lorsqu'elle s'éloigne de sa source, celle des *Valentins*, dont on ignore l'origine, et qui ne subsiste encore qu'à l'aide d'une vieille habitude, avait aussi les siens. Ainsi, on a fait quelquefois les rapprochemens les plus ridicules sous les rapports physiques et ceux des convenances sociales; par exemple, on *valentinait* un bossu avec une boiteuse, un homme très-âgé avec une jeune personne, un pauvre avec une riche, un débauché avec une fille sage; mais ces unions discordantes, dues à la méchanceté, ou au moins à la raillerie, étaient appelées *gouailles* (1), et n'avaient d'autre effet que de faire rire ou d'inspirer le mépris. Si un homme marié a une maîtresse, on ne manque pas de le *valentiner*, ainsi que sa donzelle. Cette censure publique a du moins, un but moral. Cependant, toutes ces plaisanteries qui ne sont, comme nous venons de le dire, qu'un abus de l'institution des *Valentins*, peuvent avoir des suites fâcheuses, ainsi qu'il est prouvé par le trait suivant:

« La cour de France était à Monceaux en

(1) *Gouailles*, plaisanteries, railleries, moqueries. *Goliardia*, en basse latinité, a la même signification; et *goliardus* veut dire histrion, celui qui fait profession de plaisanteries.

Digitized by Google

1631..... M. de Montmorency étant allé voir madame de Montbazon, de laquelle on disait que M. de Chevreuse était amoureux, ils s'amusèrent à faire des *Valentins rimés*. Chacun y travaillait, et M. de Montmorency en fit un sur M. de Chevreuse, qui, pour lors, avait mal à un œil et à une dent, que voici :

Monsieur de Chevreuse,
L'œil pourri et la dent creuse.

« M. de Chevreuse, en ayant été instruit, provoqua M. de Montmorency ; et ces deux seigneurs, ayant mis l'épée à la main dans l'une des cours du château, ne purent être sitôt séparés qu'ils ne se fussent alongé quelques estocades. »

(*Mémoires de M. de la Porte, premier valet-de-chambre de Louis XIV*, in-18, p. 63 *de la première édition, et* 48 *de la seconde.*)

M. de Roquefort, notre docte confrère, rapporte, dans son Dictionnaire de la langue romane, l'usage des *Valentins* de la manière suivante :

« *Valantin :* futur époux, celui qu'on désignait à une fille le jour des Brandons, ou premier dimanche de carême, qui, dès qu'elle était promise, se nommait *Valantine ;* et si son *Valantin* ne lui faisait point de présent ou ne la régalait avant le dimanche de la mi-carême, elle le brûlait sous l'effigie d'un paquet de paille ou de sarment, et alors les promesses de mariage étaient rompues et annullées. »

Digitized by Google

L'abbé Lionnois, littérateur lorrain, nous apprend (1) « que, le premier dimanche de carême, les nouveaux mariés de l'année étaient obligés d'aller faire un petit fagot dans les bois de haie ; vers les trois heures, tous rentraient en ordre dans la ville, au son des instrumens, les uns à cheval, les autres à pied, selon leur condition et leur pouvoir. Ils se rendaient au palais (celui du prince régnant) avec leur fagot orné de rubans et attaché à leur boutonnière. Toute la cour s'amusait à les voir caracoler autour des fontaines de vin, où chacun buvait à volonté. On jetait des cornets de papier remplis de pois grillés avec du beurre et du sel (le peuple les nomme encore *pois dépechis*, ce qui signifie pois épicés), lesquels, en remplissant la cour, faisaient tomber la plupart des danseurs et occasionnaient des éclats de rire. Sur le soir, les nouveaux mariés allaient en procession (la procession des *féchenates* (2) ou des petits fagots) au milieu de la place de la ville neuve, où, après avoir fait plusieurs tours en dansant, chacun jetait son fagot en tas, et on en dressait un bûcher pendant que la danse se continuait au son des violons.

» Vers les sept heures, toute la cour se rendait à l'hôtel-de-ville, où était préparé un magnifique

(1) *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, t. I, p. 54.

(2) *Féchenate* vient de la basse latinité *fascia*, fagot; *fasciculus*, petit fagot.

Digitized by Google

souper, pendant lequel chacun dansait au son de divers instrumens. Après le souper et un feu d'artifice, on mettait le feu au bûcher, et on tirait au sort, devant le prince, les *Valentins* et les *Valentines*. On les proclamait sur le balcon de l'hôtel-de-ville, ce qui se répétait dans toutes les rues. Les jours suivans, les *Valentins* envoyaient à leurs *Valentines* de riches présens et de beaux bouquets, avec lesquels elles paraissaient à la toilette de la duchesse. On allumait un feu de paille, le dimanche suivant, devant la maison de ceux qui avaient manqué à cette attention, ce qui s'appelait les brûler. Telle est l'origine des *Brandons* en Lorraine, qui, selon l'intention du prince, étaient suivis de mariages convenables, et qui, par l'abus qu'en a fait le peuple, ont été justement proscrits. »

Quelle peut être l'origine du nom *Valentin*, donné aux garçons qui figurent dans les fêtes de mariage, et en général aux amoureux des deux sexes ?..... L'histoire de saint Valentin, placé au calendrier le 14 février, n'offre aucune circonstance qui soit en rapport avec l'usage qui vient d'être décrit. Baillet, Bollandus, Ribadéneira et les martyrologes n'apprennent rien à ce sujet. Cependant, Ménage rapporte (1) qu'à Turin on *tirait* les *Valentins* le jour de la fête de ce saint, qui est en grande vénération dans ce pays. La

(1) Dictionn. étymolog. *verbo* Valentin.

Digitized by Google

cour même, dit-il, se rendait, tous les ans, à cette époque, dans un château appelé *le Valentin*, bâti sur le Pô, à une demi-lieue de la ville. La princesse choisissait son galant, et les dames de sa suite tiraient les leurs au sort.

Le duc d'Orléans, père de Louis XII, parle souvent de saint Valentin, martyr, dans ses poésies légères et galantes, et il y dit que « *c'était le jour où les amoureux se choisissaient une dame, ou renouvelaient leurs sermens à celles auxquelles ils étaient attachés* ». Il se plaint même de ce que cette fête tombe quelquefois en carême.

(Voyez les *Mélanges du marquis de Paulmy*, t. IV, p. 244.)

On lit dans les *Mémoires et observations faites par un voyageur en Angleterre* (La Haye, 1698), que, la veille du jour de saint Valentin, « les jeunes gens célèbrent en Angleterre et en Ecosse, par une coutume fort ancienne, une petite fête qui est une image du renouvellement de la nature et de ce désir inné, dans tous les êtres vivans et animés, de perpétuer son espèce. Nombre égal de filles et de garçons se trouvent ensemble ; chacun et chacune écrivent leurs vrais noms, ou des noms empruntés, sur des billets séparés, roulent ces billets et tirent au sort, les filles prenant les billets des garçons, et les garçons les billets des filles ; de sorte que chaque garçon rencontre une fille qu'il appelle sa *Valentine*, et

Digitized by Google

chaque fille rencontre un garçon qu'elle appelle son *Valentin*. De cette manière, chacun a double *Valentin* et double *Valentine*.... Le sort ayant ainsi associé la compagnie en divers couples, les *Valentins* donnent bals et cadeaux, portent, pendant plusieurs jours, sur le cœur ou sur la manche, les billets de leurs *Valentines*.

L'*Histoire ecclésiastique* nous apprend que la fameuse secte de Gnostiques, connue sous le noms de Valentiniens, a eu pour chef l'hérésiarque Valentin, qui vivait dans le onzième siècle. Pour initier à leurs mystères, dit Fleury, les Valentiniens préparaient une chambre nuptiale, et, avec de certaines paroles, ils célébraient un mariage spirituel, à l'imitation de l'union des Eones.

Le mot *Valentin*, pris dans la langue latine, *valens*, *-tis*, exprime la force de santé de la jeunesse nécessaire au mariage.

Dans l'ancien langage, les mots *valet*, *valès*, *valez*, &c., signifient jeune homme non marié, en âge de puberté.

Il résulte des divers extraits rapportés ci-dessus, que l'usage des *Valentins* a eu lieu en France, en Lorraine, dans le Piémont, en Angleterre et en Ecosse; que cet amusement de la jeunesse se pratiquait partout à la même époque, à peu près de la même manière et sous l'influence du saint qui porte ce nom. D'après l'observation du voyageur anglais, citée plus haut, que la coutume dont il s'agit pourrait être quelque reste d'une

Digitized by Google

fête du paganisme consacrée à la reproduction des êtres, à l'époque du renouvellement général de la nature, on devrait en retrouver l'origine chez les Romains, vers l'époque de la fondation du christianisme. Si nous ouvrons le calendrier de ce peuple aux mille dieux, en usage au temps de Constantin, nous trouvons seulement, à la veille des ides de février, jour qui répond au 12 de notre mois, une fête intitulée *Jeux génialiques, ludi genialici.* (Saint Valentin, comme nous l'avons dit, est placé, dans notre calendrier, au 14 de février.)

Les dieux des Romains, appelés *Geniales*, présidaient aux plaisirs génialiques, ou à la génération. Le culte qu'on rendait à ces dieux, ou plutôt ce qui se pratiquait dans les jeux publics qui leur étaient consacrés, pourrait peut-être nous offrir quelque similitude avec la coutume des *Valentins*, qui a pour objet le rapprochement et l'union des deux sexes; mais l'histoire ne nous a conservé aucuns détails à cet égard, et nous ne pouvons indiquer d'une manière plus positive l'origine de l'antique usage qui fait le sujet de cette notice.

LE ROUGE, *membre résidant.*

Nota. L'article du Purgatoire de saint Patrice est du même auteur.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MÉMOIRES ET DES ARTICLES

CONTENUS DANS LE TOME V,

Formé des Cahiers N^os^. de 13 à 16 compris.

ACCENT *breton-armoricain* (*Remarques sur l'*); *par* M. De Blois, *Conseiller de préfecture du département du Finistère.* page 31

Archæographie des environs de La Houssaie et de Marle, département de Seine-et-Marne ; par M. Dulaure. 181

Armorique et les Armoricains anciens et modernes (*Recherches sur l'*) ; *par* M. Baudouin de Maison-Blanche. 145

Bassin de pierre déposé dans la première cour du Musée des monumens français (*Notice sur un grand*) ; *par* M. Eloi Johanneau. 517

Cérémonies des mariages dans l'arrondissement de Remiremont, département des Vosges (*Notice sur les*) ; *par* M. Richard fils. 236

Cérémonies usitées au feu de la Saint-Jean dans le département des Hautes-Pyrénées; par M. Thomas de Saint-Mars. 386

Château d'Anet ; sa description par M. Alex. Lenoir. 498

Colonne milliaire des Gaulois (*Recherches sur une*) ; *par* M. de Breuvery. 334

Culte des pierres chez les anciens Gaulois (*Mémoire sur le*) ; *par* M. Hetzrodt. 345

Digitized by Google

Dragon de Poitiers, appelé la Grand'gueule (Lettre sur le) et sur celui de Niort; par M. Jouyneau-Desloges. 51

Exorcisme du Diable à Soissons, et Fable sur laquelle était fondée cette cérémonie; par M. Thomas de Saint-Mars. 384

Etymologies et Emploi des locutions et des mots introduits ou conservés dans le département de l'Orne, etc.; par M. Dubois. 39 et 175

Etymologies celtiques (Observations critiques sur les); par M. Eloi Johanneau. 169

Lac de Grand-lieu et la Cité d'Herbauge (Notice sur le); par M. Thomas de Saint-Mars. 93

Le Brigant (*Notice sur la vie et les ouvrages de*); *par* M. Eloi Johanneau. 5 bis.

Mallus ou Sanctuaire druidique, nommé les Danses, *etc.; notice par* M. Henry. 321

Menhir des environs de Saint-Brieuc, appelé la Roche-Longue; *notice par* M. de Noual de la Houssaye. 369

Métempsycose (Observations critiques sur la); par M. Alex. Lenoir. 477

Monument celtique du département d'Ille-et-Vilaine, connu sous le nom de la Roche aux Fées; *mémoire de* M. De Noual de la Houssaye. 371

Monumens antiques de la forêt de Fougères, département d'Ille-et-Vilaine; mémoire par M. Rallier, *Législateur.* 64

Monumens celtiques de l'île de Corse; description par M. Mathieu, *Capitaine d'artillerie.* 78 bis.

Monumens islandais des environs de la baie de Patrixfiord; notice par M. De Freminville, *Officier de marine.* 84 bis.

Digitized by Google

Mythologie ancienne des Alpes ; par M. Bridel, *Pasteur.* 189

Origine, Mœurs et Usages de quelques communes du département de l'Ain ; recherches par M. Thomas Riboud. 5

Plateaux circulaires construits en cailloux plats et bruts ; extrait d'une notice par M. Arendt, *d'Altona.* 520

Proverbe, Sobriquet et quelques Usages singuliers de la ville de Chauny, en Picardie ; notice par M. Boileau de Maulaville. 92 bis.

Purgatoire de Saint-Patrice, à Commercy ; notice par M. Le Rouge, 102 bis.

Pyramides d'Egypte (Dissertation sur les) ; par M. Alex. Lenoir. 28 bis.

Statues égyptiennes découvertes à Paris ; notice par le même. 228

Temple du culte druidique, et Obélisque brut ; notice par M. Eloi Johanneau. 396

Tombeau découvert à Beaugency ; mémoire par M. Pellieux l'aîné. 208

Tombelle funéraire de Pouilly-sur-Saône ; par M. Xav. Girault. 42 bis.

Tour d'Evraud, à Fontevrault ; par M. Bodin. 214

Traditions de l'ancien duché de Retz sur Gargantua ; par M. Thomas de Saint-Mars. 392

Tribunal pour juger les rois d'Egypte après leur mort ; par M. Alex. Lenoir. 28 bis.

Valentins (Notice sur les) ; par M. Le Rouge. 111 bis.

Vases lacrymatoires ; seconde notice par M. Alex. Lenoir. 83

Digitized by Google

CORRESPONDANCE de l'Académie celtique, *ou* Extraits des Lettres écrites à cette Société par ses Membres et Associés.

Blanque-Jument (le mont de); par M. Vaidy. 107
Dragon de Lyon (Tradition sur le); par M. Le Rouge. 111
Noces noires des Marais du bas Poitou; par M. Jouyneau-Desloges. 275
Observations critiques sur divers sujets; par M. Girault. 287
Patois roman; par M. Bridel. 285
Questrèque (Village de); par M. Vaidy. 107
Saint-Jean (Fête de la) à Périgueux; par M. Wlgrin-Taillefer. 281
Souterrains anciens du Poitou; par M. Mauflastre. 267
Même sujet; par M. Jouyneau-Desloges. 271
Tauredunum: sa situation; par M. Murith. 254
Tombelles de la forêt d'Orléans; par M. Le Cauchois. 112
Tombelles (Village des); par M. Vaidy. 107

BIBLIOTHÈQUE CELTIQUE, *ou* Extraits des ouvrages anciens et nouveaux relatifs aux Langues et aux Antiquités celtiques.

Bulletin des ouvrages nouveaux envoyés à l'Académie celtique; par M. E. Johanneau. 313
Carnac: Extrait d'une dissertation de M. De Penhouet *sur ce monument; par* M. E. Johanneau. 299
Charlemagne: Variantes de l'histoire fabuleuse de sa naissance; par le même. 125

Digitized by Google

Dragon de Niort ; par M. D'Orfeuille *; extrait par* M. E. Johanneau. 131

Grammaire slave de la Carniole , de la Styrie et de la Carinthie ; par M. Lanjuinais. 114

Mithridates d'Adelung (*Extrait du*) *; par* le même : Suite. 289

Statistique de la Loire-inférieure ; par M. De Noual de la Houssaye. 137

Fin de la Table des Mémoires et des Articles.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS

Des Mémoires et des Articles contenus dans le tome V.

L'Académie celtique, réorganisée sous le titre de Société des Antiquaires de France, ayant changé le mode de publication de ses Mémoires depuis l'impression du cahier numéroté 16, il a été arrêté que ce cahier, qui était destiné à commencer le tome 6 des Mémoires de cette Académie, serait réuni au tome 5. Comme sa pagination est la même que celle du n°. 13, qui commence ce dernier volume, il a paru convenable de désigner, dans la table suivante, les matières qui le composent, en plaçant le mot *bis* après le chiffre indicateur de la page.

Arendt d'Altona. Plateaux circulaires, 520.

Baudouin de Maison-Blanche. Recherches sur l'Armorique, 145.

De Blois. Remarques sur l'accent breton-armoricain, 31.

Bodin. Tour d'Evraud à Fontevrault, 214.

Boileau de Maulaville. Proverbe, Sobriquet, etc., 92 *bis*.

De Breuvery. Recherches sur une colonne milliaire des Gaulois, 334.

Bridel. Mythologie ancienne, 189. — Patois roman, 285.

Denoual de la Houssaye. Statistique de la Loire-inférieure, 137. — Menhir des environs de St.-Brieuc, 369. — Monument celtique, Roche-aux-Fées, 371.

Etymologies et emploi des locutions populaires, etc., 39 et 175.

Dulaure. Archæographie des environs de la Houssaye, etc., 181.

De Fréminville. Monumens islandais, 84 *bis*.

Digitized by Google

Girault. Observations critiques, 287. — Tombelle funéraire, 42 *bis*.

Henry. Mallus ou Sanctuaire druidique, *les Danses*, 321.

Hetzrodt. Culte des pierres chez les Gaulois, 345.

Eloi Johanneau. Variantes de l'histoire fabuleuse de Charlemagne, 125. — Dragon de Niort : extrait d'une dissertation, 131. — Observations sur les Etymologies celtiques, 169. — Extrait d'une dissertation sur Carnac, 299. — Bulletin des ouvrages nouveaux, 313. — Temple du culte druidique, etc., 396. — Grand Bassin de pierre du Musée, 517. — Notice sur la vie et les ouvrages de Le Brigant, 5 *bis*.

Jouyneau-Desloges. Lettre sur le Dragon de Poitiers et celui de Niort, 51. — *Idem* sur les Souterrains anciens du Poitou, 271. — *Idem* sur les Noces noires du bas Poitou, 275.

Lanjuinais. Grammaire slave de la Carniole, de la Styrie, etc., 114. — Extrait du Mithridates d'Adelung, suite, 289.

Le Cauchois. Tombelles de la forêt d'Orléans, 112.

Alex. Lenoir. Seconde notice sur les Vases lacrymatoires, 83. — Notice sur des Statues égyptiennes découvertes à Paris, 228. — Observations critiques sur la Métempsycose, 477. — Description du Château d'Anet, 498. — Dissertation sur les Pyramides d'Egypte, 28 *bis*.

Le Rouge. Lettre sur le Dragon de Lyon, 111. — Notice sur le Purgatoire de Saint-Patrice, à Commercy, 102 *bis*. — *Idem* sur les Valentins, 111 *bis*.

Mathieu. Description des Monumens celtiques de l'île de Corse, 78 *bis*.

Mauflastre. Lettre sur les anciens Souterrains du Poitou, 267.

Murith. Lettre sur la situation de *Tauredunum*, 254.

Digitized by Google

D'Orfeuille. Extrait d'une dissertation sur le Dragon de Niort, 131.

Pellieux. Mémoire sur un tombeau découvert à Beaugency, 208.

De Penhouet. Extrait d'une dissertation sur les Pierres de Carnac, 299.

Rallier. Mémoire sur les Monumens antiques de la forêt de Fougères, 64.

Riboud. Recherches sur l'origine et les mœurs de quelques communes, 5.

Richard fils. Notice sur les cérémonies des mariages, etc. 236.

Thomas de Saint-Mars. Notice sur le lac de Grandlieu, etc., 93. — *Idem* sur l'exorcisme du Diable à Soissons, 384. — Cérémonies usitées au feu de la Saint-Jean, 386. — Traditions sur Gargantua, 392.

Vaidy. Lettre sur le Mont de Blanque-Jument, 107.

Wlgrin-Taillefer. Lettre sur la Saint-Jean à Périgueux, 281.

Le Lecteur est prévenu que l'interruption qu'il remarquera entre les pages 416 et 477 de ce volume, est l'effet d'une erreur d'impression. Quelques autres erreurs typographiques auraient dû être rectifiées, ainsi que celle-là, par un *errata*, mais il est prié d'y suppléer. Le Lecteur voudra bien aussi ajouter, après la dernière ligne de la page 64, les mots *qui semblent.*

Fin des Tables du Tome V.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google